SYNTAXE

DE LA

LANGUE LATINE

PAR Richardson

FERDINAND ANTOINE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE



PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1885



PRÉFACE

La grammaire latine n'est pas à faire, elle est faite. Je ne parle point ici, bien entendu, de la grammaire historique. Je veux dire seulement que, dans leur ensemble, les règles de la grammaire et du style latins classiques sont suffisamment établies. Il restera toujours à éclaircir quelques points, à signaler quelques habitudes ou libertés d'expression ou de construction particulières à tel ou tel auteur. Ceci est l'affaire des érudits et des philologues de profession. Ils ajouteront, même aux grammaires les plus complètes, de précieuses découvertes; ils rectifieront certaines théories trop générales ou trop absolues; mais ils ne modifieront point le corps même de la doctrine. Donc il faut renoncer, je pense, à la prétention d'être personnel et original. Il ne suffit point, en effet, pour cela, de prendre les idées de tout le monde consignées dans telle ou telle grammaire et de changer les termes de la rédaction. La grammaire latine est désormais du domaine commun. Il faut la prendre là où elle est, c'est-à-dire, dans les grands recueils de Kühner, de Dracger, de Madvig, de Gossrau, puis dans quelques bonnes petites grammaires, comme celles de Ellendt-Seyffert, de Schultz, de Gantrelle, etc. Seulement, il faut savoir ce qui est à prendre et ce qui est à laisser, savoir aussi et surtout dans quel ordre il est préférable de ranger les matériaux amassés. En d'autres termes, tout se réduit à une question de *mesure* et de *méthode*.

Il ne m'en coûte donc nullement de déclarer que je n'ai voulu faire autre chose qu'une adaptation condensée des

meilleures grammaires latines que nous ait données jusqu'ici la pédagogie allemande, en m'efforçant de satisfaire aux exigences françaises en ce qui concerne la clarté et la bonne méthode. Le travail ne laisse pas que d'être long et délicat, comme on pourra s'en convaincre, si l'on veut bien rechercher, dans les livres indiqués, les éléments que j'ai disposés ici en un corps de doctrine méthodique et suivie.

Je suis d'avis aussi qu'il est inutile de changer ce qui est bien dit, pour l'unique satisfaction de le dire autrement, et quelquefois plus mal. Aussi, si la rédaction des règles m'est souvent personnelle, je l'ai transcrite souvent aussi, soit de Kühner, soit de Madvig, soit de Ellendt-Seyffert, soit de Schultz ou de Gantrelle, en la modifiant toutes les fois que j'ai cru qu'elle ne serait pas comprise, parce qu'elle est, dans ces auteurs, ou trop concise ou trop longue, ou obscurcie par des termes techniques avec lesquels nos élèves ne sont point familiarisés. J'ai évité, en effet, sur l'excellent conseil que m'en a donné M. Riemann, certains termes usités couramment dans les grammaires allemandes, tels que *prédicat*, *protasis* et *apodosis*, etc., *propositions substantives*, *adjectives*, etc., notre terminologie grammaticale ne les ayant pas encore admis, du moins dans les grammaires destinées aux classes.

J'ai emprunté les exemples aux grammaires citées plus haut, en les vérifiant pour la plupart. Comme Madvig et Schultz, j'indique non seulement l'auteur auquel le passage est emprunté, mais encore l'ouvrage et l'endroit exact, le livre et le chapitre. Ces exemples sont toujours traduits, contrairement à l'usage suivi dans les grammaires allemandes. Les grammairiens allemands jugent la chose inutile et supposent que leurs lecteurs comprennent l'exemple latin sans effort et du premier coup. Je ne suis pas de leur avis, et je crois que, même les élèves des gymnases allemands ne seraient pas fâchés qu'on leur traduisît leurs exemples, quelque forts que l'amour-propre national veuille bien les supposer. Quant aux élèves de nos lycées,

et même de nos Facultés, je suis sûr de leur être agréable en leur donnant la traduction des exemples.

Ce résumé des règles de la syntaxe étant destiné non seulement aux élèves des classes supérieures, qui n'ont plus à faire que des versions latines et à expliquer des textes, mais aussi aux candidats à la licence, à qui le programme impose une composition latine, le fond devait être la langue de la bonne latinité. J'ai donc emprunté la plus grande partie des exemples aux écrivains en prose qu'on appelle classiques, c'est-à-dire, à César, Cicéron, Cornélius Nepos et aussi Tite-Live et Salluste.

Pour l'orthographe des mots latins, je m'en suis tenu strictement à la doctrine du *Manuel d'orthographe latine*, que j'ai traduit de Brambach (1), et pour les raisons indiquées dans la préface de cet opuscule. Je pense que cette question de l'orthographe est désormais résolue et qu'il n'est plus besoin de s'attarder à examiner les objections puériles de ceux, si toutefois il en est encore, qui sont restés partisans des fautes d'orthographe en latin.

Comme une grammaire n'est pas faite seulement pour être apprise de suite, mais aussi pour donner des renseignements sur des cas isolés et pour être consultée à l'occasion, j'ai cru rendre service à mes lecteurs en y ajoutant une *Table méthodique des matières* et surtout un *Index alphabétique* de grammaire et de latinité. L'index alphabétique surtout me paraît indispensable pour faciliter les recherches et faire gagner du temps. Un livre de ce genre sans index est un livre inutile.

J'ai ajouté, comme d'ailleurs tous les grammairiens qui m'ont servi de guide, un chapitre sur la construction de la proposition et de la période. Cette partie, qui tient à la fois de la grammaire et de la rhétorique, a été et est encore beaucoup trop négligée dans les classes. Les Latins

1. *Manuel d'orthographe latine*, d'après le *Hülfsbüchlein* de Brambach, traduit, etc., par Ferd. Antoine, Paris, Klincksieck, 1882.



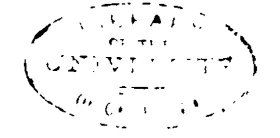
construisaient leur langage et en disposaient les éléments d'après certains principes qu'il est nécessaire de connaître. Si l'on veut bien y regarder de près, on découvrira bien vite que cet art de disposer les mots qui composent les propositions et les propositions qui composent les phrases et les périodes est ce qui fait le charme principal du style savant et harmonieux de Cicéron et de Tite-Live.

Pour cette partie supplémentaire, je n'ai trouvé rien de mieux à faire que de reproduire, à peu près, avec l'autorisation de l'auteur, les deux excellents chapitres qui terminent la *Grammaire latine* de Schultz.

Je m'estimerai heureux si l'on veut bien accorder à mon livre sa petite place à côté des bons livres que nous avons déjà. Ce que j'ai voulu, c'est offrir aux jeunes gens qui achèvent leurs études de latinité dans nos lycées et dans nos Facultés, un résumé précis et complet des principales règles de la syntaxe latine, un guide commode, soit pour comprendre les textes, soit pour composer eux-mêmes correctement. Je le donne pour ce qu'il est et pour ce qu'il vaut, en le livrant de bonne grâce au jugement de la critique. Je serai reconnaissant à ceux qui voudront bien m'en signaler les défauts, les lacunes ou même les erreurs et m'aideront ainsi à en faire une révision éclairée, s'il est appelé à l'honneur d'une deuxième édition.

FERDINAND ANTOINE.

Toulouse, novembre 1884.



Chapitre I.

De la proposition. — Division des propositions.

Le discours se compose de propositions. § 1

Une proposition est l'expression d'un jugement ou d'une pensée par la parole. Dans toute proposition on affirme d'une personne ou d'une chose, soit une action, soit un état, soit une qualité.

D'où toute proposition se compose de deux parties essentielles : 1° La personne ou la chose dont on affirme quelque chose ou le sujet (*subiectum*, ce qui est la base de la proposition et comme étendu sous elle); 2° l'action, l'état ou la qualité affirmée du sujet, ce qu'on dit de lui, ou l'attribut.

Une proposition peut n'avoir que les deux termes indispen- § 2
sables, sujet et attribut, comme *arbor viret* ou *est viridis ;* ou bien l'un ou l'autre de ces termes, ou même tous les deux, peuvent être déterminés, c'est-à-dire, accompagnés de mots qui en complètent le sens. Dans l'un comme dans l'autre cas, la proposition est simple.

Les déterminations du sujet, comme en général de tout substantif, sont ou des adjectifs qualificatifs (pronoms, participes), ou un génitif, ou une apposition ou des expressions adverbiales, c'est-à-dire, des adverbes, des prépositions avec le cas d'un substantif à un cas oblique autre que le génitif. Les déterminatifs de l'attribut, ou plutôt du verbe sont des compléments ou des déterminations adverbiales de différentes sortes.

Les propositions qui ont des parties communes, c'est-à-dire, un même sujet ou un même attribut, peuvent être réunies en une seule, si l'on n'exprime qu'une fois le terme commun : Pater et filius mortui sunt = pater mortuus est et filius mortuus est.

Plusieurs propositions peuvent être réunies et rattachées les unes aux autres par différents rapports ; leur ensemble forme une proposition composée.

Quant au rôle que jouent les propositions dans la phrase ou proposition composée, elles sont :

a) Principales ou indépendantes, c'est-à-dire, qui

ne sont rattachées à une autre proposition par aucun lien de subordination. Les propositions principales peuvent être isolées ou reliées entre elles par une conjonction de coordination (*et*, *ac*, *atque*, *vel*, *nec*, etc.); dans ce dernier cas, on les appelle coordonnées.

b) Secondaires ou subordonnée, c'est-à-dire, qui dépendent d'une autre proposition. Si elles dépendent d'une proposition principale, elles sont dites subordonnées du premier degré; si elles dépendent d'une proposition déjà subordonnée, elles sont dites subordonnées du second degré.

Les propositions subordonnées peuvent être coordonnées entre elles, si elles sont du même degré.

Les propositions subordonnées se divisent à leur tour en :

a) Propositions complétives, c'est-à-dire, qui complètent le sens de la proposition principale et lui sont indispensables, soit comme complément, soit comme sujet;

b) Propositions relatives, qui sont jointes à la principale par un pronom ou un adverbe relatif ou un participe;

c) Propositions circonstantielles ou adverbiales, qui sont liées à la principale par des conjonctions indiquant le temps, la cause, la condition, le but, etc.

La syntaxe se divisera donc naturellement en deux grandes sections : dans la première, nous étudierons la proposition simple, c'est-à-dire, les lois de la concordance et de la dépendance de ses parties; dans la seconde, nous étudierons la proposition composée, c'est-à-dire, les lois d'après lesquelles les propositions qui en font partie sont reliées entre elles (coordination, subordination), c'est-à-dire encore, la construction du verbe et des conjonctions.

SECTION Ire. — Syntaxe de la proposition simple.

§ 3 1. Le sujet d'une proposition est toujours un substantif ou un autre mot employé substantivement : un pronom, un adjectif, un infinitif, un mot quelconque, ou enfin une proposition entière.

Remarque 1. Le sujet de la proposition n'est pas toujours exprimé par un mot particulier. Ainsi, il est sous-entendu :

a) Quand c'est un pronom personnel, p. ex. : *lego*, « je lis »; *scribimus*, « nous écrivons ». On n'exprime le pronom sujet que lorsqu'il y a quelque raison de le faire, quand on veut le faire ressortir ou marquer une opposition : *Ego liberta-*



tem peperi, vos partam servare non vultis (Auct. ad Herenn., IV, 53) « Moi, je vous ai donné la liberté ; vous, qui la possédez, vous ne voulez pas la conserver. »

b) Dans les verbes impersonnels : *pluit*, « il pleut »; *bene vivitur*, « on vit heureux. »

c) Quand le sujet est général et indéterminé, et se supplée facilement : *dicunt* (s.-ent. *homines*), « on dit »; *putares* (s.-ent. *tu*) « tu pourrais, on pourrait croire ».

2. L'attribut (1) est ou un verbe qui désigne par lui-même, d'une manière déterminée et complète, une action, un état, une qualité, p. ex. : *Experientia docet; arbor caeditur* « l'arbre est coupé » (attribut verbal); ou un nom (substantif, adjectif, participe) avec un verbe non attributif, c'est-à-dire, ne désignant pas par lui-même une action déterminée, comme : *arbor est viridis* « l'arbre est vert; *deus est auctor mundi* « Dieu est l'auteur de l'univers » (attribut nominal).

Dans ce dernier cas, le verbe ne sert qu'à unir le nom attributif au sujet, et il prend le nom de copule (*copula* « lien, liaison »).

Remarque 2. Le verbe *sum*, quand il est ainsi simple copule, se sous-entend souvent, car il est alors facile à suppléer, p. ex. : *summum ius summa iniuria* (s.-ent. *est*), « le droit suprême est une suprême injustice. » Voy. § 300, 1 : ellipse du verbe.

3. Outre le verbe *sum*, on emploie encore, pour unir le nom attributif au sujet, d'autres verbes qui, comme le verbe être, n'expriment pas par eux-mêmes l'attribut et ont besoin d'être complétés par une idée nouvelle. Ce sont ceux qui signifient « rester, devenir » *evado*, *fio*, *exsisto*, *maneo*, et quelques verbes passifs, p. ex. : le passif des verbes « tenir pour, regarder comme » *haberi*, *putari*, *existimari;* « être nommé, être élu » *creari*, *eligi*, etc. Ces verbes sont par là assimilés au verbe *sum* et deviennent de simples copules.

Remarque 3. Notons cependant que le verbe *sum*, quand il marque l'existence, l'être, devient un verbe attributif et indépendant : *Deus est*, « Dieu

(1) Les grammairiens allemands appellent attribut l'adjectif épithète, et prédicat ce que nous appelons attribut. Cette dénomination de prédicat est très commode, et nous regretterons, dans plusieurs circonstances, de ne pouvoir nous en servir : elle désigne, en effet, tout ce qui compose l'attribut : verbe, adjectif, substantif attributif (quod *praedicatur* de subjecto). J'ai été bien tenté de l'admettre, comme l'a fait le traducteur de Madvig. Cependant, ce terme n'étant pas usité chez nous, j'ai conservé le mot attribut. Seulement, je lui donne la même valeur et le même sens que les Allemands donnent au mot prédicat.



est, existe, il y a un Dieu ». Les autres verbes assimilés à *sum* et jouant ordinairement le rôle de copules, peuvent aussi devenir indépendants et exprimer à eux seuls l'attribut : *magnus tumultus factus est*, « il se fit un grand tumulte. »

Remarque 4. Le nom attributif peut être remplacé par une autre expression, descriptive ou déterminative, surtout par la désignation du lieu ou du rapport dans lequel se trouve le sujet, p. ex. : *Caesar erat in Gallia, cum...* « César était en Gaule, lorsque... », *haec domus est in magno pretio*, « cette maison est d'un grand prix ; par un cas, qui marque un rapport ou une qualité : *haec domus est patris mei*, « cette maison est à mon père » ; ou enfin par un adverbe : *hostes prope sunt*, « les ennemis sont proches. »

La syntaxe de la proposition simple se divise en deux parties. En effet, les idées partielles qui concourent à former une idée complète, les mots d'une proposition qui représentent ces idées, ou bien sont dans le même rapport et sur le même pied, juxtaposés, et ils s'accordent ensemble ; ou bien l'un détermine l'autre, il en dépend et il est régi par lui.

La conformité des idées qui sont ensemble dans le même rapport et juxtaposées se marque en latin par la conformité des formes des mots qui représentent ces idées ; et la syntaxe qui régit cette conformité, cet accord, s'appelle syntaxe d'accord (*syntaxis congruentiae*). — La dépendance d'une idée vis-à-vis d'une autre se marque par la différence des formes des mots correspondants. Les règles qui concernent cette dépendance sont ce que l'on appelle la syntaxe de dépendance (*syntaxis rectionis*).

PREMIÈRE PARTIE. — Syntaxe d'accord.

Chapitre II.

Accord de l'attribut avec le sujet.

§ 4 Dans toute proposition l'attribut (verbe et nom attributif) doit s'accorder avec le sujet. Donc :

1. Le verbe de l'attribut ou attribut verbal s'accorde avec son sujet en personne et en nombre.

Tu scribis, « tu écris » ; *virtus manet*, *divitiae pereunt*, « la vertu reste, les richesses périssent ».

2. Le nom attributif ou attribut nominal (substantif, adjectif, participe) s'accorde avec le sujet en genre, en nombre et en cas.

Vita brevis est, ars longa, « la vie est courte, et l'art est long à apprendre » ; *feminae timidae sunt*, « les femmes sont timides ». *Iustitia est omnium domina et regina virtutum* (Cic. *De off.*, III, 6, 28), « La justice est la maîtresse et la reine de toutes les vertus. » *Stellae nuper magnarum calamitatum praenuntiae fuerunt* (Cic., *De nat. deor.*, II, 5, 14), « Les étoiles dans ces derniers temps nous présagèrent de grands malheurs. »

3. Quand le nom attributif est un substantif, il ne peut pas toujours s'accorder en genre avec le sujet. S'il n'a qu'un genre, il le garde. Il ne peut s'accommoder au genre du sujet qu'autant qu'il est un *substantivum mobile*, c'est-à-dire, à plusieurs terminaisons. De même il ne peut pas toujours s'accorder en nombre. Il peut se faire, en effet, qu'il ne soit usité qu'au singulier, ou, au contraire, qu'il ne le soit qu'au pluriel. Ainsi, s'il exprime une chose ou une idée abstraite, il ne prend pas de pluriel.

Virtus est summum decus, « La vertu est le plus bel ornement » ; *senectus ipsa est morbus*, « la vieillesse est par elle-même une maladie ». *Athenae omnium artium domicilium fuerunt*, « Athènes était le domicile de tous les arts. » *Captivi militum praeda fuerunt*, « Les prisonniers furent la proie des soldats. » Mais : *Aquila est regina avium*, « l'aigle est le roi des oiseaux ». *Athenae omnium doctrinarum inventrices fuerunt*, « Athènes fut la mère de toutes les sciences. »

Remarque. Si le sujet est au neutre, le substantif attribut garde le genre masculin : *Tempus est optimus magister*, « Le temps est le meilleur des maîtres. »

Il n'y a pas, en réalité, d'exception à cette règle qui veut que § 5
l'attribut s'accorde, autant que cela est possible, avec le sujet. Seulement il est des cas où l'accord, soit du verbe, soit du nom attributif, se fait, non pas avec le sujet grammatical tel qu'il est exprimé, mais avec l'idée qu'il représente ou qu'il éveille dans l'esprit. Cette irrégularité apparente s'appelle syntaxe de pensée (*constructio ad synesin*).

Voici les principaux cas où elle trouve son application :

1) A un sujet masculin ou féminin on peut joindre comme attribut un adjectif au neutre ; mais alors on le considère comme un substantif désignant un être d'une certaine espèce, p. ex. :

Mutabile semper et varium femina (Verg., *Aen.*, IV, 569), « La femme est toujours un être inconstant et variable ». *Turpitudo peius est quam dolor* (Cic., *Tusc.*, II, 13, 31), « La honte est pire que la douleur » (mot à mot : est quelque chose de pire). *Quid est pietas?* « Qu'est-ce que la piété ? » (mot à mot : quelle chose est sa piété ?) Cf. en grec : οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, « le gouvernement de plusieurs n'est pas une bonne chose. »

2) Lorsqu'une personne est désignée par une expression impropre ou figurée, comme *furia*, *monstrum*, *scelus*, *lumen*, *fulmen*, *caput*, etc., le nom attributif prend le genre, non du sujet grammatical, mais de la personne qu'il représente.

Cum duo fulmina nostri imperii subito in Hispania, Cn. et P. Scipiones, exstincti occidissent (Cic. *pro Balb.*, 34, 15), « Lorsqu'en Espagne les deux Scipions, ces deux foudres de guerre, venaient tout à coup de tomber et de s'éteindre. » *Capita coniurationis virgis caesi et securi percussi sunt* (Liv. X, 1, 3), « Les chefs de la conjuration furent battus de verges et frappés de la hache. »

3) Avec *milia*, l'accord du nom attributif se fait avec le génitif qui suit, quant au nombre, et avec le substantif représenté, quant au genre : *Milia trigenta servilium capitum dicuntur capti* (Liv. XXVII, 16, 7), « On dit qu'on fit prisonniers trente mille esclaves. » (1)

4) Par une autre sorte de synesis, on passe du nom d'un pays ou d'un Etat à l'idée des habitants de ce pays ou des citoyens de cet Etat. Elle est fréquente dans Tite-Live : *Latium Capuaque agro multati* (liv. VIII, 11, 13), « Les habitants du Latium et de Capoue furent punis par la confiscation d'une partie de leur territoire. » *Saguntum civitas longe opulentissima ultra Hiberum fuit. Oriundi a Zacyntho insula dicuntur mixtique ab Ardea Rutulorum quidam generis*, etc. (Liv. XXI, 7, 2), « De toutes les cités au delà de l'Hèbre, Sagonte était incomparablement la plus puissante... Originairement, dit-on, c'était une colonie de l'île de Zacynthos, à laquelle s'étaient mêlés quelques Rutules de la ville d'Ardée. »

5) Si le sujet est un nom collectif représentant des per-

(1) Cependant ou pourrait dire aussi *capta* en faisant accorder avec *capitum* ou *milia ;* et de fait, la leçon n'est pas certaine : il y a des mss. qui donnent *capta*, d'autres *capti;* et il y a dans Tite-Live des exemples de l'un et de l'autre accord.



sonnes, l'attribut, verbe et nom attributif, s'accorde souvent en genre et en nombre avec les individus représentés par le collectif. Donc le verbe se met au pluriel et le nom attributif prend le genre des individus qui forment la collection : c'est le sens, et non la forme qui commande l'accord.

Pars in fugam effusi, pars caesi (Liv. XXVII, 1, 12), « Les uns prirent la fuite, les autres furent taillés en pièces. » *Locros omnis multitudo abeunt* (id. XXIV, 3, 15), « Tous (les Crotoniates) furent transportés à Locres. » *Desectam segetem magna vis hominum immissa corbibus fudere in Tiberim* (id. II, 5, 3), « Une grande foule jetèrent par corbeilles dans le Tibre les épis coupés. »

Cette construction est fréquente dans Tite-Live avec les collectifs *multitudo*, *pars*, *turba*, *vis*, *exercitus*, *legio*, *cohors*, *manus*, *vulgus*, *iuventus*, *nobilitas*, *plebs*, *aetas* et d'autres semblables. Elle est rare dans César; elle ne se trouve pas dans Cicéron. Quand le collectif est au pluriel, il y a, mais rarement, aussi changement de genre. *Duae legiones*, *undecima et octava, profligatis Veromanduis*, *quibuscum erant congressi*, *ex loco superiore proeliabantur* (Caes. *B. G.*, II, 23, 3), « Deux légions, la huitième et la onzième, après avoir battu les Véromandiens, avec lesquels elles étaient aux prises, les repoussaient depuis la hauteur. » *Servitia urbem ut incenderent coniurarunt*, *populoque ad opem passim ferendam tectis intento ut arcem Capitoliumque armati occuparent* (Liv. IV, 45, 1), « Les esclaves conjurés avaient tramé le dessein d'incendier la ville, et, pendant que le peuple serait occupé de tous côtés à porter du secours aux maisons embrasées, ils devaient courir en armes s'emparer du Capitole et de la forteresse. »

6) Chez les comiques et les historiens, avec les expressions *uterque*, *quisque*, *pars—pars*, *alius—alium*, *alter—alterum* (ou un autre cas de *alius* et *alter*), l'attribut s'accorde avec l'idée de pluriel contenue dans ces mots et se met au pluriel. *Uterque eorum exercitum e castris educunt* (Caes., *B. C.*, III, 30, 3), « Chacun d'eux fait sortir son armée du camp. » *Acciderat ut alter alterum necopinato videremus* (Cic., *De fin.*, III, 2, 8), « Il arriva que nous nous vîmes l'un l'autre sans nous y attendre. » Cette construction est rare dans Cicéron.

Souvent aussi, même dans Cicéron, après une proposition où se trouve un nom collectif, l'attribut d'une proposition suivante s'accorde avec le sujet que l'on supplée au pluriel d'après ce col-



lectif. *Idem generi humano evenit, quod in terra collocati sunt* (Cic. *De nat. deor.*, II, 6, 17), « C'est ce qui arrive aussi aux hommes, parce qu'ils sont placés sur la terre. » — *Partim—partim* a toujours son attribut au pluriel. *Bonorum partim necessaria, partim non necessaria sunt* (Cic., *Part. orat.*, 24, 86), « Parmi les biens, les uns sont nécessaires, les autres non. »

§ 6 A côté de cette syntaxe de pensée ou *ad synesin*, il y a ce qu'on peut appeler la syntaxe d'attraction. Voici en quoi elle consiste :

1. Quand le sujet et le nom attributif ne sont pas du même genre ou du même nombre, les verbes copules *esse*, *fieri*, *putari*, etc., s'accordent généralement avec celui des deux dont ils sont le plus rapprochés et qui attire l'accord : c'est presque toujours avec le nom attributif.

Amantium irae amoris redintegratio est (Ter., *Andr.*, III, 3, 23), « Les querelles des amants sont un renouvellement d'amour. » *Non omnis error stultitia est dicenda* (Cic., *De divin.*, II, 43, 89), « Toute erreur ne doit pas être taxée de folie. » *Contentum suis rebus esse maximae sunt certissimaeque divitiae* (Cic., *Parad.*, VI, 3), « Etre content de ce que l'on a, ce sont les richesses les plus grandes et les plus certaines. »

Cependant on conserve aussi assez souvent la construction régulière en faisant accorder l'attribut avec le sujet.

Si le sujet est une personne, le nom attributif s'accorde avec elle. Ainsi Justin devait écrire : *Semiramis, sexum mutata, puer esse credita est* (I, 2), « Sémiramis ayant déguisé son sexe, on la prit pour un garçon » ; et Cicéron : *Tulliae moriendum fuit, quoniam homo nata fuerat* (*Fam.*, IV, 5, 4), Tullia devait mourir, puisqu'elle était de condition mortelle. »

2. Quand le sujet est un nom propre, et qu'il est déterminé par une apposition, c'est avec l'apposition que se fait l'accord, quand celle-ci est plus près de l'attribut (toujours par attraction).

Corioli oppidum captum est (Liv. II, 33, 9), « La ville de Corioles fut prise. « *Volsinii, oppidum Tuscorum opulentissimum, concrematum est fulmine* (Plin., *Hist. nat.*, II, 52, 53), « Volsinies, ville de Toscane très opulente, fut brûlée par la foudre. »

Mais l'accord se fait aussi avec le sujet propre, et dans certains

cas il est même nécessaire, p. ex. : *Tullia, deliciae nostrae, munusculum tuum flagitat* (Cic., *ad Att.*, I, 8, 3), « Tullia, mes délices, réclame ton petit présent. »

Quand un sujet au pluriel est suivi d'une apposition énumérative au singulier, comme *quisque, alter—alter, alius—alius, uterque,* l'attribut se met au pluriel ou au singulier, selon que l'on veut faire ressortir la collectivité des sujets pris en général ou l'individualité de chacun d'eux pris à part. § 7

Nostri, repentino metu perculsi, sibi quisque pro moribus consulunt (Sall., *Iug.*, 58), « Nos soldats, frappés d'une terreur soudaine, pourvoient à leur sûreté, chacun selon son caractère. » (C'est comme s'il y avait : *Nostri sibi consulunt : quisque pro moribus.*) *Pictores et poetae suum quisque opus a vulgo considerari vult* (Cic. *De off.*, I, 41, 147), « Les peintres et les poètes tiennent à offrir leurs ouvrages à l'examen du public. » *Damnati omnes alius alio casu periit* (Suet., *Caes.*, 89). « Tous furent condamnés et périrent par divers accidents ».

Lorsque l'attribut nominal renferme un superlatif et un génitif, c'est-à-dire, qu'un substantif est comparé avec un autre, et que les deux substantifs ne sont pas du même genre, l'accord peut se faire, pour le genre, avec le sujet grammatical ou avec le génitif. § 8

Phaselus ille, quem videtis, hospites, ait fuisse navium celerrimus (Catull., IV, 1-2), « Ce petit bateau que vous voyez là, ô mes hôtes, prétend qu'il fut le plus agile de tous les navires. » *Velocissimum omnium animalium non solum marinorum, est delphinus, ocior volucre, ocior telo* (Plin., *Hist. nat.*, IX, 8), « Le dauphin est le plus agile de tous les animaux, et non seulement des animaux marins : il est plus rapide que l'oiseau, plus rapide que le trait. »

Accord de l'attribut avec plusieurs sujets. § 9

Quand il y a deux ou plusieurs sujets de genre et de nombre différents, comment s'accorde l'attribut (verbe et nom attributif) qui leur est commun ?

1. Quand les sujets sont pris séparément, et non dans leur ensemble, le latin rattache l'attribut à un seul d'entre eux (ordinairement le plus rapproché) et le supplée pour les autres. Ordinairement c'est le premier sujet qui attire l'attribut ; mais on peut le faire accorder aussi avec le dernier.

Cono plurimum Cypri vixit, Iphicrates in Thracia, Timotheus Lesbi, Chares in Sigeo (Nep., *Chabr.*, 3), « Conon vécut la plupart du temps à Cypre, Iphicrate en Thrace, Timothée à Lesbos et Charès sur le cap Sigée. » *Missae eo cohortes Ligurum quattuor et C. Annius praefectus* (Sall., *Iug.*, 77), « Il leur envoya quatre cohortes de Liguriens avec C. Annius pour gouverneur. » — Accord avec le dernier sujet : *Nunc mihi nihil libri, nihil litterae, nihil doctrina prodest* (Cic., *ad Att.*, IX, 10, 2), « Mes livres, mes études, ma philosophie ne me sont plus d'aucun secours. » *Animus et consilium et sententia civitatis posita est in legibus* (Cic., *pro Cluent.*, 53, 146), « Dans les lois résident l'âme, l'esprit et la pensée de la République. »

Remarque 1. C'est également le sujet le plus rapproché du verbe qui attire l'accord de la personne. *Si apud te nos, si gener tuus valet* (Cic., *ad fam.*, VIII, 16, 2), « Si ton gendre a quelque crédit auprès de toi, si nous en avons nous-même. »

Quand les sujets sont unis par *et, aut, sive*, on observe la même règle et l'on fait accorder l'attribut avec un seul sujet, au singulier, ou avec tous, au pluriel, selon que les sujets sont considérés séparément ou pris dans leur ensemble.

Et ego et Cicero meus flagitabit (Cic., *ad Att.*, IV, 17, 3) [XVIII, 5], « Mon Cicéron et moi nous te demanderons. » *Et Q. Maximus et L. Paullus et M. Cato iis temporibus fuerunt* (Cic., *ad fam.*, IV, 6, 1), « Et Q. Maximus et L. Paullus et M. Caton vivaient alors dans un temps où, etc. »

Remarque 2. Il faut donc bien voir si l'action ou l'état se rapporte aux sujets pris individuellement ou à tous ensemble : c'est l'idée dominante qui détermine l'accord, et cet accord dépend, comme on le voit, de la pensée de celui qui écrit. Il faut remarquer aussi que lorsque l'accord se fait avec un seul des sujets, c'est qu'il est le plus important et renferme l'idée dominante.

2. Lorsque l'attribut se rapporte à tous les sujets pris ensemble, on ne met pas toujours le verbe et le nom attributif au pluriel ; il y a encore deux cas à distinguer :

a) Si les sujets ne forment qu'un tout unique, et n'expriment qu'une idée générale, l'attribut se met au singulier, parce qu'il s'accorde avec cette idée générale.

Senatus populusque Romanus intellegit (Cic., *ad Fam.*, V, 8, 2), « Le Sénat et le peuple romain comprendront. »

C'est ce qui arrive surtout pour les choses et les êtres impersonnels, abstraits, quand une même idée est exprimée par plusieurs mots ou que plusieurs idées analogues sont comprises dans une idée principale. *Tempus necessitasque postulat* (Cic., *De off.*, I, 23, 81), « Le temps et la nécessité exigent. » *Religio et*

fides anteponatur amicitiae (Cic., *De off.*, III, 10, 46), « La religion et la bonne foi doivent passer avant l'amitié. »

b) Mais si les sujets forment une pluralité qu'on met en relief, on met l'attribut au pluriel, et si les sujets sont de même genre et de même personne, l'accord se fait en genre et en personne.

Castor et Pollux ex equis pugnare visi sunt (Cic., *De nat. deor.*, II, 2, 6), « Castor et Pollux furent vus combattant à cheval. » *Grammatice quondam et musice iunctae fuerunt* (Quint., I, 10, 17), « La grammaire et la musique étaient autrefois réunies ensemble. » *Mare magnum et ignara lingua commercia prohibebant* (Sall., *Iug.*, 18, 6), « La grande mer et l'ignorance de la langue empêchaient le commerce. »

Si les sujets sont de différentes personnes, le verbe se met à la 1re personne du pluriel, quand il y a un sujet de cette personne, à la 2e, quand un des sujets est de la 2e et qu'il n'y en pas de la 1re.

Si tu et Tullia valetis, ego et suavissimus Cicero valemus (Cic., *ad Fam.*, XIV, 5, 1), « Si Tullia et toi vous vous portez bien, mon tendre Cicéron et moi nous sommes en bonne santé. » *Haec neque ego neque tu fecimus* (Ter., *Adelph.*, I, 1, 23), « Ni toi ni moi n'avons fait cela. »

Si les sujets sont de genre différent, le genre de l'attribut sera masculin, s'il y a des personnes ou des êtres vivants au masculin, la personne l'emportant sur la chose.

Rex regiaque classis una profecti sunt (Liv. XLI, 50, 11), « Le roi et la flotte partirent ensemble. » *Iuventas Terminusque se moveri non passi sunt* (Liv. V, 54, 7), « La Jeunesse et le dieu Terme refusèrent de sortir de leur place. »

Remarque 3. S'il y a un nom de femme avec des noms de choses, l'accord se fait avec le nom de femme.

Si les sujets sont des noms de choses, on met l'attribut au pluriel neutre (1).

Secundae res, honores, imperia, victoriae quanquam fortuita sunt (Cic., *De off.*, II, 6, 20), « Quoique les évènements heureux, les honneurs, les commandements, les victoires soient choses fortuites. » *Labor voluptasque, dissimillima*

(1) Quoique ces mots aient un genre grammatical, en réalité ils n'en ont pas. Il n'y a donc pas d'idée dominante et il n'y a pas lieu à préférence.



natura, societate quadam inter se naturali sunt ***iuncta*** (Liv. V, 4, 4), « Le travail et le plaisir, si différents de nature, sont cependant unis entre eux par un lien naturel. » ***Ira*** *et* ***avaritia*** *imperio* ***potentiora*** *erant* (Liv. XXXVII, 32, 13), « La colère et la cupidité étaient plus puissantes que l'autorité. »

Remarque 3. Si les sujets noms de chose sont de même genre, nous avons vu qu'on peut aussi faire accorder l'attribut en genre, surtout quand c'est le genre féminin.

Remarque 4. Quand les sujets sont unis par *cum*, on fait accorder ordinairement l'attribut avec le sujet qui est au nominatif. Cependant, si les sujets sont considérés comme faisant l'action en commun, on met le pluriel. ***Domitius*** ***cum Messalla certus*** *esse* ***videbatur*** (Cic., *ad Quint. fr.*, III, 2, 3), « Domitius et Messalla paraissaient être sûrs. » *Ipse dux cum aliquot principibus* ***capiuntur*** (Liv. XXI, 60, 7), « Le général lui-même est pris avec quelques-uns des principaux personnages. »

Remarque 5. Quand les sujets sont comparés, c'est-à-dire unis par une conjonction comparative : *nisi, tanquam, tam—quam, magis—quam*, etc., l'attribut s'accorde souvent avec le plus proche, celui de la proposition secondaire. *Quis illum consulem,* ***nisi latrones putant*** (Cic., *Phil.*, IV, 4, 9), « Qui, si ce n'est les brigands, le regarde comme consul? » *Ei cariora semper omnia,* ***quam decus*** *atque pudicitia* ***fuit*** (Sall. *Cat.*, 25), « A la décence et à la pudeur elle préféra toujours le plaisir. » *Mihi non* ***tam*** *copia in dicendo* ***quam modus quaerendus*** *est* (Cic., *pro leg. Man.*, 1, 3), « Je dois moins travailler à étendre mon discours qu'à le restreindre. » Cette syntaxe cesse d'être applicable quand un mot ajouté au moyen de *ut, tanquam, quasi* ne fait qu'indiquer une ressemblance.

Chapitre III.

Détermination du substantif par un adjectif, un autre substantif ou un pronom.

§ 10 Un substantif peut être déterminé d'une manière immédiate, c'est-à-dire, sans verbe attributif ou copulatif, par la simple juxtaposition d'une expression déterminative quelconque (substantif, adjectif, pronom, participe, nom de nombre).

Cette détermination se fait de deux manières :

a) Ou bien par l'adjonction d'un nom adjectif (adjectif, participe, pronom, nom de nombre) qui est ajouté au substantif sans intermédiaire et lui est juxtaposé : *dolus malus*, *magna laus*, *hic mundus*, *leo rugiens*, *quinque viri.*

Remarque 1. L'adjectif ou participe ainsi construit s'appelle adjectif **qualificatif** ou **épithète**, ou encore **juxtaposé**, pour le distinguer de celui qui s'ajoute comme nom attributif, en compagnie du verbe *sum* ou d'un autre verbe similaire.



b) Ou bien par l'adjonction d'un autre substantif qui détermine ou caractérise la personne ou la chose d'une façon plus complète : *Tarquinius*, *rex Romanorum*; *Tito*, *fratri tuo*, *librum misi*. Ce procédé s'appelle l'apposition.

Remarque 2. Quelques écrivains, pour plus de brièveté, joignent quelquefois à un substantif un adverbe qui équivaut, dans son rapport avec le substantif, à un adjectif déterminatif, p. ex. : *omnes circa populi*, « tous les peuples d'alentour »; *populus late tyrannus* (Hor. *Carm.* III, 17, 9), « le peuple qui commande au loin »; *publice testis* (Cic., *Verr.* II, 64, 156), « témoin qui dépose au nom de l'Etat »; *magis vir*, « plus homme. » Cette construction est rare.

Remarque 3. Ce qui est plus fréquent, c'est l'adjonction à un substantif d'un autre substantif avec une préposition, p. ex. : *Rivorum a fonte deductio* (Cic., *Top.* 8, 33), « ruisseaux qui dérivent d'une même source; » *In Epirum invitatio* (Cic., *ad Att.* IX, 12, 1), « invitation à aller en Epire; » *Amor erga parentes*; *excessio e vita; mors sine caede et ferro*, etc.

Remarque 4. Enfin on ajoute immédiatement à un substantif, outre le génitif (Cf. §§ 67 et suiv.) aussi un autre cas d'un substantif sans préposition, surtout le datif avec les substantifs verbaux qui prennent le cas de leur verbe, p. ex. : *obtemperatio legibus*, « l'obéissance aux lois; » *insidiae consuli*, « les embûches tendues au consul; » *domum reditio*, « le retour dans sa patrie. » L'accusatif complément ainsi ajouté aux substantifs verbaux ne se trouve que dans Plaute : *Quid tibi huc receptio ad te est meum virum?* (*Asin.* V, 2, 70), « Pourquoi reçois-tu mon mari ici chez toi? » = quid recipis meum virum? Cf. § 35, R. 7; § 22, R. 3.

I. ACCORD DE L'ADJECTIF ÉPITHÈTE ET DE L'APPOSITION AVEC LE SUBSTANTIF. § 11

Accord de l'adjectif épithète (ou participe, pronom) avec le substantif.

1. Règle. L'adjectif épithète ou juxtaposé s'accorde avec son substantif en genre, en nombre et en cas.

Vir bonus ; mulierem bonam ; virorum bonorum et sapientium.

Cette règle s'applique aux participes, aux pronoms et aux noms de nombre employés adjectivement. *Vita nostra*; *maiores vestri ; hominibus eruditis ; totum exercitum.*

Remarque 1. L'infinitif, quand il est pris substantivement, ne peut recevoir comme déterminatif qu'un pronom, et non un adjectif. *Illud bono carere* (Cic., *Tusc.* I, 36, 88), « ce terme « manquer de ce qui est bien. » *Totum hoc philosophari* (Cic. *De fin.* I, 1, 1) « toute cette discussion philosophique. »

2. Lorsque l'adjectif ou le participe se rapporte à deux substantifs, il s'accorde avec le plus proche et il est sous-entendu avec l'autre.



Hominis utilitati *agri omnes* *et maria parent*, « Toute la terre et toutes les mers servent au bien des hommes ; » plus rarement : *agri et maria omnia*. On peut aussi répéter l'adjectif auprès de chaque substantif : *agri omnes omniaque maria*. *Visae* (*sunt*) *nocturno tempore faces ardorque caeli* (Cic., *Cat.*, III. 8, 18), « On vit des lueurs menaçantes et le ciel tout en feu. » *Ab auro gazaque regia manus cohibere* (Cic., *pro leg. Man.*, 23, 66), « Ne pas toucher à l'or ni au trésor du roi. » *Caesaris omni et gratia et opibus fruor ut meis* (Cic., *ad Fam.*, I, 9), « J'use du crédit et des biens de César comme des miens propres. »

3. Si l'adjectif se rapporte à plus de deux substantifs, il se rattache au dernier et s'accorde avec.

Semper domos, villas, signa, tabulas vestras pluris quam rem publicam fecistis (Sall., *Cat.*, 52), « Vous avez toujours attaché plus de prix à vos maisons, à vos terres, à vos statues et à vos tableaux qu'au salut de la république. »

4. Quand deux adjectifs sont joints à un substantif de manière à désigner deux individus du même nom ou deux choses de la même espèce, les adjectifs déterminatifs servant à marquer la différence individuelle, le substantif déterminé se met au pluriel et les deux déterminatifs restent au singulier, p. ex. : *Cn. et P. Scipiones* (plus rarement *Scipio*) ; mais on peut dire aussi : *Cn. Scipio et P. Scipio*. Quand le substantif désigne une espèce, il reste au singulier : *fortis et ignavus miles*, « le soldat courageux et le lâche ; » *legio Martia quartaque* (Cic., *Phil.*, V, 17, 46), « La légion de Mars et la quatrième. » Cependant, si le pluriel est indiqué d'autre part, le nom générique se met aussi au pluriel : *tractis prima quoque ac vicesima legionibus* (Tac., *Ann.*, I, 31), « La première et la vingtième légion ayant été entraînées à leur tour. »

5. Syntaxe de pensée ou *ad synesin*. — De même que l'attribut, l'adjectif épithète se règle souvent pour l'accord, non sur la forme grammaticale, mais sur l'idée représentée par substantif.

a) Avec le mot *milia*, qui n'a de sens que par l'addition d'un génitif partitif pluriel. *Ad septem milia hominum in naves impositos Neapolim transmisit* (Liv. XL, 41, 3), « Il embarqua sur des vaisseaux et fit passer à Neapolis environ sept mille hommes. »

b) Avec les collectifs : *Ingens turba circumfusi*



fremebant (Liv. XXVI, 35, 8), « Une grande foule l'entourait frémissante. » *Clamor inde concursusque populi, mirantium quid rei esset* (Liv. I, 41, 1), « Il y eut un tumulte et un rassemblement de gens qui demandaient tout ébahis ce qui se passait. » *Titania pubes fulmine deiecti* (Verg., *Aen.*, VI, 581), « Les Titans foudroyés. »

c) Avec la préposition *cum* : *Persea quidem cum maiore filio Philippo traditos A. Postumio in custodiam misit, filiam cum minore filio a Samothrace accitos Amphipolim omni liberali cultu habuit* (Liv. XLV, 28, 11), « Il confia à la garde d'A. Postumius Persée et son fils aîné Philippe ; il fit venir de Samothrace à Amphipolis la fille et le plus jeune fils du roi et les y traita avec les plus grands égards. »

Remarque 2. Cette construction ne se rencontre pas dans Cicéron.

Remarque 3. Quelquefois avec un substantif masculin ou féminin on met l'adjectif au neutre ; mais alors il est considéré comme un substantif neutre mis en apposition. *Patres et plebem, invalida et inermia, cunctatione ficta ludificatur* (Tac. *Ann.* I, 46), « Il s'amuse à jouer par ses feintes irrésolutions un peuple sans armes et un Sénat sans pouvoir. »

Apposition. On appelle apposition la construction qui § 12
consiste à joindre à un substantif un autre substantif qui le détermine sans le secours de la copule, comme un adjectif épithète ou qualificatif. Le substantif ainsi ajouté s'appelle *appositum.* Cf. *supra*, § 10, b.

1. Le substantif apposé ou *appositum* s'accorde, comme l'adjectif épithète, avec son substantif, en cas toujours, et, autant que cela est possible, en genre et en nombre. Or, cela n'est possible qu'autant que le substantif apposé est un *substantivum mobile*, c'est-à-dire, ayant des formes différentes pour les trois genres, ou au moins pour le masculin et le féminin. (Cf. § 4, 3.)

Iugurtha cogebat exercitum, agri et pecoris, magis quam belli cultorem (Sall., *Iug.*, 54), « Jugurtha rassemblait une armée composée d'hommes plus propres à l'agriculture et à la garde des troupeaux qu'à la guerre. » *Et genus et formam regina Pecunia donat* (Hor., *Ep.*, I, 6, 37), « C'est l'argent, le roi souverain, qui donne la noblesse et la beauté. » S'il n'y a pas de *substantivum mobile*, il faut se contenter de l'accord en cas. *Quid dicam de thesauro omnium rerum, memoria?* (Cic., *de Orat.*, I, 5, 18), « Que dirai-je de la mémoire, trésor qui conserve toute chose? » *Virgines Vestae legit,*

Alba ***oriundum sacerdotium*** (Liv. I, 20, 3), « Il choisit les jeunes filles pour en faire des Vestales, sacerdoce originaire d'Albe. »

2. Le substantif apposé à plusieurs substantifs se met au pluriel. *Intercedit M. Antonius, Q. Cassius,* ***tribuni*** *plebis* (Caes., *B. C.*, I, 2, 8), « M. Antoine et Q. Cassius, tribuns du peuple, font opposition. » *Pythagoras et Plato,* ***locupletissimi auctores*** (Cic., *de Divin.*, II, 58, 119), « Pythagore et Platon, autorités considérables. »

Remarque 1. Ces substantifs peuvent être unis par *cum* : ***Dicaearchum cum Aristoxeno****, doctos sane* ***homines****, omittamus* (Cic., *Tusc.* I, 18, 41), « Laissons de côté Dicéarque et Aristoxène, qui sont des hommes très savants. »

3. Le substantif apposé ne désigne pas toujours la nature ou une qualité permanente de la personne ou de la chose déterminée par lui, mais simplement l'état dans lequel elle se trouve au moment de l'action énoncée par le verbe. Le substantif apposé est équivalent en ce cas à une proposition avec une conjonction ; il fait partie de l'attribut et le verbe sert de lien pour le rattacher au sujet ; p. ex. : *Cato* ***senex*** *litteras Graecas didicit*, « Caton apprit le grec alors qu'il était déjà vieux, dans sa vieillesse, » = *cum esset senex. Iunius Bubulcus aedem Salutis, quam* ***consul*** *voverat,* ***censor*** *locaverat,* ***dictator*** *dedicavit* (Liv. X, 1, 9), « Junius Bubulcus, consul, avait voué le temple de Salus ; censeur, il en avait affermé la construction ; dictateur, il en fit la dédicace. » ***Puer*** *in forum veni neque inde unquam diutius, quam* ***quaestor*** (= cum quaestor essem) *afui* (Cic., *de Orat.*, II, 90, 365), « Je suis venu tout enfant sur le forum, et je ne l'ai jamais quitté que durant le temps de ma questure. »

Remarque 2. L'apposition simple ne peut suffire pour exprimer une qualité simplement supposée ou présumée, fictive. Il faut alors ajouter une particule de comparaison, *ut, tanquam, quasi*, « comme, en qualité de. » *Scipio Q. Maximum fratrem, sibi nequaquam parem,* ***tanquam*** *superiorem colebat* (Cic., *Lael*. 19, 69), « Scipion rendait à Q. Maximus, son frère, qui pourtant était loin de lui être égal, tous les devoirs qu'on rend à un supérieur. » *Cicero ea, quae nunc usu veniunt, cecinit* ***ut*** *vates* (Nep. *Att.* 16, 4), « Cicéron a prédit, comme un devin aurait pu le faire, ce qui arrive aujourd'hui. »

Ces sortes d'apposition sont en réalité des propositions hypothétiques ou comparatives abrégées = (tanquam si vates fuisset).

Remarque 3. Il faut bien distinguer les cas où l'*appositum* ou l'adjectif qualificatif constitue en réalité une proposition participielle ou conjonctionnelle. L'apposition française doit se traduire alors par une conjonction latine ou la préposition *pro* et un substantif. « On dit que cet homme, furieux, répondit » :

Aiunt hominem, ut erat furiosus, respondisse (Cic., *pro Rosc. Am.*, 12, 33).

Remarque 4. Quelquefois l'apposition se fait par *synesis* avec le pronom personnel renfermé dans le verbe, qui alors semble être à une autre personne que son sujet. *Hannibal peto pacem* (Liv. XXX, 30, 29), « C'est moi, Hannibal, qui demande la paix. » *Populus superamur ab uno* (Ovid. *Met.*, XII, 499), « Nous, tout un peuple, nous sommes vaincus par un seul homme. » — Par une synesis du même genre, un génitif est apposé à un pronom possessif, ou plutôt avec le génitif qui y est implicitement renfermé. *Tuum, simplicis hominis, pectus vidimus* (Cic., *Phil.*, II, 43, 111), « Homme simple et candide, nous avons vu le fond de ton cœur. »

Remarque 5. Le mot apposé se met encore au même cas que le substantif qu'il détermine lorsque, pour faire ressortir davantage l'apposition, on ajoute *id est, dico,* « c'est-à-dire, je veux dire ». *Quam hesternus dies nobis, consularibus dico, turpis illuxit!* (Cic., *Phil.* VIII, 7, 20), « Que la journée d'hier a été honteuse pour nous, je parle des consulaires ! » Cependant, lorsque le substantif déterminé est au nominatif, on le change, avec *dico,* en accusatif. *Superiores ad omne genus apti, Crassum dico et Antonium* (Cic., *Orat.* 30, 106), « Leurs devanciers, je veux dire Crassus et Antoine, étaient propres à manier tous les genres. »

Remarque 6. Quelquefois l'apposition qualifie une proposition entière et exprime le résultat, le but ou l'effet de l'action de cette proposition, ou encore une explication, un jugement porté sur elle. Cette apposition est à l'accusatif ou au nominatif, selon que la construction de la proposition exige l'un ou l'autre cas. *Eumenem... prodidere Antiocho, pacis mercedem* (Sall., *Fragm.* IV, 20, 8, Kr.), « Ils livrèrent Eumène à Antiochus : c'était le prix de la paix. » *Dareus curru sublimis eminebat, et suis ad se tuendum et hostibus ad incessendum ingens incitamentum* (Curt., III, 27, 7), « Darius apparaissait élevé sur son char, ce qui encourageait beaucoup les siens à le défendre et les ennemis à l'attaquer » (= quod erat ingens incitamentum). *Vulgo ex oppidis publice gratulabantur : ineptum sane negotium* (Cic., *Tusc.*, I, 35, 86), « Les villes signalaient partout leur allégresse par des fêtes en son honneur : ce sont des petites flatteries ridicules. »

II. ACCORD DU PRONOM. § 13

Enfin le substantif peut être déterminé par un mot qui est dans une autre proposition que lui, ordinairement par un pronom démonstratif et par un pronom relatif.

A. Pronoms démonstratifs employés adjectivement. — Leur rôle dans la proposition.

1. Le pronom démonstratif employé seul et se rapportant à un substantif qui précède, s'accorde, comme l'adjectif, en



genre et en nombre avec le substantif. S'il se rapporte à plusieurs substantifs, le genre est déterminé par les règles qui concernent l'adjectif attribut. (Cf. § 9, 2 b. Quant au cas, il est déterminé par le rôle du pronom dans la proposition dont il fait partie ; ainsi : *Mater — ea. Pater et mater venerant — ii. Honores et imperia — ea. Ira et avaritia—eae* ou *ea.*

Gravis et fortis civis ita iustitiae honestatique adhaerescet, ut, dum ea conservet, quamvis graviter offendat (Cic., *De off.*, I, 25, 86), « Le grand et courageux citoyen sera si inébranlablement attaché à la justice et à l'honneur, que, pour y demeurer fidèle, il bravera les inimitiés les plus puissantes. »

2. Quand un pronom démonstratif, qui ne se rapporte pas à un substantif individuel, désigne une chose qui renferme en soi l'idée de pluralité, p. ex., le contenu d'un discours, une suite de circonstances, il se met au pluriel neutre. *Haec omnia scio*, « je sais tout cela. » *Quae narrantur* (= *ea—quae narrantur*), « ce qu'on raconte. »

§ 14 Quand un pronom démonstratif indéterminé, « ceci, cela, ce », est sujet ou complément d'un verbe accompagné d'un substantif attribut, il s'accorde par attraction avec ce substantif, au lieu de rester au neutre, comme en français. *Ista quidem vis est*, « c'est de la violence. » *Haec fuga est, non profectio*, « c'est une fuite et non un départ. » *Idem velle atque nolle, ea demum firma amicitia est* (Sall., *Cat.*, 20), » Vouloir et ne pas vouloir les mêmes choses, voilà en quoi consiste seulement l'amitié solide. » *Negat Epicurus; hoc enim vostrum lumen est* (Cic., *De fin.*, II, 22, 70) « Epicure nie (et c'est là votre unique lumière). »

Remarque 1. Il n'y a de dérogation à cette règle que chez les poètes et les prosateurs qui les imitent (après l'époque classique). *Nec sopor illud erat* (Verg., *Aen.*, III, 173) « Et ce n'était pas un sommeil. » *Haec est solatium quo reficiare* (Sen., *ad Helv.* 17) « Voilà une consolation qui peut vous soulager. »

Remarque 2. Quand le pronom démonstratif se rapporte à un substantif précédent qui doit être déterminé d'une manière plus précise par un nom attributif, il s'accorde avec le substantif qu'il représente, et non avec le nom attributif. *Scire licet, hunc* (c'est-à-dire *Servium Tullium*) *lumen quondam rebus nostris dubiis futurum* (Liv. I, 39, 3), « Il est évident que cet enfant sera un jour la lumière qui ranimera nos espérances dans les circonstances difficiles. »

Remarque 3. Sur l'emploi et le sens des pronoms, voy. §§ 142 et suiv.



B. Accord du pronom relatif. § 15

1. Le **pronom relatif** s'accorde, comme le pronom démonstratif, et il prend le genre et le nombre du substantif qu'il représente, et le cas exigé par le rôle qu'il joue dans la proposition dont il fait partie ; de plus, il est toujours de la même personne que son antécédent.

Tu, Iuppiter, qui iisdem, quibus haec urbs, auspiciis a Romulo es constitutus, quem Statorem huius urbis atque imperii vere nominamus (Cic., *in Cat.*, I, 13, 33), « Et toi, Jupiter Stator, dont le culte fut fondé par Romulus sous les mêmes auspices que cette ville ; toi que nous pouvons appeler justement le sauveur et le protecteur de Rome et de son empire. »

Remarque 1. Le substantif auquel se rapporte un pronom relatif se répète quelquefois avec ce pronom au même cas, soit pour plus de clarté, soit pour insister davantage, ou surabondamment. *Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire poterant* (Caes., *B. G.*, I, 6, 1), « Il n'y avait absolument que deux chemins par lesquels (chemins) ils pouvaient sortir de chez eux. »

2. Quand le pronom relatif se rapporte à plusieurs substantifs, il suit pour l'accord les mêmes règles que l'adjectif attribut : il se met donc au pluriel, avec le genre des substantifs, et si ceux-ci sont de genre différent, on applique les règles du § 9, 2, b, c'est-à-dire, que le relatif se met au masculin, s'il s'agit d'êtres vivants, au neutre, si ce sont des noms de choses ; ou encore il s'accorde avec le substantif le plus rapproché (voy. §§ 9 et 11, 2.)

Fortunam nemo ab inconstantia et temeritate seiunget, quae digna certe non sunt deo (Cic., *De nat. deor.*, III, 24, 61), « Personne ne songe à proclamer la fortune exempte d'inconstance et de témérité, défauts indignes certainement d'un être divin. » *Eae fruges atque fructus, quos terra gignit* (Cic., *De nat. deor.*, II, 14, 37), « Ces fruits et ces moissons que la terre produit. » (Comme on le voit, chaque pronom s'accorde avec le substantif dont il est le plus rapproché d'après le § 11, 2.)

3. Construction *ad synesin*. — Quand l'antécédent est représenté par une expression impropre ou figurée, *scelus*, *monstrum*, *bestia*, etc. (Cf. § 5, 2), le relatif prend le genre de la personne désignée par cette expression, si toutefois on n'insiste pas sur la métaphore.

Ubi illic est scelus, qui me perdidit? (Ter., *Andr.*, III, 5, 1), « Où est-il ce scélérat qui m'a perdu ? » *Illa furia* (c'est-

à-dire *Clodius*) *muliebrium religionum*, *qui* etc. (Cic., *Ad fam.*, I, 9, 15.)

Remarque 2. Un relatif neutre ne peut se rapporter à un antécédent d'un autre genre : les passages où cela paraît exister doivent être expliqués autrement.

4. Si le pronom relatif se rapporte à un nom collectif (Cf. § 5, 5), il se met, comme l'exige le sens, au pluriel, parce que la pensée se reporte sur les individus dont la collection se compose. *Caesar omnem aequitatum, quem ex omni provincia coactum habebat, praemittit, qui videant* (Caes., *B. G.*, I, 15, 1), « César détache en avant toute sa cavalerie, qu'il avait levée dans la province, avec ordre d'observer... » *Ab Academia, a quibus* (c'est-à-dire, *Academicis*) (Cic., *Acad.*, II, 32, 103). C'est ce qui explique les expressions fréquentes : *ex eo numero qui* avec le pluriel (on ne dit jamais : ex numero eorum qui) ; *ex eo genere* (et non : ex genere eorum) *qui* ou *quae*. *Unus ex eo numero qui ad caedem parati erant* (Sall., *Iug.*, 35), « Un des hommes apostés pour l'assassinat. » *Amicitia est ex eo genere quae prosunt* (Cic., *De fin.*, III, 21, 70), « L'amitié fait partie des choses utiles ». Le relatif se rapporte aux personnes ou aux choses qui composent le nombre ou le genre.

Remarque 3. La même règle s'observe pour *is* : *Maxime autem haec aetas* (c'est-à-dire *iuvenes*) *a libidinibus arcessenda est exercendaque in labore patientiaque animi et corporis, ut eorum in bellicis et in civilibus officiis vigeat industria* (Cic., *De off.*, I, 34, 122) « Il faut surtout garantir cet âge (les jeunes gens) contre les passions, les exercer à la patience et aux travaux de l'esprit et du corps, afin qu'un jour ils puissent remplir avec zèle et distinction les charges civiles et militaires. »

Remarque 4. Après un pronom démonstratif ou indéfini on peut mettre *unde* au lieu de *ex quo, a quo, a quibus, quo* au lieu de *ad quem, ad quam, ad quod, ad quos*, etc. *Is unde petitur*, « celui de qui on réclame quelque chose en justice, le défendeur ». *Erat nemo unde discerem* (Cic., *Cat. mai.*, 4, 12), « Il n'y avait personne de qui je pusse apprendre. » *Homo et domi nobilis et apud eos, quo se contulit, gratiosus* (Cic., *Verr.*, IV, 18, 38), « Personnage distingué dans sa patrie et estimé de tous ceux chez qui il est allé. »

Remarque 5. Si le pronom relatif se rapporte à un nom qui est déterminé par un substantif en apposition, p. ex., quand un nom propre et un nom commun de différent genre sont accouplés, il peut prendre indifféremment le genre de l'un ou de l'autre. *Flumen Rhenus, qui agrum Helvetiorum a Germanis dividit* (Caes., *B. G.*, I, 2, 3), « Le Rhin, qui sépare le territoire des Helvètes de celui des Germains. » *Ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam* (Caes., *B. G.*, VI, 35, 3), « Près du fleuve de l'Escaut, qui se jette dans la Meuse. »

5. La syntaxe de pensée (ad synesin) est encore plus caractérisée dans les cas suivants :

a) Le pronom relatif correspond à un substantif non exprimé,



mais contenu implicitement dans un autre mot, ou qui ressort du sens de la phrase, en un mot, qui est dans la pensée, sans avoir de représentant grammatical. Le plus souvent cet antécédent est implicitement renfermé dans un pronom possessif.

Vestra, qui cum summa integritate vixistis, hoc maxime interest (Cic., *pro Sull.*, 28, 79), « Cela vous importe beaucoup, à vous qui avez toujours vécu dans la plus grande intégrité. » *Nostra acta, quos tyrannos vocas* (Cic., *in Vat.*, 12, 29), « Ce que nous avons fait, nous que tu appelles tyran. » *Scauri dicendi genus ad senatoriam sententiam, cuius ille erat princeps, vel maxime aptum videbatur* (Cic., *Brut.*, 29, 112), « Le style de Scaurus paraissait convenir parfaitement aux délibérations du Sénat où il occupait la première place. »

Remarque 6. Voici une phrase où la synesis est encore plus forte; mais la construction paraît être une irrégularité de langage purement accidentelle : *Veiens bellum exortum, quibus* (c'est-à-dire *Veientibus*) *Sabini arma coniunxerant* (Liv. II, 53, 1), « Alors éclata la guerre Véienne (c'est-à-dire, avec les Véiens), auxquels les Sabins avaient uni leurs armes. »

b) Le substantif antécédent est exprimé au singulier, mais dans la proposition relative la pensée se reporte sur plusieurs individus de la même espèce.

Cantilius scriba pontificis, quos nunc minores pontifices appellant (Liv. XXII, 57, 3), « Cantilius, un de ces secrétaires du collège sacerdotal, qu'on appelle maintenant petits pontifes. »

Et vice versa, le relatif se met au singulier, alors que l'antécédent est au pluriel : *Servitia repudiabat, cuius initio ad eum magnae copiae concurrebant* (Sall., *Cat.*, 56), « Il répudiait alors les esclaves, dont un grand nombre étaient tout d'abord accourus vers lui. »

6. Le pronom relatif qui se rapporte à toute une proposition se met au neutre, parce que la proposition est considerée comme un substantif neutre.

Sapientes soli, quod est proprium divitiarum, contenti sunt rebus suis (Cic., *Parad.*, VI, 3, 52), « Les sages seuls sont contents de ce qu'ils ont, ce qui est le propre de la richesse. »

Souvent en ce cas on met *id quod* au lieu de *quod*, surtout dans les propositions parenthétiques qui se rapportent à une phrase entière qu'elles interrompent et qui ne s'achève qu'après.

Timoleon, id quod difficilius putatur, multo sapientius tulit secundam quam adversam fortunam (Nep., *Timol.*, 1, 2), « Timoléon supporta le bonheur avec plus de sagesse que les

revers, ce qui passe pour être plus difficile. » *Si a vobis, id quod non spero, deserar, tamen, animo non deficiam* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 4, 10), « Si vous m'abandonnez, ce que je ne puis croire, je n'en serai point découragé. »

On met aussi *quae res*, qui a le même sens et qui est une sorte de neutre. *Civitates a Cyro defecerunt, quae res multorum bellorum causa fuit* (Justin., I, 7), « Les villes se détachèrent de Cyrus, ce qui fut la cause de guerres nombreuses. »

§ 16 Attraction du pronom relatif. — Le pronom relatif s'accorde par attraction, non avec son antécédent, mais avec un nom nouveau qui vient se placer dans la proposition relative et fait partie de son attribut. Ce nom attire l'attention, la pensée se concentre sur lui et commande le genre et le nombre.

Animal hoc providum, acutum, plenum rationis et consilii, quem vocamus hominem, praeclara quadam condicione generatum est a supremo deo (Cic., *de Leg.*, I, 7, 22), « Cet animal prévoyant, pénétrant, plein de raison et de sagesse, que nous appelons l'homme, a été engendré par le Dieu suprême avee une noble destinée. » *Domicilia coniuncta, quas urbes dicimus, moenibus saepserunt* (Cic., *pro Sest.*, 42, 91), « Ces réunions de maisons, que nous appelons villes, ils les entourèrent de murs. » *Pompeio, quod imperii Romani lumen fuit, exstincto* (Cic., *Phil.*, V, 14, 39), « Après la mort de Pompée, qui fut la lumière de l'empire du peuple romain. »

Cet accord a lieu surtout lorsque la proposition relative contient une simple remarque, une explication qui n'est pas indispensable. Si, au contraire, l'antécédent n'est réellement déterminé que par la proposition relative et resterait, sans elle, indéfini, le pronom s'accorde plutôt avec l'antécédent.

Flumen, quod appellatur Tamesis (Caes., *B. G.*, V, 11, 8), « Le fleuve qu'on appelle Tamise. » *Genus hominum, quod Helotae vocatur* (Nep., *Pausan.*, 3, 6), « Une race d'hommes qu'on appelle Hilotes. » *Motus animi turbatos, quos Graeci* πάθη *nominant* (Cic., *De off.*, II, 5, 18), « Les mouvements désordonnés de l'âme que les Grecs appellent πάθη. » Et avec attraction : *Ex perturbationibus morbi conficiuntur, quae vocant illi* νοσήματα (Cic., *Tusc.*, IV, 10, 23), « Des troubles naissent des maladies, qu'ils appellent νοσήματα » (parce qu'ici *morbi* n'est point défini par νοσήματα, qui n'en est que la tra-

duction, de sorte que la parenthèse *quae vocant*, etc., est inutile).

Remarque 1. Cette attraction du relatif est la même que celle par laquelle le pronom démonstratif est attiré au genre et au nombre de l'attribut. (Cf. § 6.)

Attraction de l'antécédent dans la proposition relative. — 1. Si la proposition relative précède l'antécédente, elle attire souvent à elle le substantif antécédent, auquel cas ce substantif est ordinairement représenté dans la proposition antécédente par un pronom démonstratif (*is*, *ille*), quand il doit être à un cas différent. §17

Ad Caesarem quam misi epistulam, eius exemplum fugit me tum tibi mittere (Cic., *ad Att.*, XIII, 51, 1), « J'ai tout à fait oublié de vous envoyer copie de ma lettre à César » (= eius epistulae quam). *Quam quisque norit artem, in hac se exerceat* (*Tusc.*, I, 18, 41), « Que chacun s'exerce dans l'art qu'il connaît » (= in hac arte quam norit).

On supprime le pronom démonstratif, quand il doit être au même cas que l'antécédent attiré dans la proposition relative. *Quae cupiditates a natura proficiscuntur, facile implentur sine ulla iniuria* (Cic., *De fin.*, I, 16, 53), « Les besoins qui ont leur source dans la nature sont faciles à contenter sans faire tort à personne » (= eae cupiditates, quae...); et même quand il est à un cas différent, mais facile à suppléer, surtout le nominatif et l'accusatif : *Quae prima innocentis mihi defensio oblata est, suscepi* (sous-ent. *eam*) (Cic., *pro Sull.*, 33, 92), « Le premier moyen qui s'est offert à moi pour défendre un innocent, je l'ai saisi. »

Remarque 1. La proposition relative peut être après l'antécédente et attirer quand même à elle le nom antécédent, qui se met alors au cas du relatif. *Populo ut placerent, quas fecisset fabulas* (Ter., *Andr. Prol.*, 2), « C'était que le peuple trouvât du plaisir aux pièces qu'il aurait faites. »

Remarque 2. Les poètes ont même osé, pour produire un effet et appeler l'attention sur un nom antécédent, le mettre devant le relatif et conserver l'accord par attraction, c'est-à-dire, le mettre au même cas, de sorte qu'on semble avoir un sujet à l'accusatif ou un complément au nominatif. *Istum quem quaeris ego sum* (Plaut., *Curc.*, III, 49), « Cet homme que tu cherches, c'est moi ». *Urbem quam statuo vestra est* (Verg., *Aen.*, I, 573), « La ville que je fonde est à vous » (au lieu de : quam urbem statuo, ea vestra est). Cette construction s'appelle l'attraction inverse (*attractio inversa*).

2. Comme le relatif attire dans sa proposition le substantif antécédent, il peut aussi attirer l'adjectif de ce substantif, quand c'est un superlatif, et cette construction est encore plus élégante et plus agréable.

Themistocles de servis suis, quem habuit fidelissimum, ad Xerxem misit (Nep., *Them.*, 4, 3), « Thémistocle envoya à Xerxès l'esclave le plus fidèle qu'il avait. » *Consiliis pare, quae nunc pulcherrima Nautes dat* (Verg., *Aen.*, V, 728), « Ecoute les excellents conseils que te donne Nautès. »

Remarque 3. Si le relatif attire l'antécédent, il peut être aussi attiré par lui et se mettre au même cas, quoique le verbe de la proposition relative en exige un autre. *Cum scribas aut agas aliquid eorum, quorum consuesti* (s.-ent. *agere*) (*Lucc. ap.* Cic., *fam.*, V, 14, 1), « Quand tu écris ou fais quelqu'une des choses que tu as coutume (de faire ou d'écrire). » *Raptim quibus quisque poterat elatis* (= iis rebus quas quisque poterat efferre) (Liv. I, 29, 4) « Chacun prenant à la hâte ce qu'il pouvait emporter. » *Quibus poterat sauciis ductis secum* (Liv. IV, 39, 9), « Emmenant avec lui tous les blessés qu'il pouvait (emmener). »

DEUXIÈME PARTIE. — Syntaxe de dépendance.

(Syntaxis rectionis)

Chapitre IV.

Théorie des cas. — Nominatif et vocatif. (1)

§ 18 Le nominatif est le cas du sujet, par conséquent aussi du nom attributif, puisque le sujet et l'attribut s'accordent ensemble. D'où la règle :

Le nom attributif, soit adjectif, soit substantif, avec les verbes qui marquent l'être (*sum* et les verbes analogues), se met au nominatif.

Gloria est consentiens laus bonorum (Cic., *Tusc.*, III, 2, 3), « La gloire consiste dans l'éloge unanime des gens de bien. » *Nemo est casu bonus, discenda virtus est* (Sen., *Ep.*, 123, 16), « Personne n'est homme de bien par hasard et naturellement : la vertu doit s'apprendre. »

Les verbes assimilés au verbe être, et après lesquels le nom attributif se met au nominatif, sont :

a) « Devenir » : *fio*, *evado*, *exsisto*, *exorior*, *nascor* ;

Nemo nascitur dives (Sen., *Ep.*, 20, 13), « Personne ne naît riche. » *Ego huic causae patronus exstiti* (Cic., *pro Rosc.*, *Am.*, 2, 5), « Je me trouve chargé de cette cause. » *T. Albucius perfectus epicureus evaserat* (Cic.,

(1) Sur la théorie des cas, voy. Antoine, *De Casuum syntaxi Vergiliana*, Paris, Klincksieck, 1882.

Brut., 34, 131), « T. Albucius était devenu un parfait épicurien. »

Remarque 1. La chose qui devient une autre chose peut être aussi exprimée par l'ablatif avec *de* ou *ex*, parce que la chose devenue semble être tirée de celle qui devient. *Vetus est de scurra multo facilius divitem quam patrem familias fieri posse* (Cic., *pro Quinct.*, 17, 55) « C'est une vieille maxime que d'un bouffon il est plus facile de faire un riche qu'un homme comme il faut. »

b) Les verbes *existimandi* et *nuncupandi*, au passif, c'est-à-dire, les verbes qui signifient « être fait, nommé, créé, regardé comme, élu, etc.); comme : *videor*, *cognoscor*, *habeor*, *putor*, *existimor*, *creor*, *nominor*, etc.

Iustitia erga deos religio dicitur, erga parentes pietas (Cic., *Part. orat.*, 22. 78), « La justice envers les dieux s'appelle religion, celle envers les parents, piété. » *Terra si tibi parva, ut est, ita videtur; caelestia semper spectato, illa humana contemnito* (Cic., *de Rep.*, VI, 19, 20), « Si la terre te paraît aussi petite qu'elle l'est en réalité, regarde toujours vers le ciel et méprise les choses humaines. » *Consules declarantur M. Tullius et C. Antonius* (Sall., *Cat.*, 24), « M. Tullius et C. Antonius sont proclamés consuls. »

Cette règle peut se résumer ainsi : toutes les fois que le verbe n'exprime pas par lui-même l'idée même de l'attribut, il prend deux nominatifs, celui du sujet et celui du nom attributif. Le verbe en ce cas joue le rôle de copule. (Cf. § 3, 3.)

Remarque 2. On dit de même : *Tarquinius mortuus est exsul;* mais dans cette proposition et autres semblables, le nominatif attributif devient une sorte d'apposition. (Cf. § 11, 3.) Chez les poètes on trouve *audio* avec un nominatif dans le sens de *nominor, dicor*, p. ex. : *rexque paterque audisti* (Hor., *Ep.*, I, 7, 38) « Tu m'as entendu te donner les noms de prince et de père ». Cf. l'expression usitée en prose : *bene, male, commode audire,* « avoir bonne ou mauvaise réputation ».

Vocatif.

1. Le vocatif est le cas de la personne à qui on adresse la parole. Il se met seul ou avec *o* ou toute autre interjection. Le vocatif seul interpelle simplement. Avec *o*, il indique en outre une certaine disposition d'esprit, une émotion de celui qui parle. *O fortunate adolescens, qui tuae virtutis Homerum praeconem inveneris!* (Cic., *pro Arch.*, 10, 24). « O heureux jeune homme, qui as trouvé Homère pour chanter ton courage! » § 19

2. Les participes et les adjectifs qui se rapportent au vocatif se mettent aussi à ce cas. Cf. l'exemple précédent : *O fortunate adolescens!*



Prima dicte mihi, summa dicende Camena, Mecaenas (Hor., *Ep.*, I, 1, 1), « Toi qui as eu mes premiers vers, et qui auras aussi les derniers, Mécène. »

3. Cependant si le mot qui paraît appartenir au vocatif appartient en réalité à l'attribut et se rapporte au sujet, il se met au nominatif. *Mi homo, quam exspectatus venis!* (= tu venis exspectatus), « Ah! mon cher! te voilà : comme tu es attendu! » *Proice tela manu, sanguis meus* (Verg., *Aen.*, VI, 835), « Jette les armes loin de toi, ô mon sang! » (= tu qui es sanguis meus.)

Chez les poètes et parfois en prose, on trouve même le nominatif là où on attendrait un vocatif : *Vos, o Pompilius sanguis!* (Hor., *Art. poet.*, 292), « Vous, descendants de Pompilius. » *Almae filius Maiae!* (Hor., *Carm.*, I, 2, 43), « Fils de l'auguste Maia. » *Audi tu, populus Albanus* (Liv. I, 24, 7), « Ecoute, peuple albain. » *Agedum, pontifex publicus populi Romani, praei verba* (Liv. VIII, 9, 4), « Allons, pontife public du peuple romain, prononce-moi la formule. »

Enfin on trouve, mais rarement, un nominatif en apposition avec un vocatif. *Hoc tu, succinctus patria quondam, Crispine, papyro* (Iuven., IV, 24), « Tu oses cela, toi, Crispinus, qui jadis retroussé portas le papyrus de ton pays? » *Salve, primus parens patriae appelate* (Plin., *Hist. nat.*, VIII, 31, extr.), « Je te salue, ô toi qui fus appelé le premier père de la patrie. »

4. En prose, le vocatif de la personne interpellée se met rarement au commencement de la phrase. *Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra?* (Cic., *Cat.*, I, 1, 15). « Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu de notre patience? » — On met le vocatif en tête de la phrase quand on veut insister fortement. *Rex Bocche, magna nobis laetitia est.* (Sall., *Iug.*, 102.)

Chapitre V.

De l'accusatif.

§20 1. L'accusatif exprime le terme vers lequel est dirigée l'action du verbe, l'objet de cette action. Il s'emploie donc pour compléter et déterminer le sens du verbe.

2. On l'emploie comme cas de l'objet extérieur (1)

(1) Les grammairiens allemands distinguent entre l'objet extérieur et l'objet intérieur. Ils appellent objet extérieur la personne ou la chose



avec les **verbes transitifs** pour désigner la personne ou la chose sur laquelle s'exerce directement l'action marquée par le verbe, p. ex. : *Deus creavit* (*tuetur*) *mundum*, « Dieu a créé, gouverne le monde. »

Remarque. Si on met le verbe au passif, ce qui peut toujours se faire, l'objet devient sujet grammatical du verbe et se met au nominatif; le sujet agissant (2) se met alors à l'ablatif avec *ab* (ou sans *ab*). *Caesar multas gentes devicit* devient ainsi : *Multae gentes a Caesare devictae sunt*.

Beaucoup de verbes latins reposent sur une autre conception que celle des verbes français correspondants et sont transitifs, alors qu'en français ils sont intransitifs ; p. ex. : *deficere*, « manquer à », *manere*, « être réservé à » (Cf. § 38), *fugere*, *diffugere*, « échapper à », *excusare*, « s'excuser sur », *latere*, « être caché à, ignoré de », etc. § 21

Ipsos res frumentaria deficere coepit (Hirt. *B. G.*, VIII, 3, 2), « Le blé commença à leur manquer. » *Res Eumenem non latuit* (Justin., XIII, 8, 15,) « La chose n'échappa point à Eumène.

Ont après eux l'**accusatif de la personne** : § 22

1. Les impersonnels *piget*, *pudet*, *poenitet*, *taedet*, *miseret*. La chose qui cause le sentiment de honte, le repentir, etc. se met au génitif, ou à l'infinitif, si c'est un verbe, ou encore on l'exprime par une proposition introduite par *quod*.

Sunt homines quos infamiae suae neque pudeat neque taedeat (Cic., *Verr.*, I, 12, 35), « Il y a des hommes qui ne sont ni honteux ni fâchés de leur infamie. » *Eorum nos magis miseret, qui nostram misericordiam non requirunt, quam qui illam efflagitant* (Cic., *pro Mil.*, 34, 94), « Nous accordons plus volontiers notre pitié à ceux qui ne la demandent pas qu'à ceux qui la réclament à grands cris. » (Voy. d'ailleurs § 80 et R. 1).

2. Les impersonnels *decet*, *dedecet*, « il convient, il ne convient pas. » La chose qui convient ou ne convient pas est exprimée par

qui est en dehors de l'action et atteinte par elle, p. ex. : *deleo urbem*, « je détruis la ville », objet **intérieur** celui qui est déjà contenu dans l'action même du verbe et en est inséparable, p. ex. : *servire servitutem*, « être esclave (servir une servitude) ».

(2) J'appelle **sujet agissant** des verbes passifs la personne ou la chose qui fait l'action du verbe soufferte par le sujet grammatical.

un infinitif ou par le neutre d'un pronom ou d'un adjectif. *Hoc me decet*, « cela me convient ; » *non omnia me decent*, « tout ne me convient pas. »

Oratorem irasci minime decet, simulare non dedecet (Cic., *Tusc.*, 25, 55), « Il ne convient pas à l'orateur de se mettre en colère, il ne lui messied pas de feindre. »

Remarque 1. Quelques-uns des verbes mentionnés §§ 21 et 22 peuvent aussi se construire avec le datif ou une préposition, quand ils sont considérés comme intransitifs. *Cum tela nostris deficerent* (Caes., *B. G.*, III, 5, 1), « Comme les traits manquaient à nos soldats ». *Ab omni, quod abhorret ab oculorum auriumque approbatione, fugiamus* (Cic., *de off.*, I, 35, 128) « Evitons tout ce qu'il nous répugne de voir et d'entendre. » *Ubi nobis haec auctoritas tamdiu tanta latuit?* (Pseudo-Cic., *Post red. in sen.*, 6, 13) « Où donc est restée cachée si longtemps pour nous une si imposante autorité? » *Istuc facinus nostro generi non decet* (Plaut., *Amph.* 820), « Ce crime n'est point le fait des femmes de ma race. »

Remarque 2. Certains verbes sont transitifs ou intransitifs, et se construisent différemment, selon leur signification, comme : *consulere aliquem*, « consulter quelqu'un », *consulere alicui*, « veiller aux intérêts de quelqu'un » (Cf. § 38.)

Remarque 3. Le poète comique Plaute joint souvent un accusatif aux substantifs en *-io* dérivés des verbes transitifs, mais seulement dans les propositions interrogatives avec *quid tibi... est?* p. ex. : *quid tibi hanc curatiost rem?* (*Amph.*, 520) « Qu'as-tu à t'occuper de cette affaire? » (Cf. § 10, R. 4.)

§ 23 Les verbes qui expriment un mouvement de l'âme, un sentiment ou la manifestation extérieure de ce sentiment, sont souvent employés transitivement et prennent l'accusatif de la chose, rarement celui de la personne. Ce sont : *dolere*, « éprouver de la douleur » ; *lacrimare*, « verser des larmes » ; *flere*, « pleurer » ; *maerere*, « être affligé » ; *ridere*, « rire » ; *horrere*, « se hérisser, frissonner (d'horreur ou d'effroi) » ; *erubescere* « rougir » ; *gemere*, « gémir » ; *queri*, « se plaindre » ; *fremere*, « frémir » ; *pallescere*, « pâlir » ; *stupere*, « être frappé de stupeur » ; *ardere* brûler », etc.

Formosum pastor Corydon ardebat Alexim (Verg., *Ecl.*, II, 1), « Le berger Corydon brûlait d'amour pour le bel Alexis. » *Cives casum meum luctumque doluerunt* (Cic., *pro Sest.*, 69, 145), « Les citoyens ont déploré mon infortune. » *Ingemuisse interitum* (Verg., *Ecl.*, VII, 27), avoir gémi sur la mort. » *Sequani Ariovisti crudelatitem horrebant* (Caes., *B. G.*, I, 32, 5), « Les Séquanes avaient une peur horrible de la cruauté d'Arioviste. »

Remarque 1. Un petit nombre seulement de ces verbes peuvent être, comme les vrais transitifs, convertis en verbes passifs. *Laetandum magis quam dolendum puto casum tuum* (Sall., *Iug.*, 14, 22), « Je pense que ton sort est plus digne d'envie que de regret. » *Hic status una voce omnium gemitur neque verbo cuiusquam sublevatur* (Cic., *ad Att.*, II, 18, 1), « Tous gémissent de concert sur la situation, et nul n'a un mot à dire pour y remédier. »

Remarque 2. Remarquons particulièrement l'accusatif avec les verbes qui expriment l'odeur ou le goût : *olere, redolere, sapere, resipere,* et aussi avec *sitire,* « avoir soif », *esurire,* « avoir faim » : *olere vinum,* « sentir le vin », *sapere herbam, mare,* « avoir un goût d'herbe, de plante, d'eau de mer »; *sitire sanguinem,* « être altéré de sang ».

Remarque 3. Beaucoup de verbes intransitifs de leur nature sont employés transitivement, surtout par les poètes, et se mettent avec l'accusatif. Ce sont les verbes qui renferment l'idée d'un mouvement : *properare, festinare,* « hâter, faire à la hâte », *surgere,* « lever », *ruere, proruere,* « pousser en avant », *erumpere, prorumpere,* « sortir de, s'élancer », *durare,* « endurer », etc.

De plus, certains verbes de mouvement prennent à l'accusatif l'espace ou le chemin sur lequel le mouvement s'étend. *Itque reditque viam* (Verg., *Aen.*, VI, 122), « Il passe et repasse par ce chemin. » *Natat freta* (Verg., *Geor.*, III, 360), « Il traverse les flots à la nage. » *Xerxes quom tantis classibus tantisque equestribus et pedestribus copiis... maria ambulasset, terram navigasset* (Cic., *De fin.*, II, 34, 112), « Xerxès ayant, avec de si grandes flottes et de si nombreux soldats, cavaliers et fantassins, marché sur les mers et navigué sur la terre. »

Les verbes intransitifs qui marquent un mouvement dans l'espace deviennent transitifs quand ils sont composés d'une préposition. C'est régulièrement le cas avec les prépositions : § 24

1. *Circum*, *per*, *praeter* et *trans*.

Circumire vigilias (Sall., *Iug.*, 45, 2), « Il visitait les postes. » *Pervadit rumor Graeciam* (Liv. II, 23, 7), « Le bruit se répand dans la Grèce. » *Verba refers aures non pervenientia nostras* (Ovid., *Met.*, III, 462), « Tu dis des paroles qui n'arrivent pas jusqu'à moi (1). » *Praeterire locum*, « passer auprès d'un lieu »; *praeterire aliquid silentio*, « passer quelque chose sous silence » (classique). *Peccare est tanquam transire lineas* (Cic., *Parad.*, III, 1, 20), « Pécher c'est franchir la limite. » *Molestiae, laetitiae, cupiditates, timores similiter omnium mentes pervagantur* (Cic., *de Leg.*, I,

(1) Cet emploi de *pervenire* est poétique; en prose on met régulièrement une préposition, *ad* ou *in*. *Ut omnis hereditas ad filiam perveniret* (Cic., *De fin.*, II, 17, 55), « Que tout l'héritage passerait à la fille. » *Germani in fines Eburonum pervenerunt* (Caes., *B. G.*, IV, 6), « Les Germains atteignirent le territoire des Eburons. »

11, 32), « Le chagrin, la joie, le désir, la crainte agitent de la même manière le cœur de tous les hommes. » *Num aut tuum aut cuiusquam vestrum nomen vel Caucasum hunc quem cernis, transcendere potuit vel ipsum Gangen tranatare?* (Cic., *de Rep.*, VI, 20, 22), « Est-ce que ton nom ou celui d'aucun de vous a pu franchir ce mont Caucase, que tu vois d'ici, ou passer au delà du Gange? »

Remarque 1. Si le verbe composé avec *trans* est transitif par lui-même, *transduco* (*traduco*), *transicio* (*traicio*), *transporto*, il prend deux accusatifs, dont l'un revient au verbe (celui de la chose conduite, transportée), et l'autre à la préposition (le lieu au delà duquel on transporte). *Flumen Ararim Helvetii copias traduxerunt* (Caes., *B. G.*, I, 12, 1), « Les Helvètes firent passer leurs troupes au delà de l'Arar. » *Agesilaus Hellespontum copias transiecit* (Nep., *Ages.*, 4, 4). « Agésilas fit passer l'Hellespont à ses troupes. »

Au passif, le nom du lieu seul reste à l'accusatif : *Exercitus a Caesare Rhenum transiectus est.*

Remarque 2. Outre les verbes de mouvement, deviennent aussi transitifs : *circumsedeo, circumsto, circumfremo, circumlatro, circumsono*, et en général presque tous les verbes avec *circum*.

2. Les verbes composés des autres prépositions, en particulier *ad*, *cum* (*con*), *in*, prennent aussi pour la plupart l'accusatif, mais presque toujours dans un sens figuré, p. ex. : *adire aliquem*, « s'adresser à quelqu'un pour l'interroger, le prier, etc. » ; *adire urbes*, *terras*, « visiter les villes » (*adire ad urbem*, « s'approcher de la ville ») ; *adire pericula*, « affronter les dangers ». — *Coire societatem*, « faire une alliance » ; — *inire magistratum*, « entrer en charge » ; *inire consilia*, « former un projet » ; — *obire villas*, « visiter des maisons de campagne » ; *obire negotium*, « s'occuper d'une affaire. » (Voy. les dictionnaires.)

3. Avec les verbes autres que les composés de *ire*, on répète la préposition ou on met le datif. L'usage, qu'il faut consulter avant tout, est très variable et très incertain. Cependant, on peut établir comme règle générale que, lorsque le verbe est pris dans son sens propre, et marque un rapport local, on répète plutôt la préposition ou une autre de même sens ; et lorsque le verbe est pris dans un sens figuré, on met le datif. C'est du moins l'usage que l'on peut constater dans Cicéron.

Invadere in Galliam, *in hostes* (Cic.), « se jeter dans la Gaule, sur les ennemis, » est plus correct que *invadere Galliam*. Mais au figuré : *tanta vis avaritiae animos invaserat* (Sall.,



Iug., 32, 4), « Tant la contagion de l'avarice avait infecté toutes les âmes! » *Insistere munus, negotium, rationem*, « remplir une obligation, conduire une affaire, adopter un plan, » sont classiques. *Incedere* avec le datif est plus fréquent dans la langue classique que l'accusatif. *Incessit timor patres*, « la crainte s'empara du Sénat »; et *cura incessit patribus* (dat.), « l'inquiétude s'empara du Sénat; » *irrumpere urbem* et *in urbem; ingredi iter, magistratum*, « se mettre en route, entrer en charge; » *accedere ad aliquem*, « s'approcher de quelqu'un, » etc.

4. Parmi les composés de *ex*, *egredi* seul avec l'accusatif est classique; avec les autres il faut répéter *ex* ou *extra*. *Egredi fines* (Caes., *B. G.*, I, 44, 7), « passer les frontières; » *modum egredi* (Liv. II, 61, 4), « dépasser les bornes, la mesure; » — *evadere ripam* (Verg., *Aen.*, VI, 425), « s'éloigner de la rive; » — *excedere* avec l'accusatif seulement depuis Tite-Live.

Antevenire, « devancer, » *antegredi*, « marcher en avant, » avec l'accusatif dans Sall. et Cic.; *anteire aliquem* et *alicui* (classique), de même *antecellere* et *antecedere*.

En résumé, on peut dire que chaque verbe a pour ainsi dire sa construction préférée. Il faut consulter l'usage et les bons dictionnaires, entre autres les dictionnaires latins de Georges et de Klotz.

A l'accusatif complément des verbes transitifs se rattache §25
l'accusatif avec les exclamations qui expriment l'étonnement, la douleur, l'indignation. Le nom à l'accusatif, qui marque l'objet de l'étonnement, de la douleur, etc., est toujours accompagné d'une détermination, un adjectif ou un génitif. Cet accusatif est ou non accompagné des interjections *o*, *eheu*, *heu*, *hem* (chez les comiques), *pro*, *edepol* (dans Plaute), *en*, *ecce*.

Heu! me miserum! (Ter., *Phorm.*, 187), « Hélas! que je suis malheureux! » *O fallacem hominum spem fragilemque fortunam!* (Cic., *De orat.*, III, 2, 7), « Hélas! espérance trompeuse, sort fragile des hommes! » *Pro deum fidem atque hominum!* (Cic., *Lael.*, 15, 52), « J'en atteste les dieux et les hommes! » *Vim incredibilem molestiarum* (Cic., *ad Att.*, X, 10, 6), « Quelle source d'afflictions sans nombre! »

Remarque. Au lieu de l'accusatif dans les exclamations, on emploie aussi le nominatif. *O frustra, inquit, mihi suscepti labores, o spes fallaces et cogitationes inanes meae!* (Cic., *pro Mil.*, 34, 94), « Vains travaux, espérances trompeuses, inutiles projets! »

§ 26 Tout verbe intransitif peut avoir un complément à l'accusatif. Cet accusatif exprime l'objet intérieur, c'est-à-dire, l'idée déjà contenue dans le verbe et que l'on en retire pour la déterminer davantage en lui adjoignant un adjectif qualificatif ou une autre détermination. On peut construire ainsi à l'accusatif :

a) Un substantif verbal de même racine que le verbe ou de même signification. Ce substantif est accompagné d'un adjectif qualificatif ou de toute autre détermination. Cette construction s'appelle *figura etymologica*, et le complément à l'accusatif complément étymologique.

Mirum atque inscitum somniavi somnium (Plaut., *Rud.*, 597), « J'ai fait un songe étonnant et qui n'a pas le sens commun » (littéral. : j'ai songé un songe). *Iuravi verissimum pulcherrimumque iusiurandum* (Cic., *Ad Fam.*, V, 2, 7), « J'ai prêté le plus sincère et le plus noble des serments. » *Iter constitutum ire* (*Auct. Bell. Afr.*, VI), « Continuer sa marche. » *Cur isti decemviri non eosdem cursus hoc tempore, quos L. Cotta L. Torquato consulibus cucurrerunt?* (Cic., *De leg. agr.*, II, 17, 44), « Pourquoi ces décemvirs n'ont-ils pas usé des mêmes moyens en ce moment que sous le consulat de L. Cotta et de L. Torquatus ? » *Pugnavit dicenda Musis proelia* (Hor., *Carm.*, IV, 9, 19), « Il a livré des combats dignes d'être chantés par les Muses. » Cf. en grec : μάχην μάχεσθαι.

b) Un substantif qui exprime une qualification de l'idée nominale renfermée dans le verbe. Ce substantif équivaut à lui seul à un substantif tiré du verbe et accompagné d'un qualificatif.

Qui Curios simulant et Bacchanalia vivunt (Iuv., II, 3), « Ils affichent l'austérité des Curius et leur vie n'est qu'une bacchanale. » *Olympia vincere* (Enn., *ap. Cic.*, *Cato mai.*, 5, 14), « Vaincre dans les jeux olympiques. » (Cf. en grec : ὀλύμπια νικᾶν). *Stadium currere* (Cic., *De off.*, III, 10, 42), « Courir dans le stade. » *Foedus ferire* (Liv. I, 24, 4), « Faire un traité d'alliance » (= feriendo hostiam foedus facere).

Remarque. A cet usage se rattache l'emploi d'un attribut à l'accusatif, ordinairement un adjectif. Cette construction est particulière à la langue poétique. *Torvum clamat* (Verg., *Aen.*, VII, 399), « Il pousse des cris affreux » (= torvum clamorem clamat). *Belua Lernae horrendum stridens* (Verg., *Aen.*, VI, 288), « Le monstre de Lerne qui pousse d'horribles sifflements. » *Dulce ridentem Lalagen amabo, dulce loquentem* (Hor., *Carm.*, I, 22-23),

« J'aimerai Lalagé, au doux sourire et au doux langage (1). » Et avec un substantif : *Quercus sudabunt roscida mella* (Verg., *Ecl.* IV, 30), « Les chênes distilleront une rosée de miel. »

c) L'accusatif neutre d'un pronom ou d'un adjectif-pronom : *id*, *hoc*, *illud*, *quod*, *quid*, *aliud*, *unum*, *multa*, etc., qui marque l'étendue ou l'intensité de l'action.

Hoc est demum quod percrucior (Plaut., *Bacch.*, 1099), « Voilà ce qui fait mon tourment » (mais on dit : *percruciari aliqua re*). *Id gaudeo* (Ter., *Andr.*, 362), « Je m'en réjouis » (mais : *gaudere aliqua re* ou *de aliqua re*). *Cetera assentior Crasso* (Cic., *De orat.*, III, 9, 35), « Pour le reste, je suis de l'avis de Crassus » (mais : *assentiri alicui de re*). *A me petis, quid sim tibi auctor* (Cic., *Ad fam.*, VI, 8, 2). « Tu me demandes ce que j'ai à te conseiller. »

L'accusatif se met avec les verbes passifs, quand ils sont employés dans un sens moyen ou réfléchi, c'est-à-dire, lorsque l'action du verbe retourne sur le sujet lui-même, ou sur une partie de lui-même, ou sur un objet qui le touche de près. § 27

1) Le sujet fait l'action, et celle-ci retourne sur lui-même ou sur une partie de lui-même, avec les verbes : se vêtir ou le contraire et autres analogues : « se couronner », « s'orner », « être entouré de, » etc.

Loricam induitur (Verg., *Aen.*, VII, 640), « il se revêt de sa cuirasse » (ἐνδύεται θώρακα). *Virgines longam indutae vestem* (Liv. XXVII, 37, 12), « Des jeunes filles vêtues de longues robes. » *Sacra redimitus tempora lauro* (Verg., *Aen.*, III, 80), « Après s'être ceint le front du laurier sacré. » *Nube candentes umeros amictus Apollo* (Hor., *Carm.*, I, 2, 31), « Apollon qui a enveloppé d'un nuage ses épaules brillantes. » *Oblitus faciem cruore* (Tac., *Ann.*, II, 17), « Le visage couvert de sang. »

2) Le passif réfléchi indique que le sujet fait faire ou laisse faire l'action sur lui ; il y participe par sa volonté et elle retourne ainsi sur lui.

Si curatus inaequali tonsore capillos occurri, rides (Hor., *Ep.*, I, 1, 94), « Si je te rencontre après m'être fait couper les cheveux par un coiffeur inhabile, tu te mets à rire. »

(1) Tout le monde connaît la belle et pittoresque expression d'Homère décrivant le sourire mouillé de larmes d'Andromaque, « δακρύοεν γελάσασα » (*Iliad.*, VI, 484).



Ingenium placida mollimur ab arte (Ovid., *Ars am.* III, 545), « Nous nous laissons toucher le cœur par un art paisible. » (Cf. en grec : κείρασθαι τὴν κεφαλήν.)

Remarque 1. Dans tous ces exemples, l'action réfléchie n'est pas absolument évidente d'après la forme même du mot, puisque le latin n'a pas de voix moyenne, elle ressort du sens plutôt que des mots. Le véritable réfléchi, c'est le verbe transitif auquel on joint l'accusatif du pronom réfléchi. Il n'en est pas moins vrai que cette construction du passif correspond au moyen réfléchi du grec.

Remarque 2. Nous voyons par les exemples cités que cette construction de l'accusatif avec les verbes passifs est particulière à la poésie et à la prose poétique.

§ 28 L'accusatif est employé pour marquer l'extension dans l'espace et dans le temps.

1. L'accusatif de l'étendue répond à la question : « combien haut? » « combien large? » « combien profond? » « combien long? »

Arbores crassas pedes duos, altas pedes novem, — foramina longa pedes tres semis, exsculpta digitos sex (Cato, *de Re rust.*, XVIII, 2), « Des arbres de deux pieds de diamètre, de neuf pieds de hauteur ; des trous longs de trois pieds et demi, profonds de six doigts. » *Milites aggerem latum pedes trecentos triginta, altum pedes octoginta exstruxerunt* (Liv. VII, 24, 1), « Les soldats construisirent une terrasse large de 330 pieds, sur 80 de hauteur. » *Est locus in carcere, quod Tullianum appellatur, circiter duodecim pedes humi depressus* (Sall., *Cat.*, 55, 3), « Dans cette prison on trouve, à environ douze pieds de profondeur, un lieu appelé *Tullianum*. »

2. L'accusatif de l'étendue s'emploie aussi pour marquer à quelle distance on est de quelque chose.

Teanum abest a Larino XVIII milia passuum (Cic., *pro Cluent.*, 9, 27), « Teanum est à une distance de 18,000 pas de Larinum. » *Abesse tridui iter* (Cic.), « être à trois journées de distance. »

Le même accusatif indique aussi à quelle distance d'un lieu quelque chose se fait. *Caesar milia passuum tria ab Helvetiorum castris castra posuit* (Caes., *B. G.*, I, 22, 5), « César établit son camp à trois mille pas de celui des Helvètes. »

Remarque 1. Ce rapport de distance s'exprime aussi par l'ablatif. (Cf. § 59, e, et R. 4.



3 L'accusatif de la **durée** répond à la question : « pendant ou depuis combien de temps ? »

Quaedam bestiolae unum tantum diem vivunt (Cic., *Tusc.*, I, 39, 94), « Il y a de petits insectes qui ne vivent qu'un jour. » *Veii urbs decem aestates hiemesque continuas obsessa est* (Liv. V, 22, 8), « La ville de Véies fut investie pendant dix étés et dix hivers consécutifs. »

Remarque 2. A la question « depuis combien de temps », les Latins emploient souvent le nombre **ordinal** au lieu du cardinal. Le jour, le mois ou l'année courante sont comptés avec ; donc le temps réel écoulé est inférieur d'une unité au temps marqué par le nombre ordinal. *Mithridates annum iam tertium et vicesimum regnat* (Cic., *pro leg. Man.*, 3, 7), « Il y a vingt-deux ans que Mithridate est sur le trône (il en est à sa 23[e] année de règne). » *Quo* (*bello Punico*) *duodecimum annum Italia urebatur* (Liv. XXVII, 39, 9), « Depuis douze ans, cette guerre (la guerre Punique) ravageait l'Italie. » — A la question « depuis combien de temps une chose est faite », avec un parfait, on répond par *abhinc* avec l'accusatif d'un substantif (*biennium, triennium,* etc.) ou d'un substantif accompagné d'un nombre cardinal (*duos, tres annos, dies*); ou encore par *ante* avec l'accusatif. *Demosthenes abhinc annos prope trecentos fuit* (Cic., *De divin.*, II, 57, 118), « Il y a près de trois cents ans que Démosthène existait » (on pourrait dire : *ante trecentos prope annos*). On emploie rarement l'ablatif.

Remarque 3. L'âge s'exprime par *natus* avec l'accusatif. *Cato annos quinque et octoginta natus e vita excessit* (Cic., *Brut.*, 20, 80), « Caton mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. »

Remarque 4. La **mesure**, la **durée**, l'**âge** peuvent aussi s'exprimer par le génitif de qualité : *fossa trium pedum*, « un fossé de trois pieds » ; *dierum viginti supplicatio*, « des actions de grâces qui durent vingt jours » ; *puer decem annorum*, « un enfant de dix ans. » Voy. § 69, R. 3.

A l'accusatif de l'étendue se rattache l'**accusatif de relation**, avec les verbes intransitifs et passifs, avec les adjectifs et les participes, pour indiquer avec plus de précision quelle extension il faut donner à la signification de ces mots, sous quel rapport et à quel point de vue l'idée qu'ils expriment est exacte. Cet emploi est très fréquent en grec ; aussi on appelle aussi cet accusatif *accusativus graecus*. Il peut se traduire par « sous le rapport de ». § 29

On met ainsi à l'accusatif de relation :

a) Le nom de la **partie matérielle** à laquelle on veut restreindre le sens d'une affirmation (**accusatif de la partie**).

Tremit artus (Verg., *Geo.*, III, 84), « Il tremble de tout son corps. » *Saeva truncatur membra bipenni* (Sil., XIV,



490), « Son corps est mutilé par la hache cruelle. » *Os umerosque deo similis* (Verg., *Aen.*, I, 589), « Semblable à un dieu pour les traits du visage et pour les épaules. » *Feminae nudae brachia et lacertos* (Tac., *Germ.*, 17), « Les femmes ont les bras nus jusqu'à l'épaule. » *Nigrantes terga iuvenci* (Verg., *Aen.*, V, 97), « Taureaux dont le dos est noir » (c'est-à-dire « noirs »).

b) Le nom du point de vue auquel on veut restreindre le sens d'une affirmation (accusatif du point de vue), p. ex., avec *genus*, « sous le rapport de la race, » et les neutres des pronoms : *omnia*, « en tout, » *nihil*, « en rien, nullement, » *cetera*, « pour le reste, » *multum*, « beaucoup, » et les expressions : *magnam partem*, « en grande partie, » *id aetatis*, « de cet âge, » et beaucoup d'autres semblables. *Hominis pleraque haud indiligentis* (Gell., VII, 2, 1), « Homme assez actif en général. » *Virum cetera egregium* (Liv. I, 35, 6), « Homme d'ailleurs excellent. » *Iuvenem alia clarum* (Tac., *Ann.*, XII, 3), « Jeune homme illustre déjà (sous d'autres rapports) ». *Homines id aetatis* (Cic., *De orat.*, I, 47, 207), « Des hommes de cet âge. »

Remarque 1. L'accusatif grec, qui ne date que de l'époque d'Auguste, est surtout employé par les poètes et les écrivains postérieurs à l'époque classique.

Remarque 2. L'accusatif du point de vue devient, comme on le voit, un véritable adverbe, et on pourrait l'appeler aussi accusatif adverbial.

§ 30 Double acccusatif. — Plusieurs verbes se construisent avec un double accusatif, celui de l'objet extérieur ou complément direct et celui de l'attribut (accusatif attributif). On construit ainsi les verbes qui signifient :

a) « Rendre ou faire » (*facio*, *efficio*, *reddo*), « nommer, élire, proclamer » (*facio*, *creo*, *deligo*, *declaro*, *designo*, *renuntio*);

b) « Appeler, nommer » (*nomino*, *appello*, *dico*, *voco*); « regarder comme, tenir pour » (*indico*, *existimo*, *puto*, *habeo*); « connaître, reconnaître » (*cognosco*, *agnosco*);

c) « Donner, avoir, prendre, accepter pour ou comme » (*do*, *habeo*, *addo*, *adiungo*, *adscisco*, *capio*, *sumo*);

d) « Se montrer » (*me praebeo*, *me praesto*, *perhibeo*).

Homines caecos reddit avaritia (Cic., *pro Rosc. Am.*, 35, 101), « La cupidité rend les hommes aveugles. » *Ancum Martium regem populus creavit* (Liv. I, 32, 1), « Le peuple élut Ancus Martius roi. » *Ciceronem universa civitas declaravit consulem* (Cic., *in Pis.*, 1, 3), « La ville entière

s'accorda à proclamer Cicéron consul. » — *Te sapientem appellant et existimant* (Cic., *Lael.*, 2, 6), « On t'appelle sage et on te juge tel. » *Socrates se totius mundi civem arbitrabatur* (Cic., *Tusc.*, V, 37, 108), « Socrate se regardait comme citoyen du monde. » *Socratem Apollo sapientissimum indicavit* (Cic., *Lael.*, 2, 7), « Apollon jugea Socrate le plus sage de tous. » — *Philippus Aristotelem Alexandro filio doctorem accivit* (Cic., *De orat.*, III, 35, 141), « Philippe fit venir Aristote et le donna pour maître à son fils Alexandre. » *Cato Valerium Flaccum in consulatu censuraque habuit collegam* (Nep., *Cato.*, 1, 1), « Caton eut pour collègue dans le consulat et la censure Valerius Flaccus. » — *Qualem te iam antea populo Romano praebuisti iudicem, talem te et nobis et populo R. hoc tempore impertias* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 4, 11), « Montrez-vous dans cette cause tel que vous vous êtes déjà montré auparavant au peuple romain et à nous. »

Remarque 1. Lorsque ces verbes sont au passif, l'accusatif de l'objet ou complément devient le sujet du verbe passif, et l'attribut se met au nominatif; les deux accusatifs sont ainsi convertis en deux nominatifs. (Cf. § 18, b.)

Remarque 2. « Faire de quelqu'un autre chose que ce qu'il était » se dit : *facere ex* : *Magister Antonii ex oratore arator factus* (Cic., *Phil.*, III, 9, 22), « Le maître d'Antoine, d'orateur qu'il était, devint laboureur. » — *Habeo* avec le double accusatif (« regarder comme ») n'est pas très usité ; on dit plutôt : *Habere aliquem pro aliquo*, ou *loco*, *in loco*, *numero* ou *in numero* avec le génitif. *Quid stultius quam incerta pro certis habere, falsa pro veris?* (Cic., *Cato mai.*, 19, 66), « Quoi de plus insensé que de prendre l'incertain pour le certain, l'erreur pour la vérité? » On dit aussi : *putare, ducere pro* ou *loco* : *Sunt qui criminis loco putent esse quod vivam* (Cic., *ad Fam.*, VII, 3, 6), « Il y a des gens qui me font un crime de vivre. » — *Puto, duco, iudico, existimo* sont suivis la plupart du temps d'un accusatif avec l'infinitif (*accus. cum infinitivo*) : *puto te felicem esse.* Avec *credo* toujours.

Remarque 3. Avec les verbes « prendre, choisir pour » on met aussi le datif ou la préposition *ad*, pour indiquer le but que l'on se propose ; p. ex. : *locum domicilio, castris capere*, « élire un lieu pour sa résidence, choisir l'emplacement d'un camp. » *Praedico loca pacata me ad hibernacula lecturum* (Liv. XL, 35, 14), « Je déclare que je choisirai pour prendre mes quartiers d'hiver des lieux tranquilles. » (Cf. § 44, c, et § 85, d.)

On construit aussi un double accusatif, celui de la § 31
personne et celui de la chose, avec certains verbes transitifs. Dans cette construction, l'accusatif de la chose fait partie du verbe, dont il complète la notion et avec lequel il forme une sorte de verbe composé.

a) « Enseigner, instruire » (*doceo*, *edoceo*) :

Quid nunc te litteras doceam? (Cic., *in Pis.*, 30, 73), « Faut-il donc maintenant t'apprendre à lire? » *Catilina iuventutem mala facinora edocebat* (Sall., *Cat.*, 16, 1), « Catilina enseignait aux jeunes gens toutes sortes de mauvaises actions. » *Latinae legiones Romanam disciplinam edoctae* (Liv. VI, 32, 7), « Les légions latines, façonnées à la discipline romaine. » Cf. en grec : διδάσκειν τί τινα.

Remarque 1. *Doceo aliquem de aliqua re* signifie : « J'informe quelqu'un d'une chose » (au passif : *doceor, edoceor de aliqua re*). Le participe *doctus* se met : ou seul (*nos a Graecis docti*), ou avec l'ablatif (*Graecis litteris doctus*), ou avec l'infinitif (*Graece loqui doctus*).

b) « Prier, demander » (*rogo*, *oro* [rare], *posco*, *reposco*, *flagito*). Cependant la personne se met aussi à l'ablatif avec *ab*.

Meo iure te hoc beneficium rogo (Anton. *ap. Cic.*, *ad. Att.*, XIV, 13, A. 3), « C'est à bon droit que je te demande ce service. » *Auxilia regem orabant* (Liv. XXVIII, 5, 6), » Ils demandaient du secours au roi. » *Iste unus inventus est*, *qui parentes pretium pro sepultura liberum posceret* (Cic., *Verr.*, I, 3, 7), « C'est le seul homme qu'on ait vu jusque-là faire payer aux parents la sépulture de leurs enfants. » *Caesar Haeduos frumentum flagitare* (Caes., *B. G.*, I, 16, 1), « César demandait du blé aux Eduens. »

Remarque 2. L'ablatif avec *ab* est de règle avec *precor*, « je prie, » et *peto*, *postulo*, « je demande. »

Remarque 3. Avec *oro*, *rogo*, « je demande en priant, » on ne met le nom de la chose demandée à l'accusatif que lorsqu'elle est exprimée par un pronom neutre; autrement on met *ut* ou *ne* et le subjonctif. *Hoc te vehementer etiam atque etiam rogo* (Cic., *ad Fam.*, XIII, 43, 2), « Je t'en prie instamment. »

c) « Interroger, demander » (*rogo*, *interrogo*), quand le nom de chose est un pronom neutre ; autrement on met *de*.

Pusionem quemdam Socrates geometrica quaedam rogabat (Cic., *Tusc.*, I, 24, 57), « Socrate adressait à un bambin certaines questions sur la géométrie. » *Hoc quod te interrogo responde* (Plaut., *Merc.*, 185), « Réponds à ce que je te demande. »

Avec *rogo* on met à l'accusatif le nom de la chose, même exprimé par un substantif, quand il s'agit d'une question faite par un magistrat, surtout le mot *sententiam*. *Scito me non esse rogatum sententiam* (Cic., *ad Att.*, I, 13, 2), « Sache qu'on ne m'a pas demandé mon avis. » — *Percontari aliquem de*

aliqua re ou *aliquid ex aliquo*, « s'informer d'une chose auprès de quelqu'un. » Avec *quaero*, le nom de la personne se met toujours à l'ablatif avec *ab*, *de*, *ex*, et le nom de la chose est ordinairement un pronom neutre, rarement un substantif. *Caesar Liscum retinet; quaerit ex solo ea, quae in conventu dixerat* (Caes., *B. G.*, I, 18, 1), « César ne retient que Liscus ; resté seul avec lui, il le presse de s'expliquer sur ce qu'il a dit dans l'assemblée. » — *Quaerere aliquem* signifie « chercher quelqu'un ».

d) « Cacher, céler » (*celo*). *Non te celavi sermonem Ampii* (Cic., *ad Fam.*, II, 16, 3), « Je ne t'ai point caché les paroles d'Ampius. »

Remarque 4. On dit aussi : *celare aliquem de aliqua re*, et c'est la règle avec le passif. *Debes existimare te de maximis rebus a fratre esse celatum* (Cic., *ad Fam.*, V, 2, 9), « Tu dois croire que ton frère t'a caché des choses très importantes. » *De armis, de ferro, de insidiis celare te noluit* (Cic., *pro Deiot.*, 6, 18), « Il vous a fait des confidences sur les armes, les poignards, les embûches. »

Remarque 5. Dans la construction avec deux accusatifs, on pourrait dire que l'un est celui de l'objet intérieur (doceo *grammaticam*), et l'autre celui de l'objet extérieur (doceo *pueros*). Cf. en grec : τύπτειν τινὰ πλήγας πολλάς, « donner à quelqu'un des coups nombreux. »

Pour marquer l'endroit vers lequel est dirigé un mouvement, on met à l'accusatif (sans préposition) : § 32

a) Les noms de villes et de petites îles : *Romam ire*, « aller à Rome; » *Delum navigare*, « naviguer vers Délos. » *Lycurgus Cretam profectus est, ibique perpetuum exsilium egit* (Cic., *De orat.*, III, 56, 313), « Lycurgue se rendit en Crète et y resta en exil jusqu'à sa mort. »

b) Les mots *domus* et *rus*, p. ex. : *domum reverti*, « retourner à la maison, chez soi ; » *rus ire*, « aller à la campagne. » *P. Scipio senatu dimisso domum reductus est a patribus conscriptis* (Cic., *Lael.*, 3, 12), « Après la séance du Sénat, P. Scipion fut reconduit à sa maison par les sénateurs. »

Remarque 1. Si le mot *urbs* ou *oppidum* est placé devant le nom de ville, qui est alors en apposition avec le nom commun, on met la préposition *in*. *Consul pervenit in oppidum Cirtam* (Sall., *Iug.*, 10, 2, 1), « Le consul arriva dans la place forte de Cirta. » Si c'est le nom commun qui est placé en apposition avec le nom de ville, on met d'abord le nom de ville, puis la préposition devant le nom commun. *Demaratus Corinthius contulit se Tarquinios, in urbem Etruriae florentissimam* (Cic., *de Rep.*, II, 19, 34), « Démaratus de Corinthe se rendit à Tarquinies, la ville la plus florissante de l'Etrurie. »

Remarque 2. A *domum* on peut joindre un pronom possessif ou un génitif

possessif, p. ex. : *domum meam, domum Pompeii venisti*, « tu es venu chez moi, chez Pompée. » Avec les autres pronoms (non possessifs) et les adjectifs, il faut ajouter *in* : *in domum amplam et magnificam venire*, « venir dans une vaste et magnifique maison. »

Remarque 3. On met *ad* devant les noms de ville pour marquer qu'on ne va que dans les environs de : *Adolescentulus miles ad Capuam profectus sum* (Cic., *Cato mai.*, 4, 10), « Tout jeune encore, je suis parti soldat pour le camp établi aux environs de Capoue. »

Remarque 4. Les noms de pays et de grandes îles prennent la préposition *in*. Mais les poëtes mettent à l'accusatif sans préposition toutes sortes de noms. *Italiam Lavinaque venit litora* (Verg., *Aen.*, I, 2), « Il vint en Italie et aborda au rivage de Lavinium. » *Devenere locos laetos et amoena vireta* (Verg., *Aen.*, VI, 696), « Ils arrivèrent en des lieux charmants et de joyeux bosquets. »

Chapitre VI.

Du Datif.

§ 33 Le datif est le cas de la personne ou de la chose (personnifiée) qui prend part à l'action et y est intéressée, mais n'a avec elle qu'un rapport indirect. Il marque le terme plus éloigné auquel aboutit l'action (*remotius obiectum*). C'est le cas de l'attribution, du but, de la destination. Il répond à la question à qui? pour qui? dans quel but?

Le datif s'emploie d'abord comme complément indirect des verbes transitifs, pour marquer à qui ou à quoi quelque chose est attribué ou destiné, par rapport à qui ou à quoi, ou pour qui l'action a lieu.

Germanis, qui remanere se apud eum dixerunt, libertatem concessit (Caes., *B. G.*, IV, 15, 5), « Il accorda la liberté aux Germains qui consentirent à rester auprès de lui. » *Caesar omnibus, qui arma tulerant, manus praecidit vitamque concessit* (Hirt., *B. G.*, VIII, 44, 1). « A tous ceux qui avaient pris les armes, César fit couper les mains et leur laissa la vie. » *Philippus Aristotelem Alexandro filio doctorem accivit* (Cic., *de Orat.*, III, 35, 141), « Philippe fit venir Aristote et le donna comme maître à son fils Alexandre. »

Remarque 1. On dit : *litteras mittere alicui* ou *ad aliquem*, « envoyer une lettre à quelqu'un », mais avec une différence de sens : *ad* marque la direction et un trajet à faire, le *dat.* marque simplement que la lettre est pour quelqu'un, abstraction faite du chemin qu'elle a à parcourir. De même : *dare alicui litteras*, « remettre une lettre à quelqu'un », pour qu'il s'en charge et la transmette; *dare litteras ad aliquem*, « remettre, confier une lettre à un messager pour quelqu'un »; *scribere alicui*, « écrire quelque chose à quelqu'un »; *scribere ad*

aliquem, « écrire à quelqu'un ». En un mot, quand il y a mouvement de l'objet destiné pour aller trouver le destinataire, on met *ad*.

Remarque 2. Remarquez en particulier l'expression : *quid facias huic homini?* (Cic.), « que doit-on faire de cet homme? » Cf. § 30, R. 2. 35, R. 2.

Comme en français, le datif se construit avec les verbes intransitifs, surtout avec ceux qui s'emploient ordinairement d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans complément. Le datif marque l'objet par rapport auquel l'action a lieu; il se met avec les verbes : § 34

a) « Etre utile ou nuisible » (*prosum; noceo; obsum, officio*); « être bien ou mal disposé pour » (*faveo, studeo; adversor, renitor, repugno, resisto*).

Non licet sui commodi causa nocere alteri (Cic. *de Off.*, III, 5, 23), « Il n'est pas permis de nuire aux autres pour son propre avantage. » *Magnis viris prospere semper eveniunt res* (Cic., *De nat deor.*, II, 66, 167), « Aux grands hommes tout réussit toujours. » *Patriae conducit pios cives habere in parentes* (Cic., *de Off.*, III, 23, 99), « Il est avantageux pour la patrie d'avoir des citoyens qui pratiquent la piété filiale. »

b) « Plaire ou déplaire » (*placeo, displiceo*). *Themistoclis consilium plerisque civitatibus displicebat* (Nep., *Them.*, 3, 1). « Le dessein de Thémistocle était désapprouvé par la plupart des cités. »

c) « Commander, obéir, servir » (*impero; pareo, oboedio, obsequor, obtempero, dicto audiens sum, servio, famulor*).

Parere legibus (Cic., *de Off.*, II, 11), « obéir aux lois. » *Cum is qui imperat aliis, servit ipse nulli cupiditati* (Cic., *de Rep.*, I, 34, 52), « Alors que celui qui commande aux autres n'est lui-même l'esclave d'aucune passion. »

d) « Avoir confiance ou se défier » (*fido, confido; diffido*) : « *Fidens suis rebus* (Cic., *ad Att.*, X, 8, 2), « Confiant dans le succès. » *Hic diffisus suae atque omnium saluti* (Caes., *B. G.*, VI, 38, 2). « N'ayant plus aucun espoir de salut ni pour lui ni pour personne. » Cf. § 62 c.

e) « Être irrité contre » (*suscenseo, irascor*) :

Arabioni de Sittio nihil irascor (Cic., *ad Att.*, XV, 17, 1), « Je ne suis nullement fâché contre Arabion au sujet de Sittius. » *Quis mihi iure suscenseat?* (Cic., *pro Arch.*, 6, 13), « Qui pourrait m'en vouloir avec raison? »

f) « Secourir, aider » (*auxiliari*, *opitulari*) :

Neque mihi Micipsae patris beneficia neque vostra decreta auxiliantur (Sall., *Iug.*, 24, 3), « Ni les bienfaits de mon père Micipsa ni vos décrets ne me sont d'aucun secours. »

g) « Combattre, lutter contre » (*adversari*, *refragari*, *reniti*) :

Quis Isocrati est adversatus impensius? (Cic., *Orat.*, 51. 172), « Qui s'est opposé avec plus de force à Isocrate? » *Ne refragari homini amicissimo videar* (Cic., *Phil.*, XI, 9, 2), « Pour ne pas paraître combattre un ami. »

Et beaucoup d'autres verbes, parmi lesquels nous citerons :

a) Les impersonnels *libet* et *licet*, « il fait plaisir, il est permis : »

Licuit esse otioso Themistocli (Cic., *Tusc.*, I, 15, 33), « Il a été permis à Thémistocle de vivre dans le repos. » *Sin tibi id minus libebit, non te urgebo* (Cic., *de Orat.*, II, 4, 16), « Si toutefois cela ne t'agrée point, je n'insisterai pas. »

Remarque 1. Pour les autres constructions de *licet*, voy. § 43, 2.

b) *Persuadeo*, *medeor*, *nubo*, *denubo*, *parco*, *benedico*, *maledico*, *supplico*; — *obtrecto*, *studeo*, *arrideo*, *invideo* (et, dans la langue poétique ou chez les écrivains postérieurs : *operor*, *patrocinor*, *convicior*) :

Venus nupsit Vulcano (Cic., *De nat. deor.*, III, 23, 59), « Venus épousa Vulcain » (littér. se voila pour V.). *Aedificiis omnibus pepercit* (Cic., *Verr.*, IV, 54, 120), « Il épargna tous les édifices. » *Cum intellegeret omnes Gallos novis rebus studere* (Caes., *B. G.*, III, 10, 3), « Comprenant que tous les Gaulois étaient amoureux du changement. » *Quod ipse tibi suaseris, idem mihi persuasum putato* (Cic., *ad Att.*, XIII, 38, 2), « Votre avis sera le mien, croyez-le. » *Philosophia medetur animis* (Cic., *Tusc.*, II, 4, 11), « La philosophie guérit les âmes. »

Remarque 2. Au passif, tous ces verbes sont construits impersonnellement, et conservent leur datif. *Invidetur praesenti florentique fortunae* (Cic., *de Orat.*, II, 52, 210), « On porte envie aux fortunes élevées et brillantes. » *Non parcetur labori* (Cic., *ad Att.*, II, 14, 2), « On n'épargnera point sa peine. » *Mihi nunquam persuaderi potuit, animas emori* (Cic., *Cato mai.*, 22, 80), « On n'a jamais pu me persuader que les âmes sont mortelles. »

Remarque 3. « Je suis persuadé » se dit : *mihi persuasi*, *persuasum est*. On dit : *invideo tibi*, « je te porte envie », *invidetur bonis*, « on jalouse les gens de bien », mais non : *invideo tibi laudem tuam*; il faut dire : *invideo laudi tuae*, *fortunae amici*, etc., ou encore : *invideo alicui re*. *Invidere alicui aliquid* est poétique et de la latinité postérieure.



Le datif se met ensuite avec les adjectifs qui expriment § 35
la même idée que les verbes mentionnés au § 34, et qui signifient :

a) « Être utile ou nuisible »; « agréable ou désagréable » (*utilis*, *inutilis*, *salutaris*, *noxius*, *damnosus; gratus*, *ingratus*);

b) « Bien ou mal disposé pour, ami ou ennemi »; fidèle, dévoué, hostile, infidèle » (*amicus*, *inimicus*, *propitius*, *adversus*, *infensus*, *fidus*, *infidus*, etc.);

c) « Semblable, différent »; « voisin, parent »; « égal, inégal » (*similis*, *dissimilis; propinquus*, *vicinus*, *affinis; par*, *impar*, *dispar*, etc.);

En général donc, avec les adjectifs exprimant des sentiments bienveillants ou hostiles, une idée de parenté ou de communauté.

Mihi tractatio litterarum salutaris fuit (Cic., *Brut.*, 4, 25), « L'étude des lettres m'a été salutaire. » *Omnis voluptas honestati est contraria* (Cic., *de Off.*, III, 33, 119), « Tout plaisir est contraire à l'honnête. » *Noxiae poena par esto* (Cic., *De leg.*, III, 4, 11), « Que le châtiment soit proportionné à la faute. »

Remarque 1. *Amicus*, *inimicus*, *familiaris*, *vicinus*, *aequalis* (et quelques autres mots de même sens) s'emploient aussi substantivement avec le génitif : d'où *hic mihi amicus est* et *hic est amicus meus*. *Docebimus ea, quae videntur esse utilia neque sunt, quam sint virtutis inimica* (Cic., *de Off.*, III, 25, 96). « Nous montrerons combien sont ennemies de la vertu les choses qui paraissent utiles et ne le sont pas. » Mais les comparatifs sont toujours employés adjectivement.

Remarque 2. Les adjectifs qui marquent la bienveillance ou l'hostilité se mettent aussi avec *erga*, *in*, *adversus*, et l'accusatif.

Remarque 3. *Similis*, *dissimilis* se construisent aussi avec le génitif, surtout lorsque le nom qui suit est un nom de personne (ou de dieux).

Remarque 4. Avec les adjectifs « utile, nuisible, nécessaire, propre, convenable », on met la chose pour laquelle une personne ou une chose est « utile, convenable », etc., à l'accusatif avec *ad*. *Orator ad nullam causam idoneus*, « un orateur qui n'est propre à aucune cause. »

Remarque 5. *Proprius* et *communis* prennent le génitif, si l'on veut faire ressortir la propriété, la communauté, mais toujours le datif des pronoms personnels.

Remarque 6. *Iunctus*, *coniunctus*, *iungendus* se construisent, soit avec le datif, soit avec l'ablatif avec ou sans *cum*.

Remarque 7. Le datif est rare avec les substantifs verbaux : *obtemperatio scriptis legibus* (Cic., *de Leg.*, I, 15, 42), « L'obéissance aux lois écrites. » *Responsa postulatis* (Caes, *B. G.*, I, 5, 5), « La réponse à ses demandes. » Cf. § 10, R. 4.

Remarque 8. Dans la langue poétique, on construit volontiers avec le datif,



à l'imitation du grec, certains verbes qui, dans la prose classique, se construisent avec l'ablatif et une préposition, p. ex. — a) *se miscere, coire, concurrere alicui* au lieu de *cum aliquo* (cf. μίγνυσθαί τινι; — b) *contendere, bellare, pugnare, certare alicui*, au lieu de *cum aliquo* (comme en grec : μάχεσθαι, πολεμεῖν, ἀγωνίζεσθαί τινι). *Solus tibi certet Amyntas* (Verg., *Ecl.* V, 8), « Amyntas seul pourrait lutter avec toi. » *Frigida pugnabant calidis, umentia siccis* (Ov. *Met.*, I, 19), « Les corps froids combattaient les corps chauds, les corps humides combattaient les secs; » — c) *differre, discrepare, distare, dissentire, diversus esse alicui* au lieu de *ab aliquo*, « différer, être en dissentiment avec quelqu'un; » — d) *arcere, defendere, depellere, prohibere aliquid alicui*, « éloigner quelque chose de quelqu'un, l'en défendre » (comme en grec : εἴργειν, ἀμύνειν, ἀλέξειν τί τινι).

§ 36 Le datif se met encore avec les verbes transitifs ou intransitifs à la question « pour qui? » pour marquer la personne ou la chose à l'avantage ou au désavantage de qui se fait ou arrive la chose énoncée par l'attribut (*Dativus commodi vel incommodi*).

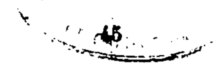
Non solum nobis divites esse volumus, sed liberis, propinquis, amicis (Cic., *de Off.*, III, 15, 63), « Nous voulons être riches, non seulement pour nous, mais pour nos enfants, pour nos proches, pour nos amis. » *Non vitae, sed scholae discimus* (Sen., *Ep.*, 106, 12), « Nous nous instruisons, non pour la conduite de la vie, mais pour l'école. » *Sex. Roscius praedia coluit aliis, non sibi* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 17, 49), Sex. Roscius a cultivé des terres pour d'autres et non pour lui. » *Blaesus militibus missionem petebat* (Tac., *Ann.*, I, 19), « Blaesus demandait le congé pour les soldats. »

Remarque 1. Voilà pourquoi *vaco* et *nubo* (« je suis libre d'affaires, je me voile ») prennent au datif la personne ou la chose pour laquelle a lieu l'action de *vacare* et de *nubere* : *Vacare litteris*, « vaquer à la littérature » (littér. : être vide c'est-à-dire, libre, état qui est à l'avantage des lettres pour lesquelles la place est libre); *nubere alicui*, « se voiler à l'avantage de quelqu'un », c'est-à-dire, l'épouser.

Remarque 2. C'est aussi à ce datif d'avantage qu'il faut rapporter l'expression mentionnée § 33, R. 2 : *quid facere alicui*, « faire quelque chose avec quelqu'un, en user avec lui ». Citons-en d'autres exemples : *Quid faceret huic conclusioni?* (Cic., *Acad.*, II, 30, 96). Que dira-t-il de ce raisonnement? Comment en usera-t-il avec ce raisonnement? » *Quid? Eupolemo non idem Verres fecit?* (Cic., *Verr.*, IV, 22, 40). « Eh quoi! Verrès n'en a-t-il pas usé de même avec Eupolemus? » On dit aussi avec l'abl. instrumental : *Quid hoc homine facias?*

§ 37 C'est à ce datif que se rattache le datif des pronoms personnels pour marquer l'intérêt qu'une personne prend moralement





à un fait, et qu'on appelle, d'un mot grec, datif éthique (*Dativus ethicus*).

At tibi repente venit ad me Caninius (Cic., *ad Fam.*, IX, 2, 1), « Voilà que tout à coup Caninius vient à moi » (dans ce *tibi* il y a à peu près ceci : « comment trouves-tu la chose? Vois-tu un peu? »). On se rappelle cette description si animée et si énergique où Cicéron dépeint la vie de débauches des complices de Catilina (in *Cat.*, II, 5, 10), *Qui mihi accubantes in conviviis complexi mulieres impudicas, eructant sermonibus suis caedem bonorum*, etc., « je les vois d'ici assis à leurs festins, embrassant des femmes impudiques et parlant, au milieu des hoquets, de massacrer les bons citoyens.» (Dans ce *mihi* est renfermée toute l'indignation de l'orateur.) *Hic mihi quisquam misericordiam nominat?* (Sall., *Cat.*, 52), « Eh ! viendra-t-on ici me parler de compassion ? »

Remarque. Cet emploi du datif existe en français : on connaît le fameux vers de Boileau (Sat. VIII, 289) :

« Prends-moi le bon parti : laisse-là tous les livres. »

Ce moi n'est pas explétif, comme on se plaît à le dire, car il donne à l'expression une grande énergie, et on ne pourrait l'enlever sans affaiblir la pensée.

Un certain nombre de verbes se construisent, tantôt avec le datif, § 38
tantôt avec un autre cas, mais avec un sens différent :

Caveo aliquid, « je me mets en garde contre quelque chose » ; *caveo ab aliqua re*, même sens ; *caveo alicui*, « je veille à la sûreté de quelqu'un. »

Consulo aliquem, « je consulte quelqu'un, je lui demande un conseil » ; — *alicui*, « je veille sur ses intérêts. »

Prospicio, provideo : avec l'accusatif = « je prévois » ; avec le datif = « je veille sur, je prends les mesures pour ».

Convenire alicui rei, ou *ad*, *in rem*, « convenir pour, être capable de, cadrer avec » ; *convenit mihi tecum de re*, « nous sommes d'accord sur ce point; » *res convenit alicui cum aliquo*, même sens. — *Convenire aliquem*, « aller trouver quelqu'un pour lui parler. »

Manet me aliquid, « quelque chose m'attend, m'est réservé; » — *mihi aliquid*, « quelque chose me reste. »

Moderor avec l'accusatif = « je dirige, je gouverne ; » avec le datif = « je modère, mets une limite. »

Metuere et *timere alicui* ou *de aliquo*, « craindre, être inqui t

pour quelqu'un ; » *metuere*, *timere aliquem*, « craindre quelqu'un ; » — *ab aliquo*, « de la part de quelqu'un ; » — *aliquid ab aliquo*, « craindre quelque chose de la part de quelqu'un. »

Temperare aliquid, « mélanger, adoucir ; disposer, gouverner ; » — *alicui*, « ménager ; » — *ab aliqua re*, « s'abstenir. »

Vacare rei, « être libre pour quelque chose, s'en occuper ; » — *re* ou *ab re*, « être exempt de quelque chose. »

Cupere alicui, « vouloir du bien à quelqu'un ; » — *aliquid*, « désirer quelque chose. »

Petere alicui aliquid, « demander quelque chose pour quelqu'un ; » — *rem ab aliquo*, « demander une chose à quelqu'un. »

§ 39 Avec les verbes composés des prépositions *ad*, *ante*, *cum* (*con*), *in*, *inter*, *ob*, *post*, *prae*, *sub* et *super*, soit transitifs, soit intransitifs et qui gardent le sens de la préposition, ou bien on met le datif, ou bien on répète la préposition (ou une autre de même sens) avec le cas qu'elle régit.

Verbes transitifs : *addo*, *adhibeo*, *adiungo*, *antepono ; comparo*, *compono ; infero*, *inicio*, *iniungo*, *impono ; abicio*, *oppono ; postpono* (*posthabeo*) ; *praefero*, *praeficio ; subicio*, *suppono*, *substerno*, etc.

Verbes intransitifs : *accedo* (*accedit*), *adhaereo*, *adiaceo*, *annuo*, *assideo*, *adspiro ; antecello ; cohaereo*, *congruo*, *consentio ; excello ; incido*, *insisto*, *incumbo*, *inhaereo*, *immoror ; interiaceo*, *intervenio : obrepo*, *obstrepo*, *obversor*, *occumbo ; praemineo*, *praesideo*, *praevaleo ; succumbo ; supersto*, *supervenio ;*

Et les composés de *sum : adsum*, *desum*, *insum*, *intersum*, *praesum*, *subsum*, *supersum*.

Remarque 1. Faut-il répéter la préposition ou mettre le datif ? Il est impossible de donner des règles précises et absolues, chaque verbe ayant sa construction préférée. Il faut donc consulter l'usage et les bons dictionnaires. Cependant, on peut établir ce principe général, qui semble confirmé par la lecture des auteurs :

1) D'après l'usage de la bonne prose, et de Cicéron en particulier, on répète plutôt la préposition avec les verbes composés de *ad*, *con*, *in*.

2) On répète surtout la préposition, lorsqu'on veut exprimer clairement l'idée de lieu, un rapport local, et l'on met plutôt le datif, quand le verbe est pris dans un sens figuré et que l'on veut faire ressortir surtout que l'action se fait à l'avantage ou au désavantage de quelqu'un.

Remarque 2. *Antecedo*, *anteeo*, *praecurro* et *praesto*, « marcher devant, surpasser, l'emporter sur », se construisent avec le datif et l'accusatif. On dit aussi : *excellere*, *praestare inter omnes*, « se distinguer entre tous ».

Les verbes *adspergo*, *circumdo*, *dono*, *exuo*, *induo* (*impertio*, *intercludo*, *interdico*) admettent une double construction, selon que l'on considère l'action comme se faisant à l'avantage de quelqu'un ou comme atteignant directement ce quelqu'un. Dans le premier cas, on met la personne au datif et la chose à l'accusatif; dans le second, on met la personne à l'accusatif et la chose à l'ablatif (instrumental). § 40

Tu Miloni, clarissimo viro, nonnullam laudatione tua labeculam adspergis (Cic., *in Vat.*, 17, 41), « Par tes éloges, tu salis quelque peu la gloire de Milon. » *Pythagoras ne Apollini quidem Delio hostiam immolare voluit, ne aram sanguine adspergeret* (Cic., *De nat. deor.*, III, 36, 88), « Pythagore ne voulut pas immoler de victime, même à Apollon Délios, pour ne pas arroser l'autel de sang. » *Ciceroni populus R. in contione non unius diei gratulationem, sed aeternitatem immortalitatemque donavit* (Cic., *in Pis.*, 3, 7), « Le peuple romain dans son assemblée à donné à Cicéron, non des félicitations d'un jour, mais l'éternité et l'immortalité. » *Omnes Thessaliae civitates interfectum Pelopidam coronis aureis et statuis aeneis, liberosque eius multo agro donarunt* (Nep., *Pelop.*, 5, 5), « Toutes les villes de la Thessalie décernèrent à Pélopidas, après sa mort, des couronnes d'or et des statues d'airain, et assignèrent à ses enfants des terres étendues. » *Cum latam fossam cubiculari lecto circumdedisset* (Cic., *Tusc.*, V, 20, 59), « Comme il avait entouré son lit d'un large fossé. » *Deus animum circumdedit corpore et vestivit extrinsecus* (Cic., *Tim.*, 6), « Dieu a entouré l'âme et l'a revêtu du corps. » *Terentia impertit tibi salutem* (Cic., *ad Att.*, II, 12, 4), « Térentia te donne le bonjour. » (C'est la construction ordinaire d'*impertio*.)

Remarque 1. *Interdicere alicui loco, aliqua re,* « interdire à quelqu'un un lieu, l'usage d'une chose » ; rarement et pas dans la prose classique : *interdicere aliquid alicui.*

Remarque 2. *Intercludere rem alicui,* ou *aliquem aliqua re,* ou *ab aliqua re,* « séparer quelqu'un de quelque chose ».

Datif possessif. — Le datif se met avec *est*, *sunt* pour marquer la personne (ou la chose considérée comme personne) qui possède, qui a quelque chose, à qui quelque chose appartient. *Est mihi aliquid*, « j'ai quelque chose, » littér. : « quelque chose est là, existe pour moi. » § 41

Est igitur homini cum deo similitudo (Cic., *de Leg.*, I, 8,

5), « L'homme a donc une certaine ressemblance avec Dieu. » *Iam Troicis temporibus erat honos eloquentiae* (Cic., *Brut.*, 10, 40), « Déjà du temps de la guerre de Troie l'éloquence était en honneur. » *Omnium societatum nulla est gravior, nulla carior, quam ea, quae cum republica est unicuique nostrum* (Cic., *De off.*, I, 17, 57), « De toutes les sociétés il n'en est point de plus essentielle ni de plus inviolable que celle qui lie chacun de nous à la patrie. » *Quo minus honoris erat poetis, eo minora studia fuerunt* (Cic., *Tusc.*, I, 2, 3), « Moins on honorait les poètes, moins on s'attachait à la poésie. »

Remarque 1. Le génitif avec *est, sunt* marque aussi la possession. La différence consiste en ce que le génitif fait ressortir davantage le possesseur, et le datif la chose possédée.

Remarque 2. La tournure par le datif est la seule usitée pour marquer un rapport réciproque entre deux personnes à qui une même chose est commune, p. ex. : *est mihi tecum amicitia, consuetudo, hospitium*, etc. *Nam mihi cum viris fortibus, qui censores proxime fuerunt, est amicitia* (Cic., *pro Cluent.*, 42, 117), « Car je suis lié d'amitié avec des hommes courageux qui ont été censeurs tout dernièrement. » — Mais on ne l'emploie pas pour marquer ce qui appartient à quelqu'un comme propriété, comme élément constitutif; ainsi, on ne dira pas : *fuit Ciceroni magna eloquentia*, mais : *in Cicerone*.

Remarque 3. Notez particulièrement l'usage du datif avec le verbe *sum* et un nom attributif pour indiquer dans quelle relation une personne est avec une autre. *Murena Lucullo legatus fuit* (Cic., *pro Mur.*, 9, 20), « Muréna était lieutenant de Lucullus » (servit de lieutenant à L.).

Remarque 4. *Mihi est volenti*, tournure empruntée au grec : « je suis décidé à, je veux, je consens » (littér. : « cela se rapporte à moi comme le voulant ») : *Uti militibus exaequatus cum imperatore labos volentibus esset* (Sall., *Iug.*, 100, 4), « Afin que les soldats ne reculent point devant les fatigues en les voyant partagées par le général. » Cet emploi du datif apparaît pour la première fois dans Salluste; il est une fois dans Tite-Live, puis dans Tacite, et fréquent dans Macrobe.

§ 42 Datif avec les verbes passifs. — 1. Avec le gérondif adjectif (en *-ndus, -nda, -ndum*), on met le sujet agissant, c'est-à-dire, la personne qui fait l'action soufferte par le sujet grammatical, au datif, au lieu de *ab* et l'ablatif. *Iter mihi faciendum est. Moriendum est omnibus. Colenda est nobis virtus. Diligentia in omnibus rebus plurimum valet; haec praecipue colenda est nobis, haec semper adhibenda* (Cic., *De orat.*, II, 35, 148), « L'application est d'un très grand secours en toutes choses; nous devons nous y attacher et y avoir sans cesse recours. »

2. On trouve aussi ce datif, rarement toutefois, avec le parti-



cipe parfait passif et les temps qui en sont formés. *Res tota mihi provisa est* (Cic., *Verr.*, IV, 42, 91), « J'ai pourvu à tout. » *Vero enim oratori... omnia quaesita, audita, lecta, disputata, tractata, agitata esse debent* (Cic., *De orat.*, III, 14, 54), « Le véritable orateur doit avoir tout étudié, tout lu, tout entendu, tout discuté, tout médité et tout approfondi. »

3. Le datif est très rarement employé avec les autres formes, c'est-à-dire, avec les formes simples du verbe passif. On en trouve cependant quelques exemples dans Cicéron. *Honesta bonis viris quaeruntur* (*De off.*, III, 9, 38), « Les gens de bien ne recherchent que ce qui est honnête. » — Les poètes emploient ce datif avec toutes les formes du verbe passif, et cela avec une très grande liberté.

Remarque 1. L'emploi du datif repose sur une conception un peu différente; on marque davantage par là que l'action se fait à l'avantage de la personne agissante ou qu'elle est pour elle un fait accompli.

Remarque 2. Pour éviter l'ambiguïté, ou encore pour faire ressortir le sujet agissant, on emploie *ab* et l'ablatif, même avec le gérondif, au lieu du datif. *Quibus* (c'est-à-dire, *bonis civibus*) *est a vobis consulendum* (Cic., *pro leg. Man.*, 2, 6), « Votre devoir est de veiller sur eux ». *A consulibus mea causa providenda est* (Cic., *pro Sest.*, 18, 41), « Ce sont les consuls qui doivent prendre ma cause en main ».

Remarque 3. *Probatur mihi aliquid*, « quelque chose me plait »; *probo quid cui*, « je rends quelque chose agréable à quelqu'un »; *aliquid a me probatur*, « j'approuve, je donne mon approbation ». — *Videor tibi bonus*, « je te parais être un homme de bien »; *videri ab aliquo*, « être vu par quelqu'un ». — Remarquez l'expression *mihi videor*, « je me parais à moi-même, il me semble que, » et en supprimant *mihi*, *videor* (rar.) *Macroni vix videor praesto* (Cic., *ad Att.*, IV, 12), « Je crois à peine pouvoir rendre à Macron le service qu'il désire ».

Datif attributif. — On appelle datif attributif celui qui fait partie de l'attribut et le complète. Le datif joue ce rôle dans les cas suivants : § 43

a) Avec les expressions *nomen* (*cognomen*) *est mihi*, « j'ai nom, je m'appelle », *nomen mihi datum* (*inditum*) *est*, « j'ai reçu le nom de », et les formes actives correspondantes : *nomen dare*, *indere*, *dicere*, « donner le nom de, appeler », le nom se met au datif, par suite d'une attraction exercée par le datif *mihi*, *tibi*, etc. *Scipio, cui nomen postea Africano fuit* (Sall., *Iug.*, 5, 5), « Scipion, qui dans la suite fut surnommé l'Africain ». *Puero ab inopia Egerio inditum nomen* (Liv., I, 34, 3), « L'enfant, à cause de son dénûment, fût appelé Egérius ».



Le nom se met aussi au nominatif ou à l'accusatif, en apposition avec *nomen* (c'est l'usage ordinaire de Cicéron). *Cui nomen Arethusa est* (Cic., *Verr.*, IV, 53, 118), « Une fontaine qu'on appelle Aréthuse ». (*Stirpi virili*) *Ascanium parentes dixere nomen* (Liv. I, 1, 11), « Le garçon fut appelé par ses parents Ascagne ».

b) Avec le verbe impersonnel *licet.* (Cf. supra, § 34.) ***Mihi neglegenti** esse non **licet*** (Cic., *ad Att.*, I, 17, 6), « Il ne m'est pas permis d'être négligent ». Le nom attributif se met aussi à l'accusatif. (Voy. § 257, R. 3.)

§ 44 Datif de but ou de destination. (*Dativus finalis*). — Un datif attributif du même genre est le datif final ou de destination, appelé encore datif intentionnel. On met au datif le nom de chose qui exprime le but ou le résultat de l'action, à la question : « à quoi? pour quoi? » S'il y a en outre un datif de la personne, et c'est le cas le plus ordinaire, on a alors un double datif. Ce datif final se construit :

a) Avec *esse* et *fieri* dans le sens de « servir, aboutir à quelque chose » : *est mihi aliquid laudi, honori, decori, saluti*, etc. *Res est documento, argumento*, etc.

Nemini meus adventus labori aut sumptui fuit (Cic., *Verr.*, I, 6, 16), « Mon arrivée n'a coûté à personne ni peine ni dépenses ». *Spero homines intellecturos, quanto sit omnibus odio crudelitas, et quanto amori probitas et clementia* (Cic., *ad Fam.*, XV, 19, 2), « J'espère que l'on comprendra combien tout le monde déteste la cruauté et combien l'on aime au contraire la probité et la bienveillance ».

b) Avec les verbes « imputer à » : *dare*, *tribuere*, *ducere*, *habere*, *vertere*.

Si Fabio laudi datum est quod pingeret (Cic., *Tusc.*, I, 2, 4), « Si l'on a fait à Fabius un honneur de ce qu'il peignait ». *Hortensio, quod bello civili nunquam interfuisset, ignaviae tribuebatur* (Cic., *ad Fam.*, II, 16, 3), « On accusait Hortensius de lâcheté, parce qu'il n'avait pas pris part à la guerre civile ». *Habere quaestui rempublicam turpe est* (Cic., *De off.*, II, 22, 77), « C'est une honte de faire trafic de la république ». *Quid in Graeco sermone tam tritum atque celebratum est, quam, si quis despicatui ducitur, ut Mysorum ultimus esse dicatur?* (Cic., *pro Flacc.*, 27, 65), « Quoi de

plus usité et de plus vulgaire chez les Grecs, que d'appeler le dernier des Mysiens l'homme que l'on méprise » ?

c) Avec les verbes « donner, prendre, venir, envoyer, laisser », et autres, p. ex. : *dono, muneri aliquid dare*, « donner quelque chose en présent » ; *auxilio venire, mittere*, « venir, envoyer au secours », *praesidio castris milites relinquere*, « laisser des soldats pour garder le camp ». (Cf. § 30, R. 3.)

Virtus sola neque datur dono neque accipitur (Sall., *Iug.*, 85, 38), « La vertu seule ne peut se donner ni être reçue comme présent ». *Is dies indutiis erat ab his petitus* (Caes., *B. G.*, IV, 12, 1), « Ils avaient demandé ce jour de trêve, » ou « une trêve pour cette journée ». *Pausanias quos Byzantii ceperat regis propinquos, tibi muneri misit* (Nep., *Paus.*, 2, 3), « Pausanias te renvoie à titre de présent les prisonniers faits à Byzance, qui sont tes proches. »

Remarque 1. Remarquez les expressions : *admirationi, odio, usui esse*, qui servent de passif aux verbes *admiror, odi, utor*, « être admiré, haï, utile ». *Aliquid mihi cordi est*, « quelque chose m'est cher » (1); *aliquid mihi curae est*, « quelque chose est l'objet de mes soins ».

Remarque 2. Quelquefois, mais rarement avec *esse*, plus rarement encore avec les autres verbes, on trouve, au lieu du datif intentionnel, le nominatif (ou l'accusatif). *Cuius mors tibi emolumentum futura sit* (Cic., *De fin.*, II, 18, 59), « Sa mort te sera avantageuse ». *Idem amor exitium est pecori pecorisque magistro* (Verg., *Ecl.*, III, 101), « L'amour consume également le berger et le troupeau ».

Remarque 3. Pour le datif final du gérondif dans les locutions : *decemviri legibus scribendis*, et autres semblables, voy. § 288, R. 2.

Un emploi particulier et remarquable du datif, qui est un hel- § 45
lénisme, est le suivant : On met au datif le participe des verbes « aller, venir » et autres analogues, ou des verbes « penser, estimer, être d'avis, » pour marquer que la proposition n'est vraie que pour la personne placée au point de vue exprimé par le participe au datif. C'est une sorte de datif absolu, qu'on appelle aussi *dativus iudicantis* (2), et qui équivaut à une

(1) Dans cette locution, *cordi* pourrait bien être un locatif. En effet, Stace emploie l'ablatif *corde* au lieu de *cordi* : *Sed corde labores Ante alios erat uncta pale* (Theb., VI, 829), « Mais avant tout, il se plaît dans les rudes exercices de Palès ». (Plaut., *Most.*, I, 4, 10). *Si tibi corde est facere*, « Si tu tiens à faire ». Cf. en grec : ἐν θυμῷ.

(2) Parce qu'il marque le jugement, l'appréciation de la personne qui est au datif.



proposition conditionnelle. On le trouve déjà dans César, mais plus fréquemment chez les historiens postérieurs, Tite-Live et Tacite.

Gomphi, quod est oppidum primum Thessaliae venientibus ab Epiro (Caes., *B. C.*, III, 80, 1), « Gomphi, qui est la première ville de Thessalie, quand on vient de l'Epire » (littér. : pour ceux qui viennent). *Hercyniae silvae latitudo novem dierum iter expedito patet* (Caes., *B. G.*, VI, 25, 1), « La largeur de la forêt Hercynienne est de neuf jours pour un bon marcheur ». Cf. Herod., I, 72 : μῆκος ὁδοῦ εὐζώνῳ ἀνδρὶ πέντε ἡμέραι ἀναισιμοῦνται. *Est urbe egressis tumulus* (Verg., *Aen.*, II, 713), « Quand on sort de la ville, on rencontre un tertre ».

§ 46 Notons enfin l'emploi poétique du datif pour marquer le but vers lequel est dirigé un mouvement, au lieu de l'accusatif avec *ad* ou *in*. *It clamor caelo* (Verg., *Aen.*, IV, 451), « Un cri s'élève vers le ciel ». *Viam affectat Olympo* (Verg., *Geo.*, IV, 562), « Il se fraye un chemin vers l'Olympe ».

Chapitre VII.

De l'ablatif (1).

§ 47 L'ablatif latin, outre son emploi comme ablatif proprement dit, marquant l'éloignement, remplit encore les fonctions de deux autres cas qui ont disparu, à savoir : le locatif (marquant le lieu où l'on est) et l'instrumental (marquant l'instrument, le moyen). Donc, l'ablatif latin a trois fonctions bien distinctes :

1° Il s'emploie comme ablatif proprement dit, pour marquer le point de départ, l'origine, la séparation, l'éloignement, etc. (à la question *unde?*);

2° Il remplace le locatif, que le latin a perdu, et marque où l'on est, où une chose se fait, soit dans l'espace, soit dans le temps (aux questions *ubi* et *quando?*) (2);

(1) Pour la répartition des différents emplois de l'ablatif, j'ai suivi l'ordre que j'avais déjà adopté dans ma Syntaxe des cas dans Virgile (*De casuum syntaxi Vergiliana*, Paris, Klincksieck, 1882.)

(2) Les rapports de temps sont assimilés, au point de vue de la syntaxe, aux rapports de lieu.

3° Il remplace l'instrumental et marque le moyen ou l'instrument (1).

I. ABLATIF PRIS DANS SON SENS PROPRE.

L'ablatif proprement dit marque le lieu d'où part l'action, à la question *unde*, l'éloignement, la séparation, avec les verbes qui signifient « aller, partir, séparer » (*verba proficiscendi et separandi*).

Avec les verbes de départ, on met à l'ablatif : §48
a) Les noms de villes et de petites îles.

Demaratus fugit Tarquinios Corintho (Cic., *Tusc.*, V, 87, 109), « Démarate s'enfuit de Corinthe et se rendit à Tarquinies ». *Ecquam tu advexti... ancillam Rhodo?* (Plaut., *Merc.*, 390), « N'as-tu pas amené de Rhodes une servante »? *Pompeius Luceria proficiscitur Canusium* (Caes., *B. C.*, I, 24, 1), « Pompée part de Lucérie pour aller à Canouse ».

b) Les mots *domus* et *rus*.

Philo domo profugit (Cic., *Brut.*, 83, 306), « Philon quitta son pays ». *Cum Tullius rure redierit* (Cic., *ad Fam.*, V, 20, 9), « Lorsque Tullius sera revenu de la campagne ».

Les autres noms de lieu, les noms communs, prennent une des §49
prépositions *ab, de, ex*. (Voy. la syntaxe des prépositions). Cependant un certain nombre de verbes d'éloignement et de séparation se construisent, tantôt avec l'ablatif seul, tantôt avec la préposition, qui se met toujours avec les noms de personnes. Ce sont les verbes qui signifient :

a) « Eloigner, pousser, chasser d'un lieu » : *pello*, *depello*, *expello*, *moveo*, *amoveo*, *demoveo*, *removeo*, *deicio*, *deturbo*, etc.; — « s'éloigner, se retirer » : *cedo*, *abscedo*, *decedo*, *excedo* (plus rarement *abeo*, *exeo*, *egredior*, *evado*).

Pellere aliquem regno (*ex regno*), « détrôner quelqu'un »; *pellere civitate*, « bannir quelqu'un »; *depellere hostes loco* (e loco, ab urbe, de moenibus), « chasser les ennemis d'une posi-

(1) Certains grammairiens appellent l'ablatif le cas adverbial. Cette dénomination ne me paraît pas exacte. L'adverbe, en effet, modifie le verbe seulement et ne se rapporte qu'au verbe, dont il est comme l'épithète; tandis que l'ablatif modifie la proposition tout entière.

tion, de la ville, des murailles »; *depellere aliquem de spe*, « enlever l'espérance à quelqu'un »; *expellere aliquem civitate, possesssionibus*, « chasser quelqu'un, le déposséder »; — *movere aliquem loco*, « débusquer quelqu'un, lui enlever sa position »; *movere tribu, senatu*, « faire sortir de la tribu, rayer du Sénat »; — *deturbare hostem de moenibus*, « chasser l'ennemi des remparts »; *deturbare aliquem spe*, « ôter l'espoir à quelqu'un »; — *deicere aliquem honore*, « priver quelqu'un de sa dignité »; *deicere aliquem spe, de sententia, de gradu*, « enlever l'espoir, faire changer d'avis, faire lâcher pied » (au fig., faire perdre la tête); — *cedere loco*, « quitter la place »; *cedere urbe*, *vita* (ex loco, ex urbe, de vita); — *abscedere incepto*, « renoncer à une entreprise » (d'ailleurs toujours *abscedere ab* ou *ex*); — *abire magistratu*, « abdiquer sa charge » (dans les autres cas, toujours *ab* ou *ex*); *se abdicare magistratu* (même sens); — *exire*, seulement *aere alieno*, « être libéré de ses dettes » (= *liberari, solvi*), d'ailleurs presque toujours avec *de* ou *ex*.

b) « Ecarter, éloigner quelqu'un de quelque chose » : *prohibeo*, *excludo*, *intercludo;* « se tenir éloigné, s'abstenir » : *abstineo*, *desisto*, *supersedeo*.

Arcere aliquem tecto, « éloigner quelqu'un de sa maison » ; *arcere ab* (au fig.) : *ab improbitate, a delictis; — prohibere aliquem fuga* ou *a fuga*, « empêcher quelqu'un de fuir »; — *excludere aliquem re frumentaria*, « couper les vivres à quelqu'un »; *a reditu excludi*, « ne pouvoir revenir »; *excludere a republica*, « éloigner du gouvernement » (ordin. avec *ab*); — *intercludere aliquem commeatu*, « couper les vivres à quelqu'un; » *a castris*, « le couper de son camp »; — *abstinere iniuria*, *maledicto*, *scelere*, « s'abstenir de l'injustice, de l'outrage », mais : *abstinere manus ab alienis*, « respecter le bien d'autrui »; *abstinere milites a praeda*, « empêcher les soldats de piller »; — *desistere conatu*, « renoncer à son entreprise »; *desistere sententia* (*a sententia*, *de sent.*), « changer d'avis »; — *supersedere labore*, « s'épargner la peine ».

c) « Délivrer, exempter, affranchir » : *libero*, *levo*, *solvo*, *exsolvo*.

Liberare aliquem metu, « faire cesser les craintes de quelqu'un »; *liberare patriam a tyrannis*, « délivrer son pays de la tyrannie »; — *levare aliquem onere*, « soulager quelqu'un d'un fardeau »; — *solvere aliquem legibus*, « affranchir



quelqu'un de l'observation des lois »; *exsolvere se suspicione*, « écarter de soi tout soupçon ».

d) Les adjectifs qui marquent la séparation : *alienus*, « étranger, qui a de l'éloignement pour », *purus*, *immunis*, *liber* et *vacuus*, « pur de, libre, vide », admettent aussi les deux constructions : l'ablatif seul ou avec *ab*.

Animus per somnum sensibus ac curis vacuus est (Cic., *de Divin.*, II, 11, 27), « Pendant le sommeil, l'âme est privée de sentiment et libre de soucis ». (*Purus* et *immanis* avec l'abl. est poétique.)

Remarque 1. On voit que l'ablatif seul est employé de préférence, lorsque le verbe est pris dans un sens figuré, sans exclure toutefois l'emploi de la préposition (surtout *de*). Il en est de ces verbes comme des verbes composés qui prennent tantôt le datif, tantôt répètent la préposition. Il faut donc pour eux aussi consulter l'usage et les dictionnaires.

Remarque 2. *Interdicere alicui aqua et igni*, « interdire à quelqu'un l'eau et le feu, c'est-à-dire, l'exiler » (*interdicere alicui* = *excludere* ou *arcere aliquem*).

Remarque 3. Les verbes « distinguer » (*discernere, distinguere*) et « être distinct ou différent » (*differre, discrepare, dissidere, dissentire, distare*), « séparer » (*secernere, seiungere, segregare, separare*), « aliéner, éloigner » (*alienare, abalienare*), « avoir de l'aversion pour » (*abhorrere*), prennent, d'après l'usage de la prose classique, toujours *ab*.

Remarque 4. *Alienus*, « étranger à » se construit avec l'ablatif seul, ou avec *ab*, et aussi, mais plus rarement, avec le datif : *alienus dignitate* et *a dignitate* (Cic.), « incompatible avec la dignité » ; *huic causae alienum* (Cic.), « étranger à cette cause ».

Remarque 5. Les poètes mettent l'ablatif sans préposition avec tous les verbes d'éloignement et de séparation, quel que soit le nom de lieu, p. ex. : *Fratres Lycia missos et Apollinis agris* (Verg., *Aen.*, XII, 516), « Deux frères envoyés de la Lycie et des champs d'Apollon ». *Laetique cavo se robore promunt* (Verg., *Aen.*, II, 260), « Ils s'élancent joyeux des cavités profondes du cheval ».

A l'ablatif d'éloignement et de séparation se rattache l'ablatif qui § 50
marque l'origine et la descendance de quelqu'un (*Ablativus originis et auctoris*). L'emploi de cet ablatif est d'ailleurs limité aux participes *natus*, *prognatus*, *genitus*, *ortus*, *oriundus*, *satus*, *editus*, *procreatus*, *cretus* (poét.), et le verbe *nasci*, auxquels on joint l'ablatif du nom des parents (père, mère), ou *parentibus* avec un adjectif, ou les ablatifs *genere*, *stirpe*, *familia*, *loco*.

Parente P. Sestius natus est homine et sapienti et sancto et severo (Cic., *pro Sest.*, 3, 6), « Sestius avait pour père un homme sage, intègre et sévère ». *M. Cato*, *ortus*



municipio Tusculo (Nep., *Cat.*, 1, 1), « M. Caton, issu du municipe de Tusculum. » *Nobili genere nati* (Cic., *Verr.*, V, 70, 180), « De noble condition. » *Illorum sanguine creatos* (Cic., *De leg. agr.*, II, 1, 1), « Issus de leur sang. »

Remarque 1. Pour marquer les ancêtres éloignés, les ascendants, on met *ab* (rar. *ex*). *Galli se omnes ab Dite patre prognatos praedicant* (Caes., *B. G.*, VI, 18, 1), « Tous les Gaulois se prétendent issus de Jupiter ». *Ex eo natus* (Cic., *De fin.*, II, 19, 6).

Remarque 2. Les verbes qui correspondent à ces participes, employés à un mode personnel, se construisent avec *ab, de, ex.*

II. ABLATIF INSTRUMENTAL.

§ 51 L'ablatif instrumental indique ce par quoi ou à l'aide de quoi l'action est faite. Outre la notion de moyen et d'instrument proprement dit, il renferme aussi les notions plus éloignées qui s'y rattachent : la cause et le motif, la matière, le prix, la mesure, l'accompagnement, la qualité, la manière.

A. Ablatif instrumental proprement dit.

§ 51bis On met à l'ablatif, avec toutes sortes de verbes, le nom de l'instrument ou du moyen (*Ablativus instrumenti*).

Cornibus tauri, apri dentibus, morsu leones se tutantur (Cic., *De nat. Deor.*, II, 50, 127), « Les taureaux se défendent avec leurs cornes, les sangliers avec leurs défenses, les lions avec leurs dents ». *Benevolentiam civium blanditiis et assentando colligere turpe est* (Cic., *Lael.*, 17, 61), « Il est honteux de se procurer par les flatteries et les complaisances la bienveillance de ses concitoyens ». *Validis terram proscinde iuvencis* (Verg., *Geo.*, II, 237), « Retourne la terre avec de robustes taureaux ».

Remarque 1. Quand le moyen ou l'instrument est un nom de personne, on met *ab* (voy. § 61). — Si la personne n'est pas le moyen immédiat, on met *per*, p. ex. : *quae comperta sunt per me*, ou encore *opera* avec le génitif, ou un pronom possessif, p. ex. : *mea opera Tarentum recepisti*, « Grâce à moi tu as repris Tarente ».

Remarque 2. Une réunion d'hommes, p. ex., des parties de troupes, est considérée quelquefois comme un nom de chose et se met à l'ablatif sans préposition. *Caesar ea legione, quam secum habebat, murum perducit* (Caes., *B. G.*, I, 8, 1), « Avec la légion qu'il avait avec lui, César construit un mur ».



Iacent suis testibus (Cic., *pro Mil.*, 18, 47), « Ils sont convaincus par la déposition de leurs témoins ». Quelquefois cet ablatif marque simplement l'accompagnement, avec les expressions militaires, et alors les deux notions d'accompagnement et de moyen se confondent. *Caesar omnibus copiis ad Ilerdam proficiscitur* (Caes., *B. G.*, I, 41, 2), « César se rend à Ilerda avec toutes ses troupes ». Cf. infra, § 63, R. 3, et § 114.

On met l'ablatif instrumental avec les verbes qui signifient : § 52

« Orner, munir, vêtir » : *vestio*, *instruo*, *dono*, *remuneror*, *orno*, *exorno*, *praeditus*; — « former, instruire, accoutumer » : *instruo*, *imbuo*, *erudio*, *instituo*, *expolio*; *assuefacio*, *assuesco*, *assuetus*; — « réjouir » : *hilaro*, *delecto*, *oblecto*; — *afficio*, « j'affecte, je remplis de », et beaucoup d'autres, surtout au passif.

Natura oculos tenuissimis membranis vestivit et saepsit (Cic., *De nat. Deor.*, II, 57, 142), « La nature a revêtu et muni nos yeux de membranes très minces ». *Caesar dixit magno se illum praemio remuneraturum* (Caes., *B. G.*, I, 44, 13), « César lui dit qu'il le récompenserait largement ». *Exercitum omni disciplina militari erudivit* (Nep., *Iphicr.*, 2, 4), « Il forma l'armée à toutes les sévérités de la discipline. » *Homines labore assiduo et cotidiano assueti* (Cic., *De orat.*, III, 15, 58), « Des hommes accoutumés à un travail assidu et quotidien ». *Admiratione afficiuntur ii, qui anteire ceteris virtute putantur* (Cic., *De off.*. II, 10, 37), « On admire ceux qui passent pour surpasser les autres en vertu ». *Bello implicari*, « être engagé dans une guerre ».

Remarque 1. *Assuefacio, assuefio, assuesco* et surtout son participe *assuetus*, se construisent aussi avec le datif, et même avec *ad* et l'accusatif. *Assuetus praedae miles* (Liv. X, 17, 10), « soldat accoutumé au butin ». *Assuescere ad homines* (Caes., *B. G.*, VI, 28, 4), « s'apprivoiser » (en parlant des animaux). — Remarquez Verg., *Aen.*, VI, 833 : *Ne, pueri, ne tanta animis adsuescite bella*, d'après le grec ἐθίζομαί τι.

L'ablatif instrumental se met avec les verbes qui signifient « nourrir, entretenir, se nourrir, vivre », *alo*, *pasco*, *pascor*, *vivo*. *Interiores Britanni lacte et carne vivunt* (Caes., *B. G.*, V, 14, 2). « Les Bretons de l'intérieur vivent de lait et de viande ». *Olusculis nos soles pascere* (Cic., *ad Att.*, VI, 1, 13), « Tu nous fais manger des petits légumes ». § 53



§ 54 L'ablatif instrumental se met avec les cinq verbes déponents : *utor*, *fruor*, *vescor*, *fungor*, *potior*, et leurs composés, *abutor*, *defungor*, *perfungor*, *perfruor*.

Multi deorum beneficio perverse utuntur (Cic., *De nat. Deor.*, III, 28, 70), « Beaucoup d'hommes font un mauvais usage des bienfaits des dieux ». *Commoda, quibus utimur, lucemque, qua fruimur, spiritumque, quem ducimus, a deo nobis dari atque impertiri videmus* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 45, 131), « Les avantages dont nous jouissons, la lumière que nous voyons, l'air que nous respirons, nous voyons que tout cela nous est donné par Dieu ». *Nemo parum diu vixit, qui virtutis perfectae perfecto functus est munere* (Cic., *Tusc.*, I, 45, 109), « Il n'a pas à se plaindre de n'avoir pas vécu assez longtemps, celui qui a toujours fait tout le bien qu'il a pu ». *Functus periculo* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 8, 21), « qui s'est tiré du danger ». *Augustus Alexandria brevi potitus est* (Suet., *Oct.*, 17).

Remarque 1. *Potior* se construit toujours avec le génitif dans l'expression *potiri rerum,* « s'emparer de l'autorité souveraine » ; très rarement avec d'autres compléments. On trouve dans César : *potiri Galliae* (*B. G.*, I, 3, 8), — *regni* (Cic., *ad Fam.*, I, 7, 5), — *orbis* (Sall., *Cat.*, 47, 2).

Remarque 2. *Uti* a souvent le sens de « avoir », surtout si le nom à l'ablatif est accompagné d'un adjectif ou d'un autre substantif ou d'un adverbe, p. ex. : *iusto utimur domino* (Cic.), « nous avons un maître juste » ; *uti aliquo familiariter,* « avoir avec quelqu'un des relatations d'amitié ».

Remarque 3. Ces verbes, dans l'ancienne langue latine, se construisaient avec l'accusatif : *ingenium frui* (Ter., *Heaut.*, II, 3, 21), « se conduire à sa fantaisie » ; *operam abutitur* (Ter., *Andr. prol.*, 5), « il perd sa peine ». De là vient qu'ils ont (excepté *vescor*) un gérondif en *dus, a, um : utendus, fruendus,* etc., usité ordinairement aux cas obliques (c'est-à-dire autres que le nominatif) : *in fungendo munere,* « dans l'exercice d'une charge » ; *spes potiundorum castrorum,* « l'espérance de s'emparer du camp » ; *dare alicui aliquid utendum,* « donner à quelqu'un la jouissance de quelque chose. » Voy. § 291, R. 3.

§ 55 L'ablatif instrumental se met avec les verbes :

a) *Pluere*, *sudare*, *stillare; fluere*, *manare* (avec ces verbes, l'ablatif instrumental se confond avec l'ablatif d'abondance) ;

b) Puis avec les verbes qui ont le sens de « sacrifier, faire un sacrifice », *sacrificare*, *sacrum facere*, *divinam rem facere*, *facere*, *immolare*, *litare*.

Pluit sanguine (Liv. XXIV, 10, 7), « il pleut du sang » ; — *lapidibus* (id., I, 31, 1), « des pierres ». *Herculis simulacrum sudore manavit* (Cic., *de Divin.*, I, 34, 74), « La statue



d'Hercule se couvrit de sueur ». *Decemviri quinquaginta capris in foro sacrificaverunt* (Liv. XLV, 16, 6), « Les décemvirs firent sur le Forum un sacrifice de cinquante chèvres ». *Faciam vitula pro frugibus* (Verg., *Ecl.*, III, 77), « J'immolerai une jeune génisse pour mes moissons ».

B. Ablatif instrumental d'abondance.

L'ablatif instrumental se met avec les expressions qui marquent § 56
l'abondance ou la disette, le manque : *abundo*, *redundo*, *affluo*, *scateo*; *compleo*, *impleo*, *expleo*, *repleo*, *suppleo*, *saturo*, *satio*, *farcio*, *conspergo*, *respergo*; *cumulo*, *onero*, *obruo*; *augeo*, *locupleto*; *egeo*, *indigeo*, *careo*; — *plenus*, *fecundus*, *fertilis*, *largus*; *confertus*, *refertus*; *inops*, *inanis*, etc. (1). (*Ablativus copiae et inopiae.*)

Boni assiduique domini villa semper abundat porco, haedo, agno, gallina, lacte, caseo, melle (Cic., *Cato mai.*, 16, 56), « La ferme d'un maître de maison économe et vigilant abonde toujours en porcs, en agneaux, en chevreaux, en poules, en lait, en fromage et en miel ». *Antiochiae urbs eruditissimis hominibus liberalissimisque studiis affluens* (Cic., *pro Arch.*, 3, 4), « La ville d'Antioche, remplie de savants et d'hommes de goût dans tous les genres ». *Miserum est carere consuetudine amicorum* (Cic., *Tusc.*, V, 22, 63), « Il est triste d'être privé de la société de ses amis ». *Animus per somnum curis vacuus* (Cic., *De divin.*, II, 11, 27), « Pendant le sommeil l'âme est libre de soucis ». *Vino et epùlis onerati* (Sall., *Iug.*, 76, 6), « Gorgés de vin et de nourriture ».

Remarque 1. *Egere* prend quelquefois, *indigere* très souvent ausssi le génitif. *Virtus plurimae exercitationis indiget* (Cic., *De fin.*, III, 15, 50), « La vertu demande beaucoup d'exercice ».

(1) Il semble étrange au premier abord que l'ablatif exprime des idées si opposées, l'abondance et la disette. Si l'on a réuni dans une seule règle les verbes et les adjectifs qui marquent l'abondance et ceux qui marquent la disette, c'est pour la symétrie et la commodité. Mais il est certain que la construction n'est pas la même dans les deux cas. L'ablatif d'abondance est un ablatif instrumental, tandis que l'ablatif de disette est un ablatif propre, exprimant la séparation, la privation, etc. C'est ce qui fait que nous avons déjà signalé quelques-uns des adjectifs de manque au sujet de l'ablatif de séparation, cf. § 49 c.



Remarque 2. Avec *impleo* et *compleo*, on trouve aussi le génitif dans les meilleurs écrivains. *Non potes ollam denariorum implere* (Cic., *ad Fam.*, IX, 18, 4), « Tu ne peux pas remplir ta marmite d'écus ».

Plenus (*fertilis*) prend ordinairement le génitif; — *refertus* prend le génitif du nom de chose et l'ablatif du nom de personne (aussi le génitif) (1).

Remarque 3. *Nudus, orbus, liber* (privé de, exempt) ont ordinairement l'ablatif seul, mais avec *ab* quand c'est un nom de personne.

§ 57 L'ablatif de disette se met aussi avec *opus est* et *usus est*, « il est besoin de ».

1. Ou bien ces expressions sont employées impersonnellement, et alors la chose dont on a besoin se met à l'ablatif et la personne qui a besoin au datif (*mihi opus est libris*); ou personnellement : la chose dont on a besoin se met au nominatif comme sujet et le verbe *esse* s'accorde avec elle, la personne restant au datif (*libri mihi opus sunt*). Cette dernière construction est nécessaire quand l'objet dont on a besoin est exprimé par un pronom ou un adjectif neutre (*multa mihi opus sunt*); la première construction est de règle, quand la proposition est introduite par les accusatifs neutres *quid*, *quod*, *nihil* (*quid verbis opus est?* et non : quid verba opus sunt?) *Auctoritate tua nobis opus est et consilio* (Cic., *ad Fam.*, IX, 25, 3), « J'ai besoin de ton autorité et de tes conseils ». *Dux nobis et auctor opus est* (Cic., *ad Fam.*, II, 6, 4), « Il nous faut un guide et un conseiller ». *Nihil opus est simulatione et fallaciis* (Cic., *De orat.*, II, 46, 191), « Il n'a pas besoin de feinte et d'artifices ». *Themistocles celeriter quae opus erant reperiebat* (Nep., *Them.*, 1), « Thémistocle trouvait bien vite ce dont il avait besoin ».

(1) Il y a beaucoup d'analogie entre l'ablatif d'abondance et de privation et le génitif exprimant les mêmes rapports. Car il y a aussi un génitif d'abondance et de manque. De même que l'ablatif d'abondance rentre dans l'ablatif instrumental, de même le génitif d'abondance rentre dans le génitif de quantité. C'est ce qui explique pourquoi les mêmes expressions prennent l'un ou l'autre cas. Cf. § 76 d. — Quant au génitif de disette, il est plus difficile à expliquer. En grec, le génitif de disette tient la place de l'ablatif de séparation; c'est donc bien l'ablatif qui marque exclusivement la disette. Pour le génitif de disette en latin, on peut dire qu'il remplace l'ablatif; mais par là on déplace la question. Comment se fait-il que le génitif remplace l'ablatif? Pour moi, je pense que le génitif de disette rentre dans le génitif qui marque la participation ou le contraire, et je suis bien près en cela de l'opinion de Reisig (*Vorlesungen über lat. Spr.*, § 355), qui fait rentrer le génitif d'abondance et de disette dans le génitif partitif. Il est vrai que son explication est un peu subtile.



2. Quand ce dont on a besoin est exprimé par une proposition, on met :

a) Ou l'infinitif seul ; b) ou l'accusatif avec l'infinitif (cf. § 257) ; c) ou enfin, mais plus rarement, l'ablatif du participe parfait passif.

Quid opus est affirmare? (Cic., *ad Att.*, VII, 8, 1), « Qu'y a-t-il besoin d'affirmer »? *Nunc opus est te animo valere, ut corpore possis* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 14, 2), « Maintenant, il te faut la santé de l'esprit, afin que tu aies celle du corps ». *Nihil erat cur properato opus esset* (Cic., *pro Mil.*, 19, 49), « Il n'y avait aucune raison de se presser ». *Priusquam incipias, consulto, et, ubi consulueris, mature facto opus est* (Sall., *Cat.*, 1), « Avant de rien entreprendre, il faut délibérer ; quand on a pris une décision, il faut agir promptement ».

Remarque 1. On dit aussi : *opus est ut,* mais cette construction est rare.

Remarque 2. L'ablatif construit avec *macte* se rattache à l'ablatif d'abondance. *Macte,* vocatif de *mactus,* racine *mag,* proprement « rendu grand, augmenté ». L'expression est empruntée aux formules du sacrifice. *Macte virtute* (avec ou sans *esto, este*), « sois heureux, grandis par ton courage », c'est-à-dire, « courage ! » L'expression reste la même dans la proposition infinitive : *iuberem te macte virtute esse* (Liv., II, 12, 14), « Je te dirais : courage ! » *Macte animo,* (Stat., *Theb.*, VII, 280.)

C. Ablatif instrumental de prix.

L'ablatif instrumental se met avec les verbes « acheter », § 58
« vendre », « louer », « coûter », « estimer » : *emo*, *redimo*, *vendo*, *veneo*, *mercor ; conduco*, *loco ; sto*, *consto*, *sum ; aestimo ; muto*, *commuto*, *permuto; venalis*, *carus*, *vilis*. Le prix est, en effet, le moyen par lequel on achète, on vend, etc. Les expressions comparatives seules *tanti*, *quanti*, *pluris* et *minoris* se mettent au génitif et non à l'ablatif. (*Ablativus pretii.*)

Ego spem pretio non emo (Ter., *Adelph.*, II, 2, 11), « je n'achète pas l'espérance à prix d'argent ». *Num vir bonus emet denario, quod sit mille denarium?* (Cic., *De off.*, III, 23, 92), « L'honnête homme payera-t-il un denier ce qui en vaut mille » ? *Miltiades, capitis absolutus, pecunia multatus est, eaque lis quinquaginta talentis aestimata est* (Nep., *Milt.*, 7, 6), « Miltiade, absous du crime capital, fut condamné à une amende qui fut estimée à cinquante talents ». *Multo sanguine stetit victoria* (Liv., XXIII, 30, 2), « La victoire coûta beaucoup de sang ». *Quanti emptae? — Parvo. —*



Quanti ergo? — *Octussibus* (Hor., *Sat.*, II, 3, 156), « Combien coûte-t-elle? — Peu de chose? — Mais encore? — Huit as ». *Quod non opus est, asse carum est* (Sen., *Ep.*, 94, 28), « Ce qui est inutile est trop cher, ne coûtât-il qu'un as ». *Fidem suam commutare pecunia* (Cic., *pro Cluent.*, 46, 129), « Vendre sa foi pour de l'argent ». *Habe eam centum minis* (Plaut., *Pers.*, 662), « Prends-la pour cent mines ». *Quanti doces?* — *Talento.* « Quel est le prix de vos leçons? — Un talent ». *Triginta milibus* (c'est-à-dire, *nummum*) *dixistis eum habitare* (Cic., *pro Cael.*, 7, 17), « Vous avez dit qu'il avait un logement de trente mille sesterces ».

Remarque 1. Les ablatifs *magno, parvo, plurimo minimo*, etc. se mettent avec ou sans *pretio*. Notez les expressions : *bene emere*, « acheter à bon marché », *bene vendere*, « vendre cher », *male emere*, « acheter trop cher », *male vendere*, « vendre à bas prix ».

Remarque 2. Avec *mutare, commutare, permutare*, on met à l'ablatif ce que l'on reçoit, et à l'accusatif ce que l'on donne en échange, comme avec *vendere*. Toutefois on trouve la construction inverse, surtout chez les poètes : on met à l'ablatif ce que l'on donne et à l'accusatif ce que l'on reçoit, comme avec *emere* : *exsilium patria mutaverat* (Curt., III, 18, 11), « Il avait préféré l'exil à sa patrie ».

D. Ablatif instrumental de mesure.

§ 59 L'ablatif instrumental se met pour marquer la mesure et la différence (*ablativus mensurae*), à la question « de combien? »

a) Avec les verbes qui signifient « mesurer, estimer, déterminer » : *metior*, *pendo*, *iudico*, *definio*, *termino*, etc.

b) « Être semblable ou différent » : *congruo*, *consentio*, *discrepo*, *dissideo*; *par*, *similis*;

c) Avec les expressions comparatives, c'est-à-dire, les comparatifs (et superlatifs) et les verbes qui expriment une comparaison, la supériorité, l'infériorité ou l'égalité; on emploie ainsi entre autres les ablatifs neutres *multo*, *paulo; aliquanto*, *nihilo*, *dimidio; quo* — *eo*, *quanto* — *tanto*, *hoc* (d'autant plus — que).

d) Devant les adverbes de temps *ante* et *post*, à la question : « combien de temps avant ou après »? et les adverbes de lieu qui renferment une idée de comparaison : *infra*, *supra*, *citra*, *ultra*.

L'ablatif répond à la question : « en quoi une chose est-elle



égale, semblable à une autre? en quoi différente? de combien lui est-elle supérieure, inférieure, etc.? »

e) Avec les verbes *abesse* et *distare*, pour mesurer l'éloignement d'un lieu d'un autre lieu, et aussi avec d'autres expressions pour mesurer à quelle distance d'un point donné s'accomplit une action.

Magnos homines virtute metimur, non fortuna (Nep., *Milt.*, 7, 6), « Nous mesurons la grandeur à la vertu, non à la fortune ». *Epicurus omne malum dolore definit, bonum voluptate* (Cic., *Tusc.*, V, 26, 73), « Epicure fait consister le mal dans la douleur, le bien dans le plaisir ». *Omni illi et virtute et laude par* (Cic., *pro Planc.*, 11, 27), « Qui l'égale en vertu et mérite ». *Sol multis partibus maior atque amplior est quam universa terra* (Cic., *de nat. Deor.*, II, 26, 92), « Le soleil est beaucoup plus grand et plus volumineux que la terre ». *Tanto ille superiores vicerat gloria, quanto tu omnibus praestitisti* (Cic., *pro Deiot.*, 4, 12), « Sa renommée était autant au dessus des généraux qui l'avaient précédé, que la vôtre est au dessus de toutes les autres. » *Uri sunt magnitudine paulo infra elephantos* (Caes., *B. G.*, VI, 28; 1), « Les ours sont, pour la grandeur, un peu au dessous des éléphants ». *Ventidius bidui spatio abest ab eo* (Cic., *ad Fam.*, X, 17, 1), « Ventidius en est à deux journées de marche ». *Castra Cleopatrae non longo spatio ab eius castris distabant* (Caes. *B. C.*, III, 103, 2), « Le camp de Cléopâtre n'était pas très éloigné du sien. » *Homerus multis annis fuit ante Romulum* (Cic., *Brut.*, 10, 40), « Homère vécut bien longtemps avant Romulus ».

Remarque 1. Au lieu des ablatifs *multo, tanto, quanto, aliquanto*, avec les verbes de supériorité, on trouve aussi, mais rarement, *multum, tantum, quantum* et *aliquantum*.

Remarque 2. *Quo—eo, quanto—tanto*, devant deux comparatifs qui se suivent et se correspondent, se traduisent par « *plus—plus* » : *Homines quo plura habent, eo cupiunt ampliora*, « Plus les hommes possèdent, plus ils veulent avoir »; ou encore : « Les hommes désirent d'autant plus qu'ils possèdent davantage, » (littér. : ils désirent davantage par cela qu'ils possèdent, ou encore : dans la mesure dans laquelle ils possèdent). — Avec un sujet indéfini on met : *quo quis* (*quo quisque*). — La même corrélation d'idées se rend aussi par *ut quisque—ita* suivis chacun d'un superlatif, et formant deux propositions comparatives, ou par *quisque* avec les deux superlatifs dans la même proposition : *Ut quisque est vir optimus, ita maxime gloria ducitur*, ou bien : *Optimus quisque maxime gloria ducitur*, « Plus on est vertueux, plus on est passionné pour la gloire ».

Remarque 3. *Ante* et *post* peuvent aussi précéder le nom de temps mis à l'accusatif. Au lieu des adjectifs cardinaux, on emploie aussi les ordinaux. — Si après *quam* vient un verbe, on peut supprimer *post* après l'ablatif. Donc cette phrase : « trois ans après la fondation de Rome » peut se traduire des huit manières suivantes :

1. *Tribus annis post Romam conditam ;*
2. *Tribus annis post, quam Roma erat condita ;*
3. *Tribus annis, quam Roma erat condita ;*
4. *Post tres annos, quam Roma erat condita ;*
5. *Tertio anno post Romam conditam ;*
6. *Tertio anno post, quam Roma erat condita ;*
7. *Tertio anno, quam Roma erat condita ;*
8. *Post tertium annum, quam Roma erat condita.*

Remarque 4. Avec *abesse, distare,* l'accusatif est plus usité, surtout dans Cicéron. Cf. § 28, 2. — Si le lieu à partir duquel se mesure l'éloignement n'est pas exprimé, et doit se suppléer d'après l'ensemble de la phrase, on ajoute (surtout César) à l'expression qui mesure l'éloignement la préposition *ab. Ad castra Caesaris contenderunt et ab milibus passuum minus duobus castra posuerunt* (Caes., *B. G.*, II, 7, 3), « Ils se dirigèrent vers le camp de César et campèrent eux-mêmes à une distance de moins de deux milles. »

§ 60 A cet ablatif de mesure se rattache l'ablatif de relation, qui marque ce par rapport à quoi quelque chose est affirmé du sujet. (*Ablativus limitationis*), ainsi appelé en latin, parce qu'il limite et circonscrit l'affirmation.

A cet ablatif appartiennent les expressions restrictives ou déterminatives : *sententia, opinione, iudicio; testimonio, more, consuetudine; re, nomine, cognomine, verbo, genere, aetate, natione; specie, revera.*

Agesilaus fuit claudus altero pede (Nep., *Ages.*, 8, 1), « Agésilas boitait d'une jambe ». *Lacedaemoniis duo erant reges, nomine magis quam imperio* (Nep., *Ages.*, 1, 2), « Les Lacédémoniens avaient deux rois, qui en avaient le nom plus que l'autorité ». *Mardonius, natione Medus, fugatus est* (Nep., *Pausan.*, 1, 2), « Mardonius, Mède de nation, fut mis en fuite. » *Sunt quidam homines non re, sed nomine* (Cic., *de off.*, I, 30, 105), « Il y a des hommes qui le sont non de fait, mais de nom ». *Ista securitas specie quidem blanda, sed reapse multis locis repudianda est* (Cic., *Lael.*, 13, 47), « Cette tranquillité plaît de loin et en apparence ; mais en réalité, elle ne doit pas toujours être acceptée de l'homme ».

Remarque 1. Cet ablatif a une grande analogie avec l'accusatif grec employé dans la poésie et dans la prose poétique, et que nous avons appelé aussi accusatif de relation (*accusativus limitationis*). Cf. § 29.

Remarque 2. *Mea sententia, meo iudicio*, « à mon avis, d'après mon jugement » ; *ex* (de) *mea sententia, ex meo iudicio*, « si l'on veut adopter ma manière de voir ». Il y a une légère différence.

L'ablatif instrumental sert aussi à désigner l'objet pris pour terme de comparaison, puisque c'est par rapport à cet objet et par lui que celui qui lui est comparé a une qualité à un degré supérieur. § 60 bis

Donc, après le comparatif, au lieu de *quam* et le nominatif ou l'accusatif, on met aussi l'ablatif sans *quam*. *Filius patre maior est*, au lieu de *filius maior est quam pater.*

Patria mihi vita mea multo est carior (Cic., *Cat.*, I, 11, 27), « La patrie m'est beaucoup plus chère que ma vie ».

Nihil est mente et ratione melius (Cic., *De nat. Deor.*, II, 14, 38), « Rien n'est meilleur que la raison et l'intelligence ».

Lacrima nihil citius arescit (Cic., *De inv.*, I, 56, 109), « Rien ne sèche plus vite que les larmes ». Voy. la syntaxe des propositions comparatives, § 235.

E. Ablatif instrumental de cause.

L'ablatif instrumental exprime la cause effective et le motif qui produit l'action ou l'état. On met ainsi à l'ablatif : § 61

a) La cause extérieure (*ablativus causae efficientis*), avec les verbes passifs ou les verbes intransitifs et les adjectifs qui ont le sens passif, c'est-à-dire, que l'on pourrait changer en verbes passifs, comme : *interire* (= interfici), *crescere* (= augeri), *aeger* (= affectus), etc.

Si la cause efficiente est une personne, on met l'ablatif avec *ab*.

Exercitus fame interiit, « l'armée est morte de faim ». *Concordiā res parvae crescunt, discordiā maximae dilabuntur* (Sall., *Iug.*, 10, 6), « Les petits Etats grandissent par la concorde, la discorde ruine les plus puissants ». *Diversis duobus vitiis, avaritia et luxuria, laborabat civitas Romana* (Liv., XXXIV, 4, 2), « La république romaine était travaillée par deux vices opposés, l'avarice et l'amour du luxe ». *Regale civitatis genus non tam regni quam regis vitiis repudiatum est* (Cic., *de Leg.*, III, 7, 15), « La monarchie a été abolie, non pas tant pour les vices de ce gouvernement que pour ceux du roi lui-même. » *Oratorum aut interitu aut fuga pri-*

mas in causis agebat Hortensius (Cic., *Brut.*, 99, 308), « Grâce à la mort ou à la fuite des orateurs, Hortensius tenait le premier rang dans l'éloquence judiciaire ». — *Nosse descriptionem civitatis a maioribus nostris sapientissime constitutam* (Cic., *pro Sest.*, 15, 137), « Connaître la constitution que nos ancêtres ont établie avec tant de sagesse ».

Remarque 1. Si la cause efficiente ou extérieure exprimée par un nom de chose peut être considérée comme une personne, on la traite comme telle, et on la met à l'ablatif avec *ab*. *Non est consentaneum, qui metu non frangatur, eum frangi cupiditate, nec qui invictum se a labore praestiterit, vinci a voluptate* (Cic., *De off.*, I, 20, 68), « Il n'est pas naturel que celui sur qui la crainte n'a pas de prise soit l'esclave des passions, et que celui qui est sorti victorieux des plus rudes épreuves soit vaincu par la volupté ». Ainsi on trouve souvent : *a natura*, « par la nature » (considérée comme personne active); *natura* seul est une sorte d'adverbe, « naturellement, venant de la nature ».

Remarque 2. Avec *laborare*, « avoir mal, souffrir », la partie du corps qui cause la douleur, l'objet d'où elle provient se met à l'ablatif avec *ex*, rarement *ab* : *ex capite, ex pedibus laborare*, « avoir mal à la tête, aux pieds ». Mais le mal, la maladie se met à l'ablatif seul : *laborare morbo gravi*, « avoir une maladie grave ».

b) La cause intérieure, c'est-à-dire, celle qui réside dans le sujet lui-même et le fait agir, ordinairement avec les verbes qui expriment une affection de l'âme, et l'influence en vertu de laquelle il agit, avec toutes sortes d'expressions (*Ablativus causae moventis*).

In culpa sunt qui officia deserunt mollitia animi (Cic., *De off.*, I, 11, 36), « Ils sont coupables, ceux qui par mollesse abandonnent le devoir ». *Plebes novarum rerum studio Catilinae incepta probabat* (Sall., *Cat.*, 37, 1), « La plèbe, à cause de son amour pour les révolutions, approuvait les desseins de Catilina ». *Naves onerarias Dolabella ea mente comparavit, ut Italiam peteret* (Cic., *ad Fam.*, XII, 14, 1), Dolabella se procura des vaisseaux de transport, dans le dessein de se rendre en Italie ».

Remarque 3. A l'ablatif de la cause intérieure se joint souvent, comme pour le soutenir et le compléter, un participe parfait passif qui, en français, nous paraît inutile et souvent ne se traduit pas : *amore impulsus*, « par amour »; *aviditate motus, commotus*, « par avidité »; *spe impulsus, incitatus*, « dans l'espoir de »; *his rebus adductus* (Caes.), « pour ces raisons »; *morbo impeditus*, « malade ». On marque par là d'une manière plus précise le motif qui fait agir.

Remarque 4. La cause extérieure ou l'influence s'exprime souvent aussi par *ex, de, prae* avec l'ablatif, *ob, propter* avec l'accusatif, quelquefois aussi par *causa, gratia, ergo* avec le génitif. Voy. la syntaxe des prépositions.



Remarque 5. Les ablatifs *causa* et *gratia* se mettent avec un génitif (et régulièrement après lui) ou avec un pronom possessif, *mea, tua,* dans le sens de : « à cause de, dans l'intérêt de, pour ». *Reipublicae causa accusare aliquem,* « accuser quelqu'un dans l'intérêt de la république » ; *tua causa hoc feci,* « j'ai fait cela pour vous ».

Il y a un rapport de cause et de motif exprimé par l'ablatif instrumental avec les expressions suivantes : § 62

a) Les verbes ou adjectifs qui marquent une affection de l'âme ou un état du corps : *laetor*, *gaudeo*, *exsulto*, *delector; angor*, *doleo*, *maereo; glorior*, *superbio; ardeo*, *flagro; laetus*, *maestus*, *tristis*, *anxius*, *superbus*, *fessus*, *lassus*, etc.

Delicto dolere, *correctione gaudere oportet* (Cic., *Lael.*, 24, 90), « Se désoler du mal qu'on a commis et se réjouir des reproches qu'on reçoit ». *Sua victoria insolenter gloriabantur* (Caes., *B. G.*, I, 14, 4), « Ils triomphaient insolemment ». *Nemo maeret suo incommodo* (Cic., *Tusc.*, I, 13, 30), « On ne prend pas le deuil pour déplorer la perte que l'on fait personnellement ». *Non dici potest quam flagrem desiderio urbis* (Cic., *ad Att.*, V, 11, 1), « On ne saurait dire combien je brûle du désir de me retrouver à Rome ».

Remarque 1. *Glorior, laetor, gaudeo, maereo, laetus, anxius*, se mettent aussi avec *de*. On dit également : *laetari, gloriari, exsultare in aliqua re* (Cic.).

b) Les expressions qui signifient « se distinguer, exceller » : *antecello*, *excello*, *praesto* (pris d'une manière absolue) ; *insignis*, *illustris*, *excellens*, *praecellens ; dignus* (de la rac. *dic*, « montrer », δείκ-νυμι, d'où littér. : « montré », d'où « distingué » et par conséquent « digne »), *indignus*, *dignor*.

Maxime populus Romanus animi magnitudine excellit (Cic., *De off.*, I, 18, 61), « Le peuple romain se distingue entre tous par sa grandeur d'âme. » *Viri summa laude digni* (Cic., *de Rep.*, III, 4, 7), « Des hommes souverainement dignes de gloire ». *Qui tali honore dignati sunt* (Cic., *De invent.*, II, 39, 114), « Ceux qui ont été honorés d'une pareille distinction ».

c) Les verbes « s'appuyer, avoir confiance », *nitor*, « je m'appuie sur » ; *fido*, *confido*, « je me fie, je m'en rapporte à » ; *sto*, « je m'en tiens à, je me repose sur » ; *subnixus*, « qui s'appuie sur, qui a confiance dans » ; *fretus*, « confiant, comptant sur ».

Niti conscientia sua, « se reposer sur sa conscience ». On dit

aussi *in re* : *In eius vita salus civitatis nitebatur* (Cic., *pro Mil.*, 7, 19), « Le salut de la république dépendait de la vie de cet homme ». *Niti ad immortalitatem* (Cic., *Cato mai.*, 23, 82), « s'efforcer d'atteindre l'immortalité. » — *Fidere* (abl. d'un nom de chose), p. ex. : *virtute militum*, « compter sur le courage des soldats » ; mais : *fido tibi*, « j'ai confiance en vous ». — *Fretus fortuna* (Liv.), « comptant sur la fortune ». — *Stare suis iudiciis* (Cic., *Tusc.*, V, 27, 81), « maintenir ses jugements ». *Stare conventis* (Cic.), « exécuter les conventions ». (*Stare in aliqua re*, rare).

d) *Acquiescere aliqua re*, « approuver quelque chose, en être content », p. ex. : *qui morte Clodii acquierunt* (Cic., *pro Mil.*, 37, 102), « ceux qui ont été enchantés de la mort de Clodius ». *Acquiescere in litteris alicuius* (Cic., *ad Att.*, XIII, 13, 3), « se consoler en lisant les lettres de quelqu'un ».

e) *Contentum esse aliqua re*, « se contenter, être satisfait de quelque chose », p. ex., *suis rebus*, « de ce qu'on a », *parvo*, « de peu ».

f) *Constare* et *contineri aliqua re* (littér. : se tenir, se maintenir debout par quelque chose), « consister dans, reposer sur », p. ex. : *Foedus quo nostra omnia continentur* (Liv., XLI, 23, 9), « Le traité d'où notre existence dépend tout entière ». Cependant aussi : *contineri in aliqua re*, comme *consistere*, *positum esse in re*.

Remarque 2. Avec *constare* signifiant « être composé de, consister dans », le nom de matière se met ou à l'ablatif seul ou avec *ex*. *Animo constamus et corpore* (Cic., *De fin.*, IV, 8, 14), « Nous sommes composés d'un corps et d'une âme » ; mais aussi : *ex animo*, etc.

g) *Intellego*, *cerno*, *cognosco*, *scio*, etc., p. ex. : *Amicitiae caritate et amore cernuntur* (Cic., *Part. or.*, 25, 88), « C'est à l'affection et à la tendresse que se reconnaît l'amitié ». Mais ordinairement : *intellego*, *cognosco*, *scio ex*.

F. Ablatif instrumental de manière.

§ 63 L'ablatif instrumental sert enfin à marquer la manière dont l'action se fait ou la circonstance qui l'accompagne (*Ablativus modi et comitatus*). Il se met seul ou avec *cum*.

a) Seul ou avec *cum*, s'il est accompagné d'un adjectif qui le détermine. La différence est celle-ci : l'ablatif sans *cum* marque plutôt la manière dont la chose se fait; l'ablatif avec *cum* fait ressortir davantage la circonstance accompagnante.



b) Seul, si le mot désigne par lui-même la manière, comme *modus*, *ratio*, *ritus*, *mos*, etc.

c) Avec *cum*, lorsque le substantif n'est pas déterminé par un adjectif ou un pronom : *cum diligentia* (= diligenter); *cum fide* (= fideliter), *cum virtute*, « vertueusement »; *cum cura scribere*, « écrire avec soin ».

Stellae circos suos orbesque conficiunt celeritate mirabili (Cic., *de Rep.*, VI, 15, 15), « Les étoiles accomplissent leur révolution avec une étonnante vitesse. » *Miltiades summa aequitate res Chersonesi constituit* (Nep., *Milt.*, 2, 2), « Miltiade régla avec la plus grande équité les affaires de Chersonèse. » *Romani Horatium accipiunt magno cum gaudio* (Liv. I, 25, 13), « Les Romains accueillent Horace avec allégresse. » *Albucium cum multa venustate et omni sale risit Lucilius* (Cic., *De fin.*, I, 3, 9), « Lucilius se moque d'Albucius avec beaucoup de grâce et d'esprit. »

Id si fieret, intellegebat magno cum periculo provinciae futurum (Caes., *B. G.*, I, 10, 2), « Il comprenait que si cela arrivait, il y aurait là un grand danger pour la province. » (Ici la circonstance accompagnante est considérée comme une conséquence). *Cum labore operoso ac molesto moliri aliquid* (Cic., *De nat. deor.*, II, 23, 59), « Faire quelque chose en se donnant beaucoup de mal et de peine ».

Quid est aliud Gigantum modo pugnare cum diis, nisi naturae repugnare? (Cic., *Cato mai*, 2, 5), « Faire comme les géants la guerre aux dieux, qu'est-ce autre chose, sinon résister aux lois de la nature? » *Qui pecudum ritu ad voluptatem omnia referunt* (Cic., *Lael.*, 9, 32), « Ceux qui, comme les animaux, rapportent tout au plaisir. »

Beate vivere et honeste, id est cum virtute vivere (Cic., *De fin.*, III, 8, 29), « Vivre heureusement et honnêtement, c'est vivre vertueusement. » *Opprimi me onere officii malo, quam id, quod mihi cum fide semel impositum est, aut propter perfidiam abicere, aut propter infirmitatem animi deponere* (Cic., *pro Rosc.*, *Am.*, 4, 10), « J'aime mieux périr accablé sous le poids de mon devoir que de me parjurer en renonçant à la tâche qui a été confiée à ma bonne foi, ou de me montrer lâche en abandonnant mon poste. »

Remarque 1. Dans certaines expressions, le substantif seul, sans adjectif ni pronom, forme un ablatif de manière, comme un adverbe : *Lege agere*, « se conformer à la loi »; *iure* « à bon droit »; *iniuria*, « à tort »; *ratione*, « raisonna-



blement »; *silentio,* « en silence »; *ordine,* « en observant l'ordre »; *voluntate,* « volontairement ».

Remarque 2. Pour indiquer le vêtement, on met ou non *cum;* mais pour indiquer ce que l'on a sur soi ou avec soi, en dehors du vêtement, il faut toujours *cum*. *Esse cum telo* « porter des armes »; *cum ferro invadere aliquem,* « l'épée à la main »; *ferro* seul = « avec l'épée » considérée comme instrument. — On ne met jamais *cum* pour indiquer l'état des parties du corps : *nudis pedibus incedere* « marcher pieds nus. »

Remarque 3. Pour marquer un accompagnement de personnes, un cortège, une suite, on met *cum*. *Egredere cum importuna sceleratorum manu* (Cic., *Cat.*, I, 9, 23), « Sors avec ta bande de scélérats dont la présence est un danger pour nous ». Mais le substantif *comitatus* lui-même se met sans *cum*. — Pour l'emploi de l'ablatif sans préposition pour désigner les corps de troupes, voy. § 51, R. 2.

Remarque 4. On dit : *aequo animo,* « sans se plaindre »; *hac mente, hoc consilio,* « dans ce dessein »; *ea condicione, ea lege,* « à cette condition ». — On dit : *pace alicuius, tua,* etc., *aliquid dicere,* « avec la permission de, ne vous déplaise », mais : cum *bona venia* et *bona venia,* « sans blesser, sauf le respect ».

Remarque 5. La manière s'indique aussi par *per* (littér. : « en passant par »): *per simulationem,* « avec dissimulation » (en passant par la dissimulation); *per vim,* « avec violence »; *per speciem,* « en apparence »; *per ludum et iocum,* « en se jouant ». Le même rapport s'exprime avec ces mêmes mots aussi par l'ablatif, avec cette différence que *per* marque plutôt la manière extérieure, la chose qui accompagne et se voit, et que, lorsque *per* est employé pour marquer aussi la moralité d'une action, il est presque toujours pris en mauvaise part.

Remarque 6. La négation *sans* se rend très souvent en latin par l'ablatif de manière avec *nullo, nulla, nullis,* p. ex. : *rem confeci nullo negotio,* « sans aucune difficulté »; *nullis impedimentis,* « sans bagages ».

G. Ablatif instrumental de qualité.

§ 64 1. L'ablatif instrumental s'emploie, avec ou sans *esse*, comme ablatif de qualité, la qualité étant marquée par un substantif accompagné d'un adjectif, d'un pronom adjectif ou d'un participe (*Ablativus qualitatis*).

Erat inter Labienum atque hostem difficili transitu flumen ripisque praeruptis (Caes., *B. G.*, VI, 7, 5), « Il y avait entre Labienus et l'ennemi un fleuve aux rives escarpées et d'un passage difficile ». *Omnes et dicuntur et habentur tyranni, qui potestate sunt perpetua in ea civitate, quae libertate usa est* (Nep., *Milt.*, 8, 3), « On appelle tyrans et on regarde comme tels tous ceux qui ont le pouvoir à vie dans un État qui était libre auparavant. »

2. La qualité se marque aussi par le génitif, qu'on appelle



génitif de qualité (cf. § 69). En général, le génitif marque plutôt une qualité essentielle de l'objet, l'ablatif met plutôt en relief les particularités et les circonstances qui l'accompagnent; il devient ainsi une sorte d'ablatif d'accompagnement.

D'après cela, on met toujours à l'ablatif, et non au génitif :

a) Les qualités ou dispositions d'esprit passagères et qui se manifestent extérieurement : *bono animo esse*, « avoir bon conrage »;

b) Les qualités qui se rapportent aux parties du corps : *Britanni capillo sunt promisso*, « Les Bretons ont les cheveux longs »;

c) *Gratia*, *genus* (naissance), *fastigium*, *forma*, *latus*, *magnitudo*, *ripa*, *transitus*, *valetudo*.

Remarque. Souvent la différence n'est pas très sensible, et le génitif et l'ablatif sont employés indifféremment pour exprimer des qualités analogues, p. ex. : *Neque monere te audeo, praestanti prudentia virum, neque confirmare, maximi animi hominem* (Cic., *ad Fam.*, IV, 8, 1), « Je n'ose vous donner des conseils, vous qui êtes d'une prudence remarquable, ni d'encouragements, vous êtes doué d'une âme si forte. »

III. ABLATIF JOUANT LE ROLE DE LOCATIF.

Ablativus locativus.

A. Ablatif locatif proprement dit (*Ablativus loci*).

L'ablatif est employé pour marquer le lieu où quelque § 65
chose est ou arrive, à la question *ubi ?*

Ainsi, à la question *ubi ?* on met à l'ablatif sans préposition :

a) Les noms propres de villes au pluriel et ceux de la troisième déclinaison au singulier : *Athenis*, *Carthagine*.

Les noms de villes de la première et de la deuxième déclinaison au singulier se mettent au génitif : *Romae, Beneventi*.

Ut Romae consules, sic Carthagine quotannis annui bini reges creabantur (Nep., *Hann.*, 7, 4).

Remarque 1. Les noms de petites îles sont assimilés aux noms de ville et se construisent de même : *Conon plurimum Cypri vixit* (Nep. *Chabr.*, 3, 4).

Remarque 2. Quand le nom propre est accompagné d'un appellatif, *urbs, oppidum, locus,* et que l'appellatif précède, les deux noms se mettent à l'ablatif avec *in : in urbe Roma ; in oppido Athenis.* Si l'appellatif suit le nom propre et lui est apposé, on le met à l'ablatif avec ou sans *in : Milites Albae constiterant, in urbe opportuna* (Cic., *Phil.*, IV, 2, 6), « Les soldats s'étaient arrêtés à Albe, dans une ville favorablement située ». *Archias Antiochiae natus*



est, celebri quondam *urbe* *et copiosa* (Cic., *pro Arch.*, 3, 4), « Archias est né à Antioche, ville autrefois populeuse et opulente ».

Remarque 3. Les mots *domus, rus* et *humus* ont conservé leur locatif ancien : *domi,* « à la maison, dans la patrie », *ruri,* « à la campagne », *humi,* « à terre ». — On dit : *domi tuae,* « dans ta maison », et « *in domo tua ; domi* ou *in domo Caesaris,* « chez César ».

b) *Locus* (au propre et au figuré), s'il est accompagné d'un adjectif ou d'un pronom qui le détermine.

Castra Gallorum *opportunis locis* *erant posita* (Caes.), « Le camp des Gaulois était établi dans une situation avantageuse ». *Res* *meliore loco* *sunt nostrae* (Cic.), « Nos affaires sont en meilleur état ». *Quod cum esset* *altissimo et munitissimo loco* (Cic., *ad Fam.*, XV, 4, 10), « Comme cette ville était située en un lieu très élevé et bien défendu ».

Remarque 4. *Loco* avec le génitif d'un substantif signifie « pour, au lieu de : » *praemii loco,* « pour récompense »; *aliquem parentis loco habere* ou *ducere,* « regarder quelqu'un comme son père ». — *Nullo loco numerare,* « compter pour rien, ne tenir aucun compte de »; — *aliquem in deorum numero habere,* « mettre quelqu'un au rang des dieux ».

c) Certains autres mots : *terra*, *mari* (*terra marique*), *via, itinere*, *parte* et *partibus* (accompagné d'un adjectif), *regione* (avec un adjectif), pour désigner la route par où l'on passe ou la direction d'un mouvement.

Terra *Macedoniam petit* (Liv. XXIV, 40, 17), « Il se rendit en Macédoine par terre ». *Dextra* (s.-ent. *parte*) *Piraeus*, *sinistra* *Corinthus* (Cic., *ad Fam.*, IV, 5, 4), « A droite est le Pirée, à gauche Corinthe ». *Aurelia via* *profectus est* (Cic., *Cat.*, II, 4, 6), « Il est parti par la voie Aurélienne. » *Iter conficiebamus* *aestuosa et pulverulenta via* (Cic., *ad Att.*, V, 14, 1), « Nous voyagions sur une route brûlée et poudreuse. »

d) Certains adjectifs, dont la présence à côté du substantif équivaut à la préposition *in* : *omnis*, *universus*, *totus*, *medius*, pour marquer le lieu ou l'espace sur lequel s'étend l'action.

Afranius Petreiusque *toto flumine Hibero* *naves conquirere iubent* (Caes., *B. C.*, I, 61, 4), « Afranius et Petreius font rechercher et recueillir des bateaux sur tout le cours de l'Hèbre. » *Omni ora maritima* *classem disposuerat* (Caes., *B. C.*, III, 5. 2), « Il avait disposé sa flotte sur toute la côte ». *Carcer* *media urbe* *aedificatur* (Liv., I, 33, 8), « On construit une prison au milieu de la ville ».



Remarque 5. L'ablatif seul marque le lieu sur lequel s'étend l'action. Pour marquer le lieu dans l'intérieur duquel se fait ou se trouve quelque chose, on met plutôt *in : In toto imperio populi romani* (= intra totum imperium (Cic , *pro Lig.*, 3, 7).

e) Avec certains verbes qui renferment la notion de lieu (*tenere*, *se tenere*, *continere*, *se continere*, *contineri*), on met l'ablatif, qui est à la fois locatif et instrumental (c'est ce qui explique l'absence de la préposition). *Castris se tenere*, « se tenir enfermé dans son camp ». *Caesar exercitum castris continuit* (Caes. *B. G.*, II, 11, 2).

f) Dans les locutions *recipere* (rar. *accipere*) *aliquem tecto*, *domo*, *civitate*, *urbe*, *moenibus*, *mensa*, etc., « recevoir quelqu'un sous son toit, dans la ville, à sa table, etc. », l'ablatif locatif est également considéré comme instrumental.

Aut urbe aut portibus recipere (Caes., *B. C.*, I, 35, 5), « Recevoir dans la ville ou dans les ports. » *Placeretne legatos Iugurthae recipi moenibus* (Sall., *Iug.*, 28, 2), « On délibéra pour savoir si l'on recevrait dans la ville les envoyés de Jugurtha. » *Eum ne quis urbe, tecto, mensa, lare reciperet* (Liv., XXVI, 25, 12), « On s'oblige à ne recevoir ni dans aucune ville, ni dans aucune maison, ni à table, ni à son foyer celui qui. »

Remarque 6. Certains substantifs qui ne désignent pas des lieux sont cependant traités comme des noms de lieu et se mettent à l'ablatif seul : *hoc libro; primo, secundo libro* (s'il s'agit de tout le livre); mais *in secundo libro* (s'il s'agit d'un passage qui se trouve dans ce livre).

Remarque 7. Pour la construction des verbes *pono, loco, colloco, statuo, constituo*, etc., voy. la Syntaxe des prépositions, § 121, Rem.

B. ABLATIF LOCATIF DE TEMPS. (*Ablativus temporis.*)

La langue latine assimile les rapports de temps aux rapports de § 66
lieu. Donc on met à l'ablatif, à la question *quando?* ou *quanto tempore?* pour marquer le temps où une chose arrive, ou le temps pendant lequel elle arrive ou qu'elle emploie à se faire, ou enfin le temps qui s'écoule sans qu'elle arrive :

a) Les substantifs qui désignent le temps; *tempus*, *annus*, *mensis*, *dies*, etc.

Pyrrhi temporibus iam Apollo versus facere desierat (Cic., *de Divin.*, II. 56, 116), « Du temps de Pyrrhus Apollon avait cessé de faire des vers. » *Agamemnon vix decem annis unam cepit urbem* (Nep., *Epam.*, 5, 6), « Agamemnon en dix ans

put à peine s'emparer d'une seule ville. » *Tertia vigilia noctis Papirius silentio surgit* (Liv., X, 40, 2), « A la troisième veille, Papirius se lève en silence. » *Clodius respondit triduo illum aut summum quatriduo periturum* (Cic., *pro Mil.*, 9, 26), « Clodius répondit que dans trois ou quatre jours au plus tard Milon serait mort. » *Uti diebus decem Numidia decederet* (Sall., *Iug.*, 38, 9). « Qu'il ait à quitter la Numidie avant dix jours. »

b) D'autres substantifs qui désignent le temps d'une manière figurée ou un évènement : *aetas*, *senectus*, *pax*, *bellum*, etc., accompagnés d'un adjectif ou d'une autre détermination.

Res pace belloque gestae (Liv., II, 1, 1), « Les choses accomplies pendant la guerre et pendant la paix. » *Quinquatribus frequenti senatu causam tuam egi* (Cic., *ad Fam.*, XII, 25, 1), « Pendant les Quinquatries, j'ai plaidé ta cause devant un sénat nombreux. » *Ludis*, « pendant les jeux ou les fêtes », p. ex. : *ludis Apollinaribus*, « pendant les jeux Apollinaires » ; *comitiis centuriatis*, « pendant les comices, au moment des élections ».

c) *Initium*, *principium*, et les noms de la quatrième déclinaison, qui indiquent un évènement, une circonstance de temps : *adventus*, *discessus*, *exitus*, *consulatus*, *adspectus*, etc., p. ex. : *Luculli adventu maximae Mithridatis copiae omnibus rebus ornatae atque instructae fuerant* (Cic., *pro leg. Manil.*, 8, 20), « A l'arrivée de Lucullus, Mithridate avait mis sur pied des armées nombreuses abondamment pourvues et richement équipées. » *Initio anni*, « au commencement de l'année ».

Remarque 1. « Du temps de quelqu'un » se dit *temporibus* (non *tempore*), *aetate alicuius; nostra aetate*, « de notre temps »; *memoria patrum nostrorum*, « du temps de nos pères » ; « du temps que » = *eo tempore cum* (*eo tempore quo*, *quo tempore*) ; — *in tempore* signifie : « à temps, au moment opportun ». On dit : *bis die* ou *in die*, « deux fois par jour » ; *in praesentia*, *in praesenti*, « en ce moment, maintenant. »

Remarque 2. On dit : *in pueritia, in adulescentia, in senectute, in omni vita*, etc.; mais avec un adjectif : *summa, extrema senectute*; *extrema pueritia*. De même : *in consulatu, in praetura*, « pendant son consulat, sa préture »; mais : *primo consulatu*, « lors de son premier consulat ».

Remarque 3. Nous avons vu qu'à la question : « pendant combien de temps? » on répond par l'accusatif (§ 28, 3). Au lieu de cet accusatif on met aussi quelquefois l'ablatif. *Negari non potest multis saeculis verax fuisse id oraculum* (Cic., *de Divin.*, I, 19, 38), « On ne peut nier l'infaillibilité de cet oracle pendant une longue suite de siècles. » *Hoc quom esset modo pugnatum*



continenter horis quinque (Caes., *B. C.*, I, 46, 1), « Comme l'action durait depuis cinq heures sans relâche. »

Remarque 4. Il est resté quelques traces de l'ancien locatif marquant le temps : *luci*, « pendant le jour » ; *vesperi*, « le soir » ; *heri*, « hier » ; *temperi* et *tempori*, « à temps, à propos » ; *die septimi*, « le septième jour ».

Chapitre VIII.

Du génitif.

Le génitif a un rôle essentiellement différent de celui du § 67
datif et de l'ablatif. Tandis que ceux-ci déterminent et complètent la proposition elle-même, l'attribut, le génitif sert à déterminer un substantif et joue le rôle d'un adjectif. Ce n'est que par extension qu'il détermine aussi les verbes et les adjectifs ; encore se rapporte-t-il surtout à l'idée nominale qui est dans ces mots.

I. GÉNITIF JOINT A UN SUBSTANTIF.

Le génitif joint à un substantif indique, d'une façon générale, une relation entre le substantif et le génitif qui en dépend. Il s'emploie pour désigner :

1. Le tout par rapport à la partie (génitif partitif);
2. Le possesseur (génitif possessif);
3. L'auteur ou la cause (*genitivus auctoris vel causalis*);
4. La qualité (génitif de qualité);
5. Le genre ou la matière (*genitivus materiae et generis*);
6. Le nom (= l'apposition) (*genitivus appositivus vel epexegeticus*);
7. Le sujet de l'action exprimée par le substantif (génitif subjectif);
8. L'objet de l'action exprimée par le substantif (génitif objectif).

Génitif partitif. — Le génitif s'emploie avec les § 68
substantifs, et les adjectifs ou pronoms employés substantivement, pour marquer un tout dont le substantif déterminé désigne une partie. Il se met :

a) Après les adjectifs au comparatif et au superlatif, comme : *maior duorum fratrum*, « le plus grand des deux frères » ; *optimus omnium*, « le meilleur de tous ».

Poeni in minorem Balearium insulam traiecerunt (Liv., XXVIII, 37, 8), « Les Carthaginois passèrent dans la plus petite des îles Baléares. » *Gallorum omnium fortissimi sunt Belgae* (Caes., *B. G.*, I, 1, 3), « Les Belges sont les plus braves de tous les Gaulois. »

Remarque 1. Le génitif accompagne aussi le superlatif des adverbes, p. ex. : *optime omnium dixit*, « il parla le mieux de tous ».

b) Après les pronoms substantifs ou employés substantivement : *quis*, *qui*, *quisquam*, *ullus*, *alius*, *alter*, *solus*; *nullus*, *nemo*, *neuter*, *quisque*, *uterque*, etc.

Nulla vitae pars vacare officio potest (Cic., *De off.*, I, 2, 4), « Aucune partie de la vie ne peut être exempte de devoirs. » *Neque stultorum quisquam beatus, neque sapientium non beatus* (Cic., *De fin.*, I, 18, 61), « Parmi les insensés, il n'y en a aucun qui soit heureux ; et il n'est aucun sage qui ne soit heureux. » *Nihil tam absurde dici potest, quod non dicatur ab aliquo philosophorum* (Cic., *de Divin.*, II, 58, 119), « Il ne se peut rien dire de si absurbe qui n'ait été dit par quelque philosophe. »

c) Avec les noms de nombre : *unus*, *duo*, *tres*, etc.; *multi*, *pauci*, *plerique*, *solus*, etc. *Multi militum*, « beaucoup d'entre les soldats » ; (*multi milites*, « beaucoup de soldats »).

d) Avec les substantifs qui désignent une quantité ou une mesure, comme *modius*, *libra*, *pondo*, *talentum*, etc.; *legio*, *cohors ; pars*, *multitudo*, *copia*, *numerus*, *vis*, etc.

Ingens hominum multitudo, « une grande multitude ». *Magna copia frumenti*, « une grande quantité de blé ». *Argenti pondo XX milia, tritici modios CXX milia polliceri coegit* (Caes., *B. C.*, II, 18, 4), « Il les força de lui promettre vingt mille livres d'argent et cent vingt mille boisseaux de blé. »

e) Avec le singulier neutre des adjectifs et des pronoms qui désignent une quantité, mais seulement à l'accusatif et au nominatif, comme : *tantum*, « autant de » ; *tantumdem*, « juste autant de » ; *quantum*, « combien de » ; *aliquantum*, « une certaine quantité » ; *multum*, « beaucoup »; *plus*, *amplius*, « plus » ; *plurimum*, *plerumque*, « la plus grande partie », *nimium*, « trop », *minus*, « moins de » ; *minimum*, « très peu de », *aliquid*, *quid*, *quicquam*, *quicquid*, *nihil;* quelquefois aussi *hoc*, *illud*, *id*, *quod*, etc.

Potest quicquam esse absurdius, quam quo viae minus

restat, eo plus viatici quaerere? (Cic., *Cato mai.*, 18, 66), « Peut-il y avoir rien de plus absurde que de faire d'autant plus de provisions de voyage qu'il reste moins de chemin à parcourir? » *Iustitia nihil expetit praemii, nihil pretii* (Cic., *de Leg.*, I, 18, 48), « La justice ne recherche aucun prix, aucun salaire ». *Undique ad inferos tantumdem viae est* (Cic., *Tusc.*, I, 43, 104), « D'où que l'on parte pour descendre aux enfers, le chemin est le même ». *Quod vitii venditor non dixit sciens, id oportet praestari* (Cic., *De off.*, III, 16, 65), « Tout vice d'un immeuble que le vendeur n'a pas déclaré, quoiqu'il le connût, donne recours en garantie contre lui. » *Ubi plerumque noctis processit* (Sall., *Iug.*, 21, 2), « Quand la plus grande partie de la nuit fut passée. »

f) Avec les adverbes employés substantivement.

α) Les adverbes de quantité : *satis* (*sat*), *abunde*, *affatim*, *largiter*, *parum*, *nimis*, *partim*.

Satis eloquentiae, sapientiae parum (*in Catilina fuit*) (Sall., *Cat.*, 5, 4), « Catilina avait assez d'éloquence, peu de sagesse. » *Armorum affatim erat captorum Carthagine* (Liv., XXVII, 17, 7), « Il y avait une assez grande quantité d'armes, provenant des prisonniers faits à la prise de Carthagène ». *Ferunt* (*Caesarem*) *dicere solitum se iampridem potentiae gloriaeque abunde adeptum* (Suet., *Caes.*, 86).

β) Les adverbes de lieu *hic*, *ubi*, *ubicumque*, *unde*, *quo*, *aliquo*, *huc*, *nusquam*, *longe* sont suivis des génitifs : *gentium*, *terrarum*, *loci*, *locorum ;* — *eo*, *huc* prennent aussi le génitif d'un nom abstrait.

Migrandum Rhodum aut aliquo terrarum arbitror (*Brut. ap.*, Cic., *ad Fam.*, XII, 22, 2), « Je crois qu'il me faut me retirer à Rhodes ou en quelque autre lieu. » *Longe gentium absunt* (Cic., *ad Fam.*, XII, 22, 2), « Ils se sont retirés loin d'ici ». *Ubi terrarum esses ne suspicabar quidem* (Cic., *ad Att.*, V, 10, 4), « Je ne soupçonnais même pas en quel coin du monde vous pouviez être. » *Res eodem est loci, quo reliquisti* (Cic., *ad Att.*, I, 13, 5), « L'affaire est dans le même état où vous l'avez laissée. » *Ne hodie quidem scire videmini, quo amentiae progressi sitis* (Liv., XXVIII, 27, 12), « Aujourd'hui même vous ne paraissez pas encore reconnaître quelle a été votre folie. »

Remarque 2. On dit : *satis magna pecunia*, « assez d'argent »; *satis multi milites*, « assez de soldats ». Cette construction est préférable avec les noms concrets.

Remarque 3. Au lieu du génitif partitif, on emploie aussi *ex*, *inter*, et *de* (jamais *ab*). *Acerrimum ex omnibus nostris sensibus esse sensum videndi* (Cic., *De orat.*, II, 87, 357), « Que de tous nos sens celui de la vue est le plus pénétrant ». *Unus de* ou *ex* toujours dans Cicéron et César, à moins que *unus* ne soit le premier membre d'une répartition, correspondant à *alter*, *alius*, etc., auquel cas on met le génitif. *Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam Celtae* (Caes., *B. G.*, I, 1, 1).

Remarque 4. Les numéraux prennent aussi le nom qui les accompagne au même cas qu'eux, et ils redeviennent adjectifs : *multi mortales* et *multi mortalium; plerique mortales.* — *Uterque* se joint aux substantifs toujours adjectivement : *uterque consul;* mais le pronom est toujours au génitif : *uterque nostrum.* — Avec les noms de nombre, le pronom possessif se met au même cas (*nostri circiter septuaginta ceciderunt; nullum meum dictum*); ou bien avec *de, ex* (*multi de nostris*).

Remarque 5. Au neutre des adjectifs et des pronoms on peut joindre, comme génitif partitif, le génitif neutre des adjectifs de la deuxième déclinaison : *nihil novi*, « rien de nouveau ». *Homo sum; humani nihil a me alienum puto* (Ter., *Heaut.*, I, 1, 25), « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ». Mais il faudra dire avec un adjectif de la troisième déclinaison : *aliquid memorabile.* On dit aussi d'ailleurs *aliquid novum*, mais ici l'adjectif ne désigne plus le tout par rapport à une partie, mais il rentre dans son rôle d'adjectif et détermine simplement *aliquid.*

§ 69 Génitif de qualité. — Le génitif se joint à un substantif pour en marquer la qualité, la grandeur, l'âge, la durée, soit immédiatement, soit au moyen des verbes *esse*, *fieri*, *putari*, etc. Le nom au génitif doit toujours être accompagné d'un adjectif ou d'une autre détermination.

Tarquinius fratrem habuit Arruntem, mitis ingenii iuvenem (Liv., I, 46, 4), « Tarquin avait pour frère Arruns, jeune homme d'un naturel doux ». *Non multi cibi accipies hospitem, sed multi ioci* (Cic., *ad Fam.*, IX, 26, 4), « Tu auras en moi un hôte plus disposé à rire qu'à manger beaucoup ». *Magni iudicii, summae etiam facultatis esse debebit orator* (Cic.. *Orat.*, 21, 70), « L'orateur devra avoir beaucoup de jugement et aussi beaucoup de talent ». *Esse deos ita perspicuum est, ut, qui id neget, vix eum sanae mentis existimem* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 16, 44), « L'existence des dieux est tellement évidente que celui qui la nierait, j'aurais peine à le croire sain d'esprit ». *Vir ordinis senatorii*, « homme



d'ordre sénatorial » ; *res magni laboris*, » chose qui demande beaucoup de peine » ; *puer decem annorum*, « un enfant de dix ans ».

Remarque 1. Sur la différence entre le génitif et l'ablatif de qualité, voy. § 64, 2. — Quand on indique, non pas les qualités proprement dites, mais les exigences d'une chose, ce qu'elle comporte sous le rapport du nombre, du temps et de l'espace, c'est toujours le génitif qu'il faut mettre. Ainsi on ne pourrait pas dire : *fossa viginti pedibus; puer novem annis, res magno lobore*; mais : *f. viginti pedum*, etc.

Remarque 2. Le génitif de qualité doit toujours dépendre d'un nom commun ou appellatif. On ne dit donc pas : Socrates magnae sapientiae, mais : *Socrates, vir magnae sapientiae.* Le contraire se rencontre cependant, mais cette construction est exceptionnelle, p. ex. : *Manlius Torquatus, priscae ac nimis durae severitatis, ita locutus est* — au lieu de : *vir priscae,* etc. (Liv., XXII, 60, 5).

Remarque 3. *Fossa quindecim pedum* = *fossa quindecim pedes longa* (cf. § 28, 1); *puer decem annorum* = *puer decem annos natus* (cf. § 28, R. 3.)

Remarque 4. Remarquez l'emploi de *modi* avec un pronom : *eius modi, huius modi,* etc. (= *talis*).

Le génitif désigne la matière dont une chose est faite, le genre auquel elle appartient (*genitivus materiae et generis*), p. ex., *glebae picis*, « des boules de poix » ; *circulus auri*, « un collier d'or ». § 70

Remarque. Ce génitif de matière est rare en prose; l'emploi en est surtout poétique.

Génitif d'apposition. — Le génitif se joint quelquefois à un substantif au lieu de l'apposition, pour en indiquer le nom ou la nature (*Genitivus appositivus* ou *epexegeticus*), p. ex., *virtus abstinentiae*, « la vertu qu'on appelle le désintéressement » ; *praemia pecuniae*, « une récompense en argent » ; *vox voluptatis*, « le mot plaisir ». De même avec les appellatifs géographiques : *oppidum Antiochiae* (Cic., *ad Att.*, V, 18, 1), « la ville d'Antioche » ; *promontorium Miseni* (Tac., *Ann.*, VI, 50), « le cap Misène ». *Triste est nomen carendi* (Cic., *Tusc.*, I, 36, 87), « Le mot manquer est triste ». *Opus Academicorum*, « l'ouvrage qui a pour titre : *Academica* » ; *arbor fici*, « le figuier » (Cic., *pro Flacc.*, 17, 41). § 71

Génitif subjectif et objectif. — Dans les autres emplois du génitif qui nous restent à examiner, il est ou subjectif ou objectif. § 72



Le génitif subjectif est celui qui désigne la personne d'où quelque chose provient, à qui un objet est attribué, soit comme propriété, soit comme œuvre exécutée, soit en général comme action accomplie par elle. En d'autres termes, le génitif subjectif désigne le possesseur, l'auteur et l'origine, et le sujet de l'action exprimée par le substantif.

Le génitif objectif, au contraire, désigne l'objet de l'action exprimée par le substantif.

§73 Génitif subjectif possessif. — 1. Le génitif subjectif marque la personne ou la chose à laquelle quelque chose appartient, p. ex. : *domus Caesaris*, « la maison de César » ; *Atheniensium opes*, « la puissance (ou les ressources) des Athéniens » ; *fanum Neptuni*, « le temple de Neptune ».

2. Ce génitif se met aussi avec les verbes *esse* et *fieri* marquant la propriété. Il fait alors partie de l'attribut et joue le rôle d'un adjectif attributif. *Ego totus Pompeii sum* (Cic., *ad Fam.*, II, 13, 2), « Je suis tout entier dévoué à Pompée ». *Omnia quae mulieris fuerunt, viri fiunt dotis nomine* (Cic., *Top.*, 4, 23), « Tout ce qui a appartenu à la femme devient la propriété de l'homme à titre de dot ». *Thebae populi Romani belli iure factae sunt* (Liv., XXXIII, 13, 8), « Thèbes est devenue par le droit de la guerre propriété du peuple romain ».

Remarque 1. De la même manière, on exprime au moyen de *facio* qu'une chose est rendue propriété de quelqu'un, au moyen de *puto, existimo, habeo* qu'elle est regardée comme la propriété de quelqu'un. » *Neque gloriam meam, laborem illorum faciam* (Sall., *Iug.*, 85, 34), « Je ne prendrai pas pour moi la gloire en leur laissant la peine ».

Remarque 2. Le génitif des pronoms personnels se remplace par le pronom possessif correspondant. *Romani Thebas suas esse contendebant*, « les Romains prétendaient que Thèbes devait être à eux ».

3. Le génitif possessif joint au verbe *sum* indique encore à qui une chose appartient, se rapporte comme propriété, devoir, convenance, etc. On joint fréquemment aussi le génitif (ou le neutre d'un pronom possessif), au moyen du verbe *sum*, à un infinitif, pour marquer que l'action exprimée par l'infinitif convient à quelqu'un, qu'elle est son devoir, son affaire, son habitude, ou encore qu'elle est le signe distinctif de quelqu'un ou de quelque chose.

Non huius temporis ista oratio est, « ce langage



n'est point de ce temps-ci ». *Petulantia magis est adolescentium quam senum* (Cic., *Cato mai.*, 11, 36), « La pétulence est plutôt le fait des jeunes gens que des vieillards ». *Cuiusvis hominis est errare, nullius nisi insipientis in errore perseverare* (Cic., *Phil.*, XII, 2, 5), « Se tromper est de tout homme ; persévérer dans son erreur n'appartient qu'à l'insensé ». *Sapientis iudicis est, non quid ipse velit, sed quid lex et religio cogat, spectare* (Cic., *pro Cluent.*, 58, 159), « Un juge sage a pour devoir de regarder, non pas ce qu'il voudrait lui-même, mais ce que veulent la religion et la loi ». *Nihil est tam angusti animi tamque parvi, quam amare divitias* (Cic., *De off.*, I, 20, 68), « Rien ne prouve tant une âme étroite et petite que l'amour des richesses. »

Remarque 3. Ce n'est pas le génitif qui par lui-même exprime le devoir. Il ne marque que le signe caractéristique, ce qui appartient à quelqu'un de n'importe quelle manière. Aussi, pour être plus explicite, on ajoute souvent *munus, officium, negotium, proprium* : *Principum munus est resistere levitati multitudinis et perditorum temeritati* (Cic., *pro Mil.*, 8, 22), « Le devoir des chefs de l'État est de résister aux mouvements désordonnés de la multitude et à la témérité des méchants. »

Remarque 4. Les adjectifs employés substantivement peuvent aussi se mettre comme tels au génitif, p. ex. : *In tranquillo tempestatem adversam optare dementis est* (Cic., *De off.*, I, 24, 83), « Quand la mer est calme, c'est une folie que de souhaiter la tempête. » Avec les adjectifs à plusieurs terminaisons, on met aussi le nominatif neutre : *stultum est.*

Le génitif subjectif désigne la personne ou la chose d'où quelque chose provient, qui en est l'auteur ou l'origine, ou en général, le sujet de l'action exprimée par le substantif déterminé. § 74

Calamitas belli, « les malheurs de la guerre ». *Coniuratio Catilinae* « la conjuration de Catilina » (Catilina coniurat). *Caelatum divini opus Alcimedontis* (Verg., *Ecl.*, III, 37), « Ouvrage ciselé du divin Alcimédon ». *Iniuria sociorum*, « l'injustice commise par les alliés. »

Remarque 1. Le génitif peut présenter quelquefois un double sens, c'est-à-dire, peut être pris aussi bien pour subjectif que pour objectif : *metus hostium* signifie, ou « la crainte qu'éprouvent les ennemis », et alors il est subjectif (= hostes metuunt), ou bien « la crainte que l'on a des ennemis » et il est objectif (= metuimus hostes); *amor patris* peut signifier aussi bien l'amour paternel (subjectif) que l'amour filial (objectif). En ce cas, c'est le sens général de la phrase qui détermine le sens du génitif.

Remarque 2. On sous-entend quelquefois le substantif déterminé par le génitif qui exprime l'auteur ou le possesseur, quand l'objet possédé est facile à suppléer. Les mots ainsi sous-entendus sont surtout : *filius*, *filia*, *uxor*, et quelquefois *servus*, p. ex. : *Verania Pisonis* (Plin., *Ep.*, II, 20), « Vérania, femme de Pison ». *Hasdrubal Gisgonis* (Liv., XXV, 37, 8), « Hasdrubal, fils de Giscon » (pour le distinguer du fameux Hasdrubal, fils d'Hamilcar). — On sous-entend de même par ellipse *aedes* ou *templum* après la préposition *ad* (*ob*, *propter*) devant le génitif de la divinité : *Ventum erat ad Vestae* (Hor., *Sat.*, I, 9, 35), « On était arrivé au temple de Vesta ». *Utinam pecunia ad Opis maneret* (Cic., *Phil.*, I, 7, 18), « Plût aux dieux que l'argent fût resté dans le temple de Cybèle ! » Cf. § 307, 8.

Remarque 3. Le substantif qui régit le génitif se répète ou se sous-entend, quand il a déjà été exprimé et déterminé par un génitif dans un membre de phrase correspondant, et qu'il doit être reproduit, soit au même cas, soit à un autre cas facile à suppléer. Il est ordinairement représenté en français par celui, celle, ceux, etc. Ainsi : « les lois des Spartiates sont plus dures que celles des Athéniens » se dit en latin : *Spartiatarum leges duriores sunt quam Atheniensium*, ou encore : *quam leges Atheniensium*, mais jamais, comme en français : *quam eae Atheniensium*. *Meo iudicio stare malo quam omnium reliquorum* (Cic., *ad Att.*, XII, 21, 5), « J'aime mieux m'en tenir à mon propre jugement qu'à celui de qui que ce soit ». *Quis potest sine Trebonii contumelia conferre vitam Trebonii cum Dolabellae* (Cic., *Phil.*, XI, 4, 11), « Peut-on, sans faire injure à Trébonius, comparer la vie de Trébonius avec celle de Dolabella ? »

§ 75 Génitif objectif. — Le génitif objectif marque l'objet de l'action exprimée par le substantif qui a une signification transitive. Ces substantifs sont ceux qui viennent de verbes, transitifs ou non. Quel que soit, en effet, le cas que régit le verbe, le substantif qui en dérive peut se construire avec un génitif objectif. *Metus hostium*, « la crainte que l'on a des ennemis ». *Fiducia rerum*, « la confiance que l'on a dans les affaires » (de *fidere rebus*). *Studium virtutis*, « le goût pour la vertu » (de *studere virtuti*). *Sceleris poena* (Cic., *de Leg.*, II, 17, 43), « le châtiment du crime ». *Peritia belli*, « la science de la guerre ».

Quelquefois même le rapport marqué par le génitif est assez éloigné et serait marqué par une préposition, si le substantif était changé en verbe, p. ex. : *incitamentum periculorum* (de *incitare aliquem ad pericula*), « l'encouragement à affronter le danger »; *vacatio militiae* (de *vacare militia* ou *a militia*), « l'exemption du service militaire ». *Magnam opinionem virtutis habere* (Caes., *B. G.*, VII, 59, 5), « Avoir la réputation d'être très courageux ». *Vos coniecturam totius provinciae nonne facietis* (Cic., *Verr.*, III, 52, 121), « Ne jugerez-

vous point par là de toute la province ? » (quoique l'on dise ordinairement : *coniecturam facere de*). *Civilis belli victoria* (Cic., *ad Fam.*, IX, 6, 3), « La victoire remportée dans la guerre civile » (de *vincere in bello*).

Remarque 1. Le génitif objectif de *nos, vos* est *nostri, vestri*; *nostrum, vestrum* sert pour le génitif partitif. *Studium nostri*, « l'intérêt que l'on nous porte »; — *multi nostrum*, « beaucoup d'entre nous ».

Remarque 2. Le pronom possessif, qui a la valeur d'un génitif, prête quelquefois à la même ambiguïté que le génitif, c'est-à-dire, qu'il représente un génitif subjectif ou objectif; p. ex. : *invidia tua* (object.), « la jalousie dont tu es l'objet »; *vestra ratio* (object.), « les égards que l'on a pour vous »; *tuas iniurias persequor* (object. ou subj.), « je poursuis la réparation des injustices dont tu es victime », ou « que tu as commises. »

Remarque 3. Pour plus de clarté, on met quelquefois, au lieu du génitif objectif, une préposition, surtout avec les substantifs qui expriment un sentiment, comme : *amor in patriam*; *pietas adversus deos*; *opinio de diis immortalibus*, « l'opinion que l'on a sur les dieux ».

II. GÉNITIF AVEC LES ADJECTIFS.

Le génitif se met avec les adjectifs relatifs pour les déterminer et en compléter le sens. On appelle adjectifs relatifs ceux qui n'expriment pas par eux-mêmes un sens complet, mais qui renferment une notion de substantif ou de verbe, qui exige un complément. C'est ce complément qui est marqué par le génitif objectif. § 76

On met ainsi le génitif objectif avec les adjectifs qui marquent :

a) Le désir, le but poursuivi; — le dégoût ou l'aversion : *cupidus*, *curiosus*, *avidus*, *studiosus*; — *fastidiosus*, *incuriosus*.

Aemilius Scaurus, *avidus potentiae*, *honoris*, *divitiarum* (Sall., *Iug.*, 15, 4), « Emilius Scaurus, avide de pouvoir, d'honneurs, de richesses ». *Pythagoras sapientiae studiosos appellavit philosophos* (Cic., *Tusc.*, V, 3, 9), « Pythagore a donné aux amis de la sagesse le nom de philosophes ». *Dominusque terrae fastidiosus* (Hor., *Carm.*, III, 1, 37), « Le maître que la terre fatigue ».

Remarque 1. On trouve dans Tite-Live *avidus in* (avec l'accusatif et l'ablatif); *studiosus ad*; *curiosus in*.

b) La connaissance ou l'ignorance; le souvenir ou l'oubli; l'habitude et l'usage ou le contraire : *conscius*, *inscius*, *ignarus*, *rudis*; *gnarus*, *prudens*, *peritus*, *insolens*, *insuetus*, *consultus*; *memor*, *immemor*.



Omnium rerum inscius et rudis (Cic., *Brut.*, 85, 292), « Ignorant tout, inhabile à quoi que ce soit ». *Prudens rei militaris* (Nep., *Con.*, I, 2), « Habile dans l'art de la guerre ». *Omnes immemorem beneficii oderunt* (Cic., *De off.*, II, 28, 63), « Tout le monde hait les ingrats ». *Insuetus laboris* (Caes., *B. G.*, VII, 30, 4), « Qui n'a point l'habitude de la fatigue ».

Remarque 2. *Conscius sum alicuius rei* (rar. *alicui rei*), « je sais une chose »; *conscius mihi sum rei*, « j'ai conscience d'une chose ». — *Prudens* et *rudis* se mettent aussi avec *in* et l'ablatif.

c) La participation, la communauté, la propriété, ou le contraire. *Particeps*, *consors*, *expers*, *exsors*; *affinis*, *communis*, *socius*, *proprius*, *alienus*.

Homo particeps est orationis et cogitationis (Cic., *de Leg.*, I, 7, 22), « L'homme est doué de la pensée et de la parole ». *Socium et consortem gloriosi laboris amiseram* (Cic., *Brut.*, 1, 2), « J'avais perdu un ami associé à mes glorieux travaux ». *Culpa communis est utriusque nostrum* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 3, 1), « La faute nous est commune à tous deux ». *Affinis is est alicuius culpae, qui accusatur* (Cic., *De inv.*, II, 44, 119), « L'accusé a toujours quelque chose à se reprocher. »

Remarque 3. Quelques-uns de ces adjectifs prennent aussi un autre cas, l'ablatif ou le datif : *immunis* (ablatif avec ou sans *ab*); *communis* (datif), *affinis*, *vicinus* (datif), *expers* (ablatif rare).

d) La plénitude, l'abondance ou le manque : *plenus*, *refertus*, *fertilis*, *inops*, *inanis* (les autres adjectifs d'abondance ou de manque ne se mettent avec le génitif qu'en poésie ou dans la prose postclassique).

Medicamentorum salutarium plenissimae terrae (Cic., *De nat. Deor.*, II, 53, 132), « La terre est remplie de remèdes efficaces ». *Referta quondam Italia Pythagoreorum fuit* (Cic., *De orat.*, I, 9, 37), « L'Italie était autrefois pleine de Pythagoriciens ». *Gallia frugum hominumque fertilis fuit* (Liv. V, 34, 2), « La Gaule était fertile en hommes et en moissons. »

Remarque 4. Avec les adjectifs d'abondance ou de manque, on peut aussi mettre l'ablatif. Ainsi avec *refertus*, avec un nom de chose; avec *plenus* et *sterilis* plus rarement. *Egenus* et *indigus* sont poétiques. *Inops* toujours avec le génitif. *Inanis* quelquefois, *vacuus* ordinairement avec l'ablatif.

e) La ressemblance, l'égalité, ou le contraire : *par*, *aequalis*, *similis*, *dispar*, *dissimilis*.

Cuius paucos pares haec civitas tulit (Cic., *in Pis.*,



4, 8), « Un des plus grands hommes qu'ait produit cette ville ». *Simplex animi natura est, neque habet in se quicquam admistum dispar sui atque dissimile* (Cic., *Cato mai.*, 21, 78), « La nature de l'âme est simple et elle ne renferme aucun mélange d'éléments étrangers et disparates ». *Vis iuris divini est aequalis illius caelum atque terras tuentis et regentis dei* (Cic., *de Leg.*, II, 4, 9), « La force du droit divin est aussi ancienne que ce dieu qui conserve et gouverne le ciel et la terre ».

Remarque 5. Nous avons vu § 34 c. que ces adjectifs, en tant qu'adjectifs, se construisent plus souvent avec le datif; quand ils sont avec le génitif, c'est que l'idée substantive domine dans l'esprit.

Remarque 6. On trouve avec le génitif quelques autres adjectifs qui, d'après leur signification, rentrent dans l'une des catégories énumérées ci-dessus; p. ex. : *omnis officii diligentissimus* (par analogie avec *studiosus*) (Cic., *pro Cael.*, 30, 73), « Très attentif à remplir tous ses devoirs ». *Natura provida utilitatum opportunitatumque omnium* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 22, 58), « La nature pourvoit et pense à tout ce qu'il y a de commode et d'utile ».

Remarque 7. Les poètes et les écrivains de l'âge postérieur emploient beaucoup d'adjectifs avec le génitif, alors qu'en prose il faudrait un autre cas, p. ex., l'ablatif de relation ou de limitation; cette syntaxe, imitée du grec, a lieu surtout avec les adjectifs qui expriment une disposition d'esprit, un état de l'âme. Ce génitif, comme l'ablatif ou l'accusatif de limitation, indique sous quel rapport ou à quel point de vue l'adjectif qualifie le substantif. *Integer vitae* (Hor., *Carm.*, I, 22, 1), « irréprochable dans sa vie »; *acer militiae* (Tac., *Hist.*, II, 5), « ardent au combat »; *sanus mentis* (Plaut., *Trin.*, 454), « sain d'esprit »; *ingratus salutis* (Verg., *Aen.*, X, 666), « ingrat pour le bienfait qui le sauve ».

Les participes présents en —*ans* et en —*ens* des verbes § 77
transitifs régissent le génitif, quand ils sont employés adjectivement, c'est-à-dire, quand ils expriment, non plus l'action même du verbe, mais l'habitude qu'on a de faire cette action, habitude qui constitue une qualité, un état permanent.

Semper appetentes gloriae Romani fuerunt (Cic., *pro Leg. Man.*, 3, 7), « Les Romains ont toujours été passionnés pour la gloire ». *Cyrenaici philosophi virtutem censuerunt ob eam rem esse laudandam, quod efficiens esset voluptatis* (Cic., *De off.*, III, 33, 116), « Les philosophes Cyrénéens pensaient que la vertu devait être louée, parce qu'elle procurait la volupté. » *Servantissimus aequi* (Verg., *Aen.*, II, 427), « Fidèle observateur de la justice ». *Metuens legum* (Cic., *Post red. in sen.*, 2, 4), « qui craint et observe les lois ».

Remarque. Ces participes-adjectifs forment des comparatifs et des superlatifs, également suivis du génitif, comme le montre l'exemple de Virgile cité plus haut. *Nihil appetentius similium sui quam natura* (Cic., *Lael.*, 14. 50), « La nature donne aux êtres qui se ressemblent un vif besoin de s'unir ». *Sumus natura appetentissimi honestatis* (Cic., *Tusc.*, II, 24, 58), « L'honneur a naturellement pour nous de puissants attraits. »

III. GÉNITIF OBJECTIF AVEC LES VERBES.

§ 78 Les verbes d'abondance et de disette se construisent généralement avec l'ablatif. Cependant quelques-uns de ces verbes, *impleo*, *compleo* « j'emplis », *egeo* et surtout *indigeo*, « je manque », se construisent aussi avec le génitif, comme les adjectifs de même signification. Cf. § 56, R. 2 et 3, et § 76, d.

Pour le génitif de possession avec le verbe *esse* (*haberi*, *putari*, etc.), « appartenir », « être le propre, le devoir de », voy. § 73.

§ 79 Les verbes qui marquent le souvenir ou l'oubli : *meminisse*, *recordari*, *reminisci* « se souvenir » ; *admonere*, *commonere*, « rappeler à quelqu'un, faire souvenir » ; *oblivisci*, « oublier », ont généralement au génitif le nom de la chose dont on se souvient, dont on fait souvenir ou que l'on oublie.

Vivorum memini, nec tamen Epicuri licet oblivisci (Cic., *De fin.*, V, 1, 3), « Je songe aux vivants, mais pourtant je ne puis oublier Epicure ». *Calitina admonebat alium egestatis, alium cupiditatis suae..., multos victoriae Sullanae* (Sall., *Cat.*, 21, 4), « Catilina rappelait à l'un son dénûment, à l'autre son ambition, à beaucoup d'autres la victoire de Sulla ». *Ipse certe agnoscet et cum aliquo dolore flagitiorum suorum recordabitur* (Cic., *in Pis.*, 6, 13), « Il se reconnaîtra du moins lui-même et se rappellera avec quelque honte ses infamies ».

Remarque 1. Si la chose dont on se souvient est exprimée par un pronom neutre, on le met à l'accusatif avec tous ces verbes (cf. § 26, c.)

Remarque 2. *Admoneo, commoneo, commonefacio* sont rarement dans Cicéron avec le génitif, souvent avec les accusatifs *id, hoc, illud* ou avec *de* et l'ablatif.— *Memini* prend le nom de chose indifféremment au génitif ou à l'accusatif. Avec un nom de personne, il y a une différence : *memini Catonis*, « je me souviens de Caton »; *memini Catonem*, « je me rappelle encore Caton, c'est-à-dire, je l'ai bien connu »; *meminisse de aliquo*, « faire mention de quelqu'un ou se souvenir de quelqu'un ». — *Recordor* prend le nom de chose à l'accusatif (excepté le passage de Cicéron cité plus haut), et le nom de personne à

l'accusatif ou à l'ablatif avec *de*. — *Obliviscor* a le nom de la personne au génitif seulement, celui de la chose au génitif et à l'accusatif. — Avec *moneo* le génitif est rare et postclassique.

Remarque 3. L'expression impersonnelle : *Venit mihi in mentem*, « il me vient à l'esprit » se met toujours avec le génitif. *Venit mihi Platonis in mentem* (Cic., *De fin.*, V, I, 2), « Le souvenir de Platon se présente à mon esprit ». L'expression personnelle avec un sujet exprimé au nominatif est rare et ne s'emploie guère qu'avec les pronoms neutres, *hoc, id, quicquid, multa,* etc.

Avec les verbes de prix ou d'estime, c'est-à-dire, ceux § 80
qui signifient estimer peu ou beaucoup, faire cas de (*aestimo*, *facio*, *puto*, *habeo*, *duco*, *pendo*), avec *esse*, « être de tel ou tel prix, être estimé », l'expression générale et indéterminée de la valeur (peu, beaucoup, etc.) se met au génitif (*Genitivus pretii*). Ces génitifs de prix sont : *magni*, « beaucoup », *pluris* (et non maioris) « plus », *permagni*, « beaucoup » ; *plurimi*, *maximi*, « le plus », « au plus haut degré » ; *parvi*, « peu », *minoris*, « moins », *minimi*, « très peu », *tanti* autant, *quanti*, « combien, autant que », *tantidem*, « juste autant » ; *nihili*, « pas du tout ». Ce génitif de prix a beaucoup de rapport avec le génitif de qualité. On peut même dire que c'est un génitif de qualité d'une espèce particulière.

Voluptatem virtus minimi facit (Cic., *De fin.*, II, 13, 42), « La vertu ne fait aucun cas du plaisir ». *Commii regis auctoritas in Britannia magni habebatur* (Caes., *B. G.*, IV, 21, 7), « Le crédit du roi Commius était très grand dans la Bretagne. » *Noli spectare quanti homo sit; parvi enim pretii est* (Cic., *ad Quint. fr.*, I, 2, 4, 14), « Ne fais pas attention à la valeur de l'homme ; il ne vaut pas grand'chose ». *Agere considerate pluris est quam cogitare prudenter* (Cic., *De off.*, I, 45, 160), « Agir avec réflexion vaut mieux que bien penser ».

Remarque 1. *Aestimare* se met aussi avec l'ablatif. Quand il a le sens de « taxer, fixer un prix », on le construit comme les verbes « vendre, acheter » avec *magno, parvo,* etc. Voy. § 58.

Remarque 2. « Estimer », employé en français d'une manière absolue dans le sens de « estimer beaucoup », ne se dit pas *aestimo*, mais *magni aestimo* ou *facio*. — On dit *nihili facere* ou *pendere*, « ne faire aucun cas de » ; *nihili esse*, « n'avoir aucun prix » ; mais *pro nihilo putare, ducere, habere,* « ne tenir aucun compte de ». Cf. § 30, R. 2.

Remarque 3. Remarquez l'expression : *est mihi tanti* avec une proposition infinitive « il est important, il vaut la peine de ».

Remarque 4. Dans le langage familier on emploie comme génitifs de prix : *nihili, huius* (avec une négation), « pas cela » ; *flocci* (de *floccus*, « flocon de



laine, poil d'une étoffe »), *nauci* (de *naucus*, « zeste de noix »), *pensi* (dans l'expression : *nihil pensi habere*, « ne rien respecter ») ; *pili* (de *pilus* « poil »), *assis* (génit. de *as*).

Remarque 5. Ces génitifs de prix sont employés aussi avec *interest* et *refert*. Voy. § 82.

Remarque 6. Remarquez aussi l'expression : *aliquid aequi* ou *aequi bonique facere* (Cic. Liv.), « supporter une chose, l'agréer, la bien prendre » ; *aequi bonique dicere*, « parler raisonnablement ».

§ 81 Avec les verbes qui indiquent une action judiciaire : « accuser, convaincre, condamner, absoudre », on met au génitif, avec ou sans *crimine* (*nomine*), le nom du crime, ou de la faute (*Genitivus criminis*).

Miltiades proditionis est accusatus (Nep., *Milt.*, 7, 5), « Miltiade fut accusé de trahison ». *Maiestatis absoluti sunt permulti* (Cic., *pro Cluent.*, 41, 116), « Un très grand nombre ont échappé à un jugement de lèse-majesté ». *Themistocles absens proditionis est damnatus* (Nep., *Them.*, 8, 2), « Thémistocle fut condamné par défaut comme coupable de trahison. » *Haec duo levitatis et infirmitatis plerosque convincunt, aut si in bonis rebus contemnunt amicos, aut in malis deserunt* (Cic., *Lael.*, 17, 64), « Il y a deux choses qui mettent à nu la légèreté et la faiblesse des amis : l'un est le dédain dans la fortune, l'autre l'abandon dans l'adversité ». *Capitis arcessere* (Cic., *pro Deiot.*, II, 30), « Accuser d'un crime capital ». *Postulavit L. Afranium proditionis exercitus Acutius Rufus apud Pompeium* (Caes., *B. C.*, III, 83, 2), « Acutius Rufus accusa auprès de Pompée L. Afranius d'avoir trahi l'armée ».

Remarque 1. Avec ces verbes on met aussi l'ablatif *crimine*, « accusation, grief », ce qui prouve bien que le génitif dépend, non du verbe, mais de ce substantif.

Remarque 2. Au lieu du génitif de la faute, on met aussi *de* et l'ablatif. *Postulare aliquem de repetundis*, « accuser quelqu'un de concussion ».

Remarque 3. Le nom de la peine aussi se met au génitif, surtout dans les expressions : *capitis aliquem damnare* (Cic.), « condamner à mort », *capitis absolvere*, « absoudre d'un crime capital ». On dit aussi pourtant : *capite damnare*. — Dans la latinité postclassique : *damnare ad bestias, in metalla, ad mortem*.

Remarque 4. La somme à laquelle on est condamné, l'amende se met au génitif, quand elle est indéterminée : *tanti, quadrupli damnare*, et à l'ablatif, quand elle exprimée par un substantif. *Frusinates tertia parte agri damnati sunt* (Liv., X, 1, 3), « Les Frusinates furent condamnés à perdre le tiers de leur territoire ».

Remarque 5. Notez l'expression : *voti damnari,* « être condamné à remplir un vœu », donc avoir été exaucé ».

Remarque 6. On dit : *multare* (et non *damnare*) *aliquem vinculis, exsilio, morte,* « condamner quelqu'un à la prison, à l'exil, à mort ».

Les verbes impersonnels *interest*, « il est de l'intérêt de, il importe à », et *refert*, qui a à peu près le même sens, se construisent de la manière suivante : § 82

1. La personne (ou la chose personnifiée) à qui il importe se met au génitif : *interest patris mei*, « il est de l'intérêt de mon père ». — Au lieu du génitif des pronoms personnels, on met l'ablatif des adjectifs possessifs *meā*, *tuā*, *nostrā*, *vestrā suā*. Le génitif avec *refert* dépend de l'ablatif *re* compris dans le verbe. *Refert* est composé de *rē fert* = *e re est*, « il est productif, avantageux, profitable », et par extension, « il importe ». Le génitif avec *interest* s'explique par l'analogie avec *refert*. *Clodii intererat Milonem perire* (Cic., *pro Mil.*, 21, 56), « Il importait à Clodius que Milon pérît. » *Illud meā interest, te ut videam* (Cic., *ad Att.*, XI, 22, 2), « Il m'importe de vous voir. »

2. Pour exprimer combien il importe à quelqu'un, on emploie :

a) Les adverbes : *magnopere*, *magis*, *maxime*, *minime*, *parum ;*

b) Les neutres des adjectifs : *multum*, *plus*, *plurimum*, *permultum*, *tantum*, *quantum*, *aliquantum*, *nihil*, *aliquid*, *minus*, *minimum ;*

c) Les génitifs : *magni*, *permagni*, *pluris*, *parvi*, *nihili*, *tanti*, *quanti* (mais non maioris, minoris, maximi, plurimi, minimi). *Vestra, iudices, hoc maxime interest* (Cic., *pro Sull.*, 28, 79), « Il vous importe beaucoup, juges. »

3. La chose relativement à laquelle il importe se marque par *ad*. *Magni ad honorem nostrum interest, me quam primum ad urbem venire* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 1, 1), « Il importe beaucoup à mon ambition que je vienne à Rome le plus tôt possible ».

4. La chose qui importe ne s'exprime pas par un substantif, mais ordinairement par :

a) Le neutre d'un pronom : *hoc reipublicae maxime interest*, « cela importe beaucoup à la république » ;

b) Un infinitif : *Omnium interest recte facere* (Cic., *De fin.*, I, 22, 72), « Bien agir importe à tout le monde. »



c) Un accusatif avec l'infinitif (proposition infinitive). *Magni interest esse Kalendis Ianuariis in republica duo consules* (Cic., *pro Mur.*, 37, 79), « Il importe beaucoup qu'il y ait aux calendes de janvier deux consuls à Rome. »

d) Une proposition subordonnée interrogative. *Quid illius interest ubi sis* (Cic., *ad Att.*, X, 4, 10), « Que lui importe où vous soyez? »

e) Une proposition subordonnée avec *ut* ou *ne* (construction rare) : *Reipublicae interest, ut Caesar salvus sit* (Suet., *Caes.*, 86), « Le salut de César importe à la république ».

Remarque 1. *Refert* s'emploie ordinairement sans complément (*nihil refert, quid refert*), ou avec *mea, tua, sua*, etc.; mais non avec le génitif d'un nom de personne. *Id mea minime refert, qui sum natu maximus* (Ter., *Adelph.*, 881), « Cela ne m'importe nullement, à moi qui suis l'aîné. » *Quod tua nihil refert, percontari desinas* (Ter., *Hecyr.*, V, 3, 12), « Cesse de t'informer de ce qui ne t'importe pas. »

Remarque 2. On voit par le premier exemple de la Rem. 1 qu'un relatif peut se rapporter à l'idée comprise dans *mea, vestra*, etc., et s'accorder avec le pronom personnel implicitement renfermé dans ces pronoms possessifs. Autre exemple : *Vestra refert* (= vestri, génitif de *vos*), *qui patres estis* (Plin., *Ep.*, IV, 13, 4), « Il vous importe à vous qui êtes pères. » Il faut toujours tourner ainsi par une proposition relative; on ne pourrait mettre un génitif en apposition avec *mea, tua*, p. ex. : *mea patris interest*.

§ 83 Avec les verbes impersonnels *piget*, *pudet*, *poenitet*, *taedet*, *miseret*, on met à l'accusatif le nom de la personne qui éprouve les sentiments de honte, de pitié, etc. (cf. § 22), et au génitif le nom de la chose qui produit ces sentiments.

Pudet me deorum hominumque (Liv., III, 19, 7), « Je ne puis soutenir le regard des dieux et des hommes ». *Nunquam Atticum suscepti negotii pertaesum est* (Nep., *Att.*, 15, 2), « Jamais Atticus n'a eu à se repentir de son entreprise. » *Decemvirorum vos pertaesum est* (Liv., III, 67, 8), Vous avez pris en haine les décemvirs ». *Eorum nos magis miseret, qui nostram misericordiam non requirunt, quam qui illam efflagitant* (Cic., *pro Mil.*, 34, 92), « Ceux qui ne cherchent pas à émouvoir notre pitié nous touchent plus vivement que ceux qui la sollicitent avec instance. »

Remarque 1. Au lieu du génitif, on peut avoir aussi un infinitif ou une proposition subordonnée avec *quod*, pour indiquer la chose dont on a honte, dont on se repent, etc. *Non me pudet fateri nescire quod nesciam* (Cic., *Tusc.*, I, 25, 60), « Je ne rougis pas d'avouer que j'ignore ce que j'ignore en effet ».

Quintum poenitet *quod* *animum tuum* *offendit* (Cic., *ad Att.*, XI, 13, 2), « Quintus regrette de vous avoir offensé ».

Remarque 2. Avec *pudet*, *poenitet*, *piget*, le sujet est quelquefois le neutre d'un pronom démonstratif ou relatif. *Sapiens nihil facit* *quod* *poenitere* (s.-ent. *eum*) *possit* (Cic., *Tusc.*, V, 28, 81), « Le sage ne fait rien dont il ait plus tard à se repentir ».

Remarque 3. Le verbe personnel *misereor* se construit comme *me miseret* avec le génitif. *Audite, quaeso, iudices, et aliquando* *misereminі sociorum* (Cic., *Verr.*, I, 28, 72), « Ecoutez, juges, et ayez enfin pitié de nos alliés. » — *Miseror* (*ari*) est transitif et régit l'accusatif.

Remarque 4. Quand les verbes *poenitet*, *taedet*, etc. sont à l'infinitif précédé d'un auxiliaire, *videri*, *debere*, *posse*, *coepisse*, *incipere*, ces auxiliaires se mettent à la 3[e] personne du singulier, p. ex. : *videtur* *vos sceleris poenitere*, « vous paraissez vous repentir de ce crime » ; *pauperum nos miserere* *debet*, « nous devons avoir compassion des pauvres ».

Chapitre IX.

Supplément à la théorie des cas. — Syntaxe des prépositions.

1. La théorie des prépositions est un complément naturel de la théorie des cas, puisque les prépositions ne font que préciser davantage les rapports marqués par les cas et suppléent à leur insuffisance. § 84

2. Les prépositions sont des mots formels, c'est-à-dire, n'exprimant pas par eux-mêmes une idée, mais servant seulement à marquer les rapports des idées exprimées par les autres mots. Elles expriment dans quels rapports les noms sont, soit entre eux (*pugna* *ad* *Cannas*), soit avec les verbes (*proficiscor* *ad* *urbem*).

3. A l'origine et d'après leur nature, ces particules expriment un rapport d'espace ou de lieu. C'est par métaphore qu'elles ont marqué ensuite des rapports de temps (la langue latine assimilant volontiers les rapports de temps à ceux d'espace), et enfin les rapports logiques de cause, de manière, etc. Il faut donc avoir bien soin de ne jamais perdre de vue ce sens et ce rôle primitif des prépositions, qui est de désigner un rapport local (sur, vers, devant, derrière, etc.), si l'on veut bien comprendre tous les autres sens qui en dérivent par analogie ou par métaphore.

D'après leur construction, nous diviserons les prépositions en



deux catégories : 1° Prépositions gouvernant un seul cas; 2° prépositions gouvernant deux cas (1).

Parmi les prépositions à un seul cas, les unes gouvernent l'accusatif, les autres l'ablatif.

I. PRÉPOSITIONS GOUVERNANT UN SEUL CAS.

A. Prépositions gouvernant l'accusatif.

§ 85 *Ad* — (l'opposé de *ab*). Marque la direction vers un objet, de sorte qu'il en résulte un contact avec lui, que cet objet soit un lieu ou une personne. *Proficiscor ad urbem*, *ad te*, « je pars pour aller vers la ville et l'atteindre, je vais vers toi pour te voir ».

a) Rapport de lieu : 1) « vers, du côté de, dans la direction de » à la question : où? *quo?* avec un verbe de mouvement. *Venio ad patrem*, « je viens vers mon père, chez lui »; *scribo ad amicum*, « j'écris à mon ami (une lettre qui doit lui parvenir) ». — *Ad orientem*, « vers l'orient ». — *Dicere ad populum*, « parler au peuple, devant le peuple ». — 2) A la question : « où »? *ubi?* « auprès de », p. ex. : *ad Tenedum*, « auprès de Tenedos »; *ad Rhenum*, « sur le Rhin »; *ad forum*, « sur le forum » ou « dans les environs du forum »; *ad Opis* (s.-ent. *aedem*), « près du temple ou dans le temple d'Ops ». *Pugna ad Cannas*, « la bataille de Cannes » (2).

b) Le temps : 1) marque la limite, à la question : « jusques à quand? » p. ex. : *ad summam senectutem*, « jusqu'à

(1) Je ne fais aucune difficulté d'adopter cette manière de parler et de dire avec nos grammaires classiques que les prépositions gouvernent des cas. Je ferai seulement remarquer que ce langage est absolument inexact et qu'on l'a adopté, par ignorance d'abord et par convention ensuite. Ce n'est pas du tout la préposition qui gouverne le cas. S'il en était ainsi, elle serait toujours suivie du même cas, et nous n'aurions pas des prépositions à deux cas. La vérité, c'est que le cas existe par lui-même et pour lui-même, appelé qu'il est par le sens; et la préposition vient s'ajouter pour préciser davantage le rapport marqué par le cas, pour le présenter plus nettement et plus clairement comme un rapport local et, par suite, le déterminer encore mieux comme rapport logique.

(2) Par suite du fréquent usage, le sens primitif de *ad* s'est obscurci et il a usurpé le rôle de *apud* avec l'accusatif et de *in* avec l'ablatif, avec cette différence que *ad* signifie « tout près de », *apud*, simplement « auprès », sans idée de contact. Avec *ad*, il faut toujours supposer un mouvement qui a amené la chose dans le lieu marqué par *ad*, que ce mouvement ait eu lieu ou non.

un âge très avancé ». Ensuite la durée : « pour ou pendant un certain temps » (qui ne sera pas dépassé) : *ad paucos dies*, « pour ou pendant quelques jours »; *ad tempus* (= ad exiguum tempus), « pour un temps, pour un moment ». 2) Sert à indiquer le moment d'une manière approximative, à la question *quando?* « vers »; p. ex. : *ad lucem*, « vers le matin, à l'aube »; *ad vesperum*, « vers le soir ». 3) Marque un moment précis, à la question *quando?* p. ex. : *ad diem* (avec ou sans *constitutam*), « au jour fixé »; *ad horam*, « à l'heure indiquée »; *ad tempus*, « au temps fixé ».

c) Avec les noms de nombre, *ad* donne un chiffre approximatif = « environ », p. ex. : *ad ducentos*, « environ deux cents »; *ad unum omnes*, « tous jusqu'au dernier ». *Ad* s'emploie aussi adverbialement et sans gouverner de cas : *occisis ad hominum millibus quattuor*, « quatre mille hommes environ ayant été tués. »

d) Rapport de cause, marque le but, l'intention, la destination (cf. § 30, R. 3); puis aussi le rapport dans lequel une chose est avec une autre, la conformité, la comparaison : « pour, à, selon, d'après, par rapport à, en comparaison de ». *Ad omnia paratus*, « prêt à tout »; *ad expugnandam Graeciam*, « pour conquérir la Grèce »; *ad similitudinem*, « sur, d'après la ressemblance »; *ad nutum*, « à son gré » (littér. sur un signe de tête); *terra ad universum caeli complexum puncti instar obtinet* (Cic., *Tusc.*, I, 17, 40), « la terre, par rapport à l'immense étendue du ciel, n'occupe qu'un point ». *Ad verbum*, « mot à mot ». *Quid istud ad me?* « qu'est-ce que cela me fait? » *Ad hunc modum*, « de cette manière ».

Adversus (plus rarement *adversum*), participe parfait passif de *adverto*, « je me tourne vers » = « en face, vers ou contre, du côté de ». § 86

a) Rapport de lieu : avec tous les sens de notre mot « en face, vis-à-vis », p. ex. : *Castra adversus urbem ponere*, « camper devant la ville, en face de la ville ». *Adversum aliquem mentiri*, « mentir à quelqu'un en face ».

b) Rapport moral de bienveillance ou d'hostilité : « envers, à l'égard de, contre », p. ex. : *adversus rempublicam facere*, « agir contre les intérêts de l'Etat »; *clementia adversus aliquem*, « bienveillance envers quelqu'un ».



Ob egregiam fidem adversus Romanos (Liv., XXIX, 8, 2), « à cause de leur constante fidélité envers les Romains ».

§ 87 *Ante* « devant les yeux » (opposé à *post*), de sorte qu'on a l'objet devant soi; (cf. *pro* et *prae*, §§ 117-118).

a) Rapport de lieu : à la question *ubi?* rarement *quo? Caesar omnem aequitatum ante se mittit* (Caes., *B. G.*, I, 21, 3). « César envoie toute sa cavalerie en avant ». *Propone ante oculos deum* (Cic., *de Nat. Deor.*, I, 41, 114) « Aie Dieu présent devant les yeux ».

b) Rapport de temps = « avant ». *Ante diem certam*, ou simplement *ante diem*, « avant le jour fixé ». *Homerus etiam fuisse ante hanc urbem conditam traditur* (Cic., *Tusc.*, V, 3, 7), « Homère aussi, dit-on, existait avant la fondation de Rome ». *Qui factus est consul ante tempus* (Cic., *Lael.*, 3, 11), « Il a été élu consul avant l'âge légal ».

c) Quelquefois la préférence, la supériorité. Remarquez entre autres les expressions fréquentes : *ante alios, ante omnes, ante omnia, ante ceteros*, p. ex. : *eum ante omnes diligo*, « je l'aime plus que tous les autres »; *ante me*, « plus que moi-même ». (*Ante*, dans ce sens, n'est ni dans Cicéron ni dans César).

§ 88 *Apud* se dit ordinairement des personnes, et se met avec un verbe de repos, ce qui le distingue de *ad*, qui marque le mouvement vers, et d'une façon subsidiaire seulement, la proximité d'un lieu ou d'un objet. *Apud* signifie non seulement « auprès », mais encore « dans l'intérieur, dans le domaine de », ce qui lui permet de remplacer quelquefois *in* avec l'ablatif, comme p. ex. : *apud senatum verba facere*, « parler dans le Sénat, dans l'assemblée des sénateurs » (= in senatu).

a) Rapport de lieu, mais surtout en parlant des personnes = « chez, dans ». *Apud Caesarem*, « chez César, dans sa maison » ; *apud Xenophontem*, « dans Xénophon »; *apud senatum*, « dans le Sénat » (considéré comme des personnes : idée concrète); *in senatu* = le Sénat considéré comme assemblée tenue dans un lieu (idée abstraite). *Apud* se dit surtout d'un discours prononcé devant une assemblée, devant les juges, etc., et il a le sens de *coram* : *Caesar contionem apud milites habuit*, « César parla aux soldats ». *Apud me*, « chez moi », ou encore : « à mes yeux, pour moi »; p. ex. : *tua auctoritas apud me*

plurimum valet, « ton autorité est pour moi d'une grande importance ».

b) En parlant du lieu proprement dit, l'emploi de *apud* est plus rare : *Apud Orcum te videbo* (Plaut., *Asin.*, 606), « je te verrai dans le royaume d'Orcus » (dans les enfers). *Cenam isti dabat apud villam* (Cic., *Verr.*, IV, 22, 48), « Il lui donnait à souper dans sa maison de campagne ».

Remarque. Remarquez l'expression : *vix sum apud me*, « je me possède à peine »; *apud se esse*, « être dans son bon sens » (littér. : être chez soi).

Circum et *circa*. — Il y a entre *circum* et *circa* les § 89
différences suivantes : a) *circum* signifie « tout autour, en cercle », et représente l'idée d'un cercle continu; *circa* signifie « près de, autour, sur quelques points du cercle »; — b) *circum* n'exprime que le lieu; *circa* exprime le lieu et d'autres rapports figurés; — c) enfin *circum* se trouve à toutes les époques, *circa* seulement à partir de Cicéron.

Circum et *circa*, avec les verbes de repos aussi bien qu'avec les verbes de mouvement :

a) Rapport de lieu : « autour ». *Terra cum circum axem se summa celeritate convertat et torqueat* (Cic., *Acad.* II, 39, 123), « Comme la terre tourne et se meut autour de son axe avec une très grande vitesse ». *In omnibus templis, quae circum forum sunt* (Cic., *De opt. gen. orat.*, 4, 10), « Dans tous les temples qui entourent le forum » (le forum est au milieu). Mais *templa circa forum* (Cic., *Cat.*, IV, 7, 14), « les temples qui sont autour, dans les environs du forum. » *Urbes quae circa Romam sunt*, « les villes des environs de Rome ».

b) Pour marquer le temps, la mesure et le nombre d'une manière approximative, *circa* (et non *circum*), et encore depuis Horace seulement : = « vers, environ ». *Circa eandem horam*, « vers la même heure »; *oppida circa septuaginta*, « environ soixante-dix places ».

c) Au figuré, *circa* marque le cercle dans lequel se meut une action, la chose dont on s'occupe (depuis Horace), = « au sujet de, touchant, à l'égard de ». *Circa pecuniam vociferatio* (Sen., *De ira*, III, 32, 3), « Le tumulte qui se fait autour de l'argent ». *Tempus circa Thyestem consumere* (Tac., *Dial.*, 3), « perdre son temps avec Thyeste, c'est-à-dire, à traiter le sujet de Thyeste ».

§ 90 *Cis* et *citra* = « en deçà de ». *Cis* est beaucoup moins usité que *citra.* Il y a entre les deux cette différence : *cis* s'emploie quand ce qui est en deçà touche le lieu complément de la préposition : *cis Rhenum*, « en deçà du Rhin » (mais sur le Rhin); — *citra*, quand ce qui est en deçà ne touche pas le lieu : *citra Rhenum Belgae habitant*, « les Belges habitent de ce côté-ci du Rhin ».

Au figuré *citra* marque qu'on est resté en deçà d'une limite déterminée, qu'on n'a pas atteint un but indiqué. *Peccavi citra scelus* (Ovid., *Met.*, X, 607), « J'ai fait une faute, sans aller jusqu'au crime ». — Par extension, *citra* a fini par être synonyme de *sine*, « sans, » *praeter*, « contre, à l'exception de » : *Nec dici citra scientiam musices potest* (Quint., I, 10, 33), « (Cette cause) ne peut être plaidée sans la science de la musique ».

§ 91 *Contra* = « en face, vis-à-vis-de, contre », comme *adversus*.

a) Rapport de lieu, comme *adversus* (mais seulement depuis l'époque classique). *Britannia, quae contra eas regiones posita est* (Caes., *B. G.*, III, 9, 10), « La Bretagne, située vis-à-vis de ces côtes ». *Tigna contra vim atque impetum fluminis conversa* (Caes., *B. G.*, IV, 17, 5), « des poutres tournées contre le courant ».

b) Rapport moral d'hostilité ou de désaccord, « contre », exprimé aussi par *adversus* et par *in* avec l'accusatif. *Hoc contra me est*, « cela est contre moi »; *mitti adversus Gallos*, « être envoyé contre les Gaulois »; *contra opinionem*, « contre l'attente ».

§ 92 *Erga* (de e riga = *e* + *rego*, dans la direction de).

a) Rapport de lieu : « en face, vis-à-vis », très rare et pas classique. *Nostras quae modo erga aedis habet* (Plaut., *Truc.*, II, 4, 52), « qui habite en face de chez nous ».

b) Rapport moral = « envers, à l'égard de », toujours dans un sens favorable. *Meus erga te amor*, « l'amour que j'ai pour vous ». *Iustitia erga deos religio, erga parentes pietas nominatur* (Cic., *Part. or.*, 22, 78), « La justice envers les dieux s'appelle religion, celle envers les parents, piété. » Là où *erga* paraît être employé dans un sens défavorable, chez les comiques, Corn. Nepos et Tacite, il faut l'interpréter par « en face, devant », et lui laisser sa signification générale. *Quae nunquam quicquam erga me commeritast, quod nollem* (Ter., *Hecyr.*, 486),

« qui n'a jamais rien fait, en ce qui me concerne, dont j'aie le droit de me plaindre. »

Extra, « en dehors de », à la question *ubi?* et à la question *quo?* C'est l'opposé de *intra*. §93

a) Rapport de lieu : « *Segusiani sunt extra provinciam trans Rhodanum primi* (Caes., *B. G.*, I, 10, 5), « Les Ségusiens sont le premier peuple qu'on rencontre en dehors de la province au delà du Rhône. »

b) Rapport logique : *Extra ordinem*, « en dehors de l'ordre »; *extra modum*, « outre mesure »; — a quelquefois le sens de « excepté, sans »; *extra ducem, reliqui rapaces* (Cic., *ad Fam.*, VII, 3, 2), « à l'exception du chef, tous ne respirent que le pillage ». *Extra iocum*, « sans plaisanterie ». *Galbae erat medium ingenium, magis extra vitia quam cum virtutibus* (Tac., *Hist.*, I, 49), « Galba avait un génie médiocre, exempt de vices plutôt que doué de vertus ». — Marque l'exclusion, la non participation : *Eandem vim esse negationis huius, quam si extra coniurationem hanc esse se scire dixisset* (Cic., *pro Sull.*, 13, 39), « Sa négation a la même valeur que s'il avait dit qu'il savait que Sulla n'était pas de la conjuration. »

Infra = « sous, au dessous de ». §94

a) Rapport de lieu, aux questions *ubi?* et *quo? Infra oppidum*, « en dessous de la ville ». *Delata materia infra Veliam* (Liv. II, 7, 12), « On transporta les matériaux au dessous de Vélia. » — En parlant de la grandeur et du nombre : *infra duo iugera*, « au dessous de deux arpents. »

b) Rapport de temps : un seul exemple de Cic., *Brut.*, 10, 40 : *Homerus non infra superiorem Lycurgum fuit*, « Homère n'est pas postérieur au premier Lycurgue ».

c) Rapport logique; marque le rang d'après la grandeur, la considération, l'importance. *Uri sunt magnitudine paulo infra elephantos* (Caes., *B. G.*, VI, 28, 1), « Les ours viennent pour la grandeur après les éléphants. » *Horum vel secundis vel etiam infra secundos* (Cic. *Orat.*, 1, 4), « Après eux, il y en a d'autres d'un rang inférieur, et, après ceux-ci, d'autres encore. » *Infra se aliquid ducere*, « regarder quelque chose comme au dessous de soi ».

Inter était primitivement un renforcement de *in*, comme §95



propter et *subter* un renforcement de *pro* et de *sub*. Ce sens premier de *in* « dans » se retrouve encore, Plaut., *Cist.*, II, 1, 29, *inter novam rem verbum usurpabo vetus* (= in nova re), « je me servirai dans cette nouvelle circonstance d'un vieux proverbe ».

a) Rapport de lieu : « entre, parmi » (en parlant des lieux, des choses et des personnes), à la question *ubi?* plus rarement à la question *quo? Mons est Iura inter Sequanos et Helvetios altissimus* (Caes., *B. G.*, I, 2, 3), « Entre les Séquanes et les Helvètes est le Jura, montagne très élevée. » *Inter falcarios*, (Cic., *Cat.* I, 4, 8), « Dans le quartier des fabricants de faux ». *Inter exempla esse*, « être un exemple, servir d'exemple ». *Inter nos*, « entre nous » (dans le langage familier), p. ex. : *ex quo quidem* (*libro*) *ego*, *quod inter nos liceat dicere*, *millesimam partem vix intellego* (Cic., *ad Att.* II, 4, 1), « De ce livre, soit dit entre nous, je n'entends pas la millième partie. »

b) Rapport de temps : *inter tot annos*, « pendant tant d'années » ; *inter cenam*, « pendant le souper » ; *inter fulmina et tonitrua*, « au milieu des éclairs et des tonnerres »; *inter agendum* (postclassique), « pendant l'action ». Voyez le gérondif, § 289.

c) Rapport moral (sens figuré) : « entre », marque : 1° la différence ou l'opposition : *interest inter me et quadrupedem*, « il y a de la différence entre moi et un animal » ; — 2° la relation, la réciprocité ; *haec repugnant inter se*, « ces choses s'excluent mutuellement » ; *inter se obsides dare*, « échanger des otages » ; *inter se amant*, « ils s'aiment l'un l'autre » (*amant se*, « ils sont égoïstes » ; *alius alium amat*, « l'un aime celui-ci, l'autre celui-là ») ; — 3° le rang avec le superlatif et les verbes d'excellence. *Ipse honestissimus inter suos numerabatur* (Cic., *pro Rosc. Am.* 6, 16), « Il était regardé lui-même comme l'homme le plus distingué de toute sa famille ». *Croesus inter reges opulentissimus*, « Crésus, le plus opulent des rois ».

§ 96 *Intra*, « au dedans de » (l'opposé de *extra*), se distingue de *in* en ce qu'il renferme l'idée accessoire de limite qui entoure.

a) Rapport de lieu : à la question *ubi?* plus rarement à la question *quo? Intra eas silvas hostes sese continebant* (Caes., *B. G.*, II, 18, 3), « Les ennemis se tenaient cachés dans ces



forêts ». *Helvii intra oppida ac muros compelluntur* (Caes., *B. G.*, VII, 65, 2), « Les Helviens sont repoussés dans leurs places fortes et se réfugient dans leurs murs. » *Intra navim* (Plaut., *Merc.* 187), « sur un bateau ».

b) Rapport de temps : « dans l'espace de, pendant » : *intra decem annos multa nefaria facta sunt*, « beaucoup de crimes ont été commis dans l'espace de dix années ». Et avec un nombre ordinal « avant » : *intra decimum diem urbem cepit*, « il prit la ville en moins de dix jours ».

c) Sens figuré = « dans les limites de » (rare en prose classique). *Intra spem veniae* (Hor.), « dans les limites où l'on peut espérer l'indulgence ». *Praeturam intra stare* (Tac.), « ne pas dépasser la préture »; *intra verba peccare* (Curt.), « n'être coupable qu'en paroles ».

Iuxta (de *iug-ista*, de la racine *iug*, *jungo*), = « tout § 97
près de, à côté de ». N'existe pas dans la langue ancienne ni dans Cicéron comme préposition.

a) Rapport de lieu : *ad oppidum constitit iuxtaque murum castra posuit* (Caes., *B. C.*, I, 16, 4), « Il s'arrêta devant la place et établit son camp tout près des murs ». Au figuré : *Iuxta seditionem ventum* (Tac., *Ann.* VI, 13), « on en vint presque à une sédition ».

b) Le rang : « après » : *iuxta deos*, « après les dieux »; *iuxta Varronem doctissimus*, « le plus savant après Varron » (Gell., IV, 9, 1).

c) La conformité : « d'après, selon ». *Iuxta praeceptum Themistoclis* (Justin., II, 12, 25), « D'après la recommandation de Thémistocle ».

Ob : « devant ». § 98

a) Rapport de lieu : « devant, en face de », dans la prose classique ne s'emploie qu'à la question *ubi? Rabirio mors ob oculos saepe versata est* (Cic., *pro Rab. Post.*, 14, 49), « Rabirius vit souvent la mort devant ses yeux ». *Ignis ob os offusus* (Cic., *Tim.*, 14), « le feu qui jaillit devant nous ». *Obviam* (ob viam) *ire alicui*, « aller devant le chemin, sur le chemin de quelqu'un, c'est-à-dire, aller au devant de quelqu'un ». — N'est pas usité en parlant du temps.

b) Rapport de cause; marque le motif supposé, allégué, aussi bien la cause extérieure que le motif intérieur; = « à cause

de, pour, en vue de ». *Ob eam rem,* « par cette raison, parce que ». *Ob servatam amicitiam*, « pour être resté fidèle à l'amitié ». *Ob rem iudicandam pecuniam accipere* (Cic., *Verr.*, II, 32, 78), « Recevoir de l'argent pour se prononcer dans une affaire ». *Qui ob aliquod emolumentum suum cupidius aliquid dicere videntur, iis credi non convenit* (Cic., *pro Font.*, 8, 17 [12, 27]), « On ne doit pas croire des témoins qui paraissent déposer avec passion pour quelque intérêt. » *Ob labefactandi regni timorem* (Cic., *de Rep.*, II, 2, 24), « par crainte de voir sa puissance ébranlée ».

§ 99 *Penes* (cf. *pen-us*, chambre de provisions, *pen-etro*, « j'entre dans l'intérieur », *pen-itus*, « au fond ») = « auprès de, chez », c'est-à-dire « au pouvoir de, en la puissance de ». Dans la langue classique il n'est employé que dans ce sens, et surtout avec *esse*.

Penes praetorem est iudicandi potestas, « le droit de rendre les jugements appartient au préteur ». *Omnia adsunt bona, quem penes est virtus* (Plaut., *Amph.* II, 2, 21), « C'est avoir tous les biens qu'avoir la valeur. » *Penes me est,* « il est en mon pouvoir ».

§ 100 *Per*, « à travers, au travers de, par ».

a) Rapport de lieu : « par, à travers ». *Per medios hostes* « à travers les ennemis »; *Aliquid per forum ferre*, « porter quelque chose à travers le forum, en le traversant »; *Per manus tradere*, « faire passer de main en main ». *Ponte per Nilum facto* (Liv., XLIV, 19, 9), « ayant jeté un pont sur le Nil ». — « Dans, sur », avec l'idée de distribution sur un espace donné. *Equitibus per oram maritimam dispositis* (Caes., *B. G.*, III, 24, 4), » Ayant disposé ses cavaliers le long de la côte ». *Eos omnes Venusini per familias benigne accipiendos curandosque cum divisissent* (Liv., XXII, 54, 2), « Les Vénousiens les répartirent dans les différentes maisons de la ville, où ils furent traités avec les plus grands égards. » — « Par dessus » (en passant sur pour aller de l'autre côté). *Hostes se per munitiones deicere intenderunt* (Caes., *B. G.*, III, 26, 5), « Les ennemis prirent la résolution de se précipiter du haut de leurs remparts ». *Tullia per patris corpus carpentum egisse fertur* (Liv., I, 48, 7).

b) Rapport de temps = « pendant, durant ». *Per noctem*

« pendant la nuit »; *per multas aetates*, « pendant plusieurs siècles »; *per indutias*, « pendant la trêve ».

c) Rapport de cause : l'intermédiaire, le moyen (en parlant des personnes), — le moyen, l'instrument (en parlant des choses); — la cause et le motif intérieur : « par, au moyen de, à cause de ».

Per te salvus sum, « c'est par toi que je suis sauvé ». *Recede de medio, per alium transigam* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 38, 112), « Eloignez-vous, j'aurai recours à un autre ». *Per me, te, se*, etc., « par moi, toi, lui-même », c'est-à-dire, « sans secours étranger ». — *Per epistulam*, « par lettre ». *Per colloquium deceptos* (Caes., *B. C.*, I, 85, 3), « trompés sur la foi d'une entrevue ». — *Per amorem si quid feci* (Plaut., *Poen.*, I, 1, 12), « Si j'ai fait quelque chose par amour ». *Si per valetudinem licet*, « si ma santé me le permet. » *Per dolum*, « par ruse ». *Per iram* (Cic., Tusc.. IV, 37, 79), « dans un accès de colère ». Remarquez en particulier l'expression : *per deos iurare*, « jurer par les dieux »; *te per deos immortales oro*, « je vous en prie au nom des dieux immortels ».

d) La manière (toujours avec l'idée de moyen). « *Per iocum*, « en plaisantant »; *per dedecus*, « d'une manière honteuse »; *per ludum*, « en se jouant »; *per fraudem*, « d'une façon déloyale ».

Pone « derrière » est d'un usage très restreint et ne § 101
s'emploie qu'en parlant du lieu, surtout dans Plaute, p. ex. : *pone aedem Castoris* (*Curc.*, 481), « derrière le temple de Castor »; *pone castra*, « derrière le camp ». *Pone quos aut ante labantur* (Cic., *Tim.* 10), « devant ou derrière lesquels ils passent » (seul exemple dans Cic.).

Post « derrière » est l'opposé de *ante* et exprime tous les § 102
rapports correspondants.

a) Rapport de lieu. *Occepere aliae mulieres duae post me sic fabulari* (Plaut., *Epid.*, II, 2, 52), « deux autres femmes se mirent à causer entre elles derrière moi ». *Post urbem*, « derrière la ville ». — Avec un verbe de mouvement : *Hostibus post collem deiectis* (*Auct. bell. Afr.*, 18), les ennemis ayant été rejetés derrière la colline ».

b) Rapport de temps = « après, depuis ». *Post multos annos, post paucos dies*, « après un grand nombre d'années, peu

de jours après ». *Post cenam*, « après le souper »; *post mediam noctem*, « après minuit »; *Post hunc statum reipublicae, quo nunc utimur* (Cic., *Verr.*, I, 7, 18), « depuis l'établissement de la constitution qui nous régit. » *Post conditam urbem Romam pessimum facinus* (Sall., *Cat.*, 18, 8), « Le crime le plus épouvantable qui ait été tenté depuis la fondation de Rome ».

c) Le rang (depuis Salluste, d'ailleurs rare) : *Ut sua necessaria post illius honorem haberent* (Sall., *Iug.*, 73, 6), « Ils se privent du nécessaire pour hâter son élévation ».

§ 103 *Praeter* (de *prae*, comme *inter* de *in*, *propter* de *prope*) = « devant, à côté de, le long de » (avec l'idée accessoire d'étendue ou de mouvement).

a) Rapport de lieu : « devant, le long de ». *Praeter oculos Lollii haec omnia ferebant* (Cic., *Verr.*, III, 25, 62), « Ils faisaient passer tous ces mets devant Lollius ». *Arethonem amnem praeter moenia fluere* (Liv. XXXVIII, 3, 4), « Que le fleuve Aréthon passe sous les remparts ».

b) Sens figuré : « contre » (proprement : en dépassant, en allant au delà). *Praeter aequum* (Plaut.), « contrairement à l'équité ». *Praeter spem*, « contre toute espérance »; *praeter opinionem*, « contre l'attente générale ». — « Outre, de plus », *praeter auctoritatem etiam vires ad coercendum habet*, « outre l'autorité, il a aussi les forces pour réprimer ». Marque le rang, la supériorité = « avant, plus que, au dessus de » : *praeter ceteros excellere*, « l'emporter sur les autres ». *Gustatus dulcedine praeter ceteros sensus movetur* (Cic., *De orat.*, III, 25, 99), « Le goût est plus que tous les autres sens séduit par l'attrait de la douceur ».

§ 104 *Prope* (l'opposé de *procul*) = « auprès, tout près de ». Le comparatif *propius* et le superlatif *proxime* sont aussi employés comme prépositions avec l'accusatif, mais seulement depuis l'époque classique.

a) Rapport de lieu = « près, auprès, tout près de », *prope oppidum castra ponere*, « camper auprès de la ville ». *Quom plebes prope ripam Anienis consedisset* (Cic., *Brut.*, 15, 54), « Le peuple s'étant retiré sur l'Anio ». *Castra propius hostem movit* (Liv., XXIII, 26, 3), « Il rapprocha son camp de l'ennemi ». *Proxime deos accessit Clo-*

dius (Cic., *pro Mil.*, 22, 59), « Clodius s'est donc bien approché des dieux ».

b) Rapport de temps (rare) « vers ». *Prope lucem*, « vers la pointe du jour ». (Suet., *Claud.*, 44.)

c) Sens figuré : marque qu'on s'est rapproché de tel ou tel état. *Prope metum res fuerat* (Liv., I, 25, 13), « On en était presque venu à craindre ». *Vitium propius virtutem erat* (Sall., *Cat.*, 11, 1), « Ce vice a plus d'affinité avec la vertu ». Cf. § 126.

Propter (renforcement de *prope*) = « près de, le long de, tout auprès ». § 105

a) Rapport de lieu = « près de, le long de ». *Habitat propter mare* (Plaut., *Rud.*, 33), « Il habite près de la mer ». *Propter Platonis statuam consedimus* (Cic., *Brut.*, 6, 21), « Nous nous assîmes auprès de la statue de Platon ».

b) Rapport de cause, marque la cause extérieure ou le motif intérieur. *Dumnorix minimum propter adolescentiam domi poterat* (Caes., *B. G.*, I, 20, 2), « Dumnorix, à cause de son jeune âge, ne jouissait d'aucune autorité ».

Remarque. *Ob* marque aussi le motif, mais avec une nuance de sens. (Voyez § 98, b) : avec *propter*, on avance un fait réel, plutôt extérieur; avec *ob*, on énonce une cause intérieure, un fait qu'on se figure ou qui existe seulement dans la pensée de celui qui parle: ainsi : *Tironem propter humanitatem salvum esse cupio*, « je désire que Tiron soit sauvé, parce qu'il est un homme cultivé (tout le monde le connaît comme tel); *ob humanitatem* signifierait plutôt : « parce que je le tiens pour un homme cultivé ».

c) *Propter* avec un nom de personne a quelquefois le sens de *per* et désigne l'intermédiaire : *propter vos Milo vivit* (Cic., *pro Mil.*, 22, 58), « C'est grâce à vous que Milon est en vie ».

Secundum (de *secundus*, *sequi*). § 106

a) Rapport de lieu = « tout auprès, derrière ». *Ite hac secundum nos* (Plaut., *Stich.*, 453), « Venez, suivez-moi ». « Le long de » : *Iter secundum mare faciunt* (Cic., *ad Att.*, XVI, 8, 2), « Ils voyagent le long de la mer ».

b) Rapport de temps = « après, immédiatement après ». *Secundum ludos* (Plaut.), « après les jeux »; *secundum comitia*, « immédiatement après les comices ». *Secundum quietem visam esse Iunonem praedicere ne* (Cic., *de Div.*, I, 24, 48),

« Junon lui apparut en songe (littér. : après qu'il se fut endormi) pour lui défendre, etc. ».

c) Le rang = « après ». *Secundum patrem tu's pater proxumus* (Plaut., *Capt.*, 239), « Après mon vrai père, tu es mon père le plus proche ». *In actione vultus secundum vocem maxime valet* (Cic., *Orat.*, 18, 60), « Dans l'action, le jeu de la physionomie est, après la voix, ce qu'il y a de plus expressif ».

d) La conformité, et par conséquent l'avantage = « selon, conformément à; à l'avantage, en faveur de ». *Secundum naturam vivere*, « vivre conformément à la nature ». *De absente secundum praesentem iudicare* (Cic., *Verr.*, II, 17, 41), « Prononcer contre l'absent en faveur du présent ».

§ 107 *Supra* « sur, au dessus de » (l'opposé de *infra*).

a) Rapport de lieu, aux questions *ubi?* et *quo? Supra lunam aeterna sunt omnia* (Cic., *de Rep.*, VI, 17, 17), « Au dessus de la lune tout est éternel ». *Supra pontem*, « en amont du pont ». — « Au delà » : *Supra Suessulam* (Liv., XXIII, 32, 2), « au delà de Suessula ».

b) Rapport de temps = « avant ». *Supra hanc memoriam* (Caes., *B. G.*, VI, 19, 4), « Avant notre époque, avant nous » (emploi rare).

c) En parlant de la mesure et du nombre = « au delà, outre ». *Ratio recta constansque supra hominem putanda est deoque tribuenda* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 13, 34), « Une raison droite et inaltérable est au dessus de la nature humaine et n'appartient qu'à Dieu ». *Supra vires*, « au dessus des forces ». *Supra sexaginta annos*, « plus de soixante ans ». — *Ad rebellionem spectare res videbatur supra belli Latini metum* (Liv., II, 18, 2), « Outre la crainte de la guerre Latine, les choses tournaient à la révolte, ce qui était bien plus grave ».

§ 108 *Trans* et *ultra*, « au delà, de l'autre côté », à la question *ubi?* et à la question *quo? Trans* ne s'emploie qu'au sens propre, en parlant du lieu.

Trans mare hinc venum asportet (Plaut., *Merc.*, 354), « qu'il l'emporte vendre au delà de la mer ». *Trans Rhenum traducere* (Caes.), « faire passer le Rhin ». — *Ultra Silianam*

villam est villula sordida et valde pusilla (Cic., *ad Att.*, XII, 27, 1), « C'est une misérable et chétive maison de campagne située au delà de celle de Silius ».

Ultra seul se dit du temps (rare); il s'emploie dans un sens figuré. *Ultra modum progredi*, « dépasser la mesure »; *ultra feminam mollitiis fluens* (Vell., II, 88, 2), « plus efféminé qu'une femme ».

Versus « vers, dans la direction de ». C'est le participe § 109
parfait passif de *verto*, qui est devenu adverbe, et qui, à peu d'exceptions près, se joint aux prépositions *ad*, *in* et l'accusatif (ou plus rarement *ab* et l'ablatif), qui précèdent le substantif, tandis que *versus* se met après. La préposition disparaît devant les noms de ville.

Is primus instituit in forum versus agere cum populo (Cic., *Lael.*, 25, 96), « Le premier il introduisit l'usage de se tourner vers le forum en parlant au peuple ». *Ad meridiem versus* (Liv.), « tourné vers le midi ».

Il n'y a que quelques exemples de *versus* employé seul comme préposition. *Orientem versus* (Plin.), « du côté de l'orient ». *Aegyptum versus* (Sall.), « vers l'Egypte ».

B. Prépositions qui gouvernent l'ablatif.

Ab, *a*, *abs* (grec ἀπό) = « de », marque l'éloignement, le § 110
point de départ, la séparation.

a) Rapport de lieu : éloignement d'un lieu, d'un objet ou d'une personne. *Ab urbe proficisci*, « partir de la ville ». *Litterae a Gallia allatae* (Liv. XXXII, 31, 6), « Des lettres furent apportées de la Gaule ». *A tergo, a fronte, a lateribus tenebitur* (Cic., *Phil.*, III, 13, 22), « Il sera pris de tous côtés : en arrière, de front, sur les flancs ». *A dextro cornu*, « du côté de l'aile droite, sur l'aile droite ». *A quo quidem genere numquam timui* (Cic., *pro Sull.*, 20, 59), « Je n'ai jamais rien appréhendé de cette classe d'hommes ».

b) Le temps = « depuis ». *Ab adulescentia*, *a pueris*, « dès la jeunesse, depuis l'enfance ». *Ab hora tertia*, « à partir de la troisième heure ». *A cena facere aliquid*, « faire quelque chose immédiatement après le souper ». *Ab urbe condita*, « depuis la fondation de Rome », d'où l'expression : *anno ab urbe condita quingentesimo*, « l'an de Rome 500 » (en abrégé : A. U. C.).

c) Au figuré, marque :

1° Le point de départ d'une action, c'est-à-dire, ce qui la produit, la personne (ou la chose personnifiée) qui la fait, avec les verbes passifs et les verbes intransitifs qui ont le sens passif. *Occidi ab aliquo*, « être tué par quelqu'un »; *cadere ab aliquo*, « tomber sous les coups de quelqu'un ». *Ab aliquo cognoscere*, « savoir de quelqu'un » ; — le motif : *ab ira*, « par colère » ; *ab amore et benevolentia*, « par affection et par bienveillance ».

2° L'éloignement et la séparation avec les verbes « recevoir, demander, obtenir, défendre, protéger contre ». *Ab aliquo aliquid impetrare*, « obtenir quelque chose de quelqu'un ». *Tutus ab aliquo*, « protégé contre quelqu'un » ; *defendere a frigore*, « défendre du froid ».

3° Le rang, l'ordre, la relation; p. ex. : *esse, stare, facere ab aliquo*, « être du parti de quelqu'un ». *Nostri illi a Platone et Aristotele aiunt* (Cic., *pro Mur.*, 30, 63), « Nos Platoniciens et nos Aristotéliciens disent ». *Alicui esse ab epistulis*, « être le secrétaire de quelqu'un » ; *a rationibus*, « son comptable ». *Antonius firmus ab equitatu erat* (Cic., *ad Fam.*, X, 15, 2), « Antoine était fort sous le rapport de la cavalerie ». *A doctrina mediocriter instructus* (Cic., *Brut.*, 66, 233), « Médiocrement instruit ». *Latus ab umeris*, « large des épaules ».

Remarque. La forme *a* ne s'emploie que devant les consonnes; *ab* est obligatoire devant les voyelles et devant *h* pour éviter l'hiatus, mais il est facultatif devant les consonnes, excepté *b, m* et *v*. *Abs* est rare en dehors de l'expression *abs te*, au lieu de laquelle on met aussi *a te*, mais non *ab te*.

§ 111 *Absque* « sans » (composé de *abs* et *que*, suffixe, forme adverbiale indéfinie de *quis*). Il n'est employé que dans l'ancienne langue, par Plaute et Térence, et toujours dans des propositions conditionnelles au subjonctif, p. ex. : *absque me, absque te esset*, « sans moi, sans toi, » c'est-à-dire, « si ego non essem, si tu non esses » : *Nam absque ted esset, hodie nunquam ad solem occasum viverem* (Plaut., *Men.*, 1022), « Sans toi, je serais mort avant le coucher du soleil ». Dans la prose classique, on évite l'emploi de cette préposition (quelques exemples dans les lettres de Cicéron); on la retrouve ensuite dans Quintilien et d'autres écrivains postérieurs.

§ 112 *Clam* « en secret, en cachette » n'est guère employé dans la bonne prose que comme adverbe; cependant aussi comme pré-

position avec l'ablatif, p. ex., *clam vobis* (Caes., *B. C.*, II, 32, 8), « à votre insu ». Les comiques le construisent aussi avec l'accusatif, par analogie avec *celare. Clam uxorem et clam filium* (Plaut., *Merc.*, 545), « A l'insu de sa femme et de son fils ». On trouve aussi le diminutif *clanculum* construit comme préposition avec l'accusatif. *Clanculum patres* (Ter., *Adelph.*, 27), « A l'insu de leurs pères ».

Coram, « devant, en présence de » (en parl. des pers.). § 113
Coram populo, « devant le peuple »; *diis coram* (Tac.), « à la face des dieux ».

Remarque. Chez les écrivains anciens, *coram* est toujours adverbe.

Cum « avec » : § 114

a) La réunion, la simultanéité. *Cum aliquo ambulare*, « se promener avec quelqu'un ». *Cum Pansa vixi*, « j'ai vécu avec Pansa, auprès de lui ». *Secum vivere*, « vivre pour soi »; *cum animo suo*, « dans son esprit ». *Si cum animis vestris recordari C. Staleni vitam volueritis* (Cic., *pro Cluent.*, 25, 70), « Si vous voulez bien interroger vos souvenirs et vous rappeler quelle fut la vie de C. Stalénus ».

b) Le temps, c'est-à-dire, la coïncidence d'un moment donné avec une action : *Cum prima luce Pomponii domum venisse dicitur* (Cic., *De off.*, III, 31, 112), « On dit qu'il vint chez Pomponius au point du jour ».

c) L'accroissement, l'adjonction de quelque chose, le vêtement, la possession. *Fiscos complures cum pecunia Siciliensi* (Cic., *Verr.*, I, 8, 22), « Des paniers remplis d'argent sicilien ». *Esse cum telo*, « porter une arme ». *Cenare cum toga pulla* (Cic.), « dîner en robe noire ». *Esse cum imperio*, « être investi d'un commandement ».

d) La circonstance accompagnante, le résultat, la manière. *Semper equidem cum metu incipio dicere* (Cic., *pro Cluent.*, 18, 51), « Je ne commence jamais un discours sans éprouver un trouble involontaire. » *Cum lacrimis*, « en versant des larmes »; *cum multa venustate*, « avec beaucoup de grâce ». *Cum tua peste*, « pour ton malheur ».

e) L'association, la réciprocité, la lutte. *Cum eo mihi sunt omnia*, « tout est commun entre nous »; *dimicare, dissentire cum aliquo*, « être en lutte, en désaccord avec quelqu'un ». *Quom stomacharetur cum Metello* (Cic., *De orat.*,

II, 66, 267), « Comme il se querellait avec Métellus ». *Cum diis bene iuvantibus*, « avec l'aide des dieux ».

§ 115 *De*, « de, hors de, du haut de ». Différence avec *ab*. *Ab* désigne simplement l'éloignement ou le départ d'un lieu ou d'un objet ; *de* la séparation d'avec un objet avec lequel il y avait union intime, le départ d'un lieu où l'on doit être ; cette différence reste la même dans les verbes composés de ces deux prépositions. « Qui *abiit*, dit Hand, Tursell., I, p. 185, non adest et mutavit locum ; sed qui *decessit*, reliquit locum in quo erat aut esse debebat ; quod *abest*, non reperitur, quod *deest*, desideratur. »

a) Rapport de lieu, indique l'éloignement, le départ d'un point précis et déterminé, d'une position que l'on occupe. *De loco deicere*, « chasser quelqu'un de la position qu'il occupe » ; *de vita decedere*, « mourir ». *Me nemo de immortalitate depellet* (Cic., *Tusc.*, I, 32, 77), « Personne ne m'enlèvera l'immortalité ». *Si de caelo villa tacta siet* (Cato R. R., XIV, 3), « Si la maison est frappée par la foudre ». *De sella exsilit*, « il s'élance du haut de son siège » ; *de manibus alicuius effugere*, « s'échapper d'entre les mains de quelqu'un » ; *de rostris pronuntiare*, « parler du haut de la tribune ». — Au figuré : *Facit de se coniecturam* (Cic., *De orat.*, II, 74, 299), « il juge d'après lui-même » (il tire de lui-même une conjecture). *Haec de Priscis Latinis capta oppida* (Liv., I, 38, 4), « Ces villes furent prises aux anciens Latins ».

b) La provenance, l'origine, le tout dont on tire une partie : « de ». *Homo de plebe*, « un homme de la plèbe, un plébéien » ; *homo de schola*, « homme sorti de l'école ». *Caupo de via Latina*, « un cabaretier de la voie latine » ; *aliquis de ponte*, « un homme du pont, c'est-à-dire, un mendiant » ; *unus de multis*, « un homme du commun » ; *hominem de comitibus meis*, « un de mes compagnons ». *De suo*, « avec son argent » ; *de publico, de alieno*, « aux frais de l'Etat, aux dépens d'autrui ». *Emere, mercari de aliquo*, « acheter à quelqu'un ».

c) Le temps déterminé et la durée, « de, pendant, à ». *De nocte*, « de nuit » (cela suppose toujours qu'une partie du temps est déjà écoulée) ; *multa de nocte*, « bien avant dans la nuit » ; *de tertia vigilia*, « à la troisième veille » (c'est-à-dire, pendant la 3e veille). — D'où : la suite immédiate = « immédiatement après » : *Non bonus somnus de prandio* (Plaut., *Most.*, 697), « Il n'est pas bon de dormir tout de suite après le

dîner »; *de auctione venire* (Cic., *ad Att.*, XII, 3, 1), « Venir aussitôt après la vente ».

d) La matière, « de, en, avec » : *verno de flore corona* (Tib., II, 1, 59), « couronne de fleurs printanières ».

e) La chose dont il s'agit, l'objet d'un discours, d'un écrit = « sur, de, touchant, quant à ». *De contemnenda morte liber* (Cic.), « ouvrage sur le mépris de la mort » ; *de officiis liber*, « le traité des devoirs » ; *lex de ambitu*, « loi sur la brigue ». A ce sens se rattache la locution elliptique : *de me autem*, « pour ce qui est de moi » ; *de Dionysio, sum admiratus*, etc., « pour ce qui est de Dionysius, j'ai été étonné, etc. » (c'est comme s'il y avait : de D. quod ad me scripsisti).

f) La conformité = « selon, d'après ». *De amicorum sententia Romam confugit* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 10, 27), « Sur l'avis de ses amis il se réfugia à Rome » ; *de mea sententia*, « à mon avis ». — A ce sens se rattachent les expressions adverbiales de manière : *de integro*, « de nouveau », *de improviso*, à l'improviste ».

g) Avec *res* et *causa*, la cause, le motif, « à cause de, pour, par ». *Gravi de causa*, « pour un motif grave » ; *ea de re*, « à cause de cela ».

Ex, *e* (grec ἐξ), « de, hors de » (l'opposé de *in*). § 116

a) Sens propre, marque :

1° Le lieu, c'est-à-dire, l'éloignement, la sortie de l'intérieur d'un lieu, d'un objet; le lieu d'où part l'action : « de, hors de, du haut de, du fond de » : *ex urbe*, « hors de la ville ». *Surrexit e lectulo* (Cic., *De off.*, III, 31, 112), « il se leva de son lit ». *Removere praesidium ex loco*, « éloigner une garnison d'un lieu ». — *Ex equo pugnare*, « combattre à cheval »; *ex arbore suspendere*, « suspendre à un arbre ». *Reverti ex itinere* (Caes., *B. G.*, II, 29, 1), « rebrousser chemin pour retourner chez soi ». — *E regione, ex adverso*, « en droite ligne, en face, vis-à-vis ». — Au figuré : *cadere ex bona fortuna*, « tomber du faîte de la prospérité ».

2° La provenance et l'origine = « de, venant de, issu de » (au prop. et au fig.). *Negotiator ex Africa*, « un marchand d'Afrique ». *Habuit filium ex illa*, « il eut d'elle un fils ». — *Scire, accipere ex aliquo*, « savoir, apprendre de quelqu'un. » *Coloniam ex hostibus eripere*, « enlever une colonie aux ennemis ». *Ex Transalpinis gentibus maiores nostri*



triumpharunt (Cic., *Phil.*, VIII, 6, 18), « Nos ancêtres ont triomphé des peuples Transalpins ».

b) Le temps, le moment précis d'où part l'action : « de, depuis, à partir de, dès ». *Ex eo tempore*, « depuis ce temps » ; *ex quo*, « depuis que ». *Romae vereor ne ex calendis Ian. magni tumultus sint* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 9, 3), « Je crains qu'à partir des calendes de janvier il n'y ait à Rome de grands troubles ». *Ex dictatura*, « au sortir de la dictature ». *Cotta ex consulatu est profectus in Galliam* (Cic., *Brut.*, 92, 318), « Aussitôt après son consulat, Cotta se rendit en Gaule ; » *ex Metello consule*, « depuis le consulat de Métellus ». *Ex tempore*, « aussitôt, sur le champ » (sans prendre le temps de réfléchir), ou encore « d'après les circonstances » (κατὰ καιρόν).

Différents autres rapports logiques ou figurés :

c) Le changement d'état : « de ». *Ex venatore latro*, « de chasseur devenu brigand ». *Ex homine factus est Verres* (jeu de mots), « d'homme il est devenu verrat ».

d) La matière dont une chose est faite (littér. : est tirée), la composition, le mélange. *Statua ex aere facta* (Cic., *Verr.*, II, 21, 50), « une statue d'airain ». *In eo, qui ex animo constet et corpore* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 35, 98), « dans l'être qui est composé d'un corps et d'une âme ».

e) Le tout dont on isole une partie, la subdivision = « de, d'entre, parmi, du nombre de ». *Unus e septem*, « un des sept sages ». *Quis ex tanto populo ?* « qui dans toute cette foule? »

f) La cause, le motif = « de, par, pour, à cause de ». *Qua ex causa*, « pour ce motif » ; *ex quo*, « c'est pourquoi » ; *ex aere alieno commota civitas* (Cic., *de Rep.*, II, 33, 58), « la république troublée par suite des dettes ». *Laborare ex renibus* (Cic., *Tusc.*, II, 25, 60), « avoir mal aux reins ». *Multi ex vulneribus periere* (Liv. XXII, 7, 3), « Beaucoup périrent des suites de leurs blessures ». *Quod tum ex me doluisti, nunc, ut duplicetur tuum ex me gaudium praestabo* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 21, 3), « Comme j'ai été pour toi alors un sujet de chagrin, je veux faire en sorte que tu éprouves à cause de moi une joie doublement grande ».

g) La suite, la conséquence, la conformité = « d'après, selon, conformément à, dans l'intérêt de ». *Ex testamento*, « d'après le testament ». *Ex lege, ex decreto, ex senatus consulto,* « d'après la loi, en vertu d'un décret, d'un sénatus-consulte ». *E re publica est,* « il est de l'intérêt de la république ».

E virtute, id est, honeste, vivere (Cic., *De fin.*, II, 11, 34), « vivre vertueusement, c'est-à-dire, honnêtement. »

h) La manière, dans les locutions adverbiales : *ex improviso*, « à l'improviste » ; *ex composito*, « d'après une convention, de concert »; *ex memoria*, « par cœur ». *Ex toto*, *ex asse*, *ex semisse heres*, « héritier du tout, de la moitié ». *Ex animo*, « sincèrement (cf. en grec : ἐκ θυμοῦ φιλεῖν, en français : « de tout mon cœur ») ; *magna ex parte*, « en grande partie ».

Remarque. La forme *e* ne se met que devant les consonnes, *ex* se met devant les voyelles et les consonnes.

Prae « devant, en avant ». (Cf. *prae-cedere*, « aller devant) ». § 117

a) Sens propre, rapport de lieu : « devant, par devant, en avant de ». *Prae manu*, « devant la main », c'est-à-dire, « que l'on a, qui est au pouvoir de » (chez les comiques anciens et les écrivains postclassiques). — Ne s'emploie dans son sens propre que dans les locutions : *prae se ferre*, *gerere*, « porter devant soi, présenter », et au fig. : « manifester, faire paraître, afficher ». *Stillantem prae se pugionem tulit* (Cic., *Phil.*, II, 12, 30), « Il portait devant soi son poignard teint de sang ». *Prae se agere* (au lieu de *ante*) dans Tite-Live : « pousser devant soi ».

b) La comparaison (sens figuré) : « en comparaison de, au prix de, eu égard à, préférablement à ». *Ut hominem prae se neminem putet* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 46, 135), « Il pense qu'il n'y a d'homme que lui ». *Tu prae nobis beatus videris* (Cic., *ad Fam.*, IV, 4, 2), « toi, tu parais heureux en comparaison de nous ».

c) La cause, mais seulement quand il s'agit d'un obstacle, d'un empêchement, avec des expressions négatives, « par suite de, à cause de, par l'effet de ». *Prae lacrimis non possum*, (Cic., *ad Att.*, IX, 12, 1), « les larmes m'empêchent de ». *Collis qui vix prae multitudine hominum cerni poterat* (Caes., *B. G.*, VII, 44, 1), « Une colline que l'on pouvait à peine distinguer à cause du grand nombre d'hommes (dont elle était couverte) ».

Remarque. *Prae* ne s'emploie pas en parlant du temps.

Pro « devant », mais de sorte qu'on se trouve devant un § 118
objet que l'on a derrière soi.

a) Rapport de lieu : « devant, en avant de, sur le devant ». *Caesar legiones in acie pro castris constituit* (Caes., *B. G.*, IV, 35, 1), « César rangea ses légions en bataille en avant du

camp » (le camp se trouvait derrière elles). *Pro vallo*, « en avant des retranchements » ; *pro tribunali*, « sur le tribunal » ; *pro curia sedere*, « être assis devant la curie (et non dedans) ; *pro templis*, « devant les temples, à la porte des temples » ; *pro contione*, « devant l'assemblée » (même sens que *in contione* = *publice*.)

Remarque. *Pro* n'est pas employé en parlant du temps.

b) Du sens propre dérive naturellement le sens de protection = « pour, en faveur de, dans l'intérêt de, au nom de ». *Pro patria pugnare*, « combattre pour sa patrie » (littér. : devant sa patrie, pour la défendre ; c'est le même ordre d'idées qu'en grec : πρὸ πατρίδος μάχεσθαι). *Convenit dimicare pro legibus, pro libertate, pro patria* (Cic., *Tusc.*, IV, 19, 43), « Il est bien de se battre pour les lois, pour la liberté, pour la patrie ». *Oratio pro Milone*, « plaidoyer pour Milon ».

c) La substitution : une chose ou une personne passant devant une autre pour se mettre à sa place : « pour, au lieu de, à la place de ». *Pro consulibus*, « pour les consuls » ; *pro consule*, *pro praetore*, « proconsul, propréteur » (celui qui fait les fonctions de consul, de préteur). *Cato ille noster mihi unus est pro centum milibus* (Cic., *ad Att.*, II, 5, 1), « Ce Caton, notre ami, me tient lieu à lui seul de cent mille autres ». *Pro hoste habere*, « regarder comme ennemi » ; *pro certo habere, putare*, « tenir pour certain ».

d) La compensation = « pour, en retour de, pour prix de ». *Huic ille pro meritis gratiam rettulit* (Nep., *Them.*, 8, 7), « Il lui fut reconnaissant pour les services rendus ».

e) La conformité, le rapport, la comparaison, = « pour, selon, suivant, eu égard à, en proportion, en raison de ». *Pro viribus*, « selon ses forces ». *Pro multitudine hominum et pro gloria belli atque fortitudinis angustos se habere fines habere arbitrabantur* (Caes., *B. G.*, I, 2, 5), « Leur population nombreuse, la gloire de leurs armes et le sentiment de leur courage leur faisaient trouver leur pays trop étroit. » *Maior quam pro numero iactura*, « perte hors de proportion avec le nombre (des combattants) ». *Pro eo ut* (*prout*), « autant que, selon que » ; *pro eo quod*, « parce que » ; *pro parte virili*, « pour ma part » ; *pro rata parte*, *pro portione*, « en proportion de, proportionnellement » ; *pro se quisque*, « chacun suivant ses moyens ».



Sine « sans » (l'opposé de *cum*). § 119

Non fit sine periclo facinus magnum (Ter., *Heaut.*, 314), « On ne fait pas sans péril quelque chose de grand. » *Etiam sine magistro vitia discuntur* (Sen., *Quaest. Nat.*, III, 30), « Le vice s'apprend sans maître ».

Tenus « jusqu'à », du radical *ten*, cf. ten-do, ten-eo, § 120
ten-or, en grec ταν-, τεν-, τάνυ-μαι, « je m'étends », τείν-ω, « j'étends ». *Tenus* est un substantif et signifie littéralement : une corde tendue; puis on l'a employé à l'accusatif comme préposition dans le sens de « jusqu'à ».

Tenus se met après son régime, qui est ordinairement à l'ablatif. Il est rare dans la prose classique et ne se trouve que dans César.

a) Rapport de lieu. *Antiochus, rex Asiae, a Scipione devictus, Tauro tenus regnare iussus est* (Cic., *pro Dei.*, 13, 36), « Antiochus, roi d'Asie, vaincu par Scipion, reçut ordre de borner son royaume au mont Taurus ». *Summo tenus ore*, « du bout des lèvres ».

b) Rarement en parlant du temps. *Cantabrico tenus bello nec ultra* (Suet., *Aug.*, 85).

c) Sens figuré, marque la restriction. *Veteres verbo tenus acute illi quidem, sed non ad hunc usum popularem atque civilem, de re publica disserebant* (Cic., *de Leg.*, III, 6, 15), « Les anciens (de la secte) dissertaient bien sur la République, et même ingénieusement, mais s'en tenaient à la théorie générale, sans descendre aux détails de la pratique journalière et civile ». *Ore tenus sapientia exercitatus,* » exercé dans la sagesse en paroles seulement » (non en actes).

On trouve, mais non dans la prose classique, *tenus* avec le génitif, construction qui fait ressortir la nature substantive de cette préposition. *Lumborum tenus* (Cic., *Arat.*, 83), « jusqu'aux reins »; *crurum tenus* (Verg., *Geo.*, III, 53), « jusqu'aux cuisses ».

II. PRÉPOSITIONS QUI GOUVERNENT DEUX CAS : L'ACCUSATIF ET L'ABLATIF.

In. § 121

1. Avec l'accusatif, à la question *quo?* marque le mouvement pour aller dans l'intérieur d'un objet, vers cet objet, ou dans les environs immédiats.

a) Rapport local : « dans, en, à, sur, vers, chez ». *Ire in urbem*, « aller dans la ville »; *in Graeciam proficisci*, « partir pour aller en Grèce »; *proficisci in exsilium*, « aller en exil »; *incurrere in morbum*, « tomber malade ».

b) La tendance, la direction, l'extension, la situation : « vers, à, du côté de, contre ». *In Galliam versus*, « du côté de la Gaule »; *in laevum*, « à gauche ».

c) Le temps, la limite, l'époque à venir : « à, jusqu'à, pour ». *Invitare aliquem in posterum diem*, « inviter quelqu'un pour le lendemain »; *in praesens*, « pour le présent »; *in posteritatem*, « pour la postérité »; *in perpetuum* (avec ou sans *tempus*), « pour toujours ». *Sermonem in multam noctem produximus* (Cic.), « nous prolongeâmes la conversation bien avant dans la nuit ». *Magistratus in annum creati* (Liv., XXVII, 6, 12), « des magistrats nommés pour un an, annuels ». *In diem vivere*, « vivre au jour le jour ». *In dies*, *in singulos dies* (sens distributif), « chaque jour, de jour en jour ».

d) Sens figuré : la destination, le but, la tendance favorable ou contraire d'un sentiment ou d'une action : « pour, contre, envers ». *Quo amore inflammati esse debemus in patriam?* (Cic., *de Orat.*, I, 44, 197), « quel ardent amour ne devons-nous pas avoir pour la patrie? » *Scribere carmen in aliquem*, « composer des vers en l'honneur de quelqu'un ». *In rem communem*, « dans l'intérêt général ». *In eandem sententiam loquitur Scipio* (Caes., *B. C.*, I, 1, 4), « Scipion parle dans le même sens ». *Ita ad impietatem in deos, in homines adiunxit iniuriam* (Cic., *de Nat. deor.*, III, 34, 84), « Il ajouta ainsi à l'impiété envers les dieux l'injustice envers les hommes ». *Qui contra imperium in hostes pugnaverant* (Sall., *Cat.* 9, 4), « Ceux qui avaient combattu contre l'ennemi malgré les ordres contraires ». *Odium in malos cives*, « la haine contre les mauvais citoyens ». *In orbem consistere*, « mettre en cercle » (de manière à former un cercle). *Accipere in bonam partem*, « prendre en bonne part ».

e) La distribution, la division : « en, par ». *Gallia divisa est in tres partes* (Caes., B. G., I, 1, 1), « La Gaule est divisée en trois parties ». *Discribebat censores binos in singulas civitates* (Cic., *Verr.*, II, 53, 133), « Il répartissait les censeurs et en assignait deux à chaque ville ». *C. Verrem aratoribus... pro frumento in modios sin-*

gulos duodenos sestertios exegisse (Cic., *in Caecil.*, 10, 30), « Verrès faisait payer aux laboureurs douze sesterces par modius »; *in capita* (s.-ent. *singula*), « par tête » ; *in dies*, « de jour en jour ».

f) La manière, la forme : « en, en forme de, selon, d'après ». *Hostilem in modum*, « d'une manière hostile, comme un ennemi »; *mirum in modum*, « d'une façon surprenante »; *in vicem*, « tour à tour » (ou « au lieu de »); *in speciem*, « en apparence ».

2. *In* avec l'ablatif, à la question *ubi?*

a) Le lieu où l'on est, le repos ou l'action dans un lieu; « dans, où, sur, à, chez ». *In urbe esse*, « être dans la ville »; *in ripa fluminis*, « sur la rive du fleuve »; *in summo monte*, « sur le sommet de la montagne »; *in Italia*, « en Italie ». *Sedere in sella, in solio*, « être assis sur un siège, sur un trône », — *in equo*, « être à cheval ». — Au figuré : *Quanta fuit auctoritas in Metello!* « quelle fut l'autorité de Métellus! » *In manibus habere*, « avoir entre les mains » ou simplement « avoir, tenir »; *in oculis esse*, « être devant les yeux »; *in oculis omnium*, « aux yeux de tous ». *Satisne vobis videor in vestris auribus commentatus?* (Cic., *de Fin.*, V, 25, 75), « Ne trouvez-vous pas que je vous ai suffisamment fatigué les oreilles de mes dissertations? »

b) Le temps, c'est-à-dire, l'époque précise ou la durée : « dans, pendant, durant, après ». *In consulatu, in praetura*, « pendant le consulat, la préture de quelqu'un »; *ter in anno*, « trois fois dans l'espace d'un an »; *bis in die*, « deux fois par jour ». *In bello, in pace*, « pendant la guerre, en temps de paix ». *In legendo*, « en lisant ». *In maximis occupationibus* (Cic., *Orat.*, 10, 34), « au milieu de tes nombreuses occupations ». Cf. § 66, l'ablatif de temps.

c) L'état, la situation physique ou morale, le vêtement : « dans, en, avec ». *In armis*, « en armes »; *esse in potestate alicuius*, « être au pouvoir de quelqu'un ». *Lamentantur in vulnere* (= vulnerati) (Cic., *Tusc.*, II, 21, 49), « ils se lamentent quand ils sont blessés ». *Magno in aere alieno esse* (Cic., *Cat.*, II, 8, 18), « avoir beaucoup de dettes, être dans les dettes ». *Esse in spe, in timore, in honore, in periculo*, etc.

d) Le nombre, la classe à laquelle quelqu'un appar-

tient; le tout dont on isole une partie : « dans, de, entre, parmi » (comme *inter*). *In bonis haberi*, « être mis au nombre des bons citoyens »; *in magnis viris numerari*, « être compté parmi les grands hommes ». (Mais : *referre in* avec l'accus., p. ex. : *in deos referre*, « mettre au rang des dieux.) »

c) La manière ou le rapport sous lequel on considère quelqu'un ou quelque chose; l'objet de l'action, la personne envers laquelle elle est faite : « dans, en, à, à l'occasion, au sujet de, à l'égard de ». *Rudis in nulla re esse*, « n'être étranger à rien ». *In hoste crudelis*, « cruel envers un ennemi ». *Quod idem in bono servo dici solet* (Cic., *De orat.*, II, 61, 248), « On peut en dire autant d'un bon esclave ». *Peccare, delinquere in re, in aliquo*, « commettre une faute au sujet de quelqu'un ou de quelque chose ».

Remarque. Remarquez : 1° l'emploi de *in* avec l'ablatif à la question *quo?* avec les verbes *pono, colloco, statuo, constituo*, etc. L'ablatif avec ces verbes vient de ce que l'on considère surtout, non pas l'action même de placer quelque chose dans ou sur un lieu, un objet, mais l'état et la situation qui résulte de cette action; en d'autres termes, on considère la chose placée à l'état de repos et non à l'état de mouvement. *Plato animi principatum, id est rationem, in capite sicut in arce, posuit, iram in pectore locavit* (Cic., *Tusc.*, I, 10, 20), « Platon met la partie principale de l'âme dans la tête, comme dans un lieu éminent d'où elle doit commander; et il place la colère dans la poitrine ». *Captivos vinctos in medio statuit* (Liv., XXI, 42, 1), « Il place les prisonniers enchaînés au milieu du cercle ». — On met cependant aussi l'accusatif : *exercitum in provinciam collocat* (Sall., *Iug.*, 61, 2), « Il met son armée dans la province romaine ». — Les composés de *ponere* prennent l'une et l'autre construction. — *Inscribo, insculpo, imprimo, incido, includo* se construisent également avec *in* et l'ablatif ou l'accusatif, selon que l'on veut faire ressortir davantage, soit le mouvement de l'action, soit le résultat, c'est-à-dire, ce qui est inscrit, imprimé, gravé, renfermé, etc....., dans ou sur quelque chose.

Remarquez : 2° *In* avec l'accusatif avec les verbes de repos, *esse* et quelques autres; p. ex. : dans certaines expressions techniques et archaïques, comme *esse in potestatem*, « être sous la domination de »; *manere in amicitiam populi Romani*, « rester dans l'alliance du peuple romain ». *Qualum terra impleto calcatoque bene in arborem relinquito* (Cato, *R. R.*, 52, 1), « Remplis de terre une corbeille, foule la terre comme il faut, et laisse la corbeille suspendue à un arbre ». *Quo die in Tusculanum essem futurus* (Cic., *ad Att.*, XV, 4, 2). « Quel jour je devais me trouver à ma campagne de Tusculum ». *Adesse in senatum iussit* (Cic., *Phil.*, V, 7, 19), « Il lui donna ordre d'assister à la séance du Sénat ». Ici c'est l'idée contraire qui explique l'accusatif. On considère non point seulement le lieu ou la situation dans laquelle se trouve une personne ou une chose, mais aussi et surtout le mouvement qu'elle a dû faire pour y arriver.

Sub (ὑπό), « sous ». §122

1. *Sub* avec l'accusatif, à la question *quo?*

a) Rapport de lieu, c'est-à-dire, la direction sous un lieu ou vers un objet : « sous, au dessous de ». *Sub iugum mittere*, « faire passer sous le joug ». *Sub montem succedunt milites* (Caes., *B. C.*, I, 45, 2), « Les soldats s'avancent au pied de la montagne ». — Au figuré : *cadere sub sensum* (Cic., *De fin.*, III, 18, 60), « tomber sous le sens » ; *sub potestatem redigere*, « soumettre à son pouvoir ».

b) Le temps, c'est-à-dire, l'époque approximative : « vers, aux approches de ». *Sub vesperum, sub lucem* (Caes.), « vers le soir, au matin ».

c) La succession, la conséquence : « tout de suite après, par suite de ». *Sub eas litteras* (Lepidi) *statim recitatae sunt tuae* (Cic., *ad Fam.*, X, 16, 1), « Après la lettre de Lepidus, on lut la vôtre ». *Sub haec dicta* (Liv.), « à ces mots ».

2. *Sub* avec l'ablatif, à la question *ubi?*

a) Rapport de lieu, la position sous un objet : « sous, au dessous de, dans l'intérieur de ». *Nihil novi sub sole*, « il n'y a rien de nouveau sous le soleil ». *Sub divo* (ou *dio*), « en plein air ». *Sub monte*, « au pied de la montagne ». — Au figuré : *Sub regibus*, « sous les rois » ; *sub hoc metu*, « sous l'influence de cette crainte » ; *esse sub dicione alicuius*, « être soumis à la domination de quelqu'un ».

b) Le temps précis : « à, dans, pendant ». *Ne sub ipsa profectione milites oppidum irrumperent* (Caes., *B. C.*, I, 27, 3), « De peur que, au moment même de sa retraite, les soldats (de César) ne fissent irruption dans la place ».

c) Le moyen : « sous le couvert de, au moyen de ». *Sub umbra*, « à la faveur de l'ombre » ; *sub nomine, sub specie*, « sous le prétexte ».

Subter, renforcement de *sub* (très rare). §123

1. Il ne s'emploie que dans le sens local, et, en prose du moins, toujours avec l'accusatif. *Plato iram in pectore, cupiditatem subter praecordia locavit* (Cic., *Tusc.*, V, 1, 4), « Platon met la colère dans la poitrine, et la concupiscence un peu au dessous du diaphragme ». *Virtus omnia subter se habet* (Cic., *Tusc.*, V, 1, 4), « La vertu se met au dessus de tout » (*se* est peut-être à l'abl.).

2. *Subter* avec l'ablatif est poétique et très rare. *Rhetaeo subter litore* (Cat., 65, 7), « Sous le rivage (dans la terre) de Rhétée ».

§ 124 *Super* ὑπέρ : « sur, au dessus, par dessus ».

1. Avec l'accusatif, à la question *quo?* et *ubi?*

a) Le lieu : « sur, au dessus de, par dessus, dans (un lieu élevé) ». *Demetrius super terrae tumulum noluit quid statui nisi columellam* (Cic., *de Leg.*, II, 26, 75), « Démétrius ne permit de placer sur le monceau de terre (le tombeau) autre chose qu'une petite colonne ». *Super aspidem assidere*, « s'asseoir sur un serpent » ; *super flumen*, « sur le bord d'un fleuve ». *Super aliquem accubare*, « être assis à table au dessus de quelqu'un ». *Philippus super Sunium navigans Chalcidem parvenit* (Liv. XXVIII, 8, 11), « Philippe, ayant doublé le cap Sunium, arriva à Chalcis ».

b) La limite franchie : « outre, en sus de, plus de ». *Super quadraginta*, « plus de quarante ». *Novus super veterem luctus*, « un deuil nouveau qui s'ajoute à l'ancien ». *Punicum exercitum super morbum etiam fames affecit* (Liv., XXVIII, 46, 15), « Outre l'épidémie, l'armée carthaginoise eut à souffrir le fléau de la famine ».

2. *Super* avec l'ablatif ne s'emploie correctement que dans le sens de *de* : « au sujet de », encore l'usage en est-il très restreint. *Hac super re scribam ad te* (Cic., *ad Att.*, XVI, 6, 1), « Je vous écrirai à ce sujet ». — Pour marquer le lieu, il ne se rencontre que dans les poètes. *Chalcidica super adstitit arce* (Verg., *Aen.*, VI, 17), « Il s'arrêta au dessus de la ville de Cumes ». *Super impia cervice* (Hor., *Carm.*, III, 1, 17), « Au dessus de sa tête impie ».

Remarques sur la syntaxe des prépositions.

§ 125 *Prépositions employées adverbialement.*

Les prépositions étaient, comme nous l'avons déjà dit plus haut, primitivement des adverbes de lieu. Aussi quelques-unes d'entre elles ont conservé plus que les autres leur nature adverbiale et s'emploient adverbialement, c'est-à-dire, sans être accompagnées d'un cas. Ce sont :

Ad, avec les noms de nombre = « à peu près », surtout dans César et Tite-Live. Cf. § 35. c.

Adversus (—*um*), « au devant, à la rencontre, en face » : *ire*

adversum, *alicui adversum venire* (Plaut.), « aller à la rencontre de quelqu'un ».

Ante = « devant, en avant; auparavant, autrefois » (= *antea*); *post*, « après, derrière, ensuite » (= *postea*), surtout dans les expressions : *paucis ante* (*post*) *diebus*, *paulo ante* (*post*), etc.

Circa, « à l'entour, dans le voisinage ». — *Circum*, même sens.

Contra, « vis-à-vis, en face ; au contraire ». *Omnia contra circaque plena hostium erant* (Liv., V, 37, 8), « Tout le pays en face et autour (des Romains) était couvert d'ennemis ».

Extra, « au dehors », « en outre ».

Infra, « au dessous ». *Earum litterarum exemplum infra scriptum est* (Sall., *Cat.*, 34, 3), « Voici (ci-dessous) la copie de cette lettre ».

Iuxta, « dans le voisinage, à côté ; aussi bien, également ». *Legionem, quae iuxta constiterat* (Caes., *B. G.*, II, 26, 1), « La légion qui était placée près de là ».

Intra, « en dedans, à l'intérieur », seulement dans la latinité postclassique.

Pone, « par derrière, en arrière ». *Pone sequens* (Verg., *Aen.*, X, 226).

Prae, « en avant, devant », dans les locutions : *i prae* et *abi prae*, « va, marche devant, en avant ».

Prope et *propter*, « auprès, dans le voisinage ». *Prope esse*, « être dans le voisinage ». *Ubi aqua propter siet* (Cato, *R. R.*, 151, 2), « Dans un endroit où il y ait de l'eau tout près ». *Duo filii propter cubantes* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 23, 64), « Ses deux fils qui couchaient là tout près ».

Supra, « au dessus, au delà, en plus ». *Uti supra demonstravimus* (Caes., *B. G.*, II, 1, 1), « Comme nous l'avons dit plus haut ». *Pisonis amor in nos tantus est, ut nihil supra possit* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 1, 4), « L'affection que Pison a pour nous est vraiment incomparable ».

Ultra, « au delà, par delà, plus loin; de plus, en outre ». *Citra*, « en deçà, de ce côté-ci ». *Dextera diriguit nec citra mota nec ultra* (Ovid., *Met.*, V, 186), « Sa main pétrifiée ne peut se mouvoir en aucun sens ». *Paucis citra milibus lignatores ei occurrunt* (Liv., X, 25, 5), « A quelques milles en deçà du camp, il rencontre des soldats qui allaient couper du bois ».

Coram, « personnellement, en face », p. ex. : *coram loqui cum aliquo*, « parler, s'entretenir avec quelqu'un ».



Super, « dessus, en dessus, au delà, en outre, de reste ». *Satis superque*, « assez et au delà ».

Subter, « au dessous, par dessous ». *Deinde subter mediam fere regionem sol obtinet* (Cic., *de Rep.*, VI, 17, 17), « Ensuite plus bas la moyenne région est occupée par le soleil ».

§ 126 Réciproquement quelques adverbes sont construits avec un régime comme des prépositions, p. ex. : *circiter meridiem* (Caes), « vers midi, » et *hora circiter quarta* (Caes.), « vers la quatrième heure ». — *Palam*, « publiquement, devant » (seulement avec l'ablatif : *palam populo*, « sous les yeux du peuple »; *me palam*, *te palam*, (poétiq.). — *Procul* « loin de », qui se met ordinairement comme adverbe avec *a*, s'emploie aussi seul avec l'ablatif et devient préposition : *Haud procul seditione res erat* (Liv., VI, 16, 6), « C'était presque une émeute »; *procul dubio*, « sans aucun doute »; *procul mari* pour *a mari* (Liv.), « loin de la mer ». — *Simul*, « en même temps, avec », chez les poètes depuis Horace et dans Tacite. *Simul his* au lieu de *simul cum his* (Hor. *Sat.*, I, 10, 86). *Avulsa est ore simul cervix* (Sil., V, 418), « Il eut le cou tranché et sa tête tomba ».

Usque. Le fréquent usage de *usque ad* avec l'accusatif a fait qu'on a supprimé parfois la préposition, et l'adverbe s'est trouvé seul avec l'accusatif, p. ex. : *usque Hennam*, *Romam usque*, « jusqu'à Henna, jusqu'à Rome »; *usque alterius initium pontis* (Liv., XLIV, 5, 6), « jusqu'au commencement de l'autre pont ».

Remarque 1. *Prope* s'emploie aussi avec *ab* et l'ablatif; on considère en ce cas non plus le point dont on se rapproche, la direction vers un lieu, mais le point d'où l'on part pour indiquer la proximité : *prope ab urbe* au lieu de *prope urbem*, « près de la ville » (en partant de la ville). — Nous avons vu que le comparatif *propius* et le superlatif *proxime* prennent, comme le positif *prope*, l'accusatif sans préposition (§ 104). Mais on dit aussi avec *ab* et l'ablatif *propius a virtute, proxime ab urbe.* Il y a quelques exemples du datif : *propius Tiberi quam Thermopylis* (Nep., *Hann.*, 8, 3), « plus près du Tibre que des Thermopyles ».

Remarque 2. Parmi les prépositions dissyllabiques, *ante*, *circa*, *contra*, *inter*, *propter*, et parmi les prépositions monosyllabiques, *de*, *ad*, *per*, peuvent se mettre après leur complément, quand c'est un pronom relatif. Les poètes et les prosateurs de l'époque postérieure vont plus loin dans cette liberté de construction, p. ex. : *vitiis nemo sine nascitur*, au lieu de *sine vitiis*. — *Inter* se trouve déjà dans César après son régime, p. ex. : *saxa inter et alia loca periculosa* (*B. C.*, III, 6, 3).

Remarque 3. Il faut éviter comme une faute de latin la rencontre de deux prépositions, p. ex. : *de in urbe rebus gestis* au lieu de *de rebus in urbe gestis*.



Chapitre X.

Particularités dans la syntaxe du substantif.

Il y a entre la langue latine et la langue française certaines § 127
différences dans la manière de concevoir et d'exprimer les choses. Ainsi le latin n'aime pas les abstractions; il aime, au contraire, à se représenter les objets sous leur forme concrète et réelle et à les exprimer de même. Rarement il généralise par la réflexion ses observations particulières pour en tirer des idées abstraites. En d'autres termes, le latin regarde les individus en eux-mêmes et pour eux-mêmes, plutôt que la collectivité et les qualités essentielles qui la constituent.

Voilà pourquoi le latin emploie le nom concret au lieu du nom abstrait:

1. Pour marquer l'âge auquel ou depuis lequel quelqu'un a fait quelque chose : *puer*, *adulescens*, *iuvenis*, *senex*, au lieu de : *in pueritia*, *in adulescentia*, *in iuventute*, etc. ; *ab infante*, *a puero* ou *pueris* (à côté de *a pueritia*, *ab adulescentia*). Cependant on dit : *a prima* ou *ab ineunte aetate*, « dès l'entrée dans la vie civile ».

Eas artes, *quibus a pueris dediti fuimus* (Cic., *de Orat.*, I, 1, 2), « Ces arts libéraux, à l'étude desquels nous nous sommes adonnés dès notre enfance ». *Furius puer didicit quod discendum fuit* (Cic., *de Orat.*, III, 29, 87), « Furius apprit dans son enfance (étant enfant) tout ce qu'il fallait apprendre ».

2. Quand le nom d'une fonction publique est employé pour marquer le temps ou une circonstance particulière : *Cicerone consule* au lieu de *in consulatu Ciceronis*, « sous le consulat de Cicéron » ; *ante*, *post Ciceronem consulem*, « avant, après le consulat de Cicéron ». *Haec Q. Fabio M. Claudio coss. gesta* (Liv., XXIV, 43, 1), « Ces faits eurent lieu sous le consulat de Q. Fabius et de M. Claudius ».

Cependant quand le sujet est déterminé par une apposition qui se rapporte à l'attribut, on emploie aussi bien l'une ou l'autre forme; ainsi : *Clodius tribunus plebis* ou *in tribunatu plebis leges civitati perniciosissimas tulit*, « Clodius porta, comme tribun du peuple (pendant son tribunat), des lois pernicieuses à la République ». Cf. § 12, 3.

3. Au lieu de désigner la personne en général, le latin nomme le membre ou la partie spécialement touchée par l'affirmation.



Ainsi il maintient exactement la différence entre le corps et l'esprit, entre *corpus* et *animus*. *Illi qui Graeciae formam rerum publicarum dederunt, corpora iuvenum firmari labore voluerunt* (Cic., *Tusc.*, II, 15, 36), « Ceux qui ont donné à la Grèce sa constitution ont voulu que les jeunes gens se fortifient par le travail ». *Multis rebus meus offendebatur animus* (Cic., *ad Fam.*, I, 9, 5), « J'étais choqué d'une foule de choses ».

4. Les Latins n'avaient pas toujours un nom de pays correspondant au nom du peuple; ils employaient alors le nom du peuple pour désigner le lieu aux questions *ubi*, *quo*, *unde*. *In Sabinis*, *in Sabinos*, *ex Sabinis*, « dans la Sabine, de la Sabine ». *Hanno ex Brutiis venit* (Liv., XXIII, 43, 6), « Hannon arrive du Bruttium ».

§ 128 Par contre, le latin emploie quelquefois le nom abstrait pour le concret : *iuventus* pour *iuvenes*, *nobilitas* pour *nobiles*, *posteritas* pour *posteri*, *vicinitas*, *servitium*, etc., pour *vicini*, *servi*; *coniuratio* pour *coniurati*. *Per ignaviam et vana ingenia.* (Sall., *Cat.*, 20), « A l'aide d'hommes faibles et sans caractère ». *In ea quae non vult saepe adulescentia incurrit* (Cic., *Cato mai.*, 8, 25), « La jeunesse (c-à-d. les jeunes gens) a souvent plus d'une contrariété à subir ». *Ubi salutatio defluxit, litteris me involvo* (Cic., *ad Fam.*, IX, 20, 3), « Sitôt que les visiteurs sont partis, je m'enfonce dans mes études ». *Servitia sileant* (Cic., *pro Flacc.*, 38, 97), « Que les esclaves se taisent ».

§ 129 Quand l'adjectif français renferme une idée importante et qui doit être mise en relief, cet adjectif devient en latin un substantif abstrait correspondant suivi du génitif; ainsi p. ex. : *fortis Brutus* deviendra *fortitudo Bruti*, *magnus dolor* devient *magnitudo doloris*. *Isocratis ludus nobilitate discipulorum florebat* (Cic., *de Orat.*, III, 35, 144), « L'école d'Isocrate comptait de nobles disciples » (au lieu de *nobilibus discipulis*). *Illa virtus L. Crassi morte exstincta subita est* (Cic., *de Orat.*, III, 1, 1), « Une mort soudaine anéantit cette vertu si pure de L. Crassus ». *Aquae magnitudine flammae vis opprimitur* (Cic., *Cato mai.*, 19, 71), « Un feu violent est étouffé par beaucoup d'eau ». (1)

(1) Cf. F. Antoine, *Observations sur les exercices de traduction*, etc., p. 27.

Emploi du singulier. — Le singulier des substantifs peut être employé collectivement au lieu du pluriel français, pour désigner toute une classe de personnes ou de choses : § 130

a) Les personnes, les noms de peuple, les soldats ou les partis ennemis : *miles, eques, pedes*; *Romanus, Poenus* (= *Romani, Poeni,* ou encore *milites Romani*); *hostis.*

Affectabat ut Romanus ita Poenus Siciliam (Flor., II, 2), « Les Romains comme les Carthaginois convoitaient la Sicile ». *Et circumfuso militabant milite Volsci* (Verg., *Aen.*, XI, 546), « Et les Volsques de tous côtés couraient autour de lui ».

b) Les animaux, les plantes et les fruits :

Villa abundat porco, haedo, equo, gallina (Cic., *Cato mai.*, 16, 56), « La ferme a en abondance des porcs, des chevreaux, des chevaux, des poules ». *Faba Pythagorei abstinuere* (Cic., *de Divin.*, II, 58), « Les Pythagoriciens ne mangeaient pas de fêves ». *In rosa et viola potare* (Cic., *De fin.*, II, 20, 65), « Boire sur un lit de roses et de violettes ». *Vestis*, « l'habillement »; *instrumentum*, « les instruments »; *apparatus*, « les apprêts, les préparatifs ».

Le pluriel pour le singulier. — Le pluriel de certains substantifs s'emploie en latin plus souvent qu'en français au lieu du singulier : § 131

1. Avec les substantifs abstraits, surtout avec les substantifs verbaux, pour indiquer que quelque chose arrive différentes fois, en différentes circonstances ou se rapporte à différents sujets. *Adventus imperatorum nostrorum in urbes sociorum non multum ab hostili expugnatione differunt* (Cic.. *pro leg. Man.*, 5, 13), « L'arrivée de nos généraux dans les villes alliées ne diffère pas beaucoup de l'irruption dans une ville prise d'assaut ». *Praesentia deorum* (Cic., *de nat. Deor.*, II, 66, 166), « la présence, les apparitions des dieux ». *Proceritates arborum* (Cic., *Cato mai.*, 17, 59), « la hauteur des arbres ». *Domesticae fortitudines* (Cic.), « traits de courage civil ». *Sessiones quaedam contra naturam sunt* (Cic., *De fin.*, V, 12, 35), « Il y a des manières de s'asseoir contraires à la nature ».

Remarque 1. Le pluriel est employé quelquefois, surtout en poésie, pour donner à l'idée plus d'importance et de grandeur. *Regna Priami* (Verg., *Aen.*, II, 22), « le royaume de Priam »; *munera*, en parlant d'un seul objet

donné en présent. *Clipeum, laevae gestamina nostrae* (Ovid., *Met.*, XV, 63), « le bouclier que portait notre bras gauche ».

2. Avec les noms concrets, surtout ceux qui désignent :

a) Le corps et ses parties, s'ils appartiennent à différents sujets (en français on met le singulier). *Confecti vulneribus hostes terga vertere* (Caes., *B. G.*, III, 21, 1), « Les ennemis accablés de blessures prirent la fuite ». *Terga dare* (Liv.), même sens. *Iuvenes corpora oleo perunxerunt* (Cic., *Tusc.*, I, 47, 113), « Les jeunes gens se frottèrent le corps avec de l'huile ».

b) Les phénomènes naturels, la température : *pruinae*, *grandines*, *imbres, pluviae* (le pluriel marque l'abondance ou la fréquence).

Remarque 2. Les substantifs qui expriment la matière se mettent aussi au pluriel pour désigner différentes sortes, différentes parties ou différents ouvrages faits de telle ou telle matière : *ligna*, « des bois, des sortes ou des morceaux de bois »; *aera*, « des objets faits d'airain »; *cerae*, « des tablettes enduites de cire ».

§ 132 Le pluriel d'un nom propre désigne :

a) Ou bien les membres d'une famille, comme : *Metelli*, « les Métellus »; *Scipiones*, « les Scipions »; b) ou des hommes qui ressemblent à celui qui est nommé, p. ex. : *Catones*, « des Catons » (c-à-d., des hommes comme Caton). *Sint Mecaenates, non deerunt, Flacce, Marones* (Hor., *Ep.*, I, 1, 64), « Qu'il y ait des Mécènes, Flaccus, et il ne manquera pas de Virgiles ».

§ 133 Les substantifs qui sont les neutres du participe parfait passif, comme *dictum*, *factum*, *inventum*, *responsum*, etc., peuvent être déterminés par des adjectifs ou par des adverbes. C'est ainsi qu'on dit, et c'est la seule tournure correcte : *bene*, *recte*, *male facta*; mais on dit aussi : *Factum aliquod egregium* (Cic., *ad Fam.*, X, 16, 2), « Une action remarquable ». *Perniciosa et iniusta populis iussa* (Cic., *de Leg.*, II, 5, 11), « Des commandements pernicieux et injustes prescrits aux peuples ».

Remarque. Si c'est l'idée de l'action elle-même qui domine dans l'esprit, on met l'adverbe; si c'est au contraire le résultat de l'action exprimé par le participe, on met l'adjectif.

§ 134 1. Le substantif *nemo* (non pas *nullus*) se joint régulièrement, non seulement aux noms de peuple adjectifs pris substantivement,

comme *nemo Romanus*, *nemo mortalis*, mais encore à d'autres substantifs qui désignent une personne : *nemo civis*, « aucun citoyen », *nemo poeta*, « aucun poète », et même *nemo homo*. *Quisquam* s'emploie de la même manière.

Cependant au génitif et à l'ablatif, qui n'existent pas pour *nemo*, on dit toujours *nullius* et *nullo*; au datif *nemini* et *nulli* indistinctement.

2. Les cas obliques de *nihil* sont : *nullius rei*, *nulli rei*, *nulla re*. Sur l'emploi de *nihili*, *nihilo*, voyez § 59, c.; § 80, Rem. 2 et 4.

L'ablatif *nihilo* se met aussi avec les prépositions *ab*, *de*, *ex*, *pro*, ainsi que l'accusatif *nihilum* avec *in*, *ad*, dans certaines locutions : *interire in nihilum* (Cic.); *venire*, *redigi ad nihilum* (Cic.), « être anéanti, être réduit à rien ».

Chapitre XI.

Particularités dans la syntaxe de l'adjectif.

Adjectifs employés substantivement. — La faculté d'employer les adjectifs substantivement est beaucoup plus restreinte en latin qu'en grec et même qu'en français. Le latin évite le substantif, même là où il existe, et le remplace volontiers par une périphrase, p. ex. : *animi eorum qui audiunt*, au lieu de *auditorum*. Il faut, pour qu'on puisse ainsi faire de l'adjectif un substantif, qu'il ressorte clairement de la disposition des mots et de l'ensemble de la phrase que l'adjectif représente bien, non la qualité, mais une personne ou une chose douée de cette qualité (1). § 135

Les adjectifs et les participes sont pris substantivement :

1. Au masculin pluriel, pour désigner une classe d'hommes, p. ex. : *boni*, « les citoyens bien pensants », *nobiles*, « la noblesse », *pauperes*, les pauvres », *divites*, les riches », *summi*, *infimi*, « les hautes et les basses classes de la société », *docti*, « les savants, *indocti*, « les ignorants », *stulti*, « les sots », *mendici*, les « mendiants », etc. *Secedant improbi, secernant se a bonis* (Cic., *Cat.*, I, 13, 32), « Que les méchants s'en aillent et se séparent des bons citoyens ». *Doctorum est ista consuetudo* (Cic., *Lael.*, 5, 17), « C'est la coutume des savants ». *Quid est tam commune quam spiritus vivis, terra mortuis, mare fluctuantibus, litus eiectis?*

(1) Cf. Antoine, *Observations*, etc., pp. 4 et 23.

(Cic., *pro Rosc. Am.*, 26, 72). Qu'y a-t-il qui soit plus de droit commun que l'air pour les vivants, la terre pour les morts, la mer pour les corps qui flottent sur les eaux, le rivage pour ceux que les flots ont rejetés ? »

2. Au masculin singulier, mais beaucoup plus rarement, parce que, avec le singulier, on ne voit pas clairement s'il s'agit d'une seule personne ou de toute la classe. Cependant lorsque l'ensemble de la phrase indique suffisamment dans quel sens doit être entendu l'adjectif, on emploie le singulier, comme le pluriel. Le nominatif comme sujet est rare dans Cicéron. Cependant, *Tusc.*, I, 36, 88 : *Ne vivus quidem bono caret, si eo non indiget*, « les vivants eux-mêmes (par opposition aux morts, le contexte fait ressortir suffisamment cette opposition) ne sont pas privés d'un bien, s'ils n'en éprouvent pas le besoin ». *Iracundus non semper iratus est* (Cic., *Tusc.*, IV, 24, 54), » L'homme colère n'est pas toujours en colère ». Le nominatif du participe est encore plus rare : *Mortem omnibus horis timens qui poterit animo consistere?* (Cic., *Cato mai.*, 20, 74), « Comment celui qui craint la mort à chaque instant pourra-t-il rester calme ? »

On emploie alors plus volontiers les cas obliques, surtout le génitif avec *est*, comme *stulti est*, *dementis est* (cf. § 73, Rem. 4), et les cas obliques des participes présents mis pour une proposition relative, comme : *Magna est admiratio copiose sapienterque dicentis* (Cic., *de Off.*, II, 14, 48), « On a une grande admiration pour ceux qui parlent avec abondance et sagesse. » *Facilius est currentem, ut aiunt, incitare quam commovere languentem* (id., *de Orat.*, II, 44, 186), » Il est plus facile, comme on dit, d'aiguillonner le coursier déjà lancé que de mettre en mouvement celui qui est au repos ». *Iacet corpus dormientis ut mortui* (Cic., *de Divin.*, I, 30, 63), « Le corps de celui qui dort est étendu inerte comme celui d'un mort ». *Aperte adulantem nemo non videt* (Cic., *Lael.*, 26, 90), » Il n'est personne qui ne reconnaisse celui qui le flatte ouvertement ».

Remarque 1. Le nominatif de *currentem, adulantem* est : *is qui currit, adulatur*.

Remarque 2. Les adjectifs seuls qui désignent une classe de citoyens peuvent être traités, sous certains rapports, comme des substantifs et être modifiés par des adjectifs numéraux, comme *omnes, multi, pauci, aliquot boni.* « Beaucoup de savants » se dit : *multi et ii docti*, ou *multi et docti homines;* « tous les savants » = *quivis* (subst.) *doctus, omnes homines docti;* « un vrai savant », *vere doctus.*

Remarque 3. Il est rare qu'un adjectif substantif soit accompagné d'un autre adjectif qualificatif. Cependant, Cic., *De fin.*, II, 17, 54 : *Non de improbo, sed de callido improbo quaerimus*, « ce n'est pas seulement d'un méchant homme qu'il est question, mais d'un habile méchant ».

Remarque 4. Les adjectifs ethniques, c'est-à-dire, ceux qui désignent une nationalité, sont employés substantivement dans l'apposition, comme *Epaminondas Thebanus;* dans les autres cas on dit : « un Thébain », *homo Thebanus* ou *Thebanus quidam;* « un vrai Romain », *homo vere Romanus.*

3. Au neutre :

a) Singulier, surtout de la 2e déclinaison, pour désigner une idée abstraite qui fait l'objet d'une science particulière, comme *bonum*, « le bien », *malum*, « le mal », *honestum*, « l'honnête », *decorum*, « ce qui est convenable », *utile*, « l'utile » (dans la morale); *falsum*, « le faux », *verum*, « le vrai » (dans la dialectique); *pulchrum*, « le beau » (dans l'esthétique); *calidum*, « la chaleur », *frigidum*, « le froid (dans la physique), etc.

L'emploi du neutre singulier est rare pour désigner un fait particulier et isolé, comme *gratum facere*, « faire plaisir », *certum scire*, « savoir quelque chose de certain », *falsum sentire*, « avoir des idées fausses », etc.

Remarque 5. Ces adjectifs substantivés sont surtout usités au génitif, et presque toujours après un mot partitif : *quidquid novi, nihil concreti*, etc., et plus fréquemment encore, avec les prépositions, à l'accusatif et à l'ablatif, pour désigner des rapports de lieu, d'espace, et d'autres aussi, p. ex. : *de medio tollere*, « faire disparaître », *in medio relinquere*, « laisser dans le doute, ne pas décider », *in tuto collocare*, « mettre en lieu sûr », *de suo* « à ses frais »; *prodire in publicum* (Cic., *ad. Att.*, VIII, 11, 7) « se produire en public ».

b) Pluriel, pour désigner plusieurs objets ou tous les objets de l'espèce dont il s'agit, presque toujours des objets concrets. *Humana despicere*, « mépriser les choses humaines »; *futura providere*, « prévoir l'avenir »; *vera et falsa dignoscere*, « discerner le vrai du faux »; *turpia*, « des actions honteuses ».

Remarque 6. Dans les cas obliques, où l'on ne peut reconnaître le genre, on emploie ordinairement la circonlocution par *res* : *rerum futurarum scientia*, « la science de l'avenir » (1). Le nominatif même et l'accusatif se remplacent très bien par une proposition relative : *id quod honestum est, ea quae sunt utilia*, au lieu de *honestum, utilia.*

Remarque 7. Quelques adjectifs sont passés tout à fait à l'état de substantifs et peuvent être sous tous les rapports et de toute manière traités comme tels, p. ex. : *amicus, adversarius, inimicus*, etc.; *bonum, malum*; *ludicrum*, « le

(1) Cf. Antoine, *Observations*, etc., pp. 22 et suiv.



spectacle », *ridiculum*, « la plaisanterie », *simile*, « une comparaison » *insigne*, « la distinction »; *patria* (urbs, terra), « la patrie; *fera* (bestia), « la bête sauvage ». On dit très bien par conséquent : *summum bonum*, « le souverain bien », *fidelis amicus*, « un ami fidèle », *ut in eodem simili verser*, « pour employer la même comparaison ». — D'autres adjectifs, par l'habitude de sous-entendre le substantif auquel ils se rapportent sont devenus aussi de véritables substantifs : *cani* (capilli), « des cheveux blancs »; *calidam*, *frigidam potare* (s. ent. *aquam*), « boire chaud, froid »; *vitulina* (s. ent. *caro*) « de la viande de veau »; *dextra*, *sinistra* (s. ent. *manus*), la main droite, gauche »; *praetexta* (toga), « la robe prétexte », etc.

§ 136 L'adjectif dérivé, soit d'un nom commun, soit d'un nom propre, s'emploie en latin :

1° Au lieu du génitif subjectif ou objectif : *domus regia*, « le palais du roi (royal); *erilis filius*, « le fils de mon maître »; *gestus oratorius*, « le geste que fait un orateur (oratoire) »; *turba praetoria*, « la suite d'un préteur, un cortège de préteur »; *levitas popularis*, « la légèreté des démagogues »; *Hercules Xenophonteus*, « Hercule dans Xénophon »; *Achaïcus ignis*, « le feu des Grecs ».

2° Au lieu d'une préposition avec le cas qu'elle régit, surtout pour exprimer le nom de la ville ou du pays où l'on est né, où un fait s'est passé, le temps, la matière, et traduire ainsi les prépositions françaises de, dans, à, etc. : *Gorgias Leontinus*, « Gorgias de Leontium »; *iter Brundisinum*, « le voyage à Brindes »; *proelium Cannense*, « la bataille de Cannes »; *labores diurni nocturnique*, « les travaux qui se font le jour, la nuit ». *Bellum Mithridaticum*, « la guerre contre Mithridate. » *Tabula aenea*, « une table d'airain ». *Pactiones hostiles*, au lieu de *cum hostibus* (Cic., *de Off.*, III, 29, 108), « arrangement avec les ennemis ».

Remarque 1. C'est ainsi que l'on dit souvent : *epistula mea, tua, nostra*, etc., au lieu de *a me, te, nobis*, p. ex. : *Raras tuas quidem, sed suaves accipio litteras* (Cic., *ad Fam.*, II, 13, 1), » Je reçois rarement des lettres de toi, mais elles sont délicieuses ». *Plurimis nostris exemplis usus es* (Cic., *de Divin.*, II, 3, 8), « Tu t'es appuyé sur des exemples nombreux tirés de notre propre histoire ».

Remarque 2. Au contraire, on remplace l'adjectif français par le génitif d'un substantif latin, parce que le latin n'a pas d'adjectif correspondant, et que l'adjectif exprimant une qualité qui appartient à des êtres animés ne s'applique pas volontiers à des êtres inanimés ou à des idées abstraites (Cf. Antoine *Observations*, p. 24). Ainsi, « la joie universelle » = *omnium gaudium;* « les



douleurs corporelles » = *corporis dolores; philosophorum praecepta*, « des préceptes philosophiques »; *hostium castra*, « le camp ennemi »; *historiae fides*, « la vérité historique ».

Adjectif au lieu de l'adverbe. — En latin, on emploie souvent l'adjectif là où le français se sert d'un adverbe ou d'une locution adverbiale (préposition avec son complément). On emploie ainsi au lieu des locutions adverbiales correspondantes : § 137

a) Les adjectifs qui désignent une disposition d'esprit ou la manière dont une chose se fait : *laetus*, « avec joie », *libens*, « volontiers », *invitus*, « malgré moi, toi, lui, etc. », *sciens*, « sciemment »; *timidus*, « timidement ».

Accusator aperte ludificari et calumniari sciens videtur (Cic., *pro Rosc. Am.*, 20, 55), « L'accusateur se joue ouvertement et calomnie sciemment ». *Hannibal occultus subsistebat* (Liv., XXII, 12, 7), « Hannibal s'arrêtait et se tenait caché ». *Hortensium vivum amavi, Crassum non odi mortuum* (Cic., *de Off.*, III, 18, 73), « J'ai aimé Hortensius pendant qu'il vivait, je ne hais point Crassus après sa mort ». *Praeceps provincia exturbatus est* (Cic., *Verr.*, IV, 30, 67), « Il fut chassé d'une province romaine et dut en sortir en toute hâte ». *Senatus frequens convenit* (Cic., *ad Fam.*, X, 12, 3), « Le sénat s'assemble en grand nombre, au complet ». *Apparent rari nantes in gurgite vasto* (Verg., *Aen.*, I, 118), « On les voit surnageant clairsemés sur le vaste abîme ».

b) Les adjectifs qui désignent la détermination précise des parties d'une chose par rapport au temps ou au lieu :

Media aestate (Cic.), « au milieu de l'été »; *extrema hieme* (Cic.), « à la fin de l'hiver »; *prima luce* (Cic.), « au point du jour ». *Prima luce, quom summus mons a Labieno teneretur* (Caes., *B. G.*, I, 22, 1), « Au point du jour, Labiénus occupait le haut de la montagne ». *Ima arbor*, « le pied de l'arbre »; *in intimam Macedoniam* (Cic.), « dans le cœur de la Macédoine »; *in imo mari*, « au plus profond de la mer ».

c) Ceux qui désignent l'ordre dans le temps : *primus*, *princeps* (au lieu de *primum*), *postremus* (au lieu de *postremum*), *ultimus*.

Hannibal princeps in proelium ibat, ultimus con-

serto proelio excedebat (Liv. XXI, 4, 8), « Hannibal s'avançait le premier au combat, et, le combat engagé, se retirait le dernier ». *Hac de causa constituerat* *prior* *proelio non lacessere* (Caes., *B. C.*, I, 82, 5), « Pour cette raison, il avait résolu de ne point commencer l'attaque ». *Priori Remo augurium venisse fertur* (Liv., I, 7, 1), On dit que Rémus vit le premier le signe augural ».

d) Les adjectifs *solus*, *unus*, *nullus*, *totus*, *universus*, *omnis*. *Scaevola solos novem menses Asiae praefuit* (Cic., *ad Att.*, V, 17, 5), « Scévola ne gouverna l'Asie que pendant neuf mois. » *Misericordia, quae tibi nulla debetur* (Cic., *Cat.*, I, 7, 16), « La pitié, qu'on ne te doit en aucune façon ».

Remarque 1. Par cette construction de l'adjectif, on fait retomber sur le sujet ou le complément la détermination de temps, de lieu, de manière, qui appartient en réalité au verbe. Aussi ces adjectifs ne sont plus simplement qualificatifs ou épithètes, mais attributifs, en ce sens qu'ils complètent la notion de l'attribut renfermée dans le verbe. Ils n'appartiennent au substantif que par la forme grammaticale ; pour le sens, ils font partie de l'attribut et servent à compléter la notion du verbe.

Remarque 2. Ces adjectifs ainsi employés se placent toujours avant le substantif. Placés après, ils signifient autre chose. *Medius locus* = « le milieu de la place » ; mais *locus medius* = « la place qui est au milieu » (*medius* ici redevient épithète).

Remarque 3. Les adjectifs de temps et de lieu désignés par b) sont employés par Tite-Live et les écrivains postérieurs substantivement avec le génitif : *aestatis extremo, extrema agminis.* Cicéron a aussi : *ad extremum vitae* et *extremam vitam.*

§ 138 Aux noms propres on ne peut joindre immédiatement un adjectif que s'il exprime une distinction entre plusieurs individus qui portent le même nom, p. ex. : *Africanus maior*, *minor*, ou le lieu natal, la patrie, comme *Gorgias Leontinus* (cf. *supra*, § 136, 2). Les autres adjectifs et principalement ceux qui renferment un éloge ou un blâme, doivent être joints par l'intermédiaire d'un appellatif ou nom commun (*vir*, *homo*, *urbs*, *oppidum*, *civitas*, etc.) qui est mis en apposition avec le nom à déterminer (1). « Le sage Platon », *Plato, homo sapientissimus;* « le brave Scipion », *Scipio, vir fortissimus;* « l'opulente Corinthe », *Corinthus*, *urbs opulentissima.*

Même avec des appellatifs qui désignent toute une classe, une

(1) Cf. Antoine, *Observations*, etc., p. 22 et suiv.



espèce, il n'est pas très correct, en latin, de mettre des adjectifs qui sont destinés à caractériser toute l'espèce. On y ajoute donc, en apposition encore, un mot qui exprime l'idée générale, et c'est ce mot qui est déterminé par l'adjectif. « La timide colombe » (timide exprimant la qualité générale de l'espèce), « *columba, animal timidissimum* » (*timidissima columba* signifierait « une colombe très timide » et marquerait la qualité d'un individu pris séparément.)

Emploi du comparatif et du superlatif.

1. Le comparatif latin ne se rend pas toujours par le comparatif français. Il marque quelquefois une qualité qui se trouve à un plus haut degré qu'il ne convient ou que d'habitude; il renforce simplement le positif, abstraction faite de toute comparaison. On le traduit alors en français par « trop, par trop, assez, un peu » et le positif. § 139

Senectus est natura loquacior (Cic., *Cato mai.*, 16, 55), « La vieillesse est naturellement un peu bavarde ». *Themistocles liberius vivebat* (Nep., *Them.*, 1, 2), « Thémistocle vivait trop librement ». *Perturbatio est appetitus vehementior* (Cic., *Tusc.*, IV, 21, 47), « La passion est un appétit trop violent ».

Remarque 1. Au fond il y a une comparaison, qui n'est pas exprimée, mais qui se fait dans l'esprit, avec le degré où la qualité devrait exister. Aussi on construit volontiers ces comparatifs avec les ablatifs *aequo, iusto, solito* et d'autres encore. Notons surtout les ablatifs : *opinione, spe, exspectatione. Opinione omnium maiorem animo cepi dolorem* (Cic., *Brut.*, 1, 1), « J'en ai ressenti une douleur plus vive qu'on ne saurait se l'imaginer ». Cf. § 235, R. 5.

2. Le superlatif sert souvent à marquer tout simplement qu'une qualité existe à un haut degré (*superlativus elativus*), sans qu'il y ait précisément comparaison avec d'autres objets qui la possèdent. On met surtout au superlatif les adjectifs ajoutés aux noms propres pour exprimer l'éloge ou le blâme, alors qu'en français nous nous contentons souvent du positif. *Vir fortissimus et clarissimus L. Sulla*, « L. Sulla, homme vaillant et illustre ». *Cato, homo doctissimus*, « le savant Caton ». *Hunc exitum vir prudentissimus M. Antonius iam tum timebat* (Cic., *ad Fam.*, VI, 2, 2), « Antoine, en homme prévoyant qu'il était, redoutait cette issue ».

Remarque 2. Le comparatif est renforcé par *multo*, « de beaucoup », *aliquanto*, « considérablement », *etiam*, « encore »; il est adouci par *paulo*, « un peu, quelque peu ». — Le superlatif est renforcé par *multo*, *longe*, « de beaucoup », *unus*, *unus omnium*, « de tous le plus », *vel*, « oui certes », et *quam*, « aussi, autant que possible, le plus possible ». *Quam* et un superlatif peuvent se compléter par *possum*; si le superlatif est un adverbe, on peut remplacer *quam possum*, *potui*, par *ut potui*. *P. Scaevolam, unum nostrae civitatis et ingenio et iustitia praestantissimum audeo dicere* (Cic., *Lael.*, 1, 1), « J'ose dire que de tous nos concitoyens Scévola est le plus distingué par son génie et par sa justice ». *Multo formosissimus*, « de beaucoup le plus beau ». *Iugurtha quam maxumas potest copias parat* (Sall., *Iug.*, 48, 2), « Jugurtha arme le plus de troupes qu'il peut ». *Vendere aliquid quam plurimo*, « Vendre quelque chose le plus cher possible ». Cf. § 59 c., et Rem. 1.

§ 140 Quand on compare deux qualités attribuées au même objet, on joint *magis* à l'adjectif ou à l'adverbe qui doit exprimer le degré le plus élevé, ou bien on met les deux adjectifs ou adverbes au comparatif. (1)

Celer tuus disertus magis est quam sapiens (Cic., *ad Att.*, X, 1, 4), « Votre ami Celer est plus disert que sage ». *Quod subtiliter magis quam dilucide dicitur* (Cic., *Tusc.*, I, 17, 41), « Cela est dit avec plus de finesse que de clarté ». *L. Aemilii contio fuit verior quam gratior populo* (Liv., XXII, 38, 8), « La harangue de L. Æmilius fut plus sincère qu'agréable au peuple ».

§ 141 Si la comparaison ne porte que sur deux objets, le latin met le comparatif, et non le superlatif comme en français. « Quaeritur ex duobus *uter dignior* sit, ex pluribus, *quis dignissimus* » (Quint., VII, 4, 21). Ainsi *maior* ou *minor natu*, « l'aîné ou le cadet » (de deux frères); *prior*, *posterior*, « le premier, le second » (en parlant de deux seulement). *Maiorem libri partem legi*, « j'ai lu la plus grande partie de ce livre » (si je divise seulement ce livre en deux parties inégales, l'une, la plus grande, que j'ai lue, et l'autre, qui me reste à lire).

Duas a te accepi epistulas. Respondebo igitur priori prius (Cic., *ad Att.*, XV, 13, 1), « J'ai reçu deux lettres de vous; je vais donc répondre d'abord à la première ». *Maior pars hominum eo fere deferri solet, quo a natura ipsa deducitur* (Cic., *De off.*, I, 41, 147), « La plupart des hommes ont coutume de se porter sans réflexion où leur nature les entraîne ».

(1) Cette dernière construction est rare : c'est depuis Tite-Live seulement qu'elle est devenue la construction ordinaire.

Chapitre XII.

Particularités dans la syntaxe des pronoms.

A. Pronoms personnels et possessifs.

De même que les pronoms personnels sujets de la première et de la deuxième personne ne s'expriment pas, à moins qu'on ne veuille donner plus de force à l'expression (cf. § 3, Rem. 1), de même les pronoms possessifs qui leur correspondent ne s'expriment pas, quand ils se suppléent facilement et que le possesseur est clairement indiqué par le sens. *Lava manus*, « lave tes mains ». *Filius flebat de patris morte*, « le fils pleurait la mort de son père ». D'où les expressions : *animum advertere*, *attendere; inducere in animum* (s.-ent. *suum*); cependant : *cum animo suo reputare*. Naturellement, si le sens n'indique pas suffisamment le possesseur, il faut exprimer le pronom possessif. On le trouve même souvent exprimé alors que sa présence n'est point nécessaire. § 142

Patrem occidit Sex. Roscius (s.-ent. *suum*) (Cic., *pro Rosc. Am.*, 14, 38), « Sextus Roscius a tué son père ». *Patrem meum cum proscriptus non esset, iugulastis; me domo mea per vim expulistis; patrimonium meum possidetis* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 11, 32), « Vous avez égorgé mon père, qui pourtant n'était pas proscrit; vous m'avez par la violence chassé de ma maison; vous détenez mon patrimoine ». *Dionysius, servus meus, aufugit*; *is est in provincia tua* (Cic., *ad Fam.*, IV, 3, 1), « Mon esclave Dionysius s'est enfui; il est dans ta province ». *Tot praedia, tam pulchra, tam fructuosa Sex. Roscius filio suo colenda ac tuenda tradidit* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 15, 43), « Sex. Roscius a laissé à son fils pour qu'il les cultivât et les conservât tant de terres si belles et si productives » (ici le possessif est superflu).

Remarque. Lorsque l'on doit exprimer les pronoms possessifs, on les place avant leur substantif s'ils sont accentués, après dans le cas contraire; d'où : *sponte sua*, « de son propre mouvement » (*sua* non accentué, presque inutile); *meo Marte*, « par mes propres forces » (*meo* accentué = réduit à moi-même); *mea quidem sententia*, « à mon avis »; *mea causa*, « pour moi »; *meo nomine*, « en mon nom ».

Pluriel de modestie. — Le Latin dit en parlant de lui-même à la première personne *nos* (*nostri*, *nobis*), *noster*, au lieu de *ego*, *meus*, quand il veut présenter son affirmation avec une § 143

certaine réserve comme étant aussi celle des lecteurs ou des auditeurs, ou bien une action à laquelle il les fait participer ; il met au contraire *ego* quand il exprime son opinion personnelle en l'opposant à celle de tous les autres. « *Nos* pluralis numerus pro singulari ad evitandam iactantiam », dit Servius (*ad Aen.*, II, 89).

De iudicio animi mei, ut volet, quisque sentiat : ego enim hanc... liberalitatem in suos, memoriam amicitiae reliquis virtutibus omnibus antepono (Cic., *pro Rab. Post.*, 16, 44), « On pensera de mon jugement ce que l'on voudra : pour moi, cette générosité envers ses amis, ce souvenir de l'amitié, je les mets au dessus de toutes les autres vertus ». Mais on dira au contraire : *Reliquum est, ut de felicitate* (Pompeii) *timide et pauca dicamus* (Cic., *pro Leg. Man.*, 16, 47), « Il nous reste à parler du bonheur de Pompée : nous le ferons avec réserve et en peu de mots ».

B. Pronoms démonstratifs.

§ 144 Les pronoms démonstratifs sont ceux dont le rapport est précisé d'une façon spéciale par un signe de la main qui montre (demonstrat) l'objet désigné par eux. Ils désignent donc la place qu'occupe un objet par rapport à la personne qui parle.

Hic, « ce, celui-ci », s'emploie pour désigner ce qui dans l'espace, dans le temps ou dans la pensée, est le plus rapproché de la personne qui parle : *Haec urbs* désigne pour l'orateur romain « la ville de Rome » (« notre ville », et il la montre du geste). *Haec tempora*, « le temps présent »; *his moribus* (Sall., *Iug.*, 4, 7), « avec les mœurs d'aujourd'hui »; *hac iuventute* (Cic., *ad Att.*, X, 11, 3), « Il est si jeune » (il s'agit d'un jeune homme que Cicéron vient de nommer). *Qui haec vituperare volunt, Chrysogonum tantum posse queruntur* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 48, 138), « Ceux qui veulent blâmer l'état présent des choses se plaignent du pouvoir excessif de Chrysogonus ».

Ille, « celui-là », indique quelque chose de plus éloigné de la personne qui parle, en opposition avec *hic* : *illud mare*, « cette mer qui est au loin » (ou qui a déjà été mentionnée dans le discours). *Q. Catulus non antiquo illo more, sed hoc nostro eruditus* (Cic., *Brut.*, 35, 132), « Q. Catulus était savant, non à la manière des anciens, mais à la

nôtre ». *Ille* désigne souvent par emphase une personne ou une chose connue ou célèbre, p. ex. : *praeclarum illud Solonis*, « cette parole célèbre de Solon ». *Ex suo regno sic Mithridates profugit, ut ex eodem Ponto Medea illa quondam profugisse dicitur* (Cic., *pro Leg. Man.*, 9, 22), Mithridate s'enfuit de son royaume comme on dit que de ce même Pont s'enfuit jadis la fameuse Médée ».

Remarque. Dans le récit historique, *hic* se rapporte toujours à l'objet nommé en dernier lieu.

Hic sert à annoncer simplement et à attirer l'attention sur § 145
quelque chose qui suit dans le discours; p. ex. : *locutus est in hunc modum*, « il parla comme suit, ainsi »; *hoc contendo*, « je soutiens ceci, à savoir ». *Is pacem fecit his condicionibus, ne qui praeter tyrannos afficerentur exsilio* (Nep., *Thras.*, 3, 1), « Il fit la paix à la condition que personne autre que les tyrans ne serait exilé ». *Is*, *id* et *ille*, *illud* sont aussi employés dans ce cas.

Mais si ce qui suit est nouveau ou doit être mis en opposition avec ce qui précède, on l'annonce plutôt par *ille* : *Nonne cum multa alia mirabilia, tum illud in primis?* (Cic., *de Divin.*, I, 10, 16), « Parmi tant d'autres merveilles, celle-ci (l'évènement que l'on va raconter) n'est-elle pas une des plus surprenantes ? » *Neque illud vobis iucundum aut populare debet videri, largitio aliqua promulgata... neque vero illa popularia sunt existimanda, iudiciorum perturbationes, restitutio damnatorum...* (Cic., *De leg. agr.*, II, 4, 10), « Je ne pense pas qu'elle soit populaire et bien venue de vous, cette annonce publique de certaines largesses... vous ne pouvez regarder comme des actes populaires le bouleversement de la magistrature, la restitution des biens des condamnés... »

Si *hic* et *ille* se rapportent à deux objets déjà nommés : § 146

a) Ou bien *hic* désigne celui qui dans la pensée et dans les faits touche de plus près à celui qui parle. *Melior est certa pax, quam sperata victoria : haec in tua, illa in deorum manu est* (Liv., XXX, 30, 19), « Une paix certaine est meilleure et plus sûre qu'une victoire en espérance : celle-ci (la paix, nous dirions, nous : celle-là) est en ton pouvoir; celle-là (la victoire, nous dirions, nous, celle-ci) dépend des dieux ».

b) Ou bien, ce qui est plus fréquent, *hic* désigne l'objet nommé en dernier lieu, *ille* l'objet le plus éloigné. *Caesar beneficiis atque*



munificentia magnus habebatur, integritate vitae Cato. Ille mansuetudine et misericordia clarus factus, huic severitas dignitatem addiderat (Sall., *Cat.*, 54, 2), « César était réputé grand pour ses bienfaits et sa magnificence, Caton par l'intégrité de sa vie. Celui-là devint célèbre par sa douceur et sa clémence; celui-ci devait son prestige à sa sévérité ».

Remarque. *Hic — ille* = « l'un — l'autre, celui-ci — celui-là » sans rapport à deux objets nommés.

§ 147 1. *Iste* désigne ce qui se rapporte à la personne à qui l'on parle (la 2ᵉ), ce qui est dans son voisinage, ce qui émane d'elle, est mentionné ou vanté par elle. *Quaevis mallem causa fuisset, quam ista quam dicis* (Cic., *de Orat.*, II, 4, 15), « J'aimerais mieux que ce fût tout autre motif que celui que tu dis ».

2. *Iste* désigne aussi ce qui est près de la personne qui parle (comme *hic*), mais qu'elle montre avec mépris et comme du doigt; p. ex., devant un tribunal, le plaignant en parlant du prévenu; — ou encore ce qu'on vient de nommer et de mentionner soi-même et qu'on regarde comme déjà loin. *Utinam tibi istam mentem dii immortales duint!* (Cic., *Cat.*, I, 9, 22), « Puissent les dieux immortels t'inspirer cette résolution » (de fuir, dont je viens de parler).

Remarque 1. A la rigueur et d'après l'étymologie, *iste* désigne ce qui est là devant la personne qui parle. *Istae res* (Cic., *ad Att.*, I, 14, 2) désigne les affaires qui sont à traiter, sans aucune idée de toi ou de moi. L'idée de mépris n'est pas non plus dans le mot en lui-même, mais vient de l'usage qu'on en a fait. La preuve, c'est qu'il est employé avec un sens laudatif (Cic., *pro Rosc. Am.*, 53, 154) : *Homines sapientes et ista auctoritate praeditos, qua vos estis, his rebus mederi convenit,* « Il convient à des hommes sages et revêtus d'un pouvoir tel que celui qui vous est confié, de porter remède à ces maux ».

Remarque 2. Les différences de sens entre *hic*, *ille*, *iste* se retrouvent dans les adverbes qui en sont tirés.

§ 148 *Is* est le plus faible des pronoms démonstratifs : il tient le milieu entre les pronoms personnels et les démonstratifs proprement dits. Il se rapporte à un objet qui a déjà été nommé dans la phrase ou qui doit être nommé ou déterminé ensuite. Il désigne donc un objet dans son rapport avec le discours, comme les pronoms personnels, tandis que le pronom démonstratif propre le désigne dans son rapport avec la personne qui parle.

On l'emploie de la manière suivante :

a) Comme pronom personnel de la troisième personne désignant un substantif qui précède, et on le traduit par « celui-ci, le même,

il ». *Dionysius, servus meus, aufugit*; *is est in provincia tua* (Cic., *ad Fam.*, XIII, 77, 1), « Dionysius, mon esclave, a pris la fuite; il est dans votre province ».

Remarque 1. Comme pronom personnel de la 3ᵉ personne « lui, il », il n'est usité au nominatif sujet qu'autant qu'on veut ramener fortement l'attention sur l'objet déjà nommé, comme dans l'exemple précédent. Partout ailleurs la désinence personnelle du verbe indique suffisamment le sujet à la 3ᵉ personne. Il n'est guère usité qu'aux cas obliques, et encore on le supprime lorsque le complément du verbe se supplée facilement, surtout s'il est au même cas que le nom qu'il représente : *Virtus conciliat amicitias et conservat* (s.-ent. *eas*) (Cic., *Lael.*, 27, 100), « C'est la vertu qui fait naître et conserve l'amitié ». On le sous-entend même quand il est construit à un autre cas, mais moins souvent : *Apparet utrum simus earum rerum rudes, an didicerimus* (s.-ent. *eas*) (Cic., *de Orat.*, I, 16, 72), « On voit bien si nous sommes dépourvus de ces connaissances ou si nous les avons cultivées ».

b) Ou bien comme corrélatif de *qui*, et il signifie « celui, un tel homme qui ». *Adversas res ferre difficile esset sine eo, qui illas gravius etiam quam tu ferret* (Cic., *Lael.*, 6, 22), « Il serait difficile de supporter l'adversité sans un ami qui s'en montre encore plus affligé que nous-même ».

Remarque 2. *Is* corrélatif de *qui* est souvent omis, surtout s'il doit être au même cas, moins souvent s'il doit être à un cas différent. *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci* (Hor., *de Art. poet.*, 343), « Celui qui sait mêler l'utile à l'agréable réunit tous les suffrages ». *Xerxes praemium proposuit, qui invenisset novam voluptatem* (Cic., *Tusc.*, V, 7, 20), « Xerxès proposa une récompense pour celui qui découvrirait un nouveau plaisir ».

On l'exprime quand il y a quelque raison d'appuyer sur le pronom; en ce cas la proposition relative précède ordinairement la principale qui renferme *is*. *Qui eorum cuipiam, qui una latrocinantur, furatur aliquid aut eripit, is sibi ne in latrocinio quidem relinquit locum* (Cic., *de Off.*, II, 11, 40), « Qu'un voleur dérobe ou vole quelque chose à un de ses associés, il sera mis hors de cette société de brigands ». *Quod in rebus honestis et cognitione dignis operae curaeque ponetur, id iure laudabitur* (Cic., *de Off.*, I, 6, 19), « Tout ce que l'on emploie de travail et de soins à recueillir des connaissances nobles et dignes de l'homme mérite les plus justes louanges ».

Remarque 3. *Et is, atque is, isque, et is quidem*, (*nec, neque is*) servent à déterminer plus nettement une personne ou une chose en la répétant avec emphase. *Habet homo primum memoriam, et eam infinitam, rerum innumerabilium* (Cic., *Tusc.*, I, 24, 57), « L'homme a d'abord la mémoire, et une mémoire sans bornes, d'une infinité de choses ». *Epicurus una in domo, et ea quidem angusta, quam magnos tenuit amicorum greges!* (Cic., *de Fin.*, I, 20, 65), « Quelle foule d'amis Epicure sut réunir dans une seule maison ! encore était-elle fort étroite ». — *Et id, idque* se rapporte à une proposition tout entière. *Crassum, doctum hominem cognovi et studiis optimis deditum, idque a puero* (Cic., *ad Fam.*, XIII, 16, 4), « J'ai connu Crassus, homme instruit et adonné aux études les plus nobles, et cela dès l'enfance ».



§ 149 En latin le pronom *is*, *ea*, *id* ne peut représenter un substantif précédent et être suivi d'un génitif possessif, comme en français celui, celle, ceux, etc. En ce cas, le substantif à répéter est généralement sous-entendu; quelquefois, mais rarement, on le répète.

Meo iudicio stare malo quam omnium reliquorum (Cic., *ad Att.*, XII, 21, 5), « J'aime mieux m'en tenir à mon jugement qu'à celui de tous les autres ». *Quis potest sine magna contumelia conferre vitam Trebonii cum Dolabellae?* (Cic., *Phil.*, XI, 4, 9), « Qui peut sans une injure extrême comparer la vie de Trébonius avec celle de Dolabella? *Nulla est celeritas quae possit cum animi celeritate contendere* (Cic., *Tusc.*, I, 19, 43), « Il n'y a pas de vitesse qui puisse lutter avec celle de l'esprit ».

Remarque 1. On met le démonstratif lorsqu'on veut rappeler réellement un objet qui a été mentionné et dont on a parlé précédemment, de sorte que le pronom rappelle à l'esprit une idée connue et déjà exprimée, et le génitif la détermine; p. ex. : *Maiore honore in omnibus artibus quam in hac una dicendi versatur antiquitas* (Cic., *Brut.*, 18, 69), « Mais cet art de la parole (dont nous nous entretenons) est celui où l'antiquité s'est exercée avec le moins de gloire et de succès ».

Remarque 2. Au lieu du second génitif, on se sert, quand cela est possible, de l'adjectif dérivé, ou encore, par une tournure concise (brachylogie), on substitue le nom de la personne ou de la chose au génitif à celui de l'objet qui s'y rapporte, p. ex. : *Ingenia nostrorum hominum multum ceteris hominibus praestiterunt* (au lieu de *ceterorum hominum ingeniis*) (Cic., *de Orat.*, I, 4, 15), « Les talents de notre nation ont de beaucoup surpassé ceux des autres nations ». Cf. § 74, Rem. 4.

§ 150 *Idem* s'emploie souvent quand on énonce sur une personne ou une chose déjà mentionnée quelque chose de nouveau, en d'autres termes, pour marquer que deux qualités ou actions analogues ou opposées se rencontrent dans le même sujet. Il peut se traduire par : « en même temps, aussi, de plus, au contraire, néanmoins ».

Necesse est, qui fortis sit, eundem esse magni animi (Cic., *Tusc.*, III, 7, 15), « Un homme courageux doit de plus avoir l'âme grande ». *Nihil est utile, quod non idem honestum* (Cic., *De off.*, III, 7, 44), « Rien n'est utile qui ne soit en même temps honnête ». *Epicurus, cum optimam et praestantissimam naturam dei dicat esse, negat idem esse in deo gratiam* (Cic., *de nat. Deor.*, I, 43, 121), « Epicure, tout en déclarant la nature de Dieu excellente et parfaite, lui refuse cependant la bonté ».

Si au contraire on a deux sujets différents pour un même verbe

ou un même attribut, on met *item*. *Romulus augur cum Remo fratre item augure* (Cic., *de Divin.*, I, 48, 107), « Romulus augure avec son frère Rémus qui l'était également ».

Remarque. *Idem*, non plus que *is* et *ipse*, ne désigne exclusivement la 3e personne.

1. *Ipse*, « lui-même », c'est-à-dire, « lui et non un autre », sert § 151
à mettre en relief une personne ou une chose par opposition à toute autre, et correspond aux expressions françaises « précisément, ni plus ni moins, seulement ». *Illo ipso die* (Cic., *ad Att.*, IV, 1, 4), « ce jour-là précisément ». *Ipso eius adventu impetus hostium repressi sunt* (Cic., *pro Leg. Man.*, 5, 13), « Son arrivée a suffi pour arrêter les attaques des ennemis ». *Nunc ipsum*, « maintenant même »; *tum ipsum*, « alors précisément ». *Crassus triennio ipso minor erat quam Antonius* (Cic., *Brut.*, 43, 161), « Crassus avait juste trois ans de moins qu'Antoine ».

Remarque 1. *Ipse* servant à désigner une personne à l'exclusion de toute autre, il s'emploie quelquefois seul pour désigner une personne bien connue de celui qui parle et de celui à qui l'on parle. C'est ainsi que les Pythagoriciens en parlant de leur maître le désignaient par αὐτός, en latin *ipse*, « lui-même, le maître ». *(Pythagoreos) ferunt, si quid affirmarent in disputando, quom ex eis quaereretur, qua re ita esset, respondere solitos : Ipse dixit* (αὐτὸς ἔφα); *ipse autem erat Pythagoras* (Cic., *de Nat. Deor.*, I, 5, 10), « On dit que les Pythagoriciens, quand ils affirmaient quelque chose dans une discussion et qu'on leur demandait les raisons de ce qu'ils avançaient, avaient coutume de répondre : C'est lui qui l'a dit (αὐτὸς ἔφα). Or, ce lui, c'était Pythagore ».

2. *Ipse*, construit avec les pronoms personnels, s'accorde avec le sujet du verbe, si c'est l'idée exprimée par le sujet qu'on veut faire ressortir; il s'accorde avec le pronom complément, quand on veut l'opposer à d'autres compléments.

Iunius necem sibi ipse conscivit (Cic., *De nat. Deor.*, II, 3, 7), « Junius se tua de sa propre main » (c'est lui-même, et non un autre, qui fit l'action). *Non egeo medicina, me ipse consolor* (Cic., *Lael.*, 3, 10), « Je n'ai pas besoin de soulagement, je me console moi-même ». *Ea gessimus, ut omnibus potius quam ipsis nobis consuluerimus* (Cic., *De fin.*, II, 19, 62), « Dans tout ce que j'ai fait, j'ai plus songé à la république qu'à moi-même ».

Cependant le Latin, Cicéron surtout, a une préférence pour le nominatif de *ipse*, lors même qu'il l'oppose à un mot qui sert de complément; en ce cas *ipse* se trouve souvent devant *se*, *sibi*. *Se*



ipsi omnes natura diligunt (Cic., *De fin.*, III, 18, 59), « Tout le monde s'aime naturellement ». *Ipse sibi inimicus est* (Cic., *De fin.*, V, 10, 28), « Il est son propre ennemi ».

Remarque 2. Avec un pronom possessif, *ipse* est ordinairement au génitif : *mea ipsius opera*; cependant : *vestra ipsi virtute vicistis*, « vous avez vaincu par votre seul courage ».

Remarque 3. *Ipse quoque* (*et ipse*) ou *ipse* seul, sert à affirmer d'un second substantif ce que l'on vient d'affirmer du premier. *Alius Latio iam partus Achilles, natus et ipse dea* (Verg., *Aen.*, VI, 90), « Déjà est né au Latium un autre Achille, issu lui aussi d'une déesse ». (*Et ipse* n'est pas très fréquent dans Cicéron, qui se contente généralement de *ipse*.)

Remarque 4. Sur l'emploi de *ipse* au lieu du réfléchi *sui, sibi, se* ou de *is*, voy. § 160, 4.

C. Pronoms relatifs.

§ 152 Pour l'antécédent qui passe dans la proposition relative, voy. § 17.

1. Souvent, par une sorte particulière d'attraction ou d'assimilation, le pronom relatif commence une proposition en s'accordant avec le substantif auprès duquel il est placé, alors qu'il devrait lui servir de complément au génitif en s'accordant avec un autre substantif qu'il représente.

Adversum Gallos male pugnatum; quo metu (= cuius rei metu) *Italia omnis contremuerat* (Sall., *Iug.*, 114), « On livra un combat malheureux aux Gaulois, ce qui causa une grande terreur dans toute l'Italie ». *Qua spe adducti Germani* (= eius rei spe) (Caes., *B. G.*, IV, 6, 1), « Les Germains dans cet espoir... » *Hi decemviralem illam potestatem ab illo constitutam sustulerunt. Quo dolore* (= *eius rei dolore* ou *propter hanc rem dolore*) *incensus* (Nep., *Lysand.*, 3, 1), « Ceux-ci abolirent la puissance décemvirale établie par lui. Il en fut vivement affecté et... »

Remarque 1. La même construction a lieu avec le pronom démonstratif. *Fama ea urbem pervasit* (= *eius rei*) (Liv., V, 7, 6). « La nouvelle de cet évènement se répandit dans la ville. » *Hanc similitudinem scribendi multi secuti sunt* (= *horum*) (Cic., *De orat.*, II, 80, 53), « Beaucoup ont imité leur manière d'écrire ». *Utraque vis* (Verg., *Geo.*, IV, 37) = *vis utriusque rei*. — Cette construction est surtout fréquente avec *numerus : hic, is, qui numerus* = *horum, eorum, quorum numerus*. *Ex hoc numero nobis exempla sumenda sunt* (Cic., *Lael.*, 11, 80), « Il nous faut prendre nos exemples parmi ceux-ci » (au lieu de : ex horum numero).

Remarque 2. A cet emploi du relatif au commencement d'une proposition principale se rattache celui du neutre *quod* devenu adverbe, au commencement

d'une proposition devant certaines conjonctions, surtout *si* et *nisi*. *Quodsi forte ceciderunt, tum intellegitur, quam fuerint inopes amicorum* (Cic., *Lael.*, 15, 53), « S'ils sont tombés, on peut comprendre combien ils étaient pauvres en amis ».

2. Le pronom relatif se met souvent au commencement d'une phrase au lieu de *is*, *hic*, *ille* et une conjonction coordonnante *et*, *autem*, etc., pour unir cette phrase plus étroitement à ce qui précède.

Ratio docet deum esse; quo (= *et eo, eo autem*) *concesso confitendum est eius consilio mundum administrari* (Cic., *de nat. deor.*, II, 30, 75), « La raison nous apprend qu'il y a un dieu; et cette concession étant faite, il faut bien avouer qu'il gouverne le monde. » *Quae cum ita sint* (= *et ea*), « les choses étant ainsi ». *Cum Pompeio nullis in aliis nisi de re publica sermonibus versatus sum : quae nec possunt scribi nec scribenda sunt* (Cic., *ad Fam.*, II, 8, 2), « Je n'ai pas eu avec Pompée d'entretien, si ce n'est au sujet de la république; or, ce que nous avons dit ne peut ni ne doit s'écrire » (*quae* = *ea autem*).

3. Quand à une proposition relative se rattache une proposition accessoire qui en dépend et à laquelle l'idée du pronom relatif appartient aussi comme pronom démonstratif, on peut construire le pronom relatif avec la proposition accessoire, qu'on fait alors passer la première, et mettre ce relatif au cas demandé par cette proposition. (Dans la proposition principale, il faut alors suppléer un pronom démonstratif d'après la proposition accessoire).

Is enim fueram, cui cum liceret maiores ex otio fructus capere quam ceteris, non dubitaverim me gravissimis tempestatibus obvium ferre (Cic., *de Rep.*, I, 4, 7), « J'avais été tel que pouvant recueillir de mon loisir plus de fruit que d'autres, je n'hésitai point à affronter les plus terribles tempêtes » (= *qui, cum mihi liceret... non dubitaverim*).

Voici une construction analogue où cette syntaxe devient nécessaire : *Ea suasi Pompeio, quibus ille si paruisset, Caesar tantas opes non haberet* (Cic., *ad Fam.*, VI, 6, 5), « J'ai donné à Pompée des conseils tels que, s'il les eût suivis, César n'aurait pas aujourd'hui autant de puissance qu'il en a ».

D. Pronoms interrogatifs.

Le pronom interrogatif *quis* (« qui, quel ») est, au masculin, § 153
aussi bien substantif qu'adjectif; *qui* est presque toujours adjectif (« quel, quelle sorte d'homme? »). En d'autres termes, *quis* inter-

roge sur le nom, *qui* sur la qualité. *Quis est ille vir?* « qui est cet homme? quel est son nom? » *Qui est frater tuus?* « quel homme est ton frère? »

Remarque 1. *Qui* est dans ce cas presque l'équivalent de *qualis;* cependant il interroge d'une manière moins précise que *qualis* sur la qualité et le caractère. *Qui huius dolor? qui illius maeror erit? quae utriusque lamentatio? quanta autem perturbatio fortunae?* (Cic., *pro Mur.*, 21, 89), « Pour l'un quelle douleur! pour l'autre, quel profond chagrin! quels gémissements ils vont pousser l'un et l'autre! quel bouleversement de fortune! »

Remarque 2. *Quis* interrogatif et *quis* indéfini ont la même forme, parce qu'ils représentent l'un et l'autre quelque chose d'indéterminé, avec cette seule différence que le premier est accentué et le second ne l'est pas.

Remarque 3. Avec *quisnam, quaenam, quidnam* (*quodnam*) on interroge d'une façon plus pressante (en français *qui donc?*) *Ecquis* (*ecquisnam*) s'emploie dans les interrogations animées et passionnées. Cf. §§ 237, 238, R. 3. — *Numquis* (*numqui*), *numqua* (*numquae*), *numquid* (*numquod*) s'emploient quand on attend une réponse négative. *Numquid duas habetis patrias?* (Cic., *de Leg.*, II, 2, 5), « Est-ce donc que vous avez deux patries? Cf. § 238, R. 3.

E. Pronoms indéfinis.

§ 154 Sur les pronoms indéfinis *quis*, *aliquis* et *quisquam*, voy. la lexicologie.

Quis seulement, et non *qui*, est employé substantivement dans les propositions principales, comme *dixerit quis* ou *aliquis*, et après *quo*, *quanto* et autres relatifs. Après les conjonctions *si*, *nisi*, *ne*, *num*, on met *quis* et *qui* indifféremment, soit comme substantif, soit comme adjectif (*ne quis*, *si quis*, *si quis dux* et *si qui dux*).

Quis est un affaiblissement de *aliquis* « on, quelqu'un ». Aussi quand on veut appuyer sur les mots quelqu'un, quelque chose, marquer un contraste, une opposition, on met *aliquis* même après ces conjonctions. *Timebat Pompeius omnia, ne aliquid vos timeretis* (Cic., *pro Mil.*, 24, 66), « Pompée craignait tout, pour que vous-mêmes n'eussiez rien à craindre. »

Remarque 1. Ce qui est dit du pronom *quis* s'applique aux adverbes, comme *si quando, sicubi, necubi* pour *si aliquando*, etc.

Remarque 2. *Si quis, si quid* correspondent quelquefois au français « tout ce qui, ce que », au latin *quicumque*, et sont l'équivalent du simple relatif, dont ils restreignent cependant le sens. *Captivorum, si qui ad eos ex fuga pervenissent, ad se ut reducerentur imperavit* (Caes., *B. G.*, VI, 32, 2), « Il ordonna qu'on lui renvoyât les prisonniers qui seraient parvenus à s'échapper et se seraient réfugiés chez eux. »



Quisquam (subst.) et *ullus* (adj.), « quelqu'un, quelque, une personne ou une chose quelconque », ont un sens plus indéfini que *aliquis*. Ils ne s'emploient que dans les propositions négatives, interrogatives ou hypothétiques, quand la négation est générale et s'applique à l'ensemble de la proposition. *Sine sociis nemo quidquam tale conatur* (Cic., *Lael.*, 12), « Personne n'entreprend chose pareille sans associés. » *Iustitia nunquam nocet cuiquam qui eam habet* (Cic., *De fin.*, I, 16, 50), « La justice ne nuit jamais à qui l'observe ». *Difficile est non aliquem, nefas quemquam praeterire* (Pseudo-Cic., *post red.*, 12, 30), « C'est une injustice coupable, je le sais, de passer sous silence un bienfaiteur quel qu'il soit (*quemquam*); cependant il est difficile que cela ne m'arrive pas avec quelqu'un des miens. » §155

Après *nego*, *veto*, *nescio*, *ignoro* et la proposition *sine* : *sine ullo timore*, « sans aucune crainte ». *Quisquamne istuc negat?* (Cic., *de Nat. deor.*, III, 28, 70), « Quelqu'un nie-t-il cela ? »

Remarque 1. Si le sens demande simplement la négation d'une certaine idée affirmative particulière, on met *aliquis*, *quispiam*, *quis* (subst.) — De même *ne quis, ne quid, ne quisquam*, « que personne, quel qu'il soit, ne ».

Remarque 2. *Quisquam* et *ullus* s'emploient aussi dans les phrases affirmatives, surtout conditionnelles, pour exprimer avec force une incertitude. *Si quisquam sapiens fuit, is certe fuit Socrates* (Cic., *Lael.*, 2, 9), « Si jamais il a existé un sage, ce fut Socrate. » *Quamdiu quisquam erit, qui te defendere audeat, vives* (Cic., *Cat.*, I, 2, 6), « Tant qu'il y aura quelqu'un qui ose te défendre, tu vivras. »

Remarque 3. Les adverbes indéfinis *unquam* et *usquam* se construisent comme *ullus* et *quisquam*.

Remarque 4. On interroge avec *uter*, quand on ne parle que de deux.

Quidam, « un certain, un », désigne une personne ou une chose déterminée, mais qu'on ne veut ou ne peut pas nommer ni désigner d'une façon précise, quoiqu'on la connaisse. §156

Quidam ex advocatis intellegere se dixit non id agi ut verum inveniretur (Cic., *pro Cluent.*, 63, 177), « Un des témoins dit qu'il comprenait qu'il ne s'agissait pas de trouver la vérité. »

Remarque 1. *Quidam* ne sert souvent qu'à affaiblir la signification des substantifs et des adjectifs, surtout quand ils ne sont pas pris dans leur sens propre; il correspond alors aux expressions françaises « une sorte de, en quelque sorte, pour ainsi dire », etc., et il est souvent accompagné de *quasi*. *Mors est quasi quaedam migratio commutatioque vitae* (Cic., *Tusc.*, I, 12, 27), « La mort est une sorte de transmigration, un changement de vie ».

Remarque 2. *Quidam* avec un adjectif indique quelquefois au contraire un degré élevé qu'on ne saurait déterminer, et il se rend par « tout à fait, vraiment » : *incredibilis quaedam animi magnitudo* (Cic., *Acad.*, II, 1, 2), « une grandeur de génie vraiment incroyable ».

§ 157 Parmi les pronoms qui signifient « chacun », *quisque* signifie « chacun en particulier, chacun pour soi ». « Tous » pris ensemble se dit *omnes*. *Quisque* est à *omnes* ce que *uterque* est à *ambo*.

On emploie *quisque* :

a) Après le pronom réfléchi *sui*, *sibi*, *se* — *suus*. *Suae quemque fortunae maxime poenitet* (Cic., *ad Fam.*, VI, 1, 1), « Chacun est généralement mécontent de son sort ». *Pro se quisque*, « chacun pour soi ». *Suum quisque noscat ingenium* (Cic., *De off.*, I, 31, 114).

b) Dans une proposition relative ou interrogative jointe à une proposition démonstrative, la proposition relative étant la première. *Quam quisque norit artem, in hac se exerceat* (Cic., *Tusc.*, I, 18, 41), « Que chacun s'exerce dans l'art qu'il connaît ». Cf. en grec : ἔρδοι τις, ἣν ἕκαστος εἰδείη τέχνην (Aristoph., *Vesp.*, 1431). *Quanti quisque se ipse facit, tanti fiat ab amicis* (Cic., *Lael.*, 16, 56), « Qu'on soit estimé par ses amis autant qu'on s'estime soi-même ».

c) Après les superlatifs et les nombres ordinaux, presque toujours au singulier. *Maximae cuique fortunae minime credendum est* (Liv., XXX, 30, 18), « Plus une fortune est haute, moins il faut s'y fier ». *Quinto quoque anno* « tous les cinq ans »; *decimus quisque*, « chaque dixième ». ou « chaque fois le dixième ». *Primum quodque videamus* (Cic., *de Nat. Deor.*, III, 3, 7), « Voyons chaque chose l'une après l'autre ». — Avec le neutre on peut mettre aussi le pluriel : *Ex variis ingeniis excellentissima quaeque libavimus* (Cic., *De inv.*, II, 2, 4), « Des écrivains divers nous avons pris pour ainsi dire la fleur ».

Remarque. *Unusquisque, unaquaeque,* etc., fait ressortir davantage encore l'idée d'individualité = « chacun seul en particulier ».

§ 158 *Quisquis* et *quicumque*, « tout homme qui, quiconque », sont des relatifs et demandent un *verbum finitum*, c'est-à-dire, un verbe à un mode personnel. *Ab animo tuo quidquid agitur, id agitur a te* (Cic., *Tusc.*, I, 22, 52), « Tout ce qui est fait par ton esprit est fait par toi-même ». Cf. § 169, 3.

Quivis, *quilibet*, quoique relatifs d'après leur forme et leur sens

originel, ne le sont pas dans l'usage et signifient : « qui on voudra, n'importe qui, tout ». *Quivis homo potest quemvis turpem de quolibet rumorem proferre* (*Auct. ad Herenn.*, II, 8, 12), « Le premier venu peut répandre sur n'importe qui toutes sortes de méchants bruits ». *Statuit quovis modo inceptum perficere* (Sall., *Iug.*, XI, 9), « Il résolut de mener à bout son entreprise par tous les moyens ».

Remarque. Dans la locution *quacumque ratione*, *quocumque modo* et *quoquo modo*, « d'une façon quelconque, par n'importe quel moyen », *quicumque* et *quisquis* sont employés comme simples pronoms indéfinis, sans signification relative.

F. Pronoms réfléchis.

Dans les propositions principales. § 159

1. *Sui*, *sibi*, *se* s'emploie pour marquer un rapport avec le sujet de la proposition, qui est toujours de la troisième personne, lequel sujet fait une action qui, d'une manière ou d'une autre, retourne sur lui-même. On le traduit tantôt par « se, soi », tantôt par « le, la, lui, lui-même, leur », etc. Le pronom est alors réfléchi direct. *Ipse se quisque diligit* (Cic., *Lael.*, 21, 80), « Chacun s'aime soi-même ». *Senatui populus ipse regendi sui potestatem tradidit* (Cic., *de Orat.*, I, 52, 226), « Le peuple a lui-même confié au sénat le pouvoir de le gouverner ». *Alexander cum interemisset Clitum, familiarem suum, vix a se manus abstinuit* (Cic., *Tusc.*, IV, 37, 79), « Alexandre, après avoir tué Clitus, son ami, faillit tourner ses mains contre lui-même ».

Remarque 1. Le pronom réfléchi se rapporte aussi au complément, si le complément représente le sujet logique, c'est-à-dire, celui qui fait réellement l'action, qui agit. *Spes omnis consistebat Datami in se* (Nep., *Datam.*, 8, 3), « Datame n'avait d'espoir qu'en lui-même » (= *Datames omnem spem ponebat in se*). De même lorsque le réfléchi sert à former un verbe réfléchi, comme *se recipere*, « se retirer », *se tradere*, « se rendre », etc. *Romani hostibus sui colligendi facultatem non relinquunt* (Caes., *B. G.*, VII, 80, 9), « Les Romains ne laissent pas aux ennemis la faculté de se rassembler ».

2. Le pronom possessif *suus*, *a*, *um* peut se rapporter soit au sujet, soit au complément (accus. ou dat.); *suus* prend alors souvent le sens de « propre, particulier ».

Bestiis homines uti ad utilitatem suam possunt sine iniuria (Cic., *De fin.*, III, 20, 67), « Les hommes peuvent sans injustice se servir des animaux pour leur utilité ». *Hannibalem sui cives civitate eiecerunt* (Cic., *pro Sest.*, 68, 142),

« Ses propres concitoyens chassèrent Hannibal de sa patrie ». *Desinant insidiari domi suae consuli* (Cic., *Cat.*, I, 13, 32), « Qu'ils cessent de dresser des embûches au consul dans sa propre maison ».

Remarque 2. On dit : *Omitto Isocratem discipulosque eius* (Cic., *Orat.*, 51, 172), « Je laisse de côté Isocrate et ses disciples », parce que la conjonction *et* unit deux propositions indépendantes (omitto Isocratem, et omitto discipulos eius). Mais : *Dicaearchum cum Aristoxeno, aequali et condiscipulo suo, omittamus* (Cic., *Tusc.*, I, 18, 41), « Laissons de côté Dicéarque avec Aristoxène, son contemporain et son condisciple », parce que *cum* unit intimement les deux termes *Aristoxenem* et *aequali*. De même : *Caesar Fabium cum legione in sua remittit hiberna* (Caes., *B. G.*, V, 53, 3), « César renvoie Fabius avec une légion dans ses quartiers d'hiver ». — Avec les autres prépositions, *suus* marque un rapport avec le sujet, *eius* avec le complément. *Deum agnoscis ex operibus eius* (Cic., *Tusc.*, I, 28, 70), « Tu reconnais Dieu à ses œuvres ». *Pisonem nostrum merito eius amo plurimum* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 2, 2), « J'aime beaucoup notre ami Pison, et il le mérite. »

Remarque 3. Le pronom réfléchi, personnel et possessif, s'emploie aussi lorsque le sujet auquel il se rapporte est général et indéterminé (on). *Deforme est de se ipsum praedicare* (Cic., *de Off.*, I, 38, 137), « Il est indécent de se vanter soi-même ». *Contentum suis rebus esse maximae sunt certissimaeque divitiae* (Cic., *Parad.*, VI, 3, 51), « Etre content de ce que l'on a, ce sont des richesses très grandes et très sûres. »

§ 160 Dans les propositions subordonnées.

1. *Sui*, *sibi*, *se* et *suus* se mettent aussi dans les propositions subordonnées, s'ils se rapportent au sujet de la proposition principale et si la subordonnée est avec elle dans un rapport intime et nécessaire; ce qui a lieu surtout dans les propositions complétives infinitives avec un accusatif sujet (*accusativus cum infinitivo*), dans les propositions finales ou de but, interrogatives subordonnées, et en général, dans toutes celles qui énoncent ou complètent la pensée du sujet de la proposition principale ou régissante. (Ces propositions sont généralement au subjonctif.) Le pronom est, dans ce cas, réfléchi indirect.

Sentit animus se vi sua, non aliena, moveri (Cic., *Tusc.*, I, 23, 55), « Notre âme sent qu'elle est mue par sa propre force et non par une force étrangère ». *Ariovistus respondit, si quid Caesar se velit, ad se veniret* (Caes., *B. G.*, I, 34, 2), « Arioviste répondit que, si César avait quelque chose à lui dire, il devait venir le trouver ». *Poetus omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit* (Cic., *ad Att.*, II, 1 fin.), « Pœtus m'a



donné tous les livres laissés par son frère ». *Orator sagaciter pervestiget, quid* s u i *cives cogitent* (Cic., *de Orat.*, I, 51, 223), « Que l'orateur s'enquière avec soin de ce que pensent ses concitoyens ».

2. *Suus, a, um* se rapporte ordinairement au sujet des propositions subordonnées avec *ut*, lorsqu'elles dépendent des verbes « persuader, conseiller, exhorter, exciter ».

Caesar m i l i t e s *cohortatus, ut* s u a e *pristinae virtutis memoriam retinerent...* (Caes., *B. G.*, II, 21, 2), « César après avoir exhorté ses soldats à se rappeler leur ancienne vaillance... »

Remarque 1. Avec « prier », *suus* se rapporte plus souvent au sujet du verbe principal qu'à celui du verbe subordonné.

3. Quelquefois dans la proposition subordonnée il y a deux réfléchis, dont l'un se rapporte au sujet de la proposition principale, l'autre au sujet de la proposition subordonnée. Pour saisir le rapport de chacun des pronoms, il faut considérer la proposition subordonnée séparément et en elle-même. Souvent, d'ailleurs, la suite des idées suffit pour faire cesser toute incertitude.

Scythae petebant (*ab Alexandro*), *ut regis* s u i (sc. *Scytharum*) *filiam matrimonio* s i b i (sc. *Alexandro*) *iungeret* (Curt., VIII, 1, 9), « Les Scythes priaient Alexandre d'épouser la fille de leur roi ». (*Alexander sibi* iungit matrimonio filiam regis.)

4. Si le sujet de la proposition principale et celui de la proposition subordonnée sont de nombre différent, on emploie, pour éviter toute ambiguïté, *ipse*, qui se rapporte au sujet de la proposition principale et marque en outre une forte opposition.

Caesar quaesivit cur de s u a (sc. militum) *virtute aut de* i p s i u s (sc. Caesaris) *diligentia desperarent* (Caes., *B. G.*, I, 40, 4), « César leur demanda pourquoi ils n'avaient plus confiance dans leur courage ou dans son activité ». *Iugurtha legatos ad Metellum mittit, qui* i p s i *liberisque vitam peterent* (Sall., *Iug.*, 46, 2), « Jugurtha envoya des députés à Métellus pour le prier de lui accorder la vie sauve à lui et à ses enfants » (*ipsi*, c.-à-d. *Iugurthae*, car *sibi* pourrait aussi bien se rapporter à *legatos*).

5. Le sujet logique de la proposition principale est celui qui fait l'action; il n'a pas besoin d'être au nominatif, et c'est à lui que se rapporte le réfléchi.

Iam inde ab initio F a u s t u l o *spes fuerat, regiam stirpem apud* s e *educari* (Liv., I, 5, 5), « Dès le commencement Faustulus avait pensé que l'enfant élevé chez lui était de race royale »

(= Faustulus arbitrabatur, etc.). *Deo nihil minus gratum est quam non omnibus patere ad se placandum et colendum viam* (Cic., *de Leg.*, II, 10, 25), « Rien ne pourrait être moins agréable à Dieu que de voir que tous les hommes n'auraient pas le moyen de l'apaiser et de l'honorer ».

Remarque 2. Dans les propositions consécutives, temporelles avec *cum*, relatives, adverbiales, le rapport avec le sujet de la proposition principale est marqué par *is* et non par le réfléchi, lorsque la proposition subordonnée n'est plus l'expression de la pensée ou du point de vue du sujet principal, mais exprime la pensée ou le point de vue de l'auteur ou d'une autre personne. *Verres Milesios navem poposcit, quae eum praesidii causa Myndum prosequeretur* (Cic., *Verr.*, I, 34, 86), « Verrès demanda aux Milésiens un vaisseau pour l'escorter à Mynde » (l'auteur n'annonce pas ici le motif de la demande comme donné par Verrès). *Ligarius in provincia pacatissima ita se gessit, ut ei pacem esse expediret* (Cic., *pro Lig.*, 2, 3), « Ligarius, dans une province absolument paisible, se conduisit de telle sorte qu'il lui était très avantageux que la paix fût maintenue ».

Chapitre XIII.

Du verbe. — Sens et emploi des temps.

§ 161 Il y a trois temps principaux : le présent, le passé et le futur. On les appelle aussi temps absolus, parce qu'ils expriment une action présente, passée ou future d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport avec une autre action. Ce que l'on énonce peut ou se rapporter simplement à l'un de ces trois temps principaux, ou bien être avancé, par rapport à un certain point du passé ou de l'avenir, comme étant passé, présent ou à venir par rapport à ce point. Les trois temps qui expriment ce rapport (imparfait, plus-que-parfait, futur passé) sont les temps relatifs.

Il y a trois degrés du passé :

a) *Scripsi* = « j'écrivis ». C'est le parfait historique, le temps absolu du passé, qui correspond à l'aoriste grec et au passé défini français.

b) *Scribebam* = « j'étais occupé à écrire, lorsque... », exprime la durée dans le passé, l'action imparfaite, qui a lieu dans le passé en même temps qu'une autre également passée. C'est l'imparfait (praesens in praeterito).

c) *Scripseram* = « j'avais écrit, j'avais fini d'écrire, lorsque... » C'est le plus-que-parfait, qui exprime une action qui était faite au moment où une autre commençait (praeteritum in praeterito).



Deux degrés du présent :

a) *Scribo* = « j'écris, je suis en train d'écrire », marque la durée dans le présent.

b) *Scripsi* = « j'ai fini d'écrire », marque une action finie au moment où l'on parle (perfectum praesens), correspond au passé indéfini français et au parfait grec.

Deux degrés dans le futur :

a) *Scribam* = « j'écrirai, je serai occupé à écrire ». C'est le futur simple, marque la durée dans l'avenir.

b) *Scripsero* = « j'aurai écrit, fini d'écrire ». C'est le futur passé (praeteritum in futuro), qui marque une action qui sera finie quand une autre commencera.

Nota. — La signification fondamentale des temps se reconnaît surtout à l'indicatif. Là seulement ils ont leur signification propre et dégagée des idées accessoires qu'ils expriment au subjonctif, à l'impératif, à l'infinitif et au participe.

Le présent indique en latin comme en français : § 162

a) Une action qui se fait dans le présent et qui dure encore au moment où l'on parle. *Scribo epistulam*, « j'écris une lettre ». *Concedo non esse miseros, qui mortui sunt* (Cic., *Tusc.*, I, 7, 14), « J'accorde que ceux qui sont morts ne sont pas malheureux ».

b) Ce qui est toujours actuel, ce qui a lieu ou existe en tout temps, ce qui est toujours vrai, par conséquent l'est encore maintenant.

Audentes fortuna iuvat, « la fortune favorise les audacieux ». *Concordia res parvae crescunt, discordia maximae dilabuntur* (Sall., *Iug.*, 10, 6), « Les petits états grandissent par la concorde, et la discorde ruine les plus puissants ».

c) Les pensées et les doctrines qui en elles-mêmes sont du temps passé, mais qui, contenues dans des livres que l'on possède encore, restent la propriété du présent.

Apud Platonem Socrates in caelum effert laudibus Protagoram, ...se autem omnium rerum inscium fingit et rudem (Cic., *Brut.*, 85, 292), « Dans Platon, Socrate comble d'éloges Protagoras, et il se représente lui-même comme ignorant et incapable ». *Individuorum corporum concursionem Democritus animalem esse vult* (Cic., *Tusc.*, I, 18, 42), « Démocrite prétend que de la rencontre des atomes procède la vie et la respiration ». — On emploie ainsi au présent, en parlant de faits qui sont con-

nus par l'histoire, surtout les deux verbes *audio* et *video* : *Quibus adulescentibus Diogenem et Academicum Carneadem video ad senatum missos esse legatos* (Cic., *Tusc.*, IV, 3, 5), « Ils étaient fort jeunes lorsque, d'après ce que m'apprend la tradition, Diogène et l'académicien Carnéade furent députés vers notre sénat ».

Remarque 1. Dans le récit animé, souvent les faits passés sont exprimés comme actuels par le présent au lieu du parfait (présent historique ou représentatif). *Ubi id Verres audivit, Diodorum ad se vocavit ac pocula poposcit. Ille respondet, se Lilybaei non habere, Melitae reliquisse. Tum iste continuo mittit homines certos Melitam, scribit ad quosdam Melitenses, ut ea vasa perquirant* (Cic., *Verr.*, IV, 18, 38 sq.), « Quand Verrès apprit cela, il appela près de lui Diodore et lui demanda des coupes. Celui-ci répond qu'il n'en a point à Lilybée, qu'il les a laissées à Malte. Alors lui sur-le-champ dépêche à Malte des affidés, écrit à certains Maltais de rechercher ces vases ».

Remarque 2. Ce présent historique est surtout fréquent dans Virgile et dans Tite-Live.

Remarque 3. On emploie quelquefois le présent pour désigner une action future. La personne qui parle représente l'action comme déjà commencée, comme imminente ou comme certaine. *Quid mi auctor es? Advolone an maneo?* (Cic., *ad Att.*, II, 9, 1), « Que me conseillez-vous? Dois-je accourir ou rester ici? » *Tuemini, inquit, castra...; ego reliquas portas circumeo et castrorum praesidia confirmo* (Caes., *B. C.*, III, 94, 6), « Défendez le camp; ... moi je vais en faire le tour et assurer les postes ». Quelques grammairiens appellent ce présent inchoatif.

Remarque 4. Cet emploi du présent pour le futur a lieu en particulier dans les propositions conditionnelles avec *si*, quand il y a dans la proposition principale un futur ou un futur passé. *Si vincimus, omnia nobis tuta erunt...; sin metu cesserimus, eadem illa advorsa fient* (Sall., *Cat.*, 58, 9), « Si nous sommes vainqueurs, tout s'aplanit devant nous; si la peur nous fait reculer, tout se tournera contre nous ». Cf. § 227, 1.

Remarque 5. Le présent, dans ce sens, se trouve le plus souvent avec les conjonctions *dum* (cf. § 168), *antequam*, *priusquam* (cf. § 221, b).

§ 163 Le parfait a un double sens et joue un double rôle :

1) Comme parfait proprement dit (*perfectum praesens* ou *logicum*), il représente une action comme accomplie par rapport au présent, ou un état présent qui est le résultat de cette action passée. Il correspond au passé indéfini français et au parfait grec. *Vixi*, « j'ai vécu, c'en est fait de ma vie ». *Dixi* ou *haec habui quae dicerem*, dit l'orateur à la fin de son discours. *Fuimus Troes, fuit Ilium* (Verg., *Aen.*, II, 325), « c'en est fait des Troyens, Ilion n'est plus ». *Triste est nomen ipsum carendi, quia subicitur haec vis : habuit, non habet* (Cic.,



Tusc., I, 36, 87), « A ce mot, manquer, nous attachons une idée fâcheuse, parce que c'est comme si l'on disait : il a eu, et il n'a plus ». *Cognovi*, « j'ai reconnu, je sais »; *consuevi*, « je me suis accoutumé, j'ai coutume »; *consedi*, « je suis assis »; *constiti*, « je suis debout, je suis arrêté ».

2) Comme parfait historique (*perfectum historicum* ou *aoristum*), il présente l'action comme accomplie d'une manière absolue, sans rapport avec le présent ni avec une autre action passée, dans un temps que l'on regarde comme entièrement écoulé. Il correspond au passé défini français, à l'aoriste grec. C'est le temps du récit historique.

Homerus fuit et Hesiodus ante Romam conditam... Serius nos poeticam accepimus; annis fere DX post Romam conditam Livius fabulam dedit (Cic., *Tusc.*, I, 1, 3), « Homère et Hésiode existèrent bien avant la fondation de Rome... Nous eûmes la poésie beaucoup plus tard. C'est 510 ans environ après la fondation de Rome que Livius donna sa première pièce ». *L. Lucullus per multos annos Asiae provinciae praefuit* (Cic., *Acad.*, II, 1, 1), « Lucullus gouverna longtemps la province d'Asie ».

Remarque 1. On exprime souvent par le parfait une vérité générale consacrée par l'expérience du passé. Celui qui parle exprime, non pas son propre jugement (ce qu'il ferait par le présent), mais le résultat de ses observations. C'est ce qu'on appelle le parfait gnomique ou d'habitude (*perfectum gnomicum*), usité surtout chez les poètes. *Illa seges domum votis respondet avari Agricolae, bis quae solem, bis frigora sensit; Illius immensae ruperunt horrea messes* (Verg., *Geor.*, I, 47), « Un champ ne peut combler les vœux de l'avide laboureur s'il n'a deux fois subi l'influence du soleil et du froid. C'est alors que le poids de la récolte fait ployer ses greniers ».

Remarque 2. Le parfait passif de certains verbes exprime quelquefois l'état produit par l'action contenue dans le participe comme étant encore présent; p. ex. : *navis ornata est*, « le vaisseau est armé ». Au contraire, *fuit ornata* est un parfait signifiant que le vaisseau a été pendant quelque temps à l'état de vaisseau armé (et non qu'il a été armé). *Doctus est* (parf. de *docetur*), « il fut instruit »; différent de *doctus fuit* (parf. de *doctus est*), « il était, il fut savant ».

L'imparfait (*praesens in praeterito*) exprime une action comme s'accomplissant ou ayant une certaine durée dans le temps passé. § 164

1. Il s'emploie donc pour désigner un état ou une action qui se produisait à une certaine époque, ayant un rapport déterminé avec un autre point du passé.



Cum Caesar in Galliam venit, alterius factionis principes *erant Aedui, alterius Sequani* (Caes., *B. G.*, VI, 12, 1), « Lorsque César vint dans la Gaule, les deux partis avaient pour chefs, l'un les Eduens, l'autre les Séquaniens ».

Il alterne dans le récit historique avec le parfait : celui-ci désignant le fait ou l'action principale, et l'imparfait les circonstances qui l'accompagnent, un état, une situation.

Ainsi employé après le parfait, ce temps sert surtout :

a) A la description des pays, des phénomènes naturels, des batailles, des caractères, etc. Le parfait raconte, l'imparfait décrit (perfecto *procedit*, imperfecto *insistit* oratio).

Caesar Alesiam circumvallare instituit. Ipsum erat oppidum in colle summo, cuius radices duo flumina subluebant (Caes., *B. G.*, VII, 69, 1), « César résolut d'investir Alésia. La ville était située au sommet d'une colline, dont le pied était baigné par deux cours d'eau ». *Themistocles totum se dedidit reipublicae... Multum in iudiciis privatis versabatur, saepe in contionem populi prodibat; nulla res maior sine eo gerebatur* (Nep., *Them.*, 1, 3 sq.), « Thémistocle se dévoua tout entier à la république. Il s'occupait beaucoup des procès des particuliers; il se rendait souvent à l'assemblée du peuple; aucune affaire importante ne se traitait sans lui ».

b) A la description des opinions et des sentiments des personnes dont il s'agit.

Magna utrimque multitudo convenit; magnaque erat eius rei exspectatio, atque omnium intenti animi ad pacem esse videbantur (Caes., *B. C.*, III, 19, 4), « Une grande foule accourut de part et d'autre; chacun était dans l'attente et paraissait disposé à la paix ». *Regulus Carthaginem rediit... Neque ignorabat se ad exquisita supplicia proficisci, sed iusiurandum conservandum putabat* (Cic., *De off.*, III, 27, 100), « Regulus retourna à Carthage. Il n'ignorait pas cependant qu'il allait au devant de supplices raffinés; mais il pensait qu'on doit tenir son serment ».

Remarque 1. Quelquefois, dans les cas mentionnés plus haut, on trouve le parfait au lieu de l'imparfait, surtout dans les propositions relatives qui servent à décrire une partie de la proposition principale. Il y a une attraction exercée par le temps du fait principal. *Omni Macedonum gaza, quae fuit maxima,*

potitus Paullus... nihil domum suam intulit (Cic., *De off.*, II, 22, 76), « Paul-Emile s'étant emparé de tous les trésors de la Macédoine, qui étaient immenses, n'en rapporta rien dans sa maison ». *Plebeii via Nomentana, cui tum Ficulensi nomen fuit, profecti castra in monte Sacro locavere* (Liv., III, 52, 3), « Les plébéiens partirent par la voie Nomentana, qu'on appelait alors via Ficulensis, et campèrent sur le mont Sacré ».

2. Sans aucun rapport avec un autre point du passé, on emploie l'imparfait :

a) Pour désigner des actions habituelles, des coutumes et usages ou des actions qui se répétaient dans le passé (*Imperfectum iterativum*). *Carthagine quotannis annui bini reges creabantur* (Nep., *Hann.*, 7, 4), « A Carthage on nommait deux rois tous les ans » (c'était la coutume). *Ab antiqua philosophia usque ad Socratem numeri motusque tractabantur, siderum magnitudines, intervalla, cursus anquirebantur* (Cic., *Tusc.*, V, 4, 10), « La philosophie ancienne, jusqu'à Socrate, traitait des nombres et des mouvements, étudiait la grandeur des astres, leurs distances et leur cours ».

b) En général quand celui qui parle se transporte par la pensée dans le passé et s'y considère comme dans un temps qui dure encore et n'est point encore fini. *Sunt qui quidvis perpetiantur, dum quod velint consequantur, ut Sullam et M. Crassum videbamus* (Cic., *De off.*, I, 30, 109), « Il y a des hommes prêts à tout supporter pour arriver à leurs fins; tels nous avons vu Sulla et M. Crassus ». *Pastum animantibus large et copiose natura eum, qui cuique aptus erat, comparavit* (Cic., *de Nat. Deor.*, II, 47, 121), « La nature a libéralement et abondamment procuré aux animaux les aliments qui conviennent à chaque espèce ».

Remarque 2. L'imparfait, représentant une action comme s'accomplissant dans le passé, peut servir à exprimer un essai, une tentative, une intention, et se rendre en français par « vouloir, chercher à, se proposer de » (*Imperfectum de conatu*). *Unus ille vir rempublicam sustinuit, quam exercitus odio consulis, quantum in se fuit, prodebat* (Liv., II, 43, 6), « Cet homme à lui seul sauva la république, alors que l'armée, en haine du consul, faisait tout ce qu'elle pouvait pour la trahir ». *Quid est, Catilina, num dubitas id me imperante facere, quod iam tua sponte faciebas?* (Cic., *Cat.*, I, 5, 13), « Eh quoi! Catilina, tu hésites à faire sur mon ordre ce que tu voulais faire de ton propre mouvement »?

3. De même que le présent de l'indicatif remplace le parfait dans les récits animés et descriptifs, de même, au lieu de l'imparfait (ou du présent historique) dans les descriptions animées, on met l'infinitif présent. C'est ce qu'on appelle l'infinitif historique ou absolu. Le sujet et les mots qui le



déterminent se mettent au nominatif comme si le verbe était à un mode personnel.

Caesar frumentum, quod essent publice polliciti, flagitare; diem ex die ducere Aedui; conferri, comportari, adesse dicere (Caes., *B. G.*, I, 16, 1 et 4), « Cependant César pressait les Eduens de lui livrer le blé qu'ils s'étaient engagés à fournir; les Eduens différaient toujours, disant qu'on rassemblait les grains, qu'on les transportait, qu'ils allaient arriver ». *Nondum fuga certa, nondum victoria erat; tegi magis Romanus quam pugnare; Volscus inferre signa, urgere aciem, plus caedis hostium videre, quam fugae* (Liv. IV, 37, 11), « La déroute n'était pas encore bien prononcée du côté des Romains, ni la victoire du côté des Volsques; mais les Romains songeaient moins à attaquer qu'à se tenir sur la défensive; et les Volsques, tout en gagnant du terrain, tout en poussant devant eux la ligne ennemie, voyaient dans ses rangs bien plus de morts que de fuyards. »

Remarque 3. L'emploi de l'infinitif dans cette circonstance s'explique de cette manière : l'écrivain, vivement frappé d'un tableau qu'il a sous les yeux, fortement ému par les évènements qu'il raconte, oublie qu'il y a des formes pour exprimer le temps, la personne et le nombre, et s'empresse de mettre la forme qui exprime la notion générale du verbe, sans désignation de temps ni de nombre ni de personne. L'emploi en est surtout fréquent chez les historiens et les poètes.

Remarque 4. Sur l'infinitif historique avec *cum* dans les propositions conséquentes, voy. § 219, R. 4.

§ 165 Le plus-que-parfait (*praeteritum in praeterito*) est pour le temps passé ce que le parfait est pour le temps présent : il indique, en latin comme en français, ce qui était déjà accompli quand une action actuellement passée avait lieu. Il se met dans les propositions principales et dans les propositions secondaires.

Dixerat hoc ille, cum puer nuntiavit venire ad eum Laelium (Cic., *de Rep.*, I, 12, 18), « Il avait dit cela, quand un esclave annonça que Lélius le venait voir ». *Pausanias eodem loco sepultus est, ubi vitam posuerat* (Nep., *Paus.*, 5, 5), « Pausanias fut enseveli à la place où il était mort ».

Remarque 1. De même que l'imparfait, le plus-que-parfait marque aussi quelquefois l'effort, la volonté de faire l'action (plus-que-parfait *de conatu*). *In curiam potissimum abiecit, ut eam mortuus incenderet, quam vivus everterat* (Cic., *pro Mil.*, 33, 90), « Il jeta son cadavre aux portes du sénat, afin qu'il l'embrasât après sa mort, comme il avait voulu le détruire pendant sa vie ».



Remarque 2. Les Latins, en écrivant des lettres, avaient égard au temps où elles seraient lues par le destinataire. Ils employaient donc, en se plaçant au point de vue de ce dernier, l'imparfait et le plus-que-parfait au lieu du présent et de l'imparfait, pour exprimer un fait présent ou passé par rapport au moment où la lettre s'écrivait. *Nihil habebam quod scriberem; neque enim novi quicquam audieram et ad tuas omnes epistulas rescripseram pridie; erat tamen rumor comitia dilatum iri* (Cic., *ad Att.*, IX, 10, 1), « Je n'ai rien à vous écrire; en effet, je n'ai rien appris de nouveau, et j'ai répondu hier à toutes vos lettres; le bruit court cependant que les comices seront reculés. » *Pridie Idus febr. haec scripsi ante lucem; eo die apud Pomponium eram cenaturus* (Cic., *ad Quint. fr.*, II, 3, 7), « Je vous écris ceci la veille des Ides de février, avant le jour; aujourd'hui je dois souper chez Pomponius ».

1. Le futur simple indique une action future ou qui doit avoir lieu à une époque déterminée de l'avenir, mais sans rapport avec une autre action future (*praesens in futuro*). *Scribam epistulam*, « j'écrirai une lettre »; *illo tempore respublica florebit*, « à cette époque la république fleurira ». § 166

2. Le futur passé (*futurum exactum* ou *praeteritum in futuro*) désigne une action future qui, à un certain moment de l'avenir, sera passée. *Cum tu haec leges, ego illum fortasse convenero* (Cic., *ad Att.*, IX, 15, 3), « Quand tu liras ces lignes, peut-être l'aurai-je vu ». *Ut sementem feceris, ita metes* (Cic., *De orat.*, II, 65, 361), « Tu récolteras ce que tu auras semé ». *Respondeto ad ea quae de te ipso rogaro* (Cic., *in Vat.*, 4, 10), « Réponds (tu répondras) à ce que je te demanderai (quand je t'aurai interrogé) ».

3. Outre ces deux formes de futur, le latin a aussi ce que l'on appelle la conjugaison périphrasée, formée du verbe *esse* et du participe futur actif. Elle exprime l'intention que l'on a de faire quelque chose, ou, avec les verbes intransitifs, l'imminence d'un état.

Bellum scripturus sum, quod populus Romanus cum Iugurtha gessit (Sall., *Iug.*, 5, 1), « Je me propose d'écrire la guerre que le peuple romain fit avec Jugurtha ». *Quid timeam, si aut non miser post mortem aut etiam beatus futurus sum?* (Cic., *Cato mai.*, 19, 67), « Que puis-je craindre, si après la mort je ne dois pas être malheureux ou même si je dois être heureux »?

Remarque 1. Le futur simple à la deuxième personne sert aussi à exprimer un ordre ou une défense, une exhortation. On attend plutôt qu'on n'ordonne précisément l'accomplissement de l'action. *Valebis meaque negotia videbis meque dis iuvantibus ante brumam exspectabis* (Cic., *ad Fam.*,

VII, 20, 2), « Porte-toi bien, occupe-toi de mes affaires et attends-moi, si les dieux le permettent, avant l'hiver ». *Si quid acciderit novi, facies, ut sciam* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 8), « S'il arrivait quelque chose de nouveau, tu me le feras savoir ».

Remarque 2. Chez les comiques le futur de l'indicatif remplace quelquefois le subjonctif présent dans les protestations : le vœu est alors présenté comme devant se réaliser dans l'avenir. *Ita me amabit* (au lieu de *amet*) *Iuppiter, neque te derisum veni neque dignum puto* (Plaut., *Trin.*, 447), « Non, certes, par Jupiter, je ne suis point venu pour te railler et je ne pense pas que tu mérites de l'être ».

Remarque 3. Le futur passé se met souvent au lieu du futur simple français, sans aucun rapport avec une action secondaire, pour reporter à plus tard quelque chose dont on a à parler, surtout *videro* avec *mox, post, alias*, p. ex. : *Quae fuerit causa, mox videro* (Cic., *De Fin.*, I, 10, 35), « Quelle en a été la cause, je l'examinerai tout à l'heure ».

§ 167 1. S'il y a dans la proposition principale un futur simple, ou une autre forme équivalant au futur, la proposition secondaire, si les deux actions sont simultanées, prend aussi un futur simple. Si l'action de la proposition secondaire précède l'autre, on met le futur passé. Ce qui n'a pas toujours lieu en français, où l'on met ordinairement le présent. L'idée du futur dans la proposition principale est quelquefois rendue sous la forme d'un impératif ou d'un subjonctif impératif.

Naturam si sequemur ducem, nunquam aberrabimus (Cic., *De off.*, I, 28, 100), « Si nous prenons la nature pour guide, nous ne nous égarerons jamais ». *Causam investigato in re nova, si poteris; si nullam reperies, illud tamen exploratum habeto, nihil fieri potuisse sine causa* (Cic., *de Divin.*, II, 28, 60), « En présence d'un fait inouï, recherches-en la cause ; si tu n'en trouves aucune, ne laisse pourtant pas de croire que rien n'a pu arriver sans cause ». *Sit modo is, qui dicet aut scribet, institutus liberaliter educatione* (Cic., *De orat.*, III, 31, 125), « Il faut que celui qui veut être orateur ou écrivain ait reçu une éducation libérale ». *Ut sementem feceris, ita metes* (Cic., *De off.*, II, 65, 361), « Tu récolteras ce que tu auras semé ». *De Karthagine vereri non ante desinam, quam illam excisam esse cognovero* (Cic., *Cato mai.*, 6, 18), « Je ne cesserai de craindre de Carthage que lorsque j'aurai appris qu'elle a été rasée ». *Qui adipisci veram gloriam volet, iustitiae fungatur officiis* (Cic., *De off.*, II, 12, 43), « Que celui qui veut (ou qui voudra) acquérir la vraie gloire remplisse les devoirs de la justice ».

2. Mais si l'on veut représenter les deux actions comme devant s'accomplir en même temps dans l'avenir, ou du moins comme devant se succéder immédiatement, la seconde étant la conséquence nécessaire de la première, on met les deux verbes au futur passé. *Qui Antonium oppresserit, is bellum confecerit* (Cic., *ad Fam.*, X, 19, 2), « Celui qui accablera Antoine terminera la guerre ». *Pergratum mihi feceris, si de amicitia disputaris* (Cic., *Lael.*, 4, 16), « En traitant de l'amitié, tu me feras grand plaisir ». *Tolle hanc opinionem, luctum sustuleris* (Cic., *Tusc.*, I, 13, 30), « Supprimez cette croyance, vous aurez supprimé le deuil » (*tolle* = *si sustuleris*).

Les conjonctions temporelles suivantes se construi- § 168
sent en latin, sous le rapport des temps, autrement qu'en français.

1. *Dum* « pendant que », indiquant une chose qui arrive en même temps qu'une autre, se construit dans le récit avec le présent (présent historique), bien que l'action soit passée et que dans la proposition principale il y ait le parfait (ou le plus-que-parfait). *Dum haec in colloquio geruntur, Caesari nuntiatum est equites Ariovisti propius accedere* (Caes., *B. G.*, I, 46, 1), « Pendant que cela se passait dans l'entretien, on annonça à César que les cavaliers d'Arioviste approchaient de plus près ». *Dum ego in Sicilia sum, nulla statua deiecta est* (Cic., *Verr.*, II, 66, 161), « Pendant le temps que j'ai été en Sicile, aucune statue n'a été renversée ».

Remarque 1. Mais lorsque *dum* signifie « aussi longemps que » et marque non seulement la simultanéité, mais la durée égale de deux actions passée, il ne se met jamais avec le présent, mais avec l'imparfait ou, si la proposition secondaire demande un parfait proprement dit, avec le parfait. *Dum is in aliis rebus erat occupatus, qui summam rerum administrabat, erant interea, qui suis vulneribus mederentur* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 32, 91), « Pendant que le chef suprême de la république était occupé par d'autres soins, il y avait des hommes qui remédiaient au délabrement de leur fortune ». (Simultanéité et durée égale : tous les verbes sont à l'imparfait). *Aristo et Pyrrho dum in una virtute omnia esse voluerunt, virtutem ipsam, quam amplexabantur, sustulerunt* (Cic., *De fin.*, II, 13, 43), « Ariston et Pyrrhon, en voulant tout réduire à la seule vertu, l'ont anéantie en même temps qu'ils l'embrassaient » (c'est-à-dire, quand ils ont voulu tout réduire....., ils ont anéanti). *Hoc feci, dum licuit; intermisi, quoad non licuit* (Cic., *Phil.*, III, 13, 33), « Aussi longtemps que cela a été permis » etc.

2. Les conjonctions *postquam* (*posteaquam*) « après que », *ut*, *ut primum*, *ubi*, *ubi primum*, *simul ac*, « sitôt que », etc.,



prennent dans le récit historique le parfait de l'indicatif ou le présent historique pour exprimer des faits isolés qui se sont succédé dans le passé (à peu près comme en français).

Pompeius, ut equitatum suum pulsum vidit, acie excessit (Caes., *B. C.*, III, 94, 5), « Dès que Pompée vit sa cavalerie chassée, il quitta le champ de bataille. » *Simulac primum Verri occasio visa est, consulem deseruit* (Cic., *Verr.*, I, 13, 34), « Sitôt que Verrès en eut l'occasion, il abandonna le consul ». *Posteaquam victoria constituta est ab armisque recessimus, Roscius frequens Romae erat* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 6, 16), « Après que la victoire eut été décidée et que nous eûmes quitté les armes, Roscius vivait habituellement à Rome ».

3. S'il s'agit au contraire d'une action habituelle ou répétée (« toutes les fois que »), qui est censée précéder l'action du verbe principal, les conjonctions de temps, *cum*, *ubi*, *simul ac*, *si*, et les expressions relatives indéterminées *quotiens*, *quocumque*, *ubicumque*, etc., se construisent :

a) Avec le parfait de l'indicatif, quand il y a un présent dans la proposition principale ;

b) Avec le plus-que-parfait ou l'imparfait, quand il y a un imparfait dans la proposition principale.

Dum lego, assentior ; cum posui librum, assensio omnis elabitur (Cic., *Tusc.*, I, 11, 24), « Pendant que je lis, je suis convaincu ; sitôt que je pose le livre, toute conviction disparaît ». *Si ad luxuriam etiam libidinum intemperantia accessit, duplex malum est* (Cic., *De off.*, I, 34, 123), « Si au goût des plaisirs viennent se joindre les passions et la débauche, on est doublement coupable ». *Quocumque adspexisti, tuae tibi occurrunt iniuriae, quae te respirare non sinunt* (Cic., *Parad.*, 2, 18), « Partout où tu portes tes regards, tes iniquités t'apparaissent et ne te laissent point respirer ». — *Cum ver esse coeperat, Verres dabat se labori atque itineribus* (Cic., *Verr.*, V, 10, 27), « Quand le printemps était commencé, alors Verrès se donnait au travail et aux voyages ». *Messanam ut quisque nostrum venerat, haec visere solebat* (Cic., *Verr.*, IV, 3, 5), « Tous nos Romains qui arrivaient à Messine s'empressaient d'aller voir ces merveilles ». *Eros, posteaquam e scaena, non modo sibilis, sed etiam convicio explodebatur, confugit in Roscii domum et disciplinam* (Cic., *pro Rosc. com.*, 11, 30), « Eros, chassé du théâtre par les sifflets et les cris injurieux des spectateurs, se réfugia chez

Roscius et se mit à son école » (il avait été sifflé et hué à plusieurs reprises).

Remarque 2. *Postquam*, etc., se met avec le plus-que-parfait, ou l'imparfait, quand le fait de la proposition principale a suivi celui de la proposition secondaire, non pas immédiatement, mais après un certain laps de temps. *P. Africanus, posteaquam bis censor et consul fuerat, L. Cottam in iudicium vocavit* (Cic., *Divin. in Caecil.*, 21, 69), « P. Scipion l'Africain, après avoir été deux fois consul et censeur, appela L. Cotta en justice ». *Appius paulisper moratus, postquam nemo adibat, domum se recepit* (Liv., III, 46, 9), « Appius resta encore quelque temps (sur son tribunal); puis, comme personne ne se présentait, il se retira chez lui ». L'intervalle entre les deux actions peut être déterminé d'une manière précise : *Hannibal, anno tertio postquam domo profugerat, in Africam venit* (Nep., *Hann.*, 8, 1), « Hannibal, trois ans après qu'il eut quitté sa patrie, vint en Afrique ».

Remarque 3. Au lieu du parfait historique avec *postquam*, etc., on trouve aussi, comme quelquefois en français, le présent historique. *Postquam perfugae murum arietibus feriri vident, aurum atque argentum domum regiam comportant* (Sall., *Iug.*, 76, 6), « Les déserteurs voyant le bélier battre les murailles, portent l'or et l'argent dans le palais royal. »

Remarque 4. Lorsque les présents ou les parfaits historiques avec *dum, postquam, antequam*, etc., doivent être exprimés sous la forme subjonctive, comme faisant partie du style indirect, le présent devient un imparfait et le parfait un plus-que-parfait du subjonctif. *Ex Africano saepe audivi, Carneadem et Critolaum et Diogenem, dum Romae essent, a se frequenter auditos* (Cic., *De orat.*, II, 37, 155). *Deinde hoc quinto decimo die crimen esse natum, postquam classis esset amissa.*

Chapitre XIV.

Du verbe (suite). — Sens et emploi des modes. — Des modes dans les propositions indépendantes. — L'indicatif.

L'indicatif est le mode de la réalité, par lequel on énonce simplement quelque chose (affirmativement ou négativement) comme vrai, indépendamment de la pensée du sujet. *Pater venit*, « le père vient »; *arbor floret, floruit*, « l'arbre est, a été en fleurs ». *Homo mortalis est*, « l'homme est mortel ». § 169

On l'emploie aussi dans les propositions conditionnelles qui contiennent une affirmation et n'expriment nullement l'incertitude. *Si Deus est, sempiternus est*, « s'il y a un Dieu, il est éternel » (celui qui parle ne met nullement en doute l'existence de Dieu). Cf. § 227.

Enfin on met l'indicatif dans les interrogations directes qui demandent une réponse positive et conforme à l'indicatif.



Suntne miseri, qui mortui sunt? (Rép. : Mihi ita *videtur*). *Infelix est Fabricius, quod rus suum fodit?* (Rép. : Non *est*).

Son emploi est en général le même en latin qu'en français. Cependant il est des cas où le latin met l'indicatif, alors qu'en français on met le subjonctif ou un autre mode, parce qu'en latin la pensée est conçue différemment.

Indicatif au lieu du subjonctif dans le sens du conditionnel français.

1. Avec les expressions qui signifient le pouvoir (*possum*, *licet*), le devoir ou la convenance (*debeo*, *decet*, *convenit*, *oportet*, *necesse est*), le latin met, au lieu de l'imparfait du subjonctif (conditionnel français), le présent de l'indicatif, pour exprimer d'une manière absolue qu'une chose peut ou doit se faire; au lieu du plus-que-parfait du subjonctif (conditionnel passé français), le latin met l'imparfait, le parfait, ou le plus-que-parfait de l'indicatif : l'imparfait, pour exprimer qu'une chose ne s'est pas faite jusqu'à présent, mais qu'elle peut ou doit encore se faire, le parfait et le plus-que-parfait pour une chose qui ne s'est pas faite et qui ne peut plus se faire. Il en est de même de la conjugaison périphrasée avec le gérondif adjectif (part. en *-ndus*, *a*, *um*). (1)

Sic enim iam tecum loquar, non ut odio permotus esse videar, quo debeo, sed ut misericordia, quae tibi nulla debetur (Cic., *Cat.*, I, 7, 16), « Car je te parlerai de telle façon que je paraisse guidé, non par la haine, comme je le devrais, mais par la pitié, à laquelle cependant tu n'as aucun droit ». *Possum persequi permulta oblectamenta rerum rusticarum; sed ea ipsa, quae dixi, sentio fuisse longiora* (Cic., *Cato mai.*, 16, 55), « Je pourrais continuer à énumérer les nombreux agréments de la vie rustique; mais il me semble que je me suis déjà trop étendu sur ce point ». *Contumeliis eum onerasti, quem patris loco, si ulla in te pietas esset, colere debebas* (Cic., *Phil.*, II, 38, 99), « Tu as

(1) « En pareil cas, dit M. Riemann, auquel j'emprunte sa note, l'emploi du conditionnel est illogique en français, et j'aurais pu, j'aurais dû, etc., peuvent aussi être remplacés par je pouvais, je devais ». J'ajouterai que non seulement le conditionnel français est illogique, mais qu'il me paraît affaiblir singulièrement l'expression. (Voy. *Règles fondamentales de la Syntaxe grecque*, par von Bamberg, traduites par M. Cucuel, annotées par M. Riemann, § 88.)



chargé d'outrages celui que, si tu avais une ombre de piété, tu aurais dû (tu devais) honorer comme un père ». *Si Romae Cn. Pompeius privatus esset hoc tempore, tamen ad tantum bellum is erat deligendus* (Cic., *pro Leg. Man.*, 17, 50), « Quand même en ce moment Cn. Pompée serait à Rome un simple particulier, il faudrait le choisir pour une si grande guerre ». *Debuisti* (= *debuisses*), *Vatini, etiamsi falso venisses in suspicionem P. Sestio, tamen mihi ignoscere* (Cic., *in Vat.*, 1, 2), « Tu aurais dû, Vatinius, lors même que P. Sestius t'aurait faussement soupçonné, me pardonner ». *Deleri totus exercitus potuit* (= *potuisset*), *si fugientes persecuti victores essent* (Liv., XXXII, 12, 6), « L'armée entière aurait pu être anéantie, si les vainqueurs eussent poursuivi les fuyards ». *Catilinam omnino vivum e senatu exire non oportuerat* (Cic., *pro Mur.*, 25, 51), « Catilina n'eût pas dû sortir vivant du sénat ». *Illud potius praecipiendum fuit, ut diligentiam adhiberemus in amicitiis comparandis* (Cic., *Lael.*, 16, 60), « Il fallait plutôt recommander de mettre tout notre soin à nous faire des amis ».

2. De même pour les expressions impersonnelles formées du verbe *esse* et d'un adjectif : *aequum, par, iustum, idoneum, optimum, melius*, etc., *est, erat, fuit, fuerat*, « il serait, il eût été juste, bon, convenable », etc., ou encore du verbe *esse* et d'un génitif subjectif ou possessif (cf. § 73, 3).

Ne ad rem publicam quidem accessuros putat nisi coactos; aequius autem erat id voluntate fieri (Cic., *De off.*, I, 9, 28), « Il pense qu'ils ne doivent accepter les charges publiques que forcés. Mais il serait beaucoup plus juste qu'ils les acceptassent volontairement ». *Prohiberi melius fuit, ne Cinna tot summos viros interficeret, quam ipsum aliquando poenas dare* (Cic., *de Nat. Deor.*, III, 33, 84), « Il eût mieux valu empêcher Cinna de faire périr tant d'éminents citoyens que de l'en punir enfin lui-même ».

Remarque 1. Remarquez entre autres l'expression *longum est*, « il serait trop long ».

Remarque 2. Notez aussi les expressions être d'avis, penser, croire, qui sont souvent adoucies en français au conditionnel et se mettent en latin à l'indicatif. *Quis L. Philippum a M. Herennio superari posse arbitratus est?* (Cic., *pro Mur.*, 17, 36), « Qui aurait pensé que L. Philippe pût être vaincu par M. Herennius? »

3. Après les relatifs indéfinis (pronoms et conjonctions) formés par le redoublement du même mot ou par l'addition de

cumque (*quisquis*, *quotquot*, *quicumque*, *qualiscumque*, *utercumque*, *quantuscumque*, *utut*, *utcumque*, *ubicumque*, *quocumque*, *quacumque*, etc.), on met en latin l'indicatif au lieu du subjonctif qui est en français. (1)

Utcumque se affectum videri et animum audientis moveri volet (*orator*), *ita certum vocis admovebit sonum* (Cic., *Orat.*, 17, 55), « L'orateur fera prendre à sa voix une inflexion différente, selon le sentiment qu'il voudra manifester ou l'émotion qu'il voudra produire ». *Quocumque adspexisti, tuae tibi occurrunt iniuriae* (Cic., *Parad.*, 2, 18), « De quelque côté que tu te tournes, tes iniquités t'apparaissent ». *Quem Fors dierum cumque dabit, lucro appone* (Hor., *Carm.*, I, 9, 14), « Chaque jour que le destin t'accorde, mets-le bien à profit ».

Remarque 3. Le subjonctif après ces mots est très rare dans la prose classique, excepté à la deuxième personne singulier correspondant au français on. *Neque enim id est celare, quicquid reticeas* (Cic., *De off.*, III, 13, 57), « Ce n'est pas cacher quelque chose que de le taire ».

4. Avec les conjonctions disjonctives *sive—sive* (*seu—seu*), on met également l'indicatif pour dire que quelque chose a la même valeur ou reste vrai dans diverses conditions; p. ex. : *Mala consuetudo est contra deos disputandi, sive ex animo id fit, sive simulate* (Cic., *de Nat. Deor.*, II, 67, 168), « C'est une mauvaise habitude que celle de discuter contre les dieux, qu'on le fasse tout de bon ou par feinte ». *Hoc loco libentissime utor, sive quid mecum agito, sive aliquid scribo aut lego* (Cic., *de Leg.*, II, 1, 1), « J'aime cet endroit, soit que je réfléchisse, soit que j'écrive ou lise quelque chose ». *Veniet tempus mortis, et quidem celeriter, et sive retractabis, sive properabis; volat enim aetas* (Cic., *Tusc.*, I, 31, 76), « Le moment de la mort arrivera, et promptement, que tu recules ou que tu avances; car le temps vole ».

Remarque 4. Il y a déjà dans Cicéron deux exemples de *sive—sive* avec le subjonctif (cf. *Acad.*, I, 2, 7, et *Tim.*, 4). Plus tard, l'emploi du subjonctif devient plus fréquent.

Remarque 5. Soit que—soit que se rend par *sive quod, sive quia* répété. *Romulus centum creat senatores, sive quia is numerus satis erat, sive quia soli centum erant, qui creari patres possent* (Liv., I, 8, 7),

(1) Cela tient à la différence du point de vue auquel se placent le latin et le français. Le latin considère la chose exprimée par l'attribut comme réelle, l'indétermination étant suffisamment exprimée par l'idée générale du sujet; le français fait ressortir au contraire la possibilité de l'action, du fait par la forme du verbe.

« Romulus créa cent sénateurs, soit que ce nombre fût suffisant, soit qu'il n'eût trouvé que cent personnes qui pussent être faites sénateurs ».

5. Avec *paene* et (plus rarement) *prope*, « presque », on met le parfait de l'indicatif pour indiquer ce qui serait presque arrivé, ce qui a été bien près d'arriver. *Prope oblitus sum quod maxime fuit scribendum* (Cael., ap. Cic., *ad Fam.*, VIII, 14, 4), « J'allais presque oublier le plus important de ma lettre ». *Brutum... quem non minus amo quam tu, paene dixi, quam te* (Cic., *ad Att.*, V, 20, 6), « Brutus, que j'aime autant que tu le fais, j'allais dire autant que toi ». *Pons Sublicius iter paene hostibus dedit, ni unus vir fuisset, Horatius Cocles, qui*, etc. (Liv., II, 10, 2), « Le pont Sublicius aurait livré passage aux ennemis, sans la présence d'un homme, Horatius Coclès ».

Remarque 6. Sur *nisi forte, nisi vero* avec l'indicatif, voy. § 230, R. 3.

Chapitre XV.

Des modes dans les propositions indépendantes. — Le subjonctif.

Le subjonctif exprime une simple conception de l'esprit, un fait que la personne qui parle n'énonce pas comme une réalité, mais comme possible ou comme désiré et voulu par elle. L'impératif aussi marque une chose désirée ou voulue par la personne qui parle. Mais par l'impératif, le désir, la volonté est exprimée directement; par le subjonctif, elle est exprimée indirectement. L'impératif est le mode de la volonté directe, le subjonctif celui de la volonté indirecte. § 170

D'après les différentes modifications que peut recevoir l'expression de la volonté par le subjonctif, on distingue :

1) Le subjonctif optatif, appelé aussi subjonctif d'exhortation ou de persuasion (*subiunctivus optativus, hortativus* ou *suasorius*), par lequel on exprime un vœu, un souhait, une exhortation, un encouragement.

2) Le subjonctif de concession (*subiunctivus concessivus*), qui exprime une concession que l'on fait.

3) Le subjonctif potentiel (*subiunctivus potentialis*), qui marque la possibilité.

4) Le subjonctif dubitatif ou délibératif (*subiunctivus dubitativus*), par lequel on fait une interrogation dubitative.

5) Le subjonctif hypothétique ou conditionnel, qui exprime une condition possible ou incertaine.

§ 171 **Subjonctif optatif.** — Le subjonctif sert à exprimer un **désir** ou un **souhait**. Le subjonctif présent ou parfait représente le désir comme **réalisable** (le présent pour exprimer le désir qui porte sur le présent ou sur l'avenir, le parfait, si le désir porte sur le passé). Si le désir doit être représenté comme **irréalisable** ou comme n'étant pas de fait réalisé, on met l'imparfait (correspondant au présent dans le premier cas) et le plus-que-parfait (correspondant au parfait). Ce subjonctif est souvent introduit par *utinam* (négat. *utinam ne*).

Valeant cives mei, sint incolumes, sint beati! (Cic., *pro Mil.*, 34, 93), « Adieu à mes chers concitoyens! qu'ils vivent en paix! qu'ils soient heureux! » *Quod dii omen avertant!* (Cic., *Phil.*, III, 14, 35), « Puissent les dieux détourner ce présage! » *Utinam ego vobis amicus tertius adscriberer!* (Cic., *Tusc.*, V, 22, 63), « Plût au ciel que je fusse en tiers dans votre amitié! » (mais cela est impossible). *Utinam omnes M. Lepidus servare potuisset* (Cic., *Phil.*, V, 14. 39), « Plût au ciel que M. Lepidus ait pu sauver tous nos concitoyens! » (mais il ne l'a pas pu).

Remarque 1. Avec ces subjonctifs, la négation est *ne*, et très rarement *non*. *Utinam istam calliditatem hominibus dii ne dedissent!* (Cic., *de Nat. Deor.*, III, 30, 75), « Si seulement les dieux n'avaient pas donné aux hommes cette habileté! » (mais ils la leur ont donnée). *Haec ad te die natali meo scripsi; quo utinam susceptus non essem!* (Cic., *ad Att.*, XI, 9, 3), « Je vous écris le jour de ma naissance, dans lequel plût aux dieux que je ne fusse point né! »

Remarque 2. On peut rattacher à ce subjonctif l'emploi du subjonctif présent pour exprimer une protestation, une affirmation renforcée. *Ne vivam, si tibi concedo...* (Cic., *ad Fam.*, VII, 23, 4), « Que je meure, si je t'accorde que... » *Ita me di ament, ut ego nunc non tam meapte causa laetor quam illius* (Ter., *Heaut.*, IV, 3, 8), « Bonté divine! (littér. « que les dieux m'aiment comme il est vrai que ») j'en éprouve moins de joie pour moi-même que pour elle » (formule fréquente chez les comiques). Cf. § 234, R. 6.

§ 172 Le subjonctif s'emploie à la **première personne singulier** ou **pluriel** pour **exhorter**, **inviter à faire** quelque chose (*subiunctivus hortativus*). Ce subjonctif se rattache au subjonctif optatif. La négation est *ne*.

Meminerimus etiam adversus infimos iustitiam esse servandam (Cic., *De off.*, I, 13, 41), « Rappelons-nous qu'il faut observer la justice même envers les plus petits ». *Amemus patriam, pareamus senatui, consulamus bonis* (Cic., *pro Sest.*, 68, 143), « Aimons la patrie, obéissons au sénat, ser-

vons les intérêts des bons citoyens ». *Ne difficilia optemus* (Cic., *Verr.*, IV, 7, 15), « Ne demandons pas des choses trop difficiles ».

Pour exprimer un ordre, une prescription, on emploie la troisième personne ou, si le sujet est indéterminé (*on*), la deuxième personne du présent du subjonctif (subjonctif impératif). *Quam quisque norit artem, in ea se exerceat* (Cic., *Tusc.*, I, 18, 41), « Que chacun s'exerce dans l'art qu'il connaît ». *Nemo de nobis unus excellat* (Cic., *Tusc.*, V, 36, 105), « Aucun de nous ne doit se distinguer seul ». *Sic iniurias fortunae, quas ferre nequeas, defugiendo relinquas* (Cic., *Tusc.*, V, 41, 118), « Qu'on se dérobe par la fuite aux injustices de la fortune qu'on ne peut supporter ».

Remarque 1. Sur la défense par le subjonctif, voy. § 177.

Remarque 2. L'imparfait et plus rarement le plus-que-parfait du subjonctif à la deuxième et à la troisième personne servent aussi à marquer l'impératif du passé, p. ex. : *pateretur*, « il aurait dû le supporter » ; *restitisses*, « tu aurais dû résister » *Frumentum ne emisses* (Cic., *Verr.*, III, 84, 195), « N'eusses-tu point acheté de blé » (tu n'aurais pas dû en acheter). »

Subjonctif de concession. — Le subjonctif § 173
présent ou parfait s'emploie aussi pour faire une concession, un aveu, une supposition (*subiunctivus concessivus*). On admet par là la possibilité d'un fait, sans le considérer comme réel.

Malus civis Carbo fuit. Fuerit aliis; tibi quando esse coepit? (Cic., *Verr.*, I, 14, 37), « Carbon était un mauvais citoyen. (J'admets) qu'il l'ait été pour d'autres ; mais depuis quand l'a-t-il été pour toi ? » *Vendat aedes vir bonus propter aliqua vitia, quae ipse norit, ceteri ignorent; pestilentes sint, et habeantur salubres; ignoretur in omnibus cubiculis apparere serpentes; male materiatae sint, ruinosae, sed hoc praeter dominum nemo sciat; quaero, si haec emptoribus venditor non dixerit, num iniuste aut improbe fecerit* (Cic., *De off.*, III, 13, 54), « Un honnête homme (je suppose) met en vente une maison, dont il veut se défaire pour certains défauts que lui seul connaît et que le public ignore : elle est malsaine et passe pour salubre ; on ne sait pas que dans toutes les chambres on trouve des serpents ; elle est mal construite et menace ruine, mais le propriétaire est le seul qui s'en soit aperçu. Je suppose maintenant qu'il ne dise rien de tout cela aux acheteurs, et je



demande si, en agissant ainsi, il se conduit en malhonnête homme ».

Remarque 1. La négation se fait par *ne*, p. ex. : *Ne sit sane summum malum dolor, malum certe est* (Cic., *Tusc.*, II, 5, 14), « J'accorde que la douleur n'est pas le plus grand mal, mais encore est-elle un mal ».

Remarque 2. Ce subjonctif de concession est souvent introduit par une conjonction, *ut*, et surtout par *licet*. Voy. conjonctions de concession, § 233, 1 et 2.

Remarque 3. La concession se fait quelquefois, d'une manière plus précise, par l'impératif. (Cf. § 176, R. 4.) — Dans le discours animé, on donne le fait que l'on accorde comme réel et on fait la concession par l'indicatif, en vue d'un effet oratoire. *Esto; ipse nihil est, nihil potest : at venit paratus cum subscriptoribus exercitatis et disertis* (Cic., *divin. in Caecil.*, 15, 47), « Soit; par lui-même Cécilius n'est rien et ne peut rien; mais il est escorté d'assesseurs pleins d'expérience et de talent ».

§ 174 Subjonctif potentiel. — Le présent et le parfait du subjonctif (sans grande différence) s'emploient pour représenter une chose comme possible ou admissible (*subiunctivus potentialis*). Ce subjonctif donne à l'assertion quelque chose de vague et s'emploie souvent quand on veut s'exprimer avec modestie et politesse. La négation est *non*.

Quaerat quispiam, « quelqu'un pourrait demander »; *dicat, dixerit aliquis*, « quelqu'un ici pourrait dire ». *Hoc sine ulla dubitatione confirmaverim, eloquentiam esse rem unam omnium difficillimam* (Cic., *Brut.*, 6, 25), « J'affirmerais sans hésiter un instant que l'éloquence est la chose du monde la plus difficile ». *Quis neget cum illo actum esse praeclare?* (Cic., *Lael.*, 3, 11), « Qui pourrait nier qu'on ait parfaitement agi à son égard ? »

Remarque 1. L'imparfait de ce subjonctif est beaucoup plus rare et répond au conditionnel passé. *Poterat Sextilius impune negare; quis enim redargueret?* (Cic., *De fin.*, II, 17, 55), « Sextilius eût pu nier impunément : qui en effet l'eût démenti? » — Quant au plus-que-parfait, il n'est jamais employé comme subjonctif potentiel.

Remarque 2. Pour exprimer un sujet indéterminé, *on*, on emploie le subjonctif, présent, parfait ou imparfait, à la deuxième personne du singulier, p. ex. : *dicas, credas, putes*, « on dirait, on croirait ». *Quem neque gloria neque pericula excitant, nequicquam hortere* (Sall., *Cat.*, 58, 2), « Celui que n'excitent ni la gloire ni les périls, vous l'exhorteriez en vain. »

Remarque 3. Remarquez surtout dans ce genre les subjonctifs *velim, nolim, malim* pour exprimer modestement un vœu. *Velim ex te scire*, « je désirerais savoir de vous ». — *Vellem, nollem* exprime un souhait, un désir qui pour le moment ne peut être accompli. Que l'on se rende compte d'après cela de la diffé-



rence entre les trois formes : *volo* (nolo, malo), *velim* et *vellem*. *Volo*, « je veux », exprime une volonté formelle, réelle, qui s'affirme d'une manière précise. *Velim*, « je voudrais », est quelque chose de possible. exprime un désir qui dépend d'une condition réalisable, quelque chose comme *si liceat*. *Vellem*, « je voudrais ou j'aurais voulu », exprime une chose possible dans le passé, par conséquent impossible dans le présent, qui dépend d'une condition irréalisable, p. ex., *si liceret* (atqui non licet).

Remarque 4. La deuxième personne du singulier du subjonctif imparfait de *dicere, credere, putare, videre, cernere*, etc., s'emploie, avec une proposition conditionnelle sous-entendue et facile à suppléer, dans le sens de : « on aurait cru, on aurait pu voir ». *Maestique (crederes victos) redeunt in castra* (Liv., II, 43, 9), « Ils rentrent dans le camp tout affligés : on aurait dit qu'ils avaient été vaincus. » C'est le subjonctif potentiel du passé.

Remarque 5. Le subjonctif potentiel est beaucoup plus rare chez les écrivains de la république que chez les écrivains de l'âge postérieur.

Le subjonctif est aussi le mode des interrogations dubitatives, et marque l'incertitude de quelqu'un qui délibère sur le parti à prendre. C'est le subjonctif d'exhortation devenu interrogatif (*subiunctivus dubitativus*). La négation est *non*. Toutefois ce n'est pas le subjonctif ici qui exprime l'idée de doute et d'incertitude, mais bien le ton interrogatif de la phrase. Entre *eamus* et *eamus?* il y a la même relation qu'entre « il faut que nous marchions » et « faut-il que nous marchions ? » (*Règles fondamentales de la synt. gr.*, § 93, a, note de R.) § 175

Quid agam, iudices? Quo accusationis meae rationem conferam? quo me vertam? (Cic., *Verr.*, V, 1, 2), « Que faire ? Où porter l'effort de mon accusation ? De quel côté me diriger ? » *Hunc ego non diligam? non admirer? non omni ratione defendendum putem?* (Cic., *pro Arch.*, 8, 18), « Je n'aimerais point cet homme ? Je ne l'admirerais point ? Je ne croirais pas qu'il me faut le défendre de tout mon pouvoir et par tous les moyens ? »

Pour exprimer un fait du temps passé, on met l'imparfait ou quelquefois le parfait, jamais le plus-que-parfait, à la première personne du singulier ou pluriel. *Quid faciam?* devient *quid facerem?* « que pouvais-je, que devais-je faire ? » (étant donné la situation à ce moment-là.)

Haec cum viderem, quid agerem, iudices? contenderem contra tribunum plebis? (Cic., *pro Sest.*, 19, 42), « Devant ces faits, que devais-je faire ? devais-je combattre le tribun ? »

Dans le style indirect, la première personne est remplacée par la troisième. *Caesar in eam spem venerat se sine pugna rem*

conficere posse : cur fortunam periclitaretur? (Caes., *B. C.*, I, 72, 1), « César espérait pouvoir terminer l'affaire sans combattre ; pourquoi donc aurait-il tenté la fortune des armes ? »

Remarque. Ce subjontif interrogatif sert aussi à marquer que l'on désapprouve une chose ou qu'on la regarde comme inconcevable ; l'interrogation dubitative devient alors l'interrogation d'indignation. *Ego tibi irascerer, mi frater? tibi ego possem irasci?... Ego te videre noluerim?* (Cic., *ad Quint. fr.*, I, 3, 1), « Moi, je serais fâché contre toi, mon frère ? Je pourrais être fâché contre toi ? Tu crois que je ne veux plus te voir ? » (à quoi penses-tu ?) On ajoute quelquefois *ut. Quanquam quid loquar? te ut ulla res frangat?* (Cic., *Cat.*, I, 9, 22), « Eh ! que dis-je ? Comme si rien pouvait briser ton caractère » (1).

Chapitre XVI.

Des modes dans les propositions indépendantes. — De l'impératif.

§ 176 L'impératif est le mode de la volonté exprimée directement sous la forme d'un ordre, d'une prière ou d'une exhortation adressée à quelqu'un. Il a deux formes : *reg-e* et *reg-i-to*.

1) La première forme, qui est de beaucoup la plus usitée, exprime le commandement d'une manière générale, que la volonté de celui qui parle doive être exécutée ou non, soit dans le présent, soit dans l'avenir.

2) La seconde forme, dont l'usage est plus restreint, exprime un ordre qui doit être exécuté. Elle s'emploie donc surtout dans la rédaction des lois, des traités, des maximes de conduite. On peut s'en servir aussi pour une prière ou une exhortation pressante. Comme un ordre et une loi peuvent s'adresser à une personne absente, cet impératif a une troisième personne. (2)

(1) Le subjonctif conditionnel serait ici à sa place ; mais comme il faudra y revenir dans la syntaxe de subordination, au sujet des propositions conditionnelles, nous le reportons à ce chapitre. Voy. §§ 226 et suiv.

(2) Je ne puis admettre la distinction établie par un grand nombre de grammairiens, qui appellent la première forme (*reg-e*) impératif présent, et la seconde (*reg-i-to*) impératif futur. Cette distinction repose sur des rapprochements arbitraires ou des interprétations inexactes, et elle est en contradiction avec les textes. Ainsi on peut citer une foule d'exemples d'impératif présent pour exprimer quelque chose qui doit se faire dans l'avenir, un précepte de morale, p. ex. : *iustitiam cole; naturam sequere*, etc. Lorsque Micipsa fait sur son lit de mort ses recommandations dernières à ses fils, il devrait, d'après cette théorie, employer l'impératif futur en—*to, tote*. Et pourtant il dit : « *Vos*,



Egredere ex urbe, Catilina, libera rem publicam metu; in exsilium... proficiscere (Cic., *Cat.*, I, 8, 20), « Sors de Rome, Catilina, délivre la république de la crainte; pars pour l'exil ». *Si placuerit, mecum indutias facite* (Liv., XXX, 16, 13), « Si vous le trouvez bon, concluez une trêve avec moi ». *Patres conscripti, subvenite misero mihi, ite obviam iniuriae* (Sall., *Iug.*, 14, 25), « Pères conscrits, secourez-moi dans mon malheur; allez au devant de l'injustice ». *Cum valetudini tuae consulueris, tum consulito navigationi* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 4, 3), « Quand vous aurez pourvu à votre santé, alors songez à la navigation ». *Regio imperio duo sunto iique consules appellamino* (= *appellantor*) (Cic., *de Leg.*, III, 3, 8), « Que deux magistrats aient le pouvoir royal et qu'ils soient appelés consuls ». *Non satis est pulchra esse poemata, dulcia sunto* (Hor., *A. P.*, 93), « Il ne suffit pas que les poèmes soient beaux; qu'ils soient (ils devront être) agréables ». *Servus meus Stichus liber esto* (clause testamentaire), « Que Stichus mon esclave soit libre ».

Remarque 1. Il y a quelques verbes qui n'ont d'usitée que la seconde forme en —*to* et—*tote*; ce sont : *scire*, impératif : *scito* et *scitote; habere*, impératif : *habeto* et *habetote* (dans le sens de « sache, sachez »); *memini*, impératif : *memento* et *mementote*.

Remarque 2. A l'impératif (au premier, plus rarement au second) on ajoute certaines expressions, qui sont comme des suppléments d'ordre, d'exhortation ou de prière, soit pour renforcer, soit pour adoucir. Les principales de ces locutions supplémentaires sont :

Amabo : *Cura, amabo te, Ciceronem nostrum* (Cic., *ad Att.*, II, 2, 1). « Ayez soin de notre Cicéron, je vous serai obligé ». — *Quaeso* (sans complément) : *Tu, quaeso, crebro ad me scribe* (Cic., *ad Att.*, VII, 10). « Ecrivez-moi souvent, je vous prie ». — *Sis* (pour si vis), *sultis* (pour si vultis) *sodes* (pour si audes), surtout dans Plaute et Térence. *Iube, sodes, nummos curari*

Adherbal et Hiempsal, colite, observate talem hunc virum » (Sall., *Iug.*, 10, 8). La deuxième forme exprime l'ordre, le commandement, pas autre chose. Par le fait, un ordre porte surtout sur l'avenir; mais l'idée de futur n'est pas dans une forme plutôt que dans l'autre. Ce second futur peut aussi exprimer une simple prière, un souhait. Voilà deux exemples où les deux formes sont employées indifféremment, après une proposition conditionnelle identique : *Si quicquam me amas, hunc locum muni* (Cic., *ad Att.*, V, 17, 5). *Tu, si me amas tantum, quantum profecto amas, expeditus facito ut sis* (id. *ibid.*, II, 20, 5). Cet exemple me parait concluant. Celui-ci l'est encore davantage. Plaut., *Rud.*, 416 : Am. *Salve, adulescens.* Sc. *Et tu multum salveto, adulescentula.* « Am. Jeune homme, je te salue. » — Sc. Et moi, je te salue aussi de tout mon cœur, jeune fille ».

(Cic., *ad Att.*, VII, 3, 21), « Payez donc, s'il vous plaît, l'argent que vous devez ». — *Age, agite, agedum, age sis* (cf. en grec φέρε, ἄγε). *Agitedum, clamorem... tollite* (Liv., III, 62, 4), « Voyons, poussez le cri de guerre ». — *Modo*, « seulement », pour rendre l'ordre plus pressant. *Vide modo* (Cic., *Divin. in Caecil.*, 14, 46), « Prends bien garde ». *Dum*, qui fait corps avec l'impératif, dans l'ancienne langue poétique; dans la prose et chez les poètes postérieurs, seulement avec *age* : *agedum, agitedum*, appartient au langage familier et exprime l'impatience. — *Proin* avec l'impératif, plus souvent avec le subjonctif, dans les exhortations; *proinde* plus rare. — *Quin* (de *qui ne*, « pourquoi ne pas? ») Voy. R. 5.

Remarque 3. Une forme adoucie de l'impératif est *volo, velim* avec le subjonctif, p. ex. : *dicas velim* (cf. § 174, R. 3). *Velim videas, quid instrumenti satis sit* (Cic., *ad Att.*, XII, 32, 2), « Procurez-lui tout ce qui est nécessaire en effets ».

Remarque 4. Pour insister davantage, on emploie la périphrase avec *fac* et le subjonctif, p. ex. : *fac venias*, « arrangez-vous pour venir » (je le désire fort). Voy. § 206, i, et R. 1.

Remarque 5. Pour renforcer davantage encore la prière ou l'exhortation, on emploie *quin* (= *qui ne*, « pourquoi non? ») *Quin tu urges occasionem istam?* (Cic., *ad Fam.*, VII, 8, 2), « Que ne saisis-tu l'occasion qui s'offre à toi? » (= saisis l'occasion). On met aussi *quin* avec l'impératif ou le subjonctif sans interrogation. *Quin tu hoc audi* (Ter., *Andr.*, 346), « Mais écoute donc ceci ».

Remarque 6. A l'impératif marquant une concession ou une condition, on ajoute souvent une proposition au futur sans conjonction (*asyndeton*), pour marquer la conséquence de la proposition impérative. *Recognosce* (= *si recognosces*) *mecum tandem noctem illam superiorem : iam intelleges multo me vigilare acrius ad salutem quam te ad perniciem rei publicae* (Cic., *Cat.*, I, 4, 1), « Enfin rappelle à ta mémoire l'avant-dernière nuit, et tu comprendras que je veille encore avec plus d'activité pour le salut de la république que toi pour sa perte ».

§ 177 La défense (*modus prohibitivus*) s'exprime ordinairement par *ne* (*nihil*, *nemo*) et le subjonctif. On emploie ainsi :

a) La deuxième personne du subjonctif parfait, p. ex. : *ne dubitaveris*, « n'hésitez pas »; *ne dixeris*, « n'allez pas dire ». *Ne transieris Hiberum, ne quid rei tibi sit cum Saguntinis* (Liv., XXI, 44, 6), « Ne passez pas l'Hèbre, et n'engagez aucune affaire avec les Sagontins ». *De me nihil timueritis* (Cic., *ad Att.*, IV, 16, 17), « Ne craignez rien de ma part ». Le subjonctif présent est rare chez les auteurs classiques.

b) La troisième personne du subjonctif présent. *Donis impii ne placare audeant deos* (Cic., *de Leg.*, II, 16, 41), « Que les impies n'aient pas l'audace de vouloir apai-



ser les dieux par des offrandes ». *Vilicus n e s i t ambulator; — ad cenam n e quo e a t* (Cato, *de Re Rust.*, V, 1, sq.), « Que le régisseur du domaine ne soit pas un homme qui aime à se promener; qu'il n'aille pas volontiers souper dehors ».

Ne avec la deuxième et la troisième personne du second impératif ne s'emploie que dans les lois ou les défenses analogues. *Hominem mortuum in urbe n e s e p e l i t o n e v e u r i t o* (XII Tab., X, 1), « Que personne n'ensevelisse ni ne brûle un mort dans la ville » (= il est défendu d'ensevelir). *Binas gemmas n e amplius r e l i n q u i t o* (précepte d'agriculture) (Cato, *de Re Rust.*, XLIII, 49), « Ne laissez pas plus de deux yeux ». *Borea flante, n e a r a t o, semen n e i a c i t o* (Plin., *Hist. Nat.*, XVIII, 77), « Quand le vent du nord souffle, ne laboure point, ne jette point la semence ».

Remarque 1. La deuxième personne singulier subjonctif présent avec *ne* s'emploie dans les défenses, lorsque le sujet est général et indéterminé (o n); dans les autres cas, cette tournure est antérieure à l'époque classique et poétique : *Ne timeas, ne mentiare*, « ne craignez pas, ne mentez pas ». *Isto bono utare, dum adsit; cum absit, n e r e q u i r a s* (Cic., *Cato mai.*, 10, 33), « Use de ce bien, si tu l'as; quand tu ne l'as pas, ne le regrette pas ». — *Ne* et le premier impératif (*ne quaere*) est archaïque et poétique. *Ne saevi* (Verg., *Aen.*, VI, 544), « Ne sois pas irritée ».

Remarque 2. La continuation de la défense commencée par *ne* dans la première proposition se fait par *neve* (et non *neque*). *Ne sepelito neve urito* (voyez plus haut).

Remarque 3. La défense se fait aussi au moyen d'une périphrase :

a) *Noli, nolite* (*nolito, nolitote*) et l'infinitif : *Noli putare*, « ne croyez pas ».

b) *Cave* et le subjonctif, p. ex. : *cave credas* ou *credideris*, « n'allez pas croire, gardez-vous de croire ». Cf. § 206, b.

c) *Fac ne*, p. ex. : *f a c n e quid aliud c u r e s*, etc. (Cic., *ad Fam.*, XVI, 11, 1), « N'ayez en ce moment d'autre souci ».

Remarque 1. Sur l'emploi du futur simple pour exprimer l'ordre ou la défense, voy. § 166, R. 1.

Chapitre XVII.

De la coordination des propositions.

La coordination des propositions (voy. § 2, a) se fait de diffé- § 178
rentes manières ou plutôt au moyen de différentes sortes de conjonctions. Il y a :

1) La c o o r d i n a t i o n c o p u l a t i v e, dans laquelle deux

propositions sont simplement juxtaposées, et s'ajoutent l'une à l'autre sans aucune idée accessoire. Elle se fait par les conjonctions copulatives, qui sont : *Et*, *que*, *atque* ou *ac*, « et »; *neque* ou *nec*, « et ne pas » ; *etiam*, *quoque*, « aussi ».

2) La coordination disjonctive, dans laquelle les deux propositions sont différentes ou s'excluent réciproquement. Elle se fait par les conjonctions disjonctives qui sont : *Aut*, *vel*, *ve*, *sive* ou *seu*, « ou ».

3) La coordination adversative, qui comprend deux propositions contraires ou différentes, dont l'une limite et restreint l'autre. Les conjonctions adversatives sont : *Sed*, *autem*, *verum*, *vero*, *at* (*ast*, vieux et poétiq.), « mais, cependant, au contraire »; *atqui*, « et pourtant, or »; *tamen*, *nihilominus*, « cependant, néanmoins ».

4) La coordination causale, qui se subdivise en deux formes, selon que la proposition introduite par la conjonction est la cause ou la conséquence de l'autre. Les conjonctions causales se divisent donc en :

a) Conjonctions causales proprement dites, qui unissent deux propositions dont l'une est la cause ou la raison de l'autre : *nam*, *namque*, *enim*, *etenim*, « car, en effet »;

b) Conjonctions conclusives ou de conclusion, qui servent à introduire une proposition qui est la conséquence d'une ou de plusieurs autres : *itaque*, « c'est pourquoi»; *igitur*, *ergo*, « donc »; *proinde*, « d'où, par conséquent ».

I. CONJONCTIONS COPULATIVES.

§ 178bis 1. *Et* est la conjonction copulative la plus générale et la plus simple. Il unit, simplement, et sans ajouter aucune idée accessoire, deux mots différents ou deux propositions coordonnées, quelles que soient leur forme et leur importance respective.

Doctrina Graecia nos **et** *omni litterarum genere superabat* (Cic., *Tusc.*, I, 1, 3), « La Grèce nous surpassait en science et en tout genre d'érudition ». *Leniter* **et** *quiete* (id. *ibid.*, IV, 22, 49), « doucement et de sang-froid ». *Illa autem sapientia, quam principem dixi, rerum est divinarum* **et** *humanarum scientia* (Cic., *De off.*, I, 43, 153), « Mais cette sagesse, que j'ai mise au premier rang (des vertus), est la science des choses divines et humaines ».

2. *Et* est employé aussi pour unir plus de deux mots, trois et davantage, qui jouent le même rôle dans la proposition. *Hi sunt anni consumpti in quaestura et legatione Asiatica et praetura urbana et praetura Siciliensi* (Cic., *Verr.*, I, 12, 34), « Ces années, tu les as passées dans ta questure, dans ta lieutenance d'Asie et dans tes prétures à Rome et en Sicile ».

3. Après les expressions qui marquent l'égalité et la ressemblance, comme *par*, *pariter*, *idem*, *aeque*, *simul*, *similis*, *similiter*, et la différence, comme *alius*, *aliter*, on met aussi, quoique rarement, *et* au lieu de *atque* qui est de règle.

Omnia fuisse in Themistocle paria et Coriolano (Cic., *Brut.*, 11, 43), « Que tout soit pareil dans Thémistocle et dans Coriolan ». *Eadem hora Interamnae fuerat et Romae* (Cic., *pro Mil.*, 17, 46), « Il était à la même heure à Intéramne et à Rome ».

Remarque 1. Nous disons en français : « beaucoup d'hommes distingués ». Mais en latin, l'adjectif *multus*, au pluriel *multi*, ne forme pas, comme en français, une seule idée avec le substantif. Aussi, quand le substantif accompagné de *multi*, *plurimi*, est déterminé par un autre adjectif, le nom de nombre *multi* est placé sur la même ligne que cet adjectif et s'unit à lui par la conjonction *et* (*que*). *Versantur in animo meo multae et magnae cogitationes* (Cic., *de Leg. agr.*, II, 2, 5), « Mille pensées graves m'agitent ». *Plurima et flagitiosissima facinora fecere* (Sall., *Iug.*, 32, 2), « Ils commirent une foule d'excès odieux ».

Remarque 2. *Et* (*que*, *ac*) unit très bien aussi à une proposition négative une proposition affirmative qui continue la même pensée. *Tamen animo non deficiam et id, quod suscepi, quoad potero, perferam* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 4, 10), « Cependant je ne défaillirai point et je persisterai, aussi longtemps que je pourrai, dans mon entreprise ».

1. *Que*, qui est enclitique, c'est-à-dire, qui se place toujours après un mot et fait corps avec lui, désigne le second membre comme une suite ou une extension du premier; il unit deux parties intégrantes d'un tout, ou le tout et ses parties. § 179

Tu omnium humanarum divinarumque rerum nomina, genera, causas aperuisti, plurimumque idem poetis nostris omninoque Latinis et litteris luminis et verbis attulisti (Cic., *Acad.*, I, 3, 9), « Tu nous as fait connaître les noms, les espèces et les causes de toutes les choses divines et humaines; tu as répandu beaucoup de lumière sur les œuvres de nos poètes et en général sur toute la littérature et la langue latine ». Aussi c'est *que* et non pas *et* que l'on emploie dans les expressions : *Senatus populusque Romanus*, « le sénat et le peuple romain » (consi-



déré comme un tout inséparable); *coniuges liberique*, « les femmes et les enfants »; *Quaeso obtestorque* (Pseud.-Cic., *p. red. in sen.*, 1, 1).

2. On ajoute souvent par *que* un mot ou une proposition qui en explique ou en détermine un autre, ou qui exprime un motif ou une conséquence. *Largitiones temeritatisque invitamenta* (Liv., II, 42, 6), « Les largesses, qui ne font qu'encourager l'étourderie et la présomption ». *Iugurtham beneficiis vincere aggressus est statimque eum adoptavit* (Sall., *Iug.*, 9, 3), « Il essaya de vaincre Jugurtha par des bienfaits, et (pour cela) il l'adopta aussitôt ».

3. Souvent de plusieurs membres de la phrase qui se suivent, le dernier seul est uni aux autres par *que*. *Adde huc fontium gelidas perennitates, liquores perlucidos amnium, riparum vestitus viridissimos, speluncarum concavas altitudines, saxorum asperitates, impendentium montium altitudines immensitatesque camporum* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 39, 98), « Ajoutez les fontaines toujours coulantes et fraîches, les eaux transparentes des rivières, la verdure dont leurs rives sont revêtues, la profondeur des cavernes, l'âpreté des rochers, la hauteur des monts escarpés, et l'immense étendue des plaines ».

§ 180 1. *Atque* (devant les voyelles et les consonnes), *ac* (devant les consonnes seulement) a à peu près le même sens que *que*. Comme lui, il unit deux idées qui se tiennent, ou qui forment un tout, deux noms dont le second est donné comme aussi important ou comme plus important que le premier. *Noctes et dies*, « la nuit et le jour » (sans autre idée accessoire), *noctes diesque* (la nuit et le jour représentés comme un tout); *noctes atque dies*, « le jour et (aussi) la nuit (qui plus est) ». *In omni caelo atque terra* (Cic., *de Leg.*, I, 7, 23), « Dans tout le ciel et aussi sur la terre ». *In maximis periculis huius urbis atque imperii, gravissimo atque acerbissimo rei publicae casu, socio atque adiutore consiliorum periculorumque meorum L. Flacco* (Cic., *pro Flacc.*, 1, 1), « Au milieu des plus grands périls de Rome et de l'empire, dans la situation la plus critique et la plus douloureuse où se soit jamais trouvée la république, alors que L. Flaccus partageait mes dangers et secondait mes desseins » (ici il y a gradation : le second terme uni par *atque* est plus fort que le premier). *Ex totis ripis in unum atque angustum locum tela iaciebantur*

(Caes., *B. C.*, I, 50, 2), « De tous les points de la rive ils lançaient leurs traits sur un point unique et resserré. »

2. *Atque* unit aussi des pensées ou des propositions entières qui se tiennent, ou dont l'une est la cause ou la conséquence de l'autre. *Africanus indigens mei? Minime hercle. Ac ne ego quidem illius* (Cic., *Lael.*, 9, 30), « Scipion l'Africain a besoin de moi? Pas le moins du monde. Et moi de mon côté je n'ai pas besoin de lui ». *Quae Punica religione servata fides ab Hannibale est; atque in vincula omnes coniecit* (Liv., XXII, 6, 12), « Cette parole leur fut tenue par Hannibal avec la foi punique : il les fit tous mettre dans les fers » (*atque* explique *religione punica* et en est la conséquence).

3. On unit volontiers par *atque* deux pensées dont la seconde renchérit sur la première. *Satisne videtur declarasse Dionysius nihil esse ei beatum, cui semper aliqui terror impendeat? Atque ei ne integrum quidem erat, ut ad iustitiam remigraret, civibus libertatem et iura redderet* (Cic., *Tusc.*, V, 21, 62), « Denys ne vous semble-t-il pas avoir suffisamment prouvé par lui-même qu'avec de continuelles alarmes on ne goûte nul plaisir? Mais il n'était même plus le maître de rentrer dans la voie de la justice, en rendant à ses citoyens leurs droits et leur liberté ».

4. *Atque* sert aussi à ajouter une assurance, une affirmation sur laquelle on insiste, en particulier quand on fait à une question une réponse affirmative et qu'on assure quelque chose. On ajoute souvent à *atque*, pour renforcer l'affirmation, les adverbes *quidem*, *profecto*, etc., chez les comiques *ecastor*, *edepol*, *hercle*, etc.

Sed videon ego Pamphilum cum fratre suo Epignomo? Atque is est. (Plaut., *Stich.*, 582), « N'est-ce pas Pamphile que je vois là avec son frère Epignomus? Mais oui, c'est bien lui. » *Vos pro libertate, quam ab illis* (maioribus vostris) *accepistis, non summa ope nitemini? Atque eo vehementius, quod maius dedecus est parta amittere quam omnino non paravisse* (Sall., *Iug.*, 31, 17), « Ne lutterez-vous pas de tout votre pouvoir pour conserver la liberté qu'ils vous ont transmise? Oui, vous le ferez, et avec une ardeur d'autant plus grande qu'il y a plus de déshonneur à perdre les biens acquis qu'à ne pas en acquérir du tout ».

5. *Atque* (*ac*) se met dans le sens de « comme », « que », après les adjectifs ou les adverbes qui expriment la ressemblance ou la différence, l'égalité ou l'inégalité, comme *similis*, *dissimilis*; *par*, *dispar*; *contrarius*, *alius*;

similiter, pariter, aeque, perinde, proinde; aliter, contra, secus. Atque devient en ce cas une conjonction de comparaison.

Amicos aeque ac semetipsos diligere oportet, « il faut aimer ses amis comme soi-même ». *Date operam ne simili utamur fortuna atque antea usi sumus* (Ter., *Phorm. Prol.*, 38), « Faites que nous n'ayons pas le même sort qu'auparavant ». *Aliter atque ostenderam facio* (Cic., *ad Fam.*, II, 3, 2), « Je fais autrement que je ne l'avais annoncé ». *Non dixi secus ac sentiebam* (Cic., *De orat.*, II, 6, 24), « Je n'ai pas parlé autrement que je ne pensais ». *Philosophia non proinde ac de hominum vita merita est laudatur* (id., *Tusc.*, V, 2, 6), « On ne loue pas la philosophie en raison des services qu'elle a rendus aux hommes ».

Remarque 1. *Contra* et *secus* sont aussi suivis de *quam*, que les écrivains postérieurs mettent même après *aeque* et *proinde*. — *Alius* et *aliter*, lorsque la proposition où ils se trouvent est négative par la forme ou par le sens, sont suivis de *quam* ou *nisi*, dans le sens de « si ce n'est ». *Agitur nihil aliud in hac causa, quam ut nullum sit posthac in republica publicum consilium* (Cic., *pro Rab.*, 2, 4), « Il ne s'agit de rien moins dans cette cause que d'anéantir à jamais dans Rome toute volonté publique ». *Bellum ita suscipiatur ut nihil aliud nisi pax quaesita videatur* (Cic., *De off.*, I, 23, 80), « La guerre doit être entreprise de manière que la paix paraisse être la fin qu'on se propose ». *In Iovis epulo num alibi, quam in Capitolio pulvinar suscipi potest?* (Liv., V, 52, 6), « Au banquet sacré de Jupiter, le lit du festin peut-il être placé ailleurs qu'au Capitole? »

Remarque 2. Après *idem* on met *ac* ou le pronom relatif. *Virtus eadem in homine ac deo est* (Cic., *de Leg.*, I, 8, 25), « La vertu est la même dans l'homme et dans Dieu ». On pourrait dire aussi : *quae in deo est.*

Remarque 3. Après *alius*, au lieu de *ac*, on répète aussi *alius*. *Aliud loquitur, aliud sentit.* Cf. § 190.

§ 181 1. La liaison de deux idées qui se tiennent se fait d'une manière plus précise et plus marquée par la répétition de la conjonction copulative *et—et*, *que—que* (« aussi bien... que ; non seulement... mais encore »), parce que les deux conjonctions appellent réciproquement l'attention l'une sur l'autre. Il y a corrélation et réciprocité. On peut unir ainsi deux ou plusieurs membres de phrase.

Sapiens et praeterita grate meminit et praesentibus ita potitur, ut animadvertat quanta sint ea quamque iucunda (Cic., *De fin.*, I, 19, 62), « Le sage se ressouvient du passé avec joie, et il jouit du présent qu'il sait apprécier et prendre par le beau côté ». *Veneti et naves habent plurimas et scientia atque usu nauti-*



carum rerum reliquos antecedunt (Caes., *B. G.*, III, 8, 1), « Les Vénètes ont de nombreux vaisseaux, et ils surpassent leurs voisins dans l'art de la navigation ». *Et longum est iter et non tutum, et non video quid prodesse possis, si veneris* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 12), « La route est longue et peu sûre, et de plus je ne vois pas bien à quoi pourrait servir votre présence ici ».

2. *Que... que*, très fréquent en poésie, est rare en prose, où il ne s'emploie guère que dans deux cas : a) pour unir deux propositions relatives (depuis Tite-Live); b) dans Salluste, pour unir deux mots dont le premier est un pronom. L'usage de *que... que* est étranger à plusieurs écrivains en prose, p. ex. : César, Corn. Nepos, etc.

Quique Romae quique in exercitu erant (Liv., XXII, 26, 5), « Et ceux qui étaient à Rome et ceux qui étaient à l'armée » (= *et qui... et qui*). *Rediens Numantia meque regnumque meum gloria honoravisti* (Sall., *Iug.*, 10, 2), « En revenant de Numance, tu m'as couvert de gloire, moi et mon royaume ».

Remarque. *Et... que* ne se trouve que comme liaison inexacte de deux propositions (d'un côté..... d'un autre côté). *At et morbi perniciosiores pluresque sunt animi quam corporis* (Cic., *Tusc.*, III, 3, 5), « Les maladies de l'âme sont et plus funestes et plus nombreuses que celles du corps ». — *Et... atque*, lorsque le second membre renforce le premier (très rare). — *Que... et* ne se trouve pas dans Cicéron, César, Corn. Nepos. — *Que—atque* est très rare et usité seulement en poésie depuis Virgile, en prose depuis Tite-Live.

Remarques sur l'emploi des trois conjonctions *et, que, atque.* — Les prosateurs de l'époque classique observent avec beaucoup d'exactitude et de finesse les nuances de sens que nous avons signalées dans les trois conjonctions copulatives *et*, *que*, *atque*. Quelquefois l'emploi varié des trois formes contribue beaucoup à l'ornement du discours, comme dans cette phrase de Cicéron (*Tusc.*, I, 40, 95) : *Contemnamus igitur omnes ineptias totamque vim bene vivendi in animi robore ac magnitudine et in omnium rerum humanarum contemptione ac despicientia et in omni virtute ponamus* (*que* complète avec l'idée d'affinité ou de conséquence, *ac* renforce et renchérit, *et* unit les idées principales en les opposant l'une à l'autre). § 182

1. Souvent on omet la conjonction copulative entre deux idées qui représentent un tout, comme p. ex., dans les opposi- § 182 bis



tions : *prima, postrema ; fanda, nefanda* ; *summi, infimi ; velis, remis*, etc. Quand on nomme plusieurs collègues : *Cn. Pompeio, M. Crasso consulibus*, « Cn. Pompée, M. Crassus étant consuls » ; ou encore quand on cite deux actions qui se suivent et se tiennent : *Adsunt, queruntur Siculi universi* (Cic., *Div. in Caecil.*, 4, 11), « Tous les Siciliens sont là, se plaignent ». C'est ce qu'on appelle l'asyndeton (ἀσύνδετος, « non lié »).

2. Dans une énumération de trois membres ou plus, coordonnés, il y a trois constructions possibles :

a) Ou bien on lie chacun d'eux par *et*, que l'on peut même mettre avant le premier mot ; par là, chaque mot est mis en relief ; c'est le polysyndeton (πολυσύνδετος, « à plusieurs liaisons ») ;

b) Ou bien on supprime la conjonction à tous les mots (asyndeton) ;

c) Ou enfin on la supprime aux premiers membres et l'on met *que* (plus rar. *et* ou *atque*) après le dernier. *Summa et fide et constantia et iustitia ;* ou *summa fide, constantia, iustitia ;* ou *summa fide, constantia, iustitiaque*, « avec une loyauté, un courage et une justice parfaits ».

3. S'il y a quatre membres, on les partage en deux couples : *Patres vultu composito lacrimas, gaudium, querelas, adulationes miscebant* (Tac., *Ann.*, I, 7), « Les sénateurs se composent le visage et chacun mêle les pleurs, l'allégresse, les plaintes, l'adulation ». — Trois verbes se mettent sans conjonction, quand ils embrassent un tout. *Poetae audiuntur, leguntur, ediscuntur, et inhaerescunt penitus in mentibus* (qui est la conséquence de la première phrase à trois membres) (Cic., *Tusc.*, III, 2, 3), « On écoute les poètes, on les lit, on les apprend ; et ils restent gravés profondément dans l'esprit » ; ou encore quand les trois actions se succèdent rapidement : *Veni, vidi, vici.*

§ 183 *Neque, nec.* — 1. Le rôle principal de *neque* (*nec*) est d'unir une proposition négative à une autre proposition qui précède, et qui peut être affirmative ou négative. Les deux propositions ont un verbe différent ; elles peuvent avoir aussi le même verbe.

Opinionibus vulgi rapimur in errorem nec vera cernimus (Cic., *de Leg.*, II, 43), « Nous nous laissons emporter dans l'erreur par les opinions du vulgaire, et nous ne voyons plus la vérité ». *Non enim temere nec fortuito sati et creati sumus* (id., *Tusc.*, I, 49, 118), « Car enfin ce n'est pas le hasard, ce n'est pas

une cause aveugle qui nous a créés ». — On le met également après un verbe négatif, *nego*, *nescio*, *nolo*, comme aussi après *ne... quidem*. *Negat opus esse ratione neque disputatione, quam ob rem voluptas expetenda, fugiendus dolor sit* (Cic., *De fin.*, I, 9, 30), « Il dit qu'on n'a pas besoin de raisonnement ni de preuves pour démontrer pourquoi la volupté est à rechercher et la douleur à fuir ». *Ut ne efferendi quidem signa Romanis spatium nec ad explicandam aciem locus esset* (Liv., XL, 25, 6), « Les Romains n'eurent ni le temps de sortir de leurs lignes ni la place de se former en bataille ».

2. Par une particularité de la langue latine, il arrive souvent qu'on emploi *neque* (*nec*) là où la négation tombe, non pas sur l'expression de la pensée entière, mais seulement sur un mot, une partie, de sorte que la conjonction *que* (et) a attiré à elle la négation qui n'affectait qu'une idée particulière, et qui semble de cette façon affecter toute la proposition. *Id, quod utile videbatur, neque erat* (c.-à-d., *et non erat*) (Cic., *De Off.*, III, 10, 41), « Ce qui paraissait utile et qui en réalité ne l'était pas ». *Consules ipsos tergiversari, nec dubie ludibrio esse miserias suas* (c.-à-d., *et non* [haud] *dubie*) (Liv., II, 23, 13), « Les consuls eux-mêmes usaient de faux-fuyants, et il était hors de doute qu'on se jouait de leurs misères ».

Remarque 1. C'est par la même attraction que « et » accompagné d'un mot qui renferme une négation, p. ex. : « et jamais », « et nulle part », « et personne », « et rien », se traduit presque toujours par *neque* auquel on ajoute le mot correspondant non négatif; ainsi, au lieu de *et nunquam*, *et nemo*, *et nullus*, *et nihil*, on dit : *neque unquam*, *neque quisquam*, *nec ullus*, *neque quicquam*, etc. Cependant on trouve aussi *et nunquam*, comme *et non*, qui sont de rigueur lorsqu'on insiste sur la négation, p. ex., dans les oppositions et dans les rectifications (où l'on met plutôt *ac non*). *Patior, iudices, et non moleste fero me laboris mei, vos virtutis vestrae fructum esse laturos* (Cic., *Verr.*, I, 1, 2), « Eh bien! j'y consens, juges, et je vois sans peine que nous recueillerons, moi le fruit de mes fatigues, et vous de votre équité ». *Si hoc dissuadere est ac non disturbare atque pervertere* (Cic., *de Leg. agr.*, II, 37, 101), « Si toutefois on peut appeler cela combattre (une loi) et non plutôt la détruire et la renverser ».

Remarque 2. A *neque* au commencement d'une proposition, on ajoute *vero*, *tamen* (rar. *autem*), lorsque la proposition négative est en même temps adversative; on ajoute *enim*, si elle est causale : on dit donc *neque vero*, *neque tamen*, *neque enim*. On trouve aussi *non tamen*; *nam non* seulement lorsque la négation *non* tombe spécialement sur un mot de la proposition.

1. De même que *et* et *que*, on redouble la conjonction négative § 184
neque, *nec*, et l'on établit ainsi entre les deux propositions un

rapport de réciprocité. Ce redoublement se fait sous les trois formes : *neque... neque*; *neque... nec*; *nec... neque*.

Haec lex in amicitia sanciatur, ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati (Cic., *Lael.*, 12, 40), « Que ce soit la première loi de l'amitié de ne point demander et de ne point accorder de services honteux ». *Publio tuo neque opera neque consilio neque labore neque gratia neque testimonio defui* (id., *ad Fam.*, V, 17, 2), « J'ai mis à la disposition de votre fils Publius mes services, mes conseils, mon crédit, ma recommandation ». *Nam nec hostes moverunt arma, neque consul in agrum eorum legiones induxit* (Liv., XLIII, 9, 1), « Car les ennemis ne prirent point les armes et le consul ne fit point entrer ses légions sur leur territoire ».

Le second membre est quelquefois uni par *neque vero*, qui insiste davantage et marque une gradation. *Hoc genus cupiditatum nec ad potiendum difficile esse censet nec vero ad carendum* (Cic., *Tusc.*, V, 33, 93), « Pour cette classe de désirs, il pense qu'il n'est difficile ni de les satisfaire ni d'en être exempt » (= en grec : οὔτε... οὔτε μήν).

2. On peut unir aussi un membre affirmatif avec un négatif par *et... neque*, « aussi bien... que ne pas »; ou encore on traduit en ne mettant rien dans le premier membre, « et ne pas » dans le second. *Qui se et libidinum vinclis laxatos esse non moleste ferrent nec a suis despicerentur* (Cic., *Cato mai.*, 3, 7), « Qui ne se plaignaient pas d'être affranchis du joug des passions et qui n'étaient point méprisés par les leurs ». — Un membre négatif à un affirmatif : *neque... et* « ne pas... et ». *Natura animi atque vis neque nata certe est et aeterna est* (Cic., *Tusc.*, I, 23, 54), « L'âme n'est point née, et elle ne mourra jamais ». — *Neque... que* est plus rare. *Sed nec illa exstincta sunt alunturque potius et augentur cogitatione* (Cic., *Lael.*, 27, 104), « Mais non seulement tous ces souvenirs n'ont point péri, mais ils s'entretiennent et grandissent encore par la méditation ».

§ 185 1. *Etiam*, comme conjonction, équivaut à *et etiam;* il sert à ajouter une idée qui constitue une gradation ascendante (« et même, et de plus »). Quant à la place de *etiam*, quand il porte sur un seul mot, il se met ordinairement avant ce mot, mais aussi après, si le mot doit être mis en tête pour le faire ressortir. *Etiam* a alors presque toujours un sens de renforcement.

Atque etiam unit deux idées dont l'une enchérit sur l'autre (« et



même »); *atque adeo* y ajoute une idée de rectification (« et même plutôt »). *Misereamini censeo... atque etiam armatos dimittatis* (Sall., *Cat.*, 52, 26), « Je suis d'avis que vous devez avoir pitié d'eux et même les renvoyer armés ». *Insector, posco atque adeo flagito crimen* (Cic., *pro Planc.*, 19, 48), « Je vous poursuis, je veux, je demande, et avec instance, une accusation ». *Caesar splendidam quandam rationem dicendi tenet, voce, motu, forma etiam magnifica* (Cic., *Brut.*, 75, 271), « César a un débit brillant; sa voix, son geste et tout son extérieur a quelque chose de noble et de distingué ». *Ut in corporibus magnae dissimilitudines sunt, sic in animis exsistunt etiam maiores varietates* (Cic., *De off.*, I, 30, 107), « Comme il y a dans les corps de grandes dissemblances, il y a dans les âmes de plus grandes variétés encore ».

2. *Quoque*, qui porte toujours sur un seul mot, se met toujours après ce mot. Il ne marque pas de gradation, il ajoute simplement une idée nouvelle, « aussi, également ». *Zenoni licuit, cum rem aliquam invenisset inusitatam, inauditum quoque ei rei nomen imponere* (Cic., *De fin.*, III, 4, 15), « Zénon ayant découvert quelque chose de nouveau, a pu créer de nouvelles expressions pour le faire entendre ».

Une gradation négative correspondant à celle exprimée par § 186
etiam, *atque etiam*, se marque par *ne... quidem*, « ne pas même ». On met entre *ne* et *quidem* le mot qui renferme l'idée importante et qui forme l'opposition. *Ingemiscere nonnunquam viro concessum est, idque raro; eiulatus ne mulieri quidem* (Cic., *Tusc.*, II, 23, 55), « On accorde à un homme de gémir quelquefois, et encore rarement; pousser des lamentations n'est même pas permis à une femme ». *Postero die Curio milites in acie collocat. Ne Varus quidem dubitat copias producere* (Caes., *B. C.*, II, 33, 4 et 5), « Le lendemain Curion range ses soldats en bataille. Varus n'hésite pas, lui non plus, à faire avancer ses troupes ». *Ac ne illud quidem vobis neglegendum puto, quod mihi extremum proposueram* (Cic., *pro Leg. Man.*, 7, 17), « Et je crois que vous ne devez pas même négliger un fait que je m'étais proposé de signaler le dernier ».

Il est encore d'autres particules qui rentrent dans la catégorie § 187
des particules copulatives, et qui, outre qu'elles unissent et coordonnent comme celles-ci, indiquent que les deux propositions se

correspondent et que l'une a quelque chose de plus ou de moins que l'autre, ou qu'elles sont également vraies. Ces particules s'appellent pour cette raison correspondantes ou corrélatives.

1. *Non modo... sed etiam; non solum... sed etiam* (*verum etiam*), ou plus rarement *non tantum... sed etiam*, « non seulement... mais encore ». Par là on indique qu'au premier membre s'en doit ajouter un autre et que la chose ne doit pas être restreinte à ce que ce premier membre contient. Au lieu de *sed etiam*, on met quelquefois seulement *sed* ou encore *sed et.*

Neque vero Milo se populo solum, sed etiam senatui commisit, neque senatui modo, sed etiam publicis praesidiis et armis, neque his tantum, verum etiam eius potestati, cui senatus totam rem publicam commiserat (Cic., *pro Mil.*, 23, 61), « Milon se livra non seulement au peuple, mais encore au sénat; non seulement au sénat, mais aux gardes et aux troupes armées par l'Etat; que dis-je? il se remit à la direction du magistrat que le sénat avait rendu maître de la république entière ». *Omnibus negotiis non interfuit solum, sed praefuit* (id. *ad Fam.*, I, 6, 1), « Il a non seulement assisté, mais présidé en tout ». *Quom praesertim deum non modo aliqua, sed pulcherrima specie deceat esse* (id., *de Nat. Deor.*, I, 10, 26), « Puisque Dieu doit avoir une forme, et même une très belle ».

Remarque 1. Pour renforcer la gradation ou l'opposition, on ajoute à *sed* les adverbes *potius*, *multo magis*, *paene*, *prope*.

2. *Non modo... sed* s'emploie surtout quand on ajoute un tout à l'une de ses parties, de sorte que le second membre contient le premier, p. ex., avec les mots *omnes*, *omnino*, *universus*, *totus*, etc. *Neque solum cives, sed cuiusque modi genus hominum sollicitabat* (Sall., *Cat.*, 39, 6), « Il sollicitait non seulement les citoyens, mais les hommes de n'importe quelle condition ». — Dans les propositions négatives, surtout dans les interrogations oratoires, *non modo... sed* indique qu'on passe du plus grand au plus petit. *Mortuo non modo honorem, sed misericordiam quoque defuturam* (Cic., *ad Fam.*, X, 21, 5), « Ma mort non seulement ne me rapporterait aucune gloire, mais n'exciterait même pas la pitié ».

3. A *non modo* (*non solum*) on ajoute une deuxième négation : *non modo non*, auquel correspond *sed* (*verum*) *etiam* ou

simplement *sed*, quand on passe du plus petit au plus grand, *sed ne... quidem*, si l'on passe du plus grand au plus petit ».

Id non modo virtutis non est, sed est potius immanitatis (Cic., *De off.*, I, 19, 62), « Non seulement ce n'est plus une vertu, mais la marque d'un caractère cruel ». *Ego non modo tibi non irascor, sed ne reprehendo quidem factum tuum* (Cic., *pro Sull.*, 18, 50), « Pour moi, loin de m'irriter contre toi, je ne blâme même pas ton action ». *Quorum non modo nemo exclamavit unquam, sed ne ingemuit quidem* (Cic., *Tusc.*, II, 14, 34), « Pas un d'eux n'a jamais laissé échapper, je ne dirai pas un cri, mais même un soupir ».

4. Lorsque les deux propositions unies par *non modo non* et *ne quidem* ont un verbe commun, la négation de la première peut se supprimer, parce que celle de la seconde *ne quidem* sert pour les deux.

Non modo proditori, sed ne perfugae quidem locus in meis castris cuiquam fuit (Cic., *Verr.*, I, 38, 98), « Il n'y a jamais eu de place dans mon camp, je ne dis pas pour un traître, mais même pour un transfuge ». *Bonus vir non modo facere, sed ne cogitare quidem quicquam audebit, quod non audeat praedicare* (Cic., *De off.*, III, 19, 77), « L'homme de bien n'osera jamais, non pas faire, mais penser une chose qu'il n'oserait dire tout haut ».

5. En français, on intervertit souvent l'ordre des idées et l'on dit : « Il n'y avait pas de place pour un transfuge, loin qu'il y en eût pour un traître ». Cela peut se faire aussi en latin, et l'on construit : a) *non... non modo*, au lieu de *non modo... sed*; b) *etiam... non modo*, au lieu de *non modo... sed etiam*; c) *ne... quidem... non modo non*, au lieu de *non modo non... sed ne quidem*; d) *vix... non modo*, au lieu de *non modo ...sed vix*. Cette interversion a pour effet de mettre en relief la deuxième proposition en la faisant passer au premier rang.

Nihil praetermissum est, quod non habeat sapientem excusationem, non modo probabilem (Cic., *ad Att.*, VIII, 12, 2), « Pour tout ce que je n'ai pas fait, j'ai eu des motifs, je ne dis pas plausibles, mais péremptoires, de m'abstenir ». *Secundas etiam res nostras, non modo adversas pertimescebam* (Cic., *ad Fam.*, IV, 14, 2), « Je redoutais jusqu'à mon bonheur ». *Ne sues quidem id volent, non modo ipse* (id., *Tusc.*, I, 38, 92), « Les porcs eux-mêmes ne le voudraient pas, loin que l'homme le désire ».

§ 188 La gradation négative se fait aussi par *non... nedum*, « telle chose n'est pas... loin que telle autre soit ». *Ne quidem... nedum*, « pas même ceci... loin que cela ». Au lieu de *nedum*, on met quelquefois simplement *ne*. On ajoute par là à une pensée négative une autre pensée qui est encore moins admissible que la première. La proposition introduite par *nedum* se met au subjonctif.

Vix in ipsis tectis frigus vitatur, nedum in mari sit facile abesse ab iniuria temporis (Cic., *ad Fam.*, XVI, 8, 2), « Bien loin qu'il soit facile en mer de se garantir des injures du temps, on a de la peine même dans les maisons à se préserver du froid ».

Remarque. *Nedum* s'emploie aussi après une proposition affirmative quant à la forme, et devient l'équivalent de *multo magis* ou de *multo minus*, selon le sens : « à plus forte raison ; bien plutôt ; encore moins ». *Multo domicilium huius urbis aptius erat humanitati tuae, quam tota Peloponnesus, nedum Patrae* (Cic., *ad Fam.*, VII, 28, 1), « Le séjour de Rome convenait bien mieux que tout le Péloponèse, bien mieux surtout que Patras, à un homme aussi instruit et aussi aimable que vous ».

§ 189 *Cum... tum*, « non seulement... mais encore ; aussi bien... que ; en général... mais surtout », unit deux idées ou deux propositions dont la seconde est mise en relief et opposée à la première qui est moins importante ou plus générale. C'est ce qui fait que à *tum* on ajoute quelquefois *vero*, *etiam*, *praecipue*, *maxime*, *imprimis*, *multo magis*, etc.

Nam cum omnis iuventus, omnes etiam gravioris aetatis... eo convenerant, tum navium quodque ubique fuerat, in unum locum coëgerant (Caes., *B. G.*, III, 16, 2), « Tous les jeunes hommes, et même tous les hommes d'un âge mûr s'étaient rassemblés en ce lieu ; de plus, ils avaient réuni sur un même point tous les vaisseaux qu'ils avaient ».

Cependant souvent aussi les deux idées unies par *cum... tum* sont égales et sur le même pied. — La première proposition, celle qui a *cum*, se met au subjonctif, quand elle renferme en même temps une idée de cause ou de concession. *Sex. Roscius cum omni tempore nobilitatis fautor fuisset, tum hoc tumultu proximo praeter ceteros in ea vicinitate eam partem causamque defendit* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 6, 16), « Sex. Roscius, qui de tout temps a été partisan de la noblesse, a été, dans ces derniers temps, celui de tout notre voisinage qui a défendu cette même cause avec le plus d'ardeur ». *Consilium tuum cum semper probavissem, tum multo magis probavi lectis tuis proximis litteris* (id., *ad Fam.*, IV, 2, 2), « J'avais toujours

approuvé votre résolution; mais je l'approuve bien davantage depuis que j'ai lu votre lettre ».

Remarque 1. Avec *cum... tum* il ne faut pas confondre *tum... tum*, qui n'a que le sens distributif et signifie « tantôt... tantôt », comme *modo... modo*. Cf. § 190.

Remarque 2. Ne pas confondre non plus « aussi bien... que » (*non solum... sed etiam; cum... tum*) avec « aussi... que », « tant... que » (*tam... quam*). Voy. § 235. *Tam... quam* « aussi... que » sert à unir deux idées ou deux propositions qui sont vraies au même degré. *Vellem tam domestica ferre possem quam ista contemnere* (Cic., *ad Att.*, XIII, 20, 4), « Je voudrais pouvoir supporter mes chagrins domestiques aussi bien que je méprise ces honneurs ». — Et avec la négation, *non tam... quam* « ne pas aussi, autant... que » : *De eo non tam quia longum est, quam quia perspicuum, dici nihil est necesse* (Cic., *De orat.*, III, 30, 119), « C'est ce qu'il est inutile d'expliquer, non pas tant parce que cela nous mènerait trop loin, que parce que la chose est évidente ».

Enfin une autre sorte de coordination consiste à distribuer les propositions au moyen de différents groupes d'expressions correspondantes. C'est ce qu'on pourrait appeler la coordination distributive. Elle se fait par : § 190

a) *Alius... alius*, *alii... alii*, « l'un... l'autre, les uns... les autres » ; *alter... alter*, *alteri... alteri*, « l'un... l'autre, les uns... les autres » (quand il n'y a que deux personnes ou deux groupes de personnes en présence); *pars... pars*, « quelques-uns... les autres » ; *partim... partim* (*qua... qua*, rare et ne portant que sur des mots); *aliter... aliter*, « autrement... que » ; *alias... alias* (en parl. du temps), « une fois... une autre fois » ; *modo... modo*; *nunc... nunc*, *tum... tum*, « tantôt... tantôt » ; *hic... illic*, « ici... là ».

Multitudo pars occurrit in vias, pars in vestibulis stat, pars ex tectis prospectant (Liv., XXIV, 21, 8), « La multitude s'agite; les uns courent dans les rues, les autres paraissent à l'entrée de leurs maisons, une partie regarde du haut des toits ». *Attulerat iam liberae civitati partim metu, partim patientia consuetudinem serviendi* (Cic., *Phil.*, II, 45, 116), « Rome, si jalouse de sa liberté, s'était enfin courbée sous son joug, soit par crainte, soit par lassitude ». *Vidimus ardentes tum cupiditate, tum metu, tum conscientia* (Cic., *de Leg.*, II, 17, 43), « Nous avons vu ces hommes consumés d'ambition, de crainte, de remords. » *Qua dominus qua advocati sibilis conscissi* (Cic., *ad Att.*, II, 19, 3), « On a sifflé et le maître des jeux et son cortège d'amis ». *Aliter Diodoro, aliter Philoni, Chrysippo aliter placet* (id. *Acad.*, II, 47, 143),

« Diodore pense d'une façon, Philon d'une autre, Chrysippe d'une autre encore ».

Quelquefois, au lieu de répéter les mêmes particules distributives, on emploie deux formes différentes, p. ex., *modo* dans le premier membre, *tum* dans le second; *modo... nunc*, ou réciproquement *nunc... modo, tam... alias;* etc.

Modo unum, tum autem plures deos (Cic., *De nat. Deor.*, I, 12, 31), « Tantôt qu'il n'y a qu'un seul Dieu, tantôt qu'il y en a plusieurs. »

II. CONJONCTIONS ADVERSATIVES.

§ 191 1. La coordination adversative consiste à unir, pour en former une pensée complète, deux propositions dont la seconde supprime ou restreint la première.

2. *Sed* marque la séparation, l'opposition, le retranchement. Après une proposition affirmative, elle indique une pensée qui limite, rehausse ou change celle qui précède. Elle répond au français mais, au grec ἀλλά. — Après une proposition négative, elle supprime la pensée précédente.

Exsistunt saepe iniuriae calumnia quadam et nimis callida, sed malitiosa iuris interpretatione (Cic., *De off.*, I, 10, 33), « Bien des injustices proviennent de l'esprit de chicane, et d'une interprétation habile, mais astucieuse des lois ». *Magnum opus omnino et arduum conamur; sed nihil difficile amanti puto* (id., *Orat.*, 10, 33), « Nous entreprenons là un ouvrage important et difficile; mais j'estime que pour celui qui aime rien n'est difficile ». *Oratorias exercitationes non tu quidem reliquisti, sed certe philosophiam illis anteposuisti* (id. *de Fat.*, 2, 3), « Tu n'as pas renoncé aux exercices oratoires, mais tu leur as préféré certainement la philosophie ».

3. *Sed* s'emploie souvent pour marquer une transition. quand on passe à une idée nouvelle, ou qu'on laisse un sujet pour n'y plus revenir.

Ego a Quinto nostro non dissentio; sed ea quae restant audiamus (Cic., *de Leg.*, III, 11, 26), « Je ne suis pas d'un autre avis que notre Quintus; mais écoutons le reste ». — Ou encore pour revenir à un sujet dont on s'est écarté. *Sed haec alia quaestio est; nos ad propositum revertamur* (Cic., *Tusc.*, III, 5, 11), « Mais c'est là une autre question : revenons à notre sujet. »

4. *Verum* a presque toujours le même sens que *sed*, mais il y ajoute l'idée d'une affirmation (= « mais en vérité »), de sorte que son emploi est plus restreint.

Si certumst facere, faciam ; verum ne post conferas culpam in me (Ter., *Eun.*, 388), « Si vous êtes décidé à le faire, je le ferai ; mais n'allez pas ensuite rejeter la faute sur mon dos ».

Verum remplace *sed* aussi dans les transitions, quand on s'interrompt pour passer à autre chose. *Verum quidem haec hactenus. Cetera, quotienscumque voletis, et hoc loco et aliis parata vobis erunt* (Cic., *Tusc.*, III, 34, 84), « Voilà ce que j'avais à dire pour aujourd'hui. Toutes les fois qu'il vous plaira, vous m'entendrez sur le reste, soit dans ce même lieu, soit ailleurs ».

5. *Vero* est en principe un adverbe d'affirmation = « en vérité, vraiment ». Aussi on l'emploie comme réponse affirmative, avec l'idée accessoire d'une assurance, d'une confirmation, « certainement, assurément, oui. »

M. Fuisti saepe, credo, in scholis philosophorum. — A. Vero, ac libenter quidem (Cic., *Tusc.*, II, 11, 26), « M. Vous avez été souvent, je crois, dans les écoles des philosophes. — A. Oui certes, et avec plaisir ».

On l'emploie souvent aussi comme particule conjonctive, comme *sed*, pour passer à une pensée nouvelle, qui est énoncée avec plus de force que ce qui précède (« même »). *Musica Romanis moribus abest a principis persona, saltare vero etiam in vitiis ponitur* (Nep., *Epam.*, 1, 2), « D'après les idées romaines, la musique doit rester étrangère aux hommes du premier rang; quant au goût de la danse, il est mis au rang des vices ».

Remarque. Dans un récit historique, on commence une phrase par *tum vero* pour marquer que le cours des choses prend une tournure nouvelle (« mais c'est alors que »). — Pour passer à une partie nouvelle et plus importante du discours, on met *iam vero, age vero*. — Il en est de même de *neque vero*. — Dans les propositions séparées ou unies par *cum... tum*, on met *vero* dans le second membre pour affirmer et confirmer la seconde proposition. — *Enimvero* au commencement d'une proposition est une forte affirmation (« oui vraiment »); *verum enim vero* est la particule adversative la plus forte (« mais, puis-je vous assurer de toutes mes forces »).

At et *ast*. — 1. *At* exprime une opposition comme *sed*, § 192
mais avec plus d'énergie = « mais au contraire, mais bien, mais en tout cas ». Il se met rarement après les négations, qui sont plutôt suivies de *sed*.

Brevis a natura nobis vita data est; at memoria bene reddi-

tae vitae sempiterna (Cic., *Phil.*, XIV, 12, 32), « La vie que nous donne la nature est courte; mais celle que nous lui rendons avec honneur laisse un immortel souvenir ». *Maiores nostri Tusculanos... in civitatem receperunt; at Carthaginem et Numantiam funditus sustulerunt* (Cic., *De off.*, I, 11, 35), « Nos ancêtres ont reçu dans la cité les habitants de Tusculum...; oui, mais ils ont détruit de fond en comble Carthage et Numance ».

2. On emploie *at* au commencement d'une proposition pour introduire une objection que l'orateur suppose dans l'esprit de ses adversaires, ou une réponse à cette objection = « oui, mais; mais, dira-t-on ». A *at* on ajoute quelquefois *enim*, pour marquer que l'objection est fondée ou naturelle. *At vero* renforce l'objection davantage encore.

At memoria minuitur (Cic., *Cato mai.*, 7, 20), « Mais, dira-t-on, la mémoire s'affaiblit » (on objecte cet inconvénient de la vieillesse). *At vero Cn. Pompeii voluntatem a me alienabat oratio mea. An ille quemquam plus dilexit?* (Cic., *Phil.*, II, 15, 38), « Mais, pourra-t-on m'objecter avec raison, mes discours indisposaient Pompée contre moi. Eh! quel autre a été plus aimé de Pompée? »

3. *At* se met encore dans le sens de « du moins » après les propositions conditionnelles ou concessives (ordinairement négatives) introduites par *etsi*, *etiamsi*, *quanquam*, ou par *si non*, *si minus*. A *at* on ajoute souvent *certe, saltem*, *tamen*, pour mieux marquer l'opposition.

Si se ipsos illi nostri liberatores e conspectu nostro abstulerunt, at exemplum facti reliquerunt (Cic., *Phil.*, II, 44, 114), « Si nos libérateurs se sont éloignés eux-mêmes de notre présence, du moins ils nous ont laissé leur exemple ». Cf. § 231, a.

4. *At* s'emploie avec beaucoup d'énergie dans le discours vif et passionné pour appeler soudain l'attention de la personne à qui on s'adresse sur un objet nouveau. Ainsi, p. ex. :

a) Avec l'impératif, pour rendre l'ordre plus pressant : *At vide, quid suscenseat* (Cic., *ad Fam.*, VII, 24, 2), « Mais vois donc la cause de sa colère ». *At tu, pater deumque hominumque, hinc saltem arce hostes* (Liv., I, 12, 5), « Mais toi, père des dieux et des hommes, éloigne au moins les ennemis de ce lieu ».

b) Dans les exclamations interrogatives : *Vestram, iudices, aequitatem una mater oppugnat. At quae mater!* (Cic., *pro*



Cluent., 70, 199), « Une seule ennemie, une mère, attaque votre équité. Mais quelle mère ! »

c) Dans les souhaits et les imprécations : *At te di deaeque perduint!* (Ter., *Hecyr.*, I, 2, 59), « Que les dieux te perdent et te confondent ! »

5. *Ast* (composé de *at* et de *sed, set*) ne diffère de *at* qu'en ce qu'il marque l'opposition avec plus de force. On le trouve surtout dans les anciens textes de lois et les formules.

Atqui. — 1. *Atqui*, qui se met toujours au commencement d'une § 193
proposition, indique que l'on accorde ce qui précède, mais en y ajoutant une affirmation qui l'annule ou du moins l'affaiblit (= « oui, mais pourtant »).

O rem, inquis, difficilem et inexplicabilem! Atqui explicanda est (Cic., *ad Att.*, VIII, 3, 6), « Chose difficile et inexplicable, dis-tu. Il faut pourtant l'expliquer ».

2. On l'emploie ainsi comme affirmation dans les répliques et les réponses. N. *Nunquam auferes hinc aurum.* Ch. *Atqui iam dabis* (Plaut., *Bacch.*, 823), « N. Tu ne me voleras pas mon or. — Ch. Non, car tu me le donneras toi-même ».

3. Dans le raisonnement (le syllogisme), *atqui* sert à introduire la mineure et se traduit par « or ». *Quod si virtutes sunt pares, paria etiam vitia esse necesse est. Atqui pares esse virtutes facillime perspici potest* (Cic., *Parad.*, 3, 1), « Que si les vertus sont égales, les vices le sont nécessairement aussi. Or, il est facile de voir que les vertus sont égales ». — On met aussi dans ce sens *autem* (voy. infra § 194).

1. *Autem* exprime l'opposition de la manière la plus générale. § 194
Il correspond assez bien au grec δέ. Il tient le milieu entre les conjonctions copulatives et les adversatives, et tient des unes et des autres. Il ajoute quelque chose de différent et marque une opposition assez faible, qui ne relève pas ce qui précède, ou simplement une observation, une suite. Il n'a pas, dans bien des cas, d'autre valeur que *et*.

Gyges a nullo videbatur, ipse autem omnia videbat (Cic., *De off.*, III, 9, 38), « Gygès n'était vu de personne, mais lui-même voyait tout ». *Orationes Caesaris mihi vehementer probantur, legi autem complures* (id. *Brut.*, 75, 262), « Je goûte fort les discours de César, et j'en ai lu plusieurs ».

2. *Autem* joue souvent le rôle de *atqui* et introduit la mineure



dans un raisonnement. *Nunc quod agitur, agamus; agitur autem liberine vivamus an mortem obeamus* (Cic., *Phil.*, XI, 10, 24), « Présentement faisons ce qu'il faut faire; or il faut ou vivre libres ou mourir ».

3. Dans les interrogations vives et passionnées, ou dans les exclamations indignées, *autem* marque une opposition à une idée implicitement contenue dans ce qui précède ou ce qui suit ou qui ressort de l'ensemble (emploi fréquent chez les comiques).

Pergin autem? Nonne ego possum, furcifer, te perdere? (Plaut., *Amph.*, 339), « Tu continues? Ne sais-tu donc pas, pendard, que je puis te perdre? » *Iniurium autem est ulcisci advorsarios?* (Ter., *Hecyr.*, 72), « Comment? c'est injuste de se venger de ses ennemis? »

4. Quand deux ou plusieurs membres de phrase se suivent, et que le dernier doit être mis en relief, on lui ajoute *autem*.

Quae penitus in omni sensu implicata insidet, imitatrix boni, voluptas, malorum autem mater omnium (Cic., *de Leg.*, I, 17, 47), « La volupté qui s'insinue profondément dans tous nos sens et qui est fort habile à imiter le bien, alors qu'elle est la mère de tout mal ». *Magnus dicendi labor, magna res, magna dignitas, summa autem gratia* (id., *pro Mur.*, 13, 29), « L'étude de l'éloquence est difficile et sérieuse, mais elle procure beaucoup de considération et surtout beaucoup de crédit ».

Remarque. Il faut remarquer l'emploi de *autem* dans les explications ajoutées par parenthèse.

§ 195 1. *Tamen*, « cependant », sert à opposer à une proposition précédente dont on reconnaît la vérité une idée nouvelle. Cette conjonction a sa place naturelle après les propositions concessives, qu'elles soient exprimées par une conjonction concessive ou sous une autre forme abrégée (p. ex., par un participe), ou qu'elles ressortent de ce qui précède. *Tamen* se place en tête de la proposition ou après le mot accentué.

Pausanias domum revocatus, accusatus capitis absolvitur, multatur tamen pecunia (Nep., *Paus.*, 2, 6), « Pausanias est rappelé; accusé de crime capital, il esquive la mort, mais il est condamné à une amende ».

Remarque 1. *Tamen* a très souvent pour corrélatif dans la première proposition une conjonction de concession, *etsi*, *quanquam*. Cf. § 234, R. 4.

Remarque 2. L'opposition marquée par *tamen* est renforcée par *sed*, *verum*, *at*.

2. *Nihilo minus* ou *nihilominus*, « néanmoins », s'emploie dans le même sens que *tamen*, et indique qu'une chose que l'on accorde ne doit pas empêcher l'accomplissement d'une autre. *Minus dolendum fuit, re non perfecta, sed puniendum certe nihilominus* (Cic., *pro Mil.*, 7, 19), « Le crime n'ayant pas été accompli, nous avons eu moins de larmes à verser, mais l'auteur de l'attentat n'en était pas moins punissable ».

III. CONJONCTIONS DISJONCTIVES.

La coordination disjonctive consiste à coordonner des propositions ou des idées dont l'une exclut l'autre, de sorte que la première ne peut être admise comme vraie qu'autant que la seconde ne l'est pas, et réciproquement. § 196

Aut. — 1. *Aut* sépare deux idées ou deux propositions essentiellement et réellement différentes, et qui, comme telles, s'excluent réciproquement, comme quand je dis : « cela est vrai ou faux ».

Quicquid enuntiatur aut verum est aut falsum (Cic., *Acad.*, II, 29, 95), « Tout ce que l'on dit est vrai ou faux ». *Hic vincendum est aut moriendum* (Liv., XXI, 43, 5), « Il faut ici vaincre ou mourir ».

2. *Aut* exprime souvent une rectification = « ou plutôt, ou, pour parler plus exactement ».

De hominum genere aut omnino de animalium loquor (Cic., *De fin.*, V, 11, 33), « Je parle des hommes, ou plutôt de tous les animaux ». *Qui sibi alios proposuerunt fines bonorum, quos utilitate aut voluptate dirigunt* (id., *ibid.*, V, 20, 57), « Ceux qui rapportent tout à l'utilité, ou plutôt à la volupté, comme au souverain bien véritable ».

3. *Aut* s'emploie quand on passe d'une chose plus importante à une moins importante, d'une idée plus étendue à une plus restreinte, ou réciproquement, et se traduit par « ou du moins », « ou cependant », « ou alors ».

Officia omnia aut pleraque servantem vivere (Cic., *De fin.*, IV, 6, 14), « Vivre en remplissant tous ses devoirs, ou du moins la plupart ». *Quaero, si haec (vitia) emptoribus venditor non dixerit, num iniuste aut improbe fecerit* (id., *De off.*, III, 13, 54), « Si le vendeur n'indique pas ces défauts aux acheteurs, je demande s'il commet une injustice, ou même une action malhonnête ». *Ut non multum aut nihil omnino Graecis cederetur*

(id., *Tusc.*, I, 3, 5), « Qu'on ne le cède guère, ou même pas du tout à la Grèce ».

4. *Aut* s'emploie au commencement d'une proposition qui exprime une chose qui aura lieu dans le cas où l'idée de la proposition précédente ne se réaliserait pas. *Aut* équivaut alors à *nisi* et peut se traduire par « sinon », « autrement », « dans le cas contraire ».

Omnia quaecumque in hominum disceptationem cadere possunt, bene sunt oratori dicenda, *aut eloquentiae nomen relinquendum est* (Cic., *De Orat.*, II, 2, 5), « Celui qui veut être orateur doit pouvoir discourir avec succès sur tout ce qui peut faire la matière d'une discussion, ou renoncer à la gloire de l'éloquence ».

5. Une proposition négative se continue en latin par *aut*, là où en français nous mettrions souvent « ni » ou « et ».

Si qua res non ad nutum aut ad voluntatem eius facta sit (Caes., *B. G.*, I, 31, 12), « Au moindre évènement qui n'est pas selon ses désirs ou ses ordres ».

6. *Aut* répété (*aut... aut*) marque la disjonction avec plus de force, les deux propositions étant mises en regard l'une de l'autre et leur rapport de réciprocité étant marqué par un signe extérieur. *Aut... aut* marque d'abord que les deux propositions s'excluent d'une manière absolue et ne peuvent être vraies ensemble (il n'y a pas de milieu).

Aut hoc dicis aut nihil dicis omnino (Cic., *Acad.*, II, 30, 97), « Ou tu dis cela ou tu ne dis rien du tout ». *Aut vivet cras Hemarchus aut non vivet* (id., *Acad.*, II, 30, 97), « Demain Hemarchus vivra ou ne vivra pas ».

7. *Aut... aut* s'emploie aussi quand les deux propositions ne s'excluent pas absolument, et peuvent être vraies l'une et l'autre, mais qu'il n'y a pas de place pour une troisième alternative.

Aut prodesse volunt aut delectare poetae (Hor., *A. P.*, 333), « Les poètes veulent être utiles ou agréables » (ils ne se préoccupent pas d'autre chose). *Quae tanta sunt in hoc uno, quanta in omnibus non fuerunt reliquis imperatoribus, quos aut vidimus aut audivimus* (Cic., *pro Leg. Manil.*, 11, 29), « Ces qualités, il les possède à ce degré éminent que n'atteignirent jamais tous les autres généraux que nous avons vus ou dont la réputation est venue jusqu'à nous » (un troisième cas n'existe pas).

8. Comme *aut* simple, de même *aut* répété indique que l'on

passe d'une idée plus importante ou plus étendue à une moins importante ou moins étendue = « ou... ou du moins ».

Quom defensionum laboribus senatoriisque muneribus aut omnino aut magna ex parte essem aliquando liberatus (Cic., *Tusc.*, I, 1, 1), « Quand je me suis vu enfin délivré tout à fait, ou du moins en grande partie, des travaux du barreau et du sénat ».

9. De même que *aut* simple, *aut* répété sert à ajouter à une négation qui précède une ou plusieurs idées qui en font partie ou qui la déterminent en continuant la négation.

Nec per occupatam armis Punicis Italiam facile erat aut nuntium aut litteras mitti (Liv., XXII, 8, 5), « Il n'était pas facile d'envoyer soit un messager soit une lettre à travers l'Italie occupée par les armées Carthaginoises ». *Ac iam illa omitto : neque enim sunt aut obscura aut non multa commissa* (Cic., *Cat.*, I, 6, 15), « Je n'insiste point sur ces premiers crimes : ils sont connus de tout le monde et accompagnés de beaucoup d'autres ».

Vel. — *Ve.* — 1. *Vel* indique une exclusion qui n'est pas dans § 197
la réalité, mais seulement dans la pensée, une différence qui n'importe pas ou qui ne porte souvent que sur le choix de l'expression.

Summum bonum a virtute profectum vel in ipsa virtute situm est (Cic., *Tusc.*, II, 20, 46), « Le souverain bien a sa source dans la vertu ou repose dans la vertu elle-même ».

2. Très souvent *vel* sert à marquer une rectification ou à amener une expression mieux appropriée; ordinairement *vel potius*, *vel etiam*, *vel dicam*, *vel ut verius dicam*.

Sed de nostris rebus satis, vel etiam nimium multa (Cic., *ad Fam.*, IV, 14, 3), « Mais c'est assez, et même beaucoup trop parlé de mes propres affaires ».

3. Par *vel... vel*, comme *aut... aut*, on désigne une différence et une exclusion, mais qui est plutôt dans la pensée que dans la réalité, où il est indifférent que l'on choisisse une idée ou l'autre; bien souvent il ne s'agit que du choix entre deux expressions.

Pauci honore et gloria amplificati vel corrumpere mores civitatis vel corrigere possunt (Cic., *de Leg.*, III, 14, 32), « Un petit nombre de citoyens, environnés d'honneur et de gloire, suffisent pour corrompre ou pour corriger les mœurs d'un Etat ». *Nihil est tam conveniens ad res vel secundas vel adversas*

quam amicitia (id., *Lael.*, 5, 17), « Rien ne convient mieux, soit dans la prospérité, soit dans l'adversité, que l'amitié ».

Remarque 1. *Vel* s'emploie aussi comme adverbe dans le sens de « même », surtout devant un superlatif. *Vel optime*, « même très bien ». *Per me vel stertas licet* (Cic., *Acad.*, II, 29, 93), « Je te permets même de ronfler ». *Videmusne ut pueri ludis teneantur ob eamque rem vel famem et sitim perferant?* (id., *De fin.*, V, 18, 48), « Ne voyons-nous pas combien les enfants se plaisent à jouer, au point d'en oublier même le boire et le manger? ».

5. *Ve* (enclitique) a le même sens que *vel*, mais il indique une différence encore moins importante. Il n'unit que des mots et indique que le choix entre les deux est indifférent au fond et n'importe guère.

Timet testis ne quid plus minusve, quam sit necesse, dicat (Cic., *pro Flacc.*, 5, 12), « Le témoin craint de dire quelque chose de plus ou de moins qu'il ne faudrait ». *A te bis terve summum, et eas quidem perbreves litteras accepi* (id., *ad Fam.*, II, 1, 1), « J'ai reçu deux lettres de toi, ou trois au plus, et encore étaient-elles très courtes ».

Remarque 2. *Ve* répété appartient à la langue poétique.

IV. CONJONCTIONS CAUSALES ET CONCLUSIVES.

A. Conjonctions causales proprement dites. (1)

§ 198 *Nam* (*namque*). — Remarque préliminaire. — *Namque* se distingue de *nam* en ce qu'il unit plus étroitement la proposition explicative à la précédente et en ce que son usage est plus restreint. Il ne devient fréquent qu'à partir de Tite-Live. — Quant à leur place, *nam* est toujours au commencement de la proposition (excepté dans les poètes, où il est quelquefois après un ou plusieurs mots). *Namque* se met également au premier rang, excepté dans les poètes, qui le placent n'importe où. En prose, *namque* ne se trouve au second rang que depuis Tite-Live.

(1) Il ne faut pas confondre les propositions causales coordonnées avec les propositions causales subordonnées. Les causales subordonnées sont intimement liées à la proposition principale, qu'elles complètent et déterminent. Elles sont introduites par *quod*, *quia*, *quando*, etc., voyez § 222 et suiv. Les propositions causales coordonnées ne sont pas unies aussi étroitement à la principale, elles sont elles-mêmes des propositions principales introduites par *nam*, *enim*, etc. Ce sont celles dont nous allons nous occuper.



1. *Nam* (*namque*) indique : a) l'explication; b) le motif; c) la confirmation de l'idée contenue dans la proposition précédente. Il se traduit par « car », « en effet », etc.

Explication. — *Hic pagus appellabatur Tigurinus; nam omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est* (Caes., *B. G.*, I, 12, 4), « Ce canton s'appelait le Tigurien; car toute l'Helvétie est divisée en quatre cantons ». *Alcibiades ad omnes res aptus consiliique plenus; namque imperator fuit summus mari et terra* (Nep., *Alcib.*, 1, 2), « Alcibiade était propre à tout et plein de ressources; car ce fut un grand général sur terre et sur mer ».

Remarque 1. *Nam* s'emploie particulièrement dans les parenthèses explicatives. *Virgini venienti in forum* (*ibi namque in tabernis litterarum ludi erant*) *minister decemviri libidinis manum iniecit* (Liv., III, 44, 6), « Comme la jeune fille se rendait au forum, où se trouvait parmi les boutiques du marché une école publique, l'infâme ministre de la passion du décemvir vint la saisir ».

Motif. — *Neque solum colent inter se ac diligent* (*amici*), *sed etiam verebuntur; nam maximum ornamentum amicitiae tollit, qui ex ea tollit verecundiam* (Cic., *Lael.*, 22, 82), « Les amis se témoigneront non seulement du dévouement et de l'affection, mais encore du respect; car ôter le respect de l'amitié, c'est lui enlever son plus bel ornement ».

Confirmation. — Cicéron (*De divin.*, II, 32, 68), après avoir réfuté l'histoire d'un prodige qui, disait-on, avait eu lieu sur la statue de Lysandre, continue ainsi : *Nam quod eo tempore stellas aureas Castoris et Pollucis Delphis positas decidisse, neque eas usquam repertas esse dixisti, furum id magis factum quam deorum videtur.* « Quant aux étoiles d'or placées dans le temple de Castor et de Pollux, et qui, dis-tu, sont tombées ce même jour, sans pouvoir jamais être retrouvées, je reconnais là plutôt la main des voleurs que celle des dieux ».

2. Aux propositions explicatives ou causales se rattachent les propositions interrogatives avec *nam*, qui renferment une interrogation vive et animée, dans laquelle on veut savoir le motif de ce qui précède. *Nam* se met en tête de la proposition ou se rattache comme enclitique à un mot interrogatif. Cf. en grec les interrogations avec γάρ.

St. *Perdidisti omnem operam.* — Ep. *Nam qui perdidi?* (Plaut., *Epid.*, I, 2, 29), « St. Tu as perdu ta peine. — Ep. Et comment cela? » *Quisnam tuebitur P. Scipionis memoriam mortui?* (Cic., *Verr.*, IV, 36, 80), « Et qui donc défendra la mémoire de P. Scipion? »



§ 199 *Enim.* — Remarque prélimaire. — La place ordinaire de *enim* est après le premier mot de la proposition. Ce n'est que dans la langue ante-classique qu'on le trouve au premier rang. — Dans la prose classique, il se met aussi au troisième rang, mais seulement quand les deux premiers mots sont intimement unis entre eux et ne peuvent être séparés par aucun autre. *Ei quoque enim proconsuli imperium in annum prorogabatur* (Liv., XXX, 1, 3).

1. *Enim* s'emploie dans le même sens que *nam* pour indiquer : a) une explication; b) un motif; c) une confirmation de la proposition précédente.

a) Explication. — *Cum antiquissimam sententiam, tum omnium populorum et gentium consensu comprobatam sequor. Duo sunt enim divinandi genera* (Cic., *De divin.*, I, 6, 11), « Je suis l'opinion la plus ancienne, confirmée par l'assentiment de tous les peuples. Il existe, en effet, deux genres de divination ».

Remarque 1. Comme *nam*, *enim* se met dans les parenthèses explicatives. *Sumus natura, ut antea dixi (dicendum est enim saepius), studiosissimi honestatis* (Cic., *Tusc.*, I, 13, 30), « Nous sommes naturellement, comme je l'ai dit auparavant (car il ne faut pas se lasser de le répéter) très portés vers ce qui est honnête ».

b) Motif : *Hac pugna nihil adhuc nobilius; nulla enim unquam tam exigua manus tantas opes prostravit* (Nep., *Milt.*, 5, 5), « Il ne se peut rien de plus glorieux que cette bataille; jamais, en effet, une si petite poignée d'hommes n'a abattu de si grandes forces ».

c) Confirmation : *Habemus enim senatusconsultum in te, Catilina, vehemens et grave; non deest rei publicae consilium...; nos, dico aperte, consules desumus* (Cic., *Cat.*, I, 1, 3), « Oui, sans doute, nous sommes armés contre toi d'un sénatusconsulte, rigoureux et sévère; ce n'est pas l'autorité et la sagesse de la république qui nous fait défaut; c'est nous, les consuls, je le dis ouvertement, c'est nous qui défaillons ».

2. Dans les interrogations vives et animées, par lesquelles on exprime son étonnement sur ce qui précède, et qui équivalent à une proposition négative.

Nec tamen ille erat sapiens (quis enim hoc? aut quando? aut ubi? aut unde?) sed quia studebat laudi et dignitati, multum in virtute processerat (Cic., *De fin.*, IV, 24, 65), « Et pourtant il n'était pas encore parvenu à la parfaite sagesse (qui donc y est parvenu? où? et quand?); mais comme il aspirait à l'honneur et à la gloire, il avait fait de grands progrès dans la vertu ».



Remarque 2. On renforce souvent les réponses par *enim*. P. *Nunc quid nos vis facere?* — C. *Enim nil, nisi ut ametis, impero* (Plaut., *Bacch.*, 702), « P. Maintenant que veux-tu que nous fassions? — C. Mais, en vérité, je n'ai qu'une chose à vous commander, c'est de vous livrer à l'amour ».

Etenim. — 1. *Etenim* (composé de *et* et de *enim*) fait ressortir davantage la proposition causale et la présente comme plus indépendante. A la pensée précédente elle en ajoute une nouvelle qui est non moins importante et qui l'explique et la confirme (correspond au grec καὶ γάρ). § 200

Etenim dicere bene nemo potest, nisi qui prudenter intellegit (Cic., *Brut.*, 6, 23), « Car nul ne peut bien parler s'il ne pense avec sagesse ». *Eius autem legationis... princeps est Heius* (*etenim est primus civitatis*) (Cic., *Verr.*, IV, 7, 15), « Le chef de cette ambassade est Heius (c'est, en effet, l'homme le plus considérable de la ville) ».

Remarque 1. *Etenim* se met toujours au commencement de la proposition.

Remarque 2. L'emploi de *etenim* n'est fréquent que dans la prose classique, surtout dans Cicéron. Il est rare dans la latinité archaïque et même dans la latinité postérieure.

B. Conjonctions conclusives.

La conclusion ou la conséquence s'exprime par les conjonctions suivantes : § 201

Itaque. — 1. *Itaque*, qui se met régulièrement au commencement de la proposition, indique que cette proposition renferme un fait qui est la conséquence de ce qui précède. Ce n'est pas une conclusion logique, c'est-à-dire, qui est seulement dans la pensée, mais une conséquence réelle qui est dans les faits. *Itaque* a, dans ce sens, beaucoup d'analogie avec *quare*, *quamobrem*.

Aristides aequalis fere fuit Themistocli. Itaque cum eo de principatu contendit (Nep., *Arist.*, 1, 1), « Aristide fut presque le contemporain de Thémistocle. C'est pourquoi il lui disputa le premier rang ». *Haec illis volventibus tandem vicit fortuna reipublicae. Itaque Q. Fabio Sangae rem omnem, uti cognoverant, aperiunt* (Sall,, *Cat.*, 41, 3), « Après qu'ils eurent ainsi tout pesé, la fortune de la république l'emporta enfin. Ils révèlent donc tout ce qu'ils ont entendu à Q. Fabius Sanga ».

2. Après une proposition entre parenthèses ou toute autre proposition qui vient déranger la construction et interrompre la marche du discours, ou après plusieurs propositions subordonnées

qui ont fait oublier le commencement de la phrase, *itaque* sert, pour plus de clarté, à rattacher la fin de la phrase au commencement.

Me ad pontificem Scaevolam contuli...; *sed de hoc alias, nunc redeo ad augurem* (*Scaevolam*). *Quom saepe multa, tum*, etc. *Itaque tum Scaevola... exposuit nobis sermonem Laelii de amicitia habitum* (Cic., *Lael.*, 1, 1-3), « Je m'attachai à Scévola le pontife...; mais j'en parlerai plus tard : revenons à l'augure. Je me souviens, entre autres choses, que, un jour, etc... Scévola donc... nous exposa la conversation que Lélius avait tenue sur l'amitié ».

§202 *Igitur.* — 1. *Igitur*, qui se met après le premier mot, marque une conclusion plutôt logique, c'est-à-dire, qui est dans la pensée plutôt que dans les faits. Aussi il a sa place naturelle dans les raisonnements, et il est très fréquent dans les œuvres philosophiques de Cicéron.

Si mentiris, mentiris; mentiris autem; mentiris igitur (Cic., *Acad.*, II, 30, 96), « Si vous mentez, vous mentez; or vous mentez, donc vous mentez ».

2. On le met aussi dans les interrogations qui expriment l'indignation et le doute. *In quo igitur loco est?* (Cic., *Tusc.*, I, 29, 70), « En quel lieu est-il donc? » *Dicet aliquis : Haec igitur est tua disciplina? sic tu instituis adulescentes?* (Cic., *pro Cael.*, 17, 39), « On me dira peut-être : Voilà donc quelle est votre discipline? C'est ainsi que vous élevez les jeunes gens? » — Quelquefois l'interrogation indique la conséquence de ce qui précède.

3. *Igitur* sert aussi à résumer plusieurs idées exprimées auparavant. Cicéron (*Tusc.*, I, 28, 70), après avoir mentionné un certain nombre de phénomènes naturels, résume et conclut ainsi : *Haec igitur et alia innumerabilia quom cernimus, possumusne dubitare, quin iis praesit aliquis... effector?* « Quand donc nous considérons tous ces phénomènes et un nombre infini d'autres, pouvons-nous douter qu'il y ait un être qui en soit l'auteur? »

4. Enfin, comme *itaque*, *igitur* sert à reprendre la phrase interrompue par une parenthèse.

Recta effectio (κατόρθωσιν *enim ita appello, quoniam rectum factum* κατόρθωμα), *recta igitur effectio... crescendi accessionem nullam habet* (Cic., *De fin.*, III, 14, 45), « La bonté

morale de l'âme (je traduis ainsi κατόρθωσιν, puisque κατόρθωμα signifie bonne action), la bonté morale de l'âme, dis-je, ne peut recevoir d'accroissement en aucune manière ».

Remarque 1. On ne peut joindre à *igitur* une conjonction copulative; ainsi *et igitur* n'est pas latin.

Remarque 2. La place de *igitur* varie selon les écrivains. Dans Cicéron, il est presque toujours au second rang, plus rarement au premier. Mais il est souvent au premier rang chez les comiques, dans Varron, Tite-Live, Quinte-Curce, Tacite, etc., toujours dans Salluste, excepté dans les interrogations. Cf. § 316. 309.

Ergo, « conséquemment, donc, ainsi ». — 1. *Ergo* exprime, comme *igitur*, mais d'une manière plus particulière, la conclusion, la conséquence nécessaire de ce qui précède. Son rôle propre est dans le raisonnement pour marquer la conclusion logique. Il se met ordinairement en tête de la proposition, ou après un mot, quand celui-ci doit être accentué. § 203

Quis est enim, in quo sit cupiditas, quin recte cupidus dici possit? Ergo et avarus erit, sed finite, et adulter verum habebit modum (Cic., *De fin.*, II, 9, 27), « En ce cas, quel homme en proie à une passion ne pourra prétendre qu'il en est sagement possédé? On sera donc avare, mais avec des bornes; adultère, mais dans de sages limites ».

2. *Ergo* est très fréquent dans Cicéron, dans le raisonnement par les contraires (*argumentatio ex contrariis*).

Ergo arbores seret diligens agricola, quarum adspiciet bacam ipse nunquam; vir magnus leges, instituta, rem publicam non seret? (Cic., *Tusc.*, I, 14, 31), « Ainsi donc un cultivateur diligent plantera des arbres dont il ne verra lui-même jamais les fruits; et un grand citoyen ne plantera pas, pour ainsi dire, des lois, des usages, des républiques? »

3. Comme *igitur*, *ergo* sert à reprendre la phrase et à revenir au sujet.

4. *Ergo* s'emploie dans l'interrogation de différentes manières; mais toujours pour marquer la conséquence de ce qui précède.

Ps. *Istuc ego iam satis scio.* — S. *Quid ergo, quod scis, me rogas?* (Plaut., *Pseud.*, 914), « Ps. Je le savais fort bien. — S. Alors pourquoi me demandes-tu ce que tu sais? » *Dedemus ergo Hannibalem? dicet aliquis* (Liv., XXI, 10, 11), « Mais, dira-t-on, faut-il donc livrer Hannibal? ».

5. Très souvent on annonce par *quid ergo?* une interrogation qui demande une réponse négative; cette interrogation renferme

la conclusion qui ressort de la proposition de l'adversaire et la réfutation de cette proposition.

Quid ergo? Satin hoc est, ut non deliquisse videantur? Mihi quidem non videtur (Cic., *De off.*, III, 18, 73), « Comment? Est-ce donc assez pour eux de paraître exempts de faute? Pour moi je ne le pense pas ». *Quid ergo? Audacissimus ego ex omnibus? Minime* (id. *pro Rosc. Am.*, 1, 2), « Alors quoi? Je suis donc (d'après vous) le plus audacieux de tous? Pas le moins du monde ».

6. De même avec l'impératif ou le subjonctif impératif, lorsque l'ordre ou l'exhortation est la conséquence de ce qui précède.

Li. *Quin rem actutum edisseris? Cupio malum nanciscier.* — Le. *Placide ergo unum quicquid rogita, ut adquiescam; non vides me ex cursura anhelitum etiam ducere?* (Plaut., *Asin.*, 326), « Li. Explique-toi promptement : il me tarde d'encourir la bastonnade. — Le. Un moment donc, ne précipite pas les questions; laisse-moi respirer. Ne vois-tu pas que je suis tout essoufflé de courir? » *Desinite ergo de compositione loqui; nam nobis nisi Caesaris capite relato pax esse nulla potest* (Caes., *B. C.*, III, 19, 8), « Cessez donc de parler d'arrangement; la paix ne peut exister entre nous qu'au prix de la tête de César ».

§204 La conséquence et la conclusion s'expriment aussi au moyen des adverbes démonstratifs et relatifs suivants :

1. *Eō* (abl. du pron. *is*) = *ea re*, « pour cela, à cause de cela, aussi ». *Eo scuta illi pro aureis donis congesta* (Liv., I, 11, 8), « Aussi, au lieu de présents d'or, on l'accabla sous les boucliers ».

2. *Idĕō* (composé de *id*, accusatif, et *eō*) n'est que *eo* renforcé. *Ideo aedificare hoc velle* (Plaut., *Most.*, 1028).

3. *Idcircō* (dérivé de *id circa*) s'emploie rarement. *Ne aegri quidem quia non omnes convalescunt, idcirco ars nulla medicina est* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 4, 12), « Il ne faut pas non plus conclure, de ce que tous les malades ne guérissent pas, que l'art de la médecine est nul ».

4. *Quōcircā* (de *quod* et *circa*), « en conséquence ».

5. *Proptĕreā*, rare comme particule de conclusion.

6. *Quāpropter*, « c'est pourquoi ». *Qua me propter exanimatum citius eduxi foras* (Ter., *Hecyr.*, 364), « Ce qui m'a fait fuir si vite, à demi mort, de cette maison ».

7. *Hinc*, « de là », adverbe de lieu, indiquant le point de

départ, par conséquent aussi la cause et l'origine. *Attat hoc illud est, hinc illae lacrumae, haec illast misericordia* (Ter., *Andr.*, 126), « Oui, oui, c'est bien cela : voilà le secret de ces larmes, de cette sensibilité ».

8. *Inde*, « de là, c'est pourquoi », rare et d'abord dans Cicéron. *Inde ibi ego te ex iure manum consertum voco* (*pro Mur.*, 12, 26), « En conséquence je t'appelle sur le lieu même pour y débattre nos droits ».

9. *Proin* et *proinde*, « par conséquent, donc », ne s'emploie que dans les ordres, les prières, les exhortations, à l'impératif et au subjonctif. *Proinde abite* (Caes., *B. G.*, VII, 50, 6), « Donc allez-vous-en ». *Proinde istut facias ipse, quod faciamus nobis suades* (Plaut., *Asin.*, 644), « Fais donc toi-même ce que tu nous conseilles de faire ».

Chapitre XVIII.

Subordination des propositions.

Nous diviserons les propositions subordonnées en deux groupes : § 205

a) Propositions complétives, c'est-à-dire, absolument nécessaires pour compléter le sens de la proposition principale, qui, sans cela, resterait privée ou de sujet ou de complément;

b) Propositions non complétives, c'est-à-dire, qui pourraient manquer sans que le sens de la proposition principale fût atteint, c'est-à-dire, sans que cette proposition fût privée de sujet ou de complément. Ainsi dans : « Je vous annonce qu'il est arrivé », « je désire qu'il réussisse », la proposition subordonnée contient l'idée qui forme le complément logique de la proposition principale : c'est comme s'il y avait : « je vous annonce son arrivée, je désire sa réussite ». D'autre part, dans : « il est certain qu'il est mort = sa mort est certaine », « il est nécessaire qu'il meure » = « sa mort est nécessaire », la proposition subordonnée contient l'idée qui est le sujet logique de il est certain, il est nécessaire. On appelle aussi ces propositions substantives, parce qu'elles jouent le rôle d'un substantif sujet ou complément, ou encore objectives, parce qu'elles expriment l'objet de l'action marquée par le verbe principal. Nous nous en tiendrons à la terminologie à laquelle nous sommes accoutu-



més, pour ne pas jeter de trouble dans l'esprit par des termes peu connus.

Les propositions complétives comprennent :

1° Les propositions introduites par *ut*, *ne*, *quin*, *quominus*, *quod*, et qui sont ou sujet ou complément de la principale;

2° Les propositions interrogatives indirectes (complément);

3° Les propositions infinitives (sujet ou complément).

Les propositions non complétives comprennent :

1° Les propositions finales (introduites par *ut*, *ne*, *ut ne*);

2° Les propositions consécutives (introd. par *ut*, *ut non*);

3° Les propositions causales (introd. par *quod*, *cum*, *quia*, *quoniam*, *quando*);

4° Propositions relatives (introd. par un relatif);

5° Les propositions temporelles (introd. par *cum*, *ut*, *ubi*, *dum*, *donec*, *postquam*, *priusquam*);

6° Les propositions conditionnelles (introd. par *si*, *siquidem*, *nisi*);

7° Les propositions concessives (introd. par *etsi*, *etiamsi*, *quamvis*, *quanquam*);

8° Les propositions comparatives (introd. par *ut*, *ceu*, *quasi*, *velut*, *tanquam*).

Il serait logique par conséquent d'étudier d'abord le premier groupe des propositions complétives. Mais nous avons pensé qu'il était préférable de réserver la proposition interrogative indirecte pour n'en faire qu'un chapitre avec l'interrogation directe, et de reporter de même la proposition infinitive dans le chapitre de l'infinitif.

L'ordre adopté par nous est donc celui-ci : 1° Propositions complétives, complément ou sujet, introduites par *ut*, *ne*, *quin*, *quominus*, *quod*. — 2° Propositions non complétives. — 3° Propositions interrogatives (interrogation directe et indirecte). — 4° Infinitif et proposition infinitive.

I. PROPOSITIONS COMPLÉTIVES.

A. Propositions complétives avec les conjonctions *ut*, *ne*, *quo*, *quominus*, *quin* (complément ou sujet de la proposition principale).

§ 206 Les propositions complétives marquent un résultat voulu (1) par le sujet de la proposition principale, un but,

(1) Il faut bien distinguer les propositions qui marquent un résultat voulu par le sujet de l'action principale de celles qui marquent le résultat simplement,

une intention, ou un effet produit par elle. Elles sont introduites par *ut* et se mettent au subjonctif. Si l'objet est exprimé négativement (faire en sorte que quelque chose n'arrive pas), on emploie au lieu de *ut* la particule *ne* (*ut ne*). (1)

Cette construction a lieu :

a) Après les verbes *facere*, *efficere*, *perficere*, « faire en sorte ».

Sol efficit ut omnia floreant et in suo quaeque genere pubescant (Cic., *De nat. Deor.*, II, 15, 41), « Le soleil fait que tout fleurit et que chaque être grandit selon sa nature ». *Perfecerat fortuna, ne quid tale scribere possem* (Cic., *ad Fam.*, IV, 13, 1), « La fortune m'a empêché d'écrire quelque chose de semblable ».

b) Après les verbes *curare* (*cura est*), *cavere*, « avoir soin, prendre ses mesures pour que », *videre*, *providere*, *prospicere*, *consulere*, « veiller, pourvoir à ce que », et les locutions *nihil antiquius habeo quam*, *nihil potius est quam*, « je n'ai rien de plus pressé que ».

Sic tibi persuade me nihil curare nisi ut mei cives salvi liberique sint (Cic., *ad Fam.*, IX, 24, 4), « Sois bien persuadé que tous mes efforts ne tendent à rien autre qu'au salut et à la liberté de mes concitoyens. » *Cura ut valeas*, « portez-vous bien », ou « soignez votre santé » (formule fréquente dans les lettres de Cicéron). *Cavisse deos priore anno, ut tuto libertas defendi posset* (Liv., III, 10, 14), « Que les dieux ont veillé l'année dernière à ce que la liberté pût être défendue en sûreté ». *Navem idoneam ut habeas, diligenter videbis* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 1, 2), « Tu t'arrangeras pour avoir un vaisseau convenable ». *Prospiciendum, ne quid sibi ac reipublicae nocere posset* (Caes., *B. G.*, V, 7, 2), « Qu'il devait veiller à ce que rien ne pût nuire à la république ou à lui-même ».

c) Après les verbes qui marquent que l'on s'efforce et travaille pour obtenir quelque chose ou que l'on atteint l'objet que l'on poursuit, pour lequel on travaille : *laborare*, *dare operam*, *id agere*; *tendere*, *contendere*, *intendere*; *adniti*, *coniti*,

indépendamment de la volonté du sujet principal. Ces dernières propositions, introduites également par *ut*, ne sont pas complétives, et, à l'encontre de presque toutes les grammaires, nous ne les faisons pas rentrer dans ce premier groupe. Voy. § 216, propositions consécutives.

(1) *Ne* est l'expression de la volonté négative, comme *non* est l'expression de la réalité négative.



eniti; consequi, assequi, impetrare; instare; tenere, obtinere, etc. (Voyez le sens précis de chaque verbe dans le dictionnaire.)

Vercingetorix animo laborabat, ut reliquas civitates adiungeret (Caes., *B. G.*, VII, 31, 1), « Vercingétorix s'efforçait de rallier les autres Etats ». *Elaborandum est, ut nosmetipsi nobis mederi possimus* (Cic., *Tusc.*, III, 3, 6), « Il faut travailler à pouvoir nous guérir nous-mêmes » (de nos maladies morales). *Danda opera est ne qua amicorum discidia fiant* (Cic., *Lael.*, 21, 78), « Il faut faire en sorte que la désunion ne se mette pas entre les amis .» *Miltiades maxime nitebatur, ut primo quoque tempore castra fierent* (Nep., *Milt.*, 4, 5), « Miltiade faisait tous ses efforts pour que l'on mît l'armée en campagne aussitôt que possible ». *Impetrabis a Caesare, ut tibi abesse liceat et esse otioso* (Cic., *ad Att.*, IX, 2 A, 1), « Tu obtiendras de César la permission d'être absent et de vivre tranquille ».

d) Après les verbes qui signifient « prier, demander, exhorter » : *rogare, orare, precari, obsecrari; postulare, petere, poscere* (rare et postclassique), *hortari, adhortari; monere* (*admonere*).

Peto a te, vel, si pateris, oro, ut homines miseros et... calamitosos conserves incolumes (Cic., *ad Fam.*, IX, 13, 3), « Je te demande, et même, si tu le veux, je te prie de conserver sains et saufs des hommes malheureux et affligés ». *Postulant non uti ne cogantur statuere. Quid igitur? Ut ipsis ne liceat. Quid est hoc? Petis a me, ut id tibi facere ne liceat; pete potius, ne quis te invitum polliceri aut facere cogat* (Cic., *Verr.*, II, 60, 148), « Ils (les Siciliens) demandent, non qu'ils ne soient pas forcés d'accorder... Quoi alors? Ils demandent que cela ne leur soit pas permis. Qu'est-ce à dire? Vous me demandez qu'il ne vous soit pas permis de faire ce qui dépend de vous? Demandez plutôt qu'on ne vous force pas de promettre ou d'exécuter malgré vous ». *Eos hortatus sum ut causae communi salutique ne deessent* (Cic., *Verr.*, IV, 63, 140), « Je les exhortai à ne pas trahir la cause commune ».

e) Après les verbes qui signifient « pousser, exciter, contraindre à faire quelque chose » : *suadere, persuadere; impellere, incitare, movere, adducere; cogere, subigere.*

Equidem suasi ut Romam pergeret (Cic., *ad Att.*, XVI, 8, 2), « Je lui ai conseillé d'aller à Rome ». *Themistocles persuasit populo, ut classis centum navium aedificaretur* (Nep., *Them.*, 2, 2), « Thémistocle persuada au peuple

d'équiper une flotte de cent vaisseaux ». *Non possum adduci ut abs te... nullas (litteras) putem datas* (Cic., *ad Fam.*, II, 10, 1), « Je ne puis me décider à croire que tu n'as remis aucune lettre pour moi ».

f) Après les verbes « commander, ordonner, charger de » : *mandare*, *edicere*, *imperare; scribere*, *mittere* (mander par écrit) et autres de même signification.

Caesar suis imperavit, ne quod omnino telum in hostes reicerent (Caes., *B. G.*, I, 46, 2), « César défendit à ses soldats de répondre aux attaques de l'ennemi par un seul trait ». *His consulentibus Pythia praecepit ut Miltiadem imperatorem sibi sumerent* (Nep., *Milt.*, 1, 3), « La Pythie répondit à leur demande en leur prescrivant de prendre Miltiade comme général ». *Huic mandat ut ad se quam primum revertatur* (Caes., *B. G.*, IV, 21, 2), « César lui fait dire de revenir vers lui le plus tôt possible ».

g) Après les verbes qui expriment une résolution, un accord, un vœu, un serment : *statuere*, « décider »; *constituere*, *decernere ; in animum inducere*, « se proposer de »; *convenit*, « on est d'accord pour », etc.

Statuunt, ut decem milia hominum in oppidum mittantur (Caes., *B. G.*, VII, 21, 2), « Ils décident que l'on enverra dix mille hommes dans la place ». *Decrevit senatus, ut L. Opimius videret, ne quid res publica detrimenti caperet* (Cic., *Cat.*, I, 2, 4). « Le sénat par un décret a chargé L. Opimius de veiller à ce que la république n'éprouvât aucun dommage ». *Censebat, ut Pompeius proficisceretur* (Caes., *B. C.*, I, 2, 3), « Il était d'avis que Pompée devait partir ». *Pacto convenit ut Himera amnis finis regni Syracusani ac Punici imperii esset* (Liv., XXIV, 6, 7), « Il fut réglé par un accord que le fleuve Himère serait la limite du royaume de Syracuse et de l'empire Carthaginois ».

h) Après les verbes qui signifient « permettre », « accorder », « souffrir » : *concedere*, *permittere*, *sinere*.

Mihi uni concedis, ut sine ulla iuris scientia tamen causis satisfacere possim (Cic., *De orat.*, I, 58, 248), « Vous voulez bien m'accorder, par une exception en ma faveur, que, sans savoir le droit, je puis me tirer de toute espèce de causes ». *Neque suam neque populi Romani consuetudinem pati, ut optime merentes socios desereret* (Caes., *B. G.*. I, 45, 1), « Il n'était

ni dans ses principes ni dans ceux du peuple romain d'abandonner des alliés qui avaient bien mérité de la république ».

i) Après les verbes « vouloir », « désirer », « espérer » : *velle* (mais pas *nolle*), *malle*, *optare*, *exspectare*.

Opto, ut in hoc iudicio nemo improbus reperiatur (Cic., *Verr.*, I, 17, 60), « Je demande (aux dieux) qu'il ne se rencontre pas dans cette cause de prévaricateur ».

Remarque 1. Avec les verbes « faire en sorte, vouloir, prendre garde, demander, conseiller, etc. », on omet quelquefois la conjonction *ut* ou *ne*. *Cave existimes me abiecisse curam rei publicae* (Cic., *ad Fam.*, IX, 24, 4), « N'allez pas croire que j'aie renoncé à m'occuper de la république ». *Huic imperat, quas possit adeat civitates* (Caes., *B. G.*, IV, 21, 8), « Il lui recommanda de visiter le plus de peuples qu'il pourrait ». *Licet omnia in me impendeant pericula* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 11, 31), « Malgré tous les dangers qui me menacent ». Cette suppression de *ut* est ordinaire avec *velim, nolim, malim, vellem, nollem, mallem.*

Remarque 2. Quelques-uns des verbes mentionnés § 206 se construisent aussi avec le simple infinitif, quand le sujet des deux propositions est le même (voyez § 251), ou avec l'accusatif et l'infinitif (proposition infinitive), quand les deux sujets sont différents (voyez §§ 252 et 254). — *Concedo, permitto*, ordinairement *ut*, mais aussi l'infinitif. *Cogo ut* et *cogo abire.* — *Iubeo, veto* et la proposition infinitive : c'est la construction régulière; *impero* aussi quelquefois; mais avec *impero* on met l'infinitif passif. Cf. § 254 et R. 3. — *Volo, malo ut* est rare dans la prose classique.

Remarque 3. Quelques-uns de ces mêmes verbes, surtout *persuadere, monere, facere*, etc., ont une construction différente selon leur signification. *Persuadeo alicui ut*, « je persuade à quelqu'un de faire quelque chose »; *persuadeo* avec la proposition infinitive, « je persuade à quelqu'un que telle chose existe ». *Moneo ut*, « j'exhorte quelqu'un à faire quelque chose » ; *moneo* et la proposition infinitive, « j'avertis quelqu'un que telle chose existe ». *Fecisti, ut ne cui innocenti maeror tuus calamitatem afferret* (Cic., *pro Cluent.*, 60, 168), « Tu as fait en sorte que ton chagrin ne pût causer quelque malheur à un innocent ». *Isocratem Plato admirabiliter in Phaedro laudari facit a Socrate* (Cic., *de opt. gen. orat.*, 6, 17), « Platon, dans son *Phèdre*, fait louer magnifiquement Isocrate par Socrate ». Cf. § 253, R. 1, et 279.

§ 207 *Ne* se met, comme nous l'avons vu, après les verbes mentionnés § 206, quand le résultat voulu est négatif. — Il se met aussi, comme cela est naturel, après les verbes qui expriment déjà par eux-mêmes la volonté qu'une chose n'arrive pas, p. ex. : *deterrere*, « dissuader », *impedire*, « empêcher », *prohibere*, *obsistere*, « mettre obstacle », *resistere*, *repugnare*, « s'opposer », *interdicere*, « défendre », *recusare*, « refuser ».

Ne plura scribam, dolore impedior (Cic., *ad Att.*,



XI, 13, 3), « La douleur m'empêche de t'en dire davantage ». *Unum petere ac deprecari, ne se armis despoliaret* (Caes., *B. G.*, II, 31, 4), « Ils ne demandent, disent-ils, qu'une seule grâce, c'est qu'il ne les dépouille pas de leurs armes ». *Regulus ne sententiam diceret recusavit* (Cic., *de Off.*, III, 27, 100), « Régulus refusa de dire son avis ».

Remarque. *Impedio* et *prohibeo* se construisent aussi avec l'infinitif simple : *Me et Sulpicium impedit pudor a Crasso haec exquirere* (Cic., *De orat.*, I, 35, 163), « Ni Sulpicius ni moi n'osons faire cette demande à Crassus ». *Parentes prohibentur adire ad liberos* (Cic., *Verr.*, V, 45, 117), « On empêche les parents de venir auprès de leurs enfants ». — *Recusare* prend aussi l'infinitif simple. *Neque adhuc repertus est quisquam, qui... mori recusaret* (Caes., *B. G.*, III, 22, 3), « Il ne s'est encore trouvé personne pour refuser de mourir... »

Après les verbes qui expriment la crainte, la chose que l'on craint (c.-à-d. qu'on ne souhaite pas) s'indique par *ne* (en français que ne), et la chose que l'on souhaite (si l'on craint qu'elle n'arrive pas), par *ut* (en français que — ne — pas) ou par *ne non*. Le Latin, en effet, conçoit la crainte comme le désir que quelque chose arrive ou n'arrive pas. *Vereor ne pater veniat*, « je crains que mon père ne vienne » (je voudrais qu'il ne vînt pas) ; *vereor ut pater veniat*, « je crains que mon père ne vienne pas » (je voudrais bien qu'il vînt). (1) § 208

Pavor ceperat milites, ne mortiferum esset vulnus

(1) On a donné de ce fait assez étrange différentes explications. En voici une donnée par Kühner (*Ausführl. Grammatik der lat. Sprache*, II, p. 823), qui me paraît assez acceptable; elle est, en tous cas, très simple. Après les expressions de crainte, le latin prend *ut* dans le sens de comment, comme après les verbes voir, faire attention, songer, etc., à ce qu'une chose se fasse, c'est-à-dire, comment elle se fera (*videndum est, ut honeste vos esse possitis*) (Cic., *Fam.*, XIV, 14, 1), « Il faudra voir comment vous pouvez rester à Rome avec bienséance » (c.-à-d., comment vous pourrez, etc.). Quand je dis : « je ne sais, je suis inquiet pour savoir comment je finirai mon travail », c'est comme si je disais : « je crains de ne pouvoir le finir » (cf. Brut., ap. Cic., *Fam.*, XI, 10, 4), *haec quemadmodum explicari possint, timeo*, « je ne sais, je suis inquiet pour savoir comment on pourra dégager cette situation », c'est-à-dire, je crains bien qu'on ne puisse pas le faire, = *timeo, ut haec explicari possint*. Quant à *ne*, les latins le considéraient sans doute dans cette construction comme un mot interrogatif, dans le sens de « si ne pas ». Je suis inquiet, pour savoir si je ne parais pas lâche », c'est-à-dire, je crains bien de le paraître, ou que je le paraisse : *timeo ne imbellis videar*.



Scipionis (Liv., XXIV, 42, 2), « Les soldats craignaient que la blessure de Scipion ne fût mortelle ». *Omnes labores te excipere video; timeo, ut sustineas* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 2, 3), « Je te vois te charger de toutes les fatigues; je crains que tu n'y suffises pas ». *Periculum est, ne ille te verbis obruat* (Cic., *Div. in Caecil.*, 14, 46), « Il est à craindre qu'il ne t'accable du poids de sa parole ». *Vereor, ne exercitum firmum habere non possit* (Cic., *ad Att.*, VII, 12, 2), « Je crains qu'il ne puisse pas avoir une armée solide ».

Remarque 1. Si les expressions de la crainte sont accompagnées d'une négation, ou si la négation ne porte que sur une seule idée de la proposition, au lieu de *ut* on met *ne non* (*ne nullus*, etc.) De même si la proposition principale est interrogative avec le sens négatif. *Non vereor, ne tua virtus opinioni hominum non respondeat* (Cic., *ad Fam.*, II, 5, 2), « Je ne crains pas que ta vertu ne réponde point à l'opinion qu'en a le monde ». *Verebare, ne non putaremus?* (= non verebare) (Cic., *Phil.*, II, 7, 18), « Craignais-tu que nous ne croyions pas...? »

Remarque 2. *Vereor*, rarement *metuo*, *timeo* avec l'infinitif signifie : « n'avoir pas le courage, craindre de ». Cf. § 251.

§ 209 Après les verbes marquant le but, l'intention, la volonté, quand à la première proposition complétive, introduite par *ut* ou *ne*, s'en ajoute une deuxième négative, celle-ci s'introduit par *neve* (c.-à-d. *vel ne* ou *et ne*) et non par *neque*. Cependant, si la première proposition est introduite par *ut*, on peut aussi mettre *neque*.

Opera dabatur, ne quod iis colloquium inter se neve quae communicatio consilii esset (Liv., XXIII, 34, 9), « On avait soin d'empêcher tout entretien, tout échange de vues entre eux ». *Caesar milites cohortatus est, uti suae pristinae virtutis memoriam retinerent, neu perturbarentur animo* (Caes., *B. G.*, II, 21, 2), « César exhorta ses soldats à se souvenir de leur ancienne valeur et à ne point se troubler ». *Haec igitur lex in amicitia sanciatur, ut neque rogemus res turpes, neque faciamus rogati* (Cic., *Lael.*, 12, 40), « Que ce soit donc une loi en amitié de ne rien demander ni rien accorder de honteux ».

§ 210 Après les expressions qui marquent l'empêchement, l'obstacle, la résistance, le refus, en particulier après *impedire* (plus rar. *prohibere*), *deterrere*, *obstare*, *resistere*, *recusare*, on introduit la proposition complétive par *ne*, comme



nous l'avons vu § 207; mais on peut l'introduire aussi dans le même sens par *quominus* (littér. : « de manière que moins »). (1)

Hiemem credo adhuc prohibuisse, quominus de te certum haberemus (Cic., *ad Fam.*, XII, 5, 1), « Je crois que l'hiver a empêché jusqu'à ce jour que nous eussions de vous des nouvelles certaines ». *Non recusabo, quominus omnes mea scripta legant* (Cic., *De fin.*, I, 3, 7), « Je ne m'opposerai pas à ce que tout le monde lise mes écrits ». *Obstitisti, ne ex Italia transire in Siciliam fugitivorum copiae possent* (Cic., *Verr.*, V, 2, 5), « Tu as empêché peut-être les révoltés de passer en Sicile ». *Plura ne scribam, dolore impedior* (Cic., *ad Att.*, XI, 13, 5), « La douleur m'empêche d'en écrire davantage ». *Sulpicius intercesserat, ne exsules reducerentur* (Auct. ad Herenn., II, 28, 45), « Sulpicius s'était opposé à ce qu'on rappelât les exilés ».

Remarque 1. Après quelques-uns de ces verbes, s'ils sont accompagnés d'une négation, on met aussi *quin*, surtout après *non recuso* (voy. l'exemple ci-dessus). *Caesar nunquam interpellavit, quin, quibus vellem..., uterer* (Matius ap. Cic., *ad Fam.*, XI, 28, 7), « César ne m'a jamais empêché d'avoir des relations avec qui bon me semblerait ». *Non possumus quin alii a nobis dissentiant recusare* (Cic., *Acad.*, II, 3, 7), « Nous ne pouvons nous opposer à ce que les autres pensent autrement que nous ».

Remarque 2. Après *per me stat*, « il tient à moi, je suis cause », on met *quominus* dans le sens de « que ne pas ». *Caesar cognovit per Afranium stare, quominus proelio dimicaretur* (Caes., *B. C.*, I, 41, 3), César vit que c'était Afranius qui empêchait d'en venir aux mains ».

Quin (= *qui* (adv.) *ne*, « comment ne pas »), sert à introduire la proposition complétive, quand la proposition principale dont elle dépend est négative, soit par la forme, soit par le sens. § 211

1. *Quin* est l'équivalent de *qui* (*quae*), *quod non* ou de *ut non* (« que ne, qui ne », « sans » et l'infinitif).

2. On le met et on le traduit par que ne ou par de et l'infinitif après les expressions qui marquent le doute, l'éloignement, l'omission, quand le sens négatif de la proposition principale ressort d'une négation ajoutée ou de la forme interrogative, en particulier après :

Non dubito, non est dubium, quis dubitat?

Non multum ou *nihil abest* (« il s'en faut peu ») ;

(1) Il y a une légère différence : *quominus* indique simplement qu'une action trouve un obstacle à son accomplissement ; *ne* renferme en outre l'idée d'empêchement volontaire.

Nihil praetermitto ou *intermitto* (« je ne néglige aucun moyen ») ;

Temperare mihi non possum, *vix me contineo*, *retineri non possum* (« je ne puis m'empêcher ») ;

Facere non possum — quin (« je ne puis m'empêcher », littér. « je ne puis faire en sorte que ne pas ») — *fieri non potest —quin* (« il ne peut manquer de », « il n'est pas possible que ne pas »).

Facere non potui, quin tibi et sententiam et voluntatem declararem meam (Cic., *ad Fam.*, VI, 13, 1), « Je n'ai pu m'empêcher de vous faire connaître mon opinion et ma volonté ». *Quid est causae, quin decemviri coloniam in Ianiculum possint deducere?* (Cic., *de Leg. agr.*, II, 27, 74), « Qui empêche les décemvirs de conduire une colonie au Janicule ? » *Agamemno non dubitat, quin brevi sit Troia peritura* (Cic., *Cato mai.*, 10, 51), « Agamemnon ne doute pas que Troie ne doive bientôt périr ». *Prorsus nihil abest, quin sim miserrimus* (Cic., *ad Att.*, XI, 15, 3), « Rien ne manque à mes maux : je suis le plus malheureux des hommes ». *Non dubito, quin offensionem neglegentiae vitare non possim* (Cic., *Verr.*, I, 40, 103), « Je suis certain de ne pouvoir éviter le reproche de négligence ». *Neque ambigitur, quin Brutus pessimo publico id facturus sit* (Liv., II, 1, 3), « Il n'est pas douteux que Brutus n'agisse ainsi au grand détriment de l'Etat ».

Remarque 1. Remarquez les deux sens opposés de : *fieri non potest, quin te reprehendam*, « je ne puis faire autrement que de te blâmer », et *fieri non potest, ut te reprehendam*, « il m'est impossible de te blâmer, je ne le puis absolument pas ».

Remarque 2. Remarquez aussi les différentes constructions de *dubito* : *dubito* sans négation, « je doute », avec une interrogation indirecte *quis, num*, etc. ; *dubito an*, « je doute que ne pas » = « peut-être ». Voy. § 241, 2. *Dubito*, *non dubito*, avec l'infinitif = « j'ai peur, je n'ose pas », ou « je ne crains pas de » ; cependant, après *non dubito*, on met aussi *quin* dans le même sens, par l'analogie avec *non recuso*; régulièrement : *non est dubitandum, noli dubitare quin*, « ne craignez pas de ». *Nolite dubitare, quin huic uni credatis omnia* (Cic., *pro leg. Man.*, 23, 68), « N'hésitez pas à lui donner tout pouvoir ».

B. Propositions complétives introduites par *quod* (sujet de la proposition principale).

§ 212 Introduite par *quod*, la proposition complétive exprime un fait positif qui détermine le contenu de la proposition principale. La plupart du temps, la proposition principale renferme un jugement porté sur le fait réel exprimé par la proposition



complétive. Celle-ci exprimant un fait réel, indépendamment de toute idée de doute ou de volonté de la part du sujet principal, il va de soi que son verbe se met à l'indicatif. La proposition ainsi introduite par *quod* (en parlant d'une circonstance réelle) se rattache souvent à un substantif ou à un pronom démonstratif qui l'annonce dans la proposition principale : *hoc, id, illud, alterum*, etc.

Ex tota laude Reguli unum illud est admiratione dignum, quod captivos retinendos censuit (Cic., *de Off.*, III, 31, 111), « Dans toutes les belles actions de Régulus, il n'y a d'admirable que le fait d'avoir conseillé de garder les prisonniers ». *Eumeni inter Macedones multum detraxit, quod erat alienae civitatis* (Nep., *Eum.* 1, 2), « Cette circonstance qu'il était d'une cité étrangère nuisit beaucoup à Eumène chez les Macédoniens ». *Non pigritia facio, quod non mea manu scribo* (Cic., *ad Att.*, XVI, 15, 1), « Si je n'écris pas de ma main, ce n'est point par paresse ». *Hoc uno praestamus vel maxime feris, quod exprimere dicendo sensa possumus* (Cic., *de Orat.*, I, 8, 32), « Notre principale supériorité sur les animaux est peut-être la faculté que nous avons d'exprimer ce que nous sentons ». *Me una consolatio sustentat, quod tibi nullum a me amoris, nullum pietatis officium defuit* (Cic., *pro Mil.*, 36, 100), « Une seule consolation me soutient, c'est que je n'ai négligé envers toi aucun des devoirs qu'imposent l'amour et la piété ».

Quod s'emploie ainsi en particulier :

a) Après *facere, accidit, evenit* et autres expressions analogues avec un adverbe de manière. *Bene facis, quod me adiuvas* (Cic., *De fin.*, III, 4, 15), « C'est très bien à toi de me venir en aide ». *Bene mihi evenit, quod mittor ad mortem* (Cic., *Tusc.*, I, 41, 97), « C'est un bonheur pour moi d'être envoyé à la mort ». *Fecisti mihi pergratum, quod Serapionis librum ad me misisti* (Cic., *ad Att.*, II, 4, 1), « Vous m'avez fait plaisir en m'envoyant le livre de Sérapion ».

b) Après les verbes qui signifient : « ajouter », « se joindre », *accedit, addo* (*adicio*). *Accedit, quod mirifice ingeniis excellentibus delectatur* (Cic., *ad Fam.*, VI, 8), « Ajoutez qu'il a une prédilection toute particulière pour les esprits supérieurs ».

c) Après les verbes *praetereo* et *mitto*, « je ne parle pas de ceci... ». *Praetereo, quod eam sibi domum sedemque coniugii delegit* (Cic., *pro Cluent.*, 66, 188), « Je ne dirai pas

qu'elle choisit pour abriter son nouvel hymen cette maison et ce séjour ».

§ 213 *Quod* à la fois explicatif et causal. — La proposition complétive avec *quod* renferme un motif et devient causale dans les cas suivants :

1. Après *est*, « il y a des raisons pour », *nihil est*, *non est*, « il n'y a pas de raison pour » ; *nihil habeo*, *quid habeo*, *quod*, « je n'ai pas de raisons, quelles raisons ai-je pour ? » *Quod* en ce cas est toujours suivi du subjonctif, parce que le latin considère le motif non pas simplement comme quelque chose de réel et de positif, mais quelque chose qui est de telle ou telle nature et produit un effet marqué par le subjonctif.

Quid est, quod tanto opere te commoveat tuus dolor intestinus? (Cic., *Fam.*, IV. 5, 2), « Comment se fait-il qu'un chagrin domestique agisse sur vous avec tant de violence ? » *Nihil habeo, quod accusem senectutem* (Cic., *Cato mai.*, 5, 13), « Je n'ai pas de motif d'accuser la vieillesse ».

Remarque 1. Au lieu de *est quod* on dit aussi *est cur* avec le subjonctif. *Neque est, cur nunc studeam has nuptias mutarier* (Plaut., *Stich.*, I, 1, 51), « Je n'ai pas de raisons pour désirer un changement dans mon mariage ».

2. Dans les verbes qui marquent une affection de l'âme (*verba affectuum*) : *gaudeo*, *laetor*, « je me réjouis », « je suis heureux », *queror*, « je me plains », *aegre*, *indigne*, *moleste fero*, *aequo animo fero*, « je souffre avec peine, je m'indigne, etc. » ; *miror*, « je m'étonne », etc., est contenue une idée double : a) ou bien, en qualité de *verba declarandi et sentiendi* modifiés, ils annoncent l'objet de la joie, de la plainte, etc. ; b) ou bien ils sont accompagnés, sans référence particulière et spéciale à l'objet, d'une proposition qui exprime le motif de la joie, etc. Dans le premier cas, ils se construisent avec l'infinitif et l'accusatif ou proposition infinitive (la proposition est complétive, dans une dépendance étroite de la principale) ; dans le second cas, on introduit la proposition par *quod* suivi de l'indicatif ou du subjonctif (voy. § 222 et suiv.), la proposition est encore complétive, mais elle n'est plus liée avec la principale aussi étroitement : elle devient causale.

On voit qu'avec ces verbes se fait la transition entre le *quod* explicatif de la proposition complétive sujet et le *quod* causal de la proposition causale.

Sane gaudeo, quod te interpellavi (Cic., *de Leg.*, III, 1,

1), « Je suis bien aise de vous avoir interrompu ». *Gaudeo id te mihi suadere, quod ego mea sponte feceram* (*ad Att.*, XV, 27, 1), « Je suis heureux que tu me conseilles ce que j'avais fait de mon propre mouvement ». *Virtutes noli vereri ne expostulent et querantur, se a vita beata esse relictas* (Cic., *Tusc.*, V, 5, 14), « Ne craignez pas que les vertus se plaignent d'avoir été abandonnées par la félicité ». *Scipio querebatur, quod omnibus in rebus homines diligentiores essent* (*quam in amicitiis comparandis*) (Cic., *Lael.*, 17, 62), « Scipion se plaignait que les hommes missent plus de soin en toute chose que dans le choix de leurs amis ».

Remarque 2. Après les verbes « blâmer, accuser, condamner », *quod* devient exclusivement causal. Voy. § 223.

II. PROPOSITIONS NON COMPLÉTIVES.

A. Propositions finales.

Les propositions finales, quoique introduites par les mêmes con- § 214
jonctions, se distinguent des propositions complétives en ce que celles-ci expriment un résultat recherché et voulu par le sujet de la proposition principale, dont elles sont un complément indispensable, tandis que les propositions finales expriment un but, une intention, et complètent aussi par conséquent le sens de la proposition principale, mais elles ne lui sont pas indispensables; elles la déterminent comme le ferait une expression adverbiale, et la proposition principale exprime par elle-même une pensée complète.

Propositions finales introduites par *ut* (négation *ne*). — La § 215
conjonction *ut* s'emploie d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans servir de complément nécessaire à la proposition principale, pour marquer un but, une fin, dans le sens de « afin que, pour ». La négation est *ne* ou *ut ne*, comme dans les propositions complétives.

Romani ab aratro adduxerunt Cincinnatum, ut dictator esset (Cic., *de Fin.*, II, 4, 12), « Les Romains tirèrent Cincinnatus de la charrue pour le faire dictateur ». *Esse oportet, ut vivas, non vivere, ut edas* (Auct. ad Herenn., IV, 28, 39), « Il faut manger pour vivre, et non vivre pour manger ». *Nemo prudens punit, quia peccatum est, sed ne peccetur* (Sen.,

De ira, I, 16, 21), « L'homme sage punit, non parce qu'on a commis une faute, mais pour qu'on n'en commette plus ».

Remarque 1. Le but, le dessein est souvent annoncé à l'avance dans la proposition principale par un des mots *eo*, *ideo*, *idcirco*, *eo consilio*, *ea mente*, etc. *Legum idcirco omnes servi sumus, ut liberi esse possimus* (Cic., *pro Cluent.*, 53, 146), « Nous sommes tous esclaves des lois, afin que nous puissions être libres ». *Eo ad te animo venimus, ut de republica esset silentium* (Cic., *Brut.*, 3, 11), « En venant auprès de vous, nous nous sommes promis un silence absolu sur la politique ».

Remarque 2. Au lieu de *ut* on met aussi *quo* (nég. *quo ne*), devant un comparatif presque toujours. *Ager non semel aratur, sed novatur et iteratur, quo meliores fetus et grandiores possit edere* (Cic., *de Orat.*, II, 30, 131), « Un champ ne se laboure pas une seule fois; on lui donne une seconde et une troisième façon, pour qu'il puisse produire des fruits plus abondants et plus beaux ».

Remarque 3. On met *ut non* au lieu de *ne* dans la proposition finale non complétive, quand la négation tombe, non pas sur le contenu tout entier, mais seulement sur un mot de cette proposition. *Confer te ad Manlium, Catilina, ut a me non eiectus ad alienos, sed invitatus ad tuos esse videaris* (Cic., *Cat.*, I, 9, 23), « Pars, Catilina, et va rejoindre Manlius; on ne dira pas que je t'ai chassé dans une terre étrangère, mais que je t'ai invité à rejoindre les tiens ».

Remarque 4. *Ut non dicam*, « pour ne pas dire » (une chose qu'on passe sous silence), formule de prétérition (= *ut omittam*); *ne dicam*, « pour ne pas dire », quand celui qui parle semble ne pas vouloir employer une expression trop forte ou en dire trop.

B. Propositions consécutives.

§ 216 Les propositions consécutives sont celles qui expriment le résultat, la conséquence de la proposition principale, mais sans aucun rapport de dépendance; elles ajoutent une détermination à la proposition principale, au sens de laquelle elles sont encore moins nécessaires que les propositions finales.

1. Ces propositions sont introduites par *ut* (nég. *ut non*), auquel correspondent dans les propositions principales les adverbes démonstratifs *sic*, *ita*, *tam*, *tantopere*, *adeo*, *eo*, *usque eo*, *ea condicione*, ou les adjectifs démonstratifs *talis*, *is*, *hic*, *iste*, *eiusmodi*, *tantus*, *tot*, exprimés ou sous-entendus. Quand ils sont sous-entendus, *ut* se traduit par : « de sorte que, à tel point que ».

Verres Siciliam ita vexavit et perdidit, ut restitui in antiquum statum nullo modo possit (Cic., *Verr.*, *Actio* I, 4, 12), « Verrès a tellement pressuré et ruiné la Sicile, qu'on ne saurait la rétablir dans son ancien état ». *In virtute multi sunt*



adscensus; ut is gloria maxime praecellat, qui virtute plurimum praestet (Cic., *pro Planc.*, 25, 60), « Il y a dans la vertu plusieurs degrés; de sorte que celui-là surpasse tout le monde en gloire, qui l'emporte par l'éclat du mérite ». *Quis tam demens (est), ut sua voluntate maereat?* (Cic., *Tusc.*, III, 29, 71), « Qui est assez fou pour s'affliger volontairement? » *Epaminondas fuit disertus, ut nemo ei Thebanus par esset eloquentia* (Nep., *Epam.*, 5, 1), « Epaminondas fut éloquent, à tel point qu'aucun Thébain ne pouvait lui être comparé sous ce rapport ». *Ea condicione nati sumus, ut nihil, quod homini accidere possit, recusare debeamus* (Cic., *ad Att.*, XV, 1, 1), « On est homme : on doit donc se résigner à tout ce qui peut arriver à l'homme ».

Remarque 1. *Ita — ut* a aussi le sens de « à cette fin, sous la condition que, seulement pour ». *Neque ita generati a natura sumus, ut at ludum et iocum facti esse videamur* (Cic., *de Off.*, I, 29, 103), « La nature ne nous a pas formés apparemment pour la dissipation et les jeux ». Cf. § 234, R. 4. *Ita* marque une restriction dont *ut* indique la portée et l'étendue.

2. *Ut* consécutif se met aussi après un comparatif avec *quam*. *Chabrias vivebat lautius, quam ut invidiam vulgi posset effugere* (Nep., *Chab.*, 3, 2), « Chabrias vivait trop grandement pour ne pas exciter la jalousie du peuple ».

Remarque 2. Sur *quam qui* = *quam ut is*, voy. § 218, R. 6.

3. On met encore *ut* consécutif après les expressions impersonnelles simples (c.-à-d., qui ne sont pas déterminées par un adverbe de manière, cf. § 212, a.), qui servent à annoncer que quelque chose arrive, est arrivé ou doit arriver.

a) *Est*, « c'est le cas, il arrive »; *futurum est*, « il arrivera », « on en viendra à »; *fit*, *fieri potest*, *non potest*, « il est, il n'est pas possible »; *accidit*, *contingit*, *evenit*, *usu venit*, « il arrive, c'est le cas de »; *consuetudo*, *mos* (ou *moris*), *lex*, *ius est*, « c'est la coutume, la loi, l'usage » ou « la coutume, la loi veut que ».

b) *Sequitur*, « il s'ensuit »; *proximum est*, *restat*, *relinquitur*, *superest*, *extremum est*, « il ne reste qu'à ».

Saepe fit, ut ii qui debeant non respondeant ad tempus (Cic., *ad Att.*, XVI, 2, 2), « Il arrive souvent que ceux qui doivent de l'argent ne sont pas prêts à l'échéance ». *Si haec enuntiatio vera non est, sequitur ut falsa sit* (Cic., *de Fat.*, 12, 28), « Si cette énonciation n'est pas vraie, il s'ensuit qu'elle est fausse ». *Restat ut doceam omnia, quae sint in*

hoc mundo, hominum causa facta esse (Cic., *de Nat. Deor.*, II, 61, 154), « Il me reste à démontrer que tout ce qui existe dans l'univers a été créé pour l'homme ». *Est mos hominum, ut nolint eundem plurimis rebus excellere* (Cic., *Brut.*, 21, 84), « C'est l'habitude des hommes de ne point aimer à voir le même homme exceller dans plusieurs genres à la fois ». *Vetus est lex illa verae amicitiae, ut idem amici semper velint* (Cic., *pro Planc.*, 2, 5), « C'est une vieille loi de la véritable amitié, que les amis aient les mêmes volontés ». *Reliquum est, ut egomet mihi consulam* (Nep., *Att.*, 21, 5), « Il ne me reste plus qu'à m'en remettre à moi-même ».

Remarque 1. L'impersonnel *tantum abest* (avec ou sans *ab eo*), « tant s'en faut », est ordinairement suivi de deux propositions consécutives commençant par *ut*. La deuxième proposition peut être renforcée par *etiam, maxime, contra*. *Tantum abest, ut scribi contra nos nolimus, ut etiam maxime optemus* (Cic., *Tusc.*, II, 2, 4), « Loin de trouver étrange qu'on écrive contre moi, c'est au contraire ce que je souhaite passionnément ». — Au lieu de *tantum abest ut — ut*, on emploie aussi *ita non, adeo non — ut* (depuis Tite-Live). *Haec dicta adeo nihil moverunt quemquam, ut legati prope violati sint* (Liv., III, 2, 6), « Loin que ces représentations fissent le moindre effet, les Eques furent au moment d'attenter à la vie même des députés ».

Remarque 2. La locution *in eo est, ut*, « je suis, tu es sur le point de », est presque toujours personnelle. *Quom iam in eo esset (Miltiades) ut oppido potiretur* (Nep., *Milt.*, 7, 3), « Miltiade étant sur le point de prendre la ville ». *Plebis victoria fuit in eo, ut, quae mallent comitia, haberent* (Liv., IV, 56, 1), « La victoire du peuple lui permit d'avoir les comices qu'il voulait avoir ». Quelquefois aussi impersonnelle : *Cum iam in eo esset, ut in muros evaderet miles* (Liv., II, 17, 6), « Comme les soldats étaient sur le point d'arriver sur les murs ».

C. Propositions relatives.

§ 217 Les propositions relatives sont celles qui sont introduites par un pronom relatif ou un adverbe relatif (1).

1. Quand elles ne font autre chose que rattacher à une idée de la proposition principale une détermination plus précise ou développer par une périphrase une idée déjà exprimée, comme le

(1) On les appelle aussi propositions adjectives, parce qu'elles remplacent un adjectif ou un participe et déterminent un substantif ou un pronom-substantif. Dans *Hostes, qui fugiunt, non timendi sunt, qui fugiunt = fugientes*. Mais nous nous en tiendrons à la dénomination plus simple et plus claire de propositions relatives, pour ne pas dérouter nos habitudes.





ferait un adjectif ou une apposition, elles se mettent à l'indicatif.

An alii oratores probantur a multitudine, alii ab iis, qui intellegunt? (Brut., 49, 183), « Ou bien certains orateurs sont-ils approuvés par le vulgaire (ignorant), d'autres par ceux qui comprennent? » (*qui intellegunt = intellegentes*).

2. Les propositions relatives commençant par un pronom ou un adverbe relatif indéfinis, par lesquels une idée est exprimée d'une manière vague et générale, se mettent aussi à l'indicatif. Voy. supra, § 169, 3.

Mais la proposition relative se met au subjonctif (1) : § 218

1. Quand elle exprime un dessein motivant l'action de la proposition principale ou la destination donnée à quelque chose, de sorte que la proposition relative a la même valeur qu'une proposition commençant par *ut*, *quo*, etc., et elle devient en réalité une proposition finale (*qui = ut ego*, *ut ille*, *ut tu*, etc.).

Clusini legatos Romam, qui auxilium a senatu peterent, misere (Liv., V, 35, 4), « Les Clusiniens envoyèrent des députés à Rome pour demander du secours ». *Misi ad Antonium, qui hoc ei diceret* (Cic., *Phil.*, I, 5, 12), « J'ai envoyé quelqu'un à Antoine pour lui dire cela ». *Haec habui, de amicitia quae dicerem* (Cic., *Lael.*, 27, 104), « Voilà ce que j'avais à dire sur l'amitié ». *Messanam sibi urbem delegerat, quam haberet adiutricem scelerum, furtorum receptricem, flagitiorum omnium sociam* (Cic., *Verr.*, IV, 62, 160), « Il avait choisi Messine pour en faire la complice de ses crimes, la dépositaire de ses vols, l'associée de toutes ses infamies ».

Remarque 1. La proposition relative peut être introduite par un adverbe relatif qui a la valeur d'une préposition et d'un pronom relatif. *Vobis fontes, unde hauriretis, atque itinera ipsa putavi demonstranda* (*unde = ex quibus =*

(1) La langue latine diffère de la langue française dans la construction des propositions relatives. Le français considère plus volontiers la proposition relative en elle-même et pour elle-même, comme exprimant une idée particulière simplement, sans se préoccuper de son rapport logique avec la proposition principale; voilà pourquoi on met le verbe en français à l'indicatif dans tous les cas. Le latin, au contraire, considère surtout le rapport qui unit la proposition relative à la principale, et, toutes les fois que ce rapport est un de ceux qui demandent le subjonctif, c'est-à-dire, un rapport de cause, de but, de conséquence, etc., il met le verbe au subjonctif : en un mot, le latin traite la proposition relative comme la proposition causale, finale, consécutive, etc., dont elle est l'équivalent.

ut ex iis) (Cic., *de Orat.*, I, 46, 203), « J'ai pensé qu'il fallait vous indiquer les sources auxquelles vous pourriez puiser, ainsi que les routes qu'il vous faudrait suivre ».

2. Quand elle exprime le motif ou la raison de la proposition principale. Le relatif est alors l'équivalent de *cum* causal et d'un pronom, *ego*, *is*, *tu*, etc.

Caninius fuit mirifica vigilantia, qui suo toto consulatu somnum non viderit (Cic., *ad Fam*, VII, 30, 1), « Caninius a été d'une vigilance merveilleuse, lui qui (attendu qu'il) n'a pas vu le sommeil durant tout son consulat ». *Me, qui ad multam noctem vigilassem, artior, quam solebat, somnus complexus est* (Cic., *de Rep.*, VI, 10, 10), « Comme j'avais veillé bien avant dans la nuit, un sommeil plus profond que d'ordinaire s'empara de moi ». *O fortunate adulescens, qui tuae virtutis Homerum praeconem inveneris!* (Cic., *pro Arch.*, 10, 24), « O heureux jeune homme, qui as trouvé (= attendu que tu as trouvé) un Homère pour chanter ta vertu! » *Tarquinio quid impudentius, qui bellum gereret cum iis, qui eius non tulerant superbiam?* (Cic., *Tusc.*, III, 12, 27), « Peut-on être plus impudent que Tarquin, lui qui osa faire la guerre à ceux qui n'avaient pu supporter son orgueil? »

Remarque 2. Le rapport de cause et de motif s'exprime encore d'une manière plus précise par *quippe qui*, *utpote qui* (plus rar. *ut qui*) avec le subjonctif. *Solis candor illustrior est quam ullius ignis, quippe qui immenso mundo tam longe lateque colluceat* (Cic., *de Nat. Deor.*, II, 15, 40), « L'éclat du soleil est plus brillant que celui d'aucun feu, puisqu'il éclaire l'immense univers dans une si grande étendue en long et en large ». — *Quippe qui* se met aussi avec l'indicatif, quand on énonce le motif comme un fait réel, sans se préoccuper du rapport logique; toutefois cette construction est beaucoup plus rare dans la prose classique.

Remarque 3. On trouve aussi l'indicatif dans ces propositions relatives causales; mais alors on présente l'idée en elle-même, sans la rattacher à la proposition principale. *Habeo senectuti magnam gratiam, quae mihi sermonis aviditatem auxit, potionis et cibi sustulit* (Cic., *Cato mai.*, 14, 46), « Je sais un gré infini à la vieillesse, qui a augmenté mon goût pour la conversation et m'a ôté celui du boire et du manger ».

Remarque 4. Dans beaucoup de cas, le mode de la proposition relative dépend du point de vue où se place la personne qui parle : on met l'indicatif ou le subjonctif, selon que l'on veut indiquer que la proposition relative contient la raison de la principale ou qu'elle n'est qu'un simple éclaircissement.

3. Quand elle exprime une idée opposée à celle de la proposition principale, une concession. *Cum* renfermé dans *qui* peut se traduire par « quoique, alors que ».

Nosmetipsi, qui Lycurgei a principio fuissemus, cotidie demitigamur (Cic., *ad Att.*, I, 13, 2), « Moi aussi, qui dans le principe étais sévère comme Lycurgue, je m'adoucis tous les jours ». *Quis est qui C. Fabricii, M. Curii non cum caritate aliqua benevola memoriam usurpet, quos nunquam viderit?* (Cic., *Lael.*, 8, 28), « Qui ne se rappelle avec émotion et bienveillance C. Fabricius et M. Curius, quoiqu'il ne les ait jamais vus? » *Hi* (*Pompeii milites*) *miserrimo ac patientissimo exercitu Caesaris luxuriem obiciebant, cui semper omnia ad necessarium usum defuissent* (Caes., *B. C.*, III, 96, 2), « Ils accusaient de mollesse l'armée de César, si pauvre et si forte, elle qui avait toujours manqué des choses les plus nécessaires ».

4. Quand elle exprime la conséquence ou l'effet d'une certaine disposition énoncée dans la proposition principale, en particulier, après *tam* et un adjectif ou un adverbe, surtout dans les propositions négatives ou les interrogations négatives, après *is*, *talis*, *eiusmodi*, *tantus*, etc. Le pronom relatif prend le sens de *ut* et la proposition devient alors consécutive.

Innocentia est affectio talis animi, quae (= *ut ea*) *noceat nemini* (Cic., *Tusc.*, III, 8, 16), « L'innocence est une disposition de l'âme telle qu'elle ne nuit à personne ». *Quis potest esse tam aversus a vero, qui neget* (= *ut is neget*) *haec omnia, quae videmus, deorum immortalium potestate administrari?* (Cic., *Cat.*, III, 9, 21), « Est-il un homme assez ennemi de la vérité pour ne pas reconnaître que tout ce vaste univers est gouverné par la puissance des dieux immortels? » *Zeno nullo modo is erat, qui nervos virtutis inciderit* (Cic., *Acad. post.*, I, 10, 35), « Zénon n'était pas homme à briser les ressorts de la vertu ». *Quae est tam firma civitas, quae non odiis funditus possit averti?* (Cic., *Lael.*, 7, 23), « Quel est l'Etat assez solide pour qu'il ne puisse être détruit par les haines et la discorde des citoyens ? »

Remarque 4. Si le relatif ne peut pas se ramener à *ut* et un pronom, on met l'indicatif, parce que la proposition relative exprime alors, non plus une conséquence, mais une simple affirmation. Ce double rapport est bien visible dans la phrase suivante : *Quando non potest id fieri, quod vis, id velis, quod possit* (Ter., *Andr.*, II, 1, 5), « Puisque ce que tu veux n'est pas possible, veuille des choses qui le soient ».

Remarque 5. Si l'on veut faire ressortir davantage la conséquence, on met *ut* au lieu du relatif. *Neque enim is es, Catilina, ut te aut pudor unquam a turpitudine, aut metus a periculo, aut ratio a furore revocarit* (Cic., *Cat.*, I, 9, 22), « Tu n'es pas homme, Catilina, à jamais renoncer par

pudeur à une action honteuse, à t'éloigner du danger par crainte ou à laisser désarmer ta fureur par la raison ».

Remarque 6. *Qui* consécutif se met aussi après le comparatif avec *quam,* dans le sens de trop — pour, p. ex. : *maior, quam qui* (= *quam ut ego, tu,* etc.), avec le subjonctif (seulement depuis l'époque d'Auguste). *Campani maiora deliquerant, quam quibus* (*quam ut iis*) *ignosci posset* (Liv., XXVI, 12, 6), « Les Campaniens avaient commis de trop grandes fautes pour qu'on pût leur pardonner ». — Dans la bonne prose classique on met toujours *quam ut,* au lieu de *quam qui* : *Quis non intelligit Canachi signa rigidiora esse, quam ut imitentur veritatem?* (Cic., *Brut.*, 19, 70), « Qui ne voit que les statues de Canachus ont une tournure trop roide pour imiter la vérité naturelle? » — Au lieu de *quam ut*, on peut aussi mettre simplement *quam*, surtout après *potius*.

Remarque 7. Si à un adjectif qui précède on ajoute par *et* ou par *sed* une proposition relative, elle se met au subjonctif; ainsi donc *et qui*, *sed qui* avec le subjonctif. *Plane quidem perfectum et cui nihil admodum desit, Demosthenem facile dixeris* (Cic., *Brut.*, 9, 35), « On peut dire sans crainte qu'un orateur accompli de tout point et à qui il ne manque absolument rien, c'est Démosthène » (*et cui* = *et talem, ut ei*).

5. Après les adjectifs *dignus*, *indignus*, *aptus* et *idoneus*, pour exprimer ce dont on est digne ou capable. Ici encore *qui* = *ut is*, *ego*, *tu*, etc.

Qui modeste paret, videtur, qui aliquando imperet, dignus esse (Cic., *de Leg.*, III, 2, 5), « Celui qui obéit modestement paraît digne de commander un jour ». *Nulla mihi videbatur aptior persona, quae de senectute loqueretur, quam Catonis* (Cic., *Lael.*, 1, 4), « Personne ne me paraissait mieux en situation de discourir sur la vieillesse que Caton ».

Remarque 8. Tel est l'usage de la prose classique, où l'on ne trouve jamais *dignus ut*. *Aptus* et *idoneus* se mettent aussi avec *ad* et le gérondif. Chez les poètes et les prosateurs postérieurs à l'époque classique, on trouve *dignus* avec l'infinitif ou avec la proposition infinitive.

6. Après les expressions générales et indéterminées *sunt*, « il y a des gens »; *reperiuntur*, *inveniuntur*, *invenire est*, « on trouve, il se trouve des hommes », expressions avec lesquelles on peut sous-entendre *ii*, « tels »; et en particulier après les expressions négatives *nemo est*, *nullus est*, *nihil est*, *quis est? quotusquisque est? quid est?*

Sunt, qui discessum animi a corpore putent esse mortem; sunt, qui nullum censeant fieri discessum (Cic., *Tusc.*, I, 9, 18), « Il y en a qui pensent que la mort est la séparation de l'âme d'avec le corps; d'autres pensent qu'il ne se fait point de séparation ». *Inventi sunt multi, qui non modo pecuniam, sed etiam vitam profundere pro patria parati*





essent (Cic., *de Off.*, I, 24, 84), « Il s'est trouvé beaucoup d'hommes tout prêts à donner, non seulement leur argent, mais leur vie pour la patrie ». *Quis est qui non oderit libidinosam, protervam adulescentiam?* (Cic., *de Fin.*, V, 22, 62), « Qui ne haïrait une jeunesse licencieuse, impudente? »

Remarque 9. On met l'indicatif avec ces expressions, s'il s'agit d'un fait réel, et surtout quand le substantif antécédent est accompagné d'un nom de nombre; mais on peut aussi mettre le subjonctif. *Duae sunt artes, quae possunt locare hominem in amplissimo gradu dignitatis* (Cic., *pro Mur.*, 14, 30), « Il y a deux arts qui peuvent élever les hommes aux plus hauts honneurs ».

Remarque 10. Sur *est quod*, *non*, *nihil est quod* ou *cur*, « il y a, il n'y a pas de raison pour », voy. § 213, 2.

7. Quand la proposition relative sert à restreindre une énonciation générale à une certaine catégorie déterminée ou à une certaine condition ou circonstance. On ajoute ordinairement au pronom relatif *quidem* (= « celui du moins qui »), *qui modo* (= « pourvu qu'il, si toutefois il »).

Xenophanes unus, qui deos esse diceret, divinationem funditus sustulit (Cic., *de Divin.*, I, 3, 5), « Xénophane seul, parmi ceux du moins qui proclamaient l'existence des dieux, a ruiné la divination dans ses fondements ». *Antiquissimi fere sunt, quorum quidem scripta constent, Pericles atque Alcibiades* (Cic., *de Orat.*, II, 22, 93), « Les plus anciens, du moins parmi ceux dont les écrits nous restent, sont Périclès et Alcibiade ».

On emploie surtout dans ce sens restrictif les expressions : *quod sciam*, *intellegam*, *sentiam*, *meminerim*, « que je sache, autant que je puisse le comprendre, me souvenir ».

8. Quand la proposition relative se rattache à une proposition principale à l'indicatif et exprime et développe la pensée du sujet de la proposition principale, sans renfermer aucune idée que la personne qui parle exprime comme lui étant propre, elle se met au subjonctif.

Socrates exsecrari eum solebat, qui primus utilitatem a iure seiunxisset (Cic., *de Leg.*, I, 12, 33), « Socrate avait coutume de maudire celui qui le premier avait distingué l'utile du juste ». *Paetus omnes libros, quos frater suus reliquisset, mihi donavit* (Cic., *ad Att.*, II, 1, 12), « Pætus me donna tous les livres que son frère pourrait avoir laissés » (différent de *quos reliquerat*). Cf. § 267, 4 (le style indirect).

9. A plus forte raison, le verbe de la proposition relative se met

au subjonctif, quand elle complète une idée exprimée par un infinitif ou par une proposition subordonnée construite, soit avec le subjonctif, soit avec l'accusatif et l'infinitif, et que le contenu de la proposition relative est présenté comme faisant partie essentielle de l'idée exprimée dans la proposition infinitive ou subjonctive. Il y a attraction du mode.

Grave est homini pudenti, petere aliquid magnum ab eo, de quo se bene meritum putet (Cic., *ad Fam.*, II, 6, 1), « Il y a quelque chose de pénible pour un homme délicat à réclamer un service important de celui qu'il croit lui-même avoir obligé ». *Eo simus animo, ut nihil in malis ducamus, quod sit vel a diis immortalibus vel a natura constitutum* (Cic., *Tusc.*, I, 49, 118), « Soyons dans une telle disposition d'esprit que rien de ce qui a été déterminé ou par les dieux ou par la nature ne nous paraisse un mal ». *Apud Hypanim fluvium Aristoteles ait bestiolas quasdam nasci, quae unum diem vivant* (Cic., *Tusc.*, I, 39, 94), « Aristote dit qu'il naît sur le fleuve Hypanis certains insectes qui ne vivent (qui ne vivraient, d'après lui) qu'un jour ».

Remarque 11. Si la proposition relative exprime une remarque, un éclaircissement, une description ajoutée par la personne qui parle, et qu'on pourrait supprimer sans nuire à la pensée principale, on met l'indicatif. *Quis potest esse tam aversus a vero, qui neget haec omnia, quae videmus, deorum immortalium potestate administrari?* (Cic., *Cat.*, III, 9, 21), « Qui peut être assez ennemi de la vérité pour nier que tout ce que nous voyons (l'univers), etc. ».

10. Enfin on met au subjonctif la proposition relative hypothétique, c'est-à-dire, pouvant se ramener à une proposition conditionnelle, de sorte que *qui* équivaut à *si quis*.

Xerxes praemium proposuit (s.-ent. *ei*), *qui invenisset novam voluptatem* (Cic., *Tusc.*, V, 7, 20), « Xerxès proposa une récompense à celui qui découvrirait un nouveau genre de volupté » (= si quelqu'un découvrait).

D. Propositions temporelles.

Les propositions temporelles sont introduites par les conjonctions relatives qui marquent le temps : *cum*, *dum*, *quoad*, *donec*, *priusquam*, *antequam*, *postquam*, *ut*, *ubi*, *simul atque*, etc.

§ 219 Propositions temporelles introduites par *cum*. *Cum* est de sa nature une conjonction temporelle, et rien autre.



C'est le corrélatif de *tum*, comme *dum* est le corrélatif de *interea*. A l'idée de temps sont venus ensuite se joindre d'autres rapports qui ont influé sur le mode.

1. *Cum* avec l'indicatif. — Quand la conjonction *cum* est exclusivement temporelle et correspond au français « quand, dans le temps où, alors que », elle se met avec l'indicatif.

Regulus tum, cum vigilando necabatur, erat in meliore causa, quam si domi senex captivus, periurus consularis, remansisset (Cic., *de Off.*, III, 27, 100), « Régulus, alors qu'il était torturé par l'insomnie, était dans une condition meilleure que s'il eût traîné sa vieillesse à Rome, prisonnier de Carthage et consulaire parjure ». *Ligarius eo tempore paruit, cum parere senatui necesse erat* (Cic., *pro Lig.*, 7, 20), « Ligarius avait obéi au sénat, alors que l'obéissance était un devoir indispensable ». *Cum occiditur* (prés. historiq.) *S. Roscius, (servi) ibidem fuerunt* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 41, 120), « Lorsque Roscius a été frappé, ses esclaves étaient avec lui ». *Cum de bello Romano cogitabis, inter primos amicos Hannibalem habeto* (Liv., XXXV, 19, 6), « Lorsque tu songeras à faire la guerre aux Romains, que ton premier ami soit Hannibal ».

2. *Cum* se met avec l'indicatif comme conjonction temporelle, dans le sens de si, sitôt que, aussi souvent que, toutes les fois que, depuis que. (*Cum iterativum.*)

Qui non defendit iniuriam neque propulsat a suis, cum potest, iniuste facit (Cic., *de Off.*, III, 18, 74), « Celui qui ne défend pas les siens contre l'injustice, quand il le peut (s'il le peut), est lui-même injuste ». *Cum ver esse coeperat, dabat se labori atque itineribus* (Cic., *Verr.*, V, 10, 27), « Quand le printemps s'annonçait, alors il se livrait au travail et aux voyages ». *Galli laqueis falces avertebant, quas quom destinaverant, tormentis introrsus reducebant* (Caes., *B. G.*, VII, 22, 2), « Les Gaulois détournaient nos faux avec des lacets, et lorsqu'ils les avaient accrochées, ils les tiraient en dedans de leurs murs avec des machines ».

3. Par *cum* on ajoute à la situation décrite dans la proposition principale, qui ordinairement est avant, quelque chose d'inattendu, un fait nouveau qui s'est produit, sans être précisément la conséquence du contenu de la première proposition. (*Cum additivum.*)

En ce cas, la première proposition est ordinairement à l'im-

parfait ou au plus-que-parfait, et elle est mise en relief par *vix*, *aegre*, *iam*, *nondum*. *Cum* est souvent en ce cas l'équivalent de *et tum* et il est quelquefois renforcé par *repente*, *repentinus*.

Iam scalis egressi milites prope summa ceperant, cum oppidani concurrunt, lapides, ignem, alia praeterea tela ingerunt (Sall., *Iug.*, 60, 6), « Déjà au moyen d'échelles les soldats sortis avaient atteint les sommités, quand les habitants accourent en foule et font pleuvoir sur eux les pierres, le feu et les autres projectiles ». *Hannibal iam subibat muros, quom repente in eum patefacta porta erumpunt Romani* (Liv., XXIX, 7, 8), « Déjà Hannibal était au pied des murs, quand tout à coup la porte s'ouvrit et les Romains fondirent sur lui ». *Vixdum epistulam tuam legeram, quom ad me Postumus Curtius venit* (Cic., *ad Att.*, IX, 2 A, 3), « Je venais à peine de lire votre lettre, lorsque Postumus Curius est venu me voir ». *Vix ea fatus eram, genitu cum talia reddit* (Verg., *Aen.*, II, 323).

4. *Cum* dans le sens de pendant que, par (et un subst.), en (et un part. prés.), par cela que, équivalent à *eo quod* ou *quod*, se met avec l'indicatif, au présent et au parfait. C'est le *cum* explicatif (*cum explicativum*), ainsi appelé parce qu'il indique, outre le temps, le moyen et le motif de l'action principale.

De te, Catilina, cum quiescunt, probant; cum patiuntur, decernunt; cum tacent, clamant (Cic., *Cat.*, I, 8, 21), « Mais il s'agit de toi, Catilina; et les sénateurs restent calmes, donc ils m'approuvent; ils souffrent mon langage, donc ils te condamnent; ils se taisent, et leur silence parle plus haut que tous mes discours ». *Gratulor tibi, cum tantum vales apud Dolabellam* (Cic., *ad Fam.*, IX, 14, 3), « Je vous félicite du crédit que vous avez auprès de Dolabella ».

Mais il faudrait le subjonctif, si le verbe était à l'imparfait ou au plus-que-parfait.

Munatius Plancus cotidie meam potentiam invidiose criminabatur, cum diceret senatum non quod sentiret, sed quod ego vellem decernere (Cic., *pro Mil.*, 5, 12), « Munatius Plancus accusait chaque jour ma puissance, en disant que le sénat décrétait, non ce qu'il pensait, mais ce que je voulais ».



Remarque 1. Tel est l'usage à peu près constant de César et de Cicéron. Mais Tite-Live et les historiens postérieurs emploient souvent le subjonctif avec *cum* = « toutes les fois que », et surtout dans le récit historique à l'imparfait et au plus-que-parfait (1), ainsi que avec *cum* temporel = « alors que, pendant que ».

Remarque 2. Avec *audio*, on met aussi *cum* et le subjonctif au lieu d'un infinitif ou d'un participe présent, p. ex. : *Audivi te, cum diceres*, qui n'a point tout à fait le même sens que *audivi te dicere* ou *dicentem*. Voy. § 253, R. 2 (proposition infinitive). *Ego ex istis saepe audivi, cum dicerent pergratum Athenienses fecisse* (Cic., *de Orat.*, II, 37, 155), « Je leur ai souvent entendu dire que les Athéniens leur avaient fait un extrême plaisir... » *Audivi Metrodorum, cum de his ipsis disputaret* (Cic.. *de Orat.*, II, 90, 365), « J'ai entendu Métrodore disputer sur ces questions de rhétorique ».

Remarque 3. *Fuit cum, erit cum, erit tempus cum* avec le subjonctif, désigne, outre le temps, la nature des circonstances (= « les circonstances étaient, seront telles que », d'où le subjonctif). Si l'on veut simplement indiquer le temps où un fait s'est passé ou se passera, on met l'indicatif. *Erit illud profecto tempus, cum tu unius post homines natos fortissimi viri magnitudinem animi desideres* (Cic., *pro Mil.*, 26, 69), « Il viendra un temps où vous aurez à regretter l'absence de l'homme le plus ferme et le plus généreux que les siècles aient jamais produit ». *Fuit quoddam tempus, cum in agris homines passim bestiarum more vagabantur et sibi victu fero vitam propagabant* (Cic., *de Inv.*, I, 2, 2), « Il y eut un temps où les hommes erraient dans les champs comme les bêtes et n'avaient qu'une nourriture grossière et sauvage ».

Remarque 4. Au lieu du parfait de narration avec *cum*, on trouve aussi le présent historique, et même, dans Salluste, Tite-Live et Tacite, l'infinitif historique. *Iamque dies consumptus erat, cum tamen barbari nihil remittere atque acrius instare* (Sall., *Iug.*, 98, 2), « Déjà le jour était fini, et pourtant les barbares ne se ralentissaient point; au contraire, ils nous pressaient avec une nouvelle fureur ».

Remarque 5. Avec *cum — tum*, « aussi bien — que », *cum* ne devrait prendre que l'indicatif. Cependant, quand de l'ensemble de la phrase se dégage une idée de concession, d'opposition ou de motif, on met aussi le subjonctif. *Cum plurimas et maximas commoditates amicitia contineat, tum illa nimirum praestat omnibus, quod debilitari animos non patitur*

(1) En mettant la proposition temporelle avec *cum* au subjonctif, on en fait une proposition véritablement subordonnée, non plus seulement quant à la forme, mais aussi quant à la suite des idées. Dans le récit historique, en effet, les faits sont considérés comme s'enchainant et se provoquant les uns les autres, de sorte que, dans la proposition temporelle avec *cum* il y a toujours, dans la pensée de l'écrivain, une nuance de causalité qui justifie l'emploi du subjonctif. L'ancienne langue latine, qui ne se souciait pas de reproduire ainsi la dépendance logique des idées, employait simplement l'indicatif, et cet usage du subjonctif temporel date surtout de Tite-Live.

(Cic., *Lael.*, 7, 23), « Parmi les nombreux et très grands avantages de l'amitié, le plus précieux est d'empêcher les cœurs de faiblir et de se décourager ».

§ 220 Propositions temporelles introduites par *dum* et *quoad*.

1. Les conjonctions *dum* et *quoad*, « jusqu'à ce que », « aussi longtemps que », gouvernent le subjonctif (présent ou imparfait), quand, outre l'idée de temps, on exprime aussi une idée de dessein, de but, c'est-à-dire, qu'on représente l'action de la proposition subordonnée comme attendue par le sujet de la proposition principale (*dum* = *ut interea*, « afin que d'ici là, afin que pendant ce temps »). Cet emploi du subjonctif devient fréquent à partir de Tite-Live.

Iratis subtrahendi sunt ii, in quos impetum conantur facere, dum se ipsi colligant (Cic., *Tusc.*, IV, 36, 78), « Il faut ôter de devant les yeux des personnes irritées celles sur qui elles cherchent à s'élancer, jusqu'à ce qu'elles (en attendant qu'elles) se remettent ». *Ea vero continebis, quoad te videam* (Cic., *ad Att.*, XIII, 21, 4), « Mais vous garderez cet ouvrage jusqu'à ce que je vous voie ». *Paucos moratus dies, dum se copiae ab Corcyra assequerentur* (Liv., XXXII, 9, 8), « Il attendit quelques jours, pour donner aux troupes qui étaient à Corcyre le temps de le rejoindre ».

2. Ces mêmes conjonctions, ainsi que *donec*, se mettent avec l'indicatif, quand elles expriment simplement l'idée de temps (= « aussi longtemps que, pendant que ») et marquent qu'un fait est donné comme ayant réellement lieu, sans être attendu ou voulu par le sujet de la proposition principale.

De comitiis, donec rediit Marcellus, silentium fuit (Liv., XXIII, 31, 9), « On ne parla pas de comices avant le retour de Marcellus » (deux faits réels, dont l'un cesse quand l'autre commence). *Haud desinam, donec perfecero* (Ter., *Phorm.*, III, 2, 72), « Je ne cesserai pas que je n'aie achevé ». *Tib. Gracchus, P. f., tamdiu laudabitur, dum memoria rerum Romanarum manebit* (Cic., *De off.*, II, 12, 43), « Tib. Gracchus, fils de Publius, sera loué tant que subsistera le souvenir de Rome ». *Neque, dum eram vobiscum, animum meum videbatis* (Cic., *Cato mai.*, 22, 79), « Pendant que j'étais avec vous, vous ne voyiez pas mon âme ». *Cato, quoad vixit, virtutum laude crevit* (Nep., *Cato*, 2, 4), « La gloire des vertus de Caton alla croissant avec les années ».



Propositions temporelles introduites par *antequam* et *priusquam*. §221

Priusquam et *antequam*, « avant que, jusqu'à ce que », se construisent :

a) Avec l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, d'abord pour marquer un fait attendu par le sujet de la proposition principale, mais aussi dans le style historique pour indiquer un fait simplement réalisé, sans rapport bien évident avec celui de la proposition principale (1). *Numidae, priusquam ex castris subveniretur, in proxumos collis discedunt* (Sall., *Iug.*, 54, 10), « Les Numides, avant qu'on envoyât des secours du camp, se retirent sur les collines ». *Antequam homines nefarii de meo adventu audire potuissent, in Macedoniam perrexi* (Cic., *pro Planc.*, 41, 98), « Avant que ces scélérats eussent pu apprendre mon arrivée, je continuai ma route vers la Macédoine ». Dans ces deux exemples, l'action du verbe régi par *priusquam*, *antequam* est attendue par le sujet de la proposition principale, qui cherche à l'éviter. — Action non attendue (style historique) : *Causam suscepisti antiquiorem memoria tua : quae causa ante mortua est, quam tu natus esses* (Cic., *pro Rab. perd.*, 9, 25), « Vous avez voulu faire revivre un débat plus ancien que vous, un débat déjà mort et oublié avant votre naissance ».

Remarque 1. *Non ante* (*prius*) *quam* toujours avec le parfait de l'indicatif (non l'imparfait ou le plus-que-parfait).

b) Avec le présent de l'indicatif ou du subjonctif, sans grande différence, quand il y a dans la proposition principale un présent ou un futur simple (2).

Tragoedi, antequam pronuntient, vocem cubantes sensim excitant (Cic., *Orat.*, 1, 59), « Les acteurs tragiques, avant de paraître en public, se couchent sur un lit, poussent leur voix et l'élèvent graduellement ». *Dabo operam, ut istuc veniam, antequam plane ex animo tuo effluo* (2) (Cic., *ad Fam.*,

(1) On peut dire que le subjonctif est amené par l'idée que ces faits sont conçus comme dépendant de la volonté du destin, qui gouverne la suite des évènements.

(2) La différence, souvent à peine perceptible, est celle-ci : Avec l'indicatif, on indique simplement le temps, la succession de deux faits réels. Avec le subjonctif, la proposition secondaire avec *priusquam*, *antequam* renferme, outre l'indication de temps, une idée de dessein, de volonté ou de possibilité.

(2) Certains manuscrits ont *effluam*, leçon de l'édition Baiter-Kayser.



VII, 14, 1), « Je ferai en sorte d'aller te voir avant que je ne sois tout à fait sorti de ta pensée ». *Nunc, antequam ad sententiam redeo, de me pauca dicam* (Cic., *Cat.*, IV, 10, 20), « Maintenant, avant de revenir à l'objet de la délibération, je vous parlerai un instant de moi-même ». *Antequam de praeceptis oratoriis dicamus, videtur dicendum de genere ipsius artis* (Cic., *de Inv.*, I, 4, 5), « Avant de parler des préceptes de l'art oratoire, il me semble utile d'expliquer d'abord ce que c'est que le genre ».

On met surtout le présent du subjonctif à la deuxième personne, quand le sujet est indéterminé, dans les sentences. *Priusquam incipias, consulto, ubi consulueris, mature facto opus est* (Sall., *Cat.*, 1, 6), « Avant d'entreprendre, il faut réfléchir; mais quand on a pris une résolution, il faut agir promptement ».

c) On met aussi *priusquam, antequam* avec le futur et le futur passé de l'indicatif, qui conserve sa signification propre : *Non defatigabor, antequam illorum ancipites vias rationesque percepero* (Cic., *de Orat.*, III, 36, 145), « Je ne me découragerai pas jusqu'à ce que j'aie pénétré les secrets de leur méthode à double fin ».

Remarque 2. Sur l'emploi des temps avec les conjonctions *dum, postquam, priusquam, simul ac,* etc., voy. § 168.

E. Propositions causales.

§ 222 Les propositions causales sont celles qui énoncent la cause, le motif, la raison de ce qui est exprimé dans la proposition principale. Elles sont introduites par :

a) *Quod* et *quia*, « parce que », qui sont des conjonctions formées des pronoms relatifs;

b) *Quando, quandoquidem, quoniam* et *cum,* qui sont des conjonctions temporelles.

1. Les propositions causales introduites par *quando, quoniam,* « puisque », *quod* et *quia*, « parce que », « de ce que », se construisent avec l'indicatif, quand la personne qui parle exprime d'après sa propre opinion le motif réel.

Quando virtus est animi affectio constans, ex ea proficiscuntur honestae voluntates (Cic., *Tusc.*, IV, 15, 34), « Puisque

la vertu est une qualité de l'âme permanente et invariable, c'est par elle que nous voulons ce qui est honnête ». *Quoniam iam nox est, in vestra tecta discedite* (Cic., *Cat.*, III, 12, 29), « Maintenant qu'il est nuit, retirez-vous dans vos demeures ». *T. Manlius Torquatus bello Gallico filium suum, quod is contra imperium in hostem pugnaverat, necari iussit* (Sall., *Cat.*, 52, 30), « Pendant la guerre des Gaules, T. Manlius Torquatus fit mettre son fils à mort pour avoir combattu l'ennemi malgré la défense du général ». *Quia natura mutari non potest, idcirco verae amicitiae sempiternae sunt* (Cic., *Lael.*, 9, 32), « La nature humaine ne change point; c'est pourquoi les vraies amitiés sont éternelles ».

2. Ces mêmes propositions se construisent au subjonctif, quand la raison (ou l'occasion) est donnée d'après une opinion étrangère. C'est le style indirect dans l'acception la plus large du mot.

Aristides nonne ob eam causam expulsus est patria, quod praeter modum iustus esset? (Cic., *Tusc.*, V, 36, 105), « Aristide n'a-t-il pas été banni, parce que (dans l'opinion de ses concitoyens) il était juste au delà de la mesure? » *Bene maiores accubitionem epularem amicorum, quia vitae coniunctionem haberet, convivium nominaverunt* (Cic., *Cato mai.*, 13, 45), « Nos ancêtres ont fort bien nommé convives les amis réunis à une même table, parce que c'était (d'après eux) vivre ensemble ».

C'est pour cela que, après les verbes qui marquent l'éloge, le blâme, l'étonnement, la plainte, on met *quod* (et non *quia*) avec le subjonctif, quand on exprime à la fois le motif et l'opinion d'une personne étrangère pour laquelle ce motif est valable (1). §223

Laudat Panaetius Africanum, quod fuerit abstinens (Cic., *De off.*, II, 22, 75), « Panétius loue l'Africain de son désintéressement » (c.-à-d., du désintéressement dont, selon lui, il a fait preuve). *Nemo oratorem admiratus est, quod Latine loqueretur* (Cic.. *Orat.*, 3, 14), « Personne n'a jamais admiré un orateur parce qu'il parlait correctement latin ». Cf. § 213.

(1) Il y a ici une grande analogie entre le *quod* causal et le *quod* explicatif servant à introduire la proposition complétive; mais la différence du mode employé marque suffisamment la différence de sens.

Mais si la personne qui parle indique comme motif du blâme, de la plainte, etc., un fait réel, on reprend l'indicatif. *Quod spiratis, quod vocem mittitis, indignantur* (Liv., IV, 3, 8), « Ils s'indignent de ce que vous respirez, de ce que vous parlez » (c'est comme si l'on disait : « Vous parlez, vous respirez : ils s'en indignent »).

Remarque 1. Quand la personne qui parle dit comment une chose lui paraissait autrefois, sans confirmer expressément, au moment où elle parle, cette ancienne manière de voir, elle traite le motif de ses actions passées comme s'il était donné d'après une opinion étrangère, et le verbe se met au subjonctif. *Mihi semper Academiae consuetudo de omnibus rebus in contrarias partes disserendi non ob eam causam solum placuit, quod aliter non posset quid in quaque re veri simile esset inveniri, sed etiam quod esset ea maxima dicendi exercitatio* (Cic., *Tusc.*, II, 3, 9), « La coutume de l'Académie de défendre en tout le pour et le contre me plaisait, non seulement parce que je pensais qu'il n'y avait pas d'autre moyen de découvrir ce qui en chaque chose est vraisemblable, mais aussi parce que je voyais là un excellent exercice pour l'éloquence » (Cicéron ne dit pas s'il est encore de cet avis).

Remarque 2. Quelquefois *quod* se construit avec le subjonctif d'un verbe qui signifie dire ou penser, bien que ce ne soit pas le fait que quelqu'un a dit ou pensé une chose, mais la chose elle-même qui est donnée comme motif et comme opinion étrangère. *Cum Hannibalis permissu exisset de castris, rediit paulo post, quod se oblitum nescio quid diceret* (Cic., *De off.*, I, 13, 40), « Après être sorti du camp avec la permission d'Hannibal, il revint peu de temps après, disant qu'il avait oublié je ne sais quoi ». C'est comme s'il y avait : *quod* (ut ipse dicebat) *oblitus esset.*

Remarque 3. Avec les verbes qui marquent l'éloge ou le blâme, l'accusation, la condamnation, *quod* est la construction ordinaire. Mais au lieu de *quod* on trouve aussi quelquefois *cum* avec l'indicatif (= « alors que, puisque, étant donné la circonstance que »). *Gratulor tibi, cum tantum vales apud Dolabellam* (exemple cité et traduit plus haut, voy. § 219, 4).

§ 224 Le subjonctif s'emploie aussi pour indiquer que le motif énoncé n'est pas le véritable; ce qui se fait en mettant d'abord *non quod* (*non ideo quod*, *non eo quod*) ou *non quia* avec le subjonctif, puis *sed quod* ou *quia* avec la raison véritable à l'indicatif.

Mihi apud vos de meis maioribus dicendi facultas non datur; non quod non tales fuerint, quales nos videtis, sed quod laude populari atque honoris vestri luce caruerunt (Cic., *de Leg. agr.*, II, 1, 1), « Je ne puis vous parler de mes aïeux; non qu'ils aient été différents de ce que vous nous voyez nous-même; mais ils n'ont connu ni le prix de la popularité ni l'hommage éclatant de vos honneurs ». *Neque vere hoc, quia sum ipse augur, ita sentio, sed quia sic existimari*

nos est necesse (Cic., *de Leg.*, II, 12, 31), « Je pense ainsi, non pas parce que je suis augure moi-même, mais parce que je crois nécessaire de le reconnaître ».

Remarque. Au lieu de *non quod* (*non quia*), on emploie aussi *non quo* « non par cela que », à qui on donne aussi pour corrélatif *sed ut, sed ne,* au lieu de *sed quod*, *sed quia*. Pour *non quod non* on met aussi *non quin*. Dans l'exemple cité plus haut, quelques manuscrits ont *non quo* au lieu de *non quod*.

De même que *quando* et *quoniam*, *cum* est à la fois une conjonction temporelle et une conjonction causale. Comme conjonction temporelle, elle est suivie tantôt de l'indicatif, tantôt du subjonctif, voyez § 219; comme conjonction causale (= « vu que, attendu que, comme »), elle est toujours suivie du subjonctif (1). §225

Cum solitudo et vita sine amicis insidiarum et metus plena sit, *ratio ipsa monet amicitias comparare* (Cic., *De fin.*, I, 20, 66), « Comme la vie d'un homme seul et sans amis est pleine d'embûches et d'alarmes, la raison elle-même nous porte à nous faire des amis ». *Dolo erat pugnandum, cum non esset armis* (Nep., *Hann.*, 10, 14), « Il fallait combattre par la ruse, puisqu'on ne pouvait le faire par les armes ».

Remarque 1. Pour renforcer *cum*, on ajoute quelquefois *quippe* : *quippe cum*, « naturellement, puisque ».

2. Comme, dans le récit historique, il est rare qu'un fait ne soit pas le résultat ou la conséquence d'un fait précédent, *cum*, exprimant la suite et l'enchaînement des faits, est généralement suivi, chez les historiens, du subjonctif imparfait et plus-que-parfait. L'idée de cause se confond avec celle de temps.

(1) Il y a une différence à noter entre la cause exprimée par *cum* et le subjonctif et celle exprimée par les autres conjonctions causales *quod*, *quia*, *quando*, *quoniam* avec l'indicatif. *Cum* exprime une raison logique, c'est-à-dire, un motif ou une cause dont l'effet ne se produit pas immédiatement dans la réalité, mais auquel nous concluons dans notre pensée. *Cum* annonce la prémisse d'un syllogisme dont la proposition principale est la conclusion. Ex. : *Cum sint in nobis consilium, ratio, prudentia, necesse est deum haec ipsa habere maiora* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 31, 79), « Nous avons la raison, etc. ; or, Dieu a nécessairement toutes les qualités à un plus haut degré que l'homme ; donc Dieu doit avoir une raison supérieure à celle de l'homme ». Ce raisonnement est ramené par l'emploi de *cum* à ces deux propositions, dont l'une est la conclusion de l'autre : « Puisque nous avons la raison — Dieu l'a nécessairement à un plus haut degré ». Les autres conjonctions, au contraire, expriment un motif réel, suivi d'un effet, d'une conséquence réelle immédiate : *Quia nox est, stellae apparent*.



Epaminondas, cum vicisset Lacedaemonios apud Mantineam atque ipse gravi vulnere exanimari se videret, quaesivit, salvusne esset clipeus (Cic., *De fin.*, II, 30, 97), « Après avoir vaincu les Lacédémoniens à Mantinée, Epaminondas, gravement blessé et se sentant mourir, demanda si son bouclier était sauf ». Cf. *cum* dans les propositions temporelles, § 219 et R. 1, avec la note.

3. Lorsque *cum* exprime une comparaison, une concession et particulièrement une opposition entre le contenu de la proposition principale et celui de la proposition subordonnée (= « alors que, quoique, tandis qu'au contraire »), il se construit ordinairement avec le subjonctif. On fait ressortir souvent l'opposition en mettant *tamen* dans la proposition principale. (*Cum adversativum.*)

Hoc ipso tempore, cum omnia philosophi gymnasia teneant, tamen eorum auditores discum audire quam philosophum malunt (Cic., *de Orat.*, II, 5, 21), « Aujourd'hui même, bien que (ou : alors que) les philosophes occupent tous les gymnases, leurs auditeurs aiment mieux entendre le bruit du disque que la voix du philosophe ». *Socrates, cum facile posset educi e custodia, noluit* (Cic., *Tusc.*, I, 29, 71), « Socrate, alors qu'il pouvait facilement être tiré de sa prison, ne le voulut pas ». *Homines, cum multis rebus infirmiores sint, hac re maxime bestiis praestant, quod loqui possunt* (Cic., *De inv.*, I, 4, 5), « Les hommes, inférieurs aux animaux sous bien des rapports, l'emportent sur eux par la faculté qu'ils ont de la parole ».

Remarque 2. On renforce quelquefois la comparaison ou la concession en ajoutant à *cum* l'adverbe *praesertim*, « surtout ».

F. Propositions conditionnelles ou périodes hypothétiques.

§ 226 Les propositions conditionnelles expriment la condition à remplir pour que le fait exprimé par la proposition principale soit vrai. La proposition principale est soumise à la condition, et la proposition secondaire renferme cette condition. La conjonction qui sert à marquer la condition est *si*, « si, au cas où », *nisi*, « si ne pas » (1).

(1) Ces propositions ont beaucoup d'analogie avec les propositions causales. La condition, en effet, peut être regardée comme la cause du fait qui dépend d'elle, puisque, lorsque la condition est remplie, le fait qui dépend d'elle se pro-



L'ensemble des deux propositions, la proposition conditionnelle et la proposition principale soumise à la condition, forme ce que l'on appelle une période hypothétique ou une phrase conditionnelle (1).

La période hypothétique se présente sous trois formes :

1° *Si Deus est, mundus ab eo regitur.* (La condition et la conséquence sont deux réalités.)

2° *Si negem me moveri, mentiar.* (La condition et la conséquence sont deux possibilités.)

3° *Si possem, facerem.* (La condition n'est pas réalisable et la conséquence est impossible : deux impossibilités.)

Premier groupe : *si* avec l'indicatif. §227

1. *Si* se construit avec l'indicatif à tous les temps, lorsque la condition est énoncée par celui qui parle comme un fait réel ou qu'il suppose tel. Dans la proposition principale on met aussi l'indicatif, lorsque le fait qu'elle exprime est donné comme une conséquence certaine, nécessaire de la condition exprimée dans la proposition secondaire. La condition peut porter aussi sur l'avenir, et l'indicatif est au futur. Aussi cette forme est-elle très employée dans les raisonnements.

Si amitti vita beata potest, beata esse non potest (Cic., *ad Fam.*, II, 27, 86), « Si la vie heureuse peut être perdue (et elle le peut, en effet), elle ne peut être heureuse ». *Si bellum omittimus, pace nunquam fruemur* (Cic., *Phil*,, VII, 6, 19), « Si nous négligeons la guerre, nous ne jouirons jamais de la paix ». *Si nullum iam ante consilium de morte Sex. Roscii inieras, hic nuntius ad te minime omnium pertinebat* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 34, 96), « Si tu n'avais déjà conçu

duit. Seulement, la proposition conditionnelle exprime un motif ou une cause hypothétique, simplement possible, et non une cause ou un motif réel. Ce sont, en réalité, surtout celles de la première forme (voy. plus bas), des propositions causales déguisées.

(1) Dans l'ordre logique des idées, c'est la proposition dite principale qui dépend de la proposition subordonnée, puisque l'accomplissement du fait qu'elle exprime est subordonné à la condition. Aussi la proposition subordonnée conditionnelle s'appelle aussi la proposition antécédent ou simplement l'antécédent (*protasis*), et la principale, la proposition conséquent ou simplement le conséquent (*apodosis*). Ces termes n'étant pas usités dans nos grammaires françaises, nous les appellerons simplement : la conditionnelle ou secondaire et la principale.

aucun dessein touchant la mort de Sex. Roscius, ce message ne te regardait nullement » (1).

Remarque 1. Une période où la proposition principale est à l'indicatif comme exprimant un fait, et où la condition est donnée comme possible (au subjonctif potentiel présent ou parfait) ne se trouve en latin que lorsque la condition est exprimée par la deuxième personne singulier avec un sujet indéterminé (*on*). *Memoria minuitur, nisi eam exerceas* (Cic., *Cato mai.*, 7, 21). De même avec *si quis*. *Turpis est excusatio, si quis contra rempublicam se amici causa fecisse fateatur* (Cic., *Lael.*, 12, 40), « Quand on a mal agi envers la république, c'est une mauvaise excuse que de dire qu'on l'a fait pour servir un ami ».

Remarque 2. Le verbe de la proposition principale peut être aussi au subjonctif, comme exprimant une chose incertaine ou possible, une concession, une interrogation dubitative, un souhait, une protestation ou une prière; il peut être aussi un impératif ou un subjonctif impératif. *Si aerarii copiis et ad belli adiumenta et ad ornamenta pacis utimur, vectigalibus serviamus* (Cic., *de Orat.*, II, 40, 171), « Si le trésor public est le nerf de la guerre et l'ornement de la paix, occupons-nous d'augmenter les revenus de l'Etat ». *Ne sim salvus, si aliter scribo ac sentio* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 13 a, 1), « Que je meure, si j'écris autrement que je ne pense ».

2. Deuxième groupe : *Si* avec le subjonctif présent ou parfait. — La condition peut exprimer un cas considéré comme simplement possible dans le présent ou dans l'avenir, de sorte que la conséquence est donnée aussi comme possible. On met alors dans les deux propositions le subjonctif présent ou parfait (subj. potentiel).

Dies deficiat, si velim enumerare, quibus bonis male evenerit, quibus improbis optime (Cic., *de nat. Deor.*, III, 32, 81), « Je ne finirais pas aujourd'hui, si je voulais faire le dénombrement de tous les gens de bien qui ont été malheureux, et des scélérats qui ont été heureux ». *Ego, si Scipionis desiderio me moveri negem, mentiar* (Cic., *Lael.*, 3, 10), « Si je disais que je ne déplore pas la mort de Scipion, je mentirais ». *Orationes Thucydidis ego laudare soleo, imitari neque possim, si velim, nec velim fortasse, si possim* (Cic., *Brut.*, 83, 287), « J'ai coutume de louer les harangues de Thucydide; quant à les imiter, quand même je le voudrais, je ne le pourrais pas, et, si je le pouvais, peut-être ne le voudrais-je pas ».

(1) Par l'emploi de cette forme de période hypothétique, on n'indique pas du tout l'opinion que l'on a soi-même sur le fait exprimé dans la proposition secondaire; on marque simplement une relation certaine entre la condition qu'on suppose remplie et la conséquence qui en doit résulter.



En français, comme on le voit par la traduction, on met l'imparfait de l'indicatif dans la proposition conditionnelle, et le conditionnel dans la principale.

Remarque 3. On met *si* avec le parfait du subjonctif surtout dans ce qu'on appelle l'*exemplum fictum*, c'est-à-dire, quand, pour expliquer et appuyer une assertion, on imagine ou suppose des cas possibles que l'on donne comme exemples. *Si gladium quis apud te sana mente deposuerit, repetat insaniens; reddere peccatum sit, officium non reddere* (Cic., *De off.*, III, 25, 95), « Je suppose qu'un homme, en possession de sa raison, ait déposé chez toi une épée et qu'il te la redemande alors qu'il est devenu fou : ce serait une faute que de la rendre et un devoir de ne pas le faire ».

Remarque 4. Pour exprimer une condition incertaine, le latin emploie très souvent, au lieu du présent ou du parfait du subjonctif, *si* avec le futur de l'indicatif, et le futur aussi dans la proposition principale. *E quo si quis sibi appetet, violabit ius humanae societatis* (Cic., *De off.*, I, 7, 21), « Vouloir entreprendre sur le lot d'autrui, c'est violer le principe même de la société humaine ». *Naturam si sequemur ducem, nunquam aberrabimus* (Cic., *De off.*, II, 18, 62), « Si nous prenons la nature pour guide, nous ne nous égarerons jamais ». — Ou encore on laisse le subjonctif présent ou parfait dans la proposition secondaire, et on met l'indicatif futur (ou même le présent ou l'impératif) dans la principale. *Quae si suscipiamus, pedis offensio nobis et abruptio corrigiae et sternutamenta erunt observanda* (Cic., *de Divin.*, II, 40, 84), « Si nous admettons toutes ces choses, il nous faudra désormais observer les faux pas, les courroies rompues et les éternuments ».

Remarque 5. On peut exprimer aussi la proposition conditionnelle par *si* avec le futur passé de l'indicatif, ou encore un autre temps, ou une forme verbale quelconque impliquant l'idée du futur. *Si te rogavero, non respondebis?* (Cic., *Tusc.*, I, 8, 17), « Si je te demande quelque chose, tu ne me répondras pas? » *Quod si virtuti vostrae fortuna inviderit, cavete inulti animam amittatis* (Sall., *Cat.*, 58, 21), « Si la fortune jalouse trahit votre courage, ne mourez pas du moins sans vengeance ».

3. Troisième groupe : *Si* avec l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif. — Si la proposition conditionnelle exprime une hypothèse contraire à la réalité, du moins suivant l'opinion de celui qui parle, on met son verbe à l'imparfait ou au plus-que-parfait du subjonctif, selon que l'hypothèse se rapporte au présent ou au passé, et celui de la proposition principale, qui exprime une conséquence également impossible, aux mêmes temps (c'est ce qu'on appelle le *modus irrealis*).

Sicilia tota, si una voce loqueretur, hoc diceret (Cic., *Divin. in Caecil.*, 5, 19), « La Sicile tout entière, si elle pouvait se faire entendre d'une seule voix, dirait ceci ». *Si Roscius has inimicitias cavere potuisset, viveret* (Cic.,



pro Rosc. Am., 6, 17), « Si Roscius avait pu se mettre en garde contre ces inimitiés, il vivrait encore ». *Servi mei si me isto pacto metuerent, ut te metuunt omnes cives tui, domum meam relinquendam putarem* (Cic., *Cat.*, I, 7, 17), « Si mes esclaves me craignaient comme tes concitoyens te redoutent, je croirais devoir abandonner ma demeure ».

Remarque 6. Dans la troisième période hypothétique, la proposition principale se met ordinairement à l'indicatif au lieu du subjonctif, quand elle est formée des verbes pouvoir, devoir, ou de la conjugaison périphrasée, ou de *prope*, *paene* (cf. § 169, 5). *Consul esse qui potui, nisi eum vitae cursum tenuissem a pueritia?* (Cic., *de Rep.*, I, 6, 10), « Comment aurais-je pu devenir consul, si je ne m'étais engagé dès mon enfance dans cette carrière? »

Pour produire un effet oratoire, un fait qui se serait produit sous certaines conditions (qui n'ont pas existé) s'exprime par le plus-que-parfait de l'indicatif, comme s'il avait eu lieu réellement.

Praeclare viceramus, nisi spoliatum, inermem, fugientem Lepidus recepisset Antonium (Cic., *ad Fam.*, XII, 10, 3), « Quel triomphe était le nôtre, si Antoine vaincu, désarmé, fugitif, n'eût trouvé asile auprès de Lépide! » (Cf. § 169, 5). — On met l'imparfait de l'indicatif pour marquer que le fait était déjà commencé et que l'action a été arrêtée dans son développement. *Labebar longius, nisi me retinuissem* (Cic., *de Leg.*, I, 19, 52), « Je me laissais entraîner bien plus loin de mon sujet, si je ne m'étais retenu ».

Remarque 7. Dans la troisième forme de la période hypothétique, on met l'imparfait du subjonctif dans l'une des deux ou dans les deux propositions (rarement dans la principale seule), au lieu du plus-que-parfait, surtout pour exprimer une action qui dure, un état qui se prolonge dans le passé, ou la simultanéité de deux faits passés. *Num tu igitur Opimium, si tum esses* (au lieu de *fuisses*), *temerarium civem aut crudelem putares* (au lieu de *putavisses*) (Cic., *Phil.*, VIII, 4, 14), « Aurais-tu donc trouvé, si tu avais vécu en ce temps-là, qu'Opimius fût un citoyen téméraire ou cruel? »

Remarque 8. On ne se préoccupe pas toujours, quand on veut représenter une chose comme possible ou comme impossible, de savoir si elle l'est en réalité. L'emploi du mode de la possibilité ou potentiel (subjonctif présent et parfait) ou du mode de l'impossibilité (*modus irrealis* = subjonctif imparfait et plus-que-parfait) dépend avant tout de la pensée et de l'intention de celui qui parle, qui peut présenter comme possible une chose impossible, si les besoins de la cause l'exigent. Quand Cicéron dit à Catilina : « *Haec si tecum, ut dixi, patria loquatur, nonne impetrare debeat?* » (*Cat.*, I, 8, 19), il sait bien que la patrie ne peut pas parler; mais pour l'effet oratoire, il la représente comme une personne vivante, et son discours comme une chose possible. Cela est si vrai que, par le fait, il l'a fait parler

tout à l'heure et il a dit au présent de l'indicatif (mode de la réalité) : « *Patria tecum sic agit et quodam modo tacita loquitur* ». Il en est tout autrement dans la phrase que nous avons citée comme exemple de la troisième forme, *in Caecil.*, 5, 19 : « *Sicilia tota, si una voce loqueretur*, etc. (voy. plus haut, p. 235). Là Cicéron doit et veut montrer précisément que la chose est malheureusement impossible, comme il le fait entendre clairement à la fin du discours qu'il prête à la Sicile : « *Si universa, ut dixi, provincia loqui posset, hac voce uteretur; quoniam id non poterat, harum rerum actorem, quem idoneum esse arbitrata est, ipsa delegit* » (1).

Remarque 9. Quelquefois une proposition principale se trouve construite d'après les règles des périodes hypothétiques, alors que la condition n'est pas exprimée précisément sous la forme d'une proposition conditionnelle avec *si*, mais est indiquée d'une autre manière ou même doit se suppléer d'après l'ensemble de la phrase. *Neque agricultura, neque frugum fructuumque reliquorum perceptio et conservatio sine hominum opera ulla esse potuisset ..... nec lapides ex terra exciderentur sine hominum labore et manu* (c.-à-d., *nisi hominum opera, labor, manus accessissent*) (Cic., *De off.*, II, 3, 12-13), « Sans le travail de l'homme, il n'y aurait jamais eu d'agriculture, on n'aurait pas récolté et conservé le blé et les autres fruits de la terre; sans le bras et le travail de l'homme, les pierres n'auraient jamais été arrachées du sein de la terre ».

Remarque 10. En français, la conjonction conditionnelle *si* n'est pas toujours exprimée, et elle est remplacée par la forme interrogative donnée à la proposition, p. ex. : « Voulons-nous être heureux? évitons les extrêmes. » En latin, la suppression de la conjonction n'est pas admise, excepté quelquefois dans les antithèses et dans le discours animé (cf. § 176, R. 6). *Negat quis : nego; ait : aio*, au lieu de : *si quis negat*, etc. (Ter., *Eun.*, II, 2, 21), « Dit-on non, je dis non; dit-on oui, je dis oui ».

(1) J'emprunte cette excellente remarque à la *Grammaire latine* de Schultz, § 344, Rem. 1 (9e édition).

Je lui emprunte aussi le tableau comparatif suivant, qui résume les trois formes de la période hypothétique en latin, en grec et en français.

1. *Si vult, potest* = εἰ θέλει, δύναται = « s'il le veut, il le peut, ». (La proposition conditionnelle et la principale n'expriment en rien l'incertitude.)
2. *Si velit, possit* = εἰ θέλοι, δύναιτο ἄν = « s'il le voulait, il le pourrait ». (La proposition conditionnelle et la principale expriment une chose possible, mais en la donnant comme incertaine.)
3. *Si volet* (*vult, velit*), *poterit* (*si voluerit, potuerit*), = ἐὰν θέλῃ, δυνήσεται = « s'il veut (voudra), il peut (ou pourra). (La proposition conditionnelle et la principale expriment ou non l'incertitude, mais avec la perspective du résultat certain, si la condition est remplie.)
4. *Si vellet, posset* (*si voluisset, potuisset*) = εἰ ἔθελεν, ἐδύνατο ἄν (εἰ ἠθέλησεν, ἠδυνήθη ἄν) = « s'il voulait, il pourrait (s'il avait voulu, il aurait pu) ». (La proposition conditionnelle et la principale expriment une possibilité passée, c.-à-d., une chose impossible et conçue comme non réelle.)

§ 228 Dans la troisième période hypothétique, si la proposition principale dépend d'une conjonction qui régit le subjonctif (*ut*, *ne*, *quin*), ou si elle est une proposition interrogative subordonnée, il faut distinguer les trois cas suivants :

a) Si la période se rapporte au présent, elle conserve sa forme propre, malgré la dépendance où elle se trouve, c'est-à-dire que l'imparfait du subjonctif reste dans les deux propositions de la période, même si elle dépend d'un verbe à un temps principal (présent, parfait ou futur).

Nec dubitat quin ego a te nutu hoc consequi possem, etiamsi aedificaturus esses (Cic., *ad Fam.*, XIII, 1, 5), « Il ne doute pas que je n'obtienne cela de vous au premier signe que je vous ferai, eussiez-vous l'intention de bâtir ».

b) Si la période hypothétique se rapporte au passé, la proposition conditionnelle garde son plus-que-parfait, mais la proposition principale, quel que soit le temps du verbe dont elle dépend, prend ordinairement, au lieu du plus-que-parfait actif, le parfait du subjonctif de la conjugaison périphrasée (— *urus fuerim*).

Adeo inopia est coactus Hannibal, ut, nisi tum fugae speciem abeundo timuisset, Galliam repetiturus fuerit (Liv., XXII, 32, 3), « Hannibal était dans un tel dénûment et dans une situation si critique que, s'il n'avait craint, en se retirant, d'avoir l'air de fuir, il aurait repris le chemin de la Gaule ». (La période indépendante serait : *repetiturus fuit, nisi timuisset.*) *Dic, quidnam facturus fueris, si eo tempore... censor fuisses* (Liv., IX, 33, 7), « Dis ce que tu aurais fait, si tu avais en ce temps-là été censeur ». — Cependant la proposition principale garde aussi très souvent son plus-que-parfait du subjonctif. *Eloquentia nescio an C. Gracchus habuisset parem neminem, si diutius vixisset* (Cic., *Brut.*, 33, 126), « Je ne sais si C. Gracchus aurait eu son égal pour l'éloquence, s'il avait vécu davantage ». — Au passif, il faudrait régulièrement la périphrase par *futurum fuerit ut* et l'imparfait du subjonctif; mais on peut aussi mettre simplement le plus-que-parfait du subjonctif. *Quod ille si repudiasset, dubitatis, quin ei vis esset illata?* (Cic., *pro Sest.*, 29, 62), « S'il avait refusé d'obéir, doutez-vous que l'on n'eût employé la force contre lui? » (= *quin futurum fuerit ut vis... afferretur*). — A l'actif, quand le verbe n'a pas de supin, ni par conséquent de conjugaison périphrasée, la proposition principale



garde son plus-que-parfait subjonctif. *Non dubito quin, si hoc fecisses, facti te poenituisset* (= *futurum fuerit ut... poeniteret*).

c) Si la proposition principale dépendante est formée avec le verbe auxiliaire *posse* ou avec le gérondif adjectif (en — *ndus, a, um*) et que la période se rapporte au passé, on met, au lieu de l'imparfait ou du parfait de l'indicatif qui serait dans la période indépendante, le subjonctif parfait.

Haud dubium fuit quin, nisi ea mora intervenisset, castra eo die Punica capi potuerint (Liv., XXIV, 42, 3), « On ne doutait pas que, sans cet empêchement fâcheux, on ne fût parvenu ce jour-là à s'emparer du camp carthaginois » (la proposition principale de la période indépendante serait : *castra capi potuerunt*). *Primo concursu adeo aequis viribus gesta res est, ut, si adfuissent Etrusci et Umbri..., accipienda clades fuerit* (Liv., X, 27, 11), « Au premier engagement, le combat était si égal de part et d'autre que, si les Etrusques et les Ombriens étaient survenus, il y aurait eu certainement un parti battu (proposition principale indépendante : *accipienda clades erat..., si...*).

Remarque. Sur la construction de périodes hypothétiques dépendant d'un verbe qui régit l'accusatif avec l'infinitif, voyez § 265.

« Mais si, si au contraire », après une première proposition conditionnelle commençant par *si*, se traduit en latin par *sin*, *sin autem* (1) (*sin non*, *sin minus*, *sin nullus*). § 229

Hunc mihi timorem eripe : si est verus, ne opprimer, sin falsus, ut tandem aliquando timere desinam (Cic., *Cat.*, I, 7, 18), « Délivre-moi des terreurs qui m'obsèdent : si elles sont fondées, afin que je ne périsse point sous tes coups ; si elles sont chimériques, afin que je cesse de craindre ». *Si pares aeque inter se, quiescendum; sin, latius manabit* (Cic., *ad Att.*, XVI, 13 b, 2), « Tant que la balance restera indécise entre les deux partis, on peut être tranquille ; mais si elle penche d'un côté, la tempête éclatera et fera au loin ses ravages ». *Divinatio, si fato omnia fiunt, nihil nos admonere potest, ut cautiores simus; sin autem id flecti potest, nullum est fatum* (Cic., *de Divin.*, II, 8, 21), « Si tout se fait par le destin, de quelle utilité peuvent

(1) *Sin* est la contraction de *si ne* et signifie proprement : « si ne pas »; mais il a perdu sa signification première et sert à marquer une opposition : « si au contraire ».

nous être les avertissements de la divination? Si d'autre part nous pouvons empêcher ce qui est fatal, il n'y a plus de destin ».

Le premier *si* n'est pas toujours exprimé, mais quelquefois compris implicitement dans une autre forme de la proposition. *Persuadet uti Iugurtham, maxime vivum, sin id parum procedat, necatum sibi traderent* (Sall., *Iug.*, 46, 4), « Il leur persuade de lui livrer Jugurtha mort ou vif » (*maxime* = *si fieri possit*).

§ 230 Emploi de *nisi* (rar. *ni*) et de *si non* (*si minus*). — Une condition négative se rend par *nisi*, « si ne pas, à moins que ». On indique par là qu'une chose a lieu ou aurait lieu en dehors du cas particulier excepté par la proposition conditionnelle. On met *si non* lorsque la négation ne tombe que sur le verbe pour former avec lui une idée négative, ou sur un autre mot de la proposition.

Nisi id confestim facis, ego te tradam magistratui (Nep., *Epam.*, 4, 3), « Si tu ne t'exécutes promptement, je te livre au magistrat ». *Fuit apertum, si Conon non fuisset, Agesilaum Asiam Tauro tenus regi erepturum fuisse* (Nep., *Con.*, 2, 3), « Il fut évident que, si Conon n'eût point existé (= sans Conon), Agésilas aurait enlevé au roi l'Asie jusqu'au Taurus ». *Talem se imperatorem praebuit, ut eo tempore omnibus apparuerit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse* (Nep., *Ages.*, 6, 1), « Il montra quel homme de guerre il était; et ce fut chose alors clairement démontrée pour tous que, s'il n'y eût pas eu un Agésilas, il n'y avait plus de Sparte ». *Deserite eos a quibus, nisi prospicitis, brevi tempore deseremini* (Cic., *de Leg. agr.*, I, 9, 26), « Abandonnez ceux qui, si vous n'y prenez garde, ne tarderont pas à vous abandonner eux-mêmes ».

Remarque 1. Remarquez l'emploi de *nisi* (et non *si non*) dans les locutions *nisi fallor, nisi me fallit, nisi me fallit animus*, et dans la formule de politesse *nisi molestum est* : « si je ne me trompe », « si cela ne vous dérange pas ou ne vous déplaît pas ».

Remarque 2. *Nisi*, après les expressions négatives, signifie et se traduit par : « si ce n'est, excepté, en dehors de », et s'emploie ainsi dans les propositions complètes ou elliptiques. *Quod adhuc nemo, nisi improbissimus, fecit, posthac nemo, nisi stultissimus, non faciet* (Cic., *Verr.*, III, 94, 219), « Ce que personne jusqu'ici, à moins d'être un vrai criminel, n'a osé faire, personne désormais, à moins d'être un vrai sot, n'aura scrupule de le faire ». — *Non nisi*, « seulement, si ce n'est »; *nemo, nullus nisi*. — *Nihil nisi*, « rien que »; *nihil aliud* (*quid aliud*) *nisi*, « rien autre chose que »; « quoi, quelle



chose, sinon? » Au lieu de *nihil aliud nisi*, on dit aussi *nihil aliud quam*. Cf. § 180, R. 1.

Remarque 3. Souvent l'union de la proposition négative et de la proposition qui renferme *nisi* est moins étroite, et *nisi* peut très bien se traduire par seulement. — *Nisi quod*, « sinon que », « si ce n'est que », se met après les propositions négatives et après les affirmatives.

Remarque 4. *Nisi forte* (et non *fortasse*), « à moins que par hasard » (conjecture), exprime une restriction et une exception à ce qui précède. *Nemo fere saltat sobrius, nisi forte insanit* (Cic., *pro Mur.*, 6, 13), « En général un homme à jeun ne danse pas, à moins d'être fou ». *Nisi forte* sert souvent à rattacher ainsi une conjecture ironique ou plaisante. *Nisi vero* est toujours ironique, « à moins cependant, à moins pourtant que ». *Nisi forte* et *nisi vero* se construisent toujours avec l'indicatif.

Si non s'emploie : §231

a) Lorsque la proposition conditionnelle négative est suivie d'une proposition principale affirmative qui contient une rectification que l'on oppose à l'idée affectée par *si non* dans la proposition conditionnelle. Ordinairement la proposition principale est introduite par *at*, *at tamen*, *certe*, *at certe* (en français : « si ne pas... du moins »). *Si non* peut être aussi remplacé par *si minus*, qui marque une opposition plus faible.

Si mihi republica bona frui non licuerit, at carebo mala (Cic., *pro Mil.*, 34, 93), « Si je ne puis jouir du bonheur de Rome, je n'aurai pas du moins le spectacle de ses maux ». *Aequitas tollitur omnis, si habere suum cuique non licet* (Cic., *De off.*, II, 22, 78, « L'équité est anéantie, du moment que chacun n'est plus assuré de sa propriété ». *Hoc, si minus verbis, re confiteri cogitur* (Cic., *de Fat.*, 10, 22), « S'il ne le déclare pas expressément, au fond, il est forcé d'en convenir ».

b) Lorsqu'après une proposition conditionnelle affirmative on répète le même verbe en supposant le cas contraire. On sous-entend aussi le verbe, et alors on met *si* (*sin*) *minus*, *sin aliter* (rar. *si non*).

Si (*haec*) *mala sunt, is, qui erit in iis, beatus non erit; si mala non sunt, iacet omnis ratio Peripateticorum* (Cic. *De fin.*, V, 28, 86), « Si ce sont des maux, celui qui en sera atteint ne pourra jamais être heureux; si ce ne sont pas des maux, toute la doctrine des péripatéticiens est renversée ». Avec le verbe sous-entendu : *Si id assecutus sum, gaudeo; sin minus, hoc me tamen consolor, quod posthac nos vises* (Cic., *ad Fam.*, VII, 1, 6), « Si j'ai obtenu cela, je m'en réjouis; sinon, je m'en console par cette pensée que plus tard tu me visiteras ».



§ 232 Propositions conditionnelles avec *dum*, *dumne*, *dummodo*, etc. — Aux propositions conditionnelles se rattachent les propositions introduites par *dum*, *dummodo* ou seulement *modo*, « si seulement, pourvu que »; *dum ne*, *dummodo ne*, *modo ne*, « pourvu que ne pas », par lesquelles on ajoute un vœu ou une recommandation comme condition ou comme restriction à la proposition principale. Ces conjonctions régissent le subjonctif, dont le temps est déterminé par la règle du § 171 (subj. optatif).

Oderint, dum metuant (Cic., *De off.*, I, 28, 97), « Qu'ils me haïssent, pourvu qu'ils me craignent ». *Gallia aequo animo omnes belli patitur iniurias, dummodo repellat periculum servitutis* (Cic., *Phil.*, XII, 4, 9), « La Gaule supporte patiemment toutes les injures de la guerre, pouvu qu'elle écarte le danger de l'esclavage ». *Manent ingenia senibus, modo permaneat studium et industria* (Cic., *Cato mai.*, 7, 22), « Les vieillards conservent leur esprit, pourvu qu'ils conservent le goût de l'étude et l'activité ». *Mediocritas* (*in puniendo*) *placet Peripateticis, et recte placet; modo ne laudarent iracundiam* (Cic., *De off.*, I, 25, 89), « Les péripatéticiens louent la modération (dans la punition); ils ont raison; mais qu'ils ne fassent pas alors l'éloge de la colère ».

Remarque. Pour renforcer le souhait ou la restriction, on ajoute *ut* à *modo* : *modo ut*. S'il ne s'agit que d'une simple condition ou restriction, sans idée de vœu ou de désir, on l'exprime par *si modo* avec le mode exigé par les règles des propositions conditionnelles. *Modo ut haec nobis loca tenere liceat, bellissime mecum esse poteritis* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 14, 1), « Si seulement je puis garder mes positions, vous serez fort bien avec moi ».

G. Propositions concessives.

§ 233 Les propositions de concession, introduites par les conjonctions concessives, sont celles qui contiennent une circonstance contraire, un obstacle, en dépit desquels le contenu de la proposition principale a lieu, soit que l'on énonce la circonstance comme réelle, soit qu'on en admette ou suppose simplement l'existence. Les conjonctions de concession sont : *quamvis*, *licet*, *quanquam*, *etsi*, *tametsi*, *etiamsi*, *ut*, *cum*. Dans la proposition principale, l'opposition n'est marquée par aucun mot particulier, ou bien elle l'est par *tamen*, *at*, *certe*, *at certe*, *saltem*, *nihilominus*.

1. On construit avec le subjonctif dans tous les cas :

Licet (1), « il se peut que, quoique », *quamvis*, « quoique, quand bien même, quelque que ». *Licet* prend toujours, *quamvis* presque toujours le subjonctif présent ou parfait.

Fremant omnes licet, dicam quod sentio (Cic., *De orat.*, I, 44, 145), « Dussé-je révolter tout le monde, je dirai mon opinion ». *Nihil agis, dolor! Quamvis sis molestus, numquam te esse confitebor malum* (Cic., *Tusc.*, II, 25, 61), « Tu perds ta peine, ô douleur! quelque importune que tu sois, jamais je n'avouerai que tu sois un mal ».

2. On met aussi le subjonctif avec *cum*, quand il marque la concession (voy. § 225, 3); avec *ut*, dans le sens de « supposé que », *ne*, « supposé que ne pas « (*ut non*, « même dans le cas où ne pas »).

Huius facultas cum facile vincat omnes superiores, tum indicat tamen, quantum absit a summo (Cic., *Brut.*, 64, 228), « Son talent, quoique supérieur sans contredit à tous ceux qui l'ont précédé, fait voir cependant combien il est éloigné de la perfection ». *Ut quaeras omnia, quo modo Graeci ineptum appellent, non reperies* (Cic., *De orat.*, II, 4, 18), « Vous avez beau chercher comment les Grecs appellent ce que nous désignons par le mot *ineptus*, vous ne le trouverez pas ». *Ne sit sane summum malum dolor, malum certe est* (Cic., *Tusc.*, II, 6, 4), « J'accorde que la douleur ne soit pas le plus grand mal; du moins elle en est un. »

3. Avec *etiamsi*, « même si », on peut mettre l'indicatif et le subjonctif : le subjonctif, lorsque la concession représente une chose possible et incertaine, ou un fait qui n'existe pas ou que l'on nie, l'indicatif dans le cas contraire.

Haec si tecum patria loquatur, nonne impetrare debeat, etiamsi vim adhibere non possit (Cic., *Cat.*, I, 8, 19), « Si la patrie te tenait ce langage, ne devrait-elle pas obtenir de toi ce qu'elle demande, alors même qu'elle ne pourrait avoir recours à la force? » *Quod crebro videt (homo) non miratur, etiamsi, cur fiat, nescit* (Cic., *De divin.*, II, 22, 49), « L'homme n'est point étonné de ce qu'il voit souvent, quoiqu'il n'en connaisse pas la cause ».

(1) *Licet* n'est pas en réalité une conjonction, mais un verbe impersonnel. C'est par l'usage fréquent qu'il est tombé peu à peu au rang d'une conjonction de concession. Dans Cicéron et dans les autres prosateurs classiques, c'est encore toujours la notion du verbe qui ressort, et le mot a rarement le caractère d'une conjonction pure.



4. *Etsi*, *tametsi*, *quanquam* se mettent dans la bonne prose toujours avec l'indicatif; excepté pourtant les cas où il y aurait le subjonctif dans la proposition indépendante, p. ex., le potentiel pour exprimer une assertion adoucie.

Caesar, *etsi nondum hostium consilium cognoverat*, *tamen ex eventu navium suarum fore id*, *quod accidit*, *suspicabatur* (Caes., *B. G.*, IV, 31, 1), « Bien que César ne connût pas encore le projet des ennemis, le désastre de sa flotte lui faisait pressentir ce qui est arrivé depuis ». *Quanquam omnis virtus nos ad se allicit*, *tamen iustitia et liberalitas id maxime efficit* (Cic., *De off.*, I, 17, 56), « Quoique toutes les vertus nous attirent vers celui qui les possède, la libéralité et la justice ont un attrait tout particulier ».

Remarque 1. *Quanquam* (plus rar. *etsi, tametsi*) servent aussi à rattacher d'une manière indépendante et comme proposition principale à ce qui précède une remarque restrictive ou une rectification, dans le sens de « et cependant, toutefois ». Surtout dans la formule d'interruption : *quanquam quid loquor?* « mais que dis-je? » *Quanquam quid opus est in hoc philosophari?* (Cic., *Tusc.*, I, 37, 89), « Mais qu'est-il besoin de philosopher sur cette chose? » — Sur *quanquam — tamen,* « à la vérité — mais pour tant », cf. § 195, R. 1.

Remarque 2. *Quamvis* (*etsi*) se met aussi dans une proposition elliptique sans verbe, avec un adjectif ou un adverbe, et, dans les écrivains postérieurs, avec un participe. *Eo si onere carerem, quamvis parvis, Italiae latebris contentus essem* (Cic., *ad Fam.*, II, 16, 2), « Si j'étais débarrassé de ce fardeau, je me contenterais des retraites de l'Italie, quelque étroites qu'elles soient ». De même *etsi* et *quanquam* : *Etsi non iniquum, certe triste senatus consultum* (Liv. XXV, 6, 2), « Si ce sénatus-consulte n'est pas injuste, il est du moins bien rigoureux ».

H. Propositions comparatives.

§ 234 Les propositions comparatives sont celles qui établissent une comparaison entre l'énoncé de la proposition principale et celui de la proposition secondaire, et marquent dans quel rapport elles sont entre elles. Les mots qui unissent la proposition secondaire à la principale sont les conjonctions de comparaison : *ut* ou *uti*, « comme », *sicut* (sicuti), « comme par exemple », *velut*, « comme », *prout*, « selon que », « en raison de », *ceu* (poétiq.), « comme », *quam*, « que », *tanquam* (*tanquam si*), *quasi* (composé de *quam si*), *ut si*, *ac si*, « comme si »; *ac* et *atque*, « que, comme », *quemadmodum*, « comme ». A ces conjonctions correspondent ordinairement dans la proposition princi-

pale, exprimés ou sous entendus, les démonstratifs *ita*, *sic*, etc., *tam*, *tantopere*, etc.

1. *Tanquam*, *quasi*, *ut si*, *ac si*, *velut si*, *aeque ac si*, *proinde quasi*, *proinde ac si*, *perinde*, *non secus ac si*, « comme si », se construisent avec le subjonctif, quand ils servent à comparer un cas supposé ou possible avec quelque chose de réel. Le temps du subjonctif est déterminé par le temps de la proposition principale. Voy. les règles de la concordance des temps § 244 et suivants.

Quid ego his testibus utor, quasi res dubia aut obscura sit? (Cic., *Divin. in Caecil.*, 4, 14), « Mais à quoi bon invoquer ces témoignages, comme s'il s'agissait d'un fait obscur ou douteux? » *Sin amici morte, tanquam illi ipsi acerbitatis aliquid acciderit, angimur* (Cic., *Brut.*, 1, 5), « Si nous pleurons cet ami, comme si c'était un mal pour lui de n'être plus ». *Quae perdifficilia sunt, perinde habenda saepe sunt, ac si effici non possint* (Cic., *Part. or.*, 24, 84), « Ce qui est très difficile doit être souvent tenu pour impossible ». *Sequani absentis Ariovisti crudelitatem, velut si coram adesset, horrebant* (Caes., *B. G.*, I, 32, 5), « Les Séquanais avaient une peur terrible de la cruauté d'Arioviste absent, tout comme s'il était là ».

Remarque 1. *Quasi, tanquam, velut* jouent le même rôle dans les propositions elliptiques, composées avec un participe au lieu d'un verbe. *Restitere Romani, tanquam caelesti voce iussi* (Liv. I, 12, 7), « Les Romains s'arrêtèrent comme s'ils eussent obéi à une voix céleste ». *Hannibalem in suspicionem regi adduxerunt, tanquam ab ipsis corruptum alia atque antea sentire* (Nep., *Hann.*, 2, 2), « Ils rendirent Hannibal suspect au roi, comme un homme qui, gagné par eux, n'avait plus les mêmes sentiments qu'autrefois ».

Remarque 2. *Quasi, quasi vero, proinde quasi* s'emploient pour faire entendre ironiquement ou par correction que ce n'est point le cas de faire telle chose ». *Quasi ego id curem*, « Comme si je me souciais de cela ». *Quasi vero, inquit ille, consilii sit res* (Caes., *B. G.*, VII, 38, 7), « Comme si vraiment il y avait à délibérer! s'écrie-t-il ». Il faut se garder en ce cas de mettre l'imparfait ou le plus-que-parfait du subjonctif.

2. Les particules *ut* (*uti*), *sicut* (*sicuti*), *quemadmodum* (plus rarement *tanquam* et *quomodo*), « comme », en corrélation avec les démonstratifs *ita, sic*, « ainsi », *item*, « de même », servent ordinairement à comparer entre eux deux faits énoncés comme réels et n'exercent aucune influence sur le mode, c'est-à-dire que, s'il n'y a pas en dehors de ces mots d'autre raison qui exige le subjonctif, on met l'indicatif.

Ut sementem feceris, ita metes (Cic., *De orat.*, II, 65,

261), « Comme tu auras semé, ainsi tu récolteras ». *Haec, sicut exposui, ita gesta sunt* (*pro Mil.*, 11, 30), « La chose s'est passée comme je l'ai exposée ». *Foedus quoddam inter se facere sapientes, ut, quem ad modum sint in se ipsos animati, eodem modo* (= *sic* ou *ita*) *sint erga amicos* (Cic., *De fin.*, II, 26, 83), « Que les sages, par une espèce de traité, s'engagent mutuellement à avoir pour leurs amis les mêmes sentiments qu'ils ont pour eux-mêmes ».

Dans les propositions elliptiques, c'est-à-dire, sans verbe, on met ordinairement *ut*, *sicut* et *tanquam*. *Aesopus semper partium in republica, tanquam in scena, optimarum* (Cic., *pro Sest.*, 56, 120), « Esope qui, dans ses opinions politiques comme dans les rôles qu'il joue sur la scène, est toujours du parti le plus digne et le plus noble ».

Remarque 3. Pour citer un exemple, qui est un fait réel, on met *ut* (*velut*), « comme par exemple », « ainsi par exemple », aussi bien dans la proposition complète que dans la proposition elliptique. *Est quiddam quod nos sua vi illectos ducit, ut amicitia, bona existimatio* (Cic., *De inv.*, II, 52, 157), « Il y a des choses qui nous séduisent par leur propre vertu, comme, par exemple, l'amitié, une bonne réputation ». — Mais pour citer un *exemplum fictum*, on emploie *ut si* avec le parfait du subjonctif. Cf. § 227. Rem. 3.

Remarque 4. La conjonction adverbiale *ut*, « comme », se change en un adjectif, quand elle correspond à un adjectif démonstratif dans la proposition principale : *idem — qui*, *talis — qualis*, *is — qui*.

Remarque 5. *Ut — ita* (*sic*) marquent souvent une opposition entre les deux propositions (= « d'un côté, il est vrai — mais cependant »). *Pausanias ut virtutibus eluxit, sic vitiis est obrutus* (Nep., *Paus.*, 5, 2), « Pausanias, il est vrai, avait de brillantes qualités, mais il était rempli de défauts ». — Cet emploi de *ut — ita* avec l'indicatif pour marquer l'opposition ou la restriction a beaucoup d'analogie avec l'emploi de *ita — ut* avec le subjonctif exprimant à peu près le même rapport entre les deux propositions. Cf. § 216, R. 1. *Ita probanda est mansuetudo atque clementia, ut adhibeatur severitas* (Cic., *De off.*, I, 25, 88), « Il faut employer la douceur et la clémence, mais tempérées par une juste sévérité ». — Si en français deux propositions, dont les sujets sont différents, sont opposées l'une à l'autre par « à la vérité, il est vrai — mais cependant », il faut former en latin une période avec une particule de concession dans la première proposition (*etsi*, *quanquam*), et *tamen* dans la seconde. *Quanquam omnis virtus nos ad se allicit, tamen iustitia et liberalitas hoc maxime efficit* (Cic., *De off.*, I, 17, 56), « Toute vertu exerce sur nous un certain empire; mais la justice et la libéralité exercent un attrait particulier ». Cf. § 195, R. 2.

Remarque 6. *Ut* (*sicut*) *est*, *erat*, *fuit*, etc., marque en particulier l'état où se trouve ou se trouvait une personne ou une chose au moment de l'action de la proposition principale, ou encore sert à donner la raison du contenu de cette proposition, dans le sens de « comme, parce que » (en ce cas ces

expressions sont l'équivalent de *quod*). *Aiunt hominem, ut erat furiosus, respondisse* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 12, 33), « On affirme que notre homme dans sa fureur (= furieux comme il était), répondit ». Cf. § 12, R. 3. *Ut* s'emploie aussi sans verbe et forme une apposition pour marquer dans quelle mesure ou pour quelle raison l'énoncé de la proposition est vrai. On le traduit par « comme, en qualité de » ou par « pour ». *Diogenes, ut Cynicus, asperius proici se iussit inhumatum* (Cic., *Tusc.*, I, 43, 104), « Diogène, en sa qualité de cynique, a dit en termes fort crus : Qu'on me jette sans sépulture au milieu des champs ». *Multae etiam erant in Q. Fabio, ut in homine Romano, litterae* (Cic., *Cato mai.*, 4, 12), « Q. Fabius avait, pour un Romain, beaucoup de littérature ».

Remarque 7. *Ita* avec le subjonctif optatif, suivi de *ut* avec l'indicatif, formule de protestation. Voy. § 171, R. 2 (subjonctif potentiel).

Remarque 8. Sur les propositions comparatives avec *ut quisque — ita* et le superlatif, voy. § 59, Rem. 2.

1. Dans les propositions comparatives que nous venons d'étudier § 234, la comparaison porte sur la nature ou la qualité des deux propositions. On peut les comparer aussi sous le rapport de l'intensité, du degré et de la mesure, c'est-à-dire, exprimer si l'action ou l'état marqué par les deux attributs existe avec la même force, au même degré ou dans la même mesure, ou s'il y a, sous ce rapport, infériorité ou supériorité. §235

2. La langue latine exprime cette deuxième sorte de comparaison sous les formes suivantes :

a) Par *tam... quam* (« ceci est au même degré que cela » rapport d'égalité) ; *non tam... quam* (« ceci non au même degré que cela ») ; *tantopere... quantopere*, *tantum... quantum*, « autant, aussi... que » ; *tamdiu... quamdiu*, « aussi longtemps... que » ; *totiens... quotiens*, « aussi souvent... que », etc.

Qui non obstitit iniuriae, tam in vitio est, quam si parentes aut amicos aut patriam deserat (Cic., *De off.*, I, 7, 23), « Celui qui ne s'oppose pas à l'injustice est aussi coupable que s'il abandonnait ses parents, ses amis ou sa patrie ». *Iphicrates non tam magnitudine rerum gestarum quam disciplina militari nobilitatus est* (Nep., *Iphicr.*, 1, 1), « Iphicrate dut sa renommée, moins à ses actions d'éclat qu'à sa grande connaissance de la profession des armes ». *Tamdiu requiesco, quamdiu ad te scribo* (Cic., *ad Att.*, IX, 4, 1), « Le temps que je passe à vous écrire est pour moi un temps de repos ».

Remarque 1. L'adverbe *quam* se change en adjectif quand il correspond à un adjectif démonstratif dans la proposition principale : *tantus... quantus*, *tot...*

quot, « aussi grand, aussi nombreux... que ». *Videre mihi videor tantam dimicationem, quanta nunquam fuit* (Cic., *ad Att.*, VII, 1, 2), « Il me semble voir la guerre, mais telle qu'il n'y en eut jamais ».

b) Par *ac* (*atque*) après les expressions qui marquent l'égalité, la ressemblance ou la différence. Voy. § 180, 5.

c) Par *quam* : α) après *aeque*, *non alius*, *nihil aliud*, *non aliter* (voy. § 180, R. 1); β) après les comparatifs et les expressions qui renferment une idée de comparaison : *malo*, « j'aime mieux », *praestat*, « il vaut mieux ». *Accipere quam facere praestat iniuriam* (Cic., *Tusc.*, V, 19, 56), « Il vaut mieux subir l'injustice que de la commettre ».

3. Sur l'emploi du comparatif avec *quam*. — Le comparatif indique que l'action ou la qualité est à un plus haut degré dans l'un des deux objets comparés que dans l'autre.

Ignoratio futurorum malorum utilior est quam scientia (Cic., *De divin.*, II, 9, 23), « L'ignorance des maux à venir est plus avantageuse que la connaissance qu'on peut en avoir ». *Melior tutiorque est certa pax quam sperata victoria* (Liv., XXX, 30, 19), « Une paix certaine est meilleure et plus sûre qu'une victoire espérée ». *Catonem nostrum non tu amas plus quam ego* (Cic., *ad Att.*, II, 1, 8), « Tu n'aimes pas Caton plus que je ne le fais moi-même ». *Prima Gallorum proelia plus quam virorum, postrema minus quam feminarum sunt* (Liv., X, 28, 4), « Les Gaulois paraissent plus que des hommes au commencement d'une bataille, mais à la fin ils sont moins que des femmes ».

Remarque 2. Pour faire ressortir la comparaison, on met volontiers les deux objets comparés ensemble et avant le comparatif : *Ex quo iudicari potest, virtutis esse quam aetatis cursum celeriorem* (Cic., *Phil.*, V, 17, 48), « D'où l'on peut conclure que la vertu devance les années ».

Remarque 3. *Quam* s'emploie de même après les adverbes comparatifs *magis*, *plus*, *amplius* et *potius*.

Remarque 4. Quelquefois *quam* est dans la seconde proposition, sans qu'il y ait un comparatif correspondant dans la première; *magis* est alors sous-entendu, ou *potius* (jamais dans Cicéron). *Certumst mori, quam pati hunc grassari lenonem in me* (Plaut., *Rud.*, 684), « Je suis résolue à mourir plutôt que de souffrir que ce leno mette la main sur moi ». *Oratio fuit precibus quam iurgio similis* (Liv., III, 40, 2), « Son discours avait plutôt le ton de la prière que celui du reproche ».

4. Au comparatif on ajoute avec *quam* le second terme de la comparaison au même cas et sans verbe, quand les



deux membres de la comparaison ont le même verbe au même temps et au même mode.

Lingua Graeca locupletior est quam Latina (s.-ent. *est*), « La langue grecque est plus riche que la langue latine ». *Ego te plus amo quam fratrem tuum* (s.-ent. *amo*). *Multo pauciores oratores quam poetae boni reperiuntur* (Cic., *de Orat.*, I, 3, 11), « Il y a beaucoup moins de bons orateurs que de bons poètes ». *Homini natura praescripsit, ut nihil pulchrius quam hominem putaret* (Cic., *de Nat. Deor.*, I, 27, 77), « La nature a inspiré à l'homme de ne rien trouver de plus beau que l'homme ». — Dans la construction de l'accusatif avec l'infinitif, les deux sujets se mettent à l'accusatif. *Ita sentio locupletiorem esse Latinam linguam quam Graecam* (Cic., *De fin.*, I, 3, 10). Mais si le comparatif avec le substantif qu'il détermine est à un cas oblique (en dehors de l'accusatif sujet d'un infinitif), l'autre substantif se met au nominatif avec *quam sum, quam es, quam est*, etc. *Hominis maioris quam tu es*, « d'un homme plus grand que toi ». *Si vicinus tuus meliorem equum habet, quam tuus est* (Cic., *de Inv.*, I, 31, 52), « Si ton voisin a un cheval meilleur que le tien ». Cependant avec l'accusatif on peut aussi mettre le second substantif à l'accusatif, par attraction, en supprimant le verbe *sum*, *es*, etc. *Haec tanta animi magnitudine a me gesta esse cognosces, ut tibi, multo maiori, quam Africanus fuit, tamen non multo minorem quam Laelium facile et in re publica et in amicitia adiunctum esse patiare* (Cic., *ad Fam.*, V, 7, 3), « Vous jugerez ce qu'il m'a fallu déployer de force d'âme pour accomplir ces choses, et vous, qui êtes plus grand que l'Africain, vous ne refuserez pas à celui qui n'est guère inférieur à Lélius une place à côté de vous dans la république et dans votre amitié » (à la place de *quam Laelium* on aurait pu mettre aussi : *quam Laelius fuit*).

5. Au lieu de *quam* on peut mettre aussi le second terme de la comparaison à l'ablatif (cf. § 60 *bis*). On ne met l'ablatif que lorsque les deux objets comparés sont sujets au nominatif ou à l'accusatif avec l'infinitif.

Quid est in homine ratione divinius? (Cic., *de Leg.*, I, 7, 22), « Qu'y a-t-il dans l'homme de plus divin que la raison? » — Plus rarement avec *magis*. *Mihi videntur omnes quidem errasse... sed alius alio magis* (Cic., *De fin.*, IV, 16, 43), « Ils me paraissent tous se tromper... mais l'un plus que

l'autre ». — On met aussi l'ablatif quand la chose comparée est complément à l'accusatif et que la chose qui sert de terme de comparaison peut se ramener au nominatif avec *sum*. *Quem auctorem de Socrate locupletiorem Platone laudare possumus?* (Cic., *de Rep.*, I, 10, 16), « Qui peut vous faire connaître Socrate avec autant d'autorité que Platon? » (on pourrait dire aussi : *quam Plato est*).

L'ablatif peut remplacer aussi *quam* et un accusatif de temps ou de mesure : *Ne diutius anno in provincia essem* (au lieu de *quam annum*) (Cic., *ad Att.*, VII, 3, 1), « Afin que je ne sois pas plus d'un an dans la province ».

D'autres expressions qui ont le sens comparatif peuvent aussi se construire avec l'ablatif au lieu de *quam : Nullos his mallem ludos spectasse* (Hor., *Sat.*, II, 8, 79), « Il n'y a pas de comédie que j'eusse préférée à un pareil spectacle ». *Ne putes alium sapiente bonoque beatum* (Hor., *Ep.*, II, 1, 140), « Ne pense pas qu'un autre que l'homme sage et vertueux puisse être heureux ».

Remarque 5. L'ablatif est nécessaire, quand le terme de comparaison est le pronom relatif *qui, quae, quod. Polybium sequamur, quo nemo fuit diligentior* (Cic., *de Rep.*, II, 14, 27), « Prenons Polybe pour guide, car nul ne fut observateur plus exact ».

Remarque 6. Une construction particulière à la langue latine, comme à la langue grecque, c'est le comparatif avec les ablatifs de certains substantifs ou adjectifs pris substantivement, qui équivalent à toute une proposition; c'est, en effet, par une proposition qu'on traduit ces ablatifs en français. Ce sont : *aequo, iusto, solito; spe, exspectatione, opinione,* et quelques autres moins usités. *Opinione omnium maiorem cepi dolorem* (Cic., *Brut.*, 1, 1), « J'en ai conçu un chagrin plus grand qu'on ne s'y attendait ». *Neque verendum est, ne plus aequo quid in amicitiam congeratur* (Cic., *Lael.*, 16, 58), « Un ami ne doit pas craindre d'aller trop loin dans ses services » (mot à mot : « de faire pour l'amitié plus qu'il n'est juste »). *Ille ad patrem patriae exspectato revolavit maturius* (Vell., II, 123, 2), « Il revint, plus prompt qu'on ne l'attendait, auprès du père de la patrie ».

Remarque 7. Sur la comparaison de deux adjectifs ou de deux adverbes, voy. § 140.

Remarque 8. *Quam pro* avec l'ablatif, après le comparatif, signifie que la qualité est à un degré plus élevé que ne l'exige un autre objet avec lequel se fait la comparaison, qu'il y a disproportion dans le rapport (mot à mot : « que en proportion de ») « qu'on ne doit s'y attendre, trop pour ». *Proelium atrocius quam pro numero pugnantium editur* (Liv., XXI, 29, 2), « Il se livre un combat plus acharné que ne le comportait le petit nombre des combattants ». *Minor caedes quam pro tanta victoria fuit* (Liv., X, 14, 21), « Le carnage fut moindre qu'il n'aurait dû l'être à la suite d'une si grande victoire ».

Remarque 9. Sur le comparatif suivi de *quam ut* ou *quam qui*, voy. § 218, R. 6.

Remarque 10. Les comparatifs *plus*, *amplius*, *longius*, *minus* s'unissent aux noms de nombre ou de mesure avec ou sans *quam*, et cela sans changer en rien la construction de ces noms, qui restent au cas où ils seraient s'il n'y avait pas *plus*, *amplius*, etc., ou *plus quam*, etc.

Caeduntur Hispani nec plus quam quattuor milia hominum effugerunt (Liv., XXXIX, 31, 13), « Les Espagnols furent taillés en pièces et il n'y eut pas plus de quatre mille hommes qui échappèrent ». *Nec enim plus decem milia hominum erant* (Liv., XLII, 8, 1), « Il n'y avait pas plus de dix mille hommes ». *Tribunum plebis plus viginti vulneribus acceptis iacentem moribundumque vidistis* (Cic., *pro Sest.*, 39, 85), « Vous avez vu un tribun du peuple percé de plus de vingt coups, gisant à terre et laissé pour mort ». — Au nominatif et à l'accusatif cependant, on peut employer *plus*, *amplius*, *minus* comme substantifs et mettre le nombre ou la mesure à l'ablatif sans *quam* : *Non amplius milibus passuum XVIII aberat* (Caes., *B. G.*, I, 23, 1), « Il n'était pas éloigné de plus de 18,000 pas ». *Triennio amplius* (Cic., *pro Rosc. Com.*, 3, 9), « plus de trois ans ».

Remarque 11. L'expression *viginti annos natus*, « âgé de vingt ans » (voyez § 28, R. 3), peut se mettre au comparatif de la manière suivante : *maior* (*minor*) *viginti annos natus* ou *natus plus* (*amplius*, *minus*) *viginti annos* d'après la règle précédente.

Remarque 12. Sur les propositions comparatives avec *quo — eo* ou *quanto — tanto*, voy. § 59 c et R. 2.

6. Outre les formes affirmatives indiquées au n° 1, a) b) c) pour exprimer la comparaison d'égalité entre deux qualités ou deux actions, la langue latine a encore les formes négatives suivantes : *non minus quam* et *non magis quam*.

a) *Non minus* (« non moins », c.-à-d., « à un aussi haut degré ») ne s'emploie que lorsque la qualité dont il est question appartient à l'objet rattaché par *quam* à un degré élevé ou convient essentiellement à sa nature.

Patria hominibus non minus cara esse debet quam liberi (*Serv. ap.* Cic., *ad Fam.*, IV, 5, 2), « La patrie ne doit pas être moins chère à l'homme que ses enfants » (les enfants sont chers à l'homme à un très haut degré). *Non minus nobis iucundi atque illustres sunt ii dies, quibus conservamur, quam illi, quibus nascimur* (Cic., *Cat.*, III, 1, 2), « Le jour où la vie nous fut conservée n'est pour nous ni moins heureux ni moins solennel que le jour où elle nous fut donnée » (parce que les jours anniversaires étaient pour les Romains des jours de joie et de fête).

b) *Non magis* (*non plus*), signifie proprement : « pas plus, pas à un plus haut degré ». Mais cette expression a le sens de « aussi

peu », lorsque la qualité en question n'appartient pas ou appartient à un degré inférieur au second membre de la comparaison, ou encore lorsque dans le second membre on énonce quelque chose qui n'a pas lieu.

Sin aliqua in parte Verris similis fuero, non magis mihi deerit inimicus, quam Verri defuit (Cic., *Verr.*, III, 69, 162), « Mais si je ressemble en quelque chose à Verrès, je ne manquerai pas plus d'ennemis qu'il n'en a manqué lui-même » (or les ennemis n'ont pas manqué à Verrès). *Nec nunc quidem ego senex vires desidero adulescentis, non plus, quam adulescens tauri aut elephanti desiderabam* (Cic., *Cato mai.*, 9, 27), « Pour moi, je ne regrette nullement les forces de mon jeune âge, pas plus (c.-à-d., aussi peu) qu'alors je n'ambitionnais les forces d'un taureau ou d'un éléphant ». *Scutum, gladium, galeam in onere nostri milites non plus numerant quam umeros, lacertos, manus* (Cic., *Tusc.*, II, 16, 37), « Nos soldats ne comptent pas plus pour un fardeau leur bouclier, leur épée et leur casque, qu'ils ne comptent leurs épaules, leurs bras et leurs mains » (ils ne comptent pas leurs mains... et ils comptent aussi peu leur bouclier...).

Remarque 13. Remarquez que, d'après le sens primitif de *non magis quam*, l'idée la plus importante, accentuée, est énoncée dans le membre de phrase qui a *quam*, et d'après le sens primitif de *non minus quam*, la pensée importante et accentuée est dans le membre de phrase qui a *non minus*. De sorte que, en intervertissant l'ordre des membres de la période comparative, on peut toujours changer *magis* en *minus*, et réciproquement. Ainsi : *Patria hominibus non minus cara esse debet quam liberi* peut très bien se changer en : *Liberi hominibus non magis cari esse debent quam patria.*

Chapitre XIX.

Propositions interrogatives.

§ 236 Les propositions interrogatives sont celles qui sont introduites par une particule interrogative, ou un autre mot interrogatif, pronom ou adverbe.

Les particules interrogatives sont : *ne* (qui se joint au mot précédent comme enclitique) et *num*; dans la double interrogation aussi *utrum* et *an*; enfin *en*, et dans certaines compositions de mots *ec* (devant *q*).

Remarque. Les particules interrogatives servent simplement à constater la forme interrogative de la proposition; les adverbes et les pronoms *quis, quid,*

ubi, *unde*, *quando*, etc., interrogent spécialement sur le rapport qu'ils expriment et indiquent par eux-mêmes sur quoi porte l'interrogation.

L'interrogation est directe ou indirecte.

L'interrogation directe demande une réponse; elle est indépendante et constitue une proposition principale à l'indicatif ou au subjonctif dubitatif : *quid agis? quid agam?* Voy. § 175.

L'interrogation indirecte, d'après sa forme, ne demande pas de réponse; elle dépend d'un verbe (interroger, dire, penser), ou d'une autre expression de la proposition principale. Elle fait donc l'objet d'une proposition subordonnée, et celle-ci est toujours au subjonctif : *Nescio quid dicas* (1).

I. INTERROGATION DIRECTE.

L'interrogation directe n'est indiquée souvent que par le ton avec lequel elle est prononcée, p. ex., quand on exprime le doute ou l'étonnement ou qu'on attend la réponse « non ». — Mais le plus souvent l'interrogation directe est introduite par un pronom ou un adverbe interrogatif, ou par une particule interrogative. § 237

A. Interrogation directe introduite par un pronom ou un adverbe interrogatif.

Les pronoms interrogatifs sont ou substantifs ou adjectifs. Les plus usités sont les suivants :

Subst. { *Quis? quid?* = « qui? que? quelle chose? »
Quisnam? quidnam? = « qui donc? que — donc? »

Adj. { *Qui? quae? quod?* = « quel? quelle sorte de? »
Uter (qui est aussi subst.) = « lequel des deux? »
Qualis? = « de quelle sorte? » « quel? »
Quantus? = « combien grand? »
Quotus? = « en quel nombre? »
Quotusquisque? (aussi subst.) = « combien peu? quel petit nombre de? »
Quot? (indécl.) = « combien? »

(1) Nous ne devrions parler ici que de l'interrogation indirecte, puisque nous étudions l'emploi des modes dans les propositions subordonnées; l'interrogation indirecte constituant une proposition complétive, nous aurions dû la placer à la suite des propositions complétives compléments introduites par *ut, quin, ne*, etc., (groupe A). Quant à l'interrogation directe, qui rentre dans la catégorie des propositions principales, elle aurait dû être traitée à la fois dans le chapitre de



Les adverbes interrogatifs sont :

Ubi? (*ubinam?*) = « où? (où donc?) ».

Unde? (*undenam?*) = « d'où? (d'où donc?) »

Quo? (*quonam?*) = « où? (où donc?) » (avec mouvement).

Qua? (*quanam?*) = « par où? (de quel côté?) »

Quando? = « quand? »

Quamdiu? quousque? = « pendant combien de temps? »

Quotiens? = « combien de fois? »

Quam? (devant les adjectifs et les adverbes) = « que? combien? quel? »

Quantopere? (devant les verbes) = « combien? »

Quomodo? (*quemadmodum?*) = « comment? de quelle manière? »

Cur? (*quare? quamobrem?*) = « pourquoi? »

Cur non? = « pourquoi ne pas? »

Quidni? = « pourquoi donc ne pas? »

Remarque 1. *Quid?* s'emploie seul pour marquer l'étonnement : « comment? » ou sert à annoncer d'autres interrogations; on emploie aussi dans le même sens : *quid vero? quid igitur?* comme transition, pour passer à une preuve plus forte = « et que dire de ceci, que? etc. » — Dans une proposition complète, *quid* a le sens de « pourquoi »? *Quid metuam mortem?* « pourquoi craindrais-je la mort? » De même dans les expressions : *quid ita? quid multa? quid plura?* (s.-ent. *dicam*), « qu'est-il besoin d'en dire davantage? »

Remarque 2. *Quot* est ordinairement adjectif, comme *tot*, son corrélatif. Comme substantif on emploie *quam multi.*

Remarque 3. *Qui* = *quomodo* (de quelle manière?) ne s'emploie guère qu'avec *fieri* (*qui fit?* « comment se fait-il? ») et *posse.*

Remarque 4. *Quare* et *quamobrem* sont rares dans l'interrogation directe; *quemadmodum* seulement dans l'indirecte.

Remarque 5. *Quidni?* se met toujours avec le subjonctif dans les interrogations qui ne demandent pas de réponse, p. ex. : *quidni hoc faciam?* « pourquoi ne ferais-je pas cela? » (c.-à-d.. je le ferai certainement).

Remarque 6. L'interrogation avec *cur* demande toujours une réponse. Sur *quin?* « pourquoi ne pas? » voy. § 176, R. 5.

B. Propositions interrogatives introduites par des particules interrogatives.

§ 238 Ces interrogations demandent ordinairement une réponse précise. Ou bien elles sont simples avec *ne*, *nonne*, *num*, ou

l'indicatif et dans celui du subjonctif dans les propositions principales. Nous avons pensé qu'il était préférable de ne pas morceler ainsi la question et de réunir en un même chapitre tout ce qui concerne la proposition interrogative.



doubles avec *utrum* (*ne*) — *an*. Pour les interrogations simples qui ne demandent pas de réponse on met *an?*

Dans les interrogations directes simples, on met :

1. *Nĕ* (1), qui est la particule interrogative la plus générale. On l'emploie quand celui qui interroge ne peut pas ou ne veut pas indiquer s'il attend une réponse affirmative ou négative. La particule est enclitique et s'unit toujours à un mot accentué qui est en tête de la proposition.

Réponse affirmative : *Videsne me abundare otio?* (Cic., *Tusc.*, II, 11, 26), « Ne vois-tu pas que j'ai un grand loisir? » (Réponse : « Mais oui »; *ne* est presque l'équivalent de *nonne*). *Videmusne ut pueri ne verberibus quidem a contemplandis rebus perquirendisque deterreantur?* (Cic., *De fin.*, V, 18, 48), « Voyons-nous (= ne voyons-nous pas) comme les enfants ne peuvent être détournés, même par les coups, de la contemplation et de l'investigation des choses? » — Réponse négative : *Tamenne ista tam absurda defendes?* (Cic. *De nat. Deor.*, I, 29, 81), « Pourras-tu bien malgré tout soutenir une opinion aussi absurde »? (Réponse : Non, c'est impossible). *Estne quisquam tanto inflatus errore, ut sibi se illa scire persuaserit?* (Cic., *Acad.*, II, 36, 116), « Y a-t-il quelqu'un assez gonflé de vanité et d'erreur pour croire qu'il connaisse ces choses? » (la présence de *quisquam* indique suffisamment la réponse négative). — Simple question, qui ne fait pas présumer le sens de la réponse : *Rex interrogavit : « Estisne vos legati oratoresque missi a populo Conlatino, ut vos populumque Conlatinum dederetis?* » *Sumus.* « *Estne populus in sua potestate?* » *Est.* « *Deditisne vos populumque Conlatinum?* » *Dedimus* (Liv., I, 38, 2), « Le roi leur demanda : « Êtes-vous les députés envoyés par le peuple de Collatie pour vous soumettre, vous et les habitants de Collatie? » Nous les sommes. « Le peuple est-il indépendant? » Il l'est. « Vous remettez-vous en notre pouvoir, vous et le peuple de Collatie? » Oui.

(1) *Nĕ* interrogatif est la forme affaiblie de la négation *nē*, « ne pas », d'où l'abréviation de la voyelle. Une interrogation renferme une idée de négation en ce sens que celui qui interroge ne sait pas encore si quelque chose est ou n'est pas, et l'apprendra seulement par la réponse. Voilà pourquoi *ne* s'emploie dans les interrogations qui attendent une réponse, soit affirmative, soit négative, et pourquoi aussi il est devenu la particule interrogative la plus générale et la plus indéterminée.



Remarque 1. La locution *visne* (poétique *vin tu*) avec l'infinitif a également un sens affirmatif ou négatif.

Remarque 2. Au lieu de *aisne tu*, on dit *ain tu?* formule par laquelle on exprime son étonnement sur une chose inattendue : « vraiment? tu crois? est-ce sérieux »? Fréquente dans Cicéron. — *Itane* a à peu près le même sens, dans les interrogations pressantes ou indignées. *Itane vero? Ego non iustus, qui et consul rogavi et augur et auspicato?* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 4, 11), « Comment? Vous l'osez prétendre? Moi qui suis consul, qui suis augure, et qui ai eu d'heureux auspices, j'ai quelque faute à me reprocher? »

Remarque 3. *Ne* peut encore s'unir enclitiquement à une autre particule, p. ex. *numne, anne;* mais non aux pronoms ou aux adverbes interrogatifs. *Ne* ne peut non plus s'attacher à une préposition, d'où : *in nostrane potestate est?* « Est-il en notre pouvoir »? Le *e* de *ne* s'élide quelquefois : *credon' tibi hoc?* et le *s* qui précède *ne* tombe : *ain'? viden'?* pour *aisne? videsne?*

2. *Num*, dans les interrogations directes, marque presque toujours qu'on attend une réponse négative. (En français on ajoute souvent bien au verbe, ou on annonce l'interrogation par comment)? *Num negare audes?* « Oses-tu bien le nier »? *Num facti Pamphilum piget? Num eius color pudoris signum usquam indicat?* (Ter., *Andr.*, V, 3, 6), « Voit-on Pamphile regretter ce qu'il a fait? Voit-on quelque part sur son visage le signe de la honte »? *Num tibi videor in causa Ligarii esse occupatus? Num de eius facto dicere?* (Cic., *pro Lig.*, 10, 29), « Voyez-vous que je me sois occupé de la défense de Ligarius? Que je me sois attaché à justifier ce qu'il a fait » ?

Remarque 4. Pour rendre l'interrogation plus vive et plus pressante, on ajoute quelquefois la particule *ne* à *num*, et l'on a *numne*, « il n'est pourtant pas vrai que? » ou simplement « donc ». *Deum ipsum numne vidistis?* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 31, 88), « Et des dieux? en avez-vous donc jamais vus? » — L'interrogation est encore plus vive par *numnam*, employé par les comiques.

Remarque 5. Sur *num quis*, *num quid*, voy. § 153, R. 3.

Remarque 6. Au lieu de *num quis* on met aussi *ecquis*, *ecquid* (voy. le sens exact dans la lexicologie) avec une idée d'affirmation. *Ecquis* vient de la particule interrogative *en* et du pronom *quis*. *Num* est quelquefois renforcé comme simple particule interrogative par l'addition de *quid* (accusatif adverbial, cf. § 29, b. et R. 2). *Numquid duas habetis patrias?* (Cic., *de Leg.*, II, 2, 5), « Avez-vous donc deux patries? » *Ecquid* s'emploie de même, quand on appelle l'attention sur quelque chose avec une idée d'affirmation. *Quid est, Catilina? Ecquid attendis? Ecquid animadvertis horum silentium?* (Cic., *Cat.*, I, 8), « Eh bien, Catilina, observes-tu? Remarques-tu le silence des sénateurs? »

3. *Nonne* formule une interrogation à laquelle on attend une réponse affirmative, la personne interpellée ne pouvant pas ne pas reconnaître et accorder la chose énoncée, qui n'est douteuse ni pour celui qui parle ni pour celui qu'on interroge. *Quid?*

canis nonne similis lupo? (Cic., *De nat. Deor.*, I, 35, 97), « Quoi! le chien n'est-il pas semblable au loup? » Cette interrogation se fait aussi par *non*, sans particule interrogative, et alors l'interrogation est plus passionnée et plus pressante. *Non patrem ego te nominem, ubi tu tuam me appelles filiam?* (Plaut., *Epid.*, IV, 2, 18), « Comment? je ne t'appellerais pas mon père, alors que toi tu m'appelles ta fille! » *Pugnantia te loqui non vides?* (Cic., *Tusc.*, I, 7, 13), « Tu ne vois pas que tu dis des choses contradictoires? »

Remarque 7. Quand plusieurs interrogations à réponse affirmative se suivent, on met *nonne* dans le premier membre et *non* dans les autres? *Si qui rex, si qua natio fecisset aliquid in civem Romanum eiusmodi, nonne publice vindicaremus, non bello persequeremur?* (Cic., *Verr.*, V, 58, 149).

Remarque 8. Les interrogations qui expriment un sentiment de doute, d'étonnement ou d'indignation sont souvent faites sans particule interrogative. C'est le ton avec lequel elles sont prononcées qui indique l'interrogation. Dans ce cas, une interrogation affirmative attend une réponse négative et réciproquement. *Tanti maleficii crimen probare te, Eruci, censes posse talibus viris, si ne causam quidem maleficii protuleris?* (Cic.. *pro Rosc. Am.*, 26, 72), « Et tu crois pouvoir, Erucius, faire accepter à de tels juges la dénonciation d'un crime si grand, si tu n'allègues pas même la cause d'un tel attentat? »

Remarque 9. L'interrogation pour marquer l'indignation ou la désapprobation se fait aussi par le subjonctif, avec ou sans *ne* (cf. § 175, R.). Sans *ne*, elle est plus pressante et plus précise; avec *ne*, elle exprime un certain doute. *Ego tibi irascerer? tibi ego possem irasci?... Ego te videre noluerim?* (Cic., *ad Quint. fr.*, I, 3, 1), exemple cité et traduit § 175, R. — Avec *ne*, qui s'attache généralement à un pronom personnel. *Sapiens ne non timeat, nec, si patria deleatur, non doleat?* (Cic., *Acad.*, II, 40, 125), « Quoi? le sage ne craint rien? Il ne s'afflige pas, même si la patrie est ruinée? »
Sur l'interrogation indignée avec *ut*, voy. § 175, R.

Dans l'interrogation directe double ou disjonctive, on demande laquelle de deux choses est affirmée ou niée. § 239

1. On introduit alors la première interrogation par *nĕ* ou *utrum*, la seconde par *an*. Si la période interrogative a plus de deux membres, on met également dans le premier l'enclitique *nĕ* ou *utrum*.

Utrum nescis quam alte ascenderis, an id pro nihilo habes? (Cic., *ad Fam.*, X, 26, 3), « Ignores-tu jusqu'à quelle hauteur tu es monté, ou regardes-tu cela comme rien? » *Vos ne L. Domitium an vos L. Domitius deseruit?* (Caes., *B. C.*, II, 32, 7), « Est-ce vous qui avez abandonné L. Domitius, ou L. Domitius qui vous a laissés? » — *Utrum impudentius a sociis abstulit, an turpius meretrici dedit, an improbius*

populo Romano ademit, an audacius tabulas publicas commutavit? (Cic., *Verr.*, III, 36, 83), « Y a-t-il de sa part plus d'effronterie à enlever ce blé aux alliés, ou plus d'infamie à le donner à une prostituée, ou plus de scélératesse à l'ôter au peuple romain, ou plus d'audace à falsifier des registres publics ? »

Remarque 1. « Ou non » se dit *an non* ou plus rarement *necne*, avec ou sans verbe. *Isne est quem quaero, an non?* (Ter., *Phorm.*, V, 6, 12), « Est-ce ceci l'homme que je cherche, ou non? » *Sunt haec verba tua, necne?* (Cic., *Tusc.*, III, 18, 41), « Sont-ce là tes paroles, ou non? »

2. Dans le premier membre on supprime souvent la particule *ne* ou *utrum;* l'interrogation s'exprime alors par l'intonation. Cela a lieu surtout quand le second membre est *an non* ou *necne*. Cf. *supra*, R. 1. *Ferrum nunc hebet? an dextrae torpent? an quid prodigii est aliud?* (Liv., XXIII, 45, 9), « Votre fer est-il émoussé? Vos bras sont-ils engourdis? Quel est donc ce prodige ? »

3. Avec *an* venant après *utrum* ou *ne* il ne faut pas confondre *aut*. *An* marque toujours une contre-interrogation, une opposition; *aut* sert simplement à séparer, à énumérer les parties d'une interrogation qui détermine la première, mais sans marquer d'opposition.

Voltisne olivas aut pulmentum aut capparim? (Plaut., *Curc.*, 90), « Voulez-vous des olives, ou du fricot, ou des câpres? » *Potestne bonum cuiquam malo esse, aut potest quisquam in abundantia bonorum ipse esse non bonus?* (Cic., *Parad.*, I, 1, 7), « Est-ce que le bien peut appartenir à un méchant homme? Est-il possible d'autre part que, dans l'abondance des biens, on ne soit pas homme de bien? »

II. INTERROGATION INDIRECTE.

§ 240 Les interrogations indirectes sont introduites par les mêmes mots interrogatifs que les interrogations directes, et avec la même signification. Ce qui les caractérise, c'est que le verbe de la proposition interrogative subordonnée est toujours au subjonctif.

1. Interrogation indirecte simple.

a) Introduite par un pronom ou un adverbe interrogatif. — *Quin dicis, quid facturus sis?* (Plaut., *Pers.*, 144), « Que ne dis-tu ce que tu as envie de faire? » *Dicisne mi, ubi sit Toxilus?* (id., *ibid.*, 281), « Ne veux-tu pas me dire où est



Toxile? » *Non recordor, unde ceciderim, sed unde surrexerim* (Cic., *ad Att.*, IV, 16, 10), « Je me souviens, non d'où je suis tombé, mais d'où je me suis relevé ». *Quid quaeque nox aut dies ferat, incertum est* (Liv., III, 27, 7), « On ne sait ce que chaque jour, ce que chaque nuit peut amener ».

Remarque 1. Les Latins réunissent quelquefois deux interrogations en une seule au moyen de deux mots interrogatifs qui se suivent à un cas différent. C'est une sorte d'asyndeton. *Considera, quis quem fraudasse dicatur* (Cic., *pro Rosc. com.*, 7, 21), « Examinez qui est l'auteur et qui est la victime de la fraude ». *Quaerere debetis, iudices, uter utri insidias fecerit* (Cic., *pro Mil.*, 9, 23). « Vous devez rechercher, juges, lequel des deux a tendu des embûches à l'autre ».

b) Introduite par une particule interrogative. — *Ne*, « si » : *Videamus primum, deorumne providentia mundus regatur, deinde, consulantne rebus humanis* (Cic., *De nat. Deor.*, III, 25, 65), « Voyons d'abord si les dieux gouvernent le monde par leur providence, puis, s'ils s'occupent des affaires humaines ».

Num, à peu près dans le même sens que *ne*, « si, si par hasard ». *Legati speculari iussi sunt num sollicitati animi sociorum a rege Perseo essent* (Liv., XLII, 19, 8), « Les députés eurent ordre d'observer si le roi Persée avait essayé d'agir sur l'esprit des alliés ». *Lacedaemonii, Philippo minitante se omnia, quae conarentur, prohibiturum, quaesiverunt, num se esset etiam mori prohibiturus* (Cic., *Tusc.*, V, 14, 42); « Comme Philippe menaçait les Lacédémoniens de déconcerter tous leurs projets, ils lui demandèrent s'il les empêcherait aussi de mourir ».

Nonne, « si ne pas ». *Quaesitum ex Socrate est, Archelaum, Perdiccae filium, nonne beatum putaret* (Cic., *Tusc.*, V, 12, 35), « On demanda à Socrate s'il ne regardait pas comme heureux Archelaüs, fils de Perdiccas ».

Remarque 2. Dans les propositions interrogatives subordonnées, *si* s'emploie quelquefois avec le sens du doute ou de la possibilité. *Philopoemen quaesivit, si Lycortas incolumis evasisset* (Liv., XXXIX, 50, 7), « Philopœmen demanda si Lycortas s'était échappé sain et sauf ». Cependant cet emploi de *si* n'a lieu dans la bonne prose qu'après les verbes « essayer, attendre », *conari, experiri, tentare, exspectare. Serv. Sulpicius non recusavit, quominus vel extremo spiritu, si quam opem rei publicae ferre posset, experiretur* (Cic., *Phil.*, IX, 1, 2), « Serv. Sulpicius ne refusa pas de tenter, même en ses derniers moments, s'il ne pourrait pas secourir la république ». — Souvent il faut sous-entendre devant *si* un verbe de cette nature, p. ex.: *Hostes circumfunduntur ex omnibus partibus, si quem aditum reperire possint* (Caes., *B. G.*, VI, 37, 4), « Les ennemis se répandent autour pour voir s'ils pourront trouver accès par quelque endroit ».



2. Interrogation indirecte double.

a) Par un pronom ou adverbe interrogatif. On met *quis*, *quid*, etc., dans le premier membre, *aut* ou *ve* dans le second, ou bien on répète le mot interrogatif sans *aut*. *Ratio docet et explanat, quid faciendum fugiendumve sit* (Cic., *De off.*, I, 28, 101), « La raison enseigne et fait voir clairement ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter ». Ou bien : *ratio docet, quid faciendum, quid fugiendum sit.*

b) Par une particule interrogative.

Ne ou *utrum* dans le premier membre, *an* dans le second. — Ou bien, le premier membre sans particule, *an* dans le second. — Ou bien, le premier membre sans particule, *ne* dans le second. D'où les quatre formes :

1) *Quaero utrum verum an falsum sit.*
2) *Quaero verumne an falsum sit.*
3) *Quaero verum an falsum sit.*
4) *Quaero verum falsumne sit.*

La troisième forme et rarement la quatrième s'emploient lorsque les interrogations sont courtes et fortement opposées l'une à l'autre.

1) *Permultum interest, utrum perturbatione aliqua animi an consulto fiat iniuria* (Cic., *De off.*, I, 8, 27), « Il importe beaucoup de distinguer si une injustice vient de quelque trouble soudain de l'âme, ou si elle est préméditée ». — 2) *Quaeritur virtus suamne propter dignitatem an propter fructus aliquos expetatur* (Cic., *de Orat.*, III, 29, 112), « On demande si la vertu doit être recherchée pour elle-même ou pour quelques avantages qu'elle procure ». — 3) *Deliberabatur de Avarico, incendi placeret, an defendi* (Caes., *B. G.*, VII, 15, 3), « On délibérait au sujet d'Avaricum pour savoir si on la brûlerait ou si on la défendrait ». — 4) *In incerto erat, vicissent victine essent* (Liv., V, 28, 5), « On ne savait s'ils étaient vainqueurs ou vaincus ». *Perturbantur Germani, copiasne adversus hostem ducere an castra defendere an fuga salutem petere praestaret* (Caes., *B. G.*, IV, 14, 2), « Les Germains ne savaient, dans leur trouble, s'ils devaient sortir au devant de l'ennemi, défendre le camp, ou chercher leur salut dans la fuite ».

Remarque 3. Au lieu de *ne — an* on trouve quelquefois *ne — ne*, rare et poétique. *Qui teneant oras, hominesne feraene, quaerere constituit* (Verg., *Aen.*, I, 308), « Il prend la résolution de chercher qui habite ces rivages, si ce sont des hommes ou des animaux sauvages ».

Remarque 4. « Ou non » dans la double interrogation indirecte se dit, comme dans la directe, *an non* ou *necne*. Cependant, on met plutôt *an non* dans la



directe, *necne* dans l'indirecte. *Demus beneficium, necne, in nostra potestate est* (Cic., *De off.*, I, 15, 48), « Il dépend de nous d'accorder un bienfait ou non ». *Parthi transierint necne, praeter te video dubitare neminem* (Cic., *ad Fam.*, II, 17, 3), « Je ne vois plus que vous pour douter si les Parthes ont passé ou non ». *Quaeritur, Corinthiis bellum indicamus annon* (Cic., *de Inv.*, I, 12, 17), « On demande si nous déclarons la guerre aux Corinthiens ou non ».

Quelques remarques sur *an*. §241

1. *An* (rar. *anne*), « ou peut-être », dans les interrogations directes simples, sert souvent à les rattacher à ce qui précède pour le compléter et le fortifier; son emploi est alors elliptique, et il faut souvent sous-entendre la première interrogation avec *utrum*.

Quasi non necesse sit, quod isto modo pronunties, id aut esse aut non esse. An tu dialecticis ne imbutus quidem es? (*Tusc.*, I, 7, 14), « Comme s'il ne fallait pas nécessairement que ce que vous énoncez ainsi soit ou ne soit pas. N'avez-vous donc pas la plus légère teinture de dialectique? » (c'est comme s'il y avait : *Utrum ita esse credis..., an tu...*). Si la proposition qui commence par *an* n'était pas interrogative, elle serait causale coordonnée avec *enim*, *nam* : *Tu enim dialecticis imbutus es. Quis neget omnes leves, omnes cupidos, omnes denique improbos esse servos? An ille mihi liber, cui mulier imperat?* (Cic., *Parad.*, V, 2, 36), « Qui pourrait nier que tous les hommes légers, tous ceux qui sont adonnés aux passions, tous les méchants enfin soient esclaves? Est-ce donc, en effet, un homme libre, celui à qui commande une femme? » (Dans *quis neget* il y a l'affirmation sous forme interrogative : *Nonne omnes leves... servi sunt, an* etc.)

Remarque 1. L'interrogation avec *an* étant purement oratoire, c'est-à-dire, une interrogation qui a le sens négatif et n'attend pas de réponse, il faut employer dans ces sortes de propositions les pronoms et adverbes qui se mettent d'ailleurs avec une négation : *quisquam*, *ullus*, *unquam*, etc. *An quisquam putat? An putas quemquam esse qui*, etc. — Pour renforcer l'interrogation on ajoute *vero* : *an vero*.

Remarque 2. Quelquefois, après une interrogation générale, *an* ajoute, sous la forme d'une nouvelle interrogation, soit la réponse, soit une conjecture (et *an* prend quelquefois la signification de *nonne*). *Quid dicis? an bello fugitivorum Siciliam virtute tua liberatam?* (*Verr.*, V, 2, 5), « Que dis-tu? Que par ta valeur la Sicile a été délivrée de la guerre des esclaves? »

Remarque 3. A une proposition interrogative introduite par *an* (*an vero*) on en coordonne quelquefois une deuxième, asyndétiquement, pour faire ressortir davantage l'opposition et le contraste. (Argumentatio e contrario.) *An Scythes Anacharsis potuit pro nihilo pecuniam ducere : nostrates philosophi non pote-*

runt? (Cic., *Tusc.*, V, 32, 104), « Comment? Le Scythe Anacharsis a pu mépriser l'argent comme une chose sans valeur, et nos philosophes ne le pourront pas? »

Remarque 4. Cet emploi oratoire de *an* se trouve surtout dans Cicéron et Quintilien.

2. *An* dans les propositions interrogatives indirectes a toujours dans la bonne prose le sens de « si ne pas », et se rapproche beaucoup de l'affirmation, surtout après *haud scio (nescio)*, *dubito*, *dubium est*, *incertum est*. Ainsi *haud scio an hoc verum sit* signifie : « Cela pourrait bien être vrai »; *haud scio an non verum sit*, « peut-être cela n'est-il pas vrai ». *Quae fuit unquam in ullo homine tanta constantia? Constantiam dico? nescio an melius patientiam possim dicere* (Cic., *pro Lig.*, 9, 26), « Dans quel homme vit-on jamais une si grande constance? Je dis constance : je ne sais trop si je ne pourrais pas dire plus exactement une si grande patience ». *Dubito an Venusiam tendam et ibi exspectem de legionibus* (Cic., *ad Att.*, XVI, 5, 3), « Je ne sais si je ne ferais pas bien d'aller à Venouse, et là d'attendre des nouvelles des légions ». *Moriendum certe est, et id incertum, an eo ipso die* (Cic., *Cato mai.*, 20, 74), « Il faut mourir, et peut-être bien aujourd'hui même ».

Remarque 5. Si la proposition qui dépend de *haud scio*, *dubito*, etc., *an* est négative, on met en latin dans cette même proposition les négations proprement dites *non*, *nemo*, *nullus*, *nihil*, etc., et l'on exprime ainsi le doute sur la réalité d'une chose. *Atque haud scio an ne opus quidem sit, nihil unquam deesse amicis* (Cic., *Lael.*, 14, 51), « Et je ne sais pas trop s'il est à souhaiter que nos amis n'aient jamais besoin de nous ».

Remarque 6. Quelquefois ces expressions sont sans verbe et jouent le rôle d'adverbes, « peut-être, bien ». *Contigit tibi quod haud scio an nemini* (Cic., *ad Fam.*, IX, 14, 7), « Il t'est arrivé ce qui n'est peut-être arrivé à personne ». *Haud scio an unquam*, « peut-être jamais ».

§ 242 1. La réponse affirmative après les interrogations directes simples se fait :

a) Par la répétition du mot sur lequel porte l'interrogation. *Dasne aut manere animos post mortem aut morte ipsa interire? — Do vero* (Cic., *Tusc.*, I, 11, 25), « Accordes-tu que les âmes ou subsistent après la mort ou sont anéanties par la mort même? — Je l'accorde ».

b) Par *ita; ita est; ita vero est*, « oui, c'est cela ».

c) Par *vero* (ordinairement précédé d'un pronom : *ego vero; ille vero*); *etiam*, *sane*, *sane quidem*, « sans doute, en vérité, vraiment ».



2. La réponse négative se fait :

a) Par *non* avec la répétition du mot accentué dans l'interrogation. *Solusne venisti? — Non solus*, « es-tu venu seul? — Non ».

b) Par *non ita*.

c) Par *minime*, *minime vero*, *nihil minus*, « en aucune façon ».

3. Une réponse rectificative (non, au contraire, non, mais plutôt) s'introduit par *immo*, *immo vero*. *Causa igitur non bona est? — Immo optima* (Cic., *ad Att.*, IX, 7, 4), « La cause n'est donc pas bonne? — Au contraire, elle est excellente ».

Remarques sur le mode de l'interrogation indirecte. §243

1. Tout ce qui précède a trait surtout à la forme même des propositions, au sens et à l'emploi des particules interrogatives. Revenons maintenant aux propositions interrogatives subordonnées ou interrogations indirectes, pour ajouter quelques observations sur le mode qui leur convient.

Comme nous l'avons dit déjà, le verbe de la proposition interrogative subordonnée se met toujours au subjonctif, quel que soit le mot interrogatif par lequel elle est introduite.

2. Quelquefois une interrogation, qui pourrait être selon toute apparence considérée comme indirecte et devrait avoir par conséquent son verbe au subjonctif, est en réalité directe et doit être traitée comme telle. C'est que, dans cette construction, c'est la proposition secondaire, c'est-à-dire, interrogative, qui renferme l'idée importante et préoccupe surtout celui qui parle. La proposition régissante rentre au second plan et perd toute influence sur la proposition secondaire, qui prend la valeur et le rôle d'une proposition indépendante. Les expressions qui sont dans la proposition principale : *dic*, *dic mihi*, *loquere*, *cedo*, *responde*, *vide*, *rogo*, *quaeso*, etc., ne servent qu'à annoncer le désir de celui qui interroge. *Dic, quaeso : Num te illa terrent, triceps Cerberus, Cocyti fremitus, travectio Acherontis?* (Cic., *Tusc.*, I, 5, 10), « Dis-moi, je te prie : Est-ce que toutes ces fables t'effrayent, Cerbère aux trois têtes, le bruit du Cocyte, le passage de l'Achéron? » *Sin discedit, quid nobis agendum est? Nescio* (Cic., *ad Att.*, VII, 12, 2), « S'il se retire, que nous reste-t-il à faire? Je ne sais ».

3. Même dans les interrogations réellement indirectes, les

poètes anciens (Plaute et Térence) mettent l'indicatif. *Tu, pater, plus scis, quid opus facto est* (Ter., *Adelph.*, V, 7, 39). *Non potest dici, quam indignum facinus fecisti et malum* (Plaut., *Mostel.*, 459), « On ne peut dire quelle indigne, quelle méchante action tu as faite là ».

4. Les expressions composées de *nescio* et d'un mot interrogatif, *nescio quis*, *nescio quid*, *nescio quomodo*, etc., de même que *mirum quantum*, *nimium quantum*, ne sont souvent que des parenthèses exprimant une idée unique et ne constituent pas une interrogation : *nescio quis* = *aliquis* ou *quidam*, *nescio quomodo* = *incerto quodam modo*, *nimium quantum* = *plurimum*, etc. La proposition reste donc à l'indicatif, ou plutôt ces mots n'exercent aucune influence sur le verbe. *Minime assentior iis, qui istam nescio quam indolentiam magnopere laudant* (Cic., *Tusc.*, III, 6, 12), « Je ne suis nullement de l'avis de ceux qui font un grand éloge de cette sorte d'indolence ». *Sed nescio quomodo inhaeret in mentibus quasi saeculorum quoddam augurium futurorum* (Cic., *Tusc.*, I, 15, 33), « Il y a, dans les âmes, je ne sais comment ni pourquoi, comme un pressentiment des siècles à venir ». La plupart du temps, dans ces sortes de propositions, le subjonctif exprimerait justement le contraire.

5. Il faut bien prendre garde de confondre les propositions interrogatives avec les propositions relatives qui ont quelque ressemblance avec elles. Devant les propositions relatives on peut toujours suppléer un démonstratif auquel elles se rapportent, tandis que les propositions interrogatives viennent toujours d'une interrogation directe. Ainsi Cic., *pro Rosc. Am.*, 30, 83, *Quaeramus ibi maleficium, ubi et est et inveniri potest*, l'indicatif est bien le mode qu'il faut : il n'y a pas d'interrogation. L'idée est celle-ci : Le crime est le fait, non de Roscius, mais de Titus : c'est là où il est qu'il faut le chercher.

Remarque 6. Quelquefois, là où en français l'objet de l'interrogation ou d'une communication est exprimé par un substantif déterminé par une proposition relative, on met en latin, dans la bonne prose, une interrogation indirecte, p. ex. : « Qui ne connaît l'orage qui alors se déchaîna sur la république? » deviendra en latin : *Quae fuerit in re publica tempestas illa, quis nescit?* (Cic., *pro Plancio*, 35, 86), au lieu de : « quis nescit *tempestatem illam, quae fuit* in r. p? »

Chapitre XX.

De la concordance des temps (Consecutio temporum) dans les propositions subordonnées subjonctives.

Remarque préliminaire. — La théorie de la concordance des temps se confond, en réalité, avec la théorie même de l'emploi du subjonctif, et elle ne peut être bien comprise dans son ensemble et d'une manière complète que lorsqu'on a étudié la suite des règles particulières qui régissent l'emploi du subjonctif dans les propositions subordonnées. C'est pour cette raison que nous plaçons ici les règles de la concordance. Nous les diviserons en règles générales et en règles particulières. § 244

I. RÈGLES GÉNÉRALES.

Les temps du subjonctif dans la proposition subordonnée doivent correspondre aux temps de la proposition principale, d'où la règle générale :

1) Si le verbe de la proposition principale est au présent ou au parfait présent, ou à l'un des deux futurs, le verbe de la proposition subordonnée est au présent, au parfait ou au futur (1), c'est-à-dire, qu'à un temps principal de la proposition principale doit correspondre un temps principal de la proposition subordonnée.

2) Si le verbe de la proposition principale est à l'imparfait, au parfait historique (aoriste) ou au plus-que-parfait, le verbe de la proposition subordonnée est aussi à l'imparfait ou au plus-que-parfait, c'est-à-dire, qu'à un temps historique correspond un temps historique.

Donc :

1) *Audio* (*audivi*)
Audiam
Audivero } quid *facias*, quid *feceris*, quid *facturus sis* ;

(1) Rappelons ici que le futur du subjonctif est une périphrase composée du participe futur en *urus* avec *sim*, *essem*, *fuissem*. Elle n'existe ni pour les verbes qui n'ont pas de supin, ni pour le passif. On emploie alors un équivalent : — *urus sim* devient *futurum sit ut*, — *urus essem* = *futurum esset ut*.



2) *Audivi* / *Audiebam* / *Audiveram* } quid *faceres*, quid *fecisses*, quid *facturus esses.*

§ 245 D'où les cas particuliers suivants :

A. A un **temps principal** (présent, parfait présent, futur et futur antérieur) correspond :

a) Le **présent**, si l'action de la proposition subordonnée se passe **en même temps** que celle de la proposition principale;

b) Le **parfait**, si l'action de la proposition subordonnée est **antérieure** à celle de la proposition principale;

c) Le **futur périphrasé présent** (—*urus sim*), si l'action de la proposition subordonnée est **à venir par** rapport à celle de la principale.

B. A un **temps secondaire ou historique** (imparfait, parfait historique, plus-que-parfait) correspond :

a) L'**imparfait**, si l'action de la proposition subordonnée s'est faite ou se faisait **en même temps** que celle de la proposition principale ;

b) Le **plus-que-parfait**, si l'action de la proposition subordonnée a été faite **avant** celle de la proposition principale;

c) Le futur **périphrasé imparfait** (— *urus essem*), si l'action de la proposition subordonnée **était encore à faire** quand avait lieu celle de la proposition principale.

Exemples :

A. a) *Quid* **est**, *Catilina, quod te iam in hac urbe delectare* ***possit***, *in qua nemo* **est** *extra istam coniurationem perditorum hominum, qui te non* ***metuat***, *nemo, qui non* ***oderit***? (Cic., *Cat.*, I, 6, 13), « Qu'y a-t-il donc dans cette ville, ô Catilina, qui puisse désormais te charmer et te retenir? En dehors de cette bande d'hommes perdus qui sont tes complices, il n'est personne qui ne te haïsse et ne te redoute ». *Num quae tempestas* ***impendeat*** *vates melius* ***coniciet*** *quam gubernator?* (Cic., *de Divin.*, II, 5, 12), « Est-ce qu'un devin saura mieux qu'un pilote prévoir la tempête ? » *Morati melius erimus, cum* ***didicerimus***, *quae natura* ***desideret*** (Cic., *De fin.*, I, 19, 63), « Nous serons mieux réglés dans notre conduite, lorsque nous serons parvenus à savoir bien ce que la nature désire ».

b) *Epicurus dicit omnium rerum, quas ad beate vivendum sapientia comparaverit, nihil esse maius amicitia* (id., *ibid.*, I, 20, 65), « Epicure dit que de tous les biens que la sagesse a pu acquérir pour rendre la vie heureuse, il n'en est pas de plus grand que l'amitié ». *Quamobrem non debueris credere, pauca dicam* (id., *ad Fam.*, III, 10, 7), « Je vous dirai deux mots seulement sur les raisons que vous aviez de ne pas croire ».

c) *Agamemno non dubitat, quin brevi sit Troia peritura* (Cic., *Cato mai.*, 10, 31), « Agamemnon ne doute pas que Troie ne doive bientôt périr ».

B. a) *Reperiebantur nonnulli, qui nihil laudarent nisi quod se imitari posse confiderent* (Cic., *Tusc.*, II, 1, 3), « Il s'en trouvait quelques-uns qui ne louaient que ce qu'ils croyaient pouvoir imiter ».

b) *Unum illud extimescebam, ne quid turpiter facerem vel iam fecissem* (Cic., *ad Att.*, IX, 7, 1), « Ma seule crainte était de faire ou d'avoir fait déjà quelque chose qui fût indigne de moi ».

c) *Non dubitabat Minucius, quin Verres illo die rem quaesiturus non esset* (Cic., *Verr.*, II, 29, 72), « Minucius ne doutait pas que Verrès ne jugerait pas l'affaire ce jour-là ». *Lentulus aliquanto post quaesivit a Gallis, quid sibi esset cum iis, quamobrem domum suam venissent* (Cic., *Cat.*, III, 5 11), « Peu de temps après, Lentulus demanda aux Gaulois ce qu'il y avait de commun entre eux et lui, pourquoi ils étaient venus chez lui ».

Remarque 1. Après le parfait présent, on met, d'après la règle, le présent ou le parfait du subjonctif, lorsque ce parfait peut réellement se changer en un présent, comme p. ex., *novi = scio*, *oblitus sum = nescio*, *constitui = certo scio*, etc. — Cependant on met l'imparfait, le plus-que-parfait du subjonctif ou le futur avec *essem*, lorsque celui qui parle a dans l'esprit l'intention qui précédait l'action maintenant accomplie, ou les différentes phases de cette action, quand elles sont indiquées par ex. par *diu*, *multum*, *saepe* et autres expressions semblables. *Haec propterea de me dixi, ut mihi ignosceres* (quand je disais cela, j'avais l'intention de me faire pardonner). *Hanc perfectam philosophiam semper iudicavi, quae de maximis quaestionibus copiose posset ornateque dicere; in quam exercitationem ita nos studiose dedimus, ut iam etiam scholas Graecorum more habere auderemus* (Cic., *Tusc.*, I, 4, 7), « J'ai toujours pensé que la philosophie ne pouvait être parfaite qu'autant qu'elle traitait les questions sublimes amplement, et avec toutes les grâces du langage. Je me suis essayé avec ardeur dans ce genre, et le résultat est tel que j'ose même tenir des conférences philosophiques, à la manière des Grecs ». *Homines sunt hac lege generati, qui tuerentur illum globum* (Cic., *de Rep.*, VI, 15, 15),



« Les hommes ont été créés pour être les gardiens fidèles de ce globe ». Le parfait, dans ce cas, redevient un passé historique dans lequel domine l'idée du passé.

Remarque 2. Le futur du subjonctif s'exprime souvent d'autre manière que par la conjugaison périphrasée avec *sim*, *essem*, *fuissem* :

a) Lorsque le futur est déjà suffisamment indiqué d'autre part, par un autre futur, p. ex., on met, au lieu du futur simple, le présent ou l'imparfait du subjonctif, et au lieu du futur antérieur, le parfait ou le plus-que-parfait du subjonctif. *Affirmo tibi, hoc si mihi contingat (contigerit), magnopere me gavisurum.* (Nous avons vu §§ 167 et 227, R. 4, que *si* se construit avec le futur). Le futur est ici inutile, parce que la proposition conditionnelle est intimement liée avec la proposition complétive infinitive, qui est elle-même au futur; l'idée de futur qui est dans *gavisurum* entraîne l'idée de futur pour *contingat*. *Ad eum* (Caesarem) *legati venerunt, qui se ea, quae imperasset, facturos pollicerentur* (Caes., *B. G.*, IV, 22, 1), « Des députés vinrent trouver César et lui promirent de faire tout ce qu'il voudrait ». *De eorum audacia tum me dicturum pollicitus sum, cum Erucii crimina diluissem* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 28, 78). *Promitto me rem facturum, ubi primum ad te venerim.*

On voit que le futur est suppléé par une autre forme, au lieu d'être exprimé par la périphrase *urus sim*, etc., surtout dans les propositions secondaires subordonnées à une proposition infinitive au futur.

b) Lorsque le verbe de la proposition subordonnée devrait être au futur, parce que le rapport du futur n'est pas exprimé d'autre part, et que ce verbe n'a pas de futur du subjonctif (dans les verbes qui n'ont pas de supin et au passif), on emploie la périphrase *futurum sit* (*esset*) *ut* : *Non dubito quin futurum sit ut huius te rei paeniteat. Non dubito quin futurum esset ut..... paeniteret. Non dubito quin futurum sit ut Pompeius a Caesare vincatur.* Cf. § 264.

§ 246 Dans les propositions consécutives (voy. § 216), le temps de la proposition subordonnée est complètement indépendant de celui de la proposition principale. En effet, dans ces propositions introduites par *ut*, *ut non*, *qui*, *quin*, « que, de sorte que », on met toujours le temps qu'il faudrait mettre si l'on énonçait la chose dont il s'agit par une proposition principale. On énonce le fait de la proposition subordonnée simplement comme un fait historique particulier, sans se préoccuper du moment de l'action principale; en d'autres termes, on considère l'effet, le résultat en lui-même, sans se préoccuper du moment où agissait la cause qui l'a produit.

Verres Siciliam per triennium ita vexavit ac perdidit, ut ea restitui in antiquum statum nullo modo possit (Cic., *Verr. Act.* I, 4, 12), « Verrès a pendant trois ans tellement pressuré et ruiné la Sicile qu'elle ne saurait d'aucune façon être

rétablie dans son ancien état » (Cic. dirait dans une proposition indépendante : *Sicilia restitui non potest* », d'où le présent du subjonctif *possit*). *Ardebat Hortensius cupiditate dicendi sic, ut in nullo unquam flagrantius studium viderim* (Cic., *Brut.*, 88, 302), « Hortensius était si passionné pour l'éloquence que je n'ai jamais vu personne animé d'un zèle plus ardent ». (Cic. aurait dit, si les deux propositions étaient indépendantes : *Ardebat Hortensius cupiditate dicendi; in nullo unquam..... vidi*, d'où le parfait du subjonctif *viderim*.) *Aemilius Paulus tantum in aerarium pecuniae invexit, ut unius imperatoris praeda finem attulerit tributorum* (Cic., *De off.*, II, 22, 76), « Paul-Emile fit entrer tant d'argent dans le trésor public que le butin fait par un seul général a mis fin aux tributs » (*invexit... atque ita... attulit*).

Remarque 1. Il faut bien se garder de mettre dans les propositions consécutives un imparfait du subjonctif après un présent, ou un plus-que-parfait du subjonctif après un temps passé.

Remarque 2. Dans une proposition consécutive, on met le plus-que-parfait du subjonctif seulement dans les deux cas suivants :

a) Après un imparfait, lorsque le verbe de la proposition subordonnée indique une action déjà accomplie avant que celle de la proposition principale ne commençât à se faire. *Tanta opibus Etruria erat, ut totam terram fama nominis sui implesset* (Liv., I, 2, 5), « L'Etrurie était si riche et si puissante, qu'elle avait rempli toute la terre de sa renommée » (elle avait déjà rempli la terre de sa renommée quand elle était encore puissante). — b) Après un plus-que-parfait, lorsque la proposition subordonnée, ainsi que la proposition dont elle dépend, exprime une action antérieure à l'action principale. *Atticus, cum tanta prosperitate usus esset valetudinis, ut annos triginta medicina non eguisset, nanctus est morbum* (Nep., *Att.*, 21, 1), « Atticus, après avoir joui d'une si parfaite santé, que pendant trente ans il n'eut jamais besoin de la médecine, tomba enfin malade ».

II. QUELQUES RÈGLES PARTICULIÈRES.

1. Quand une proposition subordonnée au subjonctif dépend d'une autre proposition déjà subordonnée au subjonctif, c'est le temps du verbe de la première subordonnée qui détermine le temps du verbe de la seconde. En d'autres termes, on considère la première proposition subordonnée comme une proposition principale (ce qu'elle est, en réalité, par rapport à la seconde qui en dépend), et l'on applique les règles précédentes. § 247

Nescio quidnam causae sit, cur ad me nullas litteras des.



Nescio quidnam causae sit, cur ad me nullas litteras dederis.

Nescio quidnam causae fuerit, cur ad me nullas litteras dares.

Nesciebam quidnam causae esset, cur ad me nullas litteras dares.

Nesciebam quidnam causae esset, cur ad me nullas litteras dedisses.

Nesciebam quidnam causae fuisset, cur ad me nullas litteras dares.

2. Si une proposition subordonnée au subjonctif se rattache à une proposition infinitive au présent ou au futur, le temps de son verbe se règle d'après celui de la proposition principale; si au contraire la proposition subordonnée dépend d'un infinitif parfait, on met généralement son verbe à un temps secondaire du subjonctif (imparfait ou plus-que-parfait) d'après la règle générale B (§ 245).

Negat Aristides quicquam utile esse (quicquam se facturum) quod cum honestate pugnet.

Negabat A. quicquam, etc...... *quod cum honestate pugnaret.*

Negat (negabat) Aristides se quicquam commisisse, quod cum honestate pugnaret.

Satis mihi multa verba fecisse videor, quare esset hoc bellum necessarium (Cic., *pro leg. Man.*, 10, 27), « J'ai expliqué assez longuement, je pense, les raisons qui rendent cette guerre nécessaire ».

Remarque 1. Dans une proposition consécutive ou relative, on peut mettre aussi, outre ces deux temps, le parfait.

3. Si la proposition subordonnée au subjonctif se rattache à un participe ou à un adjectif participe ou même un substantif, à un supin ou à un gérondif, son verbe prend le temps voulu par le temps de la proposition principale. En d'autres termes, il faut voir quel est le temps représenté par le participe, l'adjectif, le supin ou le gérondif: or ce temps est nécessairement le même que celui de la proposition principale.

Difficile dictu est, quanto opere conciliet animos comitas affabilitasque sermonis (c-à-d., *nemo facile dicet* ou *dicat*) (Cic., *De off.*, II, 14, 48), « Il est difficile de dire combien la politesse et l'affabilité du discours est propre à gagner les



cœurs ». *Miserunt Delphos* **consultum**, *quidnam* **facerent** *de rebus suis* (c.-à-d., *et consuluerunt*) (Nep. *Them.*, 2, 6), « Ils envoyèrent consulter l'oracle de Delphes sur ce qu'ils devaient faire ». *Itaque eo*, *quale* **sit**, *breviter* **constituto**, *accedam ad omnia tua* (c.-à-d., *cum constitutum erit* (parf. prés.) (Cic., *De fin.*, II, 14, 44), « Je vais donc établir d'abord en peu de mots ce que c'est que l'honnête, puis je viendrai à tous vos arguments ». **Constitit** *rex*, **incertus**, *quantum* **esset** *hostium* (c.-à-d., *nam dubitabat*) (Liv., XLII, 57, 8), « Le roi s'arrêta, n'étant pas fixé sur le nombre des ennemis ». *Explicavi sententiam meam et eo quidem* **consilio**, *tuum consilium ut* **cognoscerem** (c.-à-d., *et optabam*) (Cic., *De fin.*, I, 21, 72), « J'ai expliqué tout au long ma pensée, et cela dans le dessein de connaître ton avis ».

4. Après un **présent historique**, on peut mettre dans la proposition subordonnée, soit l'**imparfait** et le **plus-que-parfait** du subjonctif, puisque ce présent a la valeur d'un parfait, soit le **présent** et le **parfait**, en considérant le présent historique comme un présent réel.

Tum demum Liscus **proponit** *esse nonnullos*, *quorum auctoritas apud plebem plurimam* **valeat**, *qui privati plus* **possint** *quam ipsi magistratus* (Caes., *B. G.*, I, 17, 1), « Alors enfin Liscus met en avant qu'il y a quelques personnages dont l'autorité est toute puissante auprès du simple peuple, particuliers plus puissants que les magistrats eux-mêmes ». *Pompeius*, **ne** *duobus* **circumcluderetur** *exercitibus*, *ex eo loco* **discedit** (Caes., *B. C.*, III, 30, 7), « Pompée, craignant d'être enveloppé par les deux armées, quitte cette position ».

On trouve même les deux constructions confondues dans la même phrase : *Helvetii legatos ad Caesarem* **mittunt**, *qui* **dicerent**, *sibi esse in animo iter per provinciam facere*, *propterea quod aliud iter nullum* **haberent**; *rogare*, *ut eius voluntate id sibi* **liceat** (Caes., *B. G.*, I, 7, 3), « Les Helvétiens envoient à César des députés pour lui dire qu'ils ont l'intention de passer par la province, attendu qu'ils n'ont pas d'autre route; ils lui demandent de pouvoir le faire avec son consentement ».

Remarque 2. On met de la même manière et pour la même raison l'**imparfait du subjonctif** après un **présent** de l'indicatif qui a en quelque sorte le sens d'un parfait, surtout quand on cite ou qu'on rapporte l'opinion d'anciens écrivains, la doctrine d'un philosophe ou d'une école (cf. § 162, c.). *Chrysippus* **disputat**, *aethera esse eum, quem homines Iovem* **appel-**

larent (Cic., *de Nat. Deor.*, I, 15, 40), « Chrysippe soutient que l'éther est ce que l'on appelait Jupiter ». — Mais l'infinitif historique, qui tient toujours lieu d'un imparfait (cf. § 164, 3, et R. 3) demande dans la proposition subordonnée un imparfait ou un plus-que-parfait. *Capito illum acuere, hos fallere; illum identidem monere, ut caveret, his spem falsam ostendere* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 38, 110), « Capito excite celui-ci, trompe celui-là; il avertit le premier de se tenir sur ses gardes; il abuse les autres par de fausses espérances ».

Remarque 3. Sur le changement que subit le présent historique ou le parfait avec *dum*, *postquam*, etc., dans une proposition subordonnée dans le style indirect, voy. § 168, R. 4.

5. Le présent de la proposition principale n'exerce aucune influence sur les propositions qui seraient elles-mêmes à l'imparfait du subjonctif, surtout au subjonctif dubitatif, lors même qu'elles ne seraient pas subordonnées. *Quaero ex te, cur C. Cornelium non defenderem*, « pourquoi je n'aurais pas dû défendre C. Cornélius ». Comme proposition principale on aurait « *cur non defenderem?* »

Remarque 4. Sur les propositions conditionnelles *irreales*, voy. § 265.

Chapitre XXI.

Syntaxe des noms verbaux. — L'infinitif.

§ 248 L'infinitif est la forme substantive du verbe. Il exprime simplement l'idée abstraite de l'action ou de l'état, sans indication accessoire de personne, de nombre ni de temps. C'est une sorte de substantif verbal, mais qui conserve, plus que les substantifs verbaux proprement dits, sa nature verbale à plusieurs égards. Ainsi : a) il a des formes différentes pour exprimer les temps et les voix; b) il ne se construit pas avec un génitif objectif, comme les adjectifs verbaux, mais avec le même cas que les autres formes du verbe (ainsi *scriptio tragoediae*, mais *scribere tragoedias*) ; c) l'idée marquée par l'infinitif ne peut se qualifier que par un adverbe (*assidue scribere*).

Il résulte de la nature substantive de l'infinitif, qu'il peut être, comme un substantif neutre, employé comme sujet et attribut ou comme complément d'une proposition, sans perdre sa nature verbale.

A. Infinitif sujet.

§ 249 L'infinitif (présent et parfait) s'emploie comme sujet grammatical :

1) Avec *est* (*erat*, *fuit*, etc.), accompagné d'un nom attributif (adjectif ou substantif). *Dulce et decorum est pro patria mori* (Hor., *Carm.*, III, 2, 13), « Il est beau et doux de mourir pour la patrie ». *Vivere ipsum turpe est nobis* (Cic., *ad Att.*, XIII, 28, 2), « La vie elle-même est une honte pour nous ».

2) Avec les verbes impersonnels, comme *piget*, *pudet*, *paenitet*, *taedet* (cf. § 83, R. 1); *decet*, *dedecet* (cf. § 22, 2); *opus est*, *necesse est*, *oportet*; *delectat*, *iuvat*; *placet*, *videtur mihi* (= *placet*), *displicet*; *libet*, *licet*; *interest*, *refert*; *nihil attinet*, *quid attinet?*

Visum est mihi de senectute aliquid ad te scribere (Cic., *Cato mai.*, 1, 2), « J'ai cru devoir t'écrire quelque chose sur la vieillesse ». *Pudet me haec fateri*, « j'ai honte d'avouer cela ».

Remarque 1. Quand le sujet est un infinitif, l'attribut peut être un autre infinitif avec *est*, p. ex. : *docto homini vivere est cogitare* (Cic., *Tusc.*, V, 38, 111), « pour un homme instruit, vivre c'est penser ». *Impune quaelibet facere, id est regem esse* (Sall., *Iug.*, 31, 26), « Faire impunément tout ce qui plaît, cela s'appelle être roi ».

Remarque 2. D'autres verbes que les impersonnels ou *sum* ne prennent pas volontiers un infinitif comme sujet, et Cicéron est à peine resté sur les limites de la correction en disant : *Invidere non cadit in sapientem* (*Tusc.*, III, 10, 21), « L'envie n'est point le fait d'un sage ».

Remarque 3. Un certain nombre des impersonnels mentionnés admettent d'autres constructions, entre autres : *oportet*, *necesse est* (voy. infrà § 257 et R. 1). Sur *opus est*, voy. §§ 57. 257. 295; sur *interest* et *refert*, voy. § 82, 4, e. Sur *licet*, voy. § 43, b, et infrà § 257, R. 3. Ajoutez que avec *licet* on met aussi bien l'infinitif passif que l'actif.

Si l'infinitif sujet n'est pas seul, mais est une périphrase com- § 250
posée de l'infinitif du verbe *sum* ou des verbes assimilés (sans sujet) et d'un nom attributif (adjectif ou substantif), ce nom attributif se met à l'accusatif, parce qu'il s'accorde avec le sujet général sous-entendu *aliquem*.

Mario consulem fieri valde utile videbatur (Cic., *De off.*, III, 20, 81), « Marius pensait qu'il était très avantageux d'être consul ». *Non esse cupidum pecunia est*; *non esse emacem vectigal est*; *contentum vero suis rebus esse maximae sunt certissimaeque divitiae* (Cic., *Parad.*, VI, 3, 51), « Ne pas avoir de passions, c'est de l'argent comptant; ne pas aimer la dépense est un beau revenu; être content de ce que l'on a, c'est la plus grande et la plus solide richesse ».

B. Infinitif complément.

§ 251 L'infinitif sert de complément à l'accusatif aux verbes qui tiennent de la nature de l'auxiliaire, en ce sens qu'ils n'ont pas par eux-mêmes un sens complet, mais se rapportent à une autre action faite par le même sujet, action qui complète l'idée qu'ils expriment. Ces verbes, dont la plupart se construisent aussi en français avec l'infinitif, sont ceux qui signifient :

« Pouvoir » : *possum*, *queo*, *nequeo* (poét. *valeo*);

« Vouloir, désirer, souhaiter » : *volo*, *nolo*, *malo*, *cupio*, *concupisco*, *expeto*, *gestio*, *aveo*; *opto*, *exopto*.

« Devoir » : *debeo*.

« Chercher à, s'efforcer de » : *studeo*, *contendo*, *conor*;

« Oser » : *audeo*;

« Hésiter » : *cunctor*, *moror*;

« Hésiter, se faire scrupule » : *dubito*, *gravor*, *vereor*;

« Commencer » : *incipio*, *instituo*, *coepi*;

« Continuer » : *pergo*, *persevero*;

« Cesser » : *desino*, *desisto*, *intermitto*, *omitto*, *supersedeo*;

« Se hâter » : *festino*, *maturo*, *propero*;

« Négliger » : *neglego*;

« Songer à, être résolu à » : *cogito*, *meditor*, *paro*;

« Avoir coutume » : *soleo*, *consuevi*;

« S'habituer » : *assuesco*, *consuesco*, *assuefio*;

« Apprendre » : *disco*; « savoir » : *scio*; etc.

Avec ces verbes, le nom attributif (subst. ou adj.), qui serait au nominatif avec un *verbum finitum*, se met aussi au nominatif avec l'infinitif, parce qu'il se rapporte au sujet commun des deux verbes, qui est au nominatif.

Vincere scis, Hannibal, victoria uti nescis (Liv., XXII. 51, 4), « Tu sais vaincre, Hannibal, mais tu ne sais pas user de la victoire ». *Antium me recipere cogito* (Cic., *ad Att.*, II, 9, 4), « Je songe à me retirer à Antium ». *Aelius Stoicus esse voluit, orator autem* (s.-ent. *esse*) *nec studuit unquam, nec fuit* (Cic., *Brut.*, 56, 206), « Aelius voulut être stoïcien; quant à devenir orateur, il n'y travailla point, et de fait, il ne le fut jamais ». *Cives Romani omnia perpeti parati erant* (Caes., *B. C.*, III, 9, 5), « Les citoyens romains étaient disposés à tout souffrir ». *Veretur quicquam aut facere aut loqui, quod parum virile videatur* (Cic., *De fin.*, II, 14, 47), « Il craint de rien faire ou de rien dire qui

paraisse indigne d'un homme ». *Caesar timebat tantae magnitudinis flumini exercitum obicere* (Caes., *B. C.*, I, 64, 4), « César hésitait à exposer son armée à un courant si rapide ». Cf. § 208, R. 2.

Remarque 1. Avec un infinitif passif, *desino* et *coepi* se mettent aussi au passif par attraction, surtout le parfait et les temps qui en dérivent, *desitus sum*, *coeptus sum*, *eram*, etc. *Lapides in murum iaci coepti sunt* (Caes., *B. G.*, II, 6, 2), « On commença à lancer des pierres contre la muraille ». *Pugnari coeptum est* (au neutre), « le combat commença ». *Veteres orationes a plerisque legi sunt desitae* (Cic., *Brut.*, 32, 123), « La plupart cessent de lire les discours des anciens ».

Remarque 2. Comme *cogito* « je songe à », *statuo* « je décide », les expressions qui ont un sens analogue, comme *habeo in animo*, *mihi in animo est*, *consilium cepi* ou *inii*, *animum induco*, « je me propose de, je me dispose à », se construisent aussi avec l'infinitif. *Tu animum poteris inducere contra haec dicere?* (Cic., *de Divin.*, I, 13, 22), « Pourras-tu te résoudre à parler contre cela? » — *Valeo* dans la prose classique signifie « être assez fort pour faire quelque chose », et se construit avec le gérondif avec *ad*; avec l'infinitif, il ne se trouve que chez les poètes et dans la prose depuis Tite-Live.

Remarque 3. *Habeo* avec l'infinitif correspond au grec ἔχω avec l'infinitif et se trouve surtout dans Cicéron avec les infinitifs *dicere*, *docere*, *scribere*, *polliceri*. *Quid habes igitur dicere de Gaditano foedere eius modi?* (*pro Balb.*, 14, 33) « Pouvez-vous rien dire de tel du traité de Cadix? » *De re publica nihil habeo ad te scribere* (*ad Att.*, II, 22, 6), « Je n'ai rien à vous écrire sur la république ».

Remarque 4. Les verbes signifiant « vouloir » et « souhaiter » (*volo*, *nolo*, *malo*, *cupio*, *studeo*, etc.) prennent aussi, au lieu de l'infinitif simple, l'accusatif avec l'infinitif, même le sujet des deux verbes restant le même; ce sujet se répète alors par le pronom de la même personne à l'accusatif. Cela a lieu surtout avec *esse* ou un infinitif passif : *Sapientem civem me et esse et numerari volo* (Cic., *ad Fam.*, I, 9, 18), « Je veux être et passer pour un citoyen sage ». Cette construction fait mieux ressortir l'objet du désir qui est alors conçu séparément et en lui-même. — Elle est obligatoire, quand le sujet des deux verbes n'est pas le même (voy. infra § 254).

Remarque 5. Un certain nombre de verbes transitifs prennent, outre l'infinitif, un accusatif qui est à la fois complément du verbe et sujet de l'infinitif. *Suevi... equos eodem remanere vestigio assuefecerunt* (Caes., *B. G.*, IV, 2, 3), « Les Suèves ont habitué leurs chevaux à rester immobiles et sans bouger de place ». *Miltiades plerasque insulas, quae barbaros adiuverant, ad officium redire coegit* (Nep., *Milt.*, 7, 1), « Miltiade força la plupart des îles qui avaient secondé les barbares à rentrer dans le devoir ». — De même les verbes « empêcher, défendre ». *Num ignobilitas sapientem beatum esse prohibebit?* (Cic., *Tusc.*, V, 36, 103), « Est-ce qu'une condition obscure est pour le sage un obstacle au bonheur? »

Remarque 6. Les poètes et aussi les prosateurs depuis Tite-Live construisent avec l'infinitif un grand nombre d'adjectifs qui, en prose, demandent une autre



construction; p. ex.: *cedere nescius; cantare peritus*; avec *aptus, idoneus, utilis,* au lieu de *ad* et le gérondif; au lieu de *ut* avec le subjonctif ou de *ad* et le gérondif ou du supin en *um* pour marquer le but, l'intention (*infinitivus consilii*) : *Proteus omne pecus egit altos visere montes* (Hor., *Carm.*, I, 2, 7), « Protée mena son troupeau voir les hautes montagnes » (au lieu de *ut viseret*). — Enfin on trouve aussi l'infinitif au lieu de *ut* et le subjonctif, qui est l'usage de la bonne prose, après les verbes qui signifient : « faire, faire en sorte, prier, demander, exciter, exhorter, conseiller, ordonner, permettre », etc. *Nati coram me cernere letum fecisti* (Verg., *Aen.*, II, 538 sq.), « Tu m'as condamné à voir de mes yeux la mort de mon fils ». *Domo prohibere me postulas?* (Plaut., *Amph.*, 361), « Tu veux m'empêcher d'entrer chez nous? » *Hortari* avec l'infinitif, même dans Cicéron. *Hic iam galbaneos suadebo incendere odores* (Verg., *Geo.*, IV, 264), « Je conseille alors de faire brûler du galbanum », etc.

C. Accusatif avec l'infinitif (*accusativus cum infinitivo*) ou proposition infinitive.

§ 252 L'infinitif avec un sujet à l'accusatif présente la proposition comme une idée qui est l'objet d'une énonciation ou d'un jugement. C'est ce qu'on appelle la proposition infinitive ou l'accusatif avec l'infinitif (*accusativus cum infinitivo*). Cette proposition, de même que l'infinitif seul, est traitée comme un substantif et peut servir soit de sujet, soit de complément à une autre proposition. Dans cette phrase : « il est probable que le père reviendra bientôt », la proposition « que le père, etc. » est sujet; c'est comme si je disais : « le retour prochain du père est probable ». Dans la phrase : « j'apprends que la bataille est perdue », la proposition « que la bataille, etc. » est complément : c'est comme si je disais : « j'apprends la perte de la bataille ».

§ 253 1° L'accusatif avec l'infinitif ou proposition infinitive s'emploie comme complément après les verbes qui expriment la connaissance, l'opinion ou la déclaration que quelque chose est ou arrive (*verba sentiendi et declarandi*); la proposition infinitive exprime l'objet de la pensée ou de la déclaration (1).

(1) Ces propositions doivent être rangées naturellement parmi les propositions complétives, comme les interrogations indirectes. Elles sont complétives au premier chef, puisqu'elles se rattachent à la proposition régissante directement et sans l'intermédiaire d'une conjonction, absolument comme un substantif neutre. C'est également pour ne pas diviser la question de l'infinitif que nous avons reporté ici l'étude de ces propositions.

Ces verbes sont, entre autres :

Verba sentiendi : *sentio ; animadverto*, *audio*, *video; accipio*, *comperio ; cognosco*, *intellego ; cogito ; arbitror*, *censeo*, *credo*, *iudico*, *opinor*, *puto; spero*, *suspicor ; scio*, *nescio*, *ignoro; memini*, *recordor*, *obliviscor*, etc.

Verba declarandi : *dico*, *nego* (« je dis que ne pas »), *affirmo*, *respondeo*, *scribo ; fateor*, *declaro*, *demonstro*, *significo ; narro*, *trado* (*memoriae trado* ou *prodo)*, *certiorem facio*, *nuntio; doceo*, *ostendo ; promitto*, *polliceor*, *minor*, etc.

Lapidum conflictu atque tritu elici ignem videmus (Cic., *De nat. Deor.*, II, 9, 25), « Nous voyons que le feu jaillit de deux pierres frappées et frottées l'une contre l'autre ». *Qui se commoverit, sentiet in hac urbe esse consules vigilantes, esse egregios magistratus* (Cic., *Cat.*, II, 12, 27), « Quiconque remuera s'apercevra qu'il y a dans cette ville des consuls vigilants et d'excellents magistrats ». *Orpheum poetam docet Aristoteles nunquam fuisse* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 38, 107), « Aristote enseigne que le poète Orphée n'a jamais existé ». *Deiotarus tuum hostem esse duxit suum* (Cic., *pro Deiot.*, 5, 14), « Déjotarus a pensé que ton ennemi était le sien »

Remarque 1. Quand les *verba declarandi* ne constatent pas simplement que telle chose arrive ou est arrivée, que quelqu'un fait quelque chose, mais signifient que quelqu'un doit faire quelque chose, ou que quelque chose doit arriver, ils cessent d'être *verba declarandi :* ils expriment le désir, la volonté qu'a le sujet que l'action de la proposition complétive s'accomplisse ou non, et cette proposition, qui devient une proposition finale, s'introduit par *ut*, *ne* et se met au subjonctif (voy. § 206, d, e).

Discipulos moneo, ut praeceptores suos non minus quam ipsa studia ament (Quintil., II, 9, 1), « J'engage les disciples à aimer leurs maîtres autant que leurs études mêmes ». *Deliberantibus Pythia respondit, ut moenibus ligneis se munirent* (Nep., *Them.*, 3, 6), « La Pythie répondit à ceux qui la consultaient qu'ils devaient se protéger par des murailles de bois ».

De même avec les *verba sentiendi*, surtout *censeo*, quand il a le sens de « être d'avis qu'il faut faire telle chose, voter pour qu'une chose se fasse ». *Censebat, ut Pompeius proficisceretur* (Caes., *B. C.*, 1, 2, 3), « Il était d'avis (il voulait) que Pompée partît ». Si le verbe qui dépend de *censeo* est au passif, on met l'accusatif avec l'infinitif présent passif, ou mieux le gérondif : *Captivos reddendos* (s.-ent. *esse*) *in senatu non censuit* (Cic., *De off.*, 1, 13, 39), « Il soutint dans le sénat que l'on ne devait point rendre les prisonniers ».

Remarque 2. *Audio te mihi maledicere* signifie : « j'apprends (par d'autres) que tu dis du mal de moi » ; *audivi te mihi maledicentem*, ou *audivi cum maledіceres*, « je t'ai entendu (de mes propres oreilles) dire du mal de moi ». De



même après les verbes *video, cerno, adspicio, conspicio,* on met le participe présent, quand on veut marquer l'état ou la situation où l'on voit, où l'on trouve la personne sujet de la seconde proposition. *Vidi pueros magno studio ludentes,* « j'ai vu les enfants occupés à jouer, au moment où ils jouaient ». Mais il faut conserver l'infinitif, si c'est l'action même du verbe qui est en question : *Vidi pueros ludere,* « J'ai vu que les enfants jouaient » (au lieu de faire autre chose). La phrase suivante de Tite-Live fera bien comprendre cette différence. Horace se retourne et voit les Curiaces qui le suivaient à de grands intervalles; il voit la situation (participe présent) : *Respiciens videt magnis intervallis sequentes.* Mais ce qu'il remarque surtout avec joie, c'est le fait que le premier n'est pas loin de lui (infinitif) : *unum haud procul ab sese abesse* (Liv., I, 25, 8). Cf. § 219, R. 2.

Remarque 3. Il faut remarquer que les verbes « espérer, promettre, menacer » se construisent en français avec un simple infinitif présent, quand le sujet des deux propositions est le même, p. ex. : « j'espère vous voir », « il promit de partir », etc., mais qu'en latin ils se construisent avec un accusatif et un infinitif futur ou une périphrase, *fore ut* (cf. § 259, 264, 3). *Promisit se venturum; spero me te visurum; minantur se abituros.*

Remarque 4. Quelquefois des verbes qui n'expriment pas une opinion ou une énonciation prennent ce sens et renferment en eux un *verbum declarandi* qu'ils invitent à suppléer, p. ex. : *mitto,* « je fais dire à quelqu'un par un message »; *defendo,* « je soutiens »; *purgo,* « je donne pour excuse, je dis pour ma justification que »; *interpretor,* « je donne pour explication ». *Fabius ad collegam mittit, altero exercitu opus esse, qui Campanis opponatur* (Liv., XXIV, 19, 3). « Fabius fit dire à son collègue qu'on avait besoin de son armée pour l'opposer aux Campaniens ». *Quod nemo nisi improbus fecit, id Verres aliorum exemplo se fecisse defendat?* (Cic., *Verr*, III, 90, 211), « Verrès invoquera l'exemple des autres pour s'excuser d'avoir fait ce que les méchants seuls ont pu faire ! »

Remarque 5. Le contenu d'une proposition infinitive est quelquefois indiqué, annoncé d'avance par un pronom neutre, *id, illud,* ou par *sic, ita. Illud negare non potes, te de re iudicata iudicasse* (Cic., *Verr.*, II, 33, 81), « Tu ne peux nier ceci (à savoir), que tu aies jugé une affaire déjà jugée ». De même avec le pronom relatif *quod : Quod quom audivisset adulescens filius, negotium exhiberi patri, accurrisse Romam dicitur* (Cic., *De off.*, III, 31, 112), « Le jeune homme ayant appris (ceci, à savoir) que son père allait être poursuivi en justice, accourut à Rome ».

Remarque 6. Une autre manière d'annoncer la proposition infinitive, c'est de prendre son sujet ou son complément, de l'adjoindre au verbe principal par la préposition *de*, et de le répéter ensuite dans la proposition infinitive au moyen d'un pronom démonstratif ou personnel. *De Africano vel iurare possum non illum iracundia tum inflammatum fuisse* (Cic., *Tusc.*, IV, 22, 50), « Pour Scipion l'Africain, je jurerais que la colère ne le transportait point ». Cf. en français : « On dit de ce jeune homme qu'il se conduit mal ».

Remarque 7. La proposition infinitive peut dépendre aussi d'un substantif qui exprime une opinion et qui a la valeur d'un *verbum declarandi vel sentiendi. Illa opinio, Crassum non doctissimum, Antonium plane indoctum*



fuisse (Cic., *de Orat.*, II, 2, 7), « Cette opinion (qu'on a) que Crassus n'était pas très savant et qu'Antoine était tout à fait ignorant ». Et de même après un pronom : *Posidonius graviter et copiose de hoc ipso* (= *de hac ipsa sententia*), *nihil esse bonum, nisi quod honestum esset, cubans disputavit* (Cic., *Tusc.*, II, 25, 61), « Posidonius, dans son lit, discourut gravement et avec abondance sur ce principe même : qu'il n'y a rien de bon que ce qui est honnête ».

Remarque 8. Après *exspecto*, on attendrait l'accusatif avec l'infinitif, mais cette construction est rare. On met ordinairement *dum* avec le subjonctif, si c'est l'idée de temps qui est dans le verbe, *ut* avec le subjonctif, si c'est l'idée de la volonté ou du désir. *Exspectas fortasse, dum dicat* (Cic., *Tusc.*, II, 7, 17), « Vous attendez peut-être qu'il dise ». *Nolite exspectare, dum obeam omnes oratione mea civitates* (Cic., *Verr.*, II, 51, 125), « N'attendez pas que je parcoure toutes les villes ». *Nisi forte exspectatis, ut illa diluam, quae de rebus commenticiis adiecit* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 29, 82), « Vous n'attendez pas, je pense, que je réfute ce qu'il lui a plu d'avancer au sujet de choses chimériques ».

2° L'accusatif avec l'infinitif s'emploie aussi ordinairement comme complément des verbes qui expriment une volonté, une tolérance, une permission (*verba voluntatis*), quand le sujet de la proposition complétive est autre que celui de ces verbes. Ces verbes sont, p. ex., *volo*, *nolo*, *malo*, *cupio*, *opto*, *studeo*, *postulo*, *placet; sino*, *patior ; iubeo*, *impero*, *veto*, *prohibeo*. §254

Corpora iuvenum firmari labore voluerunt (Cic., *Tusc.*, II, 16, 36), « Ils ont voulu que les corps des jeunes gens fussent fortifiés par le travail ». *Tibi favemus, te tua virtute frui cupimus* (Cic., *Brut.*, 97, 331), « Nous te sommes favorables, nous désirons que tu jouisses de ta vertu ». *Senatui placet, Cassium Syriam obtinere* (Cic., *Phil.*, XI, 12, 30), « Le sénat ordonne que Cassius occupe la Syrie ». *Nullos honores mihi... decerni sino* (Cic., *ad Att.*, V, 21, 7), « Je ne me laisse décerner aucun honneur ». *Verres hominem corripi ac suspendi iussit* (Cic., *Verr.*, III, 23, 57), « Verrès fit saisir et pendre cet homme ». *Dilectum haberi prohibebo* (Liv., IV. 2, 13), « Je défendrai qu'on lève des troupes ». *Non hunc in vincula duci, non ad mortem rapi, non summo supplicio mactari imperabis?* (Cic., *Cat.*, I, 11, 27), « Ne le feras-tu pas mettre en prison, traîner à la mort? Ne le feras-tu pas mourir du dernier supplice? »

Remarque 1. *Volo*, *nolo*, etc., avec l'infinitif seul, quand le sujet reste le même ; voy. § 251 et R. 4.

Remarque 2. *Volo hoc fieri* signifie : « je désire que cette chose se fasse » ; *volo hoc factum esse*, ou simplement *factum volo*, « je veux que cela ait été fait »



(l'ordre est plus précis). Cf. *hoc factum oportuit*, § 257, R. 1. Construction fréquente surtout dans Cicéron, Plaute et Térence.

Remarque 3. Avec *iubeo* et *veto*, si la personne à laquelle on ordonne ou on défend de faire quelque chose est nommée, on met l'accusatif avec l'infinitif actif; et l'accusatif, comme dans *cogo*, *prohibeo te fugere* (cf. § 251, R. 6), est un simple accusatif complément. *Iubet nos Pythius Apollo noscere nosmet ipsos* (Cic., *De fin.*, V, 16, 44), « Apollon Pythien nous prescrit de nous connaître nous-mêmes ». — Mais si la personne à qui on ordonne ou défend n'est pas nommée, on met l'accusatif avec l'infinitif passif, et c'est la proposition infinitive ou *accusativus cum infinitivo*. Ainsi « César ordonna de construire un pont » devient « César ordonna qu'un pont fût construit » : *Caesar iussit pontem fieri*. Si, au contraire, c'est la personne qui ordonne ou qui défend qui n'est point désignée, on a une nouvelle expression passive, le nominatif avec l'infinitif : *iubeor, vetor hoc facere*, « on m'ordonne, je reçois l'ordre, on me défend de faire cela »; et si avec *iubeor*, *vetor* la personne qui reçoit l'ordre n'est pas nommée, on met l'infinitif passif. *Iussus es renuntiari consul* (Cic., *Phil.*, II, 32, 79), « Ordre a été donné de te proclamer consul ». *In lautumias Syracusanas, si qui publice custodiendi sunt, deduci imperantur* (Cic., *Verr.*, V, 27, 68), « Ceux dont l'Etat doit s'assurer, on les fait conduire dans les carrières de Syracuse ».

Avec *iubeo* et *veto* on met cependant l'infinitif actif, même quand la personne à qui on ordonne ou défend n'est pas désignée, lorsque la classe de gens à qui l'ordre est donné est connue d'ailleurs, p. ex., quand un général donne un ordre à ses soldats, ou lorsque le sujet est indéterminé (*on*), comme dans les lois et les maximes. *Hesiodus eadem mensura reddere iubet, qua acceperis, aut etiam cumulatiore, si possis* (Cic., *Brut.*, 4, 15), « Hésiode veut qu'on rende mesure pour mesure, ou même plus si on peut ». *Receptui canere iussit* (Liv., XXIX, 7, 6), « Il fit sonner la retraite » (s.-ent. *tubicines*). — *Iubeo ut* ne se trouve guère qu'en parlant des plébiscites, dans le sens de « décréter, décider ». *Populus iussit ut quaestores statuas demoliendas locarent* (Cic., *Verr.*, II, 67, 161), « Le peuple décréta que les questeurs missent en adjudication la démolition des statues ». *Veto ne* est une construction poétique, cf. Hor., *Sat.*, II, 3, 187.

Remarque 4. Sur *impero* et *prohibeo* avec l'accusatif avec l'infinitif, voy. § 206, R. 2, et §§ 207, R. 251, R. 6.

Remarque 5. Les verbes *sino* et *patior*, quand la personne à qui on laisse faire quelque chose n'est pas désignée, prennent aussi, comme *iubeo* et *veto*, l'infinitif passif. *Sino* se construit aussi personnellement avec le *nominativus cum infinitivo* : *non sinor hoc facere*, « on ne me laisse pas faire cela ».

§ 255 3° Après les verbes « résoudre », *statuo*, *constituo*, *decerno*, qui, lorsque le sujet de la proposition complétive est le même, se mettent avec l'infinitif (plus rar. avec *ut* ou *ne*), et qui, lorsque le sujet de la proposition complétive est différent, prennent *ut* ou *ne*, on peut aussi mettre comme complément l'*accusativus cum infi-*



nitivo gerundivi (1), p. ex., au lieu de dire : *id non facere statuerat*, on peut dire : *id statuerat non esse faciendum* ; au lieu de : *constitueram ut Arpinati manerem*, on dit : *mihi Arpinati manendum esse.*

4° On met l'accusatif avec l'infinitif avec les verbes de sentiment (*verba affectuum*), c'est-à-dire, qui expriment un sentiment (de satisfaction, de mécontentement ou d'étonnement) ou la manifestation de ce sentiment : *gaudeo*, *laetor*, *glorior*, *queror*, *miror*, *admiror*. §256

Nihil magis me sollicitabat, quam non me, quae ridenda essent, ridere tecum (Cic., *ad Fam.*, II, 12, 1), « Rien ne me tourmentait plus que de ne point rire avec vous, si quelque chose prêtait à rire ». *Minime miramur te tuis praeclaris operibus laetari* (Cic., *ad Fam.*, I, 7, 7), « Nous ne nous étonnons point que tu sois satisfait des belles choses que tu as faites ».

Quand ces verbes sont suivis de *quod* (cf. § 213), c'est qu'on exprime un fait qui est considéré comme le motif, la cause du sentiment. *Laetor, quod Petilius incolumis vivit in urbe* (Hor., *Sat.*, I, 4, 98), « Je me réjouis que Pétilius vive sain et sauf à Rome ».

La construction infinitive est nécessaire, quand le fait n'est pas réel, mais simplement allégué par le sujet de la proposition principale. *Virtutes noli vereri ne expostulent et querantur se esse relictas* (Cic., *Tusc.*, V, 5, 14), « Ne craignez pas que les vertus se plaignent d'avoir été abandonnées ».

L'accusatif avec l'infinitif est employé comme proposition complétive sujet : §257

a) Quand une action est caractérisée en général par le verbe *sum* et un attribut qui est le neutre d'un adjectif ou un substantif, comme :

Aequum, *par*, *iustum est*, « il est juste » ;

Apertum, *manifestum*, *perspicuum est*, « il est clair, évident » ;

Credibile, *verum*, *veri simile*, *consentaneum est*, « il est croyable, vrai, vraisemblable, naturel » ;

Facile, *difficile est*, « il est facile, difficile » ;

(1) *Infinitivus gerundivi*. On appelle ainsi le gérondif adjectif (en *-ndus*) avec le verbe *esse*, p. ex. : *amandum esse*, « devoir être aimé », forme que nos grammaires appellent à tort infinitif futur passif.

Honestum, *pulchrum*, *turpe*, *indignum est*, « il est beau, honteux, révoltant »;

Fas, *nefas*, *facinus*, *scelus est*, « c'est un crime, une impiété, etc. » ;

Fama, *opinio*, *spes est*, « le bruit court, on croit, on espère » ;

Necesse est, *opus est*, etc.

b) Après les impersonnels, comme *apparet*, « il est clair, il saute aux yeux »; *constat*, « il est constant, avéré »; *conducit*, *expedit*, *prodest*, « il est avantageux, utile »; *convenit*, « il convient »; *placet*, *displicet*, « il plaît, déplaît »; *oportet*, « il faut »; *interest*, *refert*, « il importe ».

c) Après le passif impersonnel des *verba sentiendi* et *declarandi*, comme *intellegitur*, *perspicitur*, *nuntiatum est*, etc. Cf. § 258 et R. 2 et 3.

Avec ces verbes et ces expressions impersonnels, l'accusatif avec l'infinitif est bien le sujet grammatical; mais au point de vue logique, on doit considérer l'accusatif avec l'infinitif comme un complément et les expressions impersonnelles comme des verbes qui se construisent avec la proposition infinitive.

Accusatores multos esse in civitate utile est, ut metu contineatur audacia (Cic., *pro Rosc. Am.*, 20, 55), « Il est avantageux qu'il y ait dans un Etat beaucoup d'accusateurs, pour que l'audace soit contenue par la crainte ». *Omnibus bonis expedit, salvam esse rempublicam* (Cic., *Phil.*, XIII, 8, 16), « Tous les bons citoyens ont intérêt à la conservation de la république ». *Magna laus est et grata hominibus, unum hominem elaborare in ea scientia, quae sit multis profutura* (Cic., *pro Mur.*, 9, 19), « Il mérite de grands éloges et une profonde reconnaissance, l'homme qui, seul, se consacre tout entier à des études qui doivent profiter à beaucoup d'autres ». *Traditum est Homerum fuisse caecum* (Cic., *Tusc.*, V, 39, 114), « La tradition rapporte qu'Homère était aveugle ». *Philonem existimandum est disertum fuisse* (Cic., *de Orat.*, I, 14, 62), « Il faut croire que Philon était éloquent ».

Remarque 1. Après *necesse est*, *oportet*, on met souvent le subjonctif sans *ut*; mais s'ils sont eux-mêmes à l'infinitif, ils sont presque toujours suivis de l'infinitif. Quand on ne dit pas qui doit faire quelque chose, on met le simple infinitif. *Ex malis eligere oportet minima* (Cic., *De off.*, III, 1, 3), « Entre les maux il faut choisir les moindres ». Ou encore on met l'accusatif et l'infinitif passif : *hoc fieri oportet* (Cic., *ad Att.*, XIII, 25, 1). — Au lieu de : *hoc iam pridem factum esse oportuit*, on dit aussi : *hoc — factum oportuit*. — Avec

necesse est, on met aussi le datif avec l'infinitif, pour faire ressortir la personne pour qui la nécessité existe : *homini necesse est mori* (Cic., *de Fat.*, 9, 17).

Remarque 2. Après *interest, refert*, on met aussi *ut* et *ne*. Voy. § 82, 4, e. — Sur la construction de *opus est*, voy. § 57.

Remarque 3. Avec *licet* et le datif de la personne, le nom attributif se met ordinairement au datif, par attraction, rarement à l'accusatif, cf. § 43, b. Seulement si avec *licet* il n'y a pas de personne spécialement désignée, le nom attributif se met toujours à l'accusatif d'après § 250. *Medios esse iam non licebit* (Cic., *ad Att.*, X, 8, 4), « Il ne nous sera plus permis de rester neutres ». *Haec praescripta servantem licet magnifice animoseque vivere* (Cic., *De off.*, I, 26, 92), « Celui qui observera ces préceptes pourra vivre avec magnificence et fierté ».

Remarque 4. Après les expressions impersonnelles composées d'un adjectif neutre, on met aussi *ut* au lieu de l'accusatif avec l'infinitif, lorsqu'on exprime que le fait existe ou que quelque chose doit se faire, un précepte, un ordre; ainsi *iustum est ut = iure fit ut; verum est, verisimile est, ut*, etc. *Non est verisimile, ut Chrysogonus horum servorum litteras adamarit aut humanitatem* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 41, 121), « Il n'est point vraisemblable que Chrysogonus se soit épris de la littérature et de l'urbanité de ces esclaves ».

De même que *iubeo, veto, sino* (voy. § 254, R. 3), on construit § 258 aussi au passif personnel avec le *nominativus cum infinitivo* les verbes dire, annoncer, penser, croire, juger, paraître. Au lieu de dire, p. ex. : *Dicitur patrem venisse* (il est dit, on dit que le père est venu), on emploie la tournure personnelle, c'est-à-dire, on fait du sujet de la proposition infinitive le sujet (au nominatif) du verbe régisseur, que l'on fait suivre de l'infinitif pour compléter l'idée et la proposition. Tout ce qui s'ajoute à l'infinitif comme attribut se met au nominatif d'après le § 251. Donc « on dit que Démosthène lisait et relisait Platon avec ardeur » devient en latin : « Démosthène est dit avoir lu, etc. ». *Demosthenes dicitur lectitavisse Platonem studiose* (Cic., *Brut.*, 31, 121). *Oppugnata domus Caesaris per multas noctis horas nuntiabatur* (Cic., *pro Mil.*, 24, 66), « On annonçait que la maison de César avait été assiégée pendant plusieurs heures de la nuit ». *Regnante Tarquinio Superbo in Italiam Pythagoras venisse reperitur* (Cic., *de Rep.*, II, 15, 28), « On trouve que Pythagore vint en Italie sous le règne de Tarquin le Superbe » (1).

Cependant, avec les verbes dire et penser, dans les temps composés formés du participe parfait et du verbe *sum*, et avec le

(1) Cette construction met beaucoup plus d'unité dans la phrase et semble intéresser davantage à la personne dont il est question.

gérondif construit avec *sum*, on emploie ordinairement la forme impersonnelle : *traditum est*, *nuntiatum est*, *putandum*, *existimandum est*. *Traditum est Homerum fuisse caecum* (Cic., *Tusc.*, V, 39, 114), « La tradition nous représente Homère comme aveugle ». *Ubi tyrannus est, ibi dicendum est plane nullam esse rempublicam* (Cic., *de Rep.*, III, 31, 43), « Là où il y a un tyran, on doit dire que la chose publique n'existe pas ». — Cependant les verbes « croire, penser », admettent aussi la construction personnelle au gérondif. — Après *nuntiatur* et un datif, la construction régulière est l'accusatif avec l'infinitif. — *Dicitur* prend l'*accusativus cum infinitivo* : a) dans le sens de « on prétend », ordinairement avec un adverbe : *vere dicitur*; b) quand il exprime l'assertion précise d'un écrivain : *Eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum est, initium capit a flumine Rhodano* (Caes., *B. G.*, I, 1, 5), « La partie habitée, comme nous l'avons dit, par les Gaulois, commence au Rhône ».

Remarque 2. *Videtur* impersonnel = *placet*; d'où *visum est senatui* avec l'infinitif simple, p. ex. : *mittere legatos*, avec l'*accusativus cum infinitivo*, p. ex. : *legatos mitti*, ou *ut*, p. ex. : *ut legati mitterentur*. — *Mihi videor* avec un infinitif correspond au français « je crois », suivi d'un infinitif, le sujet des deux verbes restant le même. *Recte atque ordine fecisse mihi videor*, « je crois avoir bien agi ». — Même dans une observation intercalée avec *ut* (comme il semble), *videor* se construit presque toujours personnellement : *Philargyrus tuus omnia fidelissimo animo, ut mihi quidem visus est, narravit* (Cic., *ad Fam.*, VI, 1, 6), « Ton esclave Philargyre m'a tout conté très sincèrement, à ce qu'il m'a semblé ».

Remarque 3. La forme personnelle s'emploie aussi quelquefois au lieu de la forme impersonnelle avec le passif de certains verbes qui ont une signification analogue à celle de dire, penser, comme *scribor, demonstror, audior, intellegor*, etc. *Bibulus nondum audiebatur esse in Syria* (Cic., *ad Att.*, V, 18, 1), « On n'entendait pas dire encore que Bibulus fût en Syrie ». *Ex hoc dii beati esse intelleguntur* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 38, 106), « On comprend par là que les dieux sont heureux ». — Quelques verbes actifs intransitifs se construisent de la même manière, parce qu'ils ont une signification passive. *Membra nobis ita data sunt, ut ad quandam rationem vivendi data esse appareant* (Cic., *De fin.*, III, 7, 23), « Si les membres nous ont été donnés, il parait évident qu'ils nous ont été donnés pour certaines fonctions de la vie ». *Quae praeiudicia de eo facta esse constarent* (id., *pro Cluent.*, 37, 184), « Le jugement anticipé que l'on savait avoir été porté contre lui ».

Remarque 4. Quand l'indication d'un discours et d'une opinion étrangère est commencée de cette manière par le personnel *dicitur, videtur*, et continuée par plusieurs propositions infinitives, on emploie dans celles-ci l'*accusativus cum infinitivo* (oratio obliqua, voy. § 266). *Ad Themistoclem quidam doctus*

homo accessisse dicitur, eique artem memoriae pollicitus esse se traditurum; cum ille quaesisset, quidnam illa ars efficere posset, dixisse illum doctorem, ut omnia meminisset (Cic., *De orat.*, II, 74, 299), « On dit qu'un savant homme vint trouver Thémistocle et lui promit de lui enseigner l'art de la mémoire. Thémistocle lui ayant demandé ce que cet art pouvait produire, ce savant lui répondit qu'il donnait le moyen de se souvenir de tout ». *Peregrina res traditur eo anno facta : Vulturnum, Etruscorum urbem, ab Samnitibus captam* (Liv., IV, 37, 1), « On rapporte à cette année un évènement, étranger aux Romains, la prise de Vulturne par les Samnites ».

Observations générales sur l'emploi de l'accusatif avec l'infinitif.

Quand le sujet d'une proposition infinitive est un pronom per- §259
sonnel ou réfléchi qui se rapporte au sujet du verbe principal (*dico me esse, dicit se esse*), il arrive quelquefois qu'avec les verbes *declarandi* ou *sentiendi* on omette ce pronom. *Cum id nescire Mago diceret* (= *se nescire*) (Liv., XXIII, 13, 1), « Comme Magon disait ne pas le savoir ». Cette omission est fréquente surtout chez les historiens avec l'infinitif futur actif, auquel cas *esse* est généralement sous-entendu. *Alco precibus aliquid moturum ratus, transiit ad Hannibalem* (= *se moturum esse*) (Liv., XXI, 12, 4), « Alcon, persuadé qu'il obtiendrait quelque chose par les prières, se rendit auprès d'Hannibal ».

Mais cette omission doit être considérée comme une irrégularité. Elle est rare dans Cicéron (*pro Rosc. Am.*, 22, 61) : *Confitere huc ea spe venisse*, « avoue que tu es venu ici dans cet espoir »; cf. *pro Mur.*, 3, 7. Notons surtout qu'avec les verbes « croire, prétendre, espérer, promettre, menacer », qui en français sont suivis du simple infinitif, quand le sujet des deux verbes est le même, il faut toujours mettre l'*accusativus cum infinitivo*, c'est-à-dire, répéter le sujet par l'accusatif d'un pronom personnel correspondant. Avec les verbes « espérer, promettre, menacer », il faut mettre l'infinitif futur ou la périphrase par *fore ut*.

Eandem me salutem a te accepisse putavi quam ille (Cic., *ad Att.*, IX, 11 A, 3), « Je suis d'avis que j'ai reçu de vous le même bienfait que lui, celui d'être sauvé par vous ». *Plerique amicos eos potissimum diligunt, ex quibus sperant se maximum fructum esse capturos* (Cic., *Lael.*, 21, 79), « La plupart des hommes, dans le choix de leurs amis, n'envisagent que le profit qu'ils espèrent en tirer ».

Remarque. Dans la langue poétique, non seulement on supprime l'accusatif du pronom sujet de l'infinitif, mais on met, par attraction, le nom attributif qui s'y rapporte au nominatif. *Dissimulare sperasti tantum posse nefas tacitusque mea decedere terra?* (Verg., *Aen.*, IV, 305, sq.), « As-tu donc espéré pouvoir me cacher un tel forfait et quitter mes Etats en secret? » (En prose, il faudrait : *Sperasti... te posse... tacitumque decedere*). Cf. Antoine, *De Casuum syntaxi Verg.*, p. 28.

§ 260 Quand le verbe de la proposition infinitive a un complément et que le sujet et le complément de la proposition infinitive se trouvent être ainsi tous deux à l'accusatif, d'où résulte une équivoque, on change la construction active en passive ; p. ex. : « Les Romains croyaient que Pompée avait vaincu César », ne peut se construire en latin que de la manière suivante : *Romani putabant Caesarem a Pompeio victum esse. Ne fando quidem auditum est, crocodilem aut ibim aut felem violatum* (esse) *ab Aegyptio* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 29, 82), « Il est inouï qu'un Egyptien ait blessé un crocodille, un ibis, un chat ».

Remarque. Les oracles emploient à dessein ces équivoques : *Aio te, Aeacida, Romanos vincere posse* (Cic., *De divin.*, II, 56, 116).

§ 261 Lorsque, dans la construction de la proposition infinitive, deux sujets sont comparés par le comparatif avec *quam* ou par les corrélatifs *idem — qui*, *tantus — quantus*, *ut — ita*, et ont le même verbe à l'infinitif, qui n'est exprimé qu'une fois au lieu d'être répété avec le second sujet, ce second sujet se met aussi à l'accusatif par attraction. De cette manière la proposition principale et la secondaire sont plus étroitement unies et comme fondues en une seule.

Platonem ferunt de animorum aeternitate sensisse idem, quod Pythagoram (s.-ent. sensisse ferunt) (Cic., *Tusc.*, I, 17, 39), « On dit que Platon avait sur l'éternité des âmes les mêmes idées que Pythagore ». *Te suspicor iisdem rebus, quibus me ipsum, interdum gravius commoveri* (Cic., *Cato mai.*, 1, 1), « Il est des choses dont j'imagine que vous êtes encore plus affligé que moi » (au lieu de : quibus ego ipse commoveor).

Mais quand le verbe principal, d'où dépend la proposition infinitive, ne s'applique pas également au second membre du discours, le verbe de celui-ci reprend son indépendance et se sous-entend à un mode personnel, par conséquent son sujet se met au nominatif. *Eandem me salutem a te accepisse putavi quam ille* (s.-ent. *accepit*, et non *illum accepisse putavi*) (Cic., *ad Att.*, IX,

11 A, 3), « Il me semble que vous m'avez sauvé la vie tout comme à lui ».

Infinitif d'exclamation. — Quelquefois on trouve l'accusatif avec l'infinitif, sans qu'il soit régi par une autre proposition, pour exprimer l'étonnement ou la plainte à propos d'un fait ou d'un état. De même que l'accusatif après les exclamations : *heu! me infelicem!* l'accusatif avec l'infinitif doit être considéré ici comme le complément d'un verbe sous-entendu, comme « est-il possible, n'est-il pas étrange? » etc., Ordinairement on ajoute la particule interrogative *ne* (doute, interrogation). *Me miserum! Te, ista virtute, fide, probitate, in tantas aerumnas propter me incidisse!* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 1, 1), « Malheureux que je suis! Faut-il que, avec ta vertu, ta probité, ta fidélité, tu sois tombé à cause de moi dans cet abîme de maux! » *Mene incepto desistere victam!* (Verg., *Aen.*, I, 37), « Faut-il que vaincue je renonce à mon entreprise? » *Non mihi licere meam me rem solum... loqui atque cogitare!* (Plaut., *Cas.*, I, 1, 1), « Comment! Il ne m'est pas permis d'être seul un instant pour dire un mot et penser à mes affaires? » *Sicine mihi esse os oblitum?* (id., *Curc.*, 590), « Il m'aura donc barbouillé la face de toutes les couleurs? » (c.-à-d., trompé). §262

De l'emploi des trois infinitifs dans la construction de l'*accusativus cum infinitivo*.

A l'infinitif il y a trois temps principaux, comme à l'indicatif : le présent, le parfait et le futur. §263

1. L'infinitif présent (*infinitivus actionis infectae*) exprime une action qui a lieu simultanément avec l'action de la proposition principale, et il s'emploie, non seulement pour marquer le présent, mais aussi, après un passé, pour marquer l'imparfait, p. ex. : *credo eum scribere*, « je crois qu'il écrit »; *credebam eum scribere*, « je croyais qu'il écrivait ».

2. L'infinitif parfait (*infinitivus actionis perfectae*) exprime une action qui a précédé celle de la proposition principale, et il se met :

a) Après un présent, pour rendre le passé défini ou indéfini français ou l'imparfait du récit historique, p. ex. : *credo eum scripsisse*, « je crois qu'il a écrit, qu'il a fini

d'écrire » (parfait avec sens du présent) ou : « je crois qu'il écrivit » (parf. historique).

b) Après un passé, pour rendre le plus-que-parfait français, p. ex. : *credebam eum scripsisse*, « je croyais qu'il avait écrit ».

Remarque 1. Au passif, il peut être quelquefois nécessaire de distinguer à l'infinitif l'action qui se fait dans le passé (le commencement ou la durée = imparfait) de l'action qui est accomplie, achevée (plus-que-parfait et parfait). En ce cas on exprime la durée par le participe parfait passif avec *esse*, et l'achèvement par ce même participe avec *fuisse*. *Apud Platonem est, omnem morem Lacedaemoniorum inflammatum esse cupiditate vincendi* (style direct : *omnis mos Lac. inflammatus erat*) (Cic., *De off.*, I, 19, 64), « Platon nous dit que tout à Lacédémone respirait le désir ardent de la victoire ». *Certiorem te faciunt, simulacrum Dianae Africani nomine positum fuisse* (style direct : *positum fuit*, car elle avait été enlevée) (Cic., *Verr.*, IV, 36, 80), « Ils vous certifient que la statue de Diane a été replacée sous les auspices de Scipion l'Africain ».

3. L'infinitif futur, ou plus exactement, l'infinitif présent de la conjugaison périphrasée, qui n'existe pas indépendant comme simple infinitif, et n'est employé que dans la proposition infinitive, exprime une action que l'on a l'intention de faire ou que l'on fera; le temps de l'action est déterminé par le verbe principal; p. ex. : *credo eum scripturum esse*, « je crois qu'il écrira » (il a maintenant l'intention d'écrire); *credebam eum scripturum esse*, « je croyais qu'il écrirait » (il avait alors l'intention d'écrire).

Remarque 2. Avec *memini*, les actions passées dont on a été témoin soi-même s'expriment par l'infinitif présent, alors que dans la proposition indépendante il y aurait l'imparfait. *Memini Catonem anno ante, quam est mortuus, mecum et cum Scipione disserere* (Cic., *Lael.*, 3, 11), « Je me rappelle que Caton, l'année même d'avant sa mort, discutait avec Scipion et moi ».

§264 1. Au lieu du futur infinitif, actif et passif, on emploie souvent la périphrase composée de *fore* ou *futurum esse ut* avec le subjonctif présent, si la proposition dépend d'un verbe à un temps principal (présent, parfait présent, futur), et avec le subjonctif imparfait, si la proposition dépend d'un verbe à un temps secondaire (imparfait, plus-que-parfait, parfait historique). *Futurum esse paucis annis, uti omnes Galliae finibus pellerentur* (Caes., *B. G.*, I, 31, 11), « Que dans peu d'années ils seraient tous chassés de la Gaule ». Cette périphrase est nécessaire quand le verbe qui doit être mis à l'infinitif futur n'a pas de

supin, p. ex. : *credo fore ut te huius facti paeniteat; credebam fore ut — paeniteret.*

2. On emploie aussi, mais beaucoup plus rarement, l'infinitif futur passif, formé du supin en *um* et de l'infinitif présent passif de *ire*, qui reste invariable. On peut donc dire : *Romani Gallos putabant a Caesare victum iri;* mais on dit plus ordinairement : *Romani putabant fore ut Galli a Caesare vincerentur.*

3. Après *spero* surtout la périphrase avec *fore ut* est devenue la règle. Cependant si l'action du verbe complément et celle du verbe régissant sont simultanées, ou si celle du verbe complément est accomplie avant celle du verbe régissant, on met l'infinitif présent ou parfait. *Equidem spero te recordari* (Cic., *pro Lig.*, 12, 35), « J'espère que tu te souviens ». On met aussi l'infinitif présent, quand la chose que l'on espère est attendue avec certitude : *Spero enim et confido te iam, ut volumus, valere* (Cic., *ad Att.*, VI, 9, 1), « J'espère et j'ai la ferme confiance que vous êtes maintenant aussi bien portant que je le désire ». *Spero tibi me causam probasse* (id., *ibid.*, I, 1, 4), « J'espère vous avoir convaincu de la bonté de ma cause ».

Remarque. Les infinitifs *posse, velle* (*nolle, malle*) s'emploient sans périphrase, même là où le sens exige un infinitif futur. *Totius Galliae sese potiri posse sperant* (Caes., *B. G.*, I, 3, 8). Les exemples de *fore ut — possem* sont rares.

Les propositions principales, dans les périodes hypothétiques où §265
la condition est irréalisable (voy. § 227, 3), qui seraient dans le discours direct au subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, se construisent, quand elles deviennent propositions infinitives, de la manière suivante :

a) Pour le subjonctif imparfait actif on met l'infinitif futur actif ou, si le verbe n'a pas de supin, *futurum esse* (et non *fore*) *ut* avec l'imparfait du subjonctif actif, p. ex. : *hoc si diceres, errares*, devient dans la proposition infinitive : *existimo te, si hoc diceres, erraturum esse.*

Pour le subjonctif imparfait passif on met la périphrase *futurum esse* (et non *fore*) *ut* avec le subjonctif imparfait passif (plus rar. l'infinit. fut. passif); p. ex. : *existimo, si hoc faceres, futurum esse ut multareris* (plus rar. *te multatum iri*), « Je crois que, si vous faisiez cela, vous en seriez puni ».

b) Pour le subjonctif plus-que-parfait actif on met l'infinitif en *—urum fuisse*, et si le verbe n'a pas de supin, la périphrase par

futurum fuisse ut et l'imparfait du subjonctif; p. ex. : *existimo te erraturum fuisse, si hoc dixisses; existimo, si hoc fecisses, futurum fuisse ut facti te paeniteret.* Cette même périphrase s'emploie pour le subjonctif plus-que-parfait passif : *Si hoc fecisses, existimo futurum fuisse ut multareris.* (Style direct : *si hoc fecisses, multatus esses.*

An Cn. Pompeium censes maximorum rerum gloria laetaturum fuisse, si sciret se in solitudine Aegyptiorum trucidatum iri? (Cic., *De Divin.*, II, 9, 22), « Pensez-vous que Pompée eût bien goûté la joie de sa gloire immense, s'il eût su qu'il devait être assassiné sur la plage solitaire de l'Egypte? » *Omnibus apparuit, nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse* (Nep., *Ages.*, 6, 1), « Il fut clairement démontré pour tous que, s'il n'y avait pas eu d'Agésilas, il n'y aurait pas eu de Sparte ». *Platonem existimo, si genus forense dicendi tractare voluisset, gravissime et copiosissime potuisse dicere* (Cic., *De off.*, I, 1, 4), « Je crois que si Platon avait voulu parler devant le peuple ou devant les tribunaux, il aurait pu le faire avec beaucoup de force et d'abondance ». *Nisi eo ipso tempore quidam nuntii de Caesaris victoria essent allati, existimabant plerique futurum fuisse uti oppidum amitteretur* (Caes., *B. C.*, III, 101, 4), « Si en ce moment même on n'eût apporté la nouvelle de la victoire de César, on pense généralement que la place eût été emportée ».

Remarque. Au lieu du conditionnel *possem*, on ne met dans la construction de l'accusatif avec l'infinitif que *posse*; au lieu de *potui* (= *potuissem* « j'aurais pu »), *potuisse*; au lieu de *faciendum fuit* (= *fuisset*, « on aurait dû faire »), *faciendum fuisse*.

Chapitre XXII.

Du style indirect (oratio obliqua)

§ 266 Si l'on rapporte le discours ou les pensées de quelqu'un en citant ses propres paroles, cette manière d'énoncer s'appelle discours ou style direct (*oratio recta* ou *finita*). Si au contraire on reproduit seulement le sens des paroles ou des pensées de quelqu'un, ou qu'on en fasse l'objet d'un récit, de sorte qu'elles dépendent d'un *verbum declarandi* ou *sentiendi* ou de toute autre expression ayant le même sens que ces verbes, cette

manière d'énoncer s'appelle le discours ou style indirect (*oratio obliqua*).

Pour le changement du style direct en style indirect, on peut établir les règles fondamentales suivantes : § 267

1) Les propositions principales qui expriment une énonciation, une assertion, un jugement, le récit d'un fait, et qui, dans le style direct, seraient à l'indicatif, s'expriment dans le style indirect par l'accusatif avec l'infinitif (style direct INDICATIF = style indirect *accusativus cum infinitivo*).

Ex. : Style direct : *In concilio Aeduorum Dumnorix dixit : « Mihi a Caesare regnum civitatis defertur ».*

Style indirect : *In concilio Aeduorum Dumnorix dixit sibi a Caesare regnum civitatis deferri* (Caes., *B. G.*, V, 6, 2).

2) Les propositions principales qui expriment un ordre, une prière, un conseil, un désir (propositions impératives) et qui dans le style direct seraient à l'impératif ou au subjonctif d'exhortation, s'expriment dans le style indirect par le subjonctif imparfait, ordinairement sans conjonction pour les propositions affirmatives, avec *ne* pour les propositions négatives.

Style dir. { IMPÉRATIF / SUBJONCTIF } = Style ind. : SUBJONCTIF IMPARFAIT.

Ex. : *Consules Pompeiusque scripta ad Caesarem mandata remittunt, quorum haec erat summa : « Caesar, in Galliam revertere, Arimino excede, exercitus dimitte ».*

Style indirect : *Consules Pompeiusque* etc....., *summa, Caesar in Galliam reverteretur, Arimino discederet, exercitus dimitteret* (Caes., *B. C.*, I, 10, 3). — *Nuntius ei (Agesilao) domo venit ephororum missu : bellum Athenienses et Boeotos indixisse Lacedaemoniis : quare venire ne dubitaret* (Nep., *Ages.*, 4, 1), « Un courrier arrive de Sparte qui lui annonce, de la part des éphores, que les Athéniens et les Béotiens viennent de déclarer la guerre à Lacédémone ; qu'en conséquence il ait à revenir sans plus tarder ».

3) Les propositions principales interrogatives, qui seraient dans le style direct à l'indicatif ou au subjonctif, s'expriment dans le style indirect par l'accusatif



avec l'infinitif ou par le subjonctif. Voyez la distinction à faire *infra* § 268.

Style direct : *Plebes contra fremit : « Quid vivimus ? quid censemur in parte civium, si id obtinere non possumus ? »*

Style indirect : *Plebes contra fremit : Quid se vivere, quid in parte civium censeri, si id obtinere non possint ?* (Liv., VII, 18, 5). — Style direct : *Ariovistus Caesari respondit : Quid mihi vis ? Cur in meas possessiones venis ?* — Style indirect : *Ariovistus Caesari respondit : se prius in Galliam venisse quam populum Romanum. Quid sibi vellet ? Cur in suas possessiones veniret ?* (Caes., *B. G.*, 1, 44, 7).

4) Les propositions secondaires, relatives ou conjonctionnelles, qui font partie du style indirect comme étant subordonnées aux propositions principales infinitives, et qui, dans le style direct, seraient à l'indicatif ou au subjonctif, s'expriment dans le style indirect par le subjonctif.

Style dir. : prop. secondaire { INDICATIF / SUBJONCTIF } = Style indir. SUBJONCTIF.

Ex. : Style direct : *Marcellus, cum Syracusas cepisset, requisivit Archimedem illum; quem cum audisset interfectum, permoleste tulit.*

Style indirect : *Marcellus, cum Syracusas cepisset, requisivisse dicitur Archimedem illum ; quem cum audisset interfectum, permoleste tulisse* (Cic., *Verr.*, IV, 58, 131).

Style direct : *Mors non est lugenda, quam immortalitas consequitur.*

Style indirect : *Ennius non censet lugendam esse mortem, quam immortalitas consequatur* (Cic., *Cato mai.*, 20, 71).

5) Les pronoms, ceux de la première personne entre autres, qui se rapportent au sujet de la proposition régissante, se changent en pronom réfléchi *sui, sibi, se,* et les possessifs *meus, noster,* deviennent le possessif réfléchi *suus.*

Ex. : Style direct : *Ego iam adero et quid fieri velim exponam.*

Style indirect : *Sese iam adfuturum et quid fieri vellet expositurum.*

§ 268 Quelques observations pour expliquer et compléter les règles précédentes.

Règle 4. — Cependant les propositions relatives qui ne font que continuer le récit ou l'assertion, et par conséquent ne



sont pas subordonnées, mais coordonnées aux propositions principales infinitives, s'expriment par l'accusatif avec l'infinitif. En ce cas, le pronom relatif a la valeur de *et is*, *nam is*, *ubi* = *et ibi*, *quare* = *et ea re*, et ces propositions sont en réalité de nouvelles propositions principales rattachées au moyen d'un relatif.

Res ad eum defertur : esse civem Romanum, qui se Syracusis in lautumiis fuisse quereretur, quem iam ingredientem in navem retractum esse et asservatum (= *et eum iam*, etc.) (Cic., *Verr.*, V, 62, 160). *Postea demonstrabitur potuisse hunc de illa supplicium sumere : quare esse indignum*, etc. (Cic., *de Inv.*, II, 27, 82). *Illorum urbem ut propugnaculum oppositum esse barbaris, apud quam iam bis classes regias fecisse naufragium* (Nep., *Them.*, 7, 5) = apud eam enim.

Remarque 1. Il en est de même des propositions qui commencent par *etsi* et *quanquam*, si ces conjonctions ont le sens indiqué § 233, R. 1, et sont l'équivalent de *sed tamen.*

Remarque 2. De même aussi on met à l'infinitif les propositions comparatives commençant par *quemadmodum* (*ut*) — *ita* (*sic*), quand ces conjonctions ont le sens de *et — et*, « d'un côté — d'un autre côté, aussi bien — que ». *Saepe dictum est, ut mare, quod natura sua tranquillum sit, ventorum vi agitari atque turbari; sic populum Romanum, sua sponte esse placatum, hominum seditiosorum vocibus, ut violentissimis tempestatibus, concitari* (Cic., *pro Cluent.*, 49, 138). *Tot acies ut hostium exercitus delesse, ita victoris etiam copias minuisse* (Liv., XXIII, 12, 4).

Remarque 3. Enfin on met aussi l'accusatif avec l'infinitif avec *cum interim* (= *et interim*); très rarement avec *quia* (= *nam, enim*), *nisi forte* (ironique) et *si non — tamen.* Cette construction n'est pas classique et ne se trouve pas dans Cicéron. (*Aegerrime plebs ferebat*) *iacere tamdiu inritas sanctiones, quae de suis commodis ferrentur; quom interim de sanguine et supplicio suo latam legem confestim exerceri et tantam vim habere* (Liv., IV, 51, 4).

Règle 2. — Les propositions impératives ou hortatives, si elles sont affirmatives, se mettent au subjonctif imparfait, sans *ut*; s'il y en a plusieurs, la première seule peut prendre *ut.* Les propositions négatives s'introduisent par *ne*, et s'il y en a plusieurs, les autres se rattachent par *neve.* Au lieu de l'imparfait on peut mettre aussi le présent du subjonctif, lorsque le verbe d'où dépend le style indirect est un présent historique, ou que dans le récit qui se prolonge, on passe au présent historique.

Vercingetorix perfacile esse factu dicit frumentationibus



Romanos prohibere; aequo modo animo sua ipsi frumenta *corrumpant* *aedificiaque* *incendant* (Caes., *B. G.*, VII, 64, 2).

Règle 4. — Les propositions relatives ou causales qui expriment la pensée du sujet de la proposition principale, et non la pensée de la personne qui parle, se mettent au subjonctif. — Mais si ces propositions secondaires, relatives ou conjonctionnelles, expriment la pensée même de celui qui parle, une explication ou un développement qu'elle ajoute pour son propre compte, elles se mettent à l'indicatif.

Per exploratores certior factus est, ex ea parte vici, *quem* *Gallis* *concesserat*, *omnes noctu discessisse* (Caes., *B. G.*, III, 2, 1). Ici la proposition relative ne fait pas partie du rapport des éclaireurs, c'est une explication ajoutée par César lui-même. *Atticus gloriatus est, se nunquam cum sorore in simultate fuisse,* *quam prope aequalem* *habebat* (Nep., *Att.*, 17, 1), « Et cependant, ajoute Népos, elle était du même âge que lui ».

Souvent une proposition relative n'est que l'équivalent périphrasé d'un substantif, p. ex., *ea quae gessit* = *res gestae eius; ei qui praesunt* = *praefecti.* Dans ce cas elles existent par elles-mêmes et sont indépendantes du style indirect : elles se mettent à l'indicatif. *Marius Plotii ingenio putabat* *ea quae* *gesserat* *posse celebrari* (Cic., *pro Arch.*, 9, 20), « Marius pensait que ses exploits (réels, ce qu'il avait fait réellement) pouvaient être célébrés par Plotius » (*ea quae gesserat* = *res a se gestas*).

Règle 3. — Au sujet des interrogations dans le style indirect, il y a à faire les distinctions suivantes (1) :

1° Les interrogations qui dans le style direct seraient déjà au subjonctif sont toujours au subjonctif dans le style indirect. *Quis credat?* restera « *quis credat?* » ou deviendra « *quis crederet?* » *Quid faciamus?* donnera « *quid faciant* » ou « *quid facerent?* »

Ariovistum se consule cupidissime populi Romani amicitiam appetisse; *cur* *hunc tam temere quisquam ab officio discessurum* *iudicaret?* (Caes., *B. G.*, I, 40, 2). Dans le discours direct, on aurait : *Cur... iudicet? Quod vero ad amicitiam populi Romani attulissent, id eis eripi* *quis* *pati* *posset?* (id., *ibid.*, I, 43, 8). Style direct : *Quis pati possit?*

(1) Je m'en suis tenu, pour cette question particulière, aux conclusions de M. Riemann, *Revue de philologie*, 1883, p. 113.



2° Les propositions qui ne sont pas interrogatives, mais exclamatives, sont toujours à l'infinitif.

Quae Lucceium loqui! quae totam Graeciam, quae vero Theophanem! (Cic., *ad Att.*, IX, 11, 3), « Il faut voir sur quel ton parle Lucceius! et tout ce cortège de Grecs, et Théophane! » *Quas quantasque res C. Canuleium agressum* (esse)! *Conluvionem gentium, perturbationem auspiciorum adferre!* (Liv., IV, 2, 15).

3°) Le subjonctif est le seul mode possible, lorsqu'une proposition interrogative du style indirect dépend, d'une façon immédiate, d'un verbe principal dont le sens est tel qu'il appelle nécessairement pour le compléter une proposition de ce genre après lui.

4°) Dans les interrogations qui renferment une question réelle, le verbe est à l'infinitif, lorsque l'interrogation directe serait à la première ou à la troisième personne, et au subjonctif, lorsque l'interrogation directe serait à la deuxième (à une ou deux exceptions près).

Ces sortes d'interrogations sont fort rares, et presque toutes les interrogations du style indirect ne sont que des mouvements oratoires.

5°) Pour les interrogations oratoires, il faut distinguer plusieurs catégories :

A. Les interrogations oratoires qui, dans le style direct, seraient à la troisième ou à la première personne peuvent toujours être à l'infinitif dans le style indirect. Ce ne sont pas, en effet, des interrogations, mais bien des affirmations déguisées sous la forme interrogative, et dans lesquelles *quis = nemo, quid = nihil; qui = nullus, quantus = minimus; ubi = nusquam, quando = nunquam*, etc. *Docebant ex proximis hibernis et a Caesare conventura subsidia; postremo, quid esse levius aut turpius, quam auctore hoste de summis rebus capere consilium?* (Caes., *B. G.*, V, 28, 6). C'est comme s'il y avait dans le style direct : *Quid est turpius?* c'est-à-dire : *Nihil est turpius. Quonam haec omnia nisi ad suam perniciem pertinere?* (Caes., *B. G.*, I, 9, 5) = *ad nihil nisi.* On rencontre toutefois le subjonctif :

a) Quelquefois dans les interrogations qui contiennent une question réelle;

b) Assez souvent dans les interrogations oratoires qui impliquent de la part de celui qui les fait cette idée qu'il sera



impossible d'y répondre d'une manière satisfaisante ; p. ex. : *Qui si improbasset, cur ferri passus esset? Si probasset, cur se uti populi beneficio prohibuisset?* (Caes., *B. C.*, I, 32, 3), « S'il (Pompée) improuvait le décret, que ne l'a-t-il combattu? S'il l'approuvait, pourquoi l'empêchait-il de jouir du bienfait du peuple romain? » César suppose que Pompée serait bien embarrassé de répondre.

c) Rarement dans les autres cas, c'est-à-dire, lorsque la réponse ne saurait être douteuse.

B. Les interrogations oratoires qui, dans le style direct, seraient à la deuxième personne sont tantôt au subjonctif, tantôt à l'infinitif dans le style indirect :

a) Elles sont toujours au subjonctif dans les interrogations oratoires de la catégorie A. b. — *Si virum bonum ducerent, quid ita pro malo ac noxio damnassent? si noxium comperissent, quid ita male credito priore consulatu alterum crederent?* (Liv.. XXVII, 34, 13). Style direct : *Quid me damnavistis? quid credidistis?* « Pourquoi m'avez-vous condamné alors? Et pourquoi voulez-vous aujourd'hui me confier un second consulat? » Il n'y a rien à répondre à ce dilemme.

b) Partout ailleurs, c'est l'infinitif qui domine.

On ne trouve le subjonctif que lorsque le verbe de la proposition interrogative est un verbe signifiant croire ou penser.

Règle 5. — La première personne du style direct (*ego*, *nos*), lorsqu'elle doit être au nominatif dans le style indirect est toujours exprimée par *ipse*, *ipsi*. *Ariovistus respondit : si ipse populo Romano non praescriberet, quemadmodum suo iure uteretur, non oportere sese a populo Romano in suo iure impediri* (Caes., *B. G.*, I, 36, 2), « Arioviste répondit que si lui-même ne dictait pas au peuple romain la manière dont il devait user de son droit, il ne fallait pas que ce même peuple romain l'empêchât dans l'exercice du sien ». (Style direct : *si ego populo R.*, etc.)

La deuxième personne du style direct (*tu*, *vos*) est exprimée dans le style indirect par *ille*, surtout si elle est accentuée, ou encore par *is*, si elle n'est pas accentuée. *Si quid ille se velit, illum ad se venire oportere* (Caes., *B. G.*, I, 36, 2) (style direct : *si tu vis*). Sur l'emploi du pronom réfléchi, voyez §§ 159 et 160.

Remarque 4. Quand, dans le style direct, il y a le pronom *hic* du présent, ou l'adverbe du présent *nunc*, il y a dans le style indirect après un temps passé *ille* ou *tum*.



Chapitre XXIII

Du participe.

Les participes sont, quant à leur forme, des adjectifs verbaux, et, comme tels, ils s'accordent en genre, en nombre et en cas avec le substantif qu'ils modifient. Quant à leur signification, ils ont quelque chose de la nature du verbe : ainsi : a) ils régissent le cas de leur verbe; b) ils expriment l'action ou l'état comme durant encore ou comme accompli ou comme futur. § 269

Le temps de l'action ou de l'état n'est pas marqué par le participe lui-même, mais par le *verbum finitum* auquel il est joint. Ainsi le participe présent, c'est-à-dire, le participe de l'action qui commence ou qui dure (actionis infectae) sert pour tous les temps qui expriment la durée (présent, imparfait et futur). Ex. : *Plato scribens mortuus est*, « Platon est mort pendant qu'il écrivait » (durée et simultanéité avec une action passée). *Scribens morietur*, « il mourra en écrivant » (durée et simultanéité avec une action future). Le participe parfait passif, p. ex., *scriptus*, « écrit », marque simplement l'état d'être écrit comme une chose accomplie, sans déterminer si cette action achevée appartient au présent, au passé ou à l'avenir, p. ex. : *his rebus constitutis, in urbem rediit* = *hae res postquam constitutae sunt; his rebus constitutis in urbem redibo* = *hae res cum constitutae erunt.* De même pour le participe futur, qui marque, non l'action en elle-même, mais la volonté ou la nécessité de la faire, volonté qui existe et qui dure, à un moment quelconque de la durée, passé, présent ou futur.

Pour la nomenclature des participes et leur formation, voyez la lexicologie. Rappelons seulement qu'il y a : § 270

a) Pour l'actif :

1) Le participe présent, qui marque une action commencée et qui dure (actio infecta) : *scribens*, « qui écrit » ;

2) Le participe futur, qui marque comme existant et durant la volonté de faire l'action, ou une action dont on peut ou doit attendre l'accomplissement : *scripturus*, « qui doit écrire ».

b) Pour le passif :

1) Le participe parfait, qui marque une chose faite et accomplie : *scriptus*, « écrit ».

2) Le participe futur manque et il est remplacé par le gérondif en — *ndus*, qui marque comme durant la nécessité (en certains cas seulement, voy. § 285 sur le gérondif) qu'une action soit faite : *scribenda epistula*, « une lettre qui est à écrire, qui sera ou qui doit être écrite ». Le participe en — *ndus* ou gérondif n'a ce sens de la nécessité dans le futur qu'au nominatif et à l'accusatif avec l'infinitif (1).

Les verbes déponents ont quatre participes :

1) Le participe présent : *hortans*, « qui exhorte » ;

2) Le participe parfait actif : *hortatus*, « qui a exhorté » ;

3) Le participe futur actif : *hortaturus*, « qui doit exhorter » ;

4) Le participe futur passif : *hortandus*, « qui doit être exhorté ».

Remarque 1. Pour remplacer le participe parfait actif qui manque, on a, dans beaucoup de cas, les participes parfaits des verbes déponents, *imitatus*, *comitatus*, et les participes neutro-passifs ou semi-déponents (*ausus*, *fisus*, *potus*, *pransus*, *iuratus*, etc.). Quelques-uns de ces participes parfaits ont quelquefois aussi le sens du participe présent : *ratus*, *usus*, *veritus*, *fisus*, *solitus*.

D'autre part, le participe parfait de certains verbes déponents a aussi le sens passif, comme : *comitatus aliquo*, « accompagné de quelqu'un »; *confessus*, « avoué »; *dimensus*, « mesuré », etc.

Remarque 2. Le participe parfait passif de certains verbes, entre autres de ceux qui signifient « reconnaître, résoudre, décider, être persuadé » et quelques synonymes, s'emploie souvent avec *habeo* ou *mihi est*, au lieu du parfait de ces verbes, pour renforcer l'expression et faire ressortir davantage le résultat qui dure encore, l'état présent. Ainsi : *rem cognovi* signifie simplement : « j'ai pris connaissance de la chose » (à un moment donné); *rem cognitam habeo* indique la connaissance que j'ai de la chose, connaissance que j'ai acquise par un mûr examen et qui me reste. *Statui*, « j'ai décidé » (à un moment donné); *statutum habeo*, « c'est chez moi une résolution prise, un principe admis, arrêté ». *Siculi ad fidem meam, quam habent spectatam iam et cognitam, confugiunt* (Cic., *Divin. in Caecil.*, 4, 11), « Les Siciliens ont recours à mon zèle et à mon dévouement, qu'ils connaissent pour les avoir longtemps éprouvés ». *Verres deorum templis bellum semper habuit indictum* (Cic., *Verr.*, V, 72, 188), « Verrès avait déclaré aux temples des dieux une guerre ouverte » (il s'était fait comme une spécialité de la chose).

Remarque 3. Une périphrase analogue est celle qui est composée du participe parfait et des verbes *dare*, *reddere*, *facere*, *curare*, construction très rare

(1) C'est tout à fait improprement, comme nous le verrons au chapitre du gérondif, qu'on a appelé participe futur passif le gérondif en — *ndus*. En réalité, le passif n'a pas de participe futur, et il le remplace par une périphrase, comme *epistula, quae scribetur*.



dans la prose classique. *Perfectum ego hoc dabo negotium* (Plaut., *Cist.*, II, 3, 51), « Je me charge de mener à bien cette affaire » (= *Perficiam, ut sit perfectum*). *Nunc te mea dextera bello defensum dabit* (Verg., *Aen.*, XII, 437), « Aujourd'hui mon bras va te protéger dans les batailles » (= *Faciet ut defensus sis*). *Ego iam te commotum reddam* (Ter., *Andr.*, 864), « Je vais te faire secouer ».

Les participes s'emploient aussi comme adjectifs pour déterminer les substantifs, p. ex., *arbor florens*, « l'arbre fleuri », ou comme substantifs (rar. au nominatif singulier, comme *docens*, « le maître », *discens*, « le disciple », plus souvent aux cas obliques, voyez § 73, R. 4. 135, adjectifs substantifs), quand il ne doit pas en résulter d'obscurité, c'est-à-dire, quand rien ne peut faire supposer que le participe exprime une circonstance. *Medici leviter aegrotantes leniter curant* (Cic., *De off.*, I, 24, 83), « Les médecins traitent les maladies légères avec des remèdes légers ». § 271

Remarque. Il est rare que des déterminations un peu étendues s'ajoutent au participe ainsi employé substantivement; c'est toujours un détail court et clair. *Romulus vetere consilio condentium urbes* (= *eorum qui urbes condunt*) *asylum aperit* (Liv., I, 8, 5), « Romulus, fidèle à la vieille politique des fondateurs de villes, ouvrit un asile ».

1. Mais le plus souvent, les participes tiennent lieu d'une proposition complète, soit complétive, soit relative, soit conjonctionnelle, pour marquer, par rapport à l'action principale, une relation de temps, de cause (parce que, comme), de concession (quoique), de condition (si), de but, de dessein (pour, afin que). § 272

Cet emploi du participe à la place d'une proposition secondaire subordonnée s'appelle la proposition participe.

2. Cette construction du participe se fait de deux manières. Elle est :

a) Appositionnelle, c'est-à-dire que la proposition participe est en apposition avec le sujet ou le complément de la proposition principale; c'est ce qu'on appelle en latin *Participium coniunctum*.

b) Adverbiale, c'est-à-dire que la proposition se met à l'ablatif sous le nom d'ablatif absolu ou *ablativus consequentiae* (1).

(1) Le participe permettant de supprimer les conjonctions, qui ne sont que des mots formels, c'est-à-dire, qui n'expriment pas une idée par eux-mêmes, contribue à donner au discours de la souplesse et de la brièveté.



§ 273 La construction appositionnelle du participe (*Participium coniunctum*) s'emploie lorsque le sujet de la proposition secondaire, dont la proposition participe est l'équivalent, se trouve déjà dans la proposition principale, soit comme sujet, soit comme complément à un cas oblique. En ce cas, on supprime le relatif ou la conjonction, on remplace le *verbum finitum* par le participe correspondant, que l'on fait accorder en cas, en nombre et en genre avec le nom auquel il se rapporte; p. ex., au lieu de *sequere viam, quae ducit ad virtutem*, on dit : *sequere viam ad virtutem ducentem. Caesar celeriter aggressus Pompeianos ex vallo deturbavit* (Caes., *B. C.*, III, 67, 4), « César attaqua promptement les Pompéiens et les débusqua du retranchement ».

§ 274 La proposition participe appositionnelle ou *Participium coniunctum* s'emploie :

1) A la place d'une proposition relative, et elle est l'équivalent de *qui*, *quae*, *quod* avec un verbe à un mode personnel.

Est enim lex nihil aliud, nisi recta et a numine deorum tracta ratio, imperans honesta, prohibens contraria (Cic., *Phil.*, XI, 12, 28), « La loi n'est autre chose que la droite raison, une raison émanée des dieux, qui commande l'honnête et qui interdit le contraire de l'honnête » (= *quae imperat*, *prohibet*). *Ne munus humanum, assignatum a deo, defugisse videamini* (Cic., *de Rep.*, VI, 15, 15), « Pour ne pas paraître abandonner le poste où Dieu vous a placés » (= *quod a deo assignatum est*). *Horatius Cocles ausus est rem, plus famae habituram ad posteros quam fidei* (Liv., II, 10, 11), « Horatius Coclès a accompli un exploit qui trouvera de la part de la postérité plus d'admiration que de créance » (= *quae habitura erat*).

Remarque 1. Si le relatif de la proposition dont la proposition participe est l'équivalent se rapporte à un substantif avec un pronom démonstratif (*is*, *hic*) ou à un démonstratif seul, on omet toujours le démonstratif à tous les cas, parce qu'il est déjà compris dans le participe, et on met le participe au cas où serait le démonstratif si on décomposait la proposition participe en proposition relative. *Verum dicentibus facile cedam* (= *iis qui verum dicunt*, mais non *iis verum dicentibus*) (Cic., *Tusc.*, III, 21, 51), « Je me rendrai aux raisons de ceux qui disent vrai ». *Male parta male dilabuntur* (Cic., *Phil.*, II, 27, 65), « Les biens mal acquis sont dissipés mal ».

Cependant on conserve plutôt *is qui* au nominatif: on le fait toujours quand il



fait partie d'une périphrase au lieu d'un substantif, p. ex. : *ii qui audiunt* (et non *audientes*) = *auditores.* On conserve aussi la proposition relative quand elle renferme une détermination précise, une distinction, une explication nécessaire, p. ex. : *Pittacus ille, qui septem sapientium numero est habitus* (pour le distinguer d'autres; on ne pourrait dire ici : *P. ille... habitus*) (Nep., *Thras.*, 4, 2), « Ce Pittacus qui fut mis au nombre des sept sages ».

Remarque 2. Les participes français « appelé, nommé, cité, mentionné, intitulé » ne se traduisent pas en latin par des participes, mais par des propositions relatives avec les verbes *nominare*, *vocare*, *inscribere*, p. ex. : *Post illos, quos ante dixi, consules*, « après les consuls mentionnés plus haut »; *liber Ciceronis, qui inscribitur Laelius*, « l'ouvrage de Cicéron intitulé Laelius ».

Remarque 3. Les substantifs français qui expriment des actions ou des états passagers, comme « lecteur, auditeur, connaisseur », se traduisent ordinairement en latin par le pronom relatif avec un verbe : *ii qui audiunt*, « les auditeurs », *qui legunt*, « les lecteurs », *qui adsunt*, « les assistants » (en grec οἱ παρόντες, cf. Antoine, *Observations*, p. 12 et suiv.).

Le *participium coniunctum* ou proposition participe appositionnelle s'emploie : §275

2) A la place d'une proposition secondaire subordonnée par une conjonction; en ce cas, selon que l'indique le sens de la phrase, le participe peut se ramener :

a) A une proposition temporelle : « pendant que, tandis que, lorsque, après que »;

b) A une proposition causale, conditionnelle, concessive : « parce que, puisque, si, bien que, quoique ».

Curio, ad focum sedenti, magnum auri pondus Samnites cum attulissent, repudiati sunt (Cic., *Cato mai.*, 16, 56), « Les Samnites ayant apporté une grande somme d'or à Curius, au moment où il était assis auprès de son foyer, furent repoussés par lui » (*sedenti* = *dum sedet*). *Dionysius tyrannus Syracusis expulsus Corinthi pueros docebat* (Cic., *Tusc.*, III, 12, 27), « Denys le Tyran, chassé de Syracuse, instruisait les enfants à Corinthe » (= *postquam expulsus erat*). — *Dionysius tyrannus, cultros metuens tonsorios, candenti carbone sibi adurebat capillum* (Cic., *de Off.*, II, 7, 25), « Comme Denys le Tyran craignait les rasoirs du barbier, il se brûlait le poil avec un charbon ardent » (*metuens* = *quia metuebat*). *Athenienses Alcibiadem, corruptum a rege, capere Cymen noluisse arguebant* (Nep., *Alcib.*, 7, 2), « Les Athéniens disaient que si Alcibiade n'avait pas pris Cymé, c'est qu'il ne l'avait pas voulu, gagné qu'il était par le roi de Perse » (= *quod corruptus esset*). — *Non potestis, voluptate omnia dirigentes, aut tueri aut retinere virtutem* (Cic., *de Fin.*, II, 22, 71). « Si vous prenez la

volupté pour règle unique, vous ne pouvez soutenir et conserver la vertu » (*dirigentes = si dirigitis*). *Quis est, qui, totum diem iaculans, non aliquando collineet?* (Cic., *de Divin.*, II, 59, 121), « Quel est celui qui, s'exerçant tout le jour à lancer le javelot, n'atteint pas quelquefois le but? » (= *si iaculetur*). *Epistulae offendunt, non loco redditae* (Cic., *ad Fam.*, XI, 16, 1), « Une lettre indispose, si elle arrive mal à propos » (= *si redduntur*). — *Risus interdum ita repente erumpit, ut eum cupientes tenere nequeamus* (Cic., *de Orat.*, II, 58, 235), « Le rire éclate parfois si soudainement que, malgré nos efforts pour le réprimer, nous ne le pouvons pas » (*cupientes = quamvis cupiamus*). *Ibi vehementissime perturbatus Lentulus, tamen et signum suum et manum cognovit* (Cic., *Cat.*, III, 5, 12), « Lentulus, malgré son grand trouble, reconnut son cachet et son écriture » (= *etsi turbabatur*).

Remarque 1. Les participes accompagnés d'une négation peuvent aussi se traduire, au lieu d'une des conjonctions indiquées a) et b), par sans avec l'infinitif, sans que avec un *verbum finitum*. Cf. § 290, R. 3, 1.

Remarque 2. Nous avons vu plus haut (§ 233, R. 2) que les écrivains de l'âge postérieur construisent quelquefois les conjonctions *quamvis*, *quanquam*, *etiamsi*, *etsi* avec le participe. De même les particules *etiam*, *vel*, et les conjonctions *quasi*, *tanquam*, *velut*, *antequam*, *quemadmodum*, etc., qui se construisent en bonne prose avec une proposition complète, se trouvent construites, chez les écrivains postérieurs, avec un simple participe. — *Nisi* se construit aussi avec un participe, mais seulement si la proposition principale est aussi négative. *Non hercule mihi, nisi admonito, venisset in mentem* (c.-à-d., *nisi admonitus essem*) (Cic., *de Orat.*, II, 42, 180), « Si l'on ne m'en avait averti, je n'aurais jamais songé... »

Remarque 3. Une proposition relative ou interrogative peut être exprimée sous la forme d'un participe, c'est-à-dire que le pronom relatif ou le mot interrogatif reste, et le *verbum finitum* est remplacé par un simple participe. *Insidebat in mente Phidiae species pulchritudinis eximia quaedam, quam intuens ad illius similitudinem artem et manum dirigebat* (Cic., *Orat.*, 2, 9), « Dans la pensée de Phidias était empreint comme un type idéal de la beauté ; il le contemplait et dirigeait sur ce modèle son art et sa main » (*quam intuens = quam cum intueretur*). *Cogitate quantis laboribus fundatum imperium, quanta virtute stabilitam libertatem una nox paene delerit* (Cic., *Cat.*, IV, 9, 19), « Songez quels travaux il a fallu pour fonder cet empire, quel courage pour affermir cette liberté, et une seule nuit a failli les détruire! » *Quid Alpes aliud esse credentes quam montium altitudines* (Liv., XXI, 30, 6), « Quelle idée se faisaient-ils donc des Alpes? N'étaient-ce pas des montagnes comme tant d'autres? »

§ 276 Le participe futur en — *urus* s'emploie comme proposition appositionnelle, non seulement pour marquer que l'on veut



ou qu'on est sur le point de faire quelque chose, mais aussi avec les verbes de mouvement « aller, envoyer », pour marquer l'intention, ou la destination de quelque chose, et il peut se ramener à une proposition finale avec *ut* ou *qui* et le subjonctif et se traduire par « pour, dans le dessein de ». Aussi on l'appelle en ce cas le participe final ou intentionnel.

Ad prima signa veris Hannibal in Etruriam ducit, eam quoque gentem aut vi aut voluntate adiuncturus (Liv., XXI, 58, 2), « Aux premiers signes du printemps, Hannibal passe en Etrurie, pour ranger aussi cette nation à son parti, soit par force, soit de bon gré » (*adiuncturus* = *ut adiungat*). *Hephaestionem in regionem Bactrianam misit, commeatus in hiemem paraturum* (Curt., IX, 4, 12), « Il envoya Héphestion dans la Bactriane pour y préparer des vivres pour l'hiver » (*paraturum* = *qui pararet*).

Remarque. Cet emploi est rare dans la latinité classique, où on ne le rencontre guère que joint au verbe *sum* (*scripturus sum*), plus fréquent à partir de Tite-Live.

Le *participium coniunctum* ou appositionnel s'emploie aussi à la place d'une proposition coordonnée avec *et*; mais alors il faut changer en participe celui des deux verbes qui exprime l'action la moins importante. §277

Grues cum loca calidiora petentes mare transmittunt, trianguli efficiunt formam (Cic., *de nat. Deor.*, II, 49, 125), « Lorsque les grues passent la mer et vont chercher des pays plus chauds, elles se rangent en triangle » (= *petunt et transmittunt*). *Martialis dedit mihi quantum potuit, daturus amplius, si potuisset* (Plin., *Ep.*, III, 21, 6), « Martial m'a donné tout ce qu'il a pu, et il m'aurait donné davantage, si cela lui eût été possible » (= *et daturus fuit*). *Patrimonium Sex. Roscii domestici praedones vi ereptum possident* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 6, 15), « Des brigands domestiques se sont emparés par violence du patrimoine de Sex. Rosc. et le détiennent » (= *eripuerunt et possident*).

Remarque. Ce participe peut aussi se ramener à une proposition relative ou à une proposition subordonnée active ou passive avec les conjonctions « lorsque, après que, quoique », etc. (ou aussi « avant, après » et l'infinitif.) *Hannibal Gracchum in insidias inductum sustulit* (Nep., *Hann.*, 5, 3), « Hannibal attira Gracchus dans un piège et le fit périr ».

Les substantifs verbaux français, c'est-à-dire, ceux qui §278
expriment l'action d'un verbe, joints aux prépositions sur,

avant, après, dans, etc., ou employés seuls, se rendent très souvent en latin par un participe passif, le participe parfait, si l'action est accomplie, le participe futur ou gérondif en —*ndus* (seulement aux cas obliques), si l'action n'est pas accomplie (cf. le gérondif § 285 et suiv.), p. ex. : « Après la fondation de Rome » se dit : *post urbem conditam.*

Lacedaemoniis nulla res tanto erat damno, quam disciplina Lycurgi, cui per septingentos annos assueverant, sublata (Liv., XXXVIII, 34, 9), « Rien ne fut si funeste aux Lacédémoniens que l'abolition des institutions de Lycurgue, auxquelles ils étaient restés soumis pendant sept cents ans ». *Angebant Hamilcarem Sicilia Sardiniaque amissae* (Liv., XXI, 1, 5), « La perte de la Sicile et de la Sardaigne causait à Hamilcar de graves soucis ». *Ab oppugnanda Neapoli Hannibalem absterruere conspecta moenia* (Liv., XXIII, 1, 10), « La vue des murs de Naples ôta à Hannibal l'envie d'en faire le siège ». *Ante Capitolium incensum* (Liv., VI, 4, 3), « Avant l'incendie du Capitole » (cf. Antoine, *Observations*, p. 11) (1).

Remarque 1. Participe d'un verbe intransitif employé seul et au neutre comme expression impersonnelle pour représenter l'idée abstraite d'une action accomplie ou d'un état : *Tarquinius Superbus bellica arte aequasset superiores reges, nisi degeneratum in aliis huic quoque laudi offecisset* (Liv., I, 53, 1), « Tarquin le Superbe eût égalé en science militaire les rois ses prédécesseurs, si sa dégradation sous d'autres rapports n'eût aussi obscurci ce mérite-là ». *Duri... amore dolores polluto, notumque, furens quid femina possit, triste per augurium Teucrorum pectora ducunt* (Verg., *Aen.*, V, 5-6), « Et la connaissance qu'ils avaient de ce que peut faire une femme exaspérée, etc. » (emploi rare).

Remarque 2. Sur l'emploi du participe parfait à l'ablatif avec *opus est*, voyez § 57, 2 c.

§ 279 Après les verbes *facio*, *fingo*, *induco*, dans le sens de « représenter, faire parler, introduire comme interlocuteur, amener sur la scène », et après les verbes « voir, entendre », etc., au lieu de l'infinitif français, on met le participe présent à l'accu-

(1) Nous ferons observer que, dans cette circonstance, la langue française est plus logique que la langue latine, en ce sens qu'elle observe mieux la hiérarchie des idées, en exprimant par un substantif l'idée principale. Ainsi, dans l'exemple de Tite-Live cité ici, ce n'est pas du Capitole qu'il s'agit, mais bien de l'incendie du Capitole, et le latin affaiblit la pensée et intervertit l'ordre des idées en représentant l'idée principale par un participe, qui, comme adjectif, joue un rôle secondaire dans la proposition.



satif. Sur *video*, *audio*, cf. § 253, R. 2, et 219, R. 2. Sur *facio*, cf. § 206, R. 3.

Xenophon Socratem disputantem facit, formam dei quaeri non oportere (Cic., *De nat. Deor.*, I, 12, 31), « Xénophon fait dire à Socrate, dans une discussion, qu'il ne faut pas chercher de quelle figure est Dieu ». *Poetae Tiresiam augurem nunquam inducunt deplorantem caecitatem suam* (Cic., *Tusc.*, V, 39, 115), « Les poètes ne nous représentent jamais l'augure Tirésias comme se plaignant de ce qu'il est aveugle ». — Avec les verbes déponents le participe présent est remplacé par le participe parfait. *Plato facit Socratem hac oratione usum apud iudices* (Cic., *Tusc.*, I, 40, 97).

Remarque 1. Si le verbe qui dépend de *facio* n'a pas de participe, ce qui arrive, par exemple, pour le passif présent ou le parfait actif, on met en latin l'accusatif et l'infinitif. *Plato construi a deo atque aedificari mundum facit* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 8, 19), « Platon veut que le monde soit construit et édifié par Dieu ». Et s'il s'agit d'une action finie, on met le participe parfait. *Feci sermonem inter nos habitum in Cumano* (Cic., *ad Fam.*, IX, 8, 1), « J'ai arrangé en dialogue l'entretien que nous avons eu à Cumes ».

Ablatif absolu.

Quand le sujet d'une proposition secondaire coordonnée ou subordonnée, qui indique le temps, le motif, la manière, la condition, une opposition, une condition, etc., ne se trouve dans la proposition principale ni comme sujet ni comme complément à un cas oblique, on peut omettre la conjonction de la proposition secondaire, changer son verbe en participe correspondant et le mettre avec le sujet à l'ablatif. Cette proposition participe mise à l'ablatif s'appelle ablatif de conséquence ou absolu (*ablativus consequentiae* ou *absolutus*) (1). § 280

L'ablatif absolu peut s'employer à la place de toutes les propositions conjonctionnelles, dans lesquelles la construction par le participe peut avoir lieu d'après le § 275. § 281

(1) L'ablatif a été choisi en latin pour cette construction, parce que le rôle de ce cas est précisément, comme on l'a vu, de marquer ces mêmes rapports de temps, de cause, de condition, etc. (voy. §§ 61. 63. 66). L'ablatif absolu n'est donc autre chose en réalité qu'un ablatif de temps, de manière, de cause, etc.; seulement ici c'est une proposition tout entière qui est mise à l'ablatif. Toutes les langues ont des cas absolus. Le grec a le génitif (Κύρου βασιλεύοντος); l'allemand, le génitif et l'accusatif (*unverrichteter Sache* ging er,



Donc l'ablatif absolu peut se ramener à :

1) Une proposition temporelle, avec les conjonctions « lorsque, pendant que, après que ». En français, ces propositions sont souvent représentées par une préposition et un substantif verbal : *Tarquinio regnante*, « pendant que Tarquin régnait », ou mieux : « sous le règne de Tarquin ». *Aristide patria pulso*, « après qu'Aristide eut été banni » ou « après le bannissement d'Aristide ».

Caesar, exploratis regionibus, albente caelo, omnes copias castris educit (Caes., *B. C.*, I, 68, 1), « César, après avoir exploré le pays, aux premières lueurs du jour, fit sortir ses troupes du camp ». *Pythagoras, Tarquinio Superbo regnante, in Italiam venit* (Cic., *Tusc.*, I, 16, 38), « Pythagore vint en Italie sous le règne de Tarquin le Superbe ».

2) Une proposition causale avec les conjonctions « parce que, puisque, car », etc., qui peut se traduire aussi en français par une préposition et un substantif.

D. Flaminium Caelius, religione neglecta, cecidisse apud Trasimennum scribit (Cic., *De nat. Deor.*, II, 3, 8), « Caelius dit que C. Flaminius est tombé à la journée du Trasimène, parce qu'il avait méprisé les auspices ».

3) Une proposition conditionnelle avec « si »; si la condition est négative, on peut mettre *nisi* devant le participe (pour *non*).

Maximas virtutes iacere omnes necesse est, voluptate dominante (Cic., *De fin.*, II, 35, 117), « Toutes les plus nobles vertus tombent dans le mépris, si la volupté vient à régner » (= *si voluptas dominatur*). *Nihil potest evenire, nisi causa antecedente* (Cic., *de Fat.*, 15, 34), « Rien ne peut arriver sans une cause qui précède ».

4) Une proposition de concession avec « quoique », « bien que » ou « malgré » et un substantif. On ajoute quelquefois *tamen* dans la proposition principale.

keinen ausgenommen); l'italien et le français ont l'accusatif : *operti gli occhi*, « les yeux fermés », *detto questo*, « cela dit ». Quant à la dénomination d'ablatif absolu, elle n'est pas exacte, puisque ce cas est tout aussi dépendant que les autres; il faut l'entendre seulement dans ce sens que l'on pourrait, sans nuire au sens de la phrase, retrancher ces propositions participes à l'ablatif, que nous avons appelées aussi propositions participes adverbiales. C'est ce qui explique aussi et excuse l'habitude que l'on a prise de les mettre entre deux virgules.



Eo pertinet oratio, ut, perditis omnibus rebus, tamen ipsa virtus se sustentare posse videatur (*ad Fam.*, VI, 1, 4), « J'en conclus que, même au milieu du naufrage universel, le vertu seule est encore une planche de salut » (mot à mot : même si tout était perdu). *Quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile* (Hirt., *B. G.*, VIII, 33, 1), « L'accès en eût été difficile à des hommes armés, même sans avoir d'ennemis à combattre » (= *etiamsi nullus defenderet*).

Remarque. Sur *quamvis*, *etsi*, *quanquam* avec un participe, voy. § 233, R. 2.

5) Une proposition indiquant la manière ou une circonstance accompagnante. En français, il y aurait, soit un participe, soit une conjonction et un verbe, soit encore une préposition avec un substantif.

Arruns Tarquinius et Tullia minor... iunguntur nuptiis, magis non prohibente Servio quam approbante (Liv., I, 46, 9), « Arruns Tarquin et Tullia la Jeune s'unirent, non point précisément avec l'approbation de Servius, mais il ne s'y opposa point » (= *cum Servius magis non prohiberet*, etc.). *Camillus dictator Romam ad scribendum novum exercitum redit, nullo detrectante militiam* (Liv., V, 19, 5), « Le dictateur Camille revint à Rome pour y lever une nouvelle armée, personne ne refusant alors le service militaire ». *Arruns prior quam pater moritur, uxore gravida relicta* (Liv., III, 33, 1), « Arruns meurt avant son père, en laissant sa femme enceinte ».

Remarque 1. L'ablatif absolu avec le participe futur actif ne se rencontre pas dans les écrivains classiques. Ce n'est qu'à partir de Tite-Live qu'on en trouve des exemples. *Parumper silentium et quies fuit, nec Etruscis, nisi cogerentur, pugnam inituris et dictarore arcem Romanam respectante* (Liv., IV, 18, 6), « Il y eut un moment de silence et de repos, les Etrusques ne voulant engager la bataille qu'autant qu'on les y forcerait, et le dictateur tenant ses regards attachés sur le Capitole ».

Remarque 2. De même que le *participium coniunctum* équivaut à une proposition coordonnée par *et*, on peut aussi transformer en ablatif l'une des deux propositions principales coordonnées, dont l'une (la première ordinairement) serait introduite par « lorsque, après que »; mais alors le nom du sujet agissant commun aux deux propositions n'est pas répété avec *ab* dans la proposition participe. *Cognito Caesaris adventu, Ariovistus legatos ad eum mittit* (Caes., *B. G.*, I, 42, 1), « Arioviste ayant appris (ou : après qu'il eut appris) l'arrivée de César, lui envoie des députés » (on ne devrait pas dire : adventu C. *ab eo* cognito). *Quibus ille cognitis... milites aggerem comportare iubet* (Caes., *B. C.*, III, 62, 1), « Cela connu, César donne ordre aux soldats d'élever le retranchement ».

Remarque 3. Dans ce cas, comme on le voit par le dernier exemple, on met volontiers le sujet de la phrase entre les deux mots qui sont à l'ablatif, pour mieux montrer que la proposition participe à l'ablatif se rapporte à ce sujet principal. *Hac re statim Caesar per speculatores cognita... exercitum castris continuit* (Caes., *B. G.*, II, 11, 2), « César, informé de ce fait par ses éclaireurs, retint son armée dans son camp ».

Remarque 4. La construction de l'ablatif absolu n'a pas lieu, en général :

a) Quand le verbe de la proposition secondaire à transformer en ablatif absolu est accompagné d'un nominatif attribut qui en complète le sens. Ainsi il n'est pas d'usage, par exemple, de changer *cum Cicero consul creatus esset* en *Cicerone consule creato* : ces autres ablatifs ajoutés à l'ablatif absolu nuisent à la clarté et à l'euphonie.

b) Quand le verbe de la proposition secondaire est accompagné d'un substantif en apposition, ou d'un adjectif appositionnel qui modifie l'affirmation, ou d'un participe; ainsi *cum Gaius puer mortuus esset* ne pourrait se transformer en *Gaio puero mortuo; cum milites inviti ex castris educti essent* en *militibus invitis eductis.*

§ 282 1. Quelquefois, au lieu d'un substantif et d'un participe à l'ablatif absolu, on trouve à ce même cas un participe parfait tout seul, comme expression impersonnelle, avec une proposition qui en dépend (proposition infinitive, ou interrogative, ou finale avec *ut*). On emploie particulièrement de cette façon le participe des verbes « annoncer, apprendre » : *audito*, *cognito*, *comperto*, *edicto*, *explorato*, *nuntiato*. Faisons remarquer cependant que cet usage est propre aux historiens depuis Tite-Live; les rares exemples qu'on en trouve dans César et dans Cicéron sont discutables.

Alexander, audito Darium movisse ab Ecbatanis, fugientem insequi pergit (Curt., V, 35, 1), « Alexandre, à la nouvelle que Darius a quitté Ecbatane, continue à le poursuivre » (*audito = cum audisset). Consul, statione equitum ad portam posita, edictoque, ut, quicumque ad vallum tenderet, pro hoste haberetur, fugientibus obstitit* (Liv., X, 36, 6), « Le consul ayant établi un poste de cavaliers près de la porte et fait proclamer que quiconque se dirigerait vers le retranchement serait considéré comme un ennemi, s'opposa à leur fuite ».

2. Certains participes sont ainsi employés à l'ablatif, d'une manière absolue, c'est-à-dire, sans être complétés par une proposition, comme : *auspicato*, « après qu'on eut pris les auspices », *compacto*, « d'après un arrangement ». Ce ne sont en général que des termes techniques, qu'on peut considérer comme des adverbes.

3. D'autres fois un participe est employé seul, comme ablatif absolu, surtout au pluriel, avec un sujet omis et sous-entendu,

quand ce sujet est un pronom indéfini ou démonstratif, *iis* (hominibus ou rebus), auquel correspond un pronom relatif. *Additur dolus, missis, qui magnam vim lignorum ardentem in flumen conicerent* (Liv., I, 37, 1), « On ajoute la ruse, des hommes ayant été envoyés pour jeter dans le fleuve une grande quantité de bois embrasé » (s.-ent. *quibusdam* avec *missis*).

Même le sujet déterminé, qui dans l'ablatif absolu devrait être exprimé par *his* ou *illis*, peut s'omettre, quand on veut s'exprimer d'une manière générale par *on*. *Haec atque talia agitantibus, gravescere valetudo Augusti* (Tac., *Ann.*, I, 5), « Pendant que ces pensées occupaient les esprits, Auguste s'affaiblissait de jour en jour » (s.-ent. *hominibus* avec *agitantibus*).

Remarque. Cette dernière construction, dont Tacite offre plusieurs exemples, se trouve pour la première fois dans Tite-Live (IV, 60, 1; XXIII, 12, 1).

Au lieu des participes on peut aussi mettre à l'ablatif absolu des substantifs qui désignent une personne par rapport à une action particulière qu'elle fait, comme *auctor*, *adiutor*, *dux*, *iudex*, *praeceptor*, *testis*, ou par rapport à sa dignité ou sa fonction, comme *consul*, *praetor*, *rex*, *imperator*, ou encore par rapport à une période de sa vie, comme *puer*, *senex*. Les adjectifs s'emploient aussi de la même manière. Ces adjectifs et ces substantifs se mettent à l'ablatif avec omission de l'auxiliaire *esse*; p. ex. : *natura duce* (= natura ducente), « en suivant la nature », littér. : « la nature étant guide »; *nobis pueris* (= cum pueri essemus), « du temps de notre enfance », etc. § 283

Natura duce errari nullo pacto potest (Cic., *de Leg.*, I, 6, 20), « On ne peut en aucune manière se tromper en prenant la nature pour guide ». *Caninio consule scito neminem prandisse; nihil eo consule mali factum est* (Cic., *ad Fam.*, VII, 30, 1), « Vous saurez donc que sous le consulat de Caninius personne n'a dîné; pendant son consulat, il ne s'est pas commis un seul acte blâmable ». *Sereno quoque coelo aliquando tonat* (Sen., *Nat. Quaest.*, I, 1 extr.), « Le tonnerre gronde quelquefois dans un ciel serein ».

D'après la règle du § 280, il faut, pour qu'on puisse transformer une proposition à un mode personnel en ablatif absolu, que son sujet ne se trouve pas déjà dans la proposition principale, soit comme sujet, soit comme complément à un cas oblique. Cependant on s'écarte de cette règle, et l'on met l'ablatif absolu au lieu du *Participium coniunctum* pour distinguer plus sensiblement les § 284



deux propositions et faire mieux ressortir le rapport, surtout le rapport de temps, marqué par la proposition participe.

Vercingetorix, *c o n v o c a t i s s u i s c l i e n t i b u s*, *facile incendit* (s.-ent. *eos*); au lieu de : *V. convocatos clientes incendit*, d'après la règle (Caes., *B. G.* VII, 4, 1), « Vercingétorix ayant convoqué ses clients les enflamme aisément ». *Nemo erit qui credat*, *t e i n v i t o*, *provinciam t i b i esse decretam* (Cic., *Phil.*, XI, 10, 23), « Personne ne croira que c'est malgré toi que la province t'a été assignée » (= *tibi invito*). ***M e l i b e n t e***, *eripies m i h i hunc errorem* (Cic., *ad Att.*, X, 4, 6), « Tu me feras plaisir en me tirant d'erreur ».

Chapitre XXIV.

Du gérondif.

§ 285 1. Le g é r o n d i f est un adjectif verbal à trois désinences (regend — *us*, — *a*, — *um*), qui n'exprime pas le moins du monde l'idée de nécessité ou d'obligation, mais qui a le sens d'un participe présent en — *ans*, — *ens* employé adjectivement, quelque chose comme un participe présent passif, analogue aux participes adjectifs des verbes intransitifs en — *undus* et — *endus* : *sec-undus*, « qui suit », *plac-endus*, « qui plaît », *lab-undus*, « qui glisse », *per-e-undus*, « qui périt », etc. Le gérondif des verbes transitifs a eu sans doute d'abord le sens d'un participe présent passif, et *liber legendus* a signifié : « un livre qui se lit, qui est en lecture ». C'est bien, en effet, dans ce sens, que le gérondif est employé aux cas obliques : *in a m i c i s d e l i g e n d i s cura adhiberi debet*, « il faut apporter beaucoup de soin dans le choix des amis », c'est-à-dire, « quand les amis sont choisis ». Nous verrons § 291 comment l'idée de nécessité est venue s'adjoindre à ce sens premier, quand le gérondif est employé comme attribut avec *sum*.

Nous verrons aussi que l'on a tort d'appeler ce gérondif participe futur passif; il n'a pas été employé dans ce sens avant la fin du IIIe siècle après J.-C. Nous appellerons ce gérondif déclinable en *dus*, *a*, *um*, g é r o n d i f a d j e c t i f.

2. Comme le neutre des adjectifs en — *us*, *a*, *um* a été élevé à la hauteur d'un substantif abstrait, *bonum*, *honestum*, *malum*, de même le neutre du gérondif a été élevé à la hauteur d'un s u b s t a n t i f v e r b a l qui correspond aux substantifs en — *tio*, avec cette différence pourtant que, en qualité de participe, il

conserve sa nature verbale et reçoit un complément au même cas que son verbe, et peut aussi comme lui être déterminé par un adverbe.

3. Ce neutre du gérondif, nous l'appellerons gérondif verbal (1). Pas plus que le gérondif adjectif, pas plus que les substantifs verbaux en — *tio*, il n'exprime la nécessité, mais simplement l'action qui se fait. Comme l'infinitif, lui aussi substantif verbal, est indéclinable et ne peut être employé que comme sujet ou comme complément, c'est-à-dire, au nominatif et à l'accusatif du singulier (cf. § 249 et suiv.), le gérondif verbal sert précisément à compléter sa déclinaison. Il représente, comme substantif verbal, les cas obliques de l'infinitif présent actif, le génitif, le datif, l'ablatif, et l'accusatif seulement avec les prépositions, qui ne peuvent pas avoir pour complément l'infinitif. Il est probable que le nominatif et l'accusatif du gérondif verbal correspondaient aussi à l'origine, pour le sens, au nominatif et à l'accusatif d'un substantif verbal, tout comme le génitif, le datif et l'ablatif, et qu'ils n'ont pris plus tard la signification de nécessité que par l'adjonction du verbe *esse*.

Nous avons donc la déclinaison complète de l'infinitif :

Nom. *pugnare* (pour **pugnandum* inusité);

Gén. *pugnandi* ;

Dat. *pugnando* ;

Ablat. *pugnando* ;

Accusat. *pugnare* (pour **pugnandum* inusité), et *pugnandum* avec les prépositions.

Exemples : Nominatif. *Docto homini vivere est cogitare* (Cic., *Tusc.*, V, 38, 111). *Tempori cedere, id est, neces-*

(1) Dans toutes les grammaires allemandes on appelle le gérondif adjectif ou participe en *dus*, *gerundivum*, et le gérondif verbal en — *di*, *gerundium*. Je n'ai pas cru devoir adopter ces deux mots latins, qui ne sont pas en usage chez nous, et qui, par leur ressemblance de son et de forme et aussi par le manque d'habitude que nous avons de les entendre, pourraient faire naître dans l'esprit quelque confusion. La théorie que j'en donne d'après Kühner (*Ausführl. Gramm. der lat. Sprache*, II, 540), fera suffisamment comprendre pourquoi il faut absolument rejeter le nom de participe futur passif, encore admis aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, dans nos grammaires latines. Je crois que la dénomination que j'emploie, gérondif verbal et gérondif adjectif, est très claire et très simple et ne peut amener aucune confusion.

sitati parere, semper sapientis est habitum (id, *ad Fam.*, IV, 2, 3), cf. § 249.

Génitif. — *Sapientia ars vivendi putanda est* (Cic., *De fin.*, I, 13, 42). *Nulla causa iusta cuiquam esse potest contra patriam arma capiendi* (id., *Phil.*, II, 22, 53), voy. infra § 287.

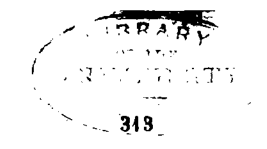
Datif. — *Hostibus erant et virtute et numero pugnando pares nostri* (Caes., *B. G.*, V, 34, 2) *pares pugnando*, « capables de soutenir la lutte ». Voy. infra § 288.

Ablatif. — *Hominis mens discendo alitur et cogitando* (Cic., *De off.*, I, 30, 105), « par l'étude et par la pensée ». *Summa voluptas ex discendo capitur* (id., *De fin.*, I, 2, 5). Voy. infra § 290.

Accusatif. — *Natare disco* (pour **natandum* inusité). *Mori nemo sapiens miserum duxit* (Cic., *ad Fam.*, VI, 3, 3), « Aucun homme sage ne regarde la mort comme un malheur ». Non pas précisément la mort, mais « le fait même de mourir », ce qui serait bien mieux rendu par *moriendum*, s'il était usité à l'accusatif. Voy. § 251. *Non solum ad discendum propensi sumus, verum etiam ad docendum* (id., *De fin.*, III, 20, 66). Voy. § 289.

4. Le gérondif verbal a, comme les substantifs verbaux latins en —*tio* et les français en —*ion*, ordinairement le sens actif : *ars rem publicam administrandi* et *administratio rei publicae*, « l'administration de la république ». Aussi on trouve mêlés dans une même phrase et exprimant le même rapport des gérondifs et des substantifs verbaux : *Ibi cursu, luctando, disco, hasta, pugilatu, pila, saliendo se exercebant* (Plaut., *Bacch.*, 428 sq.). *Fessis labore et pugnando quies data militibus* (Liv., XXI, 35, 5), « On laisse quelque repos aux soldats après tant de fatigues et de combats ». — Mais de même que les substantifs verbaux latins et français ont quelquefois aussi le sens passif, p. ex., les citoyens sont venus pour le recensement, c'est-à-dire, pour être recensés, de même aussi le gérondif verbal. *Haec frequentia totius Italiae convenit comitiorum, ludorum censendique causa* (Cic., *Verr. Act.* I, 18, 54), « Cette foule innombrable est venue de toute l'Italie pour les comices, pour les jeux et pour le cens » (pour se faire recenser).





Le **gérondif verbal** régit le même cas que son verbe. §286
Quand ce cas est l'accusatif, on change ordinairement le gérondif verbal en gérondif adjectif. On met l'accusatif complément au cas du gérondif et l'on change celui-ci en gérondif en *ndus*, que l'on fait accorder avec le complément en genre, en nombre et en cas. C'est ainsi que *consilium capiendi urbem* devient *consilium capiendae urbis; persequendo hostes* devient *persequendis hostibus; tempus demetendo fruges accommodatum* devient *tempus demetendis frugibus accommodatum; ad levandum molestias* devient *ad levandas molestias*.

Ce changement du gérondif verbal en gérondif adjectif est de règle, et c'est l'usage des meilleurs écrivains, qui ne s'en écartent que dans les cas suivants :

a) Lorsque l'accusatif régi par le gérondif est le neutre d'un pronom ou d'un adjectif dont le genre n'est pas reconnaissable au génitif, au datif et à l'ablatif, on conserve le gérondif avec l'accusatif pour éviter toute obscurité. On dira donc : *studium aliquid agendi*, « l'envie de faire quelque chose »; *cupiditas plura cognoscendi*, « le désir d'en connaître davantage »; *ars vera et falsa diiudicandi*, « l'art de discerner le vrai du faux »; *verum fatendo*, « en avouant la vérité ». Cependant, quand le singulier neutre exprime l'idée en général, on peut conserver le gérondif adjectif : *studium veri inveniendi*, « le désir de trouver la vérité ».

b) Pour éviter les formes pesantes de génit. plur. en *orum*, *arum*, p. ex. : *Efferor studio patres vestros, quos colui et dilexi, videndi* (Cic., *Cato mai.*, 23, 83), « Je brûle du désir de voir vos pères, que j'ai autrefois honorés et chéris ».

c) Lorsque c'est l'idée du verbe, et non celle de l'accusatif complément, qui est la plus importante et doit être mise en relief, ce qui a lieu surtout dans les oppositions ou contrastes. *Nullam moram interponendam insequendi Antonium putavi* (Cic., *Phil.*, VI, 1, 2), « J'ai pensé qu'il fallait poursuivre Antoine sans retard ». *Iniurias ferendo maiorem laudem quam ulciscendo merebere* (Cic., *Divin in Caecil.*, 18, 60), « On acquiert plus de mérite à supporter les injures qu'à les venger ».

Remarque 1. Cependant on trouve le gérondif construit avec l'accusatif en dehors des cas mentionnés; sept fois dans Lucrèce, assez rarement dans Cicéron, p. ex. : *pro Scaur.*, 2, 13 : *Obliviscendum vobis putatis matrum in liberos, virorum in uxores scelera*; souvent dans Varron, p. ex., *de Re rust.*, II, 9. X, 12 : *dandum hordeaceos panes.*

Remarque 2. Quand le gérondif est régi par une préposition, on emploie le gérondif adjectivement, à l'accusatif toujours, à l'ablatif presque toujours : *ad*





placandos deos (et non : *ad placandum deos*), « pour apaiser les dieux » ; *in gerenda re publica* (et non : *in gerendo rem publicam*), « dans l'administration de la république ».

Remarque 3. Le datif du gérondif avec un accusatif est également inusité ; aussi on ne dit pas : *esse onus ferendo*, mais : *esse oneri ferendo*, « être capable de supporter la charge ».

Remarque 4. Nous avons vu § 54, R. 3, que les verbes *utor, fruor, fungor, potior*, qui gouvernent l'ablatif, ont aussi un gérondif adjectif.

§ 287 Le gérondif verbal et le gérondif adjectif, dans les conditions et avec la signification indiquées au § précédent, ne sont employés qu'aux cas obliques, c'est-à-dire, au génitif, au datif, à l'accusatif et à l'ablatif.

On met le génitif :

a) Comme génitif déterminatif après les substantifs, partout où ces substantifs seraient suivis d'un autre substantif au génitif, si leur détermination n'était pas exprimée par un infinitif (cf. §§ 71, 72, 73), p. ex. : *ars scribendi*, « l'art d'écrire », *occasio discendi*, « l'occasion d'apprendre ». Ce génitif est subjectif (§ 72), p. ex., dans des expressions comme : *difficultas navigandi*, « la difficulté de la navigation » ; *genus dicendi*, « un genre d'éloquence ou de style » ; *temeritas iudicandi*, « la précipitation dans le jugement » ; ou objectif, p. ex. : *spes vincendi*, « l'espoir de vaincre », *ardor pugnandi*, « l'ardeur pour le combat », *causa paenitendi*, « un sujet de repentir », *illecebra peccandi*, « l'encouragement au crime », *studium agri colendi*, « le goût pour l'agriculture », *potestas, copia, locus proelii faciendi*, « la faculté de livrer bataille » ; ou explicatif jouant le rôle d'apposition (*epexegeticus* ou *definitivus*, cf. § 71) p. ex. : *nomen carendi*, « le mot manquer » ; enfin, avec *causa, gratia* (cf. § 61, R. 4), que l'on traduit ordinairement par « pour, dans le dessein de » avec un infinitif, ou par « pour, à cause de » avec un substantif, p. ex. : *canes venandi et custodiendi causa facti sunt*, « les chiens sont faits pour la chasse et la garde ».

b) Après les adjectifs relatifs qui gouvernent le génitif (cf. § 76). Comme *cupidus discendi*, « désireux d'apprendre » ; *gerendae rei publicae peritus*, « habile à administrer la république » ; *studiosus audiendi*, « un auditeur attentif » ; *inops dicendi sapientia*, « une philosophie pauvre en paroles ».

Exemples :

a) *Parsimonia est scientia vitandi sumptus superva-*



cuos aut a r s *re familiari moderate* u t e n d i (Sen., *De Benef.*, 2, 34), « L'économie est la science d'éviter les dépenses superflues ou l'art d'user avec mesure de ses ressources domestiques ». *Germanis neque* c o n s i l i i h a b e n d i *neque arma* c a p i e n d i s p a t i u m *datum est* (Caes., *B. G.*, IV, 14, 2), « On ne donna aux Germains le temps ni de tenir conseil ni de prendre les armes ». *Vestis* f r i g o r i s d e p e l l e n d i c a u s a *reperta primo est* (Cic., *De Orat.*, III, 38, 155), « Les vêtements ont été imaginés d'abord pour préserver du froid ».

b) *Maxime sum* c u p i d u s *te in perpetua disputatione* a u d i e n d i (Cic., *Orat.*, 2, 4), « Je suis très curieux de vous entendre traiter un sujet longuement, d'une manière suivie ». *Neuter* s u i p r o t e g e n d i c o r p o r i s m e m o r *erat* (Liv., II, 6, 9), « Ni l'un ni l'autre ne songeait à protéger son propre corps ». *Dumnorix* i n s u e t u s n a v i g a n d i *mare timebat* (Caes., *B. G.*, V, 6, 3), « Dumnorix, inexpérimenté dans la navigation, redoutait la mer ».

Remarque 1. Au lieu des pronoms personnels *me, nos, te, vos, se*, compléments du gérondif verbal au génitif, p. ex., *conservandi causa*, on dit, avec un changement apparent du gérondif verbal en gérondif en —*ndus*, pour tous les genres et pour tous les nombres *tui, mei, sui, nostri, vestri*; ainsi : *vestri, nostri, tui videndi causa*, « pour nous, vous, te voir », quel que soit le genre de la personne représentée par ces pronoms. Une femme ne pourrait pas dire : *mei videndae causa*, de même que plusieurs ne pourraient pas dire : *nostri conservandorum*. La raison en est que, en réalité, *conservandi* est le gérondif verbal et non le gérondif adjectif. Il joue le rôle d'un substantif, et comme tel il est suivi d'un génitif objectif. C'est comme s'il y avait : *causa conservationis tui* (à cause de la conservation de vous).

Remarque 2. Quelques substantifs qui se construisent avec le génitif du gérondif peuvent aussi, quand ils forment avec le verbe *est* ou un autre verbe une locution qui a la valeur et le sens d'un verbe simple, prendre l'infinitif ou une construction en rapport avec le sens de la phrase, p. ex., *ut* avec le subjonctif. Ce sont, en particulier : *tempus est* (= *maturum est*); *mos est* (= *solent*); *consilium est mihi* ou *consilium cepi* (= *decrevi*) et quelques autres semblables. Il y a toutefois une nuance à noter. Dans ces constructions, l'infinitif est sujet, répondant à la question q u o i ? et *mos est, tempus est* est le verbe; le gérondif en *di* répond au contraire à la question q u e l, q u e l l e s o r t e d e ? Ainsi « c'est son habitude de contredire tout le monde » doit se traduire en latin par : *Eius mos est omnibus* a d v e r s a r i. Quelle chose est son habitude? Rép. : *adversari*; c'est le nominatif sujet, donc il faut l'infinitif d'après la règle *turpe est mentiri*. Mais cette phrase : « L'habitude de contredire tout le monde est fort vilaine », se traduira nécessairement en latin par : *Omnibus* a d v e r s a n d i *mos turpis est*. *Adversandi* répond à la question : quelle habitude est vilaine? Rép. « celle de contredire, de la contradiction »; c'est le génitif de définition : il faut le gérondif.

Après les autres locutions du même genre, en particulier après *dare facultatem, copiam, locum* (l'occasion), *signum dare ; causa, ratio est; princeps, auctor sum alicui,* on met aussi *ad* avec l'accusatif. *Oppidum magnam ad ducendum bellum dabat facultatem* (Caes., *B. G.*, I, 38, 4), « Cette place donnait une grande facilité pour conduire la guerre ». *Si Cleomenes non tanto ante fugisset, aliqua tamen ad resistendum ratio fuisset* (Cic., *Verr.*, V, 34, 89), « Si Cléomène n'avait pas tant précipité sa fuite, il y eût eu encore quelque raison de résister ».

Remarque 3. On construit quelquefois avec le verbe *sum* le génitif d'un substantif et d'un gérondif adjectif, pour indiquer à quoi sert ou tend quelque chose. *Regium imperium initio conservandae libertatis atque augendae reipublicae fuerat* (Sall., *Cat.*, 6, 7), « Le pouvoir royal avait eu pour but à l'origine de conserver la liberté et d'agrandir la république ». *Haec prodendi imperii Romani, tradendae Hannibali victoriae sunt* (Liv., XXVII, 9, 12), « Cela ne tend à rien moins qu'à trahir le peuple romain et à remettre la victoire aux mains d'Hannibal ». Cet usage est rare dans Cicéron (deux fois), plus fréquent chez les historiens, Salluste, Tite-Live, etc.

Remarque 4. On trouve dans les écrivains postérieurs, dans Tacite surtout, un emploi du gérondif au génitif encore plus libre, alors qu'il n'est régi par aucun mot : a) Pour marquer le but, le dessein, comme s'il y avait *causa* : *Unum e seditiosis vinciri iubet, magis usurpandi iuris, quam quia unius culpa foret* (Tac., *Hist.*, IV, 25), « Il fit arrêter un des séditieux, plutôt pour faire un acte d'autorité, que dans l'idée qu'un seul fût coupable » ; b) dans Tacite, au lieu du subjonctif avec *ut* ou de l'infinitif. *Germanicus Aegyptum proficiscitur cognoscendae antiquitatis* (Tac., *Ann.*, II, 59), « G. partit pour l'Egypte, afin d'en visiter les antiquités ».

§ 288 On met le datif du gérondif verbal et du gérondif adjectif :

a) Après les adjectifs qui se construisent avec le datif (voy. § 35), en particulier après *utilis*, *inutilis*, *aptus*, *idoneus*, *accommodatus ; par*, *impar*.

b) Après les verbes et les locutions qui d'ailleurs régissent le datif et ont pour complément, au lieu d'un substantif, une action à faire, comme *studere, intentum esse*, « s'appliquer à » ; *operam dare* (*navare*, *impertire*), « donner ses soins à » ; *praeesse*, « présider à » ; *diem dicere*, « fixer un jour » ; *locum capere*, « prendre position pour » ; *satis esse* ou *esse* seul, dans le sens de « servir à, être capable de ».

Exemples :

a) *Ver ostendit fructus futuros* ; *reliqua tempora demetendis fructibus et percipiendis accommodata sunt* (Cic., *Cato mai.*, 19, 70), « Le printemps montre les fruits futurs ; les autres saisons sont appropriées à la moisson et aux autres récoltes ». *Genus armorum aptum tegendis cor-*

poribus (Liv., XXXII, 10, 11), « Espèces d'armes propres à protéger les corps ». *Area firma templis porticibusque sustinendis* (Liv., II, 5, 4), « Sol assez ferme pour supporter des temples et des portiques ».

b) *Praeesse agro colendo* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 18, 50), « Diriger la culture d'un champ ». *Meum laborem hominum periculis sublevandis impertio* (Cic., *pro Mur.*, 4, 8), « Je consacre mon labeur à tirer les hommes du danger ». *Galli Transalpani haud procul inde, ubi nunc Aquileia est, locum oppido condendo ceperunt* (Liv., XXXIX, 22, 6), « Ils choisirent, non loin de l'endroit où se trouve aujourd'hui Aquilée, un emplacement propre à bâtir une ville ». *Tributo plebes liberata est, ut divites conferrent, qui oneri ferendo essent* (Liv., II, 9, 6), « La plèbe fut exemptée d'impôts, et les riches seuls, capables de supporter cette charge, payèrent la contribution ».

Remarque 1. Les adjectifs ci-dessus mentionnés se construisent aussi le plus souvent avec *ad* et l'accusatif du gérondif. Le datif est beaucoup plus rare et ne se trouve guère que chez les écrivains de l'âge postérieur.

Remarque 2. Le datif du gérondif exprime aussi une destination après les mots qui désignent une magistrature, un agent préposé à un office, en particulier avec le mot *vir*, p. ex. : *Decemviri legibus scribendis*, « les décemvirs chargés de rédiger les lois »; *curator muris reficiendis*, « curateur préposé à la restauration des murs »; *triumviri auro, argento, aeri feriendo flando* (en abrégé : III VIRI A. A. A. F. F.), « triumvirs préposés à la frappe des monnaies »; après *comitia* : *Valerius consul comitia collegae subrogando habuit* (Liv., II, 8, 3), « Le consul Valérius tint les comices pour le remplacement de son collègue ».

Remarque 3. Le datif du gérondif seul n'est pas usité dans la langue classique, si ce n'est dans quelques locutions isolées, en particulier avec *esse*, « être capable de », p. ex. : *non esse solvendo*, « être insolvable »; *scribendo adesse*, « assister à la rédaction (d'un sénatusconsulte) ».

On met l'accusatif du gérondif: §289

Seulement après une préposition; c'est très souvent *ad*, plus rarement *inter* (« durant, pendant ») et *ob* (très rare).

Breve tempus aetatis satis longum est ad bene vivendum (Cic., *Cato mai.*, 19, 70), « La courte durée de la vie est assez longue pour bien vivre ». *Facilis ad intellegendum* (cf. § 295 et R. 1 et 2), « facile à comprendre ». *Cicero inter agendum nunquam est destitutus scientia iuris* (Quint., XII, 3, 70), « Jamais la science du droit ne fit défaut à Cicéron dans le cours d'une plaidoierie ». *Flagitiosum est ob rem iudi-*

candam pecuniam accipere (Cic., *Verr.*, II, 32, 78), « Il est honteux de recevoir de l'argent pour juger un procès » (dans une affaire où l'on est juge).

Remarque 1. Quand le gérondif verbal avec une préposition a un complément à l'accusatif, il faut toujours faire le changement en gérondif adjectif, et dire, p. ex. : *ad levandas molestias*, et non *ad levandum molestias*, « pour alléger les soucis ».

Remarque 2. Au lieu de *ad*, on met aussi *in* après *conferre, convertere, transferre. Dubitabitis, Quirites, quin hoc tantum boni in rem publicam conservandam conferatis?* (Cic., *pro Leg. Man.*, 16, 49), « Hésiterez-vous, Romains, à consacrer à la défense de la république un si grand avantage »?

Remarque 3. Remarquez particulièrement *ad* avec les verbes « empêcher, retarder » : *Romanos palus ad insequendum tardabat* (Caes., *B. G.*, VII, 26, 2), « Un marais arrêta les Romains dans leur poursuite ».

Remarque 4. Avec *interest inter*, « il y a de la différence entre », on met l'infinitif, et non le gérondif, parce que, dans cette construction, c'est la notion verbale et non l'accomplissement de l'action qui est exprimée. *Aristo et Pyrrho inter optime valere et gravissime aegrotare nihil prorsus dicebant interesse* (Cic., *De fin.*, II, 13, 43), « Ariston et Pyrrhon disaient qu'il n'y avait aucune différence entre la plus florissante santé et la maladie la plus grave ».

Remarque 5. L'accusatif du gérondif avec *ante, circa* est excessivement rare. Verg., *Geo.*, III, 206 *Ante domandum.* La phrase de Tite-Live XXI, 21, 8 « *Quae ante conditam condendamve urbem traduntur, ea nec refellere nec confirmare in animo est* » est une particularité isolée. Traduisez : « les faits qui se sont passés, d'après la tradition, avant la fondation de Rome, ou avant que l'on songeât à la fonder ». *Ante conditam* = le temps de l'émigration des Troyens et leur sort en Italie; *ante condendam* = l'histoire particulière de Romulus et de Rémus avant qu'ils songeassent à fonder Rome ».

§ 290 L'ablatif du gérondif se met :

a) Sans préposition, comme ablatif instrumental.

b) Avec les prépositions *in*, *ab*, *ex*, *de*, rarement *cum* et *pro*.

Dans le premier cas, on fait ordinairement, dans le second cas toujours, le changement du gérondif verbal en gérondif adjectif, quand le verbe a un complément à l'accusatif. Cependant, dans l'expression *suum cuique tribuendo*, on laisse ordinairement l'accusatif *suum*; ainsi : *Antiqui faciles erant in suum cuique tribuendo* (Cic., *Brut.*, 21, 85), « Les anciens aimaient à se rendre mutuellement justice ». Si le gérondif est accompagné d'un substantif attribut à l'accusatif, on ne fait pas le changement : *hostem se fatendo* (Liv., III, 19, 6), « En se déclarant ouvertement votre ennemi ».

Homines ad deos nulla re propius accedunt quam salutem

hominibus **dando** (Cic., *pro Lig.*, 12, 38), « C'est en sauvant les hommes que les hommes se rapprochent le plus des dieux ». *Omnis loquendi elegantia augetur* *legendis oratoribus et poetis* (id., *De orat.*, III, 10, 39), « La pureté du langage se perfectionne par la lecture des poètes et des orateurs ». *In voluptate spernenda virtus vel maxime cernitur* (id., *De leg.*, I, 19, 52), « La vertu se reconnaît surtout au mépris de la volupté ». *Aristotelem non deterruit a scribendo amplitudo Platonis* (id., *Orat.*, 1, 5), « La grandeur de Platon n'a pas détourné Aristote d'écrire ». *Primus liber Tusculanarum est de contemnenda morte* (id., *de Divin.*, II, 1, 2), « Le premier livre des Tusculanes traite du mépris de la mort ». *Ea, quam ex discendo capiunt, voluptas* (id., *De fin.*, V, 18, 48), « Le plaisir que l'on trouve à s'instruire ».

Remarque 1. L'ablatif du gérondif verbal et du gérondif adjectif régi directement par un verbe ou par un adjectif est très rare. Pour les adjectifs, on s'attendrait surtout à trouver cet ablatif avec *dignus*. Voyez cependant § 295, R. 1.

Remarque 2. Ce qui est rare aussi, c'est l'ablatif du gérondif en *ndus* comme ablatif absolu, remplaçant ainsi le participe présent passif, comme dans cette phrase : *Contio plausum meo nomine recitando dedit* (Cic., *ad Att.*, IV, 1, 6), « L'assemblée applaudit en entendant le nom de Cicéron (le nom de Cicéron étant prononcé) ». On peut exprimer de cette façon une condition, p. ex. : *Quis est enim qui nullis praeceptis officii tradendis philosophum se audeat dicere?* (Cic., *De off.*, I, 2, 5), « Qui oserait se dire philosophe, alors qu'il ne donne aucun précepte sur le devoir ? » — Cet emploi de l'ablatif indique quelquefois plutôt la manière (en français en suivi d'un participe présent) ou simplement la simultanéité d'un fait avec un autre : *L. Cornelius, complexus Appium, non, cui simulabat, consulendo, diremit certamen* (Liv., III, 41, 4), « L. Cornélius, tenant Appius embrassé, mit un terme au débat, en servant un intérêt autre que celui qu'il feignait de servir ».

Remarque 3. La préposition *sine* (sans) n'est jamais suivie du gérondif. « Sans, sans que » se rend en latin de différentes manières :

1) Par un participe avec une négation : le participe présent pour exprimer ce qui n'arrive pas dans le même temps ; le participe passé pour exprimer ce qui n'arrive pas ou n'est pas arrivé auparavant. Ces participes se construisent, soit en apposition avec le sujet ou le régime (participium coniunctum), soit à l'ablatif absolu. *Miserum est, nihil proficientem angi* (Cic., *De nat. Deor.*, III, 6, 14), « C'est une misère de se tourmenter sans résultat ». *Nihil adversi accidit non praedicente me* (id., *ad Fam.*, VI, 6, 6), « Il n'y a pas une seule des malheureuses péripéties de cette guerre que je n'aie prédite (il n'est rien arrivé... sans que je l'aie prédit) ». *Romanos non rogatos ultro auxilium offere* (Liv., XXXIV, 23, 3), « Que les Romains, sans en être priés, offrent du secours ». *Natura dedit usuram vitae tanquam pecuniae, nulla praestituta die* (Cic., *Tusc.*, 1, 39, 93), « La nature nous a prêté la vie comme une

somme d'argent, sans fixer l'échéance ». *Nullo duce*, « sans avoir de chef ». Cf. § 63, R. 6, et § 275, R. 1.

2) Par des adjectifs négatifs, comme *ignarus, inscius, insciens*, « sans le savoir », *insperans* « sans l'espérer », *imprudens*, « sans s'en apercevoir »; *incognita re*, « sans avoir examiné l'affaire »; *re infecta*, « sans résultat, sans solution », etc. *Propter magnitudinem rerum multa multi, imprudente Sulla, commiserunt* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 45, 130), « Beaucoup de personnes ont profité des grandes occupations de Sulla pour commettre une foule d'injustices, sans qu'il en eût connaissance ». *Pueri saepe indicaverunt aliquid, quo id pertineret ignari* (Cic., *Top.*, 20, 75), « Souvent les enfants ont livré le secret de bien des choses, sans en connaître la portée ».

3) Par *ut non, quin* ou *qui non* avec le subjonctif, pour exprimer une conséquence forcée, une conséquence inévitable (cf. § 211). *Nullum adhuc intermisi diem, quin aliquid ad te litterarum darem* (Cic., *ad Att.*, VII, 15, 1), « Je n'ai pas encore laissé passer un jour sans remettre quelque lettre pour vous ». *Quis per hos annos navigavit, qui non se aut mortis aut servitutis periculo committeret?* (Cic., *pro Leg. Manil.*, 11, 31), « Qui pendant ces dernières années osa se mettre en mer sans risquer sa vie ou sa liberté? » *Fieri potest ut recte quis sentiat, et id, quod sentit, polite eloqui non possit* (id., *Tusc.*, I, 3, 6), « Il peut se faire qu'on pense juste, sans pouvoir exprimer élégamment ce qu'on pense ».

4) Par *nisi*, pour exprimer une condition qui précède, quand la proposition principale est négative. *Nihil praecepta atque artes valent, nisi adiuvante natura* (Quint., *Prooem.*, 26), « Les préceptes et l'art sont impuissants, sans le secours de la nature » (on pourrait dire aussi : *nisi adiuvat*).

5) Par *cum non, cum nihil*, etc., et le subjonctif. *Abiisti, cum mihi nihil dixisses*, « tu es parti sans m'avoir rien dit ».

6) Par *neque* ou *et — non* : *Multi probant oratores et poetas neque intellegunt* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 2, 3), « Beaucoup applaudissent aux orateurs et aux poètes, mais sans en comprendre la raison ».

7) Quelquefois enfin, mais rarement, par *sine* avec un substantif verbal : *sine querela*, « sans se plaindre », *sine delectatione*, « sans plaisir ».

§ 291 Gérondif avec le sens de nécessité, d'obligation.

1. Un substantif en — *tio* accompagné de *est* peut prendre le sens de la nécessité, p. ex., *istaec magis tua curatio est* (Plaut., *Poen.*, I, 2, 141), « Cette occupation te regarde, tu dois t'occuper de cela », surtout quand vient s'ajouter un datif de la personne, comme : *nunc mihi cautio est ne obiexim moram* (Plaut., *Poen.*, I, 3, 36), « Maintenant la précaution est à moi, c'est-à-dire, je dois prendre garde ». Les substantifs *usus*, « l'usage », *opus*, « l'ouvrage », par l'adjonction de *est, mihi est*, prennent, eux aussi, le sens de « il est nécessaire, il m'est nécessaire ». De la même manière, le gérondif



adjectif neutre en —*ndum*, ou gérondif verbal, qui a la valeur d'un substantif verbal en — *tio*, peut recevoir du sens général de la phrase, quand il est avec *est* ou *mihi est*, le sens de la nécessité : *Moriendum est mihi*, « l'action de mourir est à moi », c'est-à-dire, « il me faut mourir ». La personne qui doit faire l'action se met au datif, et ce datif est, comme on le voit, une sorte de datif possessif.

2. Cette expression impersonnelle peut, tout comme le *verbum finitum*, prendre pour complément le cas du verbe, ou une préposition avec le cas qu'elle régit, ou un adverbe.

a) *Pugnandum est*, « il faut combattre »; *nobis acriter pugnandum est*, « il nous faut combattre avec acharnement ». *Non enim nunc tibi dormitandum* (Plaut., *Epid.*, I, 2, 59), « Il ne faut pas t'endormir en cette occurrence ».

b) Avec un complément à l'accusatif. Cette construction appartient presque exclusivement à la langue ancienne et ne se trouve que rarement dans la prose classique, qui la remplace par la construction personnelle.

Mihi hac nocte agitandum est vigilias (Plaut., *Trin.*, IV, 2, 27), « Il faut que je veille cette nuit ». *Aeternas quoniam poenas in morte timendum est* (Lucr., I, 112), « Puisqu'il y a à redouter après la mort des peines éternelles ». Dans Cicéron, cette construction est très rare; il aurait dit : *mihi agitandae sunt vigiliae*; *poenae aeternae timendae sunt.* Cependant il a employé deux fois de cette manière un verbe déponent : *Longam aliquam viam confecisti, quam nobis quoque ingrediendum est* (*Cato mai.*, 2, 6), « Vous avez parcouru une longue route, dans laquelle il faut que nous nous engagions à notre tour ». *Obliviscendum vobis putatis matrum in liberos, virorum in uxores scelera?* (*pro Scaur.*, 7, 13), « Pensez-vous qu'il vous faille oublier les crimes des mères contre leurs enfants, des maris contre leurs épouses? » Même chez les écrivains postérieurs à Auguste, cet usage est rare. — A cette construction correspond la construction, fréquente dans l'ancienne langue, d'un substantif verbal en — *tio* et *est* avec un complément à l'accusatif, p. ex. : *quid tibi hanc curatiost rem?* (Plaut., *Amph.*, 519), « Qu'as-tu à te mêler de cette affaire? » Cf. § 10, R. 4.

c) Gérondif avec *est* et le datif ou l'ablatif :

Nec vero corpori soli subveniendum est, sed menti atque animo multo magis (Cic., *Cato mai.*, 11, 36),

« Mais ce n'est pas seulement à la santé du corps que nous devons veiller, mais encore, et bien plus à celle de l'esprit et du cœur ». *Etiam in secundissimis rebus maxime est utendum consilio amicorum* (Cic., *De off.*, I, 26, 91), « C'est au sein de la prospérité qu'il faut recourir aux conseils des amis ». — Cf. la construction du substantif verbal en —*tio* et *est* avec le datif. *Iustitia est obtemperatio scriptis legibus institutisque populorum* (Cic., *De leg.*, I, 15, 42), « La justice, c'est l'obéissance aux lois écrites et aux institutions ».

3. Comme on le voit par les exemples cités §§ 287-291, le gérondif adjectif, quand il dépend d'un substantif, d'un adjectif, d'un verbe ou d'une préposition, c'est-à-dire, quand il est à un cas oblique, désigne simplement une action non achevée, qui se fait ou qui est à faire. Il forme avec le nom auquel il est joint une sorte de substantif verbal composé indiquant l'action du verbe avec son complément : *capienda urbs*, « la prise de la ville », *liberanda patria* », la délivrance de la patrie ». Mais, de même que le gérondif verbal, et pour les mêmes raisons, le gérondif adjectif, joint au verbe *sum* et devenant attribut, a pris la signification accessoire de la nécessité et de l'obligation. *Liberanda patria est*, « la patrie est à délivrer », c'est-à-dire, « il faut la délivrer »; *mihi liberanda patria est*, « la délivrance de la patrie est à moi, c'est mon affaire », c'est-à-dire, « je dois délivrer la patrie ». *Pietati summa tribuenda laus est* (Cic., *De orat.*, II, 40, 167), « Il faut accorder à la piété les plus grands éloges ». *Pecuniae est fugienda cupiditas* (Cic., *De off.*, I, 20, 68), « Il faut éviter le trop grand amour de l'argent ». *Semper ita vivamus, ut rationem reddendam nobis arbitremur.*

4. De cet emploi du gérondif adjectif comme attribut dérive son emploi comme simple adjectif épithète : *leges observandae*, « les lois à observer, qu'il faut observer »; *liberanda patria*, « la patrie à délivrer ». Pris ainsi en lui-même, il désigne une chose qui doit être faite, qui est à faire, mais jamais une chose qui peut être faite. Ainsi : *homo vix ferendus*, signifie « un homme que l'on ne doit pas supporter »; *res non contemnenda*, « une chose qui n'est pas à dédaigner »; *vires haud spernendae*, « des forces qu'il ne faut pas mépriser », c'est-à-dire, « considérables »; *dolor vix ferendus*, « une douleur telle qu'on peut à peine exiger qu'on la supporte ».

Remarque 1. Comme avec le gérondif verbal avec *est*, la personne qui doit faire l'action se met au datif. (Cf. § 42.) Cependant, pour éviter l'ambiguïté,

lorsque le verbe régit le datif, ou pour faire ressortir davantage le sujet agissant, on met *ab* avec l'ablatif, voy. § 42, R. 2.

Remarque 2. Nous avons déjà fait remarquer que les verbes *utor, fungor, fruor, potior* ont un gérondif adjectif : *utendus, fungendus, fruendus, potiundus* (cf. § 54, R. 3). Ajoutons que, dans la construction avec *est*, la forme impersonnelle est préférable : *utendum est viribus* et non *utendae sunt vires.*

A certains verbes qui signifient « donner », « confier », « laisser », « transmettre », « prendre », « recevoir », « se charger de », « proposer », « imposer », etc. (*do*, *mando*, *trado*, *propono*, *impono*, *curo*, *suscipio*, *accipio*, etc.), on joint un gérondif adjectif comme accusatif attributif, si le verbe est à l'actif, ou comme nominatif attributif, si le verbe est au passif, pour marquer le dessein ou le but de l'action, ce que l'on doit faire du complément ou du sujet, ce qui doit lui arriver. C'est ce qu'on pourrait appeler le gérondif intentionnel. §292

Antigonus Eumenem mortuum propinquis sepeliendum tradidit (Nep., *Eum.*, 13, 4), « Antigone livra Eumène mort à ses proches pour qu'ils l'ensevelissent. *Laudem gloriamque P. Africani tuendam conservandamque suscepi* (Cic., *Verr.*, IV, 38, 82), « Je me suis chargé de venger et de maintenir intacts la gloire et l'honneur de Scipion l'Africain ». *Equorum quattuor milia domanda equitibus divisa sunt* (Liv., XXIV, 20, 16), « On distribua aux cavaliers quatre mille chevaux à dompter ».

Notons surtout les expressions : *aliquid faciendum curare*, « faire faire quelque chose », *locare* (*conducere*) *opus faciendum*, *statuam faciendam* ou *ponendam*, « donner (ou prendre) pour un prix un ouvrage à faire, une statue à élever » ; *conducere vectigal fruendum*, « prendre un revenu à ferme, etc. ».

Remarque 1. Au lieu du gérondif adjectif avec ces verbes on met aussi, quoique rarement, *ad* avec le gérondif verbal. *Aliquos sibi ad imitandum proponere* (au lieu de *imitandos*), « se proposer quelqu'un pour modèle » ; surtout quand le verbe est au passif : *Cicero vobis ad imitandum maxime propositus sit. Caesar oppidum ad diripiendum militibus concessit* (Caes., *B. C.*, III, 80, 6), « César accorda à ses soldats le pillage de la ville ». Cette construction fait mieux ressortir le but proposé.

Remarque 2. Les poètes emploient aussi l'infinitif actif, comme en français. *Tristitiam et metus tradam protervis in mare Creticum portare ventis* (Hor., *Carm.*, I, 26, 1), « Je charge les vents orageux d'emporter loin de moi dans la mer de Crète la tristesse et les soucis ». On dit : *do alicui bibere* (sans complément), « je donne à boire à quelqu'un ».

Remarque 3. *Habeo* avec le gérondif adjectif n'est guère admissible que lorsqu'il se rapproche pour le sens de *suscepi, mihi traditum est*, etc., p. ex. : *columnas dealbandas habeo*, « je suis chargé du blanchiment des colonnes ». Mais *habeo statuendum* (Tac., *Ann.*, XIV, 44); *libros perlegendos habeo* (Plin., *H. N. praef.*), au lieu de *mihi statuendum est, libri mihi perlegendi sunt* ne se trouve que dans la latinité d'argent. Mais ce que l'on rencontre souvent, c'est *habeo* avec l'infinitif de *dico* et autres verbes semblables. *Haec fere dicere habui de natura deorum* (Cic., *De nat. Deor.*, III, 39, 93), « Voilà à peu près ce que j'avais à dire sur la nature des dieux ». Cf. § 251, R. 3.

Chapitre XXV.

Du supin.

§ 293 Les supins doivent être considérés, d'après leur forme et leur signification, comme les cas d'un substantif verbal de la quatrième déclinaison, dont le supin en —*um* est l'accusatif, et le supin en —*u*, l'ablatif.

Le premier supin a le sens actif et régit le même cas que son verbe; le second supin a le sens passif et n'est jamais accompagné d'un cas.

Remarque. Il y a d'ailleurs très peu de verbes dont les deux supins aient été usités en même temps, quoiqu'ils soient cités par les grammairiens.

§ 294 Le premier supin (supin en —*um*) s'emploie après les verbes de mouvement (entre autres *venire, ire, mittere*), pour indiquer l'intention, le but qui est la fin du mouvement (c'est-à-dire, ce pour quoi l'on envoie, on va, on vient), p. ex., *cubitum ire*, « aller se coucher »; *speculatum mittere*, « envoyer en reconnaissance ».

Legati in castra Aequorum venerunt questum iniurias et ex foedere res repetitum (Liv., III, 25, 6), « Les députés vinrent au camp des Eques pour se plaindre des injustices et réclamer d'après le traité ce qui leur avait été enlevé ». *Cicero quinque cohortes frumentatum in proximas segetes mittit* (Caes., *B. G.*, VI, 36, 2), « Cicéron envoie cinq cohortes couper des blés dans la campagne la plus voisine ». *Quid est, Crasse, inquit Iulius, imusne sessum? Etsi admonitum venimus te, non flagitatum* (Cic., *De Orat.*, III, 5, 17), « Eh bien! Crassus, dit Julius, n'allons-nous pas prendre séance? Toutefois nous ne sommes pas venus pour vous presser, mais seulement pour vous rappeler votre parole ».

Remarque 1. Remarquez les expressions : *Aliquam alicui nuptum dare* (*tradere, collocare*), « donner pour femme à quelqu'un »; *aliquem sessum*

recipere, « permettre à quelqu'un de s'asseoir à côté de soi, offrir un siège »; *ire perditum, ire ultum* (= *perdere, ulcisci*), « aller pour perdre, venger ».

Remarque 2. En général, l'emploi de ce supin, dès qu'il doit avoir un complément, comme *revocatur defensum patriam*, n'est pas très fréquent dans les bons écrivains. Les périphrases avec *ire* (*ire perditum, ultum*, etc.), ne se trouvent pas dans Cicéron ni dans César. On employait à la place *qui* ou *ut* avec le subjonctif, surtout avec *mittere* (cf. § 218, 1) ou *causa* avec le génitif du gérondif (cf. § 287, 1), ou encore *ad* avec l'accusatif du gérondif (cf. § 289), ou encore, mais plus rarement, du moins dans la prose classique, le participe futur actif (cf. § 276). Avec *venire*, on trouve aussi le participe présent. *Legati venerunt pacem petentes* (et non *petituri*).

Remarque 3. Rappelons que le supin en *um* joint à *iri* sert à former l'infinitif futur passif : *laudatum iri*, « devoir être loué ». La forme en —*um* reste invariable, quels que soient le genre et le nombre du nom auquel elle se rapporte, parce que l'accusatif qui semble être le sujet de l'infinitif —*um iri* ne l'est pas en réalité, mais bien un complément régi par le supin qui entre dans la composition de cette forme d'infinitif futur passif. Ainsi dans : *Spero causam meam tibi probatum iri*, *causam meam* est le complément de *probatum* qui conserve son sens actif; mot à mot : « j'espère que tu vas approuver, c'est-à-dire, que tu approuveras ma cause ». *Spero scripta mea laudatum iri*, « j'espère qu'on va pour louer, c'est-à-dire, qu'on louera mes écrits ».

Remarque 4. Rappelons aussi que les poètes, au lieu du supin en *um* ou des propositions finales équivalentes, emploient l'infinitif : *Proteus pecus egit visere montes* (Hor., *Carm.*, I, 2, 7, cf. § 251, R. 5).

Le second supin, en —*u*, se met comme complément § 295
déterminatif de certains adjectifs, puis avec *fas*, *nefas*, rarement *opus*, pour indiquer que la propriété exprimée par ces adjectifs n'est attribuée à quelqu'un ou à quelque chose que par rapport à une certaine action qui doit être faite. Ainsi : *Res facilis cognitu*, « une chose facile à connaître », facile sous le rapport de la connaissance qu'on peut en prendre (1). Cet ablatif est un ablatif de relation (*ablativus limitationis*) cf. § 60.

Difficile dictu est, quanto opere conciliet animos comitas affabilitasque sermonis (Cic., *De off.*, II, 14, 48), « Il est difficile de dire combien la politesse et l'affabilité des paroles est propre à gagner les cœurs ». *Quod optimum factu vide-*

(1) Nous avons dit que ce supin en —*u* a le sens passif. Ce sens passif n'est qu'apparent : en vérité, il conserve le sens actif. *Res iucunda auditu*, « une chose agréable à entendre, c'est-à-dire autant qu'on l'entend, pendant qu'on l'entend ». Ce supin ne peut avoir, il est vrai, de complément à l'accusatif, mais il peut être suivi d'une préposition avec son cas ou d'une proposition complétive, un accusatif avec l'infinitif ou une interrogation indirecte. Voy. infra, R. 3.

bitur facies (Cic., *ad Att.*, VII, 22, 2), « Vous ferez ce qui vous paraîtra le plus convenable ». *Nefas est dictu miseram fuisse Fabii Maximi senectutem* (Cic., *Cato mai.*, 5, 13), « Il serait impie de dire que la vieillesse de Fabius Maximus fut malheureuse ». *Sed ita dictu est opus, si me vis salvum esse* (Ter., *Heaut.*, V, 1, 68), « Voilà ce qu'il faut dire, si tu veux me sauver ».

Remarque 1. Il n'y a qu'un nombre assez restreint d'adjectifs qui admettent cette construction. Les principaux sont : *honestus, turpis, iucundus, facilis, difficilis, incredibilis, mirabilis, utilis, dignus, indignus.* Il n'y a de même qu'un très petit nombre de verbes dont le supin en *u* soit usité : les principaux sont : *auditu, visu, cognitu, dictu, factu, inventu, memoratu* (rare). — Cet emploi du second supin beaucoup plus restreint que celui du premier s'explique aussi par ce fait que quelques-uns des adjectifs mentionnés prennent de préférence une autre construction. Ainsi avec *facilis, difficilis, iucundus, ad* et le gérondif est plus usité : *res facilis ad intellegendum*; *verba ad audiendum iucunda.* Avec *dignus* le supin en *u* est très rare; on met plutôt *qui* avec le subjonctif, ou l'ablatif d'un substantif verbal. Voy. § 218, 5, R. 4. — Avec *opus est* on ne trouve guère que *scitu* ou *dictu.* Pour sa syntaxe, voy. § 57.

Remarque 2. Ainsi donc, « la chose est facile à connaitre » peut se traduire des cinq manières suivantes :

1) Res est facilis ad cognoscendum.
2) Res est facilis cognitu.
3) Res facile cognoscitur.
4) Facile est rem cognoscere.
5) Rei cognitio facilis est (cette dernière manière est la moins correcte).

Remarque 3. Quand à *facile* ou *difficile factu est* s'ajoute une proposition complétive qui en dépend, cette proposition se construit ordinairement à l'infinitif comme se rattachant à *facile est* et non à *factu,* qui demanderait *ut* et le subjonctif. Ex. : *Difficile factu est me id sentire quod tu velis* (Cic., *De nat. Deor.*, III, 1, 1), « Il m'est difficile de me ranger à ton avis ».

Avec *facile, difficile dictu, scitu, intellectu,* c'est cependant bien du supin que paraît dépendre la proposition complétive. Voy. les exemples donnés plus haut.

Chapitre XXVI.

De l'adverbe.

Remarque préliminaire. — Nous avons traité de la syntaxe des prépositions en son lieu, c'est-à-dire à la suite de la théorie des cas. La syntaxe des conjonctions se confond avec la syntaxe des modes de la même manière que la syntaxe des prépositions avec celle des cas. Elle est donc tout entière dans les

chapitres qui traitent de la subordination et de la coordination des propositions. Il nous reste, pour compléter la syntaxe des particules, à parler de l'adverbe.

Observations générales. — 1. L'adverbe joue auprès du verbe le même rôle que l'adjectif auprès du substantif : il détermine et qualifie l'idée verbale, qu'elle soit exprimée par un verbe simple ou par un adjectif joint au verbe *esse*. C'est là sa tâche essentielle et primitive. — Plus tard, l'adverbe fut employé aussi pour déterminer un adjectif épithète ou même un autre adverbe. §296

2. Les adverbes marquent différents rapports : de lieu (*hic*, *hinc*, *huc*, *illic*, *illinc*, *illuc*, *ibi*, *ubi*, *alibi*, etc.) ; de temps (*nunc*, *tum*, *quondam*, *olim*, *mox*, *semper*, etc.); de fréquence ou de répétition (*semel*, *bis*, *ter*, *crebro*, *primum*, *iterum*, etc.); d'intensité ou de degré (*valde*, *magnopere*, *magis*, *maxime*); de quantité ou de mesure (*multum*, *plus*, *plurimum*, *tantum*, *quantum*, etc.); de qualité et de manière (*bene*, *male*, *pulchre*, *prudenter*, etc.). Dans une acception plus large du mot, on appelle expression adverbiale certaines formes verbales ou nominales ou certaines réunions de mots, comme une préposition avec son substantif, quand elles expriment les mêmes rapports que les adverbes proprement dits, p. ex., *summo studio*, *ridendo dicere verum*, *magna cum voluptate*. Les adverbes jouent donc le même rôle que les cas des substantifs, puisqu'ils expriment les mêmes rapports. C'est ce qui explique pourquoi un grand nombre d'adverbes ont une désinence casuelle bien accusée, comme *cito*, *tuto*, *crebro*, (ablatif) ; *multum*, *tantum*, *plurimum* (accus.).

3. Il est d'autres adverbes qui déterminent non plus seulement l'attribut, mais l'énoncé de la proposition, la proposition elle-même, la pensée, pour indiquer dans quel rapport cette pensée se trouve avec la persuasion ou la conviction de celui qui parle. Ce sont les adverbes de mode : ils expriment l'affirmation (*sane*, *vero*, *certe*, *omnino*, etc.) ou la négation (*non*, *haud*, *ne*, *neutiquam*, etc.) ; la certitude, l'assurance (*profecto*, *vero*, *certe*, *scilicet*, etc.) ou l'incertitude et le doute (*fortasse*, *forsitan*, *haud facile*) ou l'interrogation (*num*, *utrum*, *nĕ* enclitique, *an*).

C'est cette dernière classe d'adverbes seulement qui, au point de vue de la syntaxe, peuvent être l'objet de quelques observations propres à bien déterminer leur vraie signification, leur emploi et

leur place. Quant aux autres, c'est l'affaire de la lexicologie et des dictionnaires de définir leur formation et leur signification (1).

A. Adverbes qui expriment l'affirmation, la certitude, l'assurance, la confirmation.

§ 297 *Nē* (qu'il ne faut pas écrire *nae*) répond, pour le sens général, au grec νή, ναί, et exprime une affirmation avec assurance. En français : « oui, sûrement ». Dans la bonne prose, dans Cicéron en particulier, *ne* se place devant un pronom personnel au commencement de la proposition. Quand un mot comme *hercle*, *edepol*, *medius fidius* vient se mettre entre *ne* et le pronom, cela ne fait pas une exception à la règle, puisque ces mots équivalent à une proposition : « je jure par Pollux », « Dieu me pardonne ». La proposition qui a *ne* peut faire suite à une proposition conditionnelle ou qui a la valeur d'une proposition conditionnelle.

Si sapiens aliquis miser esse possit, ne ego istam gloriosam virtutem non magno aestimandam putarem (Cic., *De fin.*, III, 3, 11), « Si un sage pouvait être malheureux, je ne ferais pas grand cas de cette vertu si vantée ». *Ista quidem summa ne ego multo libentius emerim deversorium Tarracinae* (Cic., *ad Fam.*, VII, 23, 3), « Pour cet argent, j'aurais certes bien mieux aimé acheter un pied à terre à Terracine ». — La proposition avec *ne* précède la conditionnelle : *Ne tu, si id fecisses, melius famae tuae consuluisses* (Cic., *Phil.*, II, 2, 3), « Certainement si tu avais fait cela, tu aurais mieux servi ta réputation ». — La condition peut être exprimée par une proposition relative : *Ne ego, inquit, incautus, qui cum Academico congredi conatus sim* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 1, 1), « Oui vraiment, j'étais bien imprudent de vouloir lutter avec un Académicien ». — Enfin le motif qui justifie l'affirmation marquée par *ne* peut être exprimé de diverses manières : *Medius fidius, ne tu emisti ludum praeclarum; gladiatores audio pugnare mirifice* (Cic., *ad Att.*,

(1) La théorie des particules est une de celles auxquelles on apporte le moins d'attention. Aussi, dans la version et l'explication des textes, on les traduit trop souvent par à peu près, et dans la composition, on les emploie à tort et à travers, sans se rendre compte de leur signification précise. Voilà pourquoi j'ai cru devoir donner à ces observations sur les adverbes de mode une étendue qui paraîtra peut-être un peu hors de proportion. J'ai reproduit à peu près l'excellent chapitre de Kühner, *Ausfürliche Gramm. der Lat. Sprache*, II, p. 596.



IV, 4, 2), « Vous avez acheté là vraiment une troupe magnifique; on dit que ces gladiateurs sont admirables au combat ». By. *Sponsam hic tuam amat.* Pa. *Ne iste haud mecum sentit* (c.-à-d., si istud verum est, quod dicis) (Ter., *Andr.*, 324), « By. Il aime ta fiancée. — Pa. Eh bien (si cela est), nous n'avons pas le même goût ».

Profecto; vero (verum); sane; utique. § 298

1. *Profecto* vient de *pro facto* et signifie mot à mot : « pour une chose qui est arrivée », c'est-à-dire, « en effet, vraiment, assurément ». L'emploi en est très fréquent et très classique.

Hoc quidem profecto certum est (Plaut., *Amph.*, 372), « Cela est sûr et certain ». *Non est ita, iudices, non est profecto* (Cic., *pro Flacc.*, 22, 53), « Cela n'est pas, juges, non certainement ». *Meministi enim profecto, Attice, quanta esset hominum vel admiratio vel querela* (Cic., *Lael.*, 1, 2), « Tu te souviens sans doute, Atticus, quelle surprise et quel mécontentement éclatèrent ». — Chez les comiques, *profecto* est souvent accompagné des adverbes affirmatifs *hercle*, *edepol*, *pol*. So. *Non edepol volo profecto.* Me. *At pol profecto ingratiis* (Plaut., *Amph.*, 370), « So. Non, par Pollux, certainement non, je ne le veux pas (être battu). Me. Mais alors, par Pollux, tu le seras malgré toi ».

Quant à la place de *profecto*, il se met, lorsqu'il porte sur la proposition tout entière, au commencement, ou à la fin pour insister davantage; lorsqu'il se rapporte à un mot particulier, il se met après ce mot, toujours après *esse*, quand il n'est pas simple copule. *Est profecto deus* (Plaut., *Capt.*, 313), « Certainement il y a un dieu ». *Haec sunt profecto* (id., *Cist.*, IV, 1, 14), « Oui, ce sont bien eux ».

2. *Vero* est l'ablatif de l'adjectif *verum*. On l'emploie :

a) Comme réponse affirmative à une interrogation; en ce cas, il se met en tête de la phrase; en français : « oui, en vérité, en effet ». *Fuisti saepe, credo, quom Athenis esses, in scholis philosophorum.* — *Vero, ac libenter quidem* (Cic., *Tusc.*, II, 11, 26), « Tu as fréquenté, pendant ton séjour à Athènes, les écoles des philosophes. — Oui, et avec plaisir ». *Tu orationes nobis veteres explicabis?* — *Vero, inquam* (id., *Brut.*, 87, 300), « Vous nous expliquerez les discours qui restent des anciens? — Volontiers, répondis-je ».

b) Pour exprimer une confirmation (vraiment, en vérité, véri-

tablement); en ce cas, il se met à la seconde place. *Ego vero, Servi, vellem, ut scribis, in meo gravissimo casu adfuisses* (Cic., *ad Fam.*, IV, 6, 1), « Et moi aussi, mon cher Servius, j'aurais bien voulu vous avoir auprès de moi dans mon affreux malheur ». Cicéron répond à une lettre où Servius lui avait dit qu'il aurait désiré d'être auprès de lui. Même sens, *ibid.* XVI, 10, 1 : *Ego vero cupio te ad me venire, sed viam timeo.* « Et moi aussi, je voudrais bien qu'il vous fût possible de me rejoindre ; mais je crains pour vous le voyage ». *Magnifica vero vox et magno viro ac sapiente digna!* (Cic., *De off.*, III, 1, 1), « Admirable parole et bien digne d'un grand homme et d'un sage! » — *Vero* s'ajoute volontiers aux pronoms : *Me vero delectat* (Cic., *Tusc.*, I, 11, 24). — Dans les réponses, pour leur donner plus de force : *Dasne aut manere animos post mortem aut morte ipsa interire?* A. *Do vero* (Cic., *Tusc.*, I, 11, 25), « Accordez-vous ou que les âmes persistent après la mort ou qu'elles sont anéanties par elle? » L'auditeur : « Certainement ». — Avec l'impératif, chez les comiques, *vero* rend l'ordre plus pressant, comme en français « donc », « mais — donc » : Ni. *Cape hoc tibi aurum, Chrysale, i, fer filio.* Ch. *Non equidem accipiam...* Ni. *Cape vero* (Plaut., *Bacch.*, 1062), « Ni. Prends cet or, Chrysale, et va le porter à mon fils. Ch. Non, je ne le prendrai pas... Ni. Mais prends donc ».

3. *Sane*, comme adverbe de mode, signifie « très, tout à fait, absolument ». Il se met, soit avant, soit après le mot accentué. *Ad Hirtium dederam epistulam sane grandem* (Cic., *ad Att.*, XIII, 21, 1), « J'ai remis à Hirtius une lettre fort longue ». — *Sane non* = « certainement pas, pas du tout » : *rem sane non reconditam* (Cic., *De orat.*, II, 19, 79), « la belle trouvaille! » *Non sane*, *haud sane* = « pas précisément, pas bien ». *In quo libro non sane multa mutavi, sed tamen quaedam* (Cic., *ad Att.*, XIII, 21, 4), « Dans ce livre je n'ai pas fait de changements excessivement nombreux, mais pourtant j'en ai fait quelques-uns ». — Employé dans les réponses : *Visne sermoni reliquo demus operam? Sane quidem* (Cic., *De leg.*, II, 1, 1), « Voulez-vous que nous nous occupions du reste de la discussion? Très volontiers ». — Son emploi le plus fréquent est dans les propositions concessives : « soit, je le veux ». *Haec si vobis non probamus, sint falsa sane, invidiosa certe non sunt* (Cic., *Acad.*, II, 32, 105), « Si nous ne pouvons vous convaincre de la vérité de ces choses, déclarez-les fausses, soit, mais reconnaissez du moins qu'elles ne sont pas révoltantes ».

4. *Utique* est un adverbe de mode restrictif = « dans tous les cas, assurément ». *Quo die venies, utique cum tuis apud me sis* (Cic., *ad Att.*, IV, 4 extrem.), « Dans tous les cas, le jour que vous viendrez, vous descendrez chez moi avec tous les vôtres ».

Certe et *certo ; saltem.* — *Certe,* « certainement, assurément », § 299
exprime une certitude qui est dans l'esprit de celui qui parle et qu'il fait connaître ; il est donc l'équivalent de *persuasum est mihi* avec la proposition infinitive; tandis que *certo*, « certainement, avec certitude », exprime une certitude qui est dans les faits eux-mêmes et dans la réalité, et il indique la manière dont on est arrivé à la connaissance d'une chose.

Si (*Deus*) *scit* (*quid fortuito futurum sit*), *certe illud eveniet; sin certe eveniet, nulla fortuna est* (Cic., *De divin.*, II, 7, 18), « Si Dieu sait ce qui doit arriver par hasard, cela arrivera certainement; mais si cela arrive certainement, il n'y a plus de hasard ». *Cum se certe decessurum videret* (id., *Verr.*, III, 44, 104), « Se voyant près de quitter la Sicile ». *Perii certo, haud arbitrario* (Plaut., *Poen.*, III, 5, 42), « Ah! ma perte est certaine, il n'y a plus l'ombre d'un doute » (*arbitrario* est précisément l'opposé de *certo*). *Sapientis est proprium nihil ita exspectare, quasi certo futurum* (Cic., *Tusc.*, V, 28, 81), « Le propre du sage est de ne s'attendre à rien de certain ». *Certe scio* = « il est certain que je sais, je suis certain de savoir »; *certo scio* = « je sais d'une manière certaine, ce que je sais est certain ».

Certo et *certe* s'emploient aussi dans les réponses. P. *Expedies?* D. *Certe, Pamphile* (Ter., *Andr.*, 617), « P. Tu me tireras d'embarras? » D. Certainement, Pamphile ». *Estne illaec mea amica Anterastillis? Et ea certo est* (Plaut., *Poen.*, V, 5, 20), « N'est-ce pas là mon amie Anterastilla? Mais oui, c'est bien elle ». — *Certe* se distingue de *profecto*, en ce que *certe* exprime une certitude subjective, qui est dans l'esprit, tandis que *profecto* affirme la réalité objective des faits. *Estne hic an non est? is est; certe is est, is est profecto* (Plaut., *Trin.*, 1072). On voit dans cette phrase les trois degrés de l'affirmation : *is est*, affirmation simple : « c'est lui »; *certe is est*, « c'est lui, j'en suis sûr »; *is est profecto*, « c'est bien réellement lui ». Comme à *profecto*, les comiques ajoutent à *certe hercle* et *edepol*. — *Certe* s'emploie souvent dans les conclusions, d'où les expressions : *certe igitur*, *certe enim*, *nam certe.* — Quand *certe* est ajouté à une interrogation, on suppose la certitude.



Très souvent *certe* sert à exprimer une restriction ou une rectification, et se traduit par « du moins ». *Certe* est différent de *saltem*, qui lui aussi marque la restriction; *saltem* oppose une mesure, un nombre, un degré moindre à une mesure, un nombre, un degré plus grand, tandis que *certe* porte sur la pensée tout entière pour limiter l'étendue de l'affirmation. *Eripe mihi hunc dolorem, aut minue saltem* (Cic., *ad Att.*, IX, 6, 5), « Arrachez-moi à ma douleur; adoucissez-en du moins l'amertume ». *Et illi quidem, forsitan et publica, sua certe liberata fide ab Caudio in castra Romana inviolati redierunt* (Liv., IX, 11, 13), « Ayant ainsi satisfait, sinon à tout ce que devait la nation, du moins à ce qu'ils devaient personnellement, les Romains s'en retournèrent paisiblement de Caudium dans leur camp ». — *Certe* peut aussi faire partie d'une proposition restrictive opposée à une proposition qui renferme une concession, surtout quand la concession est clairement exprimée par *si*, *si non*, *etiamsi*, *quamvis*, *ut* (supposé que). *Quamvis non fueris suasor et impulsor profectionis meae, approbator certe fuisti* (Cic., *ad Att.*, XVI, 7, 2), « Vous ne m'avez pas conseillé, vous ne m'avez pas pressé de partir; mais certainement vous m'avez approuvé de le faire ». — L'opposition se marque plus fortement encore par *at certe*, *sed certe*, *certe tamen*. *Qua propter hoc diiudicari nescio an nunquam, sed hoc sermone certe non potest* (Cic., *De leg.*, I, 21, 56), « Je ne sais si cela sera jamais décidé, mais sûrement ce ne peut être dans cet entretien ».

§300 *Quidem; equidem.* — 1. *Quidem,* « certes, même, précisément, du moins, à la vérité », s'appuie comme enclitique sur un mot qui précède et donne à ce mot une force plus grande. Il sert à renforcer et à faire ressortir une idée par rapport à une autre idée exprimée ou à suppléer. Si cette autre idée est semblable ou de même nature, *quidem* exprime la constatation ou aussi la gradation ; si c'est une idée opposée ou différente, *quidem* exprime une restriction et une concession. Ce dernier sens est le plus fréquent. *Quidem* se met toujours après le mot qu'il renforce et met en relief.

Flacco utinam aliquando gratiam referre possimus! Habebimus quidem semper (Cic., *ad Fam.*, XIV, 4, 2), « Plût aux dieux que je puisse un jour témoigner à Flaccus toute ma reconnaissance. Du moins je garderai toujours le souvenir de ses bienfaits ». *Utrum capacitatem aliquam in animo putamus esse,*

quo, tanquam in aliquod vas, ea, quae meminimus, infundantur? Absurdum id quidem (Cic., *Tusc.*, I, 25, 61), « Dirons-nous qu'il y a dans l'esprit une espèce de réservoir, où les choses que nous confions à notre mémoire se versent comme dans un vase? Proposition absurde assurément! » (le sens exact est : je ne sais s'il y a autre chose d'absurde; mais du moins ceci l'est, = en grec τοῦτό γε). — *Quidem* se joint volontiers à un pronom, quoiqu'il se rapporte à un autre mot, pourvu que le pronom n'en soit pas trop loin : *Tibique persuade esse te quidem mihi carissimum, sed multo fore cariorem, si,* etc. (Cic., *De off.*, III, 33, 121), au lieu de *carissimum quidem*, « Soyez persuadé que je vous aime beaucoup, mais que je vous aimerai bien davantage, si, etc. ». — S'emploie dans les réponses pour renforcer l'affirmation. — *Si quidem*, pour marquer que l'on accorde quelque chose sous certaines conditions (= en grec εἴ γε). Mi. *Syre, processisti hodie pulchre.* De. *Si quidem porro, Micio, tu tuum officium facies* (Ter., *Adelph.*, 979), « Mi. Eh bien! Syrus, tu fais de bonnes affaires aujourd'hui. De. Pourvu toutefois, Micion, que vous fassiez jusqu'au bout votre devoir ». — Mais l'emploi le plus fréquent de *quidem* est d'exprimer la concession, « à la vérité, il est vrai ». *Multa utilia quidem sunt, sed non honesta*, « il y a beaucoup de choses qui sont utiles, mais qui ne sont pas honnêtes ». — Sert aussi à expliquer ou à corroborer ce qui précède, en ajoutant un exemple qu'on fait ressortir. *Dolorem opprimi dico patientia. Cretum quidem leges laboribus erudiunt iuventutem* (Cic., *Tusc.*, II, 14, 34), « Je dis que la patience réduit la douleur à néant. Ainsi, par exemple, les lois Crétoises ordonnent d'exercer les jeunes gens à la fatigue ». C'est ainsi que *quidem* s'ajoute aux noms propres pour expliquer et justifier une pensée par l'exemple proposé, en conservant toujours le sens restrictif de « du moins ». *Lucius quidem Philippus gloriari solebat,* etc. (Cic., *De off.*, II, 17, 59), « L. Philippus, lui, avait coutume de se glorifier, etc. ». — *Quidem*, et plus souvent *et quidem*, dans les réponses, pour réfuter l'assertion d'un autre, en lui accordant ce qu'il avance, mais en y ajoutant quelque chose qui le restreint ou le supprime. *At publice commodasti* (= civitati Mamertinorum gratificatus es). — *Non sine magno quidem rei publicae provinciaeque Siciliae detrimento* (Cic., *Verr.*, IV, 9, 20), « Mais vous avez rendu d'importants services à la cité. — Oui, mais ces services ont coûté cher à la république et à la province de Sicile ». *At multis se probavit*

(*Epicurus*). — *Et quidem iure fortasse, sed tamen non gravissimum est iudicium multitudinis* (Cic., *De fin.*, II, 25, 81), « Il a eu, direz-vous, les suffrages de beaucoup de gens. — Je veux qu'il les ait eus à juste titre; mais le jugement de la multitude n'est pas d'un bien grand poids ». — Différence entre *certe quidem* et *quidem certe.* Dans la première locution, *quidem* renforce l'affirmation contenue dans *certe*, p. ex. : *Sed alias ubi sit animus; certe quidem in te est* (Cic., *Tusc.*, I, 29, 70), « Nous rechercherons une autre fois où l'âme réside; ce qu'il y a de certain du moins, c'est qu'elle est en vous »; dans *quidem certe*, *quidem* affecte un mot qui précède et le fait ressortir, et *certe* (« sûrement ») affecte la proposition tout entière. *Quam bene, non quaeritur; constanter quidem certe* (*locutus est*) (Cic., *Tusc.*, V, 9, 24), « Qu'il soit dans le vrai en parlant ainsi, c'est une autre question; mais du moins il est conséquent avec ses principes, cela est certain ».

2. *Equidem* est plus fort que *quidem* et n'est pas enclitique, = « certes, assurément, sans doute ». Il est composé de l'interjection *e* et de *quidem*, comme *e-nim* (*e*, *nam*), *e-de-pol, e-castor* et signifie littéralement : « oh! oui, oui certes ». Ce qui le distingue de *quidem,* c'est non seulement qu'il affirme plus fortement, mais aussi et surtout qu'il affecte la proposition tout entière, tandis que *quidem* se rapporte à un seul mot qu'il met en relief. Il fait presque toujours partie d'une proposition dont le verbe est à la première personne, mais le verbe peut être aussi, quoique rarement, à la deuxième ou à la troisième personne. Il s'emploie le plus souvent pour renforcer une affirmation énoncée par celui qui parle, et, pour cette raison, se joint surtout aux verbes *puto*, *arbitror*, *duco*, *spero*, *scio*, *video, videor*, *mihi videor*. *Equidem nos quod Romae sumus*, *miserrimum esse duco* (Cic., *ad Fam.*, VI, 4, 3), « Pour moi je pense que c'est un grand malheur que nous soyons à Rome ». Même lorsqu'il se rapporte à un autre mot, il se joint volontiers à ces verbes et à d'autres; c'est la même attraction que nous avons vue exercée par les pronoms sur *quidem.* *Puto equidem non valde ad rem pertinere, sed tamen nihil obest dicere* (Cic., *ad Fam.*, IX, 13, 4), « (Ce que je vais dire) est de peu d'importance peut-être dans cette affaire, mais pourtant ne saurait y nuire » (au lieu de *non valde equidem*). — *Equidem* se joint à d'autres particules confirmatives, surtout chez les comiques. *Equidem certo idem sum, qui semper fui* (Plaut., *Amph.*, 447), « Je suis bien toujours ce que j'étais ».



Credo edepol equidem dormire Solem (id., *ibid.*, 281), « Je crois bien, par ma foi, que le soleil dort ». — Comme *quidem*, *equidem* sert souvent à faire une concession, auquel cas il est suivi, dans la proposition suivante, d'une conjonction adversative, *verum*, *sed*, *tamen*. *Amo te omnibus equidem maximis de causis, verum etiam propter hanc vel quod mihi sic, ut debuisti, nuntiasti* (Cic., *ad Fam.*, XVI, 16, 2), « J'ai certainement bien des raisons, et des meilleures, pour vous aimer; mais je vous aime encore davantage pour ce que vous venez de faire, et parce que vous me l'avez annoncé comme vous le deviez ».

Avec la première personne pluriel, rare; ne se trouve pas dans Cicéron; les passages où on le rencontre sont controversés. Plus souvent avec la deuxième ou la troisième personne, quoique les exemples soient relativement peu nombreux. *Insanit hic equidem, qui ipse maledicit sibi* (Plaut., *Men.*, 309), « Il est donc fou, de faire ainsi des imprécations contre lui-même ». *Scitis equidem, milites, socordia Lentuli quantam ipsi cladem attulerit* (Sall., *Cat.*, 58, 4), « Vous n'ignorez pas sans doute, soldats, combien la sotte indolence de Lentulus lui a été fatale ».

Scilicet, *videlicet*, *nimirum*, *quippe*, *nempe*. — Ces cinq adverbes s'emploient dans les propositions qui contiennent une explication de ce qui précède, et peuvent tous se traduire par « à savoir ». Cependant ils n'indiquent pas simplement, comme le français « à savoir », l'explication; mais ils la donnent comme étant connue ou facile à constater (*scilicet*, de *licet* et du radical verbal *sci*); comme sautant aux yeux (*videlicet* de *licet* et du radical *vide*); comme naturelle et incapable d'exciter l'étonnement (*nimirum* pour * *nemirum* [cf. *nihil* pour * *nehil*, *nisi* pour * *nesi*] = *non mirum*, sous-entendu *est*, ou encore *mirum ni ita sit*, « il n'y a rien d'étonnant » ou « il serait étonnant qu'il en fût autrement »); enfin comme allant de soi (*quippe*, de l'ablatif *qui* et du suffixe *pe*, et *nempe*, de *nam* et de *pe*). — *Scilicet* indique souvent une concession, à peu près comme *quidem*, avec cette idée en plus que la chose se comprend d'elle-même. — *Nimirum* ne se trouve qu'une fois dans Plaute, *Aul.*, II, 8, 23; trois fois dans Térence, *Eun.*, 260, 508 et 784, mais fréquemment dans les discours et les écrits philosophiques. — *Nempe* appartient surtout à la langue de la conversation, fréquent dans les dialogues et dans la comédie. — Enfin ces adverbes § 301

expriment souvent l'ironie : « vraiment, sans doute, évidemment, naturellement, cela se conçoit », etc., quand on pense précisément le contraire de ce que l'on dit.

Videtis, ut senectus sit operosa et semper agens aliquid et moliens, tale scilicet, quale cuiusque studium in superiore vita fuit (Cic., *Cato mai.*, 8, 26), « Vous voyez comme la vieillesse est ouvrière, toujours agissant et entreprenant quelque chose, quelque chose qui rentre, cela va de soi, dans les occupations pour lesquelles on a eu du goût dans la fleur de l'âge ». *Archytas iracundiam, videlicet dissidentem a ratione, seditionem quandam ab animo removendam ducebat* (Cic., *de Rep.*, I, 38, 60), « Archytas regardait la colère, celle du moins qui est incompatible avec la raison, comme une certaine sédition de l'âme qu'il faut repousser et réprimer ». — *Quis non miretur tam exiguum numerum oratorum inveniri? Sed nimirum maius est hoc quiddam, quam homines opinantur* (Cic., *De orat.*, I, 5, 16), « Qui ne s'étonnera de voir que le nombre des orateurs est si restreint? C'est que l'éloquence, en effet, est quelque chose de plus grand qu'on ne pense ». Pour indiquer une raison, un motif : *nimirum enim*, *nam nimirum*, *nimirum quia*. Pour conclure : *nimirum igitur*. Dans les réponses : *Sed quid id ad rem? Nimirum, inquit, in eo causa consistit* (Cic., *pro Quinct.*, 25, 79), « Mais qu'est-ce que cela fait à l'affaire! C'est là-dessus, reprit-il, que roule tout le procès ». — *Sol Democrito magnus videtur, quippe homini erudito in geometriaque perfecto* (Cic., *De fin.*, I, 6, 20), « Démocrite estime que le soleil est grand; rien d'étonnant, un homme savant comme lui et versé dans la géométrie ». Fréquent en tête d'une proposition causale avec *enim*, *etenim*, *quia*, *quoniam*, *cum*, *qui* : *Neque Cimoni fuit turpe sororem habere in matrimonio, quippe cum cives eius eodem uterentur instituto* (Nep., *Praef.*, 4), « Ce ne fut nullement un déshonneur pour Cimon d'avoir épousé sa sœur : ce mariage était usité chez ses compatriotes » (*quippe cum* est traduit par la ponctuation). — *Quos ego orno? Nempe eos, qui ipsi sunt ornamenta reipublicae* (Cic., *pro Mil.*, 13, 33), « Quels sont les hommes que j'honore? La réponse est facile : ceux qui sont eux-mêmes l'ornement de la république ».

B. Adverbes exprimant l'incertitude.

§ 302 *Fortasse*, *fortassis*, *forsan*, *forsitan*, *forte*.

1. *Fortasse* est un affaiblissement de *fortassis* (comme *mage*,



sate, *sat*, *necesse* de *magis*, *satis*, *necessis*). *Fortassis* et *fortasse* se distinguent de *forsan* et *forsitan* en ce qu'ils expriment une vraisemblance plus grande et se rapprochent davantage de l'affirmation et de la certitude, tandis que *forsan* et *forsitan* indiquent plutôt une simple conjecture et une plus grande incertitude. *Fortasse* est la forme classique et usitée à toutes les époques. *Fortasse* fait partie ordinairement d'une proposition indicative, *forsitan* d'une proposition subjonctive.

Fortasse dices : Quid? Ergo haec in te sunt omnia? (Cic., *Divin. in Caecil.*, 12, 40), « Tu diras peut-être : Mais toi-même as-tu donc toutes ces qualités? » Dans les interrogations : *Qui tu scis? An tu fortasse fuisti meae matri obstetrix* (Plaut., *Capt.*, 629), « Et qu'en sais-tu? Est-ce que par hasard tu as accouché ma mère? » Dans une proposition concessive, suivie d'une autre proposition avec *sed*, *tamen*, *sed tamen*, *verum tamen*, *quidem*, *certe*. *Dolent fortasse et anguntur; sed ea lugubris lamentatio ex eo est*, *quod*, etc. (Cic. *Tusc.*, I, 13, 30), « Oui, on peut bien s'affliger, se désoler au fond du cœur; mais ces pompes lugubres et ces gémissements viennent de ce que... » Marque un nombre approximatif, « à peu près, quelque chose comme ». *Pompeium vidi IIII Id. Decembres; fuimus una horas duas fortasse* (Cic., *ad Att.*, VII, 4, 2), « J'ai vu Pompée le quatre des Ides de décembre; nous sommes restés ensemble à peu près deux heures ».

2. *Forsit*, *forsitan*, *forsan* sont formés du nominatif *fors* et du subjonctif *sit* et du mot interrogatif *an*. On trouve aussi *fors* tout seul dans le sens de « peut-être » chez les poètes et les écrivains postérieurs. *Forsit* ne se trouve que dans un passage d'Horace (*Sat.*, I, 6, 49). La forme classique et usitée est *forsan* et *forsitan*. — *Forsitan* fait ressortir davantage l'idée d'incertitude et se met pour cela avec le subjonctif, dans le sens de : « il pourrait bien arriver que ». *Forsan* laisse davantage au second plan l'idée d'incertitude et exprime une plus grande vraisemblance, d'où il est plus souvent avec l'indicatif qu'avec le subjonctif. *An*, « ou », doit s'expliquer par une ellipse comme *dubito an*, *nescio an*. Ainsi : *forsitan hic mihi parvam habeat fidem*, (Plaut., *Eun.*, I, 2, 117) doit se décomposer en : *forsit*, *utrum hic mihi magnam habeat*, *an parvam habeat fidem* « il (serait) est incertain, s'il a en moi une grande confiance ou s'il n'en a qu'une médiocre », d'où : « il pourrait bien se faire qu'il n'en eût qu'une médiocre ».



Forsitan quaeratis, qui iste terror sit (Cic., *pro Rosc. Am.*, 2, 5), « Vous demanderez peut-être quel est cet effroi ». Suivi de *sed, verumtamen, certe* : *Quae forsitan vobis parva esse videantur; sed magnum et acerbum dolorem commovent* (Cic., *Verr.*, IV, 21, 47), « Tout cela vous paraît peut-être de peu d'importance ; mais cela ne cause pas moins une grande et cruelle douleur ».

Remarque 1. Les poètes et les prosateurs postérieurs à l'époque classique mettent aussi l'indicatif avec *forsitan*.

Remarque 2. *Forsan* appartient à la langue poétique ; il est très rare en prose.

Remarque 3. *Forte*, ablatif de *fors*, « par hasard », se joint à *si, nisi, ne* dans le sens de « peut-être ». Cf. § 230, R. 3.

C. Adverbes de négation.

§ 303. *Non*, *haud*, *ne*. — 1. *Non* (qui vient de *noenum* ou *noenu*, pour **ne* oinom, *ne unum, comme *nullus* de *ne ullus) nie, comme le grec οὐ, objectivement, c'est-à-dire, il nie la réalité d'un fait : « cela n'est pas ». Il s'emploie dans toutes les propositions par lesquelles on énonce quelque chose négativement, qu'elles soient à l'indicatif ou au subjonctif. *Non credo* ; *non crediderim*. Aussi dans les interrogations : *Quis hoc non credat? Non* peut nier un mot particulier de la proposition.

2. *Haud* (de *ho*, radical de hic, haec, hoc, *au*, « loin, loin de » [cf. *au*-fero, *au*-fugio], par conséquent : « non, pas cela », et de *d* du suffixe *de* = « précisément, justement, tout droit » [cf. *exin-de, proin-de*], donc littéral. : « cela pas justement, précisément pas cela ») nie quelque chose, non pas en soi, objectivement, mais d'après la pensée de celui qui parle, et cela d'une façon expressive = « certainement non, ne pas certainement, justement pas ». Il nie plus fortement que *non*. Cependant il semble quelquefois aussi nier quelque chose avec un certain doute, une certaine indécision.

L'emploi de *haud* dans la langue classique est très restreint. Son emploi le plus fréquent est avec les adjectifs et les adverbes : *haud quisquam, haud usquam, haud quaquam* (on ne dit pas *haud ullus*, mais *nullus*, *nemo*). *Haud fere quisquam interitum effugit* (Cic., *De off.*, II, 7, 23). Souvent avec les adjectifs et les adverbes qui expriment la mesure ou l'appréciation : *haud magnus*, *exiguus*, *longus*, *bonus*, etc. ; *haud procul*, *longe*, *sane*, *alius*, *aliter*, etc. ; *haud diu*, *saepe* ;

haud magis, minus; haud facile, haud dubie, etc. *Haud mediocris vir fuit* (Cic., *de Rep.*, II, 31, 55). *Quod haud procul absit a morte* (Cic., *Cato mai.*, 5, 15), « Qu'elle est le prélude de la mort ». *Rem haud sane difficilem admirari videmini* (id., *ibid.*, 2, 4), « Vous me semblez admirer là une chose qui ne me coûte pas beaucoup de peine ». — Avec les verbes, *haud* signifie « absolument pas, pas du tout ». Dans Cicéron, on le trouve surtout dans la locution *haud scio an* pour exprimer une affirmation modeste, « peut-être bien, je crois bien que »; *haud scio annon*, négation modeste, « peut-être que ne pas »; il l'emploie rarement autrement (cf. propositions interrogatives, § 241, 2). Cependant : *Haud ergo, ut ego opinor, erravero* (*De nat. Deor.*, II, 21, 57); *haud ignoro* (*de Divin.*, II, 39, 82). Mais chez les écrivains antérieurs à l'époque classique, *haud* se trouve très souvent avec toutes sortes de verbes.

3. *Nē* nie, comme le grec μή, subjectivement, c'est-à-dire, on l'emploie pour nier quelque chose au point de vue de celui qui parle, quelque chose qui, dans sa pensée, ne doit pas être, et dont il empêche la réalisation. *Ne* exprime la volonté de celui qui parle. D'où son emploi dans les propositions qui expriment négativement un ordre, une volonté, une intention, une interrogation sur une chose douteuse, une protestation, etc., par conséquent, pour défendre, empêcher, etc. (voyez les propositions complétives introduites par *ne*, § 206 et suiv.). D'où *ne-quidem*, « pas cela non plus, pas même », par lequel on rejette ce qui est énoncé (cf. §§ 186 et 187, 3, 4, 5). *Nedum*, littér. « pour ne pas dire encore ceci ou cela », c'est-à-dire, « loin de, bien loin que, à plus forte raison pas cela », toujours avec un verbe au subjonctif. Il se met après une proposition négative, et c'est le cas le plus fréquent, ou affirmative. Dans le premier cas, il exprime que l'énoncé de la proposition dont il fait partie se réalise encore moins que celui de la proposition précédente; dans le second cas, que la pensée négative affectée par *nedum* se comprend d'elle-même et n'a pas besoin de preuve. Voyez les exemples § 188. *Nedum* sans verbe se trouve dans Tite-Live et les écrivains postérieurs, mais il y a toujours un verbe à suppléer d'après le précédent. — Pour *modo ne, dummodo ne*, voy. § 232.

Remarques sur les adverbes de négation. § 304

1. *Non* n'est pas la négation primitive, puisqu'il vient de *ne*,

oenum (*ne unum*). La négation primitive est *nĕ*; en effet, on le trouve comme négation à la place de *non* dans quelques passages de Plaute, p. ex., *Most.*, I, 2, 43. *Sibique aut materiae ne parcunt nec sumptus ibi sumptui esse ducunt.* Assez souvent *ne volt* pour *non volt*, *ne vis* pour *non vis*; toujours *ne queo*, *ne quis* pour *non quis*. *Ne* est la seule forme dans les composés : *nefas*, *nefarius*, *neque*, etc., ou *nec* (ordinairement devant une voyelle). C'est de ce *nĕ* que s'est formé *nē*, dont le sens négatif plus fort est marqué par l'allongement de l'*e*.

2. Au lieu de *non* on met quelquefois avec les verbes, rarement avec les adjectifs, *nihil*, qui est un accusatif de relation ou adverbial (cf. § 29, b) = « en rien, nullement, sous aucun rapport ». *De Q. fratre* *nihil* *ego te accusavi* (Cic., *ad Fam.*, XIV, 1, 4), « Ce que je vous ai dit au sujet de mon frère Quintus n'était nullement un reproche ». *Pulsa plebs*, *nihil* *Romanae plebi* *similis*, *in agros optimatium excursiones facit* (Liv., IV, 9, 8), « Les gens de la plèbe eurent le dessous; et, bien différents des plébéiens de Rome, ils allèrent ravager les possessions des nobles ».

3. Pour la place de *non*, voy. § 337.

4. *Non*, joint immédiatement à un adjectif ou un adverbe, supprime l'idée qu'ils expriment pour leur en substituer une toute contraire, et joue le même rôle que *in* ou *ne*, négatif en composition. Ainsi *non sanus* = *insanus*, *non doctus* = *indoctus*. Cet emploi de *non* est assez fréquent parce que la langue latine est assez pauvre en composés négatifs avec *in* ou *ne*. *Non* *contenti* *libertate certa* (Liv., I, 23, 9), « Sans nous contenter d'une indépendance assurée » (au lieu de * incontenti). *Non* *diuturna* *mutatio fuit* (id., III, 33, 2), « Le changement fut de courte durée » (pour * indiut.). — Lorsque la négation précède un adjectif, un adverbe ou un verbe négatif, il y a ce qu'on appelle une litote (en grec λιτότης, en latin *tenuitas dicendi*), figure de pensée par laquelle on paraît dire moins que ce que l'on veut faire entendre et qui implique toujours une idée contraire, laquelle est même quelquefois ajoutée (cf § 322, 4°). *Polybium secuti sumus*, *non* *incertum* *auctorem... rerum* (Liv., XXXIII, 10, 10), « Nous avons suivi Polybe, dont le témoignage n'est pas sans valeur pour l'histoire romaine » (c'est-à-dire, dont l'autorité est très grande). *Haud* s'emploie de même, mais l'affirmation déguisée sous la forme négative est plus précise. *Haud* *mediocris* *hic*, *ut equidem intellego*, *vir fuit*, *qui*, *modica*

libertate populo data, facilius tenuit auctoritatem principum (Cic., *de Rep.*, II, 31, 55), « Ce ne fut pas, à mon sens, un homme ordinaire, que celui qui sut ainsi, en accordant au peuple une liberté modérée, affermir l'autorité des grands ». — Mais si l'accent n'est pas sur la négation, mais sur le mot suivant, on indique par là une qualité moyenne, un état qui existe à un degré ordinaire, satisfaisant. Il faut bien distinguer cette nuance : ici il n'y a plus de litote, mais une affirmation mitigée. Cicéron fait un grand usage de ce procédé peu compromettant dans ses appréciations sur les hommes et sur les choses. *Haut m a l a s t mulier* (Plaut., *Bacch.*, 1161), « Cette femme n'est pas méchante ». — Un superlatif à sens positif précédé de *non* a à peu près le même sens = « pas précisément très ». Mais si le superlatif avait un sens négatif, on aurait alors une litote.

5. La négation portant sur un substantif seul pour en faire une sorte de substantif composé négatif, comme en français « la non-existence, la non-intervention », est très rare. *Nec vero arbitrabatur aut quod efficeret aliquid aut quod efficeretur, posse esse n o n c o r p u s* (Cic., *Acad.*, I, 11, 39), « Il soutenait que tout être qui produit ou est produit ne peut pas être immatériel » (litt. un non-corps).

6. Dans les oppositions, on met ordinairement *non* (*ne*); souvent aussi *haud* chez les comiques, et ordinairement dans le second membre, avec un sens négatif plus marqué. *Auro, h a u d ferro deterrere potes, ne me amet* (Plaut., *Truc.*, V, 37), « C'est par l'or, et non par le fer que tu lui feras renoncer à mon amour ». *Haud* plus rare en prose et chez les autres poètes. *Factionis Barcinae opibus, h a u d s a n e v o l u n t a t e principum imperio potitus* (Liv., XXI, 2, 4), « C'est par le crédit de la faction Barcine, et malgré l'opposition des grands, qu'il obtint l'autorité suprême ».

7. *Non ullus* se trouve souvent en poésie appelé par la mesure à la place de *nullus*, et *non unquam* à la place de *nunquam*. En prose, on n'emploie *non ullus* que lorsque chacun des deux mots doit être séparément mis en relief et garde son sens propre. *Si vero n o n u l l a tibi facta est iniuria* (Cic., *Divin. in Caecil.*, 18, 60), « Mais s'il ne t'a pas été fait l'ombre d'injustice ». *N o n u l l a m rem aliam extimescens, quam eandem, quae mihi quoque facit timorem* (Planc. ap. Cic., *ad Fam.*, X, 18, 2), « Il n'avait pas autre chose à craindre que ce que je crains moi-même ».

8. Deux négations dans une même proposition s'annihilent et valent une affirmation. Il y a pourtant une différence à noter. Lorsqu'il y a *nihil*, *nullus*, *nemo*, *nunquam non*, *non* appartient au verbe et l'affirmation est expresse et bien marquée; mais si c'est l'ordre inverse : *non nihil*, *non nullus*, etc., *non* appartient à *nihil*, *nullus*, etc., on supprime ainsi la négation générale et l'on exprime une affirmation assez faible et peu précise. Ainsi :

Nihil non signifie : « tout ». *Non nihil* = quelque chose.
Nullus non / *Nemo non* } signifie « tout le monde ». *Non nullus*, *non nemo* = « quelqu'un, maint ».
Nunquam non signifie « toujours ». *Non nunquam* = « quelquefois ».
Nusquam non signifie « partout ». *Non nusquam* = « quelque part ».

Nemo Arpinas non Plancio studuit (Cic., *pro Planc.*, 9, 22), « Il n'est pas un habitant d'Arpinum qui ne se soit intéressé pour Plancius » (= *omnes Arpinates*). *Aperte adulantem nemo non videt* (Cic., *Lael.*, 26, 99), « Il n'est personne pour se laisser prendre à une flatterie grossière ». Avec *non nemo* celui qui parle pense généralement à une ou plusieurs personnes déterminées, et l'expression a à peu près la valeur de *quidam*. *Hostis est non apud Anienem, quod bello Punico gravissimum visum est, sed in urbe, in foro; non nemo etiam in illo sacrario rei publicae, in ipsa, inquam, curia non nemo hostis* (Cic., *pro Mur.*, 39, 84), « L'ennemi est, non point sur l'Anio, etc.....; il y en a un dans le sanctuaire même de la république, oui, au sein même du sénat » (Cicéron désigne clairement Catilina). *Agesilaus fuit claudus altero pede*; *quae res ei non nullam afferebat difformitatem* (Nep., *Ages.*, 8, 1), « Et cette infirmité rendait sa personne quelque peu disgracieuse ». *Athenienses Alcibiadem nihil non efficere posse ducebant* (id., *Alcib.*, 7, 1), « Les Athéniens étaient convaincus que pour Alcibiade l'impossible n'existait pas ». *Hannibal, tantis bellis districtus, non nihil temporis tribuit litteris* (id., *Hann.*, 13, 2), « Hannibal, absorbé par de si grandes guerres, trouva encore le moyen de consacrer quelques instants aux lettres ».

Remarque 1. *Nec non, neque non*, « et aussi », ne s'emploient pas dans la bonne prose simplement pour *et*, mais, comme pour *nullus non*, etc., la négation porte sur un mot particulier de la proposition. *Nec hoc Zeno non vidit* (Cic., *De*

fin., IV, 22, 60), « Cela n'a pas non plus échappé à Zénon ». Ajoutons que, dans Cicéron, *neque non* unit toujours, non pas des mots isolés, mais des propositions entières, et que les deux négations ne restent ensemble (*neque non*) que lorsque *neque* a pour corrélatif un autre *neque* qui précède ou qui suit. *Neque id quid esset, perscripsisti neque non tamen, quale esset, quod cogitares, aperuisti* (Cael. ap. Cic., *ad Att.*, X. 9, A. 1), « Vous ne m'avez pas dit clairement ce à quoi vous songez, vous m'avez laissé entrevoir cependant de quelle nature étaient vos préoccupations ». Dans les autres cas, *neque* et *non* sont séparés par un ou plusieurs mots, comme dans le premier exemple.

Remarque 2. Mais si une négation générale, comme *non, nemo, nihil, nusquam, nunquam*, est suivie d'une autre expression négative, *neque — neque, non — non, ne — quidem*, qui la détermine d'une façon plus précise et la fait ressortir ou en marque les différentes parties, les deux négations ne se détruisent plus. *Epicurus interdum ita laudat voluptatem, ut quid praeterea sit bonum, neget se posse ne suspicari quidem* (Cic., *De fin.*, II, 10, 30), « Epicure fait de la volupté un tel éloge qu'il dit ne pouvoir même soupçonner quel bien peut exister en dehors d'elle ». *Nulla vitae pars neque forensibus neque domesticis in rebus officio vacare potest* (Cic., *De off.*, I, 2, 4), « Aucune partie de la vie, soit sur le forum, soit au sein de la maison, ne peut être exempte de devoirs ». *Nihil nec imperium nec maiestas valebat* (Liv., IV, 38, 2), « Ni l'autorité (du général) ni la majesté (du consul) n'étaient respectées ». — Il est très rare que deux négations se renforcent, comme en grec, dans une même proposition, et il est douteux que Cicéron les ait jamais employées dans ce sens. On trouve quelques exemples dans la langue archaïque et dans la latinité postérieure. *Iura te nociturum non esse homini de hac re nemini* (Plaut., *Mil.*, 1411), « Jure que tu ne feras de mal à personne pour les faits d'aujourd'hui ». *Neque tu haud dices tibi non praedictum* (Ter., *Andr.*, 205), « Tu ne diras pas que tu n'as pas été averti ».

Remarque 3. Notons enfin les expressions : *non possum non*, « je ne puis m'empêcher de ». *Tuum consilium nemo potest non maxime laudare* (Cic., *ad Fam.*, IV, 7, 2), « Il n'est personne qui ne doive nécessairement louer votre sagesse ».

Chapitre XXVII.

De certaines irrégularités dans la syntaxe des mots. Figures de grammaire et de rhétorique.

On appelle **figures** certaines particularités d'expression, § 305
certains tours de style. Les unes s'écartent des règles ordinaires de la grammaire, on les appelle **figures de grammaire**; les autres servent à orner et à embellir le discours, on les appelle **figures de rhétorique**. Nous n'examinerons que celles dont la connaissance est utile à l'intelligence de la phrase.



I. FIGURES DE GRAMMAIRE.

§ 306 **Syllepse.** — 1. La **syllepse**, c'est-à-dire, **compréhension**, a lieu lorsqu'un verbe qui, d'après sa forme, se rapporte à un sujet exprimé dans une proposition, doit se suppléer sous une autre forme, c'est-à-dire, à une personne et à un nombre différents dans une proposition unie à la première. — Cela a lieu aussi en français, mais avec cette différence qu'en latin ce verbe se supplée tout aussi bien dans la première proposition que dans la deuxième, tandis qu'en français le verbe ne peut être sous-entendu qu'autant qu'il a déjà été exprimé dans une proposition précédente.

Beate vivere alii in alio, vos in voluptate ponitis (Cic., *De fin.*, II, 27, 86), « Les uns placent la vie heureuse dans une chose, les autres dans une autre; vous la placez, vous, dans la volupté » (suppléez *ponunt* dans la première proposition). *L. Luculli virtutem quis? at quam multi villarum magnificentiam sunt imitati?* (id., *De off.*, I, 39, 140), « Qui donc a jamais imité la vertu de Lucullus? En revanche, combien ont imité la magnificence de ses villas! » (suppléez *imitatus est* dans la première proposition). *Huic homini ego fortasse et pauci deos propitios, plerique autem iratos putabunt* (Cic., *pro Cael.*, 17, 41), « Peut-être quelques personnes avec moi regarderont cet homme comme le protégé des dieux; mais la plupart ne verront en lui qu'une victime de leur colère » (suppléez *putabimus* dans la première proposition).

Remarque 1. Exemple de syllepse en français : « Despréaux me paraît très habilement forger les siens (ses vers); Racine les jeter parfaitement en moule; et vous, les créer » (lettre de d'Alembert).

Remarque 2. On trouve même un verbe sous-entendu à un autre temps, ce qui est particulier au latin et ne pourrait s'imiter en français : *Olim, cum regnare existimabamur, non tam ab ullis, quam hoc tempore observor a familiarissimis Caesaris omnibus* (Cic., *ad Fam.*, VII, 24, 1), « Lorsque jadis on m'accusait de régner, personne n'avait pour moi autant d'égards qu'en ont aujourd'hui les plus intimes amis de César » (suppléez *observabamur* à côté de *ab ullis*). Remarquez de plus qu'ici, ce qui est rare, le verbe est suppléé dans la proposition principale d'après la proposition secondaire.

2. Souvent, dans une proposition secondaire, relative surtout, il faut suppléer un infinitif d'après un verbe mis à un mode personnel dans la proposition principale. *Rogat Rubrium ut, quos ei commodum sit* (sous-entendu *invitare*), *invitet* (Cic., *Verr.*, I, 26, 55), « Il prie Rubrius d'inviter qui il lui plaira ».

3. Souvent il faut suppléer d'après un mot qui précède un mot qui a à peu près le même sens.

Pythia *praecepit*, *ut Miltiadem imperatorem sibi sumerent; id si fecissent, incepta prospera futura* (sous-entendu *dixit* d'après *praecepit*) (Nep., *Milt.*, 1, 3), « La Pythie leur ordonna de prendre Miltiade pour général (leur disant que), s'ils le faisaient, leurs entreprises réussiraient ».

C'est ainsi qu'il faut suppléer quelquefois un mot affirmatif d'après un mot négatif, comme : *Plerique* *negant* *Caesarem in condicione mansurum, postulataque haec ab eo interposita esse* (sous-entendu *dicunt* ou *putant*), *quominus quod opus esset ad bellum a nobis pararetur* (Cic., *ad Att.*, VII, 15, 3), « La plupart prétendent que César ne s'en tiendra pas aux conditions proposées par lui, et qu'il n'a mis en avant ces demandes que pour nous empêcher de faire nos préparatifs de guerre ».

4. Il y a une sorte de syllepse, lorsqu'on doit suppléer un même adjectif à un autre degré. *Filius eius cum omnibus est* (sous-entendu *carus*), *tum optimo cuique* *carissimus* (Cic., *Phil.*, V, 18, 49), « Si son fils est aimé de tout le monde, il est particulièrement cher à tous les bons citoyens ».

5. Quelquefois on emploie un verbe comme commun à deux sujets ou à deux régimes, tandis que ce verbe, d'après sa signification, ne convient réellement qu'au sujet ou au régime le plus rapproché, de sorte qu'il faut suppléer pour l'autre un verbe d'un sens analogue. C'est ce qu'on appelle le zeugma.

Germanicus quod arduum, sibi, cetera legatis *permisit* (Tac., *Ann.*, II, 20), « Germanicus se réserva ce qui était difficile; le reste, il l'abandonna à ses lieutenants ». *Permisit* va bien avec *legatis*, mais avec *sibi* il faut suppléer *sumpsit*, « il prit, il garda ». *Quom eodem tempore et ea,* *quae praeterita sunt*, *et ea, quae videntur* *instare*, *praeparet* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 8, 22), « Occupé qu'il est en même temps à régler le passé et à préparer l'avenir ».

Remarque 3. Le zeugma ne se rencontre guère que dans les poètes et chez les écrivains de l'époque récente.

De l'ellipse. — On appelle ellipse la suppression § 307
d'un ou de plusieurs mots qui paraissent nécessaires à la construction régulière d'une proposition, et cela, sans qu'on puisse les suppléer d'après une proposition précédente. C'est surtout le verbe qui est ainsi omis. Cette ellipse du verbe n'a lieu que

dans les propositions courtes et affirmatives à l'indicatif, les maximes, dans lesquelles ce qui manque se supplée facilement.

Les ellipses les plus usuelles sont :

1. Celle de *est* et de *sunt* dans les jugements et les sentences, dans le discours serré, dans les descriptions rapides, surtout avec les participes passés.

Omnia praeclara rara (Cic., *Lael.*, 21, 79), « Tout ce qui est excellent est rare ». *Summum ius summa iniuria* (id., *De off.*, I, 10, 33), « Le droit rigoureux est la plus grande injustice ». *Sed haec vetera; illud vero recens, Caesarem meo consilio interfectum* (id., *Phil.*, II, 11, 25), « Mais tout cela est vieux; voici ce qui est nouveau : César a été tué par mon conseil ». *Factum optime!* (sous-entendu *est*) (Plaut., *Most.*, II, 2, 19), « Très bien, parfait! » *Mucium dimissum, cui postea Scevolae a clade dextrae manus cognomen inditum, legati a Porsenna Romam secuti sunt..... Ita honorata virtute feminae quoque ad publica decora excitatae* (Liv., II, 13, 1 et 6), « Mucius, à qui la perte de sa main droite fit donner plus tard le surnom de Scévola, fut renvoyé, et des députés de Porsenna le suivirent à Rome..... Ces honneurs rendus au courage excitèrent les femmes elles-même à accomplir pour leur pays des actions d'éclat ».

On omet souvent aussi l'infinitif *esse* dans l'accusatif avec l'infinitif, avec les participes, surtout ceux en —*urus*. *Venturum se dixit. Nihil factum putavit. Hoc in medio relinquendum duxi.* — On omet plus rarement le parfait et le subjonctif de *sum*, comme : *Poeni foedifragi, crudelis Hannibal, reliqui iustiores* (Cic., *De off.*, I, 12, 38), « Carthage était sans foi, Hannibal était cruel; les autres furent plus justes ». *Potest incidere comparatio, de duobus honestis utrum honestius* (sous-entendu *sit*) (Cic., *De off.*, I, 43, 152), « Il peut arriver qu'entre deux choses honnêtes il faille établir une comparaison et se demander laquelle l'est davantage ».

2. L'ellipse de *inquit*, dont le sujet toutefois, en prose du moins, doit toujours être nommé, et la plupart du temps avant les paroles citées. Ainsi, dans le dialogue, on trouve fréquemment : *At ille*; *tum ego; huic ego; tum Crassus,* etc. Il est rare, quand on supprime *inquit*, d'intercaler le sujet dans le discours cité, comme : *Praeclare quidem dicis, Laelius* (sous-entendu *inquit*); *etenim video iam quo pergat oratio* (Cic., *de Rep.*, III, 32, 43), « C'est parfaitement parlé, dit Lélius; je vois, en effet, où tu veux en venir ».

Ce n'est que dans les poètes, et encore très rarement, que l'on supprime *inquit* avec son sujet, alors même qu'il devrait être dans une proposition postérieure. *Ut vidit socios : « Tempus desistere pugnae; solus in Pallanta feror »* (Verg., *Aen.*, X, 441), « Dès qu'il aperçut ses compagnons : « Il est temps, dit-il, de vous retirer du combat; je me porte seul contre Pallas ». Il faudrait régulièrement : *Tum ille : Tempus, inquit,* etc.

3. L'ellipse des verbes *dico*, *facio* et autres de même sens, dans les phrases courtes, mais seulement lorsque le sujet est nommé et qu'en même temps un adverbe d'éloge ou de blâme est ajouté pour modifier le verbe sous-entendu.

Scite enim Chrysippus, ut gladii causa vaginam, sic praeter mundum cetera omnia aliorum causa esse generata (Cic., *De nat. Deor.*, II, 14, 37), « Chrysippe dit fort bien que, comme le fourreau est fait pour l'épée, ainsi toutes choses, excepté l'univers, sont faites l'une pour l'autre » (sous-entendu *dicit* avec *Chrysippus*). *Quanto melius haec vulgus imperitorum, qui non membra solum hominis deo tribuunt, sed usum etiam membrorum!* (id., *ibid.*, I, 36, 101), « Comme le vulgaire ignorant fait bien mieux (traite mieux la chose) en attribuant à Dieu non seulement les membres de l'homme, mais l'usage même de ces membres! » (sous-entendu *facit* ou *dicit* avec *vulgus*). *Nihil per vim Clodius, omnia per vim Milo* (id., *pro Mil.*, 14, 36), « Clodius n'a jamais employé la violence, Milon l'a toujours employée » (sous-entendu *fecit* après chaque sujet).

Facio et son passif *fio* sont sous-entendus aussi dans les phrases courtes qui renferment un avertissement, une défense, un conseil, surtout avec *ne*. *Ne quid nimis* (sous-entendu *facias*) (Ter., *Andr.*, I, 1, 34), « Ne fais rien de trop ». Cf. en grec μηδὲν ἄγαν. *De evertendis urbibus valde considerandum est, ne quid temere, ne quid crudeliter* (sous-entendu *fiat*) (Cic., *De off.*, I, 24, 82), « Dans le sac des villes, il faut apporter le plus grand soin à ne rien faire avec témérité, avec cruauté ». *Cave turpe quicquam, languidum, non virile* (sous-entendu *facias*) (Cic., *Tusc.*, II, 22, 51), « Garde-toi de rien faire de honteux, de lâche, d'efféminé ».

4. Ces verbes et d'autres encore peuvent être sous-entendus, dans le langage quotidien et familier, ou bien là où l'on veut mettre le plus de brièveté possible, quand il y a un mot, soit l'accusatif, soit tout autre complément, soit un adverbe, qui indique suffisamment le verbe sous-entendu.

Cicero Attico s a l u t e m (sous-entendu *dico* ou *dicit*), formule très fréquente en tête des lettres. *Crassus nullum verbum contra gratiam* (sous-entendu *facit*) (Cic., *ad Att.*, I, 18, 6), « Crassus ne dirait pas un mot contre un homme en crédit ». *Sed haec et multa alia coram* (sous-entendu *tractabimus*) (id., *ibid.*, VII, 8, 5), « Mais nous parlerons de cela et de beaucoup d'autres choses quand nous serons ensemble ». *Sed ad ista alias* (sous-entendu *respondebimus*); *nunc Lucilium audiamus* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 1, 1), « Mais nous reprendrons ailleurs cette discussion; pour le moment, écoutons Lucilius ». *Di meliora!* (sous-entendu *velint* ou *dent*), « Que les dieux éloignent ce malheur! » (formule fréquente de souhait). *A me Caesar* p e c u n i a m? (Cic., *Phil.*, II, 29, 72), « César me demande de l'argent »?

5. L'ellipse du verbe est très ordinaire aussi dans certaines interrogations courtes et d'un usage fréquent, comme : *Quid enim? quid ergo? quid igitur? quid tandem?* ou encore *quid?* où l'on sous-entend *ais*, *censes*, *censetis*, *censemus*, comme en français : « eh quoi? »

Q u i d? *tu me hoc tibi mandasse existimas?* (Cic., *ad Fam.*, II, 8, 1), « Eh quoi? tu penses que je t'ai chargé de me raconter tout cela? » Q u i d i g i t u r? *Contra Brutumne me dicturum putas?* (id., *Tusc.*, V, 8, 21), « Quoi donc? Voudrais-tu me mettre aux prises avec Brutus? » — *Quid tum? quid postea?* (sous-entendu *sequitur*, *factum est* ou un verbe analogue). *Nemo post reges exactos de plebe consul fuit.* Q u i d p o s t e a? *Nullane res nova institui debet?* (Liv., IV, 4, 1), « Depuis l'expulsion des rois, il n'y a pas eu de consuls pris parmi les plébéiens. Qu'est-ce que cela prouve? Est-il donc défendu d'établir un usage nouveau? »

Quid ita? « pourquoi cela? », sous-entendu le verbe précédent. *Quam molestum est uno digito plus habere!* Q u i d i t a? *Quia nec ad speciem nec ad usum alium quinque desiderant* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 35, 99), « Quelle incommodité que d'avoir un doigt de trop! Comment cela? Parce que cinq suffisent et pour la beauté et pour l'usage ».

De même *quidni?* « pourquoi pas? » *quid? si.....*, « que sera-ce, que serait-ce si...? » *Quid multa? Quid plura?* (sous-entendu *dicam*), « en un mot »; on dit aussi *ne multa* ou *ne multis* (sous-entendu *verbis dicam* ou *utar*); *quid quod*, « que dire de ce que? » — *Quid ad me?* (sous-entendu *pertinet*), « en quoi cela me regarde-t-il? » *nihil ad me*, « cela ne me regarde en rien ». *Quid mihi* (*nobis*, *vobis*, etc.), *cum hac re?* (sous-entendu *negotii*

est, rei est), « qu'ai-je, qu'avons-nous de commun avec cette affaire? »

6. Il faut remarquer une ellipse particulière de *facere*, dans Tite-Live et dans les écrivains qui ont suivi, dans les expressions *quid aliud quam*, *nihil aliud quam* (plus rarement *quid praeterquam*, *nihil minus quam*, *nihil amplius quam*).

Per biduum nihil aliud quam steterunt parati ad pugnandum (Liv., XXXIV, 46, 7), « Pendant deux jours ils ne firent que se tenir prêts à combattre ». *Venter in medio quietus nihil aliud quam datis voluptatibus fruitur* (Liv., II, 32, 9), « L'estomac, placé au milieu, ne fait que jouir tranquillement des voluptés qu'on lui procure » (= *nihil aliud facit nisi fruitur*). *Nihil minus quam verebatur, ne quis obstaret gloriae tuae* (Liv., XXVI, 20, 3), « Il était bien au dessus de la jalousie et ne craignait aucun rival de gloire ».

On trouve dans Cicéron une ellipse semblable dans l'expression *si nihil aliud* (sous-entendu *efficio*, *efficis*, etc.), *Venit in iudicium, si nihil aliud, saltem ut eum obsoletius vestitum videret* (Cic., *Verr.*, I, 58, 152), « Il a comparu devant ses juges, ne fût-ce que pour voir Verrès dans un habillement un peu plus modeste ».

7. Après une proposition antérieure commençant par *ne* ou *quod*, il faut quelquefois sous-entendre dans la proposition postérieure *dico*, « je déclare », *scito* ou *scitote*, « sachez », pour établir clairement la liaison des deux propositions.

Ne quis a nobis hoc ita dici forte miretur : ne nos quidem huic uni studio penitus unquam dediti fuimus (Cic., *pro Arch.*, 1, 2), « Et pour qu'on ne s'étonne pas de m'entendre parler ainsi, je déclare que je ne me suis jamais consacré exclusivement à cette seule étude ».

8. Il y a enfin certaines expressions du langage ordinaire dans lesquelles il y a ellipse d'un substantif, comme dans les suivantes :

a) Ellipse de *filius*, *filia*, *uxor*. Cf. § 74, R. 2.

b) Ellipse de *aedes*, *templum*. Cf. § 71. R. 2.

c) Ellipse d'autres substantifs faciles à suppléer, comme dans : *tertia*, *decuma* (sous-entendu *pars*), « un tiers, un dixième »; *primae*, *secundae* (sous-entendu *partes*), « le premier, le second rôle, le premier, le second rang ». *Tertiana*, *quartana* (sous-entendu *febris*), « la fièvre tierce, quarte ».

9. Citons enfin l'ellipse de différents mots faciles à suppléer

dans les expressions proverbiales, comme : *fortuna fortes* (sous-entendu *adiuvat*), « la fortune favorise les hommes courageux »; *bis ad eundem* (sous-entendu *lapidem offendere*), « retomber deux fois dans la même faute »; *cornici oculum* (sous-entendu *configere*), « crever les yeux aux corneilles », c'est-à-dire, « tromper plus fin que soi ». *Bene te* (sous-entendu *valere iubeo*), « portez-vous bien », ou bien : *bene tibi, bene vobis omnibus* (sous-entendu *sit*), formule de salutation pour boire à la santé de quelqu'un; *manus manum* (sous-entendu *lavat*), « la main lave la main », c'est-à-dire, « service pour service », etc.

Remarque. Ne pas confondre avec l'ellipse la figure de rhétorique appelée réticence (*aposiopesis*); cf. § 311, 7.

§ 308 Le contraire de l'ellipse est le pléonasme, qui consiste à ajouter une idée déjà exprimée dans la proposition, de sorte qu'elle est exprimée doublement. Les principaux pléonasmes usuels sont :

1. Certaines alliances de mots usitées dans le langage ordinaire ou dans la langue du droit et de la politique, comme : *forte fortuna*, « par un heureux hasard »; *forte temere*, « au hasard, sans réflexion »; *prudens sciens*, « sciemment »; *agri dati assignati*, « terres assignées, distribuées »; *nihil aequi boni impetravit* (Cic., *Phil.*, II, 37, 94), « Il n'a jamais obtenu aucune justice ».

2. La répétition du mot auquel le relatif se rapporte, répétition qui se fait dans la proposition relative elle-même, pour donner plus de force ou de précision à la pensée; le mot *dies* surtout est ainsi répété.

Dixi in senatu fore in armis certo die, qui dies futurus esset ante diem VI. Kal. Nov., C. Mallium (Cic., *Cat.*, I, 3, 7), « J'ai dit dans le sénat que C. Mallius serait armé pour la guerre à un jour fixé, et que ce jour devait être le VIe avant les Calendes de novembre ». *Erant omnino itinera duo, quibus itineribus domo exire poterant* (Caes., *B. G.*, I, 6, 1), « Il n'y avait absolument que deux chemins par lesquels ils pouvaient sortir de leur pays ».

Quelquefois, au lieu de répéter le substantif même, on ajoute un mot qui a le même sens. *Venit mihi in mentem illius temporis, quo die mihi dicendum est* (Cic., *Divin. in Caecil.*, 13, 41), « Je songe à ce temps, au jour où il me faudra prendre la parole ». — La répétition devient nécessaire quand plusieurs substantifs précèdent et qu'on ne saurait pas auquel se

rapporte le relatif. *Litteras misit de* *v i l i c o* *P. Septimii, hominis ornati,* *q u i* *v i l i c u s* *caedem fecerat* (Cic., *pro Flacc.*, 35, 88), « Il envoya une lettre au sujet du régisseur de P. Septimius, homme d'un grand mérite, lequel régisseur avait commis un meurtre ». Cf. § 15, R. 1.

3. *Potius* (plus rarement *magis*) s'ajoute quelquefois par pléonasme à des comparatifs et à des verbes qui ont le sens comparatif, comme *malle*, *praestare*, p. ex. : *Siculi ab omnibus se desertos* *p o t i u s*, *quam abs te defensos esse* *m a l u n t* (Cic., *Divin. in Caecil.*, 6, 21), « Les Siciliens aiment mieux être abandonnés de tout le monde que d'être défendus par toi ».

4. Les p r é p o s i t i o n s se r é p è t e n t ou ne se mettent qu'une fois, à peu près d'après les mêmes règles qu'en français : elles se répètent, quand on veut marquer la différence des idées et non les confondre en une notion unique. Ainsi : *Hoc factum est a Pompeio et a Caesare* indique qu'il faut supposer deux actions distinctes; au contraire, *hoc factum est a Pompeio et Caesare* signifie l'action commune et simultanée des deux personnages.

Avec *interest*, « il y a une différence », on peut n'exprimer qu'une fois la préposition *inter*; mais quand il y a dans un membre de la comparaison, ou dans les deux, plusieurs objets réunis, il faut répéter la préposition pour bien séparer les deux termes de la comparaison. Ainsi on dira : *Multum interest* *i n t e r* *Sophoclem et Euripidem* (et non *et inter Euripidem*); mais il faudra dire : *Multum interest* *i n t e r* *Aeschylum et Sophoclem et* *i n t e r* *Euripidem*, parce que l'on compare les deux premiers tragiques, Eschyle et Sophocle, à Euripide.

5. Quelquefois on a m p l i f i e l'expression au moyen de certains v e r b e s, qui deviennent des espèces d'auxiliaires et font p l é o n a s m e, comme dans les exemples suivants :

Cogitate nunc, quid ex ceteris locis exportatum *p u t e t i s* (au lieu de : *exportatum sit*) (Cic., *Verr.*, II, 75, 185), « Calculez maintenant tout ce qu'il a dû exporter des autres lieux ». *Totam Italiam suis coloniis ut complere* *l i c e a t* *permittitur* (= *ut compleant*) (Cic., *De leg. Agr.*, II, 13, 34), « On leur permet de remplir l'Italie de leurs colonies ». — C'est ainsi que Cicéron emploie si souvent *videtur* avec l'infinitif d'un verbe, au lieu d'employer ce verbe seul à un mode personnel. *Restat ut de imperatore deligendo* *d i c e n d u m* *e s s e* *v i d e a t u r* (= *dicendum sit*) (Cic., *pro leg. Man.*, 10, 27), « Il nous reste à parler du choix du général ». — De même *coepi* avec un infinitif



au lieu du parfait du verbe, *incipio* avec un infinitif au lieu du présent. *In balneum te ducere coeperunt* (Cic., *pro Deiot.*, 7, 21). *Cogere incipit eos, ut absentem Heraclium condemnent* (id., *Verr.*, II, 17, 41). Toutefois dans ces phrases l'idée de commencer n'est pas tout à fait superflue; l'expression correspond à l'imparfait employé dans un certain sens (cf. § 164, R. 2).

6. Un pléonasme tout particulier est celui par lequel on ajoute *sibi* à *suus* et qu'on trouve dans les comiques. *Suo sibi gladio hunc iugulo* (Ter., *Adelph.*, V, 7, 1). « Je l'égorge avec sa propre épée ».

§ 309 Anacoluthie. — Dans le discours parlé, et quelquefois même chez les meilleurs écrivains, il arrive que la proposition commencée n'est point continuée et finie d'une manière conforme au commencement. Cette inexactitude dans la construction s'appelle anacoluthie (du grec ἀνακολουθία, « manque de suite », α privat. et ἀκολουθεῖν, « suivre »).

1. L'anacoluthie a lieu surtout quand la proposition commencée est interrompue par des propositions subordonnées ou par des remarques parenthétiques intercalées sous forme de propositions indépendantes, assez longues pour qu'on oublie l'ensemble et la construction initiale. On reprend alors souvent le discours interrompu dans sa marche au moyen des particules *verum*, *sed*, *verum tamen*, *sed tamen*, *igitur*, *ergo*, ou au moyen de la conjonction employée au commencement de la phrase et reprise, ou bien au moyen d'un pronom démonstratif qui rappelle la pensée principale; ou encore on reprend le commencement avec *inquam*, tel qu'il a été exprimé ou sous une autre forme.

Atque ego hoc plus oneris habeo, quam qui ceteros accusarunt (si onus est id appellandum, quod cum laetitia feras ac voluptate); verum tamen ego hoc amplius suscepi, quam ceteri, quod ita postulatur ab hominibus, ut his abstineant maxime vitiis, in quibus alterum reprehenderent (Cic., *Verr.*, III, 2, 4).

2. Une sorte d'anacoluthie qui n'est pas très rare consiste à faire attendre, au moyen de *et*, *neque*, *aut*, *alter*, et autres mots semblables, un autre *et*, *neque*, etc. correspondant, sans cependant les faire suivre en réalité. La proposition conséquent (*apodosis*) manque; aussi cette sorte d'anacoluthie s'appelle anapodoton.

Nam et ille apud Trabeam « voluptatem animi nimiam »,

laetitiam dicit, *eandem*, *quam ille Caecilianus*, *qui* « *omnibus laetum* » *esse se narrat* (au lieu de : *et ille apud Trabeam... et ille apud Caecilium*; c'est le mot *eandem* qui a amené l'auteur à s'écarter de la construction commencée) (Cic., *De fin.*, II, 4, 13).

3. Il arrive parfois qu'un membre de phrase antérieur très long n'est pas suivi de la proposition postérieure correspondante que l'on attend (a n a p o d o t o n).

Etenim si mecum patria, quae mihi vita mea multo est carior, si cuncta Italia, si omnis res publica sic loquatur : « *M. Tulli, quid agis? Tune eum* », etc. (Cic., *Cat.*, I, 11, 27). Après le discours mis dans la bouche de la patrie, on attend une proposition conséquent qui corresponde à *si*; au lieu de cela vient une proposition indépendante : *His ego sanctissimis rei publicae vocibus pauca respondebo* (*ibid.*, 12, 29). Voyez un autre exemple (Hor., *Sat.*, I, 7, 9-18).

4. On rencontre aussi le genre d'anacoluthie suivant : on fait dépendre d'une proposition intercalée ou parenthétique un membre de phrase qui, d'après la manière dont la construction est commencée, devrait être exprimé sous forme de proposition principale.

Si, ut Graeci dicunt, omnes aut Graios esse aut barbaros, vereor, ne Romulus barbarorum rex fuerit (Cic., *de Rep.*, I, 37, 58) (au lieu de : Si, ut Graeci dicunt, omnes Graii sunt aut barbari), « Si, comme les Grecs le prétendent, tous les hommes sont ou Grecs ou barbares, je crains fort que Romulus n'ait été le roi des barbares ».

II. FIGURES DE STYLE OU DE RHÉTORIQUE.

Les figures expliquées jusqu'ici sont de simples irrégularités § 310
grammaticales, d'où leur nom de f i g u r e s d e g r a m m a i r e. Il en est d'autres, particulières aux poètes et aux orateurs, qui, sans rien changer à la liaison grammaticale des mots et des propositions, s'appliquent à la conception et à l'expression des idées elles-mêmes; elles ne tiennent qu'au s t y l e et à la r h é t o r i q u e : d'où leur nom de f i g u r e s d e r h é t o r i q u e. Les principales sont :

1. H e n d i a d y s. — A une idée exprimée par un substantif, on ajoute et on coordonne par *et, que* un autre substantif qui en dépend, et qui devrait qualifier le premier au génitif ou sous la

forme d'un adjectif. Cette figure s'appelle hendiadys (du grec ἓν διὰ δυοῖν, « une chose par deux », c'est-à-dire, expression d'une idée composée par deux mots coordonnés).

Pateris libamus et auro (Verg., *Geo.*, II, 192), « Nous faisons des libations avec des coupes d'or » (littéralement : avec des coupes et de l'or = *pateris aureis* ou *auri* ou *ex auro*). *Molem et montes insuper altos imposuit* (id., *Aen.*, I, 61), « Et pardessus il a entassé une masse de hautes montagnes » (littér. : une masse et de hautes montagnes = *molem altorum montium*). *Aestu febrique iactantur* (Cic., *Cat.*, I, 13, 31), « Ils sont agités par une fièvre brûlante » (littéralement : par l'ardeur et par la fièvre = *febri aestuoso* ou *aestu febris*).

2. Prolepse. — Nous pouvons signaler ici une autre figure qui se trouve surtout chez les poètes et qu'on appelle prolepse. (πρό, λαμβάνειν, anticipation). Elle consiste à attribuer par avance à un objet, au moyen d'un adjectif ou d'un participe, une qualité qu'il n'a point encore et qui ne lui viendra que de l'action exprimée par le verbe, quand elle sera accomplie; p. ex. : *Premit placida aequora pontus* (Verg., *Aen.*, X, 103), c'est-à-dire, *pontus aequora comprimit ut fiant placida*, ou encore : *premendo, comprimendo aequora placida efficit*, « la mer réprime ses plaines tranquilles ». Le calme sera le résultat de la répression. *Incute vim ventis submersasque obrue puppes* (id., *Aen.*, I, 69), « Déchaîne les vents et submerge leurs vaisseaux » (= *obrue ita ut submersae sint*, les vaisseaux ne seront *submersae* que lorsque l'action d'*obruere* aura eu lieu).

Remarque. Une manière de parler qui se rattache à cette figure consiste à dire qu'une personne fait elle-même ce qu'elle fait faire par d'autres, p. ex. : *Piso anulum sibi facere volebat* (Cic., *Verr.*, IV, 25, 56), « Pison voulait se faire, c'est-à-dire, se faire faire un anneau ». *Virgis quam multos Verres ceciderit quid ego commemorem?* (id., *ibid.*, V, 53, 140), « Qu'est-il besoin que je rappelle combien de personnes Verrès a frappées, c'est-à-dire, fait frapper de verges? »

3. Hypallage. — Une autre irrégularité familière aux poètes consiste à faire rapporter un adjectif à un substantif autre que celui auquel il appartient en réalité, en laissant à l'esprit du lecteur le soin de rétablir le rapport vrai des idées. C'est ce qu'on appelle hypallage (du grec ὑπό et ἀλλάττω, changer, c'est-à-dire, changement de rapport). *Capitolio regina dementes ruinas parabat* (Hor., *Carm.*, I, 37, 6), « Une reine insensée préparait la ruine du Capitole » (littér. : « une reine préparait au

C. des ruines insensées »). *Ibant obscuri sola sub nocte per umbram* (Verg., *Aen.*, VI, 268). « Ils allaient seuls dans la nuit obscure, dans l'ombre ». En rétablissant le rapport naturel des idées, on aurait : Ibant *obscura soli* sub nocte.

Les anciens grammairiens ont désigné par des noms parti- § 311
culiers, presque tous tirés du grec, certaines répétitions ou alliances de mots, certaines manières de les placer, qui donnent au discours plus de variété et de vivacité. Cette catégorie de figures s'appelle figures de mots (*figurae verborum*). Les plus importantes sont :

1. Le redoublement (*geminatio*, ἀναδίπλωσις), c'est-à-dire, la répétition du même mot qui se suit, pour renforcer l'idée qu'il exprime. *Occidi, occidi, non Sp. Maelium qui*, etc. (Cic., *pro Mil.*, 27, 72), « J'ai tué, oui, j'ai tué, non pas Sp. Mélius, qui... » *Excitate, excitate ipsum, si potestis, a mortuis* (id., *ibid.*, 33, 91), « Rappelez-le, si vous le pouvez, rappelez-le du sein des morts ». *Vos, vos appello, fortissimi viri* (id., *ibid.*, 37, 101), « C'est à vous, citoyens courageux, que je m'adresse, à vous qui... »

2. La répétition (*repetitio*, ἀναφορά), par laquelle on répète le même mot au commencement de chaque membre de phrase. *Tu ut unquam te corrigas? Tu ut ullam fugam meditere? tu ut ullum exsilium cogites?* (Cic., *Cat.*, I, 9, 22), « Mais que dis-je? Espérer que tu reviennes jamais de ta perversité? que tu aies conçu l'idée de fuir? que tu penses à t'exiler? » Voyez la définition et des exemples de cette figure dans la *Rhétorique à Hérennius*, IV, 13.

Remarque 1. Il y a une espèce de répétition qu'on appelle reprise (*regressio*, ἐπάνοδος), qui consiste à reprendre, en les séparant, des idées déjà exprimées, mais réunies. *Iphitus et Pelias mecum, quorum Iphitus aevo iam gravior, Pelias et vulnere tardus Ulixi* (Verg., *Aen.*, II, 435), « Iphitus, Pélias et moi; Iphitus déjà appesanti par l'âge, Pélias blessé par Ulysse et se trainant à peine ». Cf. Quintil, IX, 35, qui explique cette figure par des exemples.

3. La conversion (*conversio*, ἀντιστροφή ou ἐπιφορά) est l'inverse de la répétition : elle répète, non pas le premier mot, mais le dernier de chaque membre de phrase. *Poenos populus Romanus iustitia vicit, armis vicit, liberalitate vicit* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 13), « Le peuple romain a vaincu les Carthaginois par la justice; il les a vaincus par les armes; il les a vaincus par la générosité ». Cette figure n'est guère possible en français où la construction n'est pas aussi libre qu'en latin.

4. La complexion (*complexio*, συμπλοκή) est une figure qui se forme de la réunion des deux précédentes, la *repetitio* et la *regressio*, c'est-à-dire qu'on répète le premier et le dernier mot de la proposition : *Quem senatus damnarit, quem populus Romanus damnarit, quem omnium existimatio damnarit, eum vos sententiis absolvetis?* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 14, 20), « Celui que le sénat a condamné, celui que le peuple romain a condamné, celui que l'opinion générale a condamné, l'absoudrez-vous par votre sentence? »

5. Le πολυσύνδετον (polysyndète) consiste dans la répétition des mêmes conjonctions. *C u m haesitaret, c u m teneretur, quaesivi quid dubitaret eo proficisci, quo iam pridem pararet : c u m arma, c u m secures, c u m fasces, c u m tubas, c u m signa militaria, c u m aquilam illam argenteam scirem esse praemissam* (Cic., *Cat.*, II, 6, 13). Cette figure est en même temps, comme on le voit, une r é p é t i t i o n ou a n a p h o r e. Cf. Quintil, IX, 3, 51.

En français :

« On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur *et* le frère,
Et la fille *et* la mère,
Le fils dans les bras de son père! »
(Racine, *Esther*, act. I, sc. 5.)

6. La d i s s o l u t i o n ou a s y n d è t e (*dissolutio*, ἀσύνδετον), qui consiste à ne pas exprimer la conjonction. *Catilinae profectione omnia patefacta, illustrata, oppressa, vindicata esse videbitis* (Cic., *Cat.*, I, 13, 32). Cf. Auct. ad Her., IV, 40 et § 182, 2 et 3.

En français :

« Adieu. Tu peux partir. Je demeure en Epire;
Je renonce à la Grèce, à Sparte, à son empire,
A ma famille ».
(Rac., *Androm.*, act. V, sc. 3.)

7. La r é t i c e n c e (*reticentia*, ἀποσιώπησις). qui consiste à s'arrêter et à ne pas achever l'expression de sa pensée. *Quos ego... sed motos praestat componere fluctus* (Verg., *Aen.*, I, 135), « Je devrais vous..., mais il faut d'abord calmer les flots soulevés ». Cf. Racine, *Athalie*, acte V, sc. 5 :

« Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te..., mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter ».

Cf. Quintil, IX, 2, 54.

8. La c o r r e c t i o n (*correctio*, ἐπανόρθωσις), par laquelle on se reprend pour remplacer une expression, qu'on a l'air d'avoir employée par mégarde, par une autre mieux appropriée. *Iratus iste vehementer Sthenio et incensus hospitium ei renuntiat; domo eius e m i g r a t, atque adeo e x i t, nam iam ante emigrarat* (Cic., *Verr.*, II, 36, 89). *Emigrare*, « s'en aller, changer de pays en emportant tout de la maison »; or Verrès avait déjà fait tout emporter de chez Sthénius, *emigrat*; maintenant qu'il a tout volé, il s'en va lui-même, *exit*. *Stuporem h o m i n i s, vel dicam p e c u d i s, attendite* (Cic., *Phil.*, II, 12, 30). La correction se fait le plus souvent au moyen de *atque adeo, vel, vel potius, immo, si, tametsi*, etc. Cf. *ad Herenn.*, IV, 26, et § 197, 2.

Cf. en français :

« Etrangère... que dis-je? Esclave dans l'Epire ».
(Rac., *Androm.*, act. II, sc. 5.)

9. L'*annominatio* (παρονομασία) résulte de l'emploi de plusieurs mots qui ne diffèrent que par une ou plusieurs lettres et ont à peu près le même son, mais un sens différent et quelquefois opposé. *Ita vivebat iste bonus imperator hiber-*

nis mensibus, ut eum non facile non modo extra tectum, sed ne extra lectum quidem quisquam videret (Cic., *Verr.*, V, 10, 26). *Lenones vitato tanquam leones* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 21, 29). Voyez d'autres exemples à l'endroit indiqué.

Remarque 2. A cette figure se rattachent l'assonnance et l'allitération. La première a lieu quand la syllabe accentuée de deux ou plusieurs mots a le même son; la seconde, lorsque plusieurs mots ou syllabes qui se suivent de près commencent par la même ou les mêmes consonnes. *Una Eurusque Notusque ruunt creberque procellis Africus et volvunt ad litora fluctus* (Verg., *Aen.*, I, 85, sq.). *Vi victa vis vel potuis oppressa virtute audacia est* (Cic., *pro Mil.*, 11, 20).

10. La traduction (*traductio*), qui consiste à faire passer un même mot d'un sens à un autre, ou bien à le répéter à un autre cas et dans un autre rapport. *Amari iucundum est, si curetur ne quid insit amari. Eum hominem, qui si fuisset homo, nunquam tam crudeliter hominis vitam petisset* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 14, 20). Cf. Quintil., IX, 3, 70-71.

11. Ὁμοιοτέλευτον, *similiter desinens*, lorsque des mots qui se suivent de près ont les mêmes terminaisons; ὁμοιόπτωτον, lorsque ces terminaisons semblables pour le son appartiennent aussi au même cas. *Audacter territas, humiliter placas. Hominem laudas egentem virtutis, abundantem felicitatis* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 30, 28). — Le contraire de l'ὁμοιόπτωτον est le πολύπτωτον, *casuum commutatio*, qui consiste à répéter le même mot ou des mots différents à différents cas. *Alexander summo labore animum ad virtutem a pueritia confirmavit; Alexandri virtutes per orbem terrae cum laude et gloria vulgatae sunt; Alexandro si vita data longior esset, Oceanum manus Macedonum transvolasset; Alexandrum omnes, ut maxime metuerunt, item plurimum dilexerunt* (id., *ibid.*, 22, 31).

12. Ἰσόκωλον, *compar*, c'est-à-dire, union de membres de phrase d'une longueur égale ou à peu près égale. *Alii fortuna felicitatem dedit, huic industria virtutem comparavit* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 20, 27).

13. L'antithèse (*contentio* ou *contrarium*, ἀντίθεσις), qui met en regard deux idées opposées et les rend plus saisissantes par le contraste. *In otio tumultuaris, in tumultu es otiosus* (*Auct. ad Herenn.*, IV, 15, 21).

Cf. en français :

« O malheureux Phocas! ô trop heureux Maurice!
Tu recouvres deux fils pour mourir après toi,
Et je n'en puis trouver pour régner après moi! »
(Corneille, *Hérácl.*, act. IV, sc. 4).

14. La gradation (*gradatio*, κλίμαξ) consiste à placer les mots selon leur degré de force. *In urbe luxuries creatur; ex luxuria exsistat avaritia necesse est; ex avaritia erumpat audacia; inde omnia scelera ac maleficia gignuntur* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 27, 75). *Abiit, excessit, evasit, erupit* (Cic., *Cat.*, II, 1, 1). Cf. *ad Herenn.*, IV, 15.

15. L'accumulation (*congeries*, συναθροισμός) rassemble les mots et les expressions également importants et expressifs pour peser de tout leur poids



sur l'esprit. *Omnia norat, omnium aditus tenebat; appellare, tentare, sollicitare poterat, audebat..... Nihil erat, quod non ipse obiret, occurreret, vigilaret, laboraret; frigus, sitim, famem ferre poterat* (Cic., *Cat.*, III, 7, 16).

§ 312 Quelques-unes des figures précédentes sont aussi des figures de pensée, en ce sens qu'elles donnent à une même pensée une forme différente. Les figures de pensée (*figurae sententiarum*) sont du domaine de la rhétorique. Cependant elles rentrent souvent par certains côtés dans la grammaire, et leur connaissance n'est pas inutile à l'explication grammaticale de la proposition latine. Nous donnons donc ici, pour finir, quelques observations sur les principales de ces figures.

1. L'exclamation (*exclamatio*, ἐκφώνησις) est le cri subit de l'âme vivement émue. *O tempora! o mores!... O dii immortales! Ubinam gentium sumus! In qua urbe vivimus! quam rem publicam habemus!* (Cic., *Cat.*, I, 1 et 4.)

2. L'apostrophe (*allocutio*, ἀποστροφή), par laquelle on interrompt son discours pour s'adresser à des personnes ou à des choses présentes ou absentes. *Vos enim iam, Albani tumuli atque luci, vos, inquam, imploro atque obtestor, vosque Albanorum obrutae arae... vestrae tum arae, vestrae religiones viguerunt..., tuque ex tuo edito monte, Latiaris sancte Iuppiter..., vobis illae poenae solutae sunt* (Cic., *pro Mil.*, 31, 85). L'apostrophe contient presque une exclamation; aussi l'auteur de la *Rhétorique à Hérennius* les confond (IV, 15).

3. La prosopopée (*conformatio*, προσωποποιία), ou personnification, figure d'un emploi rare, mais dont l'effet est saisissant, qui prête la vie et la parole à des objets inanimés, aux absents, aux morts même. *Patria tecum sic agit et quodam modo tacita loquitur : « Nullum iam aliquot annis facinus exstitit, nisi per te; nullum flagitium sine te »*, etc. (Cic., *Cat.*, I, 7, 18). Cf. *ibid.*, chap. II, et *in Caecil.*, 5, 19.

4. L'hypotypose (*demonstratio*, *descriptio*, ὑποτύπωσις) peint les objets d'une manière si saisissante qu'elle les place sous nos yeux. Elle se fait surtout par un changement de temps dans les verbes; ainsi, p. ex., après avoir commencé le récit à l'imparfait, on passe tout d'un coup au présent ou à l'infinitif historique. Cf. § 162, R. 1, et § 164. 3.

Verres inflammatus scelere et furore in forum venit; ardebant oculi, toto ore crudelitas eminebat; exspectabant omnes quo tandem progressurus aut quidnam acturus esset, cum

repente hominem proripi atque in foro medio nudari et virgas expediri ***iubet.*** ***Clamabat illé,*** etc... *Deinde* ***iubet*** *undique hominem vehementissime verberari* (Cic., *Verr.*, V, 62, 161). Cette figure s'appelle aussi en latin *sub oculos subiectio, evidentia,* etc. Voy. *Auct. ad Herenn.*, IV, 55 et Quintil., IX, 2, 40 sq.

5. L'interrogation (*interrogatio*, ἐρώτημα) oratoire présente l'idée sous forme de question ou de doute, afin de provoquer l'attention de l'auditeur. Très souvent par cette forme oratoire on affirme avec vivacité une chose précisément opposée à celle qui est exprimée sous forme d'interrogation. Ex. : *Insidiatori et latroni quae potest inferri iniusta nex?* (Cic., *pro Mil.*, 4, 10.) = *nulla potest*, etc. Cf. *ad Herenn.*, IV, 15. Cf. aussi Cic., *in Caecil.*, 14, 45.

Cf. en français, Racine, *Androm.*, act. V, sc. 3.

> « Pourquoi l'assassiner? qu'a-t-il fait? à quel titre?
> Qui te l'a dit? »

6. La dubitation (*dubitatio*, ἀπορία) consiste à feindre l'incertitude, à se demander, vu la multitude ou l'énormité des choses à dire, comment on doit les appeler, etc. Elle se fait le plus souvent sous la forme d'une interrogation au subjonctif (subjonctif délibératif; cf. § 175), ou par *sive — sive, nescio*, etc.

Quid primum ***querar?*** *aut unde potissimum, iudices,* ***ordiar?*** *aut quod, aut a quibus auxilium* ***petam?*** *Deorumne immortalium? populine Romani? vestramne, qui summam potestatem habetis, hoc tempore fidem* ***implorem?*** (Cic., *pro Rosc. Am.*, 11, 29. Cf. *ad Herenn.*, IV, 29.)

7. L'ironie (*dissimulatio*, εἰρωνεία) consiste à dire le contraire de ce que l'on pense, pour donner à la pensée plus de force ou plus de piquant. *Novum crimen, C. Caesar, et ante hunc diem non auditum propinquus meus ad te Q. Tubero detulit, Q. Ligarium in Africa fuisse* (Cic., *pro Lig.*, 1, 1). L'ironie réside ici dans l'ensemble de la phrase : l'orateur annonce comme très important et très grave un fait qui, d'après lui, n'a au contraire aucune importance. Quelquefois l'ironie réside dans un mot particulier, comme : *A quo repudiatus ad sodalem tuum,* ***virum optimum,*** *M. Marcellum, demigrasti* (Cic., *Cat.*, I, 8, 19). Quelquefois on la fait ressortir au moyen de certaines expressions intercalées dans le discours : *credo, scilicet, videlicet.*

Cf. en français : Rac., *Androm.*, act. V, sc. 5.

« Grâce aux dieux ! mon malheur passe mon espérance :
Oui, je te loue, ô ciel ! de ta persévérance.
Eh bien ! je meurs content, et mon sort est rempli ».

Les anciens rhéteurs traitent d'une foule d'autres figures de mots et de pensées dont on peut voir le détail dans la *Rhétorique à Hérennius*, IV, 13-55, et dans Quintilien, livré IX, ch. 1-3. Citons-en seulement quelques-unes que leur nom suffit à définir : la digression (*digressio*), qui consiste à s'écarter de son sujet ; la prétérition (*praeteritio*), par laquelle on feint de ne pas vouloir dire une chose, tout en la disant en effet et d'une manière plus frappante ; la concession (*concessio*), qui consiste à accorder une chose contestable, mais pour en tirer avantage ; la comparaison, la sentence, l'exemple, etc.

Remarque. Plus encore que les figures, les tropes sont du domaine de la rhétorique. Ce sont des tours par lesquels on change le sens primitif et propre des mots pour leur faire prendre, par suite d'une certaine ressemblance, un sens emprunté ou détourné, pour rendre la pensée d'une manière plus expressive.

Les principaux tropes sont :

1° La métaphore (*translatio*), par laquelle on fait passer un mot de sa signification propre à une nouvelle, en vertu d'une comparaison qui se fait dans l'esprit. En somme, c'est une comparaison abrégée, p. ex. : *ardens studium, incensus ira*, « enflammé de colère » ; *flos Italiae* (c'est-à-dire, *iuventus*), *fulmina eloquentiae*, « des foudres d'éloquence » ; *segetes sitiunt*, etc.

2° La métonymie (*immutatio*) ou substitution d'un nom à un autre, pour faire ressortir un côté, une qualité particulière de l'objet désigné, comme *Ceres* au lieu de *fruges*, *Bacchus* au lieu de *vinum*, *laurea* au lieu de *victoria*. *Proximus ardet Ucalegon* au lieu de *Ucalegonis domus* (Verg., *Aen.*, II, 312). D'autres sortes de métonymie consistent à prendre : la cause pour l'effet, et réciproquement ; la matière pour l'objet qui en est fait ; le contenant pour le contenu et réciproquement ; le signe pour la chose signifiée, le possesseur pour l'objet possédé, l'auteur pour l'ouvrage.

3° La synecdoche (*intellectio, Auct. ad Herenn.*, IV, 33), variété de la métonymie, qui consiste à étendre ou à restreindre le sens des mots, à prendre, p. ex., le particulier pour le général ou la partie pour le tout, et réciproquement, comme *telum* pour toutes sortes d'armes, *elephantus* pour *ebur*. — A la synecdoche se rattache l'antonomase, par laquelle on désigne un nom propre par une périphrase, p. ex., *princeps poetarum* ou *Troiani belli scriptor* pour *Homerus*, *dux Troianus* pour *Aeneas*.

4° L'hyperbole (*superlatio*), qui exagère la vérité pour mieux la faire sentir, p. ex., *luce clarius, sescenti* ou *millies* pour un grand nombre, souvent. — Le contraire de l'hyperbole est la litote (ταπείνωσις), qui con-

siste à dire moins pour faire entendre plus. p. ex., *non oblitus sum* au lieu de *probe memini*, *auctor minime contemnendus*, c'est-à-dire, *magni aestimandus*, *locuples*. Cf. § 304, 4.

Chapitre XXVIII.

Construction de la proposition et de la phrase.

I. ORDRE DES MOTS DANS LA PROPOSITION.

L'ordre des mots (*ordo verborum*) est en latin beaucoup plus libre qu'en français. Cependant on peut tirer de la lecture des auteurs et des préceptes des anciens grammairiens certains principes qui règlent la construction latine. Mais il ne faut pas oublier que les exceptions à ces règles générales sont toujours possibles. § 313

On distingue en général un double principe de la construction des mots : 1° Ou bien on les place d'après leur rapport grammatical, c'est ce qu'on appelle l'ordre ou la construction grammaticale; 2° ou bien on les place d'après leur importance, soit en eux-mêmes, soit au point de vue oratoire ou de la rhétorique : c'est l'ordre oratoire ou inversion.

Quel que soit le point de vue d'après lequel se fait la construction, il faut voir quelles sont, dans la proposition ou dans la phrase, les places importantes, c'est-à-dire, celles qui donnent du relief aux mots ou aux idées. Soit dans l'expression d'une idée composée, soit dans la proposition simple, soit dans la phrase ou la période, ces places importantes sont la première et la dernière; la place intermédiaire est toujours la moins importante. Ainsi dans la proposition : *Sol omnia luce sua illustrat*, c'est *sol* et *illustrat* qui occupent les places importantes; dans l'expression de l'idée composée : *Magna bonorum ac fortium virorum penuria*, ce sont les deux mots *magna* et *penuria*. Remarquons en outre que dans ces deux exemples la première place est à son tour plus importante que la dernière. Si nous voulions marquer l'importance de chaque mot d'après sa place en le soulignant d'un ou plusieurs traits, nous aurions : SOL *omnia luce sua illustrat.* MAGNA *bonorum ac fortium virorum penuria.*

A. Ordre grammatical.

Le principe est celui-ci : « Plus un mot a d'importance grammaticale, plus il faut lui donner une place importante qui le mette § 314

en vue et le fasse ressortir. » Par conséquent, dans la proposition simple, l'ordre sera celui-ci : le sujet et l'attribut étant les deux mots importants seront aux deux places importantes, le sujet à la première, l'attribut à la dernière; les mots qui déterminent le sujet ou l'attribut se mettront au milieu : *Cicero rediit; Cicero revocatus est;* CICERO *in patriam revocatus est.* CICERO *a suis civibus Romam revocatus est.* CICERO *omnium Romanorum eloquentissimus fuit.*

§315 1. Les mots qui déterminent le sujet (ou en général un substantif) se mettent après le sujet (ou après le substantif) et s'en rapprochent d'autant plus qu'ils sont dans la pensée plus étroitement unis avec lui; d'où l'ordre suivant : 1° adjectif; 2° génitif; 3° détermination adverbiale; 4° apposition. Par ex. : *Imago pulchra Athenis collocata erat. Imago pulchra Minervae Athenis collocata erat. Imago pulchra Minervae ex aere Athenis collocata erat. Imago pulchra Minervae ex aere, opus Phidiae, Athenis collocata erat.*

2. Les mots qui déterminent l'attribut se mettent avant l'attribut, en observant la même règle que pour les déterminations du sujet ou du substantif. Donc on les rapprochera de l'attribut dans l'ordre suivant : 1° le complément direct (l'accusatif); 2° le complément indirect ou l'objet plus éloigné (un autre cas oblique); 3° la détermination adverbiale; 4° l'adverbe.

Pater librum donavit. Pater filio suo librum donavit. Enfin : *Pater hodie magno cum gaudio filio suo librum donavit.*

Remarque. Cet ordre des parties accessoires de la proposition n'est pas toujours observé; il est même assez souvent interverti, sans motif apparent. Souvent aussi il arrive qu'un mot qui détermine l'attribut prend une autre place que celle à laquelle il aurait droit d'après la règle précédente, parce qu'en réalité il s'y rattache plus étroitement. Ainsi, dans cette proposition : *Helvetii legatos ad Caesarem mittunt, ad Caesarem,* qui semble usurper la place de *legatos* auprès de *mittunt,* est pourtant bien à sa place : il est plus étroitement uni à *mittunt* que *legatos. Caesar oppidanis partem exercitus auxilio reliquit : auxilio* se place auprès de *reliquit,* parce qu'il s'y rattache étroitement : *auxilio relinquere* est comme un verbe composé dont on ne peut guère séparer les deux parties.

Place des conjonctions et des pronoms relatifs. — Dans les propositions coordonnées et subordonnées, les conjonctions et les pronoms relatifs se mettent avant le sujet de la proposition, donc au premier rang. §316

Ainsi, d'après l'usage de la bonne prose classique, on met régulièrement au commencement de la proposition les conjonctions : *nam*, *namque*, *etenim*, *sed*, *verum*, *at*, *sin*, *quamobrem*, *dummodo*; ensuite, à moins qu'un motif tiré de la rhétorique n'indique une autre place (voy. § 328), les conjonctions : *cum*, *ut*, *ne*, *quin*, *quo*, *quominus*, *dum*, *quoniam*, *quia*, *quam*, *si*, *nisi*, *etsi*, *etiamsi*, *quanquam*, *quamvis*, *licet;* la plupart du temps aussi (dans Cicéron) *itaque*, et d'autres. *Tamen* varie. Au contraire, sont traitées comme enclitiques et ne se mettent jamais en tête de la proposition, mais après un mot accentué, les particules suivantes : *enim*, *vero*, *autem*, *quoque*, *quidem*, presque toujours aussi (dans Cicéron) *igitur* (voy. § 202).

Dans l'expression des idées composées, dans l'intérieur d'une proposition, on observe le même principe, c'est-à-dire, qu'on donne aux mots les plus importants grammaticalement la place la plus importante. On dit donc, en observant l'ordre grammatical : *Vir omnium eloquentissimus*, parce que *vir* et *eloquentissimus* sont les deux mots les plus importants grammaticalement. *Homo summis virtutibus ornatus. Opinio omnium de te maxima.* D'ailleurs il y a déjà pour observer cet ordre un motif tiré de la rhétorique. §317

B. Ordre oratoire ou inversion.

L'ordre grammatical strictement observé peut donner lieu à un double inconvénient : 1° Il peut se faire en effet qu'un mot qui, dans la pensée de celui qui parle ou écrit, est le plus important, soit rejeté au second plan, et l'idée qu'il représente amoindrie. 2° L'ordre grammatical peut produire un concours de sons peu harmonieux. L'ordre oratoire a précisément pour objet de parer à ces deux inconvénients, en introduisant dans l'ordre grammatical les changements nécessaires. §318

L'ordre oratoire se fait d'après les deux principes qui répondent à son double but : 1° Il met les mots les plus importants pour la pensée aux places les plus importantes, qui donnent du relief aux idées que ces mots représentent.

Cette disposition seule peut réellement s'appeler l'ordre logique. 2° Il vise à l'harmonie par la disposition des mots d'après leur composition matérielle. C'est ce qu'on appelle l'ordre rythmique.

§ 319 Dans l'ordre oratoire ou logique, on donne la place la plus importante aux mots de valeur, c'est-à-dire, aux mots les plus significatifs et les plus importants pour la pensée, et sur lesquels par conséquent porte l'accent dans le discours parlé. C'est ce qui arrive surtout lorsqu'on oppose ou que l'on compare deux idées l'une à l'autre. On dit donc : *Dicebat melius quam scripsit Hortensius*, parce que *dicebat* est l'idée principale, c'est le mot accentué; aussi il prend la place la plus en vue, la première; ensuite le mot le plus important est *scripsit*, qui pour cette raison prend la place la plus importante, la première, dans la deuxième proposition (naturellement après la conjonction). Ce serait une faute de style que de dire ici : *Dicebat melius quam Hortensius scripsit.* Mais on dirait très bien, en suivant l'ordre grammatical : *H. melius dicebat quam scripsit.*

Si l'on se place ainsi au point de vue de l'importance des idées, tous les mots de la proposition, quelle que soit leur importance grammaticale, peuvent tour à tour être mis à la place la plus en vue (la première); la seconde place (à la fin) revient alors au mot le plus important après le premier. *Latius patet illius sceleris contagio. Intus, intus, inquam, est equus Troianus* (Cic., *pro Mur.*, 37, 78). *Silent leges inter arma* (id., *pro Mil.*, 4, 11).

§ 320 Souvent on met avant le sujet (ou avant le substantif en général) les mots qui le déterminent, pour faire ressortir davantage ou opposer à d'autres l'idée qu'ils représentent. *Humana figura*, par opposition à d'autres figures, p. ex. : *bestiarum*; mais on dirait *figura humana* par opposition à d'autres choses concernant l'homme, p. ex. : *animus humanus.*

2. Si l'accent oratoire porte sur deux mots qui grammaticalement vont ensemble et s'accordent, on met volontiers l'un au commencement et l'autre à la fin de la proposition. Cette construction les fait ressortir davantage.

Tantum ingenuit animantibus conservandi sui natura custodiam (Cic., *De nat. Deor.*, II, 48, 124), « Tant est grand chez les animaux l'instinct de conservation que leur a donné la nature ».

Dans les contrastes, c'est-à-dire, quand deux mots repré- § 321
sentent deux idées qui s'opposent l'une à l'autre, on aime, si elles sont dans la même proposition, à placer ces deux idées opposées l'une à côté de l'autre, ce qui les fait ressortir. Si elles sont dans deux propositions différentes, on met l'une au commencement de la première, l'autre à la fin de la seconde (ce sont les deux places importantes). Cette dernière disposition a lieu même dans une seule proposition et produit un bel effet oratoire.

Cur igitur victus est a Milone Clodius? Quia non semper viator a latrone, nonnunquam etiam latro a viatore occiditur; quia, quanquam paratus in imparatos Clodius, tamen mulier inciderat in viros (Cic., *pro Mil.*, 21, 55). « Pourquoi donc Clodius a-t-il été vaincu par Milon? C'est que ce n'est pas toujours le voyageur qui est tué par le brigand, mais quelquefois aussi c'est le brigand qui est tué par le voyageur; c'est que Clodius, quoique préparé contre des gens qui ne l'étaient pas, n'était pourtant qu'une femme qui attaquait des hommes ». *Milvo est quoddam bellum quasi naturale cum corvo* (Cic., *De nat. Deor.*, II, 49, 125), « Il y a entre le corbeau et le milan une espèce de guerre naturelle ».

Il y a contraste aussi quand un même mot se répète sous une autre forme dans une même proposition, comme *alius aliunde*, *virtus virtuti*; ou que deux mots de même radical ou de signification analogue se rencontrent dans la même proposition, comme *tyrannus* et *tyrannis*, *tu* et *tuus*, etc. Dans ce cas, on met ensemble les deux formes du même mot ou les deux mots de signification analogue.

Homines hominum causa generati sunt, ut ipsi inter se aliis alii prodesse possent (Cic., *de Off.*, I, 7, 22), « Les hommes ont été créés pour les hommes, afin qu'ils puissent se rendre mutuellement service ». *Mortali immortalitatem non arbitror esse contemnendam* (Cic., *Phil.*, II, 44, 114), « Je ne pense pas qu'un mortel doive mépriser l'immortalité ».

Chiasme. — Quand des mots sont opposés deux par deux, § 322
on les place de manière que les deux qui marquent l'opposition la plus forte soient l'un à côté de l'autre, au milieu, et les deux qui sont opposés plus faiblement et ont moins d'importance se mettent au commencement et à la fin. C'est ce qu'on appelle le χιασμός, c'est-à-dire, disposition en X (chi) ou entre-croisement.

Ratio nostra consentit, pugnat oratio (Cic., *de Fin.*, III, 3, 10), « Nous sommes d'accord au fond, notre langage seul est opposé ». *Fateor vulgi iudicium a iudicio meo dissensisse* (Cic., *Brut.*, 76, 264), « J'avoue que le jugement du vulgaire était différent du mien » (ici l'une des deux oppositions consiste dans la répétition du même mot).

§ 323 Nous appelons particulièrement l'attention sur les règles et les constructions suivantes, consacrées par l'usage et justifiées par un motif tiré, soit de la grammaire (importance grammaticale des mots), soit de la rhétorique (importance des idées).

1. Quand un nom (surtout un nom propre) est déterminé par une apposition, on met ce nom le premier, avant le substantif apposé. *Cicerone consule, Dionysius tyrannus.* Au contraire, on dit toujours : *urbs Roma*, parce que Rome s'appelle par excellence *urbs*. Mais à l'accusatif, *Romam urbem*.

De même les mots *tragoedia*, *fabula*, *ludi*, *imperator* (quand il s'agit des empereurs) se mettent toujours avant le nom propre, la plupart du temps aussi *provincia*. *Tragoedia Thyestes*, *fabula Oedipus*, *imperator Claudius* (mais *Claudius imperator*, « Claudius général »). — Quelquefois, pour une raison oratoire, on met, contre la règle, l'apposition avant le nom propre. *Sapientissimus rex Philippus Aristotelem Alexandro filio doctorem accivit* (Cic., *Orat.*, 3, 35), parce qu'il s'agit ici de montrer que c'est le *sapientissimus rex* plutôt que *Philippus* qui a pris cette décision. On reproduirait à peu près cette intention en français en traduisant ainsi : « En roi avisé qu'il était, Philippe donna Aristote... ».

2. Quand un nom est déterminé par un adjectif, un participe ou un nom de nombre, on met le nom le premier. Les exceptions, qui sont fréquentes d'ailleurs, sont motivées par une raison oratoire.

Quand l'adjectif qualifie deux substantifs, on le met soit avant les deux, soit entre les deux : *haec forensis laus et industria* (Cic., *pro Mur.*, 10, 22). *Vir et consilii magni et virtutis* (Caes., *B. G.*, III, 5, 2). Si l'adjectif est après le dernier substantif, il appartient presque toujours à ce substantif seul; s'il est immédiatement avant le dernier substantif, il lui appartient toujours exclusivement. Ainsi *Agri et omnia maria* signifie : « les terres et toutes les mers »; on dit aussi dans le même sens : *agri et maria omnia*. Cf. § 11, 2.

Si deux adjectifs qualifient un même substantif, on les met, d'après la construction grammaticale, tous les deux après : *Senatum afflictum et abiectum excitavi* ; ou bien, d'après la construction oratoire, tous les deux avant : *egregia ac praeclara indoles* (Cic., *de Orat.*, I, 29, 131) ; ou bien on met l'un des deux adjectifs avant le substantif et l'autre après avec la conjonction : *effrenata libido et indomita.* Mais on ne construira jamais : *effrenata et libido indomita.*

Remarquez les constructions suivantes de l'adjectif consacrées par l'usage : *Res publica. Res familiaris. Civis Romanus. Populus Romanus. Ludi Romani. Ludi magni. Dii immortales. Pontifex maximus. Fratres gemini. Genus humanum. Lex agraria. Provincia consularis. Flamen Dialis. Aes alienum. Ius civile. Via Appia. Tribunus aerarius.* Et quelques autres dénominations qui représentent une idée composée et sont comme des noms propres. La construction est rarement changée et seulement pour faire ressortir un mot, ou l'opposer à un autre, p. ex. : *Cum Scipione mihi coniuncta cura et de publica re et de privata fuit* (Cic., *Lael.*, 4, 15). *Quid dicam? in publicane re... an in forensi labore?* (id., *ad Att.*, I, 17, 6). *Quicumque impudicus, adulter, ganeo, manu, ventre, pene bona patria laceraverat quique alienum aes grande conflaverat* (Sall., *Cat.*, 14, 2). Il y a ici opposition entre *bona patria* et *alienum aes*, « tous ceux qui avaient dissipé leur patrimoine et de plus avaient contracté des dettes énormes ».

3. Quand un nom est déterminé par un génitif, c'est également le nom qui se met le premier. Les exceptions, qui sont fréquentes, ont toujours une raison oratoire. Quand un génitif détermine deux substantifs, ou que deux génitifs de même nature déterminent un seul substantif, on suit les mêmes règles de construction que pour l'adjectif dans le même cas. *Caesaris virtus ac prudentia*, ou : *virtus Caesaris ac prudentia*, ou encore : *virtus ac prudentia Caesaris* (mais non : *virtus ac Caesaris prudentia*). — *Ciceronis et Caesaris orationes*, ou : *Ciceronis orationes et Caesaris*, ou encore : *orationes Ciceronis et Caesaris* (mais non : *Ciceronis et orationes Caesaris*).

Mais si les deux génitifs qui déterminent un seul substantif ne sont pas de même nature, que l'un soit subjectif et l'autre objectif, le génitif subjectif se place avant le nom, l'objectif se met, soit entre les deux, soit après le substantif,

Theophrasti orationis ornamenta. Siculorum spes exigua reliquarum fortunarum. Atheniensium populi potestatem omnium rerum.

Remarquez les constructions suivantes du génitif consacrées par l'usage : *Senatus auctoritas. Senatus consultum. Plebis scitum. Populi scitum*, et quelques autres semblables; la construction de *filius, nepos, filia*, dans les indications généalogiques : *Themistocles, Neocli filius*. Mais on dit au contraire : *Magister equitum. Tribunus plebis. Tribunus militum. Pater, filius familias. Decemviri scribendis legibus. Triumviri rei publicae constituendae*, etc.

§324 Place des pronoms. — 1. Les pronoms démonstratifs, à cause de l'importance qu'il y a à les faire ressortir, se mettent presque toujours avant le nom : *hoc tempus, illo tempore, ista causa*. Cependant on les trouve assez souvent après. — Le pronom *ille* employé emphatiquement dans le sens de « connu, fameux, célèbre » se met ordinairement après, ou, dans les expressions composées, on l'intercale entre les autres mots, p. ex. : *Ex Ponto Medea illa profugisse dicitur* (Cic., *pro leg. Man.*, 9, 22). *Magnus ille Alexander* (Cic., *pro Arch.*, 10, 24). — Le pronom *ipse* joint à d'autres pronoms se met ordinairement après. *Sua ipsi frumenta corrumpunt* (Caes., *B. G.*, VII, 64, 3).

2. Le pronom *qui* dans les propositions relatives se met toujours au commencement; il n'y a que les prépositions qui puissent se placer avant lui : *propter quem, a quo*, etc.

Quand deux pronoms relatifs se rencontrent, c'est celui qui se rapporte à une expression précédente qui se met le premier. *Epicurus non satis politus est iis artibus, quas qui tenent, eruditi appellantur* (Cic., *de Fin.*, I, 7, 26), « Epicure n'était pas assez versé dans ces arts par la connaissance desquels on a droit au titre d'érudit. »

3. Le pronom *quisque* se met comme enclitique après un mot accentué; ce mot est ordinairement : a) un pronom réfléchi; b) un relatif; c) un superlatif; ou enfin d) un nombre ordinal. *Suum cuique tribuendum. Quo quisque est ingeniosior, eo docet laboriosius. Optimus quisque maxime gloria ducitur. Decimum quemque securi percuti iussit.*

Place des prépositions. § 325

1. Les prépositions se mettent immédiatement avant le cas qu'elles régissent. *Tenus*, *versus* (*causa*, *gratia*) se mettent seuls après. Les exceptions à cette règle sont très rares; les voici :

a) Un pronom (relatif ou rar. démonstratif) peut se mettre avant la préposition, comme : *res, qua de agitur; quem contra dicit; hunc post; quem penes, quem propter; si quos inter* (au lieu *inter aliquos*).

b) Quand la préposition a pour régime une expression composée, la préposition monosyllabique se met souvent au milieu. Ce déplacement n'a pas lieu dans la bonne prose pour la préposition dissyllabique, excepté dans quelques cas pour *ante*. *Qua in urbe. Ista in re. Quibus de causis. Quem ad modum. Multos ante annos.* On dit aussi : *Quorum ad scientiam* ou *ad quorum scientiam. Cuius cum moribus* ou *cum cuius moribus.* — Mais le pronom démonstratif *is* se met toujours après la préposition : *ob eam rem. Cum ea cura.* Excepté avec la préposition *de*, qui se met bien après *is* : *ea de causa, iis de rebus.*

c) Un adjectif sur lequel porte l'accent, et qui doit par conséquent être mis en relief, se met souvent avant la préposition : *Magna cum cura. Tanto in honore.* Remarquez cependant que César et Cicéron ne mettent jamais la préposition entre *medius* et le substantif. *Persuadent mathematici terram in medio mundo sitam esse* (Cic., *Tusc.*, I, 17, 40). *In colle medio* (Caes., *B. G.*, I, 24, 2).

2. Les prépositions sont rarement séparées du cas qu'elles régissent. En règle générale, elles ne peuvent l'être que par :

a) Un génitif (seul ou accompagné de ce qui le détermine) comme : *De doloris terrore. Propter Hispanorum, apud quos consul fuerat, iniurias* (Cic.). *Haec officiorum genera persequar, quae pertinent ad earum rerum, quibus utuntur homines, facultates* (Cic., *de Off.*, II, 1, 1).

b) Des particules non accentuées, comme les enclitiques *que, ve*, et aussi, pour les prépositions qui régissent l'accusatif, par *autem, vero, enim*, etc., p. ex. : *Deque re publica. Post enim Chrysippum* (Cic., *de Fin.*, II, 13, 43). *Praeter enim tres disciplinas* (Cic., *de Fin.*, III, 11, 36). *Post vero Sullae victoriam* (id., *de Off.*, II, 8, 27).



On trouve aussi les deux réunis (un génitif et une particule) entre la préposition et son régime, comme : *Post autem Alexandri Magni mortem* (Cic.).

c) Un adverbe, quand le régime de la préposition est un participe ou un gérondif, p. ex., *ad bene beateque vivendum. De praeclare gestis a te rebus.* — Avec l'adverbe, et immédiatement après lui, on peut mettre encore une détermination adverbiale (p. ex., une préposition et son régime) : *ad bene de omni re publica promerendum.* — Mais deux prépositions ne doivent jamais se suivre immédiatement; ainsi on ne peut dire : *cum ex Graecia profectis militibus*, « avec les soldats partis de la Grèce », mais bien : *cum militibus ex Graecia profectis*, ou *cum profectis ex Graecia militibus.* — La préposition ne peut non plus être séparée de son cas par un autre cas (excepté le génitif, cf. supra); ainsi on ne dit pas : *ad praesidiis firmanda moenia; in mihi invisum locum*, mais bien : *ad moenia praesidiis firmanda*, ou *ad firmanda praesidiis moenia*, *in locum mihi invisum.*

Remarque 1. La préposition *per* dans les prières et les adjurations est souvent séparée de son régime par l'accusatif et le nominatif des pronoms personnels. *Per ego te deos oro* (Ter., *Andr.*, V, 1, 15). *Per ego te, fili, quaecumque iura liberos iungunt parentibus precor* (Liv., XXIII, 9, 2), « Je t'en prie, ô mon fils, au nom de tous les liens sacrés qui unissent les enfants à leurs parents ». Cf. en grec : πρός νῦν σε πατρός, πρός τε μητρός, πρός τ' εἴ σοι κατ' οἶκόν ἐστι προσφιλές, ἱκέτης ἱκνοῦμαι (Soph., *Philoct.*, 467).

Remarque 2. Il faut se garder de faire dépendre un seul cas de deux prépositions différentes; ainsi ne pas dire *per et propter se*, mais *per se et propter se*; à plus forte raison, si les deux prépositions ne régissent pas le même cas; donc il faudra dire : *contra legem et pro lege.*

§ 326 Place des conjonctions. — 1. Les conjonctions gardent en général leur place grammaticale, c'est-à-dire, restent en tête de la proposition, comme en français.

Cependant, avant les conjonctions *cum*, *ut*, *ne*, *dum*, *quia*, etc., on peut mettre un pronom relatif ou un autre mot important et accentué; mais, en ce cas, la proposition subordonnée précède presque toujours la principale. Le relatif se met toujours avant la conjonction, quand il se rapporte à une proposition précédente.

Quae cum ita sint, Catilina, perge quo coepisti (Cic., *Cat.*, I, 5, 10). *Haec tu, Eruci, tot et tanta si nactus esses in reo, quamdiu diceres?* (Cic., *pro Rosc. Am.*, 32, 89). *Id ille ut audivit, domum reverti noluit* (Nep., *Alcib.*, 7, 4).

Remarque. Mais si la proposition subordonnée est après la principale, les conjonctions gardent leur première place. *Ut*, cependant, dans les propositions finales et consécutives, peut être précédé d'un mot accentué, surtout si ce mot a un sens négatif : *vix ut, nemo ut, paene ut*, etc.

2. Il faut remarquer surtout la construction dans les cas où *est* se rencontre avec *autem*, *enim*, *igitur*. Si *est* est en tête de la proposition comme étant le mot important et accentué, on fait suivre immédiatement ces conjonctions. *Est enim difficilis cura alienarum rerum* (Cic., *de Off.*, I, 9, 30). Mais si c'est un autre mot accentué qui est en tête, *est* prend le second rang (avant *autem*, *enim*, *igitur*), quand il n'est que copule et que sa signification est affaiblie; il prend au contraire le troisième rang (après *autem*, *enim*, *igitur*), quand il a toute sa signification = « il y a, il existe », « il est en effet ». Ainsi : *Quis est enim Caesare praestantior?* « Qui est supérieur à César? » (on pourrait supprimer *est*). *Quis enim est Caesare praestantior?* « Y a-t-il quelque part un homme supérieur à César? »

Scelus est igitur nocere bestiae (Cic., *de Rep.*, III, 11, 19), « C'est donc un crime de nuire à un animal » (*est* est simple copule). *Sapientia enim est una, quae maestitiam pellat ex animis* (Cic., *de Fin.*, I, 13, 43), « Il n'y a en effet que la sagesse qui puisse chasser la tristesse de l'âme » (*est* a toute sa signification : « il y a »). *Nullum enim est tempus quod iustitia vacare debeat* (Cic., *de Off.*, I, 19, 64), « Car il n'y pas un seul moment où l'on ne doive observer la justice ».

Parmi les particules, les suivantes méritent, au sujet de leur construction, une attention particulière. § 327

1. *Non*, quand il se rapporte à un seul mot qui est nié par lui, se met devant ce mot : *Otii fructus est non contentio animi, sed relaxatio* (Cic., *de Orat.*, II, 5, 22). *Non paranda nobis solum sapientia, sed fruenda* (id., *de Fin.*, I, 1, 3). *Si dolor deponi potest, etiam non suscipi potest* (Cic., *Tusc.*, III, 28, 66). *Non ita est* (Sall., *Cat.*, 51, 11), « Ce n'est pas ainsi que... ».

Remarque 1. Rappelons que les latins disent *nego* au lieu de *dico* avec une négation. *Stoici negant quicquam esse bonum, nisi quod honestum sit* (Cic., *de Fin.*, II, 21, 68), « Les Stoïciens disent qu'il n'y a rien de bien que ce qui est honnête » (= *dicunt nihil esse*). — On dit quelquefois *non puto, non censeo*, au lieu de *puto, censeo* suivi d'une proposition complétive négative, p. ex. : *Non putabant de tali viro suspicionibus oportere iudicari* (Nep., *Paus.*, 3, 7), « Ils pensaient qu'il ne fallait pas juger un tel homme sur de simples soupçons » (au lieu de : *putabant... non oportere*).



Quand *non* s'étend à toute la proposition ou doit être particulièrement mis en relief, on le met volontiers en tête de la proposition. *Non ego iam Epaminondae, non Leonidae mortem huius morti antepono* (Cic., *de Fin.*, II, 30, 97), « Je ne mets au dessus d'une telle mort ni celle d'Epaminondas, ni celle de Léonidas ».

Remarque 2. Dans les propositions avec *quisquam, ullus, unquam, usquam,* la négation doit précéder ces mots. *Neque in publicis neque in privatis rebus ulla vitae pars officio vacare potest* (Cic., *de Fin.*, I, 2, 4), « Que vous soyez homme public ou homme privé, aucune partie de votre vie n'échappe à l'obligation du devoir ». Si les mots *ullus, quisquam,* etc., doivent être mis en tête de la proposition, parce qu'on veut les faire ressortir, ils prennent la négation avec eux : *nullus, nemo,* et l'on conserve cependant après eux *ne... quidem* et *nec... nec* qui renforcent la première négation : *Nulla vitae pars neque in publicis neque in privatis,* etc. Cf. § 304, R. 2.

2. *Inde*, en parlant du temps, uni avec *ab*, se met toujours avant cette préposition, et on doit toujours aussi ajouter *iam;* ainsi *iam inde ab consulatu meo*, et non *iam a meo inde consulatu.*

3. Les particules se mettent en général avant le mot ou l'idée auxquels elles se rapportent. *Etiam*, *adeo*, *porro* se mettent aussi après, mais rarement; *tantum* et *demum* presque toujours après. — *Quidem* se met toujours après un mot important et accentué. Rappelons ici que *quidem* est toujours attiré par le pronom et se place immédiatement après lui, même quand il tombe sur un mot plus important. *Tibi persuade, esse te quidem mihi carissimum, sed multo fore cariorem*, etc. (Cic., *de Off.*, III, 33, 121), au lieu de : *esse quidem te* ou *carissimum quidem te esse.* — Sur la construction de *ne... quidem,* voy. § 186.

§ 328 Quelques cas particuliers où la construction est consacrée par l'usage.

1. Les ablatifs *opinione*, *spe*, *aequo*, *iusto*, *solito*, *dicto* avec un comparatif se mettent régulièrement avant ce comparatif. *Opinione melius*, *dicto citius*. Cf. § 235, R. 6. On trouve quelques exceptions dans Tite-Live : *magis solito* (V, 44, 6); *longius solito* (V, 27, 2).

2. Le vocatif ne se met pas en latin en tête de la phrase, mais après un, deux ou trois mots, de préférence après le pronom ou le verbe de la deuxième personne (celle à qui on s'adresse), quand il y en a un. *Multa mihi necessario, iudices, praetermittenda sunt* (Cic., *Verr.*, II, 1, 1). *Credo ego vos, iudices, mirari*, etc. (id., *pro Rosc. Am.*, 1, 1). *Quousque*

tandem *abutere*, *Catilina*, *patientia nostra?* (Cic., *Cat.*, I, 1, 1).

3. Quand des noms romains doivent être désignés par la descendance paternelle, c'est-à-dire, par le nom du père et du grand-père, les mots qui indiquent la descendance (« fils ou petit-fils d'un tel ») se mettent entre le *nomen gentile* ou nom de famille et le *cognomen* ou surnom, comme : *M. Tullius M. F. M. N. Cicero Imperator* (c'est-à-dire, *M. Tullius, Marci filius, Marci nepos*).

4. Dans la suscription des lettres, celui qui écrivait mettait d'abord son nom, puis la formule S. D. (c'est-à-dire, *salutem dico* ou *dicit*), p. ex. (Cic., *ad Fam.*, III, 11), *Cicero Ap. Pulchro, ut spero, Censori, S. D.* A la place de la formule S. D., on mettait aussi simplement le nom du destinataire au dat. *Cicero Trebatio*, « Cicéron à Trébatius ». On abrégeait aussi volontiers la formule et l'on mettait simplement S. après le nom au datif. *Cicero Attico S.* On augmentait quelquefois la formule en ajoutant P. (c'est-à-dire, *plurimam*) : *Cicero Caecilio S. P. D.* ou *S. P.* (*salutem plurimam*).

5. Le lieu et la date de la lettre se mettaient à la fin de la lettre ; d'abord la date, puis le lieu (à la question *unde*), p. ex. : *Valete. Pridie Kalendas Maias, Brundisio* (non pas *à* Brundisium, mais *de* Br.) (Cic., *ad Fam.*, XIV, 4). *Nonis Maiis, ex castris* (*ibid.*, XII, 12). On ajoute quelquefois D. ou *Data* (sous-entendu *epistula*), et alors on le met avant la date : *Vale, Data Nonis Martiis, ex castris Taricheis* (Cic., *ad Fam.*, XII, 11). *Vale. D. IV. Kal. Iun. Pergae* (id., *ad Fam.*, XII, 14).

6. Le verbe *inquam* ne se met jamais avant le discours cité, mais après un ou plusieurs mots accentués de ce discours. Si le verbe a un sujet ou un complément, il se met après *inquam*, rarement avant. *Est vero, inquam, notum signum* (Cic., *Cat.*, III, 5, 10). *Mihi vero, inquit Cotta, videtur* (Cic., *De nat. Deor.*, I, 7, 17). *Tum Quintus : En, inquit mihi, haec ego patior cotidie* (id., *ad Att.*, V, 1, 3).

Remarque. *Aio*, qui est ordinairement suivi d'un accusatif avec l'infinitif (style indirect), s'emploie aussi de la même manière que *inquam* et s'intercale dans le discours cité, avec le sujet après. *Ennio delector, ait quispiam... Pacuvio, inquit alius* (Cic., *Orat.*, 11, 36).

7. Dans la prose correcte, du moins quand l'expression est ironique, on dit toujours *mihi crede* (peut-être parce que *crede*

mihi forme une cadence dactylique). Cependant on trouve *crede mihi* dans les lettres de Cicéron et sans nuance d'ironie.

8. Remarquons enfin les constructions usuelles suivantes : *Terra marique. Ferro ignique* (ou *ferro atque igne*). *Ferro flammaque* (ou *flamma ac ferro*). *Domi militiaeque. Pace belloque. Velis remisque* et *equis virisque*, « par tous les moyens possibles, en faisant des pieds et des mains ». *Ultro citroque. Pro virili parte. Quod ad rem attinet* (jamais : *ad rem quod attinet*). *Ortus et occasus. Viri et feminae* (parce que c'est l'ordre naturel). On trouve, même dans Cicéron : *dies noctesque*, *noctes diesque*, *noctes et dies*, *noctes atque dies*.

§329 Deuxième principe de la disposition oratoire : construction rythmique. — Les Romains attachaient une grande importance à l'harmonie du discours, et ils cherchaient à la produire par deux moyens : a) le choix des mots pris en particulier (*sonus* ou *vocum suavitas*) et b) la disposition rythmique des mots dans la phrase (*numerus*). Ces deux moyens sont recommandés par Cicéron, le plus harmonieux de tous les écrivains en prose : *Duae sunt res quae permulcent aures, sonus et numerus* (*Orat.*, 49, 163). Le guide le plus sûr en cette matière, surtout en ce qui concerne le choix des mots, est une oreille délicate et exercée. Cependant on peut établir quelques principes généraux.

1. Une suite longue et ininterrompue de monosyllabes ou de mots d'un même nombre de syllabes et ayant la même cadence (*similiter cadentia*) produit un effet désagréable et contraire à l'harmonie. Ainsi la proposition suivante serait tout à fait malsonnante : *Cur tu in hac re te non debere cedere crederes?* On pourrait en corriger l'effet en intercalant dans les monosyllabes les mots les plus longs, p. ex. : *Cur tu cedere in hac re non debere te crederes?* Il en serait de même de cette proposition : *Ista pugna Caesar multos Gallos vicit atque cepit.* Il faudrait remplacer quelques-uns de ces mots dissyllabiques par d'autres équivalents, p. ex. : *Isto proelio Caesar multos Gallos devicit atque cepit.*

2. On évitait aussi avec soin le concours de mots durs et rudes, et l'hiatus : « Struere verba sic, ut neve asper eorum concursus neve hiulcus sit, sed quodammodo coagmentatus et levis » (Cic., *de Orat.*, III, 43, 171). Ainsi on n'aurait pas dit : *Rex Xerxes*, *ars*

studiorum, *ingens est stridor*, etc., ou : *cui ea omnia accepta ille esse putabat.*

3. On évitait aussi de mettre ensemble beaucoup de mots ayant la même terminaison ou la même consonnance, comme : *Horum duorum fortissimorum virorum.*

On trouve parfois dans les auteurs des infractions à ces principes, mais c'est presque toujours en vue d'un effet voulu. Dans tous les cas, elles ne sont pas à imiter.

Mais c'est surtout à la construction rythmique de §330
la proposition que les Romains attachaient une très grande importance. On comparait la proposition à un vers et on y voulait la même harmonie et la même rondeur, tout en évitant avec soin cependant que la disposition des mots produisît un vers véritable : « Versus in oratione si efficitur coniunctione verborum, vitium est » (Cic., *de Orat.*, III, 44, 175).

2. Le rythme de la prose demande un mélange habile de pieds semblables et de pieds différents. Les anciens rhéteurs pensaient que les pieds qui pouvaient se reproduire le plus souvent sans blesser l'harmonie étaient le premier péon (-◡◡◡) et l'iambe, mêlés toutefois avec d'autres. On apportait la plus grande attention surtout à la manière de finir la phrase, aux finales ou *clausulae*. Cicéron recommande comme cadence finale la plus ordinaire, le crétique (-◡-), même répété deux ou trois fois; la syllabe finale du dernier crétique étant indifférente prosodiquement peut être une brève, et cette brève avec celle qui précède peuvent alors être remplacées par une seule longue, ce qui fait que le dernier crétique devient un spondée. Avant la finale ou *clausula*, Cicéron aimait à mettre le premier péon (-◡◡◡ -◡- ou ◡◡◡--). Une finale très aimée aussi, c'était le double trochée (-◡-◡). Un jour, le tribun Carbo, parlant devant l'assemblée du peuple, ayant terminé sa phrase par cette proposition : « *Patris dictum sapiens temeritas filii cōmprŏbāvit* », alors, continue Cicéron (*Orat.*, 63, 214), « hoc dichoreo tantus clamor contionis excitatus est, ut admirabile esset ». Et il ajoute : « Verborum ordinem immuta, fac sic : *comprobavit filii temeritas*, iam nihil erit ». Mais la répétition trop fréquente de cette formule ferait mauvais effet; c'est encore Cicéron qui le dit : « In orationis numero nihil est tam vitiosum, quam si semper est idem » (*ibid.*). C'est pourquoi la finale si fréquente dans Cicéron *esse videatur* (premier péon et spondée) était déjà signalée par



Quintilien (IX, 4, 73) comme un « nimis frequens », et Tacite (*Dialog.* 23) en faisait ressortir le vice en disant qu'elle était « tertio quoque sensu in omnibus orationibus pro sententia positum ». — On évitait avec soin les cadences dactyliques bien marquées, surtout à la fin des phrases. C'sst ce qui explique peut-être l'expression fréquente *mihi crede* au lieu de *crede mihi*, et pourquoi l'on terminait rarement une période par *ēssĕ vĭdētŭr* ou autres alliances de mots semblables.

II. DISPOSITION DES PROPOSITIONS.
CONSTRUCTION DE LA PHRASE ET DE LA PÉRIODE.

§ 331 La liaison des propositions et des phrases est beaucoup plus intime en latin qu'en français, et rarement on fait suivre sans les relier entre elles plusieurs propositions.

Il faut remarquer surtout la liaison des propositions : a) par les relatifs; b) par la conjonction coordonnante négative *neque* (*nec*).

1. Très souvent le relatif (adjectif ou adverbe) s'emploie au commencement d'une proposition là où nous mettons un démonstratif, soit seul, soit avec et, mais, cependant (*qui* pour *et is*, *is autem; quo* pour *et eo, eo autem*, etc.). Cet emploi a lieu surtout devant un autre relatif ou une conjonction subordonnante. *Cum Pompeio nullis in aliis nisi de re publica sermonibus versatus sum : quae nec possunt scribi, nec scribenda sunt* (Cic., *ad Fam.*, II, 8, 2); *quae = ea autem. Illa Stoicorum de se opinio firma in Rutilio et stabilis inventa est. Qui cum innocentissimus in iudicium vocatus esset, oratorem adhibere noluit* (c'est-à-dire, *nam is*) (Cic., *Brut.*, 30, 115). *Nunquam laudari satis digne philosophia poterit, cui qui pareat omne tempus aetatis sine molestia possit degere* (c'est-à-dire, *cum qui ei*) (Cic., *Cato mai.*, 1, 2).

2. Dans une phrase de plusieurs propositions, on met souvent le relatif dans la proposition subordonnée et au cas qu'elle exige, et, dans la proposition qui suit, on sous-entend le pronom démonstratif renfermé dans *qui*, ou on l'exprime, quand on veut le faire ressortir. *Ex quo genere comparationis illud est Catonis; a quo cum quaereretur, quid maxime in re familiari expediret, respondit : « bene pascere »* (c'est-à-dire, *qui, cum ex eo...*) (Cic., *de Off.*, II, 25, 89). *In hortos me Flacci contuli, cui cum omnis metus, exsilium, mors proponeretur, haec*

perpeti, si acciderent, maluit quam custodiam mei capitis dimittere (c'est-à-dire, *qui, cum ei...*) (Cic., *pro Planc.*, 41, 97).

3. Quand le relatif se rapporte à un antécédent (adjectif démonstratif) qui le précède, il peut y avoir deux propositions subordonnées, dont la première renferme, outre le relatif, une conjonction, un mot interrogatif ou un autre relatif. Il y a ainsi une proposition subordonnée par un mot qui n'en fait pas grammaticalement partie, ce qu'on ne peut rendre en français que par une construction différente et beaucoup plus allongée.

Noli, oro te, inquit Pomponius, adversus eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui (Nep., *Att.*, 4, 2), « Ne me conduis pas, je t'en prie, dit Pomponius, contre ceux avec lesquels je n'ai évité de porter les armes contre toi qu'en quittant l'Italie ». *Ea suasi Pompeio, quibus ille si paruisset, Caesar tantas opes, quantas nunc habet, non haberet* (Cic., *ad Fam.*, VI, 5, 1), « J'ai donné à Pompée des conseils tels que, s'il les avait suivis, César n'aurait pas les forces considérables dont il dispose ». C'est comme s'il y avait : *ut, si ille iis paruisset, Caesar*, etc. *Illud vero, quod a te dictum est, esse permulta, quae orator a natura nisi haberet, non multum a magistro adiuvaretur : valde tibi assentior* (Cic., *de Orat.*, I, 28, 126), « Tu prétends qu'il y a beaucoup de qualités que l'orateur doit tenir de la nature et sans lesquelles le maître ne saurait lui être d'un grand secours : je suis en cela tout à fait de ton avis ».

Remarque 1. Au relatif ainsi employé au lieu du démonstratif on ne peut pas ajonter en latin de conjonction coordonnante. Ainsi on dira bien en français : « Il n'y a pas de recherche aussi difficile et aussi obscure que celle qui regarde la nature des dieux; mais il n'en est pas d'aussi belle et d'aussi utile pour donner une idée de l'âme ». En latin, si la recherche est représentée dans le second membre de la phrase par un pronom relatif, on ne pourra mettre cette conjonction « mais » et il faudra dire : *Perdifficilis et perobscura quaestio est de natura deorum : quae et ad agnitionem animi pulcherrima est* (et non pas : *quae vero* ou *quae autem*) (Cic., *De nat. Deor.*, I, 1, 1), « Il promit beaucoup, mais il ne tint pas ses promesses ». *Multa pollicitus est, quae non praestitit.* On pourrait dire, au lieu de *quae, ea vero, sed ea,* mais non *quae vero.* Il n'y a que *tamen* qui puisse se joindre au relatif. *Tua aetas incidit in id bellum, cuius altera pars nimium sceleris habuit, altera felicitatis parum. Quo tamen in bello tu magnam laudem consequebare equitando, iaculando,* etc. (Cic., *de Off.*, II, 13, 45). — Mais quand la proposition relative précède et que son relatif correspond à un démonstratif exprimé ou sous-entendu dans la proposition suivante, on met très bien *qui vero, qui autem, qui enim, qui igitur. Quod est*

bonum, omne laudabile est; quod autem laudabile est, omne est honestum; bonum igitur quod est, honestum est. Satisne id conclusum videtur? Certe: quod enim efficiebatur ex his duobus, quae erant sumpta, in eo vides esse conclusum (Cic., *de Fin.*, III, 8, 27). *Cuius autem aures clausae veritati sunt, huius salus desperanda est* (Cic., *Lael.*, 24, 90).

Remarque 2. Quand deux propositions relatives se rapportent à un même antécédent et qu'elles sont également importantes et coordonnées entre elles, on les unit par *et* ou *que*: mais si la première n'est qu'une remarque, une explication accessoire ou une sorte de périphrase remplaçant une expression peu usitée, et fait partie en même temps de la proposition principale, on ne met pas *et*. *Nos, qui ipsi sermoni non interfuissemus, et quibus Cotta tantummodo locos et sententias huius disputationis tradidisset, id ipsum sumus in eorum sermone adumbrare conati* (Cic., *de Orat.*, III, 4, 16). *Aratus eos, quos ipse restituerat, quorum bona alii possederant, egere iniquissimum arbitrabatur* (Cic., *de Off.*, II, 23, 81). Il n'y a en réalité qu'une véritable proposition relative, c'est *quorum b. a. p.*, la première n'étant qu'une sorte de périphrase équivalent à *a se restitutos* et faisant partie de la proposition principale. — Au lieu du second relatif, on met quelquefois le pronom *is* avec *que* (*et*). *Phidiae in mente insidebat species pulchritudinis eximia quaedam, quam intuens in eaque defixus ad illius similitudinem manus et artem dirigebat* (au lieu de *et in qua defixus*) (Cic., *Orat.*, 2, 9). *Cato, qui Siciliam tenere nullo negotio potuit, et, si tenuisset, omnes boni ad eum se contulissent* (au lieu de *et ad quem*) (Cic., *ad Att.*, X, 16, 3).

§ 332 De cette prédilection qu'avaient les Romains pour la liaison des propositions par les relatifs est venu sans doute l'usage d'ajouter un *quod* adverbial devant certaines conjonctions subordonnantes, lequel ne sert à autre chose qu'à établir une liaison plus forte, alors qu'en français nous ne mettons aucune particule de liaison, ou bien nous nous contentons d'un simple « et », « maintenant », « mais » (sans les accentuer). On trouve ainsi fréquemment *quod si*, et, dans Cicéron, *quod nisi*, *quod etsi*, *quod cum*, *quod ne*, *quod quoniam*, *quod quia*, *quod ubi*, *quod utinam;* dans d'autres écrivains on trouve même *quod ut*.

Incumbe toto animo in eam rationem, ut eos, quos tuae fidei senatus populusque Romanus commisit, diligas et omni ratione tueare. Quod si te sors Afris aut Hispanis praefecisset, immanibus ac barbaris nationibus, tamen esset humanitatis tuae consulere eorum commodis et saluti servire (Cic., *ad Quint. fr.*, I, 9, 27), « Et si le sort t'avait mis à la tête, etc. ».

§ 333 Nous avons vu que la liaison négative par *neque*, au lieu de *et* et un mot négatif, comme *neque unquam* pour *et nunquam*, est l'usage ordinaire (cf. § 183, R. 1). Ajoutons qu'au lieu du simple *non* on met souvent *neque* pour marquer une liaison plus étroite.



Ainsi on dit toujours au commencement des propositions *neque vero* (et non : *non vero*), presque toujours *neque tamen* (rar. : *non tamen*), et très souvent *neque enim* (cependant souvent aussi *non enim*; *nam non* lorsque la négation porte particulièrement sur un mot unique; tandis qu'en français les conjonctions « mais » et « car » ne peuvent être accompagnées de *et*, qui se met bien avec « cependant », mais n'est point nécessaire.

Rutilius huic humilitati vel mortem anteponendam esse dicebat. Neque vero hoc solum dixit, sed ipse et sensit et fecit (Cic., *de Orat.*, I, 53, 228). *Non vereor ne assentatiuncula quadam aucupari tuam gratiam videar. Neque enim tu is es, qui, qui sis, nescias* (Cic., *ad Fam.*, V, 12, 6). *Laudavisti nostram rem publicam. Neque tamen didici ex oratione tua istam ipsam rem publicam qua disciplina conservare possimus* (Cic., *de Rep.*, II, 38, 64).

Les différentes propositions qui concourent à l'expression d'une § 334
pensée, c'est-à-dire, les membres de la phrase, sont souvent disposées en latin autrement qu'en français. On applique en somme le même principe que pour la disposition des mots dans la proposition : on place les propositions d'après leur importance respective, soit au point de vue grammatical, soit au point de vue oratoire ; d'où la règle générale :

La langue latine aime à intercaler les propositions subordonnées entre les parties les plus importantes de la proposition principale (cf. § 313 et suiv.).

C'est sur ce principe que repose la construction de la période. La période, en effet, dans le sens précis du mot, est une série de propositions disposées de telle sorte que les subordonnées soient enfermées et comme encadrées dans les parties de la principale. De cette période proprement dite, on distingue la période dans le sens le plus large du mot, c'est-à-dire, une construction dans laquelle la proposition secondaire ou subordonnée, avec ce qui en dépend, précède la proposition principale. Dans l'un et l'autre cas, la phrase forme un tout unique, bien équilibré dans toutes ses parties et qui satisfait l'esprit. Au point de vue de la construction de la période, il est indifférent que les propositions secondaires soient formées par des conjonctions subordonnantes et des relatifs, ou par des participes et des ablatifs absolus.



§ 335 Sur l'étendue et le nombre des membres de la période on ne peut donner de règles précises et rigoureuses. Elle ne doit pas être trop longue, pour que l'esprit puisse facilement en saisir l'ensemble. D'autre part, pour qu'il y ait période, il faut, naturellement, au moins deux membres. Quintilien dit à ce sujet, d'accord en cela avec Cicéron : « Habet periodus membra minimum duo ; medius numerus videtur quattuor, sed recipit frequenter et plura. Modus ei a Cicerone aut quattuor senariis versibus, aut ipsius spiritus modo terminatus. Praestare debet ut sensum concludat; sit aperta, ut intellegi possit; non immodica, ut memoria contineri. Membrum longius iusto, tardum; brevius instabile est » (Quint., IX, 4, 125). Il faut bien envisager la pensée dans son ensemble et dans ses parties, peser l'importance de chaque idée accessoire, et construire la période d'après cette vue d'ensemble. Il est à peu près certain que la période ainsi composée s'adaptera bien au débit oratoire. « Sic fere componendum quomodo pronuntiandum erit » (Quint., IX, 4, 138). En général, ce n'est pas la longueur qui fait la période, c'est la construction ; une période peut être très courte. *Cato, cum iam senex esset, linguam Graecam didicit* est une phrase construite en période, une période véritable, tandis qu'une phrase pourrait être quatre ou cinq fois plus longue sans être pour cela une période.

Maintenant, comment faut-il s'y prendre pour construire une belle et vraie période ? On ne peut donner là-dessus d'indications précises. Nous allons cependant énumérer quelques points de détail. On étudiera sur ces données une période bien faite, on essayera d'y introduire des changements, et l'on verra en quoi et pourquoi la phrase aura gagné ou perdu, etc.

§ 336 Quand la proposition principale et la proposition secondaire ont des parties communes, on met ces parties communes en tête, puis on place la proposition secondaire, et ensuite les autres parties de la principale. Ainsi, p. ex., si les propositions ont le même sujet ou le même complément, on met celui-ci presque toujours avant la proposition secondaire, sans le répéter dans celle-ci par un pronom, comme on le fait en français.

Stultitia, etsi adepta est quod concupivit, nunquam se tamen satis consecutam putat (Cic., *Tusc.*, V, 18, 54). *Mortem qui leviorem faciunt, somni simillimam volunt esse* (Cic., *Tusc.*, I, 38, 92). On ne peut reproduire en français cette construction que par un détour et en ajoutant bien des mots inu-

tiles pour le sens, p. ex. : « Pour ce qui est de la mort, ceux qui la représentent sous l'aspect le moins fâcheux veulent qu'elle ressemble au sommeil ». C'est là précisément l'avantage des langues synthétiques, de pouvoir mettre en vedette le mot principal. *Eam mutationem si tempora adiuvabunt, facilius commodiusque faciemus* (Cic., *de Off.*, I, 33, 120).

Si la proposition principale et la proposition secondaire n'ont pas de parties communes, on met avant la proposition secondaire, qui doit toujours être intercalée, le mot de la proposition principale qui serait également en tête, si celle-ci était seule. § 337

Insidiatores, postquam in eum locum agmen pervenit, decepti ordine atque vestitu,. in eum faciunt impetum, qui suppositus erat (Nep., *Dat.*, 9, 4). *Propter huius opinionis vetustatem, quod horum in eis locis vestigia ac prope incunabula reperiuntur deorum, mira quaedam tota Sicilia privatim ac publice religio est Cereris Hennensis* (Cic., *Verr.*, IV, 49, 107).

Une construction de ce genre très fréquente consiste à mettre les conjonctions coordonnantes de la proposition principale devant les conjonctions subordonnantes de la proposition secondaire intercalée, comme : *Nam cum; itaque Caesar cum; Caesar autem cum*, etc.

Toutes les propositions secondaires, propositions conditionnelles, concessives, causales, etc. (à l'exception des propositions consécutives), peuvent se mettre, pour former une période, avant la proposition principale. Cela peut se faire aussi en français dans une certaine mesure. Mais ce qui est particulier au latin, c'est que les propositions relatives se placent fréquemment avant le pronom démonstratif auquel elles se rapportent. § 338

Si mihi re publica bona frui non licuerit, at carebo mala (Cic., *pro Mil.*, 34, 93). *Cum tempus necessitasque postulat, decertandum manu est* (Cic., *de Off.*, I, 23, 81). — *Socrates hanc viam ad gloriam proximam et quasi compendiariam dicebat esse, si quis id ageret, ut qualis haberi vellet, talis esset* (Cic., *de Off.*, II, 12, 43), « Si l'on s'efforce d'être celui pour qui on veut être pris ». *Quodsi, quam audax est ad conandum, tam esset obscurus in agendo, fortasse aliqua in re nos aliquando fefellisset* (Cic., *Verr. Act.*, I, 2, 5).

Il faut particulièrement faire attention, quand on intercale les propositions secondaires, de les mettre à la place qui leur con- § 339

vient. Dans le style historique, la place des différentes propositions secondaires est indiquée par la succession chronologique, naturelle des circonstances.

Dareus, ***cum*** *ex Europa in Asiam redisset*, ***hortantibus amicis***, *ut Graeciam redigeret in suam potestatem, classem quingentarum navium comparavit* (Nep., *Milt.*, 4, 1). La construction serait défectueuse et contraire à l'ordre naturel des faits, si l'on disait, p. ex. : Dareus, *hortantibus amicis*, ut Graeciam redigeret in s. p., *cum* ex Europa in Asiam, etc.

Quand la place des propositions secondaires n'est pas déterminée par la suite naturelle des circonstances, on doit bien considérer quelle est la place que l'ensemble et l'enchaînement des idées assigne à la proposition secondaire, où et quand elle est appelée par un mot de la proposition principale, où et quand s'offre une occasion de penser à l'idée qu'elle exprime.

Il faut aussi, quand il y a plusieurs propositions secondaires, éviter entre elles une trop grande uniformité ; on donnera à la période de la variété et de l'harmonie en faisant alterner les conjonctions, les participes et les ablatifs absolus. Comparez, sous ce rapport, cette belle période de Tite-Live avec une autre de César un peu traînante : ***Numitor***, *inter primum tumultum hostes invasisse urbem atque adortos regiam* ***dictitans***, ***cum*** *pubem Albanam in arcem praesidio armisque obtinendam* ***avocasset***, ***postquam*** *iuvenes perpetrata caede pergere ad se gratulantes* ***vidit*** : *extemplo* ***advocato concilio*** *scelera in se fratris, originem nepotum, ut geniti, ut educati, ut cogniti essent, caedem deinceps tyranni seque eius auctorem* ***ostendit*** (Liv., I, 6). ***Massilienses***, *omnibus* ***defessi*** *malis, rei frumentariae ad summam inopiam* ***adducti***, *bis proelio navali* ***superati***, *crebris eruptionibus* ***fusi***, *gravi etiam pestilentia* ***conflictati*** *ex diutina conclusione et mutatione victus*, ***deiecta turri***, ***labefacta magna parte muri***, ***auxiliis*** *provinciarum et exercituum* ***desperatis***, *quos in Caesaris potestatem venisse cognoverant, sese dedere sine fraude* ***constituunt*** (Caes., *B. C.*, II, 22). Ce qui rend cette période de César lourde et traînante, c'est précisément que les propositions secondaires de même nature sont ensemble ; il suffirait d'en transformer quelques-unes et de les mêler davantage pour donner à la phrase plus de variété et une allure plus animée ; p. ex. : ***Massilienses***, *omnibus* ***defessi*** *malis, cum rei frumentariae ad summam inopiam*



adducti, bis proelio navali superati, crebris eruptionibus fusi gravique etiam pestilentia ex diutina obsidione et mutatione victus conflictati essent, deiecta turri labefactaque magna parte muri, auxilia provinciarum et exercituum, quos in Caesaris potestatem venisse cognoverant, desperantes, sese dedere sine fraude constituunt.

Quand on intercale plusieurs propositions secondaires qui §340 dépendent les unes des autres, il faut se garder de faire rencontrer les verbes subordonnés, surtout si leurs terminaisons forment consonnance. C'est le défaut de la période suivante : *Cum expediti utrimque ad occupandos super urbem tumulos procesissent, pari ferme intervallo ab iugo, quod capiendum erat, cum inter se conspecti essent, constiterunt, nuntios in castra remissos, qui quid sibi, quando praeter spem hostis occurrisset, faciendum esset, consulerent, quieti opperientes* (Liv., XXXIII, 6).

Dans une période bien faite, il faut une certaine proportion §341 entre ses deux parties, entre la phrase antérieure et la phrase postérieure; de même entre les parties intercalées et celle qui termine la proposition principale ; il faut que cette dernière partie (l'apodosis) ne soit pas trop courte et trop brusque, à moins cependant qu'il n'y ait un effet spécial à produire par cette brièveté même.

Comme modèle de période harmonieusement construite, voyez le début de la Milonienne :

Etsi vereor, iudices, ne turpe sit, pro fortissimo viro dicere incipientem timere, minimique deceat, cum T. Annius ipse magis de rei publicae salute quam de sua perturbetur, me ad eius causam parem animi magnitudinem afferre non posse : tamen haec novi iudicii nova forma terret oculos, qui, quocumque inciderunt, consuetudinem fori et pristinum morem iudiciorum requirunt.

I. INDEX LATINITATIS

Les chiffres renvoient aux paragraphes.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

P



R

S

T

V

II. INDEX ALPHABÉTIQUE FRANÇAIS

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

III. TABLE DES CHAPITRES

SECTION I. — SYNTAXE DE LA PROPOSITION SIMPLE.

Ire PARTIE. — SYNTAXE D'ACCORD.

IIe PARTIE. — SYNTAXE DE DÉPENDANCE.

SECTION II. — SYNTAXE DE LA PROPOSITION COMPOSÉE.

Ire PARTIE. — COORDINATION.

IIe PARTIE. — SUBORDINATION.

MACON, IMPRIMERIE PROTAT FRÈRES.

ERRATA

Page 2, ligne 6, au lieu de subordonnée, lisez : subordonnées.
Page 3, ligne 21, au lieu de § 300, lisez : § 307.
Page 6, ligne 6, au lieu de sa, lisez : la.
Page 18, ligne 34, au lieu de qni, lisez : qui.
Page 19, ligne 2, ôtez la virgule après s'accorde.
Page 22, ligne 2, ôtez la virgule après *tamen*.
Page 22, ligne 19, au lieu de avee, lisez : avec.
Page 25, ligne 15, mettez une virgule après *videtur*.
Page 27, ligne 20, au lieu de *poenitet*, lisez : *paenitet*.
Page 36, ligne 32, au lieu de *indico*, lisez : *iudico*.
Page 37, ligne 6, au lieu de *indicavit*, lisez : *iudicavit*.
Page 37, ligne 11, mettez une virgule après *Cato*.
Page 42, ligne 12, au lieu de a), lisez : α).
Page 42, ligne 18, au lieu de b), lisez : β).
Page 46, ligne 19, au lieu de *abicio*, lisez : *obicio*.
Page 49, ligne 42, au lieu de fût, lisez : fut.
Page 58, ligne 25, au lieu de relatations, lisez : relations.
Page 63, ligne 23, supprimez : à la question « de combien ».
Page 76, ligne 18, au lieu de absurbe, lisez : absurde.
Page 80, ligne 1, après la personne, ajoutez : ou la chose.
Page 81, ligne 3, au lieu de pétulence, lisez : pétulance.
Page 88, ligne 22, au lieu de l'un, lisez : l'une.
Page 89, ligne 11, mettez une virgule après *vestra*.
Page 90, ligne 25, au lieu de *poenitet*, lisez : *paenitet*.
Page 91, ligne 1, id. id. id. id.
» ligne 3, id. id. id. id.
» ligne 4, id. id. id. id.
» ligne 11, id. id. id. id.
» ligne 13, id. id. id. id.
Page 105, ligne 6, au lieu de efféмin, lisez : efféminé.
Page 118, ligne 3, mettez ὑπέρ entre parenthèses.
Page 118, ligne 13, au lieu de *parvenit*, lisez : *pervenit*.
Page 122, ligne 12, au lieu de *Brutiis*, lisez : *Bruttiis*.
Page 144, ligne 10, au lieu de *poenitet*, lisez : *paenitet*.
Page 149, ligne 16, supprimez : à l'impératif.
Page 154, ligne 26, au lieu de conséquentes, lisez : conséquents.
Page 169, ligne 6 d'en bas, remplacez la virgule par un point.

Page 190, ligne 4 d'en bas, au lieu de § 234, R. 4, lisez : § 233, R. 5.
Page 214, titre courant, au lieu de *nt*, lisez : *ut*.
Page 215, ligne 17, au lieu de § 234, R. 4, lisez : § 234, R. 1.
Page 219, ligne 30, au lieu de *averti*, lisez : *everti*.
Page 219, ligne 33, au lieu de R. 4, lisez : R. 5.
Page 219, ligne 39, au lieu de R. 5, lisez : R. 6.
Page 220, ligne 9, au lieu de *intelligit*, lisez : *intellegit*.
Page 228, ajoutez au § 221 sur la construction de *antequam, priusquam* :

d) Avec le parfait de l'indic., pour exprimer une action passée et accomplie par rapport à une autre action présente ou passée de la prop. principale. *Membris utimur, priusquam didicimus* (= *scimus*) *cuius ea utilitatis causa habeamus* (Cic., *de Fin.*, III, 20, 66), « Nous nous servons de nos membres avant d'avoir appris à quelle fin ils nous ont été donnés ». *Omnes hostes terga verterunt, neque prius fugere destiterunt, quam ad flumen Rhenum pervenerunt* (Caes., *B. G.*, I, 53, 1), « Les ennemis tournèrent le dos et ne s'arrêtèrent dans leur fuite que lorsqu'ils furent arrivés sur le Rhin ».

Le subj. parf. est très rare chez les classiques : il ne se met que lorsque la proposition subordonnée exprime une pensée générale, une hypothèse ou une possibilité. *His rebus adducti* (*Galli*) *non prius Viridovicem reliquosque duces ex consilio dimittunt, quam ab his sit concessum, arma uti capiant et ad castra contendant* (Caes., *B. G.*, III, 18, 7), « Excités par ces motifs, ils ne laissent point sortir du conseil Viridovix et les autres chefs qu'ils n'aient donné l'ordre de prendre les armes et d'attaquer le camp » (le subj. exprime le fait au point de vue des Gaulois, qui désirent et attendent la permission de prendre les armes).

Page 239, ligne 1, au lieu de *poenituisset*, lisez : *paenituisset*.
Page 239, ligne 2, au lieu de *poeniteret*, lisez : *paeniteret*.
Page 257, ligne 11, au lieu du point d'interrogation, mettez un point.
Page 264, ligne 32, au lieu de R. 6, lisez : R.
Page 309, ligne 32, au lieu de *coelo*, lisez : *caelo*.
Page 317, ligne 9, au lieu de *Transalpani*, lisez : *Transalpini*.
Page 327, ligne 2, au lieu de prépositions, lisez : propositions.

